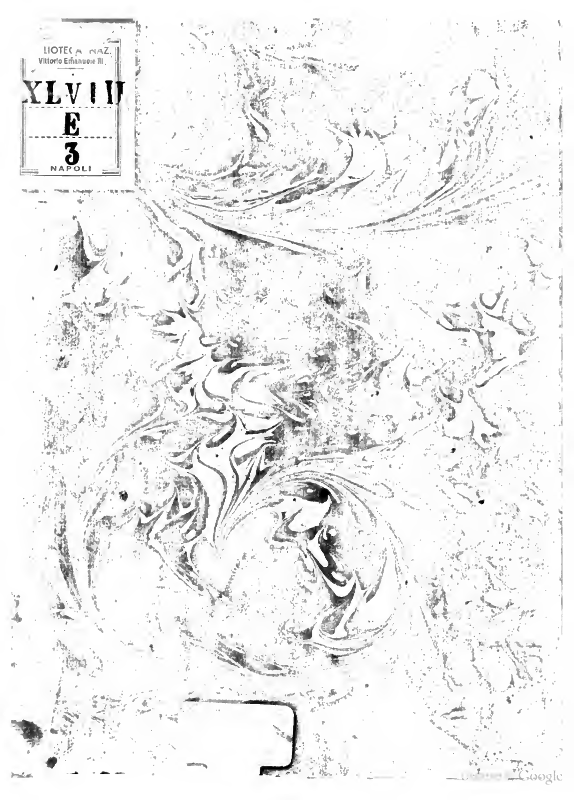
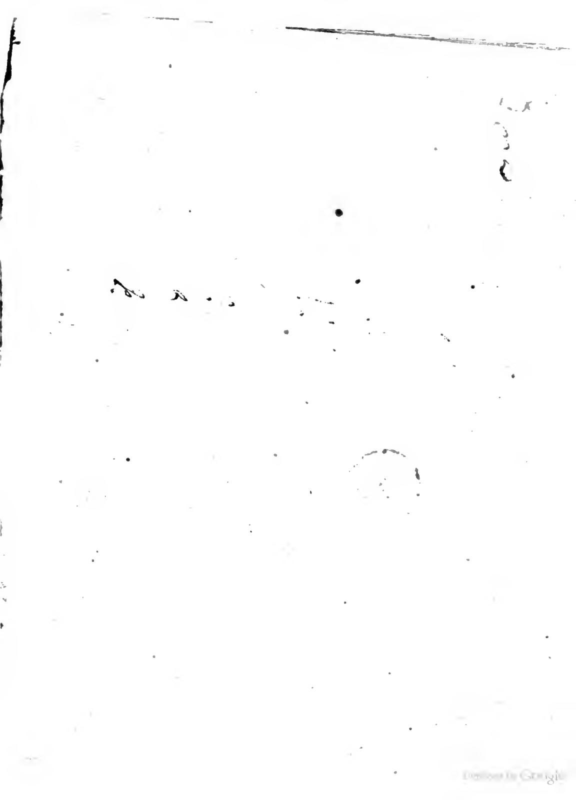
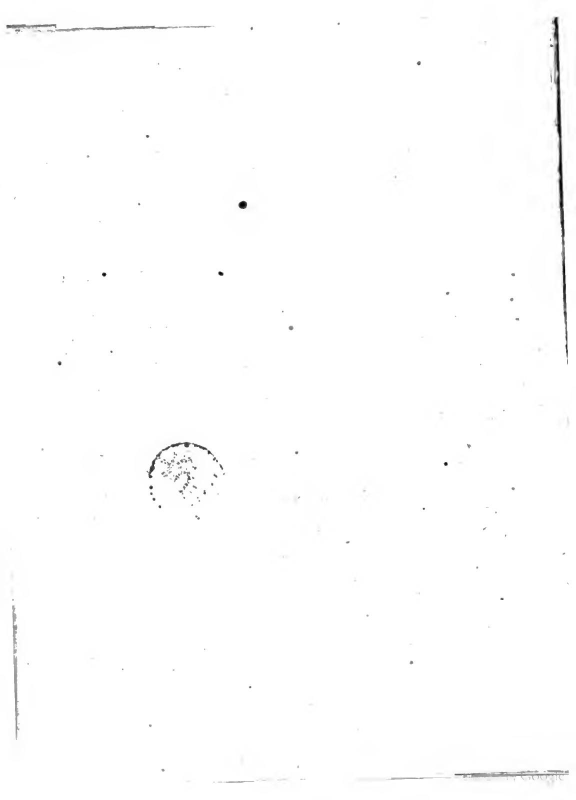










HISTOIRE
DE L'EGLISE
GALLICANE,

DEDIÉE A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ,

Par le P. JACQUES LONGUEVAL, de la Compagnie de Jesus.

TOME PREMIER.

Depuis l'établissement de la Religion, jusqu'à l'an 434.





A PARIS,

Chez FRANÇOIS MONTALANT, Quay des Augustins.
JEAN-BAPTISTE COIGNARD Fils, Imprimeur du Roi.
HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, ruë S. Jacques.
JACQUES ROLLIN Fils, Quay des Augustins.

M DCC XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



A NOSSEIGNEURS
DU CLERGÉ DE FRANCE.

*ESSEIGNEURS,*

J'AI l'avantage en vous présentant l'Histoire de l'Eglise Gallicane, de n'avoir pas à me justifier de la liberté que je prens. L'Ou-

*

vrage vous appartient à trop de titres ; & ſi l'on m'accuſoit ici de quelque témérité, ce ne pourroit être que pour avoir oſé l'entreprendre. Il n'eſt pas même néceſſaire que je m'efforce de Vous prévenir en ſa faveur : le Clergé pourroit-il ne pas s'intéreſſer à la gloire d'une Egliſe qu'il a formée, & dont il a été dans tous les temps, l'ornement & le ſoûtien? Le plus bel éloge de l'Egliſe de France, c'eſt ſon Hiſtoire : mais auſſi l'Hiſtoire de l'Egliſe de France eſt le Panégyrique le plus complet du Clergé, qui lui a donné la naiſſance & les accroiſſemens.

C'eſt en effet aux travaux & aux ſouffrances de ſes premiers Evêques, des Trophimes, des Pothins, des Denis, des Saturnins, que l'Egliſe Gallicane doit ſon établiſſement. Ces Saints Apôtres en ont cimenté de leur ſang l'édifice ſur le débris des Idoles : & ce fut le zéle des Evêques ſuivans, particulierement d'un Saint Martin, d'un Saint Remi, qui couronna ſi glorieu-

ſement ces premiers triomphes de la Foi par l'extirpation entiere du Paganiſme dans la Gaule.

C'eſt à l'érudition & à la vigilance de ſes plus ſçavans Prélats, d'un Irénée de Lyon, d'un Hilaire de Poitiers, d'un Germain d'Auxerre, d'un Avite de Vienne, d'un Céſaire d'Arles, qu'elle doit les victoires qu'elle a remportées ſur tant d'Héréſies: victoires qui par la force & la fermeté du Corps Epiſcopal, ont été réïtérées dans les ſiécles ſuivans autant de fois que l'Enfer a produit de nouveaux monſtres.

C'eſt à la piété & aux lumieres de ſes premiers Paſteurs aſſemblés en tant de Conciles, qu'elle eſt redevable des ſages Regles de Diſcipline, qui ont fait fleurir la Religion dans la Gaule avec tant d'éclat, & pour leſquelles les autres Egliſes ont témoigné tant de reſpect. Toute l'Antiquité, *dit un ſaint & ſçavant Evêque*, a eu une vénération religieuſe pour les Canons de l'Egliſe Gallicane, comme étant por-

Agobard. adversùs legem Gondebaldi.

tés par de dignes & de saints Prélats, ainsi que leurs miracles en font foi.

Successeurs de ces grands Hommes, héritiers de leurs obligations aussi-bien que de leur gloire, j'ai crû MESSEIGNEURS, que Vous liriez leur Histoire avec d'autant plus de plaisir, que vous y trouverez en même temps, & de parfaits modeles, & de puissans motifs de toutes les vertus Episcopales: mais vos Peuples de leur côté, en admirant dans cet Ouvrage vos illustres Prédécesseurs, pourront aussi s'applaudir de les voir revivre dans la plûpart de ceux qui occupent aujourdhui leurs Siéges.

Oüi, MESSEIGNEURS, quand je ferai le récit des combats que tant de sçavans Evêques de l'Eglise Gallicane ont livrés à l'Hérésie, il sera aisé de reconnoître que leur zéle vit encore, & Vous inspire le même courage pour résister aux ennemis de l'Eglise. On retrouvera dans un grand nombre de vos Ecrits contre l'erreur,

la force & l'érudition que je ferai remarquer dans ceux que nos premiers Docteurs ont publiés contre les Sectaires de leur temps. Les calomnies même dont les anciens Hérétiques ont tâché de noircir les Hilaires & les Prosþers qui les combattoient, pourroient, MESSEIGNEURS ; Vous consoler de celles que les Novateurs de ces derniers temps ont répanduës avec si peu de pudeur contre le Corps Episcopal, si Vous n'aviez appris à ne regarder leurs traits injurieux que comme des éloges.

Lorsque je parlerai de la généreuse charité d'un saint Théodore de Marseille, d'un saint Salvi d'Albi, qui se dévoüérent comme des Victimes au soulagement de leurs Peuples affligés de la peste, on se rappellera le courage héroïque qu'ont montré de nos jours tous les Evêques de celle de nos Provinces, qui a été frappée de ce terrible fleau. On se ressouviendra avec le plaisir que donne la mémoire des dangers passés, que le grand

Archevêque qui préside à cette auguste Assemblée, n'omit rien dans la calamité dont je parle, de ce que l'intrépidité & le desintéressement de la charité Chrêtienne peuvent suggérer à un bon Pasteur. Quand la Réligion & sa tendresse pour son Peuple ne lui auroient pas inspiré ces sentimens, il avoit appris d'une longue suite de Héros ses Ancêtres à mépriser les périls d'une mort glorieuse. Graces soient renduës à la Divine Providence! Elle veilloit à sa conservation pour le bonheur de la Capitale du Royaume; afin qu'il s'y opposât aux progrès d'une autre contagion encore plus dangereuse.

Je ne dissimulerai pas, MESSEIGNEURS, que l'Histoire que j'ai l'honneur de Vous presenter, découvre aussi des scandales jusques dans le Sanctuaire. Mais elle fera voir en même temps la vigilance & la fermeté des Evêques à les retrancher par l'interdit ou la déposition de ceux de leurs Confreres, qui oserent donner atteinte aux

Regles ſacrées de la Foi & de la Diſcipline; & ce ſera un nouveau trait de reſſemblance bien glorieux, qu'on pourra remarquer entre le Clergé de nos jours & celui des temps les plus reculés.

Ce qu'il y aura de plus conſolant pour Vous, MESSEIGNEURS, & ce qui ſuffira pour confondre l'eſprit de Schiſme & d'Héréſie, c'eſt qu'il ſera aiſé de reconnoître par toute la ſuite de cette Hiſtoire, que l'Egliſe de France n'eſt parvenuë à ce haut point de gloire où nous la voyons, que par la fidélité de ſes premiers Paſteurs à conſerver le dépôt de la Foi, & par leur attachement inviolable au Centre de l'Unité Catholique. C'eſt au S. Siége que nos plus ſaints Evêques ont eu ſi ſouvent recours dans les doutes qui ſe ſont élevés touchant la Foi & la Diſcipline; & c'eſt avec le reſpect le plus ſincere qu'ils en ont reçû les Déciſions. Mais auſſi c'eſt aux Evêques de France que les Souverains Pontifes ont ſouvent demandé du ſecours pour

combattre les Hérésies avec plus d'avantage. C'est dans le sein de l'Eglise de France, & à l'abri du Thrône de nos Rois, qu'ils ont tant de fois cherché & trouvé un asyle contre la violence des Persécuteurs ou des Usurpateurs de la Chaire de Saint Pierre.

Vôtre zéle, MESSEIGNEURS, pour la gloire de nos Rois trouvera encore dans cet Ouvrage de quoi se satisfaire. Vous y verrez briller par-tout des marques éclatantes de leur piété; & vous reconnoîtrez avec joïe que ces Princes plus jaloux de la qualité de Fils aînés de l'Eglise *& de* Rois Très-Chrêtiens *que de celle de Rois Victorieux & Conquerans, ont toûjours regardé les ennemis de l'Eglise comme les plus dangereux ennemis de leur Etat.*

Certes, il est bien glorieux à la Réligion, que les plus grands de nos Rois, un Clovis, un Pépin, un Charlemagne, un saint Loüis, un Loüis le Grand, ayent été ceux qui s'en sont déclarés les plus

*plus zélés Protecteurs. J'ose même dire que leur zéle pour ses intérêts a fait la partie la plus solide de leur gloire, & a contribué encore plus que l'Héroïsme de leurs autres actions à rendre leur nom si respectable à la Postérité. C'est par là qu'ils ont augmenté l'éclat d'une Couronne déja si brillante, que saint Grégoire le Grand n'a pas craint d'assûrer, qu'*autant que la Dignité Roïale est élevée au-dessus des autres conditions, autant le Roïaume de France est-il élevé au-dessus des autres Royaumes.

Il n'est pas moins glorieux au Clergé de France d'avoir sçû mériter par ses talens & par sa fidélité l'estime & la confiance dont ces grands Princes & leurs successeurs l'ont constamment honoré. N'est-ce pas en effet dans le Clergé que nos Rois ont choisi les plus sages de leurs Conseillers, & les plus habiles de leurs Ministres? Témoins les Arnoux, les Fulrades, les Engelrams, les Sugers, les d'Amboise, les de Tournon,

les de Richelieu; & sans remonter jusqu'aux siécles passés, témoin l'Illustre Cardinal dont le Ministere fait aujourd'hui le bonheur de la France & la tranquillité de l'Europe, sous le gouvernement d'un jeune Monarque que ses augustes qualités ont déja rendu les délices de ses sujets, & dont la piété fait la joye & l'esperance de l'Eglise, comme son autorité en est l'appui.

Ai-je trop présumé, MESSEIGNEURS, en me flatant qu'un corps d'Histoire de l'Eglise Gallicane qui recueïlleroit tous ces faits, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus intéressant dans les Annales de vos Eglises particulieres, & de plus édifiant dans la Vie de vos plus illustres Prédécesseurs, ne seroit pas indigne de vôtre protection? J'ose vous la demander avec confiance pour un Ouvrage qui ne paroît au jour que sous vos auspices, & qui n'a été entrepris que pour la gloire & l'édification de l'Eglise de France.

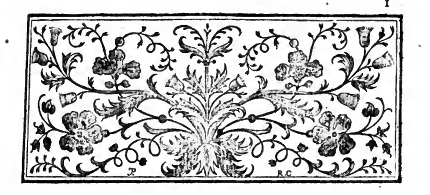
Daignez le recevoir, MESSEIGNEURS,

comme un foible gage de mon parfait dévoüement & de celui d'une Compagnie qui en travaillant sous vos Ordres dans presque tous vos Diocéses, ne cherche à mériter vôtre bienveillance que par les services qu'elle s'efforce de rendre à vos Peuples, & par la plus entiere soûmission à l'Episcopat.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

MESSEIGNEURS,

Vôtre très-humble & très-obéïssant Serviteur JACQUES LONGUEVAL, de la Compagnie de Jesus.



PREFACE.

I. IL m'a paru que l'Histoire de l'Eglise Gallicane étoit un Ouvrage qui manquoit à la gloire du Clergé & de la Nation. Une Eglise si illustre méritoit bien une Histoire particuliere, où l'on trouvât ramassées, sous un même point de vûë, tant de grandes actions de piété & de zéle, qui sont nécessairement dispersées & confonduës, ou même omises en partie, dans une Histoire Générale de l'Eglise.

De sçavans Auteurs ont à la vérité formé ce projet avant moi : mais aucun ne l'a encore exécuté. Il y a près de cent ans que M. Bosquet publia en Latin les commencemens de nôtre Histoire Ecclésiastique jusqu'à la paix donnée à l'Eglise par la conversion de Constantin : encore a-t-il traité ce morceau d'Histoire d'une maniere

bien abregée; puiſque ſon Ouvrage, ſi l'on en ſépare les pieces qu'il a miſes à la ſuite, ne contient que cent-ſoixante-deux pages. Il ne laiſſa pas d'être reçû avec beaucoup d'applaudiſſement; & il fit connoître de plus en plus le mérite de l'Auteur, qui devint ſucceſſivement Evêque de Lodeve & de Montpellier, & qui ſervit utilement l'Egliſe dans les troubles naiſſans du Janſeniſme.

Le P. le Cointe, Prêtre de l'Oratoire, a travaillé depuis ſur un deſſein plus vaſte par un endroit, & plus reſſerré par un autre. Il publia en Latin, il y a plus de ſoixante ans, pluſieurs gros Volumes intitulés: *Annales Eccleſiaſtici Francorum.* Mais en ſe bornant aux Annales Eccléſiaſtiques des François, il laiſſe à part tout ce qui eſt arrivé dans l'Egliſe Gallicane avant la domination des François, c'eſt-à-dire, pendant preſque les cinq premiers ſiécles, auſſi-bien que ce qui s'eſt paſſé dans les parties de la Gaule, qui compoſoient le Royaume de Bourgogne & celui des Viſigoths, avant que les François euſſent conquis ces Etats: tout cela n'eſt pas de ſon ſujet. Auſſi ne parle-t-il pas des Martyrs de la Gaule, de ſes premiers Apôtres, de ſes plus anciens Evêques, d'un S. Irénée, d'un S. Hilaire, d'un S. Martin: c'eſt cependant ce qu'il y a de plus glorieux à l'Egliſe Gallicane. D'ailleurs le P. le Cointe n'a continué ſes Annales que juſques

vers le milieu du neuviéme siécle. Mais les eût-il conduites jusqu'à nos jours, elles n'auroient pas dû m'empêcher de composer en François une Histoire suivie de l'Eglise Gallicane, de même que les Annales de Baronius n'ont pas empêché d'habiles Ecrivains de toutes les Nations de donner dans leur langue un Corps d'Histoire Ecclésiastique.

Le seul titre d'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, que je donne à mon Ouvrage, en découvre assez l'étenduë. On voit par cette annonce que tout ce qui s'est passé dans les Gaules concernant la Religion, sous l'Empire des Romains, sous les Regnes des Bourguignons, des Visigoths & des François, appartient à mon sujet. On y trouvera en effet l'établissement du Christianisme dans les Gaules, les Actes des Martyrs qui y ont souffert, la fondation des diverses Eglises, la succession de ceux de leurs Evêques qui méritent d'être connus par quelque endroit; une notice de tous les Conciles des Gaules, les différens usages de la Discipline, la fondation des Chapitres & des Monasteres les plus célébres, l'établissement des Ordres Religieux, l'abbregé de la vie des SS. & des plus grands hommes qui ont illustré l'Eglise de France, l'Histoire des Hérésies qui l'ont troublée, avec une notion des Ouvrages faits dans les Gaules en matiere de Reli-

gion : le tout lié dans un Corps d'Hiſtoire ſuivie. Car bien que j'aie tâché de ſuivre l'ordre des temps dans le récit des événemens, je n'ai pas crû devoir compoſer des Annales. Ce genre d'écrire qui a ſes avantages pour la Critique, & même pour l'Auteur, à qui il épargne les liaiſons du diſcours, eſt communément ennuyeux pour un Lecteur, qu'on oblige ſans ceſſe de revenir ſur ſes pas.

II. Tel eſt le plan que je me ſuis tracé. Pour le remplir, je n'ai épargné ni ma peine, ni mon temps dans un aſſez long loiſir que la Providence m'a ménagé. Perſuadé que la vérité eſt le principal ornement d'une Hiſtoire, & preſque le ſeul d'une Hiſtoire Eccléſiaſtique, je me ſuis ſur-tout appliqué à la découvrir. Pour cela j'ai puiſé dans les ſources ; j'ai lû avec attention les anciens Hiſtoriens ; j'ai profité des découvertes des nouveaux Critiques, & je n'ai rien rapporté comme aſſûré, que ſur des Mémoires beaucoup plus dignes de foi que ceux qu'on a pour la plûpart des Hiſtoires profanes. Si je me ſuis trompé en pluſieurs choſes, ma conſcience me rend du moins témoignage que je n'ai point cherché à tromper. Il ne m'eſt point arrivé de donner pour certain ce qui ne m'a paru que probable, ni pour probable ce que j'ai crû n'être que douteux ; & quand dans les faits conteſtés j'ai

pris un parti, j'ai insinué les raisons qui m'ont déterminé à le prendre : souvent même je n'ai fait que traduire les paroles des Historiens contemporains, laissant au Lecteur la liberté d'en conclure ce qu'il jugeroit à propos.

En rapportant pour garans de ma sincérité des traits des anciens Auteurs, j'aurois pû les faire parler un peu plus selon nôtre goût ; mais j'ai jugé que la simplicité naïve qui éclate dans leurs discours, seroit une nouvelle preuve de la vérité, & suppléeroit aux autres ornemens. L'Auteur d'une Histoire gagne assez, quand il se fait croire. Ainsi je n'ai eu garde de composer des Harangues de génie, pour les mettre dans la bouche de ceux que je faisois parler : ces sortes de piéces qui font quelquefois honneur à l'éloquence d'un Historien, n'en font jamais à sa sincérité. J'ai porté sur ce point la délicatesse si loin, que dans la traduction des textes qui m'ont paru être de quelque importance, j'ai toûjours préféré, si j'ose parler ainsi, la littéralité à l'élégance, quand je n'ai pû allier l'une avec l'autre.

Je me serois sur-tout fait un juste scrupule d'altérer les discours que des Actes authentiques attribuent aux Saints Martyrs. Après les Livres de l'Ecriture, rien ne nous doit être plus respectable & plus sacré que les moindres paroles prononcées par les Confesseurs de la foi de-

vant les Tribunaux des Tyrans. C'eſt l'Eſprit Saint qui les leur a ſuggérées, ſuivant la promeſſe expreſſe que Jeſus-Chriſt en a faite : *Quand vous comparoîtrez devant les Préſidens & les Rois, ne penſez pas à ce que vous aurez à dire ; il vous ſera inſpiré à l'heure même : car ce n'eſt pas vous qui parlez, c'eſt l'Eſprit de vôtre Pere qui parle en vous.* Les diſcours de pluſieurs de nos Martyrs pourront en ſervir de preuve. Rien n'a fait plus d'honneur à l'Egliſe Gallicane, que le nombre & le courage de ſes Martyrs. Ce ſont les Héros, les Témoins, & comme les Peres de nôtre foi ; & nous ſommes, pour ainſi dire, nés de leur ſang. Ai-je dû craindre d'ennuïer mon Lecteur en décrivant leurs combats & leurs triomphes ? N'ai-je pas dû plûtôt préſumer de ſa piété, qu'il me ſçauroit gré d'en tranſcrire les Actes, qui m'ont paru authentiques ?

Matth. 10. 19. 20.

J'ai agi de la même maniere à l'égard de nos Conciles, dont j'ai rapporté preſque tous les Canons. Ce ſont les Loix de l'Egliſe de laquelle j'écris l'Hiſtoire : Loix reſpectables par leur antiquité, & par la ſainteté de la plûpart des Prélats qui les ont portées. On y verra la Foi toûjours la même parmi les divers uſages de la Diſcipline, & la Diſcipline toûjours ſainte dans ſes variations. Au reſte, en rapportant, ou même en

loüant les anciens uſages, je ne prétends pas blâmer la Diſcipline preſente. L'Egliſe toûjours guidée par l'Eſprit Saint, eſt maîtreſſe de ſes Loix: la même autorité qui les a portées, les peut abroger. La connoiſſance des anciens Canons ne laiſſera pas d'être fort avantageuſe à ceux qui cherchent à s'inſtruire. C'eſt peut-être la partie la plus inſtructive de cet Ouvrage. L'utile doit ici l'emporter, comme par tout ailleurs, ſur l'agréable.

Je dis la même choſe des Extraits que j'ai faits, pour donner une notion des Ouvrages des anciens Auteurs Eccleſiaſtiques, dont j'avois occaſion de parler. Fidéles dépoſitaires de la Tradition, en nous apprenant ce que nos Peres dans la foi ont crû, ils nous apprennent ce que nous devons croire; & nous fourniſſent des armes invincibles pour combattre l'erreur & l'impiété. Je n'ai pas omis d'indiquer ces armes. Aurois-je pû, ſans prévariquer, ſupprimer dans l'Hiſtoire de la Religion, ce qui peut ſervir à la gloire & à la défenſe de la Réligion? Je me ſuis cependant bien attendu qu'un grand nombre d'eſprits frivoles & ſuperficiels, qui ne liſent que pour le plaiſir de lire, que le ſerieux ennuye, & qui ne voyent rien d'intéreſſant dans une lecture que ce qui les amuſe agréablement, trouveront ſêche & languiſſante cette partie de mon Ouvra-

ge qui concerne le Dogme & la Discipline. Mais ce n'est pas pour ces sortes de personnes que j'ai dû écrire : des Histoires Romanesques leur conviennent mieux ; & il ne se trouve que trop d'Auteurs, qui travaillent à les servir selon leur goût. Je ne serai ni fâché, ni surpris de ne pas mériter leur approbation. Une Histoire sainte ne sçauroit gueres avoir de quoi plaire, quand on ne la lit pas pour s'instruire & pour s'édifier.

III. Le désir de rendre l'Ouvrage le moins imparfait qu'il me seroit possible, m'a fait ajoûter au bas des pages quelques Notes critiques sur des endroits qui m'ont paru avoir besoin d'éclaircissement. Mais j'ai eu soin qu'elles fussent en petit nombre ; & je me suis donné la peine de les faire courtes, afin qu'elles ne fissent pas perdre de vûë le fil de l'Histoire. J'ai crû rendre service au public, que de remarquer dans ces Notes quelques fautes échapées à nos plus habiles Historiens. Je ne les ai pas cherchées ces fautes ; je n'ai, pour ainsi dire, relevé que celles que j'ai trouvées sous la main en cherchant autre chose. C'est même une marque de mon estime pour ces Auteurs : car je n'ai gueres observé que les méprises de ceux qui ont de la réputation ; celles des autres m'auroient mené trop loin. Au reste, j'ai remarqué ces fautes, je ne les ai pas reprochées : je sçais qu'il est plus aisé d'ap-

percevoir celles des autres, que les siennes propres; & je suis bien éloigné de me flater qu'il ne m'en soit pas échapé plusieurs: mais on me trouvera toûjours disposé à les reconnoître & à les corriger. Une critique sage m'instruira, & une critique injuste ne m'aigrira point. Il seroit honteux à un Auteur Chrêtien, de n'être pas dans la disposition que demandoit l'Orateur Romain, *Refellere sine pertinaciâ, & refelli sine iracundiâ.* La docilité en ce genre est presque aussi estimable dans un Ecrivain que la science, & souvent elle est plus rare: cependant la science sans cette docilité est quelquefois bien dangereuse. *Cicero l. 2. Tuscul. Quæst. init.*

IV. Il y a certains points importans, ou du moins curieux, que je n'ai pas crû pouvoir bien éclaircir dans le Corps de mon Ouvrage, ni dans les Notes. J'en ai fait la matiere des Dissertations ou des Discours, qu'on trouvera à la tête de chaque Volume. Les sujets en sont intéressans par eux-mêmes, & utiles pour l'intelligence de l'Histoire que j'écris: c'est uniquement ce qui m'a engagé à les traiter. J'aurois pû donner à ces Discours beaucoup plus d'étenduë: mais j'ai crû que l'on me sçauroit gré d'omettre un vain étalage d'érudition, qui coûte souvent plus au Lecteur qu'a l'Auteur.

V. Mais en vain le plus habile Architecte déploïeroit-il tout son art pour bâtir un beau

Palais : l'ouvrage sera toûjours fort défectueux, s'il ne met en œuvre de bons matériaux. Pour faire un choix judicieux de ceux que j'avois à emploïer, j'ai tâché d'être également en garde contre une critique outrée, & contre une trop grande crédulité. La vérité, comme la vertu, est communément dans un juste milieu.

On ne peut donner trop d'éloges à la sage critique. Elle a percé les ténébres de l'Antiquité, pour y démêler le vrai parmi tant d'opinions fabuleuses, que des préjugés presque aussi anciens que les hommes, avoient enfantées. Elle a corrigé la Chronologie par l'Astronomie, l'Histoire Profane par l'Histoire Sainte, & quelquefois l'Histoire Ecclésiastique par l'Histoire Profane. Elle a servi comme de pierre de touche, pour faire connoître la fausseté d'un grand nombre de piéces de mauvais aloi, que l'imposture avoit fabriquées, & que l'ignorance & la simplicité avoient reçûës. Car on en a forgé de toute espece, fausses Décrétales, fausses Chartres, fausses Histoires, fausses Vies de Saints dont on avoit intérêt de faire valoir le culte, & où à force d'accumuler les prodiges, on n'a mis souvent que des fables.

Vives l. 2. de causis corrupt. art.

" O qu'il est honteux à nous autres Chrê-
" tiens, s'écrie un sçavant Auteur, que les Actes
" si merveilleux de nos Saints n'ayent pas été

écrits avec plus de vérité & d'exactitude ! „
Cette plainte est trop générale, & ne convient qu'à certaines Vies de Saints, où des Ecrivains trop crédules, & quelquefois peu sinceres, n'ont pas rougi d'employer la Fable pour orner la vérité, & le mensonge pour faire honneur à la sainteté. Mais la Critique a remédié en partie à ce mal; elle a fait sentir la fausseté ou la supposition de ces Ouvrages, en rapprochant les faits qu'on y lit, de certains Epoques sûres dans l'Histoire. Je me suis appliqué à reconnoître les écrits de ce caractere, & je les ai regardés avec le mépris qu'ils méritent. Par là je me suis souvent trouvé réduit à ne pouvoir dire que peu de choses de quelques-uns de nos Saints, dont les noms sont d'ailleurs célébres. Mais c'est la faute de leurs Historiens: que n'écrivoient-ils d'une maniere à se faire croire? Je n'ai pû me résoudre à annoncer au public des faits, dont je n'étois nullement convaincu. J'ai toûjours été persuadé que la probité, qualité essentielle à un Historien, doit l'empêcher d'écrire ce qu'il ne croit point. Et qu'on ne dise pas que c'est faire injure aux Saints, que de supprimer des Actes qui leur sont si glorieux: la vérité est toûjours le fondement de la gloire; & la Réligion qui proscrit le mensonge par tout, défend sur toutes choses de l'employer dans une Histoire qui lui est consacrée.

fuser de se rendre à l'autorité de témoins irréprochables & oculaires, qui attestent des faits miraculeux : sur-tout la sainteté de ceux à qui on les attribuë, les rendant d'ailleur si croyables. Pourquoi donc trouve-t-on aujourd'hui tant d'hommes profanes, qui crédules souvent sur tout le reste, semblent faire gloire de ne pas croire aux miracles? Est-ce donc que les miracles manquent de preuves suffisantes ? Non, c'est qu'ils en servent à une Réligion, dont ces prétendus esprits forts ne craignent de reconnoître la vérité, que parce qu'ils ne peuvent se résoudre à en pratiquer les maximes

L'Evangile, disois-je un jour à ce sujet, ne nous apprend-il pas que les disciples du Sauveur devoient, par la vertu & pour la gloire de son saint Nom, commander à la nature, & opérer d'éclatans prodiges ? La raison même ne nous dicte-t-elle pas que le monde Idolâtre & corrompu n'a pas été converti sans miracles; qu'ils ont dû être plus fréquens dans les premiers temps de l'Eglise, où ils étoient plus nécessaires; & que la plûpart des Saints ne seroient pas devenus si célébres, soit pendant leur vie, soit après leur mort, s'ils n'avoient fait des miracles ? N'importe, me répondoit-on, rapportez peu de miracles: ils ne sont pas du goût du siécle. Malheur à moi, si pour me conformer à la délicatesse

d'un siécle incrédule, en écrivant l'Histoire de l'Eglise, j'enlevois à l'Eglise les armes les plus puissantes qu'elle ait pour combattre l'incrédulité ; à la Réligion, la preuve la plus sensible de sa vérité; aux Saints, le plus brillant éclat de leur gloire, & la marque la plus certaine de leur pouvoir auprès de Dieu ; aux Fideles, le témoignage consolant qui justifie leur culte, & qui les attache à l'Eglise, dans le sein seul de laquelle ils voyent constamment subsister ce don des miracles à l'exclusion de toutes les Sectes ! Non, quand je trouverai des miracles attestés par des autorités respectables, & souvent irréfragables à tout autre Tribunal qu'à celui de l'impiété, je ne craindrai pas de les rapporter. Si je n'ai pas le bonheur de plaire par là à des hommes incrédules, j'aurai peut-être celui de les confondre.

VI. Ce que j'ai dit, regarde la matiere de mon Ouvrage. Pour le style, qui en est la forme, je n'y ai rien affecté. J'ai crû que le plus naturel étoit le meilleur : c'est une leçon que j'ai reçûë d'un de nos plus habiles Ecrivains. Le bon style, me disoit-il, doit être comme la bonne eau qui n'a point de goût ; c'est-à-dire, qu'il doit être naturel, clair, & coulant. Cette maxime est surtout vraie, quand il s'agit d'une Histoire sainte; parce qu'une noble simplicité est le caractere le plus marqué de la vérité, qui en est l'ame. Que

l'Histoire profane s'écarte quelquefois de cette simplicité, & que, comme une Dame mondaine elle emprunte pour mieux plaire les ornemens de l'art: ce seroit dégrader la majesté d'une Histoire de l'Eglise, que de chercher à lui concilier des agrémens par des parures étrangeres. Elle ne doit plaire que par la gravité & la noblesse: le tour, les pensées, l'expression, tout y doit être naturel & sans fard; tout y doit respirer la sainteté & le sérieux de la Réligion. L'art doit s'y borner à choisir les faits, à les lier dans un ordre qui leur donne de la clarté, & à faire passer imperceptiblement le Lecteur de l'un à l'autre: des graces plus recherchées y paroîtroient déplacées.

C'est-là l'idée que je me suis formée de la maniere d'écrire une Histoire sainte: je ne me flâte point de l'avoir remplie. J'ai même éprouvé que dans la composition d'une Histoire Générale, il est presque impossible que la multitude & la variété des faits dont on est obligé de parler, ne coupent souvent le discours, ou n'en rendent le style moins coulant, & comme raboteux. Mais si l'on perd d'une part l'avantage que trouve l'Ecrivain d'une Histoire particuliere, lequel n'a, pour ainsi dire, qu'à dévider le fil d'une même narration, on en est bien dédommagé par l'abondance & la richesse de la matiere.

Il est vrai cependant que de cette multitude de faits, souvent très-conformes, naît un autre inconvenient, qui expose un Historien à bien des redites. Les souffrances d'un Martyr sont semblables à celles d'un autre Martyr; les vertus d'un S. Evêque, d'un S. Moine sont presque les mêmes que celles d'un autre S. Evêque, ou d'un autre S. Moine. L'Auteur doit alors varier ses expressions & ses tours: mais le peut-il toûjours? & puisque la nature & la grace se sont si souvent copiées dans leurs propres ouvrages, doit-on faire un crime à un Historien de tracer sur les mêmes caracteres des portraits qui se ressemblent? Ce n'est que dans un Roman qu'il est permis de peindre d'imagination. Un trait ajoûté à un caractere le rendroit plus vif, plus neuf: mais ce trait n'est pas conforme à la vérité; il faut le lui sacrifier.

VII. Pour les vûës que j'ai euës dans la composition de cet Ouvrage, j'ai tâché qu'elles fussent conformes à la sainteté de ma profession, & à la résolution que j'ai prise, de ne consacrer mes foibles travaux qu'à la défense & à la gloire de l'Eglise. Je me suis particuliérement proposé l'instruction & l'édification des Fideles: leur faire connoître l'Eglise, c'est la leur faire aimer, & les y attacher. Je sçavois que pour mieux instruire, il faut intéresser: pouvois-je choisir

choisir un sujet plus intéressant pour les François, que l'Histoire de l'Eglise de France? L'amour de la patrie, qui naît avec nous, nous fait prendre part à tout ce qui la regarde: on en recherche avec soin les moindres anecdotes, & l'on se fait sur ce point un mérite de sa curiosité. Ne seroit-on indifférent que sur ce qui concerne les Antiquités Ecclesiastiques de sa Nation?

Mais la Réligion trouve ici ses intérêts réünis avec ceux de la patrie. L'Histoire de l'Eglise méditée & approfondie est une conviction de la vérité du Christianisme, toûjours inébranlable dans les tempêtes des persécutions; & de la sainteté de sa Morale, toûjours pure parmi les scandales du libertinage. C'est une controverse pacifique contre toutes les erreurs. La conduite des Hérétiques connuë, leur hypocrisie démasquée, leurs violences & leurs artifices dévoilés, deviennent le contrepoison du venin de leurs dogmes. En voyant dans l'Histoire la décadence des anciennes Sectes, qui après avoir fait tant de bruit dans le Monde Chrêtien, par le nombre & le crédit de leurs partisans, se sont dissipées comme des tourbillons; on juge avec raison que celles qui subsistent encore aujourd'hui, auront le même sort, puisqu'elles ont eu pour principe les mêmes passions. C'est aussi une lecture de piété également propre à orner

l'esprit, & à regler les mœurs. J'ai recueilli ce qu'il y a de plus héroïque dans les Actes de nos Martyrs, de plus admirable dans les austérités de nos Solitaires, de plus édifiant dans la vie de tant d'autres Saints de tout âge, & de toute condition, qui ont fait la gloire de l'Eglise Gallicane. Ce sont pour nous des exemples domestiques : c'est dans le même Royaume, souvent dans la même Province, quelquefois dans la même Ville que nous habitons, qu'ils nous ont été donnés ces exemples ; pourroit-on n'en être point touché ? Le célébre Joseph Scaliger, qu'on n'accusera pas d'une dévotion trop tendre, assûroit qu'il ne pouvoit lire la Lettre qu'Eusebe nous a conservée sur les Martyrs de Lyon & de Vienne, sans être émû & attendri ; de sorte, dit-il, qu'il ne se reconnoissoit plus lui-même : *Ut non amplius meus esse videar.*

Scaliger in Animadv Eusebianis p. 202. num. 2183.

" Les enfans, dit Saint Eucher, s'arment de " courage, lorsqu'ils entendent raconter les " triomphes de leurs peres. La voix du sang de " ces Héros Chrêtiens crie au cœur des Fideles " pour leur faire entendre avec quelle ardeur ils " doivent aimer le Seigneur, & soûpirer après " une félicité, dont ils voyent que les Saints " n'ont pas crû acheter trop cher la possession, " que de l'acheter au prix de tout leur sang, ver- " sé dans les plus horribles tourmens. „ C'est

Eucherius in Homel. de Natal. SS. Petri & Pauli.

pour exciter ces sentimens que j'ai tâché de répandre quelque onction sur les endroits qui m'en ont paru susceptibles. Une Histoire de l'Eglise ne doit pas être écrite avec une sécheresse qui ne dit rien au cœur; & le langage de la piété n'est jamais étranger dans un Ouvrage de Religion.

VIII. Je dois, avant que de finir cette Préface, rendre raison de quelques points particuliers qui pourroient arrêter le Lecteur.

1°. Pour me conformer aux temps dont j'écrivois l'Histoire, j'ai désigné les Villes & les Provinces par les noms qu'elles portoient alors. Je n'aurois pû en user autrement sans blesser la vraisemblance. Mais outre que je les ai souvent désignées ensuite par les noms sous lesquels elles sont aujourd'hui connuës, j'ai eu la précaution de donner dans un Discours exprès une Notion abbregée de nôtre ancienne Géographie. J'ai pareillement nommé les Dignités Ecclesiastiques ou Séculieres, selon l'usage de ces temps-là. Ainsi dans les sept premiers siécles, je n'ai point appellé Archevêques les Métropolitains: j'ai dit l'Evêque d'Arles, l'Evêque de Lyon, &c. Ceux qu'on reconnoissoit pour Métropolitains, n'avoient point encore le titre d'Archevêques.

2°. Dans la date des Actes que j'ai cités, j'ai rapporté le Consulat, l'Indiction, les Années

du Regne des Empereurs & des Rois, comme elles étoient marquées: mais j'y ai ajoûté par forme d'explication, l'An de Jesus-Christ, auquel elles répondent, afin d'épargner au Lecteur un calcul ingrat. Pour la date des jours par les Calendes, les Ides & les Nones, je me suis contenté de la rendre par nôtre maniere de compter. En agir autrement, comme ont fait quelques Auteurs, c'est parler Latin en François.

3°. Quelques personnes pourront se plaindre de ce que j'ai omis des faits qui intéressent leurs Eglises: mais je les prie de faire réflexion que les détails qui méritent d'avoir place dans l'Histoire d'une Eglise particuliere, ne conviendroient peut-être pas dans une Histoire Générale de l'Eglise de France. Cependant si ces faits sont certains & importans, on pourra y suppléer: si l'une de ces deux qualités leur manque, j'ai dû les omettre.

4°. Il y a des Saints, la plûpart à la vérité assez peu connus, dont je n'ai pas eu occasion de parler; parceque je n'ai pû découvrir en quel temps ils ont vêcu, ni avoir de mémoires sûrs de leur vie. Pour en faire du moins connoître les noms, aussi-bien que les lieux où ils sont honorés, je donnerai dans la suite une liste de ceux qui seront venus à ma connoissance, avec un Catalogue des Saints de l'Eglise Gallicane, qui

ſont marqués dans un ancien Martyrologe fort eſtimé, & donné au public par le P. Labbe.

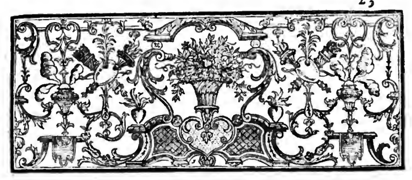
5°. Outre les Tables Alphabétiques des matieres qu'ont trouvera à la fin de chaque Volume, j'ai mis au commencement les Sommaires de chaque Livre, qui ſont en forme de Tables Chronologiques; je n'ai rien négligé pour rendre exactes les unes & les autres: c'eſt un travail auſſi utile au Lecteur, qu'il eſt ingrat pour l'Auteur. De plus, l'Hiſtoire que j'écris, ſe trouvant néceſſairement liée avec celle des Souverains Pontifes, & des Princes des diverſes Nations qui ont été Maîtreſſes de la Gaule, j'ai crû devoir ajoûter des Liſtes Chronologiques des Papes, des Empereurs Romains, des Rois François, Viſigoths, & Bourguignons, qui y ont regné.

Si Dieu daigne benir un travail entrepris pour ſa gloire, on ne fera pas attendre longtemps la ſuite de cette Hiſtoire, & les Volumes ſe ſuivront de près. Mais on ne peut encore en déterminer le nombre: un Ouvrage de cette nature eſt comme une haute montagne; plus on y avance, plus on découvre de pays.

Il ne me reſte plus qu'à faire à mes Lecteurs la même priere que le Vénérable Bede faiſoit aux ſiens, en leur preſentant ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre. „ Je ſupplie hum-„ blement tous ceux de nôtre Nation qui liront „

" ou qui entendront lire cette Hiſtoire, de vou-
Beda ad Lect. Hist. " loir bien m'accorder quelque part dans leurs
" prieres. C'eſt la récompenſe que je leur demande
" de mes travaux, s'ils me ſçavent quelque gré
" d'avoir recueïlli avec ſoin ce qui s'eſt paſſé de
" plus mémorable dans chacune de nos Provin-
" ces, & ce que j'ai jugé devoir intéreſſer da-
" vantage ceux qui en ſont les habitans.





DISCOURS
Sur la Religion & les Mœurs des anciens Gaulois.

AVANT que d'écrire l'Histoire de la Réligion Chrêtienne dans les Gaules, j'ai crû devoir tracer en peu de mots celle de l'Idolâtrie Gauloise, comme pour la faire servir d'ombre aux traits éclatans, qui nous feront admirer la majesté & la sainteté du Christianisme. Le contraste des superstitions & des vices où le Paganisme plongea nos Peres, nous fera mieux sentir les avantages infinis que la lumiere de l'Evangile nous a procurés; & ce sentiment, en rendant plus vive nôtre reconnoissance, nous inspirera plus de vigilance pour conserver le don précieux de la Foi contre les efforts que l'Impiété & l'Hérésie semblent redoubler dans ces derniers temps.

L'IDOLATRIE, cette fille de l'ignorance de l'esprit & de la dépravation du cœur, ne tarda pas à se répandre avec les descendans de Noé dans la plûpart des

contrées qu'ils allerent habiter après le Déluge. A la vérité l'homme le plus grossier & le plus barbare trouvoit dans sa raison l'idée d'un Etre Souverain gravée par le doigt même du Créateur : mais c'étoit un frein trop incommode aux passions de son cœur. Elles s'efforcerent de le rompre ; & si elles ne purent effacer entiérement cette image de la Divinité empreinte au dedans de nous-mêmes, & dans les magnifiques ouvrages qui font admirer la sagesse & la puissance de l'Ouvrier, elles en obscurcirent les traits les plus marqués, pour y substituer des Dieux qui les favorisassent. Ainsi l'homme raisonnable, mais abandonné à ses passions, s'aveugla jusqu'à se faire des Dieux, qui auroient à pe[ine] mérité le nom d'hommes, tant ils étoient vicieux ; ou plûtôt, il personifia & divinisa le vice même, pour s'y livrer sans remords. Or comme les passions sont presque les mêmes dans tous les hommes, chaque Nation Idolâtre adora presque les mêmes Divinités sous des noms différens.

Les Gaulois ne le céderent à aucun peuple de la terre en superstitions, non plus qu'en tout le reste ; & si un ancien égarement pouvoit être un sujet de gloire, ils auroient pû se glorifier de l'antiquité de leur Religion, qui paroît née dans la Nation même dès les temps les plus reculés. Ils n'adorerent pas d'abord les ouvrages de leurs mains, & ils demeurerent long-temps sans Temples & sans Idoles ; soit que l'idée de l'Etre Souverain fût moins altérée dans ces premiers siécles ; soit que les Arts n'étant pas encore inventés chez eux, ils ne pûssent ériger ni Statuës, ni Temples à leurs Dieux. Les forêts, les vieux troncs de Chênes, les pierres brutes, les lacs, les rivieres furent les premiers objets de leurs adorations. On ne tarda pas à donner des noms

& des

& des attributs à ces Divinités. Esus, Theutates, Taranis, Belenus, Camulus, Pluton, *furent les plus anciennes Divinités de la Nation. Mais graces à la lumiere de l'Evangile, qui a fait rentrer ces Dieux dans les ténébres d'où ils étoient sortis, on n'en connoît guéres aujourd'hui que les noms.*

*On croit communément que l'*Esus *des Gaulois n'est autre que le Dieu Mars. Il seroit plus naturel de penser que c'est le* Zeus *des Grecs, c'est-à-dire, Jupiter. La ressemblance des deux noms, dont la transposition d'une lettre fait toute la différence, porte à le présumer : mais on voit dans une ancienne Inscription trouvée à Nôtre-Dame de Paris,* Esus *&* Jovis *comme deux Divinités distinguées. On a cependant lieu de croire qu'*Esus *fut dans la suite confondu avec Jupiter.*

Taranis *est encore moins connu qu'*Esus. *Comme* Taran *en Celtique, ou Bas-Breton, signifie* tonner, *on conjecture que* Taranis *est le Dieu du Tonnerre, ou le* Jupiter Bronton. *D'autres soupçonnent que ce pouvoit être le Mars des Gaulois, lequel auroit tiré son nom du tumulte des armes. Ennius s'est servi d'un mot approchant, pour exprimer le son des trompettes :*

Cum tuba terribilem sonitum taratantara dixit.

Mais on voit par quelques Inscriptions que le Mars des Gaulois étoit nommé Camulus : *il pouvoit avoir plusieurs noms. Quoiqu'il en soit, il est certain que le culte de Mars étoit fort établi dans les Gaules avant la Domination des Romains.*

César nous apprend que les Gaulois avant le combat voüoient à Mars les dépoüilles de l'ennemi ; que contens de la gloire de vaincre, ils lui sacrifioient tout le bêtail après (Cæsar l. 6. de Bello Gall.)

la victoire, & lui consacroient le reste du butin dans des Temples & autres lieux publics; & qu'on en voyoit dans plusieurs endroits des monceaux, dont il étoit défendu sous peine des plus rigoureux supplices de rien enlever, non plus que de rien recéler aprés la bataille.

Pour Theutates, *c'étoit Mercure, la Divinité la plus révérée des Gaulois. On le regardoit comme le Dieu des beaux Arts, des Marchands, des Voyageurs, des Voleurs, de tous ceux qui cherchoient à s'enrichir même par des voyes illégitimes. Est-il surprenant qu'il ait eu tant d'adorateurs? Le grand nombre de statuës de Mercure, qu'on a trouvées dans les diverses Provinces de la Gaule, font assés voir combien son culte étoit répandu. C'étoit la fortune qu'on croyoit adorer en adorant Mercure.*

Belenus, *autre Dieu célebre dans la Gaule, n'étoit pas différent d'Apollon ou du Soleil. On trouve même du mystere dans le mot* Βηλένος, *dont les lettres Grecques prises séparément, font justement le nombre de 365, qui est celui des jours de l'année solaire. Bélénus avoit un College de Prêtres, qui en s'initiant au service de ses Autels, prenoient des noms énigmatiques & mysterieux, propres à exprimer quelqu'un de ses attributs. L'erreur ne se rend respéctable qu'en s'envelopant de plus en plus dans les ténébres.*

Pluton ne pouvoit manquer d'avoir aussi ses adorateurs dans les Gaules. Les Druides avoient persuadé aux Gaulois que la Nation tiroit son origine de ce Dieu; apparemment parceque, selon la Fable, le Royaume de Pluton est dans le sein de la terre, de laquelle les premiers hommes ont été formés. César prétend même que c'étoit

en l'honneur de Pluton que les Gaulois commençoient à compter le temps par les nuits. Mais les premiers hommes comptoient de la sorte; & Moïse en parlant des jours de la Création, met toûjours la nuit la premiere : Vesperè & manè factus est dies.

D'anciens monumens nous font aussi juger que le culte d'Hercule étoit fort célebre parmi les Gaulois. On prétendoit qu'étant venu dans les Gaules, il avoit eu un fils nommé Galate, qui donna son nom au pays & au peuple.

Pour les Déesses qui étoient honorées dans les Gaules, outre Minerve, Isis, Cibele, *qui sont des Divinités connuës, on compte* Ardoine, Nehalennia, Onuava *&* Hafva. Ardoine *étoit certainement Diane. On la representoit comme une Chasseuse; & elle étoit singuliérement révérée dans la Forêt d'Ardenne, à laquelle elle a donné son nom, si on n'aime mieux dire que la Forêt lui a donné le sien. On a lieu de croire que* Nehalennia *est la nouvelle Lune: ce nom approche fort de* Νεαϲλήνη, Nova Luna. *On representoit* Nehalennia *avec un chien & une corbeille de fruits, symboles qui peuvent convenir à la Lune, à qui le chien étoit consacré, & aux influences de laquelle on attribuoit l'accroissement des plantes & des fruits. Pour* Onuava *&* Hafva, *malgré les conjectures ingenieuses, & les recherches de quelques sçavans, on n'en connoît guéres que le nom, non plus que celui de plusieurs autres Divinités Gauloises, telles que l'*Evrises *des Bâteliers de Paris, le* Bouljanus *de Nantes, le* Verjucodumnus *d'Amiens, le* Peninus *des Alpes, & plusieurs autres dont je ne parlerai point. Ce que j'ai dit suffit pour faire sentir dans quelles ténebres l'Idolâtrie avoit plongé les Gaulois. La*

maniere dont ils croyoient devoir honorer ces Divinités, nous fera encore plus déplorer leur aveuglement.

Rien ne rend l'homme plus cruel que la superstition. Elle éteignit dans le cœur de nos Peres les sentimens de cette humanité, dont ils se piquoient par-tout ailleurs. Ils se persuaderent que le plus agréable Sacrifice qu'ils pussent offrir à leurs Dieux, sur-tout à ESUS *&* à THEUTATES*, étoit de faire couler le sang humain sur leurs Autels: Quand ils se trouvoient en quelque danger de guerre ou de maladie, ils sacrifioient quelque personne, dans la persuasion ou ils étoient qu'on ne pouvoit mieux racheter la vie d'un homme, que par celle d'un autre homme.*

Lactant. de falsâ Relig. l. 1. c. 21.

Cæs. de bello Gall l. 6.

Ces cruels Sacrifices se faisoient souvent par autorité publique. Il est vrai qu'on choisissoit communément des criminels; parce qu'on croyoit qu'ils étoient les victimes les plus agréables aux Dieux. Mais au défaut des malfaiteurs, on immoloit souvent des innocens; & la maniere dont on y procédoit, étoit aussi cruelle que le Sacrifice même. Le Sacrificateur frappoit long-temps de l'épée le dos de celui qui étoit la Victime, prétendant connoître l'avenir par les contorsions que la douleur lui faisoit faire. Quelquefois on le perçoit de fléches sacrées & destinées à cet usage, ou bien on le faisoit mourir en Croix.

Dans les Sacrifices solemnels on érigeoit une grande Idole d'ozier, où l'on enfermoit les malheureux qui étoient destinés à appaiser par leur mort la colere des Dieux. Ensuite on y mettoit le feu, qui consumoit l'Idole & les Victimes. On se contentoit quelquefois de les brûler dans un tas de foin avec un grand nombre d'animaux qu'on sacrifioit. Mais tirons un voile sur ces horreurs, & benissons la Grace divine qui nous en a délivrés.

Strabo.

Les Druides étoient les Ministres de ces barbares Sacrifices. On ne peut donner une notion juste de la Religion des Gaulois, sans faire connoître ces Prêtres qui en étoient comme les Arbitres. C'étoit une Secte de Philosophes & de Sacrificateurs, qui étoient tout-à-la-fois les Interprêtes des Loix, les Dépositaires de la Doctrine, & les Oracles des Dieux. Aussi joüissoient-ils des plus beaux priviléges. Outre les honneurs qu'on leur rendoit, ils étoient exempts d'aller à la guerre & de payer tribut. On croyoit qu'ils défendoient assez la Patrie par leurs prieres & leurs Sacrifices, & qu'ils rendoient assez de service au public en enseignant la Philosophie & la Théologie Payenne à la Jeunesse Gauloise. Mais avant que de devenir Maîtres, ils étoient long-temps Disciples; & ils passoient quelquefois vingt années entieres à se perfectionner dans la science de la Religion & de la Nature. L'Ecole la plus célébre des Druides étoit dans la Bretagne. C'étoit dans cette Académie où les Druides Gaulois alloient puiser la connoissance des secrets les plus cachés de leur art, qu'ils enseignoient ensuite avec cet air mysterieux, qui fait quelquefois toute la science d'un prétendu sçavant. Pompon Mela l. 3. c. 2.

Dans la crainte d'avilir leur doctrine en la rendant trop commune, ils n'enseignoient que de vive voix; & tout consistoit à faire apprendre par cœur à leurs Disciples plusieurs milliers de vers, qu'il étoit sévérement défendu de mettre par écrit: c'est pourquoi nous connoissons si peu le systême de leur Theologie & de leur Philosophie. On sçait seulement qu'il étoit appuyé sur deux principes; sçavoir, la Métempsycose & l'immortalité de l'ame. Ce dernier article étoit si fermément établi parmi les Gaulois, qu'ils prétoient de l'argent à condition qu'on le leur Cæsar. l. 6.

Valer. Max. l. 2. *rendroit dans l'autre monde ; & dans le bucher où l'on brûloit les corps, on jettoit quelquefois des lettres, afin que le mort les lût, & qu'il apprît des nouvelles de la magnificence de ses funerailles.*

L'art de duper les peuples étoit une grande partie de la science des Druides, & c'étoit pour eux un art fort lucratif à peu de frais : car ils étoient Devins & Charlatans ; deux professions, où les supercheries coûtent peu, & se vendent cher. Ils se piquoient même d'être Botanistes : mais ils faisoient accroire que les superstitions avec lesquelles ils cueilloient certaines herbes, étoient ce qui leur donnoit la vertu qu'ils leur attribuoient. Plin. l. 29. c. 3. *Ils vantoient sur toutes choses, au rapport de Pline, un œuf qu'ils croyoient être formé de la bave des serpens. La bonne fortune étoit renfermée dans cet œuf ; & ceux qui étoient assez heureux pour en porter un sur eux, se croyoient sûrs de gagner les plus mauvais procès. Ce fut par le moyen de ces prestiges, qui étoient toujours couverts du voile de la Religion, que les Druides acquirent une si grande autorité dans l'esprit des Gaulois. La police & la subordination qui regnoit parmi eux, ne contribua pas peu à la maintenir.*

Cæs. l. 6. *Tous les Druides obéïssoient à un Chef, qui avoit sur eux un pouvoir absolu ; & comme il devoit commander à tous, il étoit élû par le suffrage de tous. Mais l'ambition d'atteindre à ce haut rang, leur faisoit souvent prendre, pour leurs interêts propres, les armes qu'ils refusoient de porter pour ceux de la Patrie. On voyoit alors des armées de Prêtres en venir aux mains, & se livrer de sanglans combats, pour obtenir des honneurs dont ils prêchoient aux autres le mépris. Accoûtumés qu'ils étoient à verser le sang humain dans les Sacrifices, ils avoient moins d'hor-*

reur de tremper leurs mains dans celui de leurs freres.

*Ils tenoient tous les ans une Assemblée générale dans un lieu sacré du pays Chartrain. Comme ils étoient les Interprêtes nés des Loix, tous ceux qui avoient des procès, s'y rendoient des diverses parties de la Gaule; & l'on recevoit leurs Arrêts comme des Oracles émanés de la bouche des Dieux. Si quelqu'un refusoit de s'y soûmettre, ils lui interdisoient l'assistance aux Sacrifices : punition bien terrible, puisque ceux qui en étoient frappés, étoient exclus des Charges, comme impies, & qu'on les fuïoit comme des hommes atteints d'un mal contagieux. C'étoit une imitation de ce qui se pratiquoit parmi les Juifs, dont les Druides pouvoient avoir lû les livres. Le Démon a toûjours porté ses Ministres à contrefaire ce que la sagesse de Dieu a reglé pour le gouvernement de son peuple. Il y avoit bien de l'iniquité dans les Jugemens de ces Prêtres Gaulois. Plaute faisant allusion à l'Assemblée du Pays Chartrain, où ils rendoient leurs Arrêts, dit, que quand on veut pour s'enrichir, dépoüiller & tuer impunément ses voisins, il faut aller vers les bords de la Loire; que c'est-là où tout est permis. Il ajoûte cependant qu'*on y prononce au pied d'un chêne des Sentences de mort, & qu'on les écrit sur des os : *mais ces Sentences ne frappoient pas toûjours les coupables.* Plautus in Querulo.

Les Druides avoient une vénération singuliere pour le Chêne, & ils faisoient entrer cet arbre dans tous leurs mystères. Je ne crois pas qu'il faille recourir au Chêne de Mambré, comme a fait un sçavant Auteur, pour trouver la raison de ce culte. L'obligation que les premiers hommes, selon la Fable, eurent au Chêne, qui les nourrissoit de gland, en paroît être la vraie cause.

Une des plus réligieuses Cérémonies des Druides étoit de cueïllir le gui de Chêne. Comme cette espece d'arbrisseau croît rarement sur cet arbre, ils cherchoient avec soin quelque Chêne où il y en eût ; & quand ils en avoient trouvé un, ils préparoient au pied deux taureaux pour un Sacrifice. Le Sacrificateur vêtu de blanc, montoit sur le Chêne, & coupoit le gui avec une serpette d'or : après quoi il immoloit les deux taureaux aux acclamations redoublées des Druides. Ils renouvelloient cette Cérémonie tous les ans au commencement de l'année : d'où nous est venu, à ce qu'on croit, l'ancien dicton: Au Gui, l'an neuf. *Il paroît aßez vraisemblable que le nom de Druides a été formé du Grec* δρυς *qui signifie Chêne, ou du terme Celtique* Deru, *qui a la même signification. Les Femmes Druides joüerent aussi leur rôlle dans la Religion des Gaulois. Elles s'appliquerent sur tout à la Divination, & elles y réüssirent. C'est un art auquel on est toûjours propre avec une imagination vive.*

Plin. l. 16. in fine.

Les Druides commencerent à décheoir de leur autorité sous la Domination des Romains, moins crédules, & plus éclairés que les Gaulois. Cette révolution dans le gouvernement civil, en causa une grande dans toute l'œconomie de la Religion. Les Dieux de Rome déthronérent, pour ainsi dire, les Dieux de la Gaule, ou du moins ils les obligerent de prendre leurs noms pour conserver leur culte. On ne connut plus guéres dans la suite des temps Esus, Theutates, Bélénus, Ardoine, *que sous les noms de* Jupiter, *de* Mercure, *d'*Apollon, *& de* Diane. *Ce fut apparemment lors que les mysteres de* Mithras, *de* Cybele, *de* Bacchus, *de* Venus, *furent établis dans la Gaule à l'imitation de ce qui se pratiquoit en Italie.*

On sçait

On sçait que c'étoit le Soleil, qui étoit révéré sous le nom de Mithras. C'est pourquoi ses adorateurs, pour célébrer ses Fêtes, se déguisoient sous la forme des divers animaux du Zodiaque, & marchoient ainsi en mascarade par les ruës.

Plusieurs traits de l'Histoire nous apprennent que Cybele étoit particuliérement honorée à Autun. On y portoit à certains jours son Idole sur un char, tandis que ses Prêtres eunuques faisoient autour mille extravagances. Greg. Tur. de glor. Confess. c. 77.

Bacchus n'inspiroit pas plus de sagesse à ses Cliens. C'étoit le Dieu des Armoriques; & il avoit dans une Isle de la Loire proche de Nantes, un fameux Temple desservi par des Bacchantes Gauloises, qui ne laissoient entrer aucun homme dans l'Isle, pas même leurs maris. Ces femmes avoient coûtume une fois l'an, d'ôter & de rétablir en un jour le toit du Temple. Toutes y travailloient dans une espece de fureur bacchique; & s'il arrivoit que quelqu'une d'elles tombât, ou laissât tomber quelque chose, elle étoit aussi-tôt mise en pieces par les autres. C'étoit-là le beau de la Fête. Strabo l. 4.

Pour Venus, elle avoit un Temple sur une des plus hautes montagnes des Pyrenées, & elle étoit honorée dans les Gaules sous divers noms. Il paroît que son culte étoit établi à Arles. On y trouva dans le dernier siécle une belle Statuë de marbre de cette Déesse, qui est aujourd'hui dans la Gallerie de Versailles.

Le nombre & la beauté des Temples qu'on érigea dans la Gaule à ces fausses Divinités, répondirent à la superstition & à la magnificence des Gaulois. On parle comme d'un prodige d'un Temple d'Auvergne nommé Vasso, *dont les murs, incrustés de marbre, étoient épais de trente pieds.* Greg. Hist. l. 1 c. 30.

Il fut détruit dans le troisiéme siécle par Chrocus Roi des Allemans. Il y a lieu de croire qu'il étoit dédié à Mercure, fort revéré dans cette Province : & ce fut apparemment pour ce Temple, que Zénodore fameux Sculpteur employa dix années de travail à faire en Auvergne une Statuë colossale de Mercure, qui fut jugée un chef-d'œuvre en cet art. Le Temple de Toulouse, dont on voit de beaux restes dans l'Eglise de la Daurade, en laquelle il a été changé, n'étoit pas moins célébre. Il y avoit auprès de ce lieu un Lac sacré, où les Gaulois avoient dévoüé aux Dieux une quantité prodigieuse d'or ; & comme Cépion Général Romain, qui fit enlever cet or, mourut misérablement, lui & la plus grande partie de ses soldats, on ne douta point que ce ne fût une punition de son prétendu sacrilége. C'est pour ce sujet que l'or de Toulouse *passa en proverbe parmi les Romains, pour signifier une chose qui porte malheur.*

Plin. l. 7. c. 34.

Les Grecs de Marseille apporterent dans la Gaule les superstitions de la Grece, & bâtirent deux beaux Temples en l'honneur des deux plus fameuses Divinités de leur ancienne patrie ; l'un desquels ils dedierent à Apollon de Delphes, & l'autre à la Diane d'Ephese. On voit encore en plusieurs villes des vestiges d'anciens Temples. Celui de Montmorillon en Poitou, est presque entier. Il y a sur le frontispice plusieurs personnages, qu'on croit être des Druides. On y voit une femme qui est habillée à peu près comme les femmes le sont aujourd'hui. A force de prendre de nouvelles modes, on rappelle les anciennes.

La Gaule avoit aussi ses Oracles. Il y en avoit un à Toulouse, à qui Saint Saturnin imposa silence, dès qu'il annonça Jesus-Christ dans cette ville. On croit qu'il y en avoit un autre à Polignac, ainsi nommé par abbrévia-

*tion, d'*Apolliniacum*, c'est-à-dire, lieu consacré à Apollon. On y a trouvé en effet une Statuë du Soleil environnée de raïons, ayant la bouche ouverte, comme pour rendre ses réponses. Mais un des plus fameux Oracles des Gaulois étoit celui de l'Isle de Sein sur la côte de Cornüaille. Elle renfermoit un Temple desservi par neuf Filles, qui gardoient la Virginité perpetuelle. Elles étoient les Interprétes de la Divinité du Temple, & on leur croyoit un grand pouvoir pour exciter des orages dans l'air, & des tempêtes sur la mer. C'est-là où aboutissent les prétendus miracles que le Démon opere, à faire du mal aux hommes.* Pomponius Mela l. 3. c. 6.

Je n'entreprens pas de rapporter toutes les autres superstitions des Gaulois: il me suffit de les avoir indiquées, pour donner quelque idée de la Religion de nos Peres, qu'il nous reste de faire connoître par le caractere de leurs mœurs & de leurs usages.

Après avoir examiné les divers portraits que les Anciens ont fait des Gaulois, je crois pouvoir en conclure que la bravoure, l'amour de la gloire, & même la vanité, sont les traits les plus marqués qui les distinguent des autres Nations. Les Grecs & les Romains, qui avoient éprouvé les armes des Gaulois, s'accorderent à faire l'éloge de leur intrépidité. Quelques-uns de leurs Auteurs prétendent cependant qu'il y avoit plus d'impétuosité, que de fermeté & de constance dans la bravoure de nos Ancêtres: que dans le premier choc, ils faisoient des efforts au-dessus des forces humaines, & que dans le second, à peine se trouvoient-ils hommes. Mais leurs exploits militaires, les Colonies nombreuses qu'ils ont établies les armes à la main dans la Germanie, dans l'Italie, & jusques dans la Grece, semblent les justifier assez de ce qu'il peut y avoir d'ou-

tré dans cette accusation, à laquelle nous ne pouvons nier qu'ils n'ayent donné quelque lieu. Il nous suffit de dire que les Gaulois firent plus d'une fois trembler Rome, la terreur des autres Nations; & que s'ils succomberent enfin, il fallut un César pour les dompter. Encore Rome n'eut-elle pas lieu de s'applaudir de cette conquête: le Vainqueur des Gaulois crut qu'il pourroit vaincre les Romains eux-mêmes, & il ne se trompa pas.

Avant que les Gaulois eussent été subjugués, la guerre étoit leur exercice le plus ordinaire: il arrivoit souvent qu'ils se la faisoient entre eux, quand ils ne réünissoient pas leurs armes contre des ennemis étrangers. En effet, il y avoit Cæsar. l. 6. *autant de factions dans la Gaule que de Peuples, & quelquefois presque autant que de familles. Une jalousie & une antipathie, dont on apperçoit encore des vestiges, armoient souvent les Provinces & les Villes voisines les unes contre les autres: ce fut moins à la force de leurs Légions, qu'à ces divisions intestines de la Gaule, que les Romains dûrent leurs conquêtes. Dans les combats, les Gaulois ne cherchoient le plus souvent que la gloire de vaincre. Aussi conduisoient-ils avec eux des Bardes ou des Poëtes, pour chanter leurs belles actions; & ils pendoient au cou de* Strabo. *leurs chevaux les têtes des ennemis qu'ils avoient tués, pour en faire des trophées aux portes des villes.*

Il est rare qu'une Nation guerriere aime le luxe. Il est cependant vrai que si les anciens Gaulois n'eurent ni le goût, ni la délicatesse de leurs descendans, ils ne porterent pas moins loin la magnificence des habillemens. Les Magistrats avoient des robbes de couleur, garnies d'or, & les Nobles portoient des colliers & des bracelets d'or. Pline parle d'un Roi de Soissons, qui combattoit sur un char

d'argent. Ce qu'il y avoit de plus flatteur pour les Gaulois, c'est que la richesse de leur taille répondoit à celle de leurs habits. Car avant le mêlange des Romains & des Nations barbares avec les habitans de la Gaule, ceux-ci étoient presque tous d'une taille fort haute, & d'un teint qui égaloit la blancheur du lait, & qui tiroit un nouvel éclat de leur chevelure, & de leur barbe blonde. Amm. Marcell. l. 15. c. 22.

Leur vanité paroissoit jusques dans leurs funerailles. Ils vouloient qu'elles fussent magnifiques, comme pour faire parade de leur puissance dans le temps où la mort les en dépoüilloit. On brûloit souvent avec le corps du défunt tout ce qu'il avoit eu de plus cher, & même jusqu'aux Esclaves. Saint Martin ayant apperçû de loin le convoi d'un Gaulois Païen, & vû voltiger des étendarts autour du cercueïl, jugea que c'étoit une de ces Processions profanes qu'on faisoit en promenant les Idoles par les campagnes, tant la pompe du convoi étoit magnifique. Sulp. Sever.

Quoique la Table des anciens Gaulois fût assez frugale d'ailleurs, on leur a reproché le vice honteux de l'ivrognerie. Le vin à la vérité étoit encore fort rare : mais ils y suppléoient par la biere & l'hydromele ; & l'on en trouvoit toûjours quelqu'un ivre de ces boissons. Les Belges mangeoient couchés sur des lits : mais craignant que trop d'embonpoint ne rendît leurs jeunes gens moins propres à la guerre, on faisoit mesurer la grosseur de leurs corps avec une ceinture, & ceux qui passoient cette mesure, étoient mis à l'amende. Ammianus Marcel. Strabo.

Pour la forme du gouvernement politique des Gaules, on sçait que l'Etat Monarchique & l'Etat Républicain y étoient établis en diverses Provinces. Chaque peuple, & quelque-fois chaque Ville, formoient autant de petits

Etats gouvernés par des Rois, ou par des Magistrats. Parmi les Rois, ceux de Soissons & d'Auvergne passerent pour les plus puissans; & parmi les Republiques, celle des Eduens ou Autunois, & celle des Marseillois, furent les plus célébres. Cicéron fait un bel éloge du Gouvernement Aristocratique de Marseille. Si nous en croyons Valere Maxime, la discipline y étoit sévère; & l'on n'y permettoit pas aux Comédiens de joüer des Piéces qui pussent corrompre les mœurs. On y conservoit depuis la fondation de la Ville, l'épée qui servoit à décapiter les criminels. On gardoit aussi du poison par autorité publique; & quand quelqu'un vouloit se procurer la mort, il exposoit ses raisons au Magistrat: si elles étoient trouvées bonnes, on lui faisoit délivrer du poison.

Cicero pro Flacco. Valer. Max. l. 1. p. 38. Edit. Varior. Amstelod.

Nous ignorons le détail des coûtumes observées dans les autres villes des Gaules. Ce qu'on sçait en général, est que chaque pere de famille étoit comme le Roi de sa maison; qu'il avoit droit de vie & de mort sur sa femme & sur ses enfans; que ceux-ci ne se présentoient pas devant lui, qu'ils ne fussent en âge de porter les armes. Le mari mettoit en communauté autant de bien que sa femme lui en apportoit, & le tout demeuroit au survivant. Je ne dois pas omettre que les femmes étoient fort respectées dans la Gaule. On y faisoit tant d'estime de leur prudence & de leur équité, qu'il y eut un temps qu'on leur déféra le soin de rendre la Justice, & de juger les procès. On ne sçait ce qui les fit décheoir de cette autorité, dont les Druides s'emparerent.

Le commerce des Romains donna aux Gaulois une politesse qui leur manquoit, mais qui énerva un peu leur bravoure par l'amour des plaisirs. Car comme les Romains avoient emporté chez eux non seulement les dépoüilles, mais

encore les vices des Nations vaincuës, & nommément les délices de l'Asie, & les Jeux de la Grece, ils les apporterent dans les Gaules. Les Gaulois se conformerent sans peine en cela, au goût de leurs nouveaux Maîtres. On bâtit dans la plûpart des villes, des Cirques & des Amphithéatres, dont on voit encore en quelques endroits de magnifiques restes. Ce furent apparemment des ouvrages des Romains, qui voulurent par-là donner aux Gaulois une idée de leur magnificence, & leur restituer une partie des biens qu'ils leur avoient enlevés.

Mais ce que le commerce des Romains procura de plus avantageux aux Gaulois, ce fut de leur donner le goût des belles Lettres. Comme en perdant leur liberté, ils avoient aussi beaucoup déchû de leur ancienne gloire militaire, toute leur ambition se porta du côté des beaux Arts. Il est vrai que la Colonie qui avoit fondé Marseille & les Villes voisines, avoit apporté de la Grece dans Gaules l'amour des sciences; & Marseille en étoit devenuë une Académie célébre, où les Gaulois & les Romains même venoient étudier, comme dans une nouvelle Athenes. Mais l'établissement des Romains dans toute la Gaule, acheva d'y faire fleurir les beaux Arts, & sur-tout l'Eloquence Latine. On assigna dans les principales Villes de gros appointemens pour les Professeurs d'Eloquence. C'en fut assez pour attirer dans la Gaule les plus habiles Maîtres; & ils trouverent des Disciples, qui montrerent pour cet Art un goût & un génie estimé même des Romains. L'Hercule Gaulois, representé, dit Lucien, avec des chaînes d'or qui lui sortoient de la bouche, & qui tenoient les Auditeurs attachés par les oreilles, n'est qu'un symbole ingénieux de la force de l'Eloquence Gauloise. Pour en-

tretenir l'émulation, l'ame des beaux Arts, Caligula fonda à Lyon des prix d'Eloquence : mais il assujettit les prétendans à des Loix bien bizarres. Les Orateurs vaincus étoient obligés d'effacer avec la langue leurs propres écrits, s'ils n'aimoient mieux être frappés de la férule, comme les Ecoliers ; ou même être jettés dans le Rhosne. La Langue des Vainqueurs devint insensiblement celle des sujets : on parla bien-tôt Latin presque dans toute la Gaule, ou dumoins, on l'entendit : ce qui fut un grand avantage pour les Prédicateurs Evangeliques envoyés de Rome. C'est la moitié du travail épargnée à un Missionnaire, quand il n'est pas obligé d'apprendre un idiome étranger.

Telle étoit la situation des Gaulois, lorsque l'Evangile de Jesus-Christ leur fut annoncé. On juge aßez quels obstacles la foi & la morale d'un Dieu Crucifié dûrent trouver parmi un peuple, qui avoit ajoûté à ses anciennes superstitions les Dieux & les vices des Romains. Les passions des hommes prirent la défense des Divinités qu'elles avoient érigées. Le faux zéle des Prêtres & des Druides, la superstition du peuple, la rage des Tyrans, tout s'arma contre les premiers Prédicateurs de la Foi, c'est-à-dire, contre des hommes qui ne sçavoient autre chose que souffrir, & mourir pour le Dieu qu'ils annonçoient. On fit couler de toutes parts des fleuves de sang ; & la Foi s'établit enfin par les mêmes moyens qu'on prenoit pour la détruire : Dieu le permettant ainsi, pour montrer que l'établissement du Christianisme ne pouvoit être que l'ouvrage de sa sagesse & de sa toute-puißance.

Il faut cependant reconnoître qu'au milieu de tous ces

ces obstacles, la Prédication de la Foi trouva quelques facilités dans le caractere des Gaulois. Leur humanité envers les étrangers, & leur curiosité naturelle furent comme les moyens, dont Dieu se servit pour leur ouvrir les voyes du salut. Religieux observateurs des Loix de l'hospitalité, ils reçûrent avec bonté les premiers Missionnaires: la seule qualité d'étrangers leur servit comme de sauve-garde. Curieux à l'excès, jusqu'à passer les jours dans les places publiques pour apprendre ou débiter des nouvelles, ils en écouterent avec plus d'avidité les premiers Prédicateurs de l'Evangile. D'ailleurs leur esprit vif & pénétrant découvrit aisément à la lueur des premiers rayons de cette nouvelle lumiere, tout le ridicule, & le foible de la Théologie payenne; en même temps que le courage & la générosité, dont ils se picquoient, leur firent mépriser ce qu'ils auroient à souffrir pour la vraie Religion. C'est ainsi que le Seigneur faisant servir aux opérations de la grace la fermeté & la bravoure des Gaulois, se forma d'une des plus illustres Nations du Paganisme, un Peuple choisi, qui devint par son constant attachement à la Foi, une des plus belles portions de son héritage.



DISSERTATION

PRELIMINAIRE

SUR le temps de l'établissement de la Religion Chrêtienne dans les Gaules.

JE n'ignore pas que le sujet de cette Dissertation a été traité par d'habiles Critiques : mais je sçais qu'il n'a pas été epuisé. Il y reste des difficultés que je me trouve obligé par le dessein de mon Ouvrage d'approfondir, pour éclaircir un des points les plus intéressans de l'Histoire que j'écris..

Il s'agit de sçavoir si le Christianisme a été établi dans les Gaules par les Disciples des Apôtres dès le premier siécle de l'Eglise, ou si l'on doit différer l'Epoque de son établissement jusqu'au milieu du troisiéme siécle. Les deux opinions ont des autorités & des défenseurs respectables. Les uns en soûtenant l'antiquité de l'Eglise Gallicane, ont crû devoir combattre avec zéle pour la gloire de leur patrie : les autres, en l'attaquant, se sont flatés de ne combattre que pour la défense de la vérité ; & ils ont crû, avec raison, qu'une Eglise si illustre n'avoit pas besoin de faux titres de Noblesse. Mais la chaleur qui se mêle presque toûjours dans ces sortes de disputes, a fait donner les uns & les autres dans des extrêmités également condamnables Ceux-là se sont engagés à défendre un grand nombre de Traditions populaires, & à soûtenir les Piéces les plus décriées ; & ceux-ci n'ont pas toûjours déféré aux témoignages les plus dignes de foi Pour éviter également l'un & l'autre de ces écueils, & pour rendre la vérité plus sensible en la débarrassant des difficultés qui l'obscurcissent, je vais tâcher de démêler, par quelques

propositions, ce qui paroît dans cette question de certain, d'avec ce qu'il y a de douteux, ou même de faux.

PREMIERE PROPOSITION.

Il paroît certain que la Religion Chrétienne a été établie dans les Gaules dès le premier siécle par les Disciples des Apôtres.

Il faut convenir d'abord que les préjugés les plus légitimes favorisent ce sentiment. Il est difficile de se persuader que S. Pierre & S. Paul étant à Rome uniquement occupés à la propagation de l'Evangile, ayent négligé de le faire annoncer à une Nation aussi illustre & aussi voisine de l'Italie que l'étoient les Gaulois. Le zele de ces Saints Apôtres seroit une raison suffisante de présumer qu'ils l'auront fait: mais on ne manque pas de preuves positives pour établir cette vérité.

Saint Epiphane assûre que saint Luc, & quelques autres Disciples de saint Paul ont prêché la Foi dans la Gaule. *Le Ministere de la divine Parole*, dit ce saint Docteur, *ayant été confié à Saint Luc, il l'exerça en passant dans la Dalmatie, dans la Gaule, dans l'Italie, & dans la Macédoine, mais particulierement dans la Gaule, ainsi que Saint Paul l'assûre dans ses Epitres de quelques-uns de ses Disciples. Crescent*, dit il, *est en Gaule.* Car, ajoûte saint Epiphane, *il ne faut pas lire* EN GALATIE, *comme quelques-uns l'ont crû faussement, mais* EN GAULE. Il ne s'agit pas de sçavoir si ce saint Docteur a raison de lire dans le texte de saint Paul, *en Gaule*, au lieu d'*en Galatie:* il nous suffit qu'il ait crû qu'on devoit lire de la sorte, pour être en droit d'en conclure qu'il passoit alors pour constant que saint Crescent avoit prêché la Foi dans la Gaule.

Epiphan. hæresi 51 Edit. Petav. p. 433.

Ce sentiment étoit si bien établi dans l'Orient, que Théodoret, qui lit *dans la Galatie*, ne laisse pas d'entendre *la Gaule*; parcequ'en effet les Grecs donnoient ce nom à la Gaule: & les Galates n'avoient été ainsi nommés, qu'à cause qu'ils étoient une Colonie de Gaulois. La Tradition de l'Eglise de

Vienne confirme cette opinion. Elle a crû de temps immémorial cette Eglise, que saint Crescent, son premier Evêque fut Disciple de saint Paul, & presque tous les Martyrologes lui donnent cette qualité. Il peut paroître étonnant que le P. Petau prétende que la Gaule, qui fut, selon saint Epiphane, la Mission de saint Luc, étoit la Gaule Cisalpine. Il n'y avoit plus de Province ainsi nommée du temps de ce saint Docteur; & quand même le nom de cette Province auroit subsisté, il est manifeste que dès qu'on nomme simplement la Gaule, on doit entendre la Gaule proprement dite. On voit d'ailleurs par le texte de saint Epiphane, que la Gaule où a prêché saint Luc, est celle où a prêché saint Crescent, que l'Eglise de Vienne reconnoît pour son Fondateur. Nous croïons devoir nous rendre à l'autorité de saint Epiphane. Il siéroit mal à des Ecrivains François de combattre ce que des Auteurs Grecs, des saints Peres respectables par leur antiquité & leur érudition, ont avancé de glorieux à l'Eglise Gallicane.

In notis ad Epiphan.

Il ne nous paroît pas moins certain que saint Trophime fut envoïé dans les Gaules par saint Pierre, & y fonda l'Eglise d'Arles, qui fut, à ce qu'on croit, la premiere Eglise des Gaules. Nous avons pour garant de ce fait une Tradition si ancienne, & si universellement reçûë, qu'on ne pourroit la contredire sans témérité. C'est sur ce principe que le Pape saint Zozime fonde les privileges qu'il accorde à l'Eglise d'Arles. C'est le motif de la Requête que les Evêques de la Province d'Arles presenterent à saint Leon, pour le supplier de rendre à cette Métropole les privileges qu'il lui avoit ôtés. *Toute la Gaule sçait*, disent-ils, *& la Sainte Eglise Romaine ne l'ignore pas, qu'Arles la premiere Ville des Gaules a mérité de recevoir de Saint Pierre saint Trophime pour Evêque, & que c'est de cette Ville que le don de la Foi s'est communiqué aux autres Provinces des Gaules.* Si saint Trophime d'Arles n'avoit reçû sa Mission qu'au milieu du troisiéme siécle, comme on le prétend, auroit-on pû ignorer ce fait à Rome & dans la Gaule vers le milieu du cinquiéme siécle? ou ces Evêques auroient-ils pû s'exprimer comme ils font? Peut-on supposer qu'ils ignorassent qu'il y

Preces Episc. Provinciæ Arelatensis. t. 1. Concil. Gall. p. 89.

avoit à Lyon & à Vienne, dès le second siécle, une Chrêtienté nombreuse, qui avoit donné à l'Eglise de si illustres Martyrs? Ainsi en soûtenant que l'Eglise d'Arles est plus ancienne, ils prétendent qu'elle a été fondée dès le 1[r]. siécle.

C'est donc envain que pour éluder cette autorité quelques Critiques répondent que ces Evêques, en disant que saint Trophime a été envoyé par saint Pierre, entendent seulement qu'il a été envoyé par le Saint Siége. Je sçais que *Saint Pierre*, selon l'expression de saint Pierre Chrysologue, *vivant & présidant toûjours dans son Siége*, les Envoyés du saint Siége sont quelquefois appellés les Envoyés de saint Pierre: l'Histoire nous en fournira plus d'un exemple. Mais cette réponse ne peut avoir ici aucun lieu. Les Evêques de la Province d'Arles vouloient montrer l'antiquité de leur Métropole: l'auroient-ils fait, s'ils avoient seulement prétendu dire que le premier Evêque de cette Eglise avoit été envoyé par le saint Siége?

Mais il y a peut-être quelque chose de plus glorieux encore à l'Eglise Gallicane. On peut dire avec assez de vraisemblance que saint Paul en jetta lui-même les premiers fondemens. En effet, quand il écrivit sa Lettre aux Romains, il avoit dessein, comme il le marque, de passer de Rome en Espagne. Plusieurs Saints Peres, comme saint Epiphane, saint Chrysostome, saint Jerôme & Théodoret veulent qu'il ait exécuté ce projet, quand il fut élargi de sa premiere prison de Rome. Or s'il alla de Rome en Espagne, il est vraisemblable qu'il y alla par le grand chemin qui conduisoit d'Italie en Espagne, c'est-à-dire par la Gaule; & comme les voyages de saint Paul étoient autant de Missions, on ne peut croire qu'il ait manqué d'annoncer la foi aux Gaulois. Une ancienne Inscription trouvée en Espagne, nous apprend que le Christianisme y avoit pénétré dès le temps de Neron. Elle étoit conçûë en ces termes: *A Neron César Auguste pour avoir purgé la Province de brigans, & de ceux qui enseignoient aux hommes une nouvelle superstition.* Mais si la Foi avoit dès-lors pénétré en Espagne, comment auroit-elle été inconnuë dans les Gaules plus voisines de l'Italie?

Rom. 15. 25. 28.

Suppoſons cependant, ſi l'on veut, que tous ces faits ſont incertains : voici des preuves plus ſolides de la vérité que j'ai avancée, & qu'on ne pourroit combattre ſans démentir les Auteurs les plus anciens & les plus reſpectables.

Saint Irenée qui floriſſoit au ſecond ſiécle de l'Egliſe, & qui écrivoit dans le ſein de la Gaule, nous aſſûre que de ſon temps il y avoit pluſieurs Egliſes établies parmi les Celtes & dans les Germanies, c'eſt-à-dire dans les deux Provinces de la Gaule Belgique, nommées la premiere & la ſeconde Germanie : car on ſçait que la Foi ne pénétra que long-temps après dans la Germanie d'au-delà du Rhin. *Ces peuples*, dit ce ſaint Docteur, *qui parlent tant de langues differentes, tiennent ſur la Foi le même langage. Les Egliſes qui ſont dans les Germanies, dans l'Eſpagne, parmi les Celtes, dans l'Orient, dans l'Egypte, & la Libie, ont toutes la même croyance & la même Tradition.*

Iren. adver. hereſ l. 1. c. 5.

Tertullien, qui écrivoit peu de temps après, ne craint pas de dire, que toutes les Eſpagnes, les diverſes Nations des Gaules, & les endroits des Iſles Britanniques inacceſſibles aux Romains, étoient ſoûmis à Jeſus-Chriſt. Ces diverſes Nations des Gaules étoient ſans doute les Aquitains, les Celtes, & les Belges : il y avoit donc déja des Egliſes dans toutes ces Provinces. Lactance s'exprime encore d'une maniere plus forte. Il dit qu'après la mort de Domitien arrivée dans le premier ſiécle, l'Egliſe s'étendit de l'Orient à l'Occident, *enſorte qu'il n'y avoit aucun coin de la terre ſi reculé, où la lumiere de la Foi n'eût pas pénétré, aucune Nation ſi barbare, dont elle n'eût pas adouci les mœurs. Mais*, ajoûte-t-il, *cette longue paix fut troublée : car long-temps après Dece s'éleva pour perſécuter l'Egliſe.* Ainſi, long temps avant l'Empire de Dece, c'eſt-à-dire, avant le milieu du troiſiéme ſiécle la Religion Chrêtienne étoit répanduë dans les diverſes parties du monde. Ces autorités ont d'autant plus de force, que la plûpart de ceux qui refuſent de reconnoître l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules dès le premier ſiécle, le reculent juſqu'au milieu du troiſiéme. Les Critiques paroiſſent peu craindre ces raiſonnemens, parcequ'ils ſe flâtent d'avoir des armes invincibles pour

Tertul. adv. Judæos c. 7.

Lact. de mortib. perſecut. c. 3.

combattre le sentiment que j'établis. Je vais tâcher de les leur enlever, ou de les tourner contre eux-mêmes

SECONDE PROPOSITION.

La Religion Chrétienne, quoiqu'établie dès sa naissance dans les Gaules, n'y fit que peu de progrès pendant les deux premiers siécles.

Les plantes qui doivent durer plus long-temps, sont celles qui prennent plus lentement leur accroissement. Il n'est pas surprenant que la Foi, qui devoit s'affermir si solidement dans la Gaule, ait été si long-temps à y jetter des racines. Le peu d'Ouvriers qui furent d'abord employés à défricher ces terres, & le grand attachement des Gaulois pour leurs superstitions, purent en être la principale cause. Quoiqu'il en soit, les premiers progrès de l'Evangile dans ces Provinces furent si lents, qu'ils parurent comme insensibles: les témoignages les plus formels justifieront ce que j'ai à prouver.

Sept Evêques écrivant d'un Concile à sainte Radegonde, lui disent: *Quoique la Religion ait été prêchée dès sa naissance dans les Gaules, elle fut embrassée de peu de personnes.* Ce texte si court prouve également la premiere & la seconde proposition que j'ai avancées. Sulpice Sévere, Gaulois de naissance, parlant de la cinquiéme persécution, qui est celle de Marc-Aurele, dit que ce fut alors qu'on *vit dans les Gaules les premiers Martyres, la Religion*, dit-il, *ayant été reçüë plus tard au-delà des Alpes. Tum primùm intra Gallias Martyria visa, seriùs trans Alpes Dei Religione susceptâ.* Il ne dit pas qu'elle y fut *prêchée plus tard*; il dit qu'elle y fut *embrassée plus tard*; parcequ'elle y fit peu de progrès dans les commencemens. L'Auteur ancien des Actes de saint Saturnin tient le même langage. *La connoissance de l'Evangile*, dit-il, *s'est répanduë dans toute la terre insensiblement, & comme pas à pas, & la prédication des Apôtres a fait dans nos Provinces des progrès lents: Tardo progressu.*

T. 1. Conc. Gall. p. 348.

Ces progrès peu sensibles, n'attirerent pas l'attention des Persécuteurs. Aussi ne voyons-nous rien d'éclatant dans l'Histoire de l'Eglise Gallicane avant les Martyrs de Lyon, qui souffrirent après le milieu du second siécle. Si quelques hommes Apostoliques ont avant ce temps-là versé leur sang pour la Foi, ils furent en petit nombre. Il paroît même qu'ils ne furent pas mis à mort par autorité publique, & en vertu des Edits des Empereurs pour la Gaule, mais par la haine des particuliers contre la Foi. Ce qui n'a pas empêché Sulpice Sévere de dire qu'on n'avoit pas vû de Martyrs dans les Gaules avant ceux de Lyon sous Marc-Aurele: *Tum primùm intra Gallias Martyria visa.* Ainsi des deux propositions que nous avons avancées, le fameux passage de Sulpice Sévere confirme la seconde, & ne détruit pas la premiere.

On oppose à ce que nous venons de dire la tradition d'un grand nombre d'Eglises, qui se glorifient d'avoir eu des Martyrs, & une Chrêtienté florissante dès le premier siécle. C'est ce qu'il faut maintenant examiner avec équité, & sans que l'amour de la patrie l'emporte sur l'amour de la vérité, ni l'esprit de critique sur le respect dû aux traditions certaines.

TROISIE'ME PROPOSITION.

Ce qu'on raconte en particulier de la Fondation de diverses Eglises des Gaules dans le premier siécle, est plein d'incertitudes.

Comme l'antiquité est un des plus beaux titres de Noblesse, la plûpart des peuples ont cherché leur origine dans les temps les plus reculés; & parcequ'ils ne connoissoient rien de plus célébre, ni de plus ancien dans l'Histoire profane que le fameux Siége de Troye, plusieurs ont rapporté la fondation de leurs Empires à des Princes Troyens, qu'ils sçavoient d'ailleurs avoir fondé quelques Etats dans leur dispersion. N'est-il rien arrivé de semblable aux Eglises particulieres? On sçavoit que la Foi avoit

été

été portée dans la Gaule par les Apôtres, ou par leurs Disciples : nous l'avons montré par la premiere Proposition. De cette Tradition véritable, il s'en est formé plusieurs fausses, qui ont donné pour fondateurs à la plûpart de nos Eglises des Evêques envoyés par les Apôtres. Ces opinions qui parurent flâteuses, furent reçûës sans trop d'examen ; & quoiqu'elles fussent assez récentes, on leur donna bien-tôt le beau nom de Tradition. Mais ces prétenduës Traditions de quelques Eglises particulieres sur leur origine, ne sont guéres plus infaillibles, que celles des familles sur l'ancienneté de leur Noblesse. Voici les principales raisons qui nous les font regarder comme incertaines dans le fait dont il s'agit.

1°. Si tout ce qu'on raconte de la fondation d'un grand nombre d'Eglises des Gaules dès le premier siécle, étoit véritable, le Christianisme n'auroit été nulle part ailleurs aussi florissant que dans la Gaule : ce qui est contraire à la seconde Proposition que nous avons prouvée. En effet, sans parler de saint Trophime d'Arles, & de saint Crescent de Vienne ; on veut que saint Lin de Besançon, saint Clement de Mets, saint Memmie de Châlons sur Marne, saint Sixte de Rheims, saint Sinice de Soissons, saint Martial de Limoges, saint Front de Périgueux, saint George du Vellai, saint Saturnin de Toulouse, saint Mansuet de Toul, les saints Euchaire, Valere, & Materne de Tréves & de Cologne, les saints Savinien & Potentien de Sens, saint Altin d'Orleans, saint Gatien de Tours, saint Denis de Paris, saint Lucien de Beauvais, saint Saintin de Meaux & de Verdun, saint Nicaise de Roüen, saint Exupere de Bayeux, saint Rieule de Senlis, saint Taurin d'Evreux, saint Paul de Narbonne, saint Eutrope de Saintes, saint Julien du Mans, saint Ursin de Bourges, saint Austremoine d'Auvergne, & plusieurs autres, on veut, dis-je, que tous ces saints Apôtres ayent été envoyés dans les Gaules par saint Pierre ou par saint Clement, & y ayent établi dès le premier siécle de florissantes Eglises. Mais si cela est ainsi, comment Sulpice Sévere, & les autres Auteurs que nous avons cités, ont-ils pû avancer que la Religion n'avoit

fait que de lents progrès dans les Gaules? Il n'y auroit eu nulle part ailleurs tant d'Eglises.

2°. Pour justifier l'époque de la Mission de ces saints Evêques, en apporte leurs Actes. Mais ces Actes-là même me fournissent de nouvelles armes, pour combattre le sentiment qu'on veut établir par leur autorité. Car rien ne doit plus décrier une cause, que les faux titres qu'on produit pour la defendre. " Il y a des Auteurs, dit le Moine Lethalde, " qui ne craignent pas de blesser la vérité, pour relever les " actions des Saints: comme si le mensonge pouvoit donner " quelque nouvel éclat à la sainteté. Ce reproche convient à la plûpart de ceux qui ont écrit la Vie des premiers Apôtres de la Gaule. Les Actes qu'ils nous en ont donnés, sont ornés de tant de circonstances merveilleuses, qu'on n'y reconnoît pas les caracteres de la vérité toûjours simple. Ils paroissent même évidemment copiés en plusieurs choses les uns d'après les autres. Par exemple, saint Martial ressuscite saint Austriclinien son compagnon avec le bâton que lui donna saint Pierre: saint Euchaire avec le même bâton ressuscite aussi son compagnon saint Materne; saint Clement de Mets opére le même miracle par la vertu du même bâton de saint Pierre sur saint Domitien son compagnon, & saint Front de Périgueux rend aussi la vie avec ce même bâton à saint George son compagnon. Peut-on après cela faire quelque fond sur de pareilles piéces?

Lethald in prologo vitæ S. Iuliani.

Il y en a même de fabriquées par des imposteurs. La Vie de saint Martial a été composée sous le nom de saint Austriclinien par un Ecrivain qui a cherché à en imposer au public. Un Corévêque nommé Gauzbert, composa pour de l'argent une Vie de S. Front, où il fait S. George son compagnon un des 72. Disciples. Hilduin, pour montrer que S. Denis de Paris est l'Aréopagite, cite un certain Aristarque & un nommé Visbius, dont personne n'a entendu parler; & dont il dit que les Ecrits ont été trouvés dans la Bibliotheque de l'Eglise de Paris. La Critique de ces sortes de piéces nous meneroit trop loin. Il suffit de remarquer que la plûpart n'ont été composées qu'après le neuviéme siécle, pour appuyer l'opinion qui commençoit à s'établir de l'an-

In Concilio Lemovicensi.

cienneté de plusieurs Eglises, ou pour faire naître cette opinion en faveur de quelques autres, ausquelles on vouloit faire honneur.

3°. La suite des Evêques marquée dans la plûpart des Eglises, dont nous avons parlé, est une nouvelle preuve qu'elles n'ont pû avoir commencé plûtôt que vers le milieu du troisiéme siécle; ou bien, il faudroit admettre en toutes, en même temps une fort longue vacance. Ce qu'on pourroit supposer de quelques Eglises, le peut-on avec quelque vraisemblance de toutes celles dont nous venons de parler? Il n'y a guéres que les Eglises de Tréves, de Cologne & de Mets, où l'on trouve assez d'Evêques pour continuer la succession depuis le temps des Apôtres. Mais les Catalogues des Evêques de ces Eglises, & de quelques autres n'ont pas même toute l'autorité nécessaire pour nous rassûrer.

4°. Grégoire de Tours, qu'on nomme avec raison le Pere de l'Histoire de France, rapporte au Consulat de Dece, c'est-à-dire, à l'an 250. la Mission des Fondateurs des principales Eglises des Gaules. *Ce fut sous Dece*, dit-il, *que sept Evêques furent ordonnés, & envoyés dans les Gaules pour y prêcher la Foi, ainsi que le marque l'Histoire du Martyre de S. Saturnin. Car on y lit: Sous le Consulat de Dece & de Gratus, comme on le sçait par une tradition fidéle, la ville de Toulouse eut saint Saturnin pour son premier Evêque.* Grégoire ajoûte: *Voici donc les Evêques qui furent envoyés, Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Denis à Paris, Austremoine en Auvergne, & Martial à Limoges.* On ne peut guéres supposer que Grégoire qui étoit Evêque de Tours, qui avoit eté élevé dans l'Eglise d'Auvergne sa patrie, & si voisine de Limoges, qui avoit fait de frequens voyages à Paris, ait ignoré la tradition de ces quatre Eglises sur l'époque de leur fondation. Les Actes de saint Saturnin sont garans de ce qu'il avance sur le temps de ce premier Evêque de Toulouse. La Vie de saint Paul de Narbonne ne contient rien qui nous oblige de le faire plus ancien. Il n'y a donc que saint Trophime d'Arles sur lequel il nous paroît que Grégoire de Tours s'est trompé pour les raisons suivantes.

Greg. Tur. Hist. l. 1. c. 28.

1°. On croit devoir préférer à cet Auteur le témoignage des Evêques plus anciens & mieux instruits des prérogatives de l'Eglise d'Arles leur Métropole : nous avons rapporté leurs paroles.

2°. Ce que S. Cyprien dit dans une de ses lettres, de Marcien Evêque d'Arles, ne peut s'accorder avec le temps que Grégoire de Tours assigne à l'Episcopat de saint Trophime. Selon lui Trophime fut envoyé de Rome à Arles sous Dece, c'est-à-dire au plûtôt l'an 249. On ne peut lui donner moins que cinq ou six ans pour fonder cette Eglise. Comment donc voit-on dès le commencement du Pontificat de saint Etienne, qui fut en 252, un Marcien Evêque d'Arles, & attaché au parti des Novatiens ? Les Evêques des Gaules en écrivirent au Pape & à saint Cyprien : S. Cyprien en écrivit lui même au Pape Etienne au plus tard l'an 253: car il falloit que ce fût avant leur différend, qui s'éleva cette même année. Or Marcien étoit Evêque depuis plusieurs années. *Il y a long-temps qu'il se vante*, dit S. Cyprien, *qu'il s'est séparé de nôtre Communion. Qu'il lui suffise d'avoir laissé mourir les années précédentes plusieurs de nos freres sans leur donner la paix.* On voit par-là qu'il falloit que Marcien fût au moins Evêque d'Arles dès l'an 250. Où placer donc saint Trophime? Aussi des Critiques qui s'en tiennent à l'époque de Grégoire de Tours, rejettent la lettre de saint Cyprien comme une piéce supposée, sans autre raison, sinon qu'elle les incommode. Que si on place saint Trophime après Marcien, on sera obligé de convenir que le Siége d'Arles étoit déja établi avant le milieu du troisiéme siécle ; & l'on n'aura rien pour prouver qu'il ne le fut pas dès le premier, puisqu'en prenant ce parti, l'époque de Grégoire Tours pour la Mission de saint Trophime d'Arles, ne sera plus celle de la fondation de cette Eglise.

Cyprian. ad Steph. ep. 68.

Mais, me dira-t-on, si vous rejettez l'autorité de saint Grégoire de Tours touchant saint Trophime d'Arles, pourquoi admettre cette même autorité touchant les autres Evêques dont il parle, particuliérement touchant saint Martial de Limoges, saint Denis de Paris, saint Paul de Narbonne? C'est que les preuves qu'on apporte pour don-

ner une plus grande antiquité à ces saints Evêques, surtout aux deux premiers, tombent d'elles-mêmes. On veut que saint Martial aît été un des 72 Disciples, que saint Denis de Paris soit l'Aréopagite, & que saint Paul de Narbonne soit le Proconsul Sergius Paulus converti par saint Paul. Examinons sur quoi sont fondées ces prétentions.

Pour prouver ce qu'on avance sur saint Martial, on produit deux Lettres qu'on lui attribuë; sa Vie, qu'on suppose écrite par son Disciple; l'autorité d'un Pape & de deux Conciles, qui le mettent au rang des Apôtres, comme ayant été Disciple du Seigneur. Rien de plus spécieux que ces preuves; mais elles disparoissent, dès qu'on en approche le flambeau de la Critique. 1°. Les Lettres attribuées à saint Martial sont des piéces inconnuës à toute l'antiquité. Elles n'ont paru que sous le Regne de Philippe I. Roi de France.

Voici ce qu'on trouve touchant ces Lettres dans un Manuscrit de l'Eglise de saint Martial. „ Pendant la persécution de Domitien ces deux lettres ont été mises dans „ un tombeau de la Basilique de saint Pierre, où étoit autrefois la sépulture des Evêques; & elles y sont demeurées cachées jusqu'à present, comme nous le trouvons marqué dans le titre Mais par la grace de Jesus-Christ, à qui „ tout honneur & toute victoire sont dûs, elles ont été „ trouvées de nôtre temps, c'est-à-dire sous le Regne du „ Roi Philippe; & comme elles étoient écrites en caractères qui nous étoient presqu'inconnus, suivant la coûtume des Anciens; & qu'elles étoient presque consumées „ par le temps, on a eu bien de la peine à les déchiffrer. „ Si ce fait est véritable, il y a tout lieu de croire que ces lettres avoient été cachées par quelqu'un dans l'endroit où il sçavoit qu'on devoit bien-tôt foüiller. Mais le style seul de ces lettres en démontre la supposition. L'Ecriture sainte est citée suivant la Version de saint Jerôme, & l'on y fait dire à saint Martial, qu'il a baptisé dans les Gaules la fille du Roi Etienne, comme si la Gaule qui étoit soûmise aux Romains depuis long-temps, eût encore été gouvernée par des Rois.

Apud Bolland. 30. Iunii.

2°. La Vie de saint Martial a encore moins d'autorité. Les sçavans Editeurs des *Acta Sanctorum* ne l'ont pas jugée digne d'être mise dans leur Ouvrage, quoiqu'ils y ayent inséré bien de mauvaises piéces, comme on le voit par la Critique qu'ils en font : mais celle-ci leur a paru insoûtenable en tout. On y dit, par exemple, que saint Martial sera exempt des douleurs de la mort ; parce qu'il est exempt de la concupiscence ; que douze Anges sont deputés à sa garde, pour empêcher qu'il n'ait faim ni soif ; on y nomme le Prince Etienne Duc des Gascons & des Goths. Or ces derniers ne sont passés en Gaule que près de quatre cens ans après, & les Gascons encore plus tard. Avec quelle pudeur peut-on supposer que cette piéce a été écrite dans le premier siécle?

3°. Il est vrai que le Pape Jean XIX, un Concile de Bourges, & un de Limoges dans l'onzieme siécle, ont déclaré que saint Martial devoit être mis au rang des Apôtres, comme ayant eté témoin de la Resurrection & de l'Ascension de Jesus-Christ. Mais ce Pape & ces Conciles ne se sont appuïés que sur la Vie apocryphe de saint Martial, dont on ne s'avisoit pas alors de douter dans ces temps d'ignorance. C'est un pur fait historique, sur lequel il n'est pas surprenant qu'on se soit trompé. S. Martial mérite d'ailleurs le nom d'Apôtre par ses travaux & par son zele : ainsi les preuves qu'on apporte pour établir sa Mission dans le premier siécle, étant si foibles, loin de renverser l'opinion de Grégoire de Tours, elles lui donnent un nouveau poids.

4°. La Vie de saint Ausone d'Engoulême, qui a souffert le Martyre sous Chrocus, le fait Disciple de saint Martial. Or ceux qui placent le plûtôt l'irruption de Chrocus, ne la mettent que sous l'Empire de Gallien, vers l'an 263. C'est donc une nouvelle raison de croire que saint Martial n'a pas été contemporain des Apôtres.

On ne s'arrêtera pas à réfuter l'Aréopagitisme de saint Denis de Paris. Il suffit de remarquer que son Eglise, qui avoit le plus d'interêt de lui conserver ce titre, après un mûr examen, l'a jugé insoûtenable, & a retranché de son

Office tout ce qui pouvoit le marquer. Elle a suivi l'autorité de plusieurs anciens Martyrologes, d'Usuard, de Bede, & de diverses Eglises de France, qui distinguent saint Denis de Paris, de saint Denis l'Aréopagite Evêque d'Athenes: celui de Paris est honoré le 9. d'Octobre, & celui d'Athenes le 3. du même mois. Le P. Sirmond se plaint que dans le Manuscrit d'Usuard de Saint Germain des Prés on avoit effacé l'article de saint Denis d'Athenes.

Pour saint Paul Evêque de Narbonne, nous reconnoissons que plusieurs Martyrologes le confondent avec Sergius Paulus, converti à la Foi par l'Apôtre: mais l'Auteur de sa Vie n'en dit rien. C'est une raison de croire que le même nom n'avoit pas encore fait confondre deux personnes qui paroissent différentes. D'ailleurs d'anciens Actes le font venir en Gaule avec saint Saturnin. On peut donc encore ici s'en tenir à l'époque de Grégoire de Tours. Cependant l'autorité des anciens Martyrologes nous empêche de prononcer si hardiment. Comme nous avons montré que le Christianisme étoit établi dans les Gaules dès le premier siécle, il est assez naturel de croire qu'il l'aura été à Narbonne, qui étoit une Ville des Gaules des plus célébres & des plus connuës des Romains.

On peut présumer la même chose des Villes de Provence plus voisines de l'Italie, sans être obligé d'examiner si sainte Marie Magdelene, sainte Marthe, S. Lazare & saint Maximin y ont jetté les premieres sémences de la Foi. C'est une tradition respectable, que je ne veux pas combattre.

Il seroit inutile & ennuyeux de s'étendre sur tous les autres saints Evêques, qu'on prétend avoir fondé des Eglises dans la Gaule dès le premier siécle. Les Actes de la plûpart ne font naître que des incertitudes & des contradictions, qu'il coûte toûjours de relever; parcequ'on craint de blesser la délicatesse de ceux qui ont plus de zéle pour la gloire des Saints, qu'ils n'ont de lumieres.

J'en ai dit assez sur ce point, pour justifier ce que j'avois avancé, sçavoir qu'autant qu'il est certain en général que la Religion Chrêtienne a été établie dans les Gaules dès

le premier siécle, autant ce qu'on raconte en particulier des premiers Fondateurs des Eglises est-il incertain. Sur quoi j'espere que les persônnes équitables, en me sçachant bon gré d'avoir par la premiere Proposition établi la gloire de l'Eglise Gallicane, ne me sçauront pas mauvais gré d'avoir par la derniere soûtenu les interêts de la vérité, en regardant comme douteuses les traditions de quelques Eglises sur leur antiquité. Elles ne leur sont honorables ces traditions, qu'autant qu'elles sont appuyées sur la vérité, *contre laquelle*, dit Tertullien, *ni l'espace des temps, ni l'autorité des personnes, ni les privileges des pays ne peuvent prescrire.* " Il seroit honteux de faire servir le mensonge à " la gloire de ceux qui ne seroient pas Saints, dit le Moi- " ne Lethalde, s'ils n'avoient détesté le mensonge.

De veland. Virg.

Lethald. in Prol. Vitæ S. Iuliani.



SOMMAIRE
DU PREMIER TOME
En forme de Table Chronologique.

LIVRE I.

	L'AN de J. C.
Commencemens de l'Eglise Gallicane.	150.
Mission de S. Pothin premier Evêque de Lyon.	177.
Cruelle persecution à Lyon & à Vienne sous Marc-Aurele. Belle Lettre des Eglises de Lyon & de Vienne sur les combats de leurs Martyrs. S. Irénée Evêque de Lyon.	
Martyre des SS. Alexandre & Epipode à Lyon, de S. Marcel à Chalon, de S. Valerien à Tournus, de S. Symphorien à Autun, de S. Benigne à Dijon.	Vers 178.
Secte des Marcionites dans les Gaules. Ecrits de S. Irénée contre ces Sectaires.	Vers 180
Grand Ouvrage de S. Irénée contre toutes les Héréſies.	185
Disputes sur la Pâque.	Vers 190.
Persecution de l'Empereur Sévere. Martyre de S. Irénée.	202.
Martyre des SS. Felix, Fortunat, & Achillée.	Vers 204
Martyre des SS. Ferreol & Ferrution.	212.
Persecution de Maximin.	235
Mission célebre de sept Evêques en Gaule.	Vers 245.
Fondation d'un grand nombre d'Eglises. Martyre de S. Saturnin.	Vers 250.
Lettre de S. Cyprien contre Marcien d'Arles, engagé dans le Schisme de Novatien.	252.

L'AN de J. C.	
257.	*Autre Mission dans la Gaule. Fondation de diverses Eglises. Persécution de Valerien. Martyre de S. Timothée de Rheims, de S. Pons, &c.*
259.	*Aurelien Gouverneur des Gaules. Martyre de S. Patrocle, de Sainte Colombe.*
Vers 263.	*Persécution de Chrocus. Martyre de S. Didier de Langres, de plusieurs Fidéles en Auvergne, de S. Privat de Gabales, de S. Ausone d'Engoulême.*
273	*Persécution de l'Empereur Aurélien. Martyre de Saint Prisque, de S. Denis, & de plusieurs autres Saints aux environs de Paris.*
284.	*Dioclétien Empereur.*
285.	*Maximien-Hercule associé à l'Empire.*
286.	*Martyre de la Légion Thébéenne, de Sainte Macre, des Saints Ruffin, Valere, Quentin, Fuscien, Victoric Crépin, Crêpinien, Lucien, Firmin, &c.*
Vers 288.	*Martyre des SS. Donatien & Rogatien de Nantes, de S. Victor de Marseille, de S. Julien de Brioude, de S. Ferreol de Vienne, de S. Caprais & de sainte Foi d'Agen, de S. Vincent d'Agénois, de Saint Genès d'Arles, &c.*
292.	*Constance-Chlore & Maximien Galere crées Césars.*
303.	*Grande persécution de Dioclétien.*
305.	*Dioclétien & Maximien-Hercule abdiquent l'Empire.*
306.	*Mort de Constance Chlore. Constantin Empereur.*
310.	*Mort infame de Maximien-Hercule.*
312.	*Vision miraculeuse de Constantin; sa Conversion; sa Victoire sur Maxence; son Edit en faveur de la Religion. Mort funeste des Persécuteurs.*

LIVRE II.

L'AN de J. C. *son Ouvrage sur la Trinité.*

358. *Concile des Evêques de la Gaule touchant une Formule Arienne. Ouvrage de S. Hilaire intitulé* Des Synodes. *Traité de S. Phébade Evêque d'Agen.*

359. *Concile de Rimini. Concile de Séleucie.*

360. *Mémoire presenté par S. Hilaire à l'Empereur Constance. Ecrit de S. Hilaire contre cet Empereur. Retour de ce S. Evêque dans la Gaule. Commencemens de S. Martin.*

361. *Concile de Paris pour remedier aux maux du Concile de Rimini. Julien proclamé Empereur dans la Gaule marche contre Constance. Mort de Constance. Loix de Julien en faveur de l'Idolâtrie. Sa persécution. Courage des Soldats Chrêtiens. S. Victrice depuis Evêque de Roüen.*

362. *Continuation de la persécution de Julien. Avis qu'il donne au Pontife de ses Dieux.*

363. *Mort de Julien. Jovien Empereur.*

364. *Mort de Jovien. Valentinien & Valens Empereurs. S. Hilaire combat les Ariens à Milan, & reçoit ordre de l'Empereur de se retirer dans la Gaule. Fourberies d'Auxence de Milan.*

Vers 367. *Mort de S. Hilaire. Précis de son Commentaire sur S. Mathieu, & sur les Pseaumes. Gratien déclaré Auguste.*

Vers 370. *Etablissement de l'Eglise d'Embrun par S. Marcel, & de celle de Digne par S. Domnin. Commencemens de quelques autres Eglises.*

371. *Mort de S. Lidoire Evêque de Tours. Ordination de S. Martin : ses travaux Apostoliques. Concile de Rome où assisterent les Evêques de la Gaule,*

LIVRE III.

L'AN de J.C.	
	d'Auvergne.
392.	*Baptême de ſaint Paulin : ſes commencemens.*
394.	*S. Paulin ſe retire à Nole : ſon eſtime pour ſaint Martin. Converſion de Sulpice Severe : Lettre que lui écrit ſaint Paulin.*
Vers 395	*Sulpice Severe ſe fait Diſciple de ſaint Martin, & en écrit la Vie. S. Liboire du Mans.*
397.	*Mort de ſaint Martin : ſes Diſciples ; ſaint Maurile, ſaint Clair, ſaint Florent, ſaint Victrice, Sulpice Severe. Ecrits de Sulpice. S. Brice Evêque de Tours.*
398.	*Concile de Turin. S. Severin de Cologne, ſaint Amand de Bourdeaux, ſaint Agnan d'Orleans, ſaint Marcel de Paris, ſaint Evre de Toul, ſaint Felix de Treves. Miſſions de ſaint Victrice de Roüen.*
404.	*Decretale d'Innocent I., adreſſée à ſaint Victrice de Roüen.*
405.	*Decretale d'Innocent I., adreſſée à ſaint Exupere de Toulouſe.*
406.	*Divers Ecrits de ſaint Jérôme adreſſés à des Gaulois. Commencemens de Vigilance : réfutation de ſes erreurs.*
407.	*Ravages des Barbares dans les Gaules. Pechés des Peuples cauſe de ces calamités. Lettre de ſaint Jérôme à Agéruchie.*
Vers 409	*Conſtantin ſimple Soldat prend la Pourpre. Lazare Evêque d'Aix. Eros Evêque d'Arles.*
411.	*Mort du Tyran Conſtantin. Eros & Lazare chaſſés de leurs Siéges, ſe refugient en Paleſtine. Jovin & Sebaſtien prennent la Pourpre. Origine & converſion des Bourguignons,*
412.	*Etabliſſement des Viſigoths Ariens dans la Gaule.*
Vers 415.	*Lettre de ſaint Jerôme à Ruſtique. Eloge de ſaint Exu-*

L'AN de J. C.

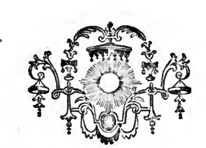
contre Nestorius. Objections des Gaulois, ou Articles faussement atribués à saint Augustin. Reponse que saint Prosper fit à ces Objections, à celles de Vincent, & aux doutes de quelques Prêtres de Gennes.

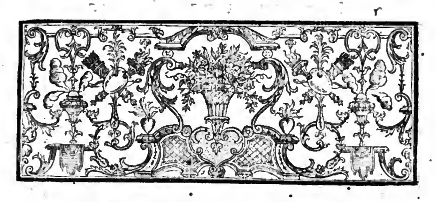
431. *Lettre de saint Celestin contre les Prêtres Semipelagiens. Livre supposé sous le nom de saint Augustin.*

432. *Mort de saint Celestin. Sixte III. Pape.*

433. *Ouvrage de saint Prosper contre les Conférences de Cassien. Ouvrage intitulé,* de la Vocation des Gentils.

434. *Mémoires ou Avertissemens de Vincent de Lerins : précis de cet Ouvrage. Commencemens de saint Eucher Evêque de Lyon : ses Ecrits. Saint Maxime Abbé de Lerins, ensuite Evêque de Riez. Mort de saint Caprais. Mort de saint Paulin.*





HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE PREMIER.

LA GAULE qui avoit si long-temps combattu pour sa liberté, étoit soumise aux Romains avec presque tout le reste de l'Univers, lorsque S. Pierre vint établir son siege à Rome, pour faire de cette Capitale de l'Empire, celle du monde Chrêtien, & le centre de l'unité Catholique, d'où la lumiere de l'Evangile devoit répandre ses rayons dans toute la terre. La foi connuë & prêchée à Rome, ne pouvoit être long-temps ignorée des peuples ses sujets. Les Gaulois furent par-là heureusement dédommagés de la liberté qu'ils avoient per-

duë : ils en connurent plutôt la Religion, qui pouvoit seule les affranchir d'un joug infiniment plus honteux, que celui que leurs vainqueurs leur avoient imposé. Il est cependant difficile de fixer sûrement l'époque de la naissance de l'Eglise Gallicane. Il lui est arrivé ce qui est arrivé aux Empires les plus célebres: l'antiquité qui en fait la gloire, en a rendu l'origine obscure. Mais on ne peut sans injustice refuser à cette Eglise l'honneur d'avoir eu pour ses premiers Fondateurs, les Disciples même des Apôtres. D'anciens Auteurs l'assûrent de S. Trophime, de S. Crescent & de S. Luc. Il semble en effet que ce ne seroit pas se former une assez noble idée du zéle de S. Pierre & de S. Paul, que de croire que pendant le séjour qu'ils ont fait à Rome, ils ayent negligé une nation si distinguée, & si voisine de l'Italie.

Il faut cependant reconnoître que les monumens de l'Histoire ne nous apprennent presque rien de certain touchant les combats & les conquêtes des premiers Apôtres des Gaules. Les traditions de plusieurs Eglises sur leur antiquité, & sur les travaux de leurs Fondateurs, pourroient y supléer, si elles avoient la plûpart plus de certitude. Je fais profession de les respecter ces traditions : mais comme je dois aussi respecter des Lecteurs éclairés, & ne rien avancer que sur des preuves solides, j'ai crû que l'obscurité repandüe sur ces premiers temps, étoit une excuse legitime, qui me dispensoit d'en parler plus au long. La dissertation préliminaire sur ce sujet suffira pour mettre ceux qui la consulteront, en état de démêler le vrai, du fabuleux. On

en concluera que les premiers Ouvriers Evangeliques, envoyés dans les Gaules par les Apôtres, n'y recüeillirent pas d'abord une abondante moisson; mais que la semence qu'ils avoient jettée, pour être long-temps à croître & à fructifier, n'y devint dans la suite que plus féconde. C'étoit un levain qui fermentoit lentement, & comme une plante qui poussoit des racines pour mieux s'affermir, avant que de s'élever, & de porter des fruits, qui parussent aux yeux du monde Payen. Ainsi l'Eglise Gallicane, après être demeurée près d'un siécle obscure & comme cachée, se montra tout-à-coup avec éclat, semblable à ces riviéres qui ne paroissent des fleuves dès leur source, que parce qu'elles ont coulé long-temps sous terre. Elle ne commença cette Eglise à se bien faire connoître, que par la multitude & l'heroïsme des Martyrs de Lyon & de Vienne; & c'est par un trait si éclatant que nous commençons avec plaisir son histoire.

UNE des premiéres vertus qu'inspire la foi Chrêtienne, est le zéle pour communiquer aux autres ce précieux don. Vers le milieu du second siécle, une troupe d'Ouvriers Evangeliques passa du fond de l'Asie dans la Gaule, pour y cultiver les premiéres semences, qu'on avoit déja jettées dans ces terres. S. Pothin étoit à la tête de ces hommes Apostoliques. Il étoit disciple du célebre S. Polycarpe, Evêque de Smyrne : ce qui feroit juger que son Maître l'avoit envoyé d'Asie directement dans la Gaule. Mais comme des monumens respectables nous apprennent qu'aucune Eglise des Gaules n'a été fondée que par des Ouvriers envoyés du S. Sié-

Mission de S. Pothin.

Epist. Inn. ad Decent.

ge, il est plus naturel de croire que Pothin étant venu à Rome avec S. Polycarpe sous le Pontificat d'Anicet, (a) il y aura reçu de ce S. Pape sa mission pour la Gaule.

Quoiqu'il en soit, Pothin s'arrêta à Lyon, qui étoit dès lors une des villes les plus célebres des Gaules par le concours des peuples, la richesse des habitans, & l'étude de l'éloquence grecque & latine qui y florissoit. Il y annonça la foi, persuadé que Dieu sçauroit faire triompher la simplicité de l'Evangile des artifices de l'éloquence profane. Il ne fut point trompé. Le temps marqué par la Providence étoit arrivé : la semence de la divine parole arrosée de ses sueurs, & cultivée par ses soins, y rapporta bientôt au centuple; & il forma à Lyon une Eglise florissante, dont il fut le premier Evêque.

D'autres Ouvriers Evangeliques, & apparemment venus avec lui d'Asie, prêchoient en même temps à Vienne, où la Religion ne faisoit pas moins de progrès. On ne sçait pas le détail des travaux & des succès de ces hommes Apostoliques. Il paroît qu'ils cultiverent assez long-temps en paix cette partie du champ du Seigneur : mais pour la rendre plus fertile, il falloit qu'outre leurs sueurs, elle fût encore arrosée de leur sang; & que ce sang cimentât, pour ainsi dire, l'édifice de ces deux nouvelles Eglises. Jusqu'à lors le petit nombre des Fidéles avoit fait leur sûreté : mais quand on les vit se multiplier chaque jour, & faire par leurs vertus la gloire de la Religion Chrêtienne & la honte du Paganisme, la haine & le faux zéle formerent le dessein de les détruire, & éclate-

(a) La Chronique d'Alexandrie place le voyage de S. Polycarpe à Rome l'an 158.

rent enfin en une cruelle persécution l'an 177.

Marc-Aurele gouvernoit alors l'Empire Romain: c'étoit un Prince qui par un assemblage bisarre réünissoit en sa personne les qualités d'un Heros, les vertus d'un Philosophe, & les vices d'un Tyran. Trois ans auparavant il avoit défendu qu'on inquiétât les Fidéles, en reconnoissance de ce que dans la guerre contre les Marcomans, une legion de soldats Chrêtiens avoit obtenu par ses prieres une pluye miraculeuse, qui sauva l'armée, brûlée des ardeurs de la soif. Mais soit qu'on lui eût persuadé dans la suite, comme il paroît par quelques médailles, qu'il étoit redevable de cette pluye (*a*) à Mercure ou à Jupiter; soit que la nouvelle tempête ne fût excitée que par la fureur aveugle des peuples, ainsi que le dit Eusebe, ou par la haine des Officiers Romains, qui faisoient revivre, quand ils vouloient, les anciens Edits, il est certain qu'on continua en plusieurs endroits de persecuter les Chrêtiens sous le nom & l'autorité de Marc-Aurele; & la persecution ne fut nulle part ailleurs si vive, qu'à Lyon & à Vienne.

Tertull. in apolog. c. 5.

Euseb. hist l. 5. c. 5.

Euseb. l. 5. in præm.

Il y avoit à Lyon un Temple (*b*) fameux dedié à Auguste au nom des principales Cités de la Gaule, & l'on faisoit tous les cinq ans, ou selon quelques Auteurs tous les ans, au commencement du mois d'Août des Jeux solemnels en l'honneur de ce Prin-

(*a*) Themistius, Orateur Payen, dit avoir vû un tableau où cet Empereur étoit representé levant les mains au ciel, & les soldats occupés à recevoir la pluye dans leurs casques. Sur la colomne Antonine qu'on voit encore à Rome, cette pluye est attribuée à Jupiter *le Pluvieux*, *Pluvius*, qui y est representé.

Themist. Orat. 15. de reg. virtute ad Theod.

(*b*) L'Eglise d'Aisnay est bâtie sur les ruines de ce Temple, & l'on croit que les quatre colomnes qui soutiennent la voûte du Chœur ont été faites des deux qui flanquoient l'Autel dedié à Auguste & à Rome. Drusus frere de Tibere, fit la dedicace de ce Temple le même jour que son fils Claude, depuis Empereur, nâquit à Lyon.

ce, avec le concours de presque toute la Nation. On prit l'occasion de cette célébrité pour persécuter la Religion, afin de la rendre odieuse aux divers peuples des Gaules, que la solemnité attiroit en cette ville. On vouloit encore par là rendre ces Jeux plus agréables aux Payens, pour qui le plus doux spectacle étoit de voir couler le sang des Chrêtiens.

Persecution allumée à Lyon & à Vienne.

On commença la persécution par publier des Edits, qui interdisoient aux Fidéles l'entrée des lieux publics, & même d'autres maisons que des leurs; & pour donner quelque couleur à ces premieres vexations, on imputoit aux Chrêtiens les crimes les plus odieux: on les accusoit de tuer & de manger des enfans dans leurs assemblées, & d'y commettre les plus abominables incestes. Le corps du Seigneur, que les Fidéles mangeoient dans la célébration de nos mysteres, put donner lieu à la premiere calomnie; & les Payens trouvoient dans la corruption de leur propre cœur des préjugés qui leur faisoient croire la seconde. Ce n'étoient plus seulement les Dieux, c'étoit l'humanité même qu'on vouloit venger. Ainsi des hommes qui portoient la charité jusqu'à aimer leurs ennemis, se virent décriés comme des monstres de cruauté; & de jeunes vierges, à qui la vie étoit moins chere que leur pudeur, passoient pour d'infames prostituées: épreuve souvent plus sensible que les plus cruels tourmens. Les plus sanglans outrages suivirent de près ces calomnies. On insultoit les Chrêtiens par-tout où ils osoient paroître; on les poursuivoit à coups de pierre, on pilloit leurs biens & leurs maisons. A quels excès ne se porte point la fureur animée,

Euseb. hist. l. 5. c. 1.

& pour ainsi dire, consacrée par la superstition ? Les Fidéles de Lyon & de Vienne n'opposerent à tant d'outrages que la doucour & l'humilité qu'ils avoient apprises de leur Maître : mais leur patience au lieu de servir de preuve, comme elle devoit, à leur innocence, ne fit qu'irriter leurs ennemis. On se jetta tumultuairement sur tout ce qu'on put trouver de Chrêtiens dans ces deux villes, & on les traîna devant les Tribunaux.

Les Eglises de Lyon & de Vienne écrivirent la relation de leurs combats aux Eglises d'Asie, d'où plusieurs de ces SS. Martyrs étoient originaires. Cette lettre qu'Eusebe nous a conservée, est sans contredit un des plus beaux, & en même temps un des plus sûrs monumens de l'Histoire Ecclesiastique ; & ce seroit ternir la gloire de ces Saints, que d'emprunter d'autres traits & d'autres couleurs, pour peindre l'héroïsme de leur Martyre. On l'attribuë à S. Irénée, qui étoit alors un des ornemens du Clergé de Lyon : ainsi l'Auteur & le sujet de cette lettre nous la rendent également précieuse : la voici. *Apud Euseb. l. 5. hist. Eccl. c. 1.*

Lettre des Eglises de Lyon & de Vienne.

» Les serviteurs de J. C. qui sont à Vienne & à Lyon dans la Gaule, à nos Freres d'Asie & de Phrygie, qui ont la même foi & la même esperance, la paix, la grace & la gloire de la part de Dieu le Pere, & de Jesus-Christ notre Seigneur. (a) Nous ne trouvons pas de termes assez propres pour exprimer la rigueur de la persécution, que la haine des Gentils a excitée contre les Saints, & la cruauté des supplices que les Martyrs ont soufferts avec

(a) Eusebe a omis le reste de l'Exorde de cette lettre. Elle étoit écrite en Grec, parce que les Missionnaires de Lyon & de Vienne étoient venus de la Grece.

» une patience héroïque : car l'Ennemi a déployé
» toutes ses forces contre nous ; & les premiers pré-
» ludes nous firent juger de ce que nous devions
» attendre de la fureur des Ministres, qu'il avoit
» exercés & instruits à faire la guerre aux serviteurs
» de Dieu. On commença par nous interdire non
» seulement l'entrée des maisons, des bains & du
» barreau ; on nous défendit même de paroître en
» aucun lieu. Mais la grace de Dieu combattit pour
» nous contre le Démon ; elle délivra les plus foi-
» bles du combat, & y exposa des hommes, qui
» par leur courage paroissoient comme autant de
» fermes colomnes, capables de soutenir tous les ef-
» forts de l'Ennemi. Ces braves en étant donc ve-
» nus aux mains, souffrirent toutes sortes d'oppro-
» bres & de tourmens ; & ils les regarderent comme
» des peines legeres dans le desir qu'ils avoient de
» s'unir au-plûtôt à Jesus-Christ, nous apprenant
» par leur exemple que *les afflictions de cette vie n'ont*
Rom. 8. 18. » *aucune proportion avec la gloire future qui éclatera*
» *en nous*. Ils commencerent par supporter avec la
» plus généreuse constance, tout ce qu'on peut en-
» durer de la part d'une populace insolente, les ac-
» clamations injurieuses, le pillage de leurs biens,
» les insultes, les emprisonnemens, les coups de
» pierre, & tous les excès où peut se porter un peu-
» ple furieux & barbare, contre des personnes
» qu'il regarde comme ses ennemis. Ensuite, ayant
» été traînés au barreau, ils furent publiquement
» interrogés par le Tribun & les autres Juges ; &
» après avoir généreusement confessé la foi, ils fu-
» rent jettés en prison jusqu'à la venuë du Prési-
dent.

dent. (*a*) Auſſitôt que ce Magiſtrat fut arrivé, les Confeſſeurs furent conduits à ſon Tribunal ; & comme il les y traitoit avec toute ſorte de cruauté, Vettius-Epagathus, un de nos Freres donna un bel exemple de la charité, dont il brûloit pour Dieu & pour le prochain. C'étoit un jeune homme qui, reglant ſa conduite ſelon la juſtice, marchoit dans la voïe de tous les Commandemens du Seigneur ; & dans une grande jeuneſſe, il avoit déja merité l'éloge que l'Ecriture fait du vieillard & du S. Prêtre Zacharie (*b*). Il ne put voir ſans indignation l'iniquité du jugement qu'on rendoit contre nous. La juſte douleur, dont il étoit penetré, lui fit demander la permiſſion de plaider la cauſe de ſes Freres, & de montrer qu'il n'y a ni impieté ni irreligion dans nos mœurs. A cette propoſition la multitude qui environnoit le Tribunal, ſe mit à crier contre lui, car il étoit fort connu ; & le Préſident choqué de ſa juſte demande, pour toute réponſe s'informa de lui s'il étoit Chrêtien. Il confeſſa d'une voix haute & diſtincte, qu'il l'étoit, & fut auſſitôt mis avec les Martyrs, & ſurnommé l'*Avocat des Chrêtiens* ; nom glorieux qu'il mérita, puiſqu'il avoit autant ou plus que Zacharie l'Eſprit-Saint au-dedans de lui-même pour Avocat & Conſolateur.

Ces premieres épreuves firent aiſément le diſcernement entre ceux des Chrêtiens qui s'étoient

(*a*) On donnoit ce nom aux Magiſtrats Romains qui gouvernoient les Provinces, où qui y avoient quelque juriſdiction ou commiſſion particuliere.

(*b*) Ruffin dans ſa verſion dit ſeulement que Vettius avoit ſuivi l'exemple du S. Prêtre Zacharie, qui avoit ſi bien merité des Saints : ce qui a fait croire qu'il parle de Zacharie l'un des Martyrs. Mais Ruffin n'eſt pas un fidéle traducteur.

« préparés au combat, & ceux qui ne s'y étoient pas « attendus. Les premiers ſe declaroient avec joie,& « ne deſiroient rien tant que de conſommer leur « martyre : mais on remarquoit la foibleſſe & la « lâcheté de quelques-uns, qui ne s'étoient point « diſpoſés à ſoutenir un ſi rude choc. Il en tomba « environ dix : ce qui nous affligea ſenſiblement, » & refroidit le zele de ceux d'entre nous, qui « n'ayant pas encore été arrêtés, ne ceſſoient mal- « gré le péril d'aſſiſter les Martyrs dans leurs ſouf- « frances. Nous étions tous alors dans de conti- « nuelles allarmes, ſur ce qui arriveroit aux Con- « feſſeurs ; non que nous craigniſſions pour eux « les tourmens, mais nous craignions que quel- « qu'un d'eux ne ſuccombât de nouveau.

« Pendant ce temps-là on empriſonnoit tous « les jours les Fidéles que la Providence avoit jugés « dignes de remplacer ceux qui étoient tombés. « On arrêta les perſonnes les plus diſtinguées,& les « plus fermes ſoûtiens des deux Egliſes. (a) On ſe « ſaiſit même de quelques-uns de nos eſclaves Pa- « yens : car le Préſident avoit ordonné qu'on cher- « châr par-tout des témoins contre nous. Ces ames « ſerviles, craignant les ſupplices qu'ils voyoient « ſouffrir aux Saints, & excités par la malice du « Démon & des ſoldats, nous accuſoient des re- « pas cruels de Thyeſte, & des amours inceſtueux « d'Oedipe (b), & d'autres crimes ſi énormes, que

(a) Ces expreſſions font juger qu'il y avoit alors un Evéque à Vienne auſſi-bien qu'à Lyon. Car ſi l'Evéque de Lyon eût auſſi gouverne Vienne, ce n'eût té qu'une Egliſe.

(b) Selon la fable, Thyéſte mangea ſes enfans, & Oedipe épouſa ſa mere.

nous n'osons les rapporter, ni croire qu'il se soit jamais trouvé des hommes assez méchans pour les commettre. Ces dépositions ayant été répanduës dans le public, les Payens se déchaînerent contre nous, comme autant de bêtes féroces. Ceux même à qui la parenté avoit inspiré quelque modération à notre égard, ne garderent plus de mesures. Ainsi s'accomplissoit la prédiction du Seigneur; *Un temps viendra que quiconque vous fera périr, s'imaginera rendre un culte à Dieu.* Joan. 16. 2.

On ne peut exprimer les tortures qu'on fit souffrir aux SS. Martyrs, pour tirer de leur bouche la confession des blasphémes & des calomnies dont on nous chargeoit. La fureur du peuple, du Président & des soldats (a) se déploya particulierement contre le Diacre Sancte, originaire de Vienne, contre Mature Néophite, mais généreux Athléte, contre Attale originaire de Pergame, la colomne & le soûtien de cette Chrêtienté, & contre Blandine jeune esclave, par qui Jesus-Christ a fait connoître comment il sçait glorifier devant Dieu ce qui paroît vil & méprisable aux yeux des hommes. Nous craignions tous pour cette jeune fille; & sa Maîtresse même, qui étoit aussi du nombre des Martyrs, avoit peur qu'elle n'eût pas la force de confesser la Foi, à cause de la délicatesse de son corps. Nous fûmes bientôt rassûrés. Cette généreuse esclave montra tant de courage, qu'elle lassa les bourreaux, qui se relayerent pour la tourmenter depuis le matin jusqu'au soir. Après lui avoir fait souffrir tous les supplices

(a) Les soldats parmi les Romains étoient les bourreaux.

« que leur rage ingenieuse put inventer, ils s'a-
« voüerent vaincus, & furent étrangement surpris
« de voir qu'elle respirât encore dans un corps dé-
« chiré de toutes parts : car un seul des tourmens
« qu'elle avoit soufferts, étoit plus que suffisant
« pour lui donner la mort. Mais la sainte Martyre,
« ainsi qu'un généreux Athléte, reprenoit de nou-
« velles forces en confessant la Foi, & la seule pro-
« nonciation de ces paroles, *Je suis Chrêtienne, &*
« *il ne se passe rien de criminel parmi nous*, adoucissoit
« toutes ses douleurs, & changeoit ses tourmens
« en délices.
« Le Diacre Sancte souffrit de son côté avec un
« courage supérieur aux forces humaines, tous les
« supplices que les bourreaux purent imaginer,
« dans l'esperance d'en arracher quelque parole au
« deshonneur de la Religion. Il porta la constance
« si loin, qu'il ne voulut pas même dire son nom,
« sa ville, son pays, ni s'il étoit libre ou esclave.
« Il répondoit à toutes ces interrogations par ces
« deux mots latins, *Christianus sum, je suis Chrêtien,*
« confessant cette qualité comme son nom, sa pa-
« trie, sa condition & l'expression de tout ce qu'il
« étoit, sans que les Payens en pûssent jamais tirer
« d'autre réponse. Cette fermeté irrita tellement
« le Président & les bourreaux, qu'après avoir em-
« ployé tous les autres supplices, ils firent rougir
« au feu des lames de cuivre, & les appliquerent
« aux endroits les plus sensibles de son corps. Le
« S. Martyr vit rôtir sa chair sans en changer même
« de posture, & demeura inébranlable dans la con-
« fession de la Foi ; parce que Jesus-Christ versoit

de son sein sur lui une rosée celeste, qui le rafraî- »
chissoit & le fortifioit. Son corps ainsi brûlé & »
dechiré n'étoit qu'une plaie, & n'avoit plus la »
figure d'un corps humain. Mais Jesus-Christ, »
qui souffroit en lui, y faisoit éclater sa gloire, »
y confondoit l'Ennemi, & animoit les Fidéles, »
en leur faisant voir par cet exemple, qu'on ne »
craint rien, quand on a la charité du Pere, & »
qu'on ne souffre rien, quand on envisage la gloire »
du Fils. En effet, les bourreaux se hâterent quel- »
ques jours après de l'appliquer à de nouvelles »
tortures, dans le temps que l'inflammation de »
ses plaies les rendoit si douloureuses, qu'il ne »
pouvoit souffrir le plus leger attouchement. Ils »
se flatoient qu'il succomberoit à la douleur, ou »
que du moins, expirant dans les supplices, il »
intimideroit les autres. Mais par un miracle in- »
esperé, son corps défiguré & disloqué, reprit »
dans ces nouveaux tourmens sa premiere for- »
me, & parut entierement guéri : de sorte que »
cette seconde torture fut par la grace de Jesus- »
Christ comme un remede à la premiere. »

L'Ennemi ainsi confondu, s'attaqua à des per- »
sonnes plus aisées à vaincre. Biblis étoit du nom- »
bre de ceux qui avoient renoncé la Foi; & le Dé- »
mon qui avoit éprouvé la foiblesse de cette fem- »
me, la regardoit déja comme sa proïe. Il ne douta »
pas que la douleur ne l'engageât à nous accuser »
des crimes les plus honteux, & il la fit appliquer »
à la torture; mais au milieu des supplices elle »
rentra en elle-même, & parut revenir comme »
d'un profond assoupissement. Le sentiment des »

« douleurs qu'elle souffroit lui rappellant alors le « souvenir des peines éternelles, elle s'écria : *Comment se peut-il faire que ces gens mangent leurs propres enfans, puisqu'il ne leur est pas même permis de manger du sang des animaux* (*a*)? Ayant ensuite généreusement confessé qu'elle étoit Chrêtienne, elle « fut remise au nombre des Martyrs.

« Jesus-Christ ayant ainsi par sa grace rendu « la constance des Confesseurs victorieuse de tous « ces supplices, le Démon dressa contre eux de nouvelles machines. Il les fit jetter dans un cachot « très-étroit & très-obscur. On mit leurs pieds « dans des entraves de bois, & on les étendit avec « violence jusqu'au cinquiéme trou (*b*). Ils souffrirent les autres peines que des Ministres enragés du Démon peuvent faire endurer à des prisonniers. Plusieurs en moururent dans la prison, « Dieu le permettant ainsi pour sa gloire. Ce qu'il « y eut de surprenant, c'est que ceux qui avoient été « si cruellement tourmentés, qu'on n'eût pas crû « qu'ils pussent survivre à tant de maux, quelque « soin qu'on eût pris de panser leur plaïes, vécurent dans cette affreuse demeure. Ils y étoient « à la verité destitués de tout secours humain; « mais tellement fortifiés par le Seigneur, qu'ils « animoient & fortifioient les autres. Au contraire, « ceux qui avoient été récemment emprisonnés, « & dont le corps n'étoit pas endurci à la souf-

(*a*) L'abstinence du sang étoit un reste de la Loi Judaïque que les Fideles observoient encore alors sur cet article, suivant la décision du Concile des Apôtres.

(*b*) Ruffin met jusqu'au septiéme point. Ces entraves étoient un tronc de bois, où l'on avoit fait des trous à certaines distances : on y faisoit passer les pieds des prisonniers, & plus les trous étoient écartés, plus la posture étoit gênante. Prudence décrit ce supplice, lorsqu'il dit, *lignoque plantas inserit divaricatis cruribus.*

france, ne purent soutenir les incommodités & » l'infection de ce cachot, & moururent tous en » peu de tems. »

Cependant on se saisit du Bien-heureux Po- » thin qui gouvernoit l'Eglise de Lyon. Il étoit » âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, & alors ac- » tuellement malade. Comme il pouvoit à peine » se soutenir & respirer à cause de ses infirmités, » quoique le desir du martyre lui inspirât une nou- » velle ardeur, on fut obligé de le porter au Tri- » bunal. La caducité de l'âge & la violence de la » maladie, avoient à la verité déja dissout son corps; » mais son ame y demeuroit encore attachée pour » servir au triomphe de Jesus-Christ. Pendant que » les soldats le portoient, il étoit suivi des Ma- » gistrats de la Ville, & de tout le peuple qui crioit » contre lui, comme s'il eût été le Christ même. » Alors ce venerable vieillard rendit un glorieux » témoignage à la verité. Le Président lui ayant » demandé quel étoit le Dieu des Chrêtiens, il » répondit : *Si vous en êtes digne, vous le connoîtrez.* » Aussitôt il fut accablé de coups, sans aucun res- » pect pour son grand âge. Ceux qui étoient pro- » che, le frappoient à coups de poing & de pied; » ceux qui étoient plus éloignés, lui jettoient ce » qu'ils pouvoient trouver sous la main. Tous se » fussent crûs coupables d'un grand crime, s'ils ne » s'étoient efforcés de lui insulter, pour venger » l'honneur de leurs Dieux. Le S. Evêque fut jetté » à demi-mort dans la prison (a), où il expira deux »

Colonia, antiquités de Lyon, p 38.

(a) On voit encore la prison de S. Pothin dans le Monastere des Religieuses de la Visitation, qu'on nomme l'Antiquaille. S. Eucher dans l'Homelie sur S. Blandine, dit que S. Pothin, après avoir offert le Sacrifice du Corps de notre Seigneur, fut

« jours après, comme un bon Pasteur qui donne « sa vie en combattant à la tête de son troupeau.

« On vit alors un effet bien singulier de la di- « vine Providence, & un grand miracle de l'infi- « nie misericorde de notre Sauveur Jesus-Christ. « Ceux qui avoient apostasié, étoient gardés dans « le même cachot que les Confesseurs ; car leur « apostasie ne leur avoit servi de rien. Au contraire « ceux qui avoient généreusement confessé la Foi, « n'étoient détenus prisonniers, que comme Chrê- « tiens, c'étoit-là tout leur crime : au lieu qu'on « retenoit les Apostats comme des homicides & « des scélerats. Or en cela ils avoient beaucoup « plus à souffrir que les autres : car l'attente du « martyre, l'esperance des promesses, la charité « de Jesus-Christ, l'onction de l'Esprit-Saint « remplissoit de joie les SS. Confesseurs : mais les « Apostats étoient tellement bourrelés par les re- « mords de leur conscience, que quand ils parois- « soient devant le peuple, on les distinguoit à leur « air triste & consterné. Ainsi on voyoit les graces « & la majesté briller avec une sainte gayeté sur « le visage des uns : ils étoient parés de leurs chaî- « nes, comme une épouse est parée de ses orne- « mens ; & ils exhaloient une odeur si douce, qu'on « croyoit qu'ils s'étoient oints de parfums pre- « cieux. Pour les autres la confusion, la tristesse, « & les remords étoient peints dans tout leur ex- « terieur. Les Payens même leur insultoient com-

Inter homil. Euseb. Emiss.

porté aux Tribunaux profanes, pour y être offert lui-même comme une victime : ce qui semble marquer qu'il fut pris après avoir célebré nos saints mysteres. Saint Eucher & Ruffin le nomment Fotin ou Phothin, qui repond au nom latin *Lucidus* ou *Lucianus*, au lieu que Pothin a la même signification que *Desiderius*.

me

me à des hommes lâches & efféminés ; & parce » qu'ils avoient renoncé au nom de Chrêtiens, » on ne leur donnoit plus que le nom d'homi- » cides. C'est ce qui ne servoit pas peu à confir- » mer les Fidéles dans la Foi : aussitôt qu'ils étoient » pris, ils commençoient par la confesser. »

Mais il faut maintenant vous raconter les divers » genres de supplices, par lesquels ils ont consommé » leur martyre : car ils ont présenté à Dieu une » couronne composée de toutes sortes de fleurs : » il étoit juste qu'ils en reçûssent la couronne de » l'immortalité, comme de généreux Athlétes qui » ont vaincu en divers genres de combats. On con- » damna aux bêtes Mature, Sancte, Blandine & » Attale: & pour les y exposer, on donna exprès aux » Payens ces cruels spectacles. Mature & Sancte » souffrirent de nouveau dans l'Amphitheatre tou- » tes sortes de tourmens, comme s'ils n'avoient » encore rien souffert ; ou plutôt comme de bra- » ves champions, qui ayant déja vaincu plusieurs » fois, alloient combattre pour la derniere cou- » ronne. Ils furent premierement frappés de verges » selon la coûtume, ensuite abandonnés aux morsu- » res des bêtes, & livrés aux autres tortures que le » peuple furieux demandoit qu'on leur fit souf- » frir. On les fit asseoir sur la chaise de fer rougie » au feu, où leurs chairs grillées exhaloient une » odeur qui ne fit qu'irriter la cruauté des spec- » tateurs. Ils esperoient vaincre enfin par les tour- » mens la patience des Martyrs : mais on ne put » jamais tirer de Sancte d'autres paroles, que celles » qu'il avoit dites dès le commencement de son »

« martyre, *Je suis Chrêtien.* Ces deux généreux « Athlétes donnés en spectacle au monde, fournirent pendant un jour entier le cruel divertissement, que plusieurs paires de Gladiateurs avoient « accoûtumé de donner; & comme après tant de « tourmens on vit qu'ils respiroient encore, ils furent enfin égorgés dans l'Amphitheatre.

« Pour Blandine, elle fut suspenduë à un poteau, « & exposée ainsi aux morsures des bêtes. Comme « elle étoit attachée à une espece de croix, & qu'elle « prioit avec beaucoup de ferveur, elle remplissoit « de courage les autres Martyrs, qui croyoient « voir dans leur sœur une représentation de celui « qui avoit été crucifié pour eux. Mais aucune bête « n'ayant osé la toucher, on la reserva pour le spectacle d'un autre jour; afin que cette jeune esclave, « si foible & si méprisable en apparence, mais revêtuë de Jesus-Christ l'invincible Athlete, triomphât dans plusieurs combats .... & animât de plus « en plus les Fidéles par son courage.

« Cependant comme Attale étoit fort connu & « distingué par son mérite, le peuple demandoit « qu'on le fit aussi combattre. Il entra donc avec « une sainte assûrance dans l'Aréne. Le temoignage « de sa conscience le rendoit intrépide: car il étoit « aguerri dans tous les exercices de la milice Chrêtienne, & avoit toujours été parmi nous un témoin fidéle de la verité. D'abord pour lui faire « essuyer les insultes du peuple, on lui fit faire « le tour de l'Amphitheatre, un hérault portant « devant lui un écriteau, où étoit en latin cette inscription, *C'est Attale Chrêtien.* Mais le Président

ayant appris qu'il étoit Citoyen Romain, le fit » reconduire en prison avec les autres. Il écrivit ce- » pendant à l Empereur touchant les Confesseurs, » & attendit sa décision. Les prisonniers mirent à » profit le délai de leur martyre, pour faire éclâter » l'infinie misericorde de Jesus-Christ. En effet, » plusieurs membres du corps mystique de l'Eglise, » furent ranimés par le secours de ceux qui étoient » vivans. Les Confesseurs de la Foi obtinrent grace » à ceux qui l'avoient reniée ; & l'Eglise, cette mere » vierge des Fidéles, vit avec la plus sensible joie » que par les exemples & les exhortations des Mar- » tyrs, plusieurs Apostats avoient reçû dans son » sein une nouvelle vie. »

On n'a fait jusqu'ici que rapporter la relation que l'Eglise de Vienne & celle de Lyon envoyerent en Asie. Nous apprenons de quelques fragmens de la même lettre plusieurs autres actions de charité, que firent ces Saints pendant qu'on attendoit la réponse de l'Empereur. Il y avoit dans la prison un S. Confesseur nommé Alcibiade, qui menoit depuis long-temps une vie si austere qu'il ne mangeoit que du pain, & ne bûvoit que de l'eau. *Eusèb. l. 5. c. 3.* Il voulut observer la même abstinence dans la prison : mais Attale eut une vision la nuit qui suivit son premier combat, dans laquelle le Seigneur lui fit connoître, qu'il n'approuvoit pas la conduite d'Alcibiade, qui en refusant de faire usage des biens que Dieu avoit créés, pouvoit être un sujet de scandale à ses Freres. Alcibiade mangea dans la suite comme les autres, & modéra une abstinence qui n'étoit repréhensible, que parce qu'elle

pouvoit donner lieu de croire qu'il favorisoit les nouvelles erreurs de Montan.

On avoit appris à Lyon que cêt heresiarque avec Theodote, & un autre Alcibiade, excitoit de la division dans les Eglises de Phrygie; & qu'une grande austerité étoit le masque specieux dont ils se couvroient pour mieux en imposer. Les SS. Martyrs affligés de ces nouvelles, écrivirent de la prison sur ce sujet aux Eglises d'Asie, d'où nous avons vû que plusieurs d'eux étoient originaires. Les autres Chrêtiens des Gaules joignirent leur sentiment à la lettre des Martyrs, & ils s'expliquerent, dit Eusebe, d'une maniere, qui ne fit pas moins connoître leur prudence que la pureté de leur Foi. Les Martyrs écrivirent aussi de la prison au Pape Eleuthere, qui gouvernoit alors l'Eglise Romaine, pour le prier de pacifier par son autorité les troubles de l'Asie. Ils envoyerent la lettre par le Prêtre Irénée dont ils parloient en ces termes : » Nous avons prié nôtre frere « & nôtre compagnon Irénée de vous porter ces « lettres : nous vous le recommandons avec instance, comme un grand zélateur du Testament « de Jesus-Christ. Si nous sçavions que le rang « donnât le mérite de la justice, nous vous le re- « commanderions aussi comme Prêtre ; car il est « élevé à cette dignité.

Ib. c. 3.

Ib. c. 4.

Ils écrivirent plusieurs autres lettres pour la consolation des Fidéles, qui s'adressoient à eux. Mais ils ne pouvoient souffrir qu'on leur donnât en leur écrivant, ou en leur parlant, la qualité de Martyrs : ils disoient qu'elle n'étoit duë qu'à Jesus-Christ & à ceux qui déja étoient morts pour lui. « Ceux-là,

disoient-ils, sont veritablement Martyrs, qui ont scellé leur confession par la mort : nous ne sommes nous que de vils Confesseurs » ; & ils conjuroient avec larmes les Fidéles de prier pour eux. Eus. l. 5. c. 2. Ils prioient eux-mêmes pour leurs bourreaux, & délioient tous ceux qui s'adressoient à eux (*a*) ; j'entens qu'ils leur obtenoient la remission des peines canoniques. Pendant que les Martyrs s'occupoient à ces œuvres de charité, la réponse de l'Empereur arriva. Nous reprenons ici la suite de la relation des Eglises de Lyon & de Vienne.

Ce Prince ordonnoit qu'on fît mourir ceux qui confesseroient la Foi, & qu'on envoyât absous ceux qui la renieroient. En exécution de cet ordre, un jour qu'on célebroit ici une grande solemnité (*b*), pour laquelle il se fait en cette ville un concours de toutes les Nations, le Président fit amener les prisonniers à son Tribunal, pour leur faire prêter un second interrogatoire, & les donner en spectacle à cette multitude infinie de peuple. Il interrogea d'abord ceux qui étoient demeurés fermes dans la Foi, & il prononça contre eux la Sentence, condamnant les Citoyens Romains à avoir la tête tranchée, & les autres à être exposés aux bêtes. Mais ce qu'il y eut de plus glorieux à Jesus-Christ, c'est que ceux qui l'avoient renoncé d'abord, le confesserent alors contre l'attente des Gentils : car ayant été interrogés separément, comme devant être

(*a*) L'Eglise à la recommandation des Martyrs, abregeoit souvent les peines canoniques de la penitence.

(*b*) Cette célebrité étoit celle des Jeux institués à Lyon en l'honneur d'Auguste. On les représentoit le premier jour du mois d'Août consacré à ce Prince, dont il a pris le nom.

« renvoyés absous, ils se déclarerent Chrêtiens
» avec un courage qui effaça la honte de leur pre-
« miere foiblesse ; & ils furent mis au nombre des
« Martyrs. Quelques-uns qui n'avoient jamais eû
« véritablement la Foi, ou qui l'avoient deshono-
« rée par leurs mœurs, demeurerent hors de l'E-
« glise : les autres s'y réünirent pour sceller de leur
« sang la Foi qu'ils avoient abjurée.
« Pendant qu'on les interrogeoit, un Médecin
« Phrygien nommé Alexandre, qui depuis long-
« temps demeuroit dans les Gaules, se tenoit près
« du Tribunal. Il étoit connu de tout le monde à
« cause de son amour pour Dieu, & de la liberté
« avec laquelle il prêchoit l'Evangile : car il faisoit
« aussi les fonctions de l'Apostolat. Etant donc
« proche du Tribunal, il exhortoit par signes &
» par gestes ceux qu'on interrogeoit, à confesser
« généreusement la Foi ; & il se donnoit pour cela
« des mouvemens & des contorsions semblables à
« celles d'une femme, qui souffre les douleurs de
« l'enfantement. Le peuple qui s'en apperçut, &
« qui étoit fâché de voir ceux qui avoient re-
« noncé la Foi, la confesser avec tant de constance,
« cria contre Alexandre, à qui il s'en prenoit de
« ce changement. Le Président lui ayant aussi-
« tôt demandé qui il étoit, il répondit qu'il étoit
« Chrêtien, & fut condamné sur le champ aux bê-
« tes. Le lendemain il entra dans l'Amphitheatre
« avec Attale : car le Président, pour faire plai-
« sir au peuple, l'abandonna à ce supplice, tout
« Citoyen Romain qu'il étoit. Ces deux Athlé-
« tes y souffrirent tous les tourmens préparatoi-

res, qu'on fait endurer à ceux qui sont condam- » nés aux bêtes ; & ils furent à la fin égorgés. » Alexandre ne laissa échaper aucunes plaintes, » ni même aucune parole ; mais s'entretint toû- » jours interieurement avec Dieu. Pour Attale, » pendant qu'on le grilloit sur la chaise de fer, « & que l'odeur de ses membres brûlés se répan- » doit au loin, il dit au peuple en latin : *C'est ce* » *que vous faites qu'on pourroit appeller manger de la* » *chair humaine : pour nous, nous n'en mangeons pas,* » *& nous ne commettons aucune autre sorte de crime.* » Comme on lui demandoit quel nom avoit Dieu, » *Dieu*, repondit-il, *n'a pas un nom comme un homme.* »

On avoit conduit tous les jours dans l'Amphi- » theatre Blandine (*a*), & un jeune homme nom- » mé Pontique, afin de les intimider par la vuë des » supplices qu'on faisoit souffrir aux autres. On les » fit paroître enfin pour combattre eux-mêmes le » dernier jour des spectacles. On les pressa d'abord » de jurer par les Idoles des Gentils. Sur le re- » fus qu'ils en firent avec mépris, le peuple entra » en furie, & sans aucune compassion pour l'âge » de Pontique, ni pour le sexe de Blandine, on les » fit passer par tous les genres de tourmens déja » marqués, leur faisant à chaque fois de nouvelles » instances de jurer ; mais leur constance fut invin- » cible : car Pontique animé par sa sœur qui l'ex- »

(*a*) Sainte Blandine fut la plus célèbre de ces saints Martyrs : nous avons en son honneur une belle homelie de S. Eucher. Quelques-uns croient qu'elle étoit sœur de Pontique, parce qu'en effet elle est nommée sa sœur : mais on l'appelle aussi la sœur des autres Martyrs. La foi & la charité qui unissoit les premiers Fidéles, les faisoient s'appeller freres & sœurs.

« hortoit, & le fortifioit à la vûë des Payens, con-
« somma son martyre avec un courage, qui le
« fit triompher de la foiblesse de l'âge & de la ri-
« gueur des supplices.
« Blandine demeura donc la derniere, comme
« une mere généreuse, qui, après avoir envoyé de-
« vant elle ses enfans victorieux, qu'elle a animés
« au combat, s'empresse d'aller les rejoindre. Elle
« entra dans la même carriere avec autant de joie,
« que si elle fût allé à un festin nuptial, & non à
« une cruelle boucherie, où elle devoit servir de
« pâture aux bêtes. Après qu'elle eut souffert
« les foüets, les morsures des bêtes, la chaise
« de fer, on l'enferma dans un filet, & on la pré-
« senta à un taureau, qui la jetta plusieurs fois en
« l'air : mais la sainte Martyre occupée de l'espe-
« rance, que lui donnoit sa foi, s'entretenoit avec
« Jesus-Christ, & n'étoit plus sensible aux tour-
« mens. Enfin on égorgea cette innocente victime;
« & les Payens même avoüerent qu'on n'avoit ja-
« mais vû une femme, qui eût ni tant souffert, ni
« avec une si heroïque constance.
« La rage des Idolâtres ne fut point assouvie par
« le sang des Martyrs ; ils l'exercerent sur leurs ca-
« davres : car ils jetterent à la voirie, pour être man-
« gés des chiens, les corps de ceux que l'infection
« & les autres incommodités de la prison avoient
« fait mourir ; & ils les firent garder jour & nuit,
« de peur que quelqu'un de nous ne les enterrât.
» Ils ramasserent aussi les membres épars de ceux
« qui avoient combattu dans l'Amphitheatre, res-
tes

tes des bêtes & des flammes, & les corps de ceux »
qui avoient eû la tête tranchée, & les firent pa- »
reillement garder pendant plusieurs jours. Les »
uns fremissoient de rage, & grinçoient les dents »
à la vûë de ces saintes Reliques, cherchant en- »
core l'occasion de les outrager ; les autres s'en »
mocquoient, & faisoient des éloges de leurs Ido- »
les, à la vengeance desquelles ils attribuoient »
la mort des Martyrs. Les plus moderés fai- »
soient paroître une maligne compassion, & »
nous insultoient en disant : *Où est leur Dieu ; &* »
que leur a servi son culte, qu'ils ont preferé à la vie ? »
Ce sont les divers sentimens que la haine inspi- »
roit aux Payens à nôtre égard. Pour nous, nôtre »
douleur étoit de ne pouvoir enterrer les corps »
des Martyrs. Nous tâchâmes en vain de profiter »
de l'obscurité de la nuit, ou de gagner les gar- »
des à force d'argent, & de les flechir par nos prie- »
res : tout nous fut inutile ; ils croyoient avoir »
assez gagné, si les Martyrs restoient sans sépul- »
ture. Leurs corps demeurerent ainsi pendant six »
jours exposés à toutes sortes d'outrages ; après »
quoi les Payens les brûlerent, & en jetterent les »
cendres dans le Rhône, afin qu'il ne restât d'eux »
aucune Relique sur la terre. Ils en agirent ainsi, »
comme pour vaincre la puissance de nôtre Dieu, »
& pour ôter aux Confesseurs l'esperance de res- »
susciter un jour. C'est, disoient-ils, l'attente de »
leur résurection qui les a fait introduire cette »
Religion étrangere ; c'est elle qui leur fait mépri- »
ser les tourmens, & recevoir la mort avec joie : »
voyons maintenant s'ils ressusciteront, & si leur »

« Dieu pourra les tirer de nos mains.

Telle eſt la lettre que les Egliſes de Lyon & de Vienne écrivirent aux Egliſes d'Aſie & de Phrygie ſur les combats de ces illuſtres Martyrs. On l'attribue, comme nous avons dit, à S. Irénée, & elle eſt digne de ſa pieté & de ſon éloquence.

Gregor. Turon. de glor. Martyr. c. 49.

Toutes les précautions des Idolâtres furent inutiles contre la puiſſance du Seigneur. Les SS. Martyrs apparurent dans la ſuite aux Fidéles, & leur révélerent l'endroit où leurs cendres étoient raſſemblées. Elles furent recüeillies avec reſpect, & miſes ſous l'Autel de l'Egliſe qui fut bâtie en l'honneur des SS. Apôtres, & qui eſt aujourd'hui nommée de S. Nizier. Il ſont honorés le ſecond de Juin; qui eſt apparemment le jour que leurs Reliques furent révelées, ou que mourut S. Pothin : car nous avons vû que le grand nombre de ces Martyrs ſouffrirent au commencement du mois d'Août. Leur Fête étoit fort célebre, & S. Adon de Vienne nous apprend que par une ancienne tradition on la nommoit *le jour des miracles*. On voit encore à Lyon ſur la montagne de Forviere (*a*), des reſtes de l'Amphitheatre où combattirent ces SS. Athlétes. Ils furent nommés les Martyrs d'Aiſnay; parce que leurs cendres furent jettées dans le Rhône vers le lieu appellé alors Athénée, *Athenaeum*, à cauſe des exercices de litterature (*b*) qui s'y faiſoient, & depuis

Adon in Martyrol.

(*a*) Le P. Meneſtrier, fort habile dans les Antiquités de Lyon, croit que ce nom vient de *forum vetus*; parce que l'ancienne ville de Lyon nommée *forum Segusianorum*, étoit bâtie ſur cette montagne.

(*b*) On y diſputoit le prix d'Eloquence devant l'autel dedié à Auguſte ; & ſi le vainqueur étoit recompenſé, celui qui étoit vaincu étoit puni ſéverement : c'eſt ce qui a fait dire à Juvenal :

Palleat ut nudis preſſit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunenſem Rhetor dicturus ad aram. Satyr. 1.

par corruption *Aisnay*. On y bâtit premierement une Eglise, ensuite un Monastere en l'honneur de S. Martin, qui fut rétabli par la Reine Brunehauld. Il a été secularisé dans le dernier siecle, & changé en une Collegiale.

Ces SS. Martyrs étoient au nombre de quarante huit: leurs noms qui nous ont été conservés, méritent d'avoir place dans l'Histoire d'une Eglise, à laquelle ils ont fait tant d'honneur. Ceux qui eurent la tête tranchée en qualité de Citoyens Romains, sont les SS. Epagathe, Zacharie (*a*) Prêtre, Macaire, Alcibiade, Silvius, Prime, Ulpius, Vital, Commine, Octobre, Philomine, Geminus, & les saintes Julie, Albine, Grate, Rogate, Emilie, Posthumienne ou Pothamienne, Pompeia, Rhodane, Biblis, Quarte, Materne, Elpen surnommée Amnas. Ceux qui furent exposés aux bêtes, sont Sancte, Mature, Attale, Alexandre, Pontique & Blandine. Les SS. Pothin, Aristée, Corneille, Zozime, Tite, Zotique, Jules, Apollone, Geminien, & les Saintes Jamnique, une autre Julie, une autre Emilie, une autre Pompeia, Ausonia, Alumna ou Domna, Justa, Trophima & Antonia, moururent dans la prison.

Il y a quelque diversité dans la maniere dont les Martyrologes rapportent ces noms. Gregoire de Tours en omet quelques-uns; d'autres ajoûtent un S. Juste, qu'ils prétendent être l'Evêque de Vienne de ce nom: mais S. Juste est honoré le sixiéme de

(*a*) M. de Valois croit que l'Infidelle version de Ruffin est la cause qu'on a placé ce Prêtre Zacharie au nombre des Martyrs: mais ce n'est qu'une conjecture. S. Adon de Vienne, qui en parle dans son Martyrologe, a pû trouver des memoires plus sûrs dans son Eglise.

In notis ad l. 5. Euseb.

May, & les quarante-huit Martyrs de Lyon le sont le deuxiéme de Juin. S. Juste est compté pour le cinquiéme Evêque de Vienne, S. Vere pour le quatriéme, S. Martin pour le troisiéme, S. Zacharie pour le second, & S. Crescent pour le premier: on souhaitteroit seulement que cette succession fût un peu mieux établie. Pour les lettres qu'on a crû avoir été écrites à S. Vere & à S. Juste par le S. Pape Pie I. on convient aujourd'hui qu'elles sont supposées.

S. Irenée.

L'Eglise de Lyon se dédommagea bientôt de la perte qu'elle avoit faite de S. Pothin, en choisissant pour son Evêque le S. Prêtre Irénée. Il étoit originaire d'Asie, où il fut disciple de S. Polycarpe, qui l'avoit été de S. Jean; & il fut destiné, comme on l'a dit, pour porter au Pape Eleuthere la lettre des SS. Martyrs. Mais si les besoins de son Eglise lui permirent de faire ce voyage, il ne fut pas longtemps sans revenir à Lyon; & peut-être reçut-il l'ordination à Rome. Il avoit toutes les qualités necessaires pour soûtenir la Chrêtienté des Gaules dans des temps si difficiles; à sçavoir un zele ardent, une profonde érudition & une sainteté éprouvée. Il n'en falloit pas moins pour réparer les pertes que cette Eglise continuoit de faire. Le sang des Martyrs, dont on vient de parler, n'avoit pas éteint le feu de la persécution. Un grand nombre d'autres, dont les noms ne sont écrits que dans le Ciel, souffrirent dans la Gaule sous Marc-Aurele: mais la ville de Lyon se distingua, & eut encore la gloire de donner à l'Eglise deux nouveaux héros dans la personne des SS. Alexandre & Epipode.

C'étoient deux jeunes hommes de qualité à la

fleur de leur âge. Alexandre étoit Grec de nation, & Epipode étoit Gaulois, natif de Lyon. Une tendre amitié les avoit unis, & la pieté & le zele en avoient ferré les nœuds. Ils travaillerent de concert à soûtenir les Fidéles durant la persécution: car dans ces temps orageux Dieu suscite des Apôtres de toutes les conditions. Ayant été denoncés au Prefect, ils sortirent de la ville, & se refugierent dans la cabane d'une pauvre veuve, proche le lieu nommé dès lors Pierre-Encise. (*a*) L'obscurité de leur retraite & la fidélité de cette femme les mirent quelque temps en sûreté; mais ils ne pûrent échaper aux exactes recherches des persécuteurs. Ils furent découverts & arrêtés, comme ils tâchoient de s'évader par une porte étroite de la chambre où ils étoient cachés. Dans le trouble & la précipitation Epipode perdit un soulier, que son hôtesse garda dans la suite comme un riche thrésor. Ils furent d'abord mis en prison, avant que d'avoir été interrogés: ce qui étoit contre les regles de la jurisprudence Romaine: mais on se faisoit une loi de n'en observer aucune à l'égard des Chrêtiens, dont le nom seul étoit regardé comme un crime suffisamment prouvé. Trois jours après on les fit comparoître, les mains liées derriere le dos, devant le Tribunal du Président. Ce Juge leur demanda comment ils s'appelloient, & quelle religion ils professoient: ils dirent leur nom, & declarerent hautement qu'ils étoient Chrêtiens. Aussitôt il s'éleva de toutes parts des clameurs contre eux; & le Juge en furie s'écria: » Quoi! on ose encore violer les »

L'AN 178.

Martyre des SS. Alexandre & Epipode.

Acta Alexandri & Epipod. apud Boll. 22. April. & inter acta sincera Ruinart p. 62.

(*a*) *Incisa-Petra*: on dit à Lyon Pierre-Scise.

« Edits de nos Princes, & par le même crime s'at-
« taquer à la Majesté de l'Empereur & à celle des
« Dieux : où sont les tourmens que nous avons fait
« souffrir aux autres ; où sont les croix, les épées,
« les bêtes, les lames ardentes, & les autres peines
« prolongées même au-delà du trépas ? Ces hom-
« mes sont morts, leurs tombeaux (a) n'existent
« point, & la memoire du Christ n'est pas encore
« éteinte ? Que vous êtes punissables de persister
« opiniatrément dans une religion proscrite ! Vous
« allez payer la peine duë à vôtre témerité.

Aussitôt de peur qu'ils ne s'encourageassent l'un l'autre, on les sépara. On renvoya en prison Alexandre, qui étant plus âgé, paroissoit avoir plus de fermeté ; & on appliqua à la torture Epipode, qui sembloit plus foible : mais avant que de le tourmenter, le Juge qui esperoit le gagner par des discours flateurs, lui dit : » Je vois que tu es bien jeune ;
« il ne faut pas que tu t'obstines à périr, en persistant
« dans tes pernicieux sentimens. Nous adorons des
« Dieux immortels, que tous les peuples de la terre
« & les Empereurs adorent avec nous. Nous les
« honorons ces Dieux par la joie, par les jeux, par
« les festins & les divertissemens ; & vous autres
« adorez un homme crucifié, à qui l'on ne peut
« plaire qu'en renonçant à tous ces plaisirs. Il con-
« damne toutes les voluptés, n'aime que le jeûne &
« une chasteté triste & stérile. Quels biens attends-
« tu de celui qui n'a pû se garantir des attentats
» formés contre lui par les derniers des hommes ?

(a) Le Tyran par'e des Martyrs de Lyon, dont les corps avoient été brûlés & les cendres jettées dans le Rhône.

Je te le dis, pour te faire détester cette austerité, »
& t'engager à joüir gayement pendant ta jeunesse »
des douceurs de la vie. »

Epipode répondit : Les armes dont Jesus-Christ »
& ma foi m'ont revêtu, me rendent invulnérable »
aux traits de la fausse tendresse que vous feignez. »
La compassion que vous montrez, est une cruauté : »
vivre avec vous, c'est une mort ; & mourir »
par vos ordres ; c'est commencer de vivre dans »
une gloire immortelle. Le Seigneur Jesus-Christ »
que vous nommez le Crucifié, ne sçavez-vous pas »
qu'il est ressuscité ; que par un mystere ineffable »
il est homme & Dieu, & qu'il ouvre à ses serviteurs »
l'entrée du Royaume céleste ? Mais pour »
parler de choses qui soient plus à vôtre portée, »
ignorez-vous que l'homme est composé de deux »
substances, de l'ame & du corps ? Chez nous l'ame »
commande, & le corps obéït. Les voluptés »
ausquelles vous vous abandonnez en l'honneur »
des Démons, flatent à la verité les sens, mais »
elles tuënt les ames. Pour nous, nous faisons la »
guerre au corps en faveur de l'ame : c'est pour »
elle que nous combattons les vices. Mais vous »
autres, vous n'avez d'autre Dieu que votre ventre : »
après que vous avez cherché comme les bêtes »
à le satisfaire, vous croyez que tout finit avec »
cette vie ; vous vous trompez. Quand vous nous »
faites mourir, nous échapons des mains de nos »
bourreaux dans le sein d'une felicité éternelle. »

Le Président, pour le punir d'une réponse, dont il ne pouvoit s'empêcher d'admirer la sagesse, lui fit frapper la bouche à coups de poing. Epi-

« pode jettant ses dents mêlées avec le sang, disoit :
« Je confesse que Jesus-Christ est Dieu avec le Pere
« & le S. Esprit ; & il est juste que je donne ma vie
« pour celui qui est mon Créateur & mon Rédemp-
« teur. Ce n'est point là perdre, c'est la changer en
« une autre infiniment meilleure. Qu'importe de
« quelle maniere le corps finisse, pourvû que l'ame
« aille se réünir dans le Ciel à celui qui l'a créée ?
« Comme il parloit de la sorte, le Président le fit étendre sur le chevalet ; & des licteurs des deux côtés commencerent à lui dechirer les flancs avec des ongles de fer. Mais la cruauté des bourreaux parut trop lente au peuple : il jetta de grands cris, demandant qu'on lui abandonnât le Martyr, pour le mettre en pieces, ou pour l'accabler d'une grêle de pierres. Le Président qui craignit qu'on ne perdît le respect dû à sa dignité, fit retirer Epipode d'auprès du Tribunal, & donna ordre qu'on lui tranchât la tête.

Après un jour d'intervalle, le Tyran qui vouloit satisfaire sa fureur & celle du peuple par les supplices qu'il reservoit à Alexandre, le fit comparoître devant son Tribunal, & lui dit : « Il est enco-
« re temps que tu profites des exemples de ceux qui
« t'ont precedé, & que tu voyes ce que tu as à
« faire. Nous avons fait si bonne guerre aux Chrê-
« tiens, que tu es, je pense, presque le seul qui soit
« demeuré. Car outre les troupes de ces miserables
« que nous avons fait mourir, ton compagnon ne
« vit plus : c'est pourquoi si tu veux éviter le même
« sort, brûle de l'encens en l'honneur des Dieux.

Alexandre dit : « Je rends graces à mon Sauveur,

veur, de ce qu'en me rappellant les tourmens & » les triomphes des Martyrs, vous m'animez par » leurs exemples. Pensez-vous donc que les ames » de ceux que vous avez fait mourir, ayent péri ? » Elles vivent dans le Ciel : ce sont les persécu- » teurs qui ont péri dans ce combat. Vous vous » abusez : le nom de Chrêtien ne peut être éteint ; » il se conserve par la vie des hommes, & se mul- » tiplie par leur mort. Notre Dieu est le maître » du ciel, de la terre & des enfers. Il reçoit dans » le Royaume céleste les ames que vous croyez » perduës : mais vous, avec vos Dieux, vous n'au- » rez d'autre partage que l'enfer. J'entre avec plus » de confiance dans la carriere ; maintenant que je » sçai que mon cher frere est couronné. Je suis » Chrêtien, je l'ai toûjours été, & le serai toûjours, » pour la gloire de Dieu. Tourmentez ce corps qui » est en vôtre puissance : mais que celui qui a créé » mon ame, la conserve & daigne la recevoir. »

Le Président ne répondit à ce discours qu'en faisant étendre Alexandre sur le chevalet les jambes fort écartées, & qu'en le faisant frapper par trois bourreaux, qui étoient relayés par trois autres. Pendant ce tourment, le S. Martyr invoquoit avec ardeur l'assistance du Ciel ; & il en reçut tant de force, que les bourreaux se lasserent plutôt de frapper, qu'il ne se lassa de souffrir. Le Président lui demanda s'il persistoit dans sa confession ; il répondit avec une sainte fierté : « Les Dieux des Gentils ne ,, sont que des Démons ; c'est le Dieu tout-puissant, » éternel, invisible, qui est mon Dieu : il me donne- » ra la persévérance. Le Président dit : Je vois quelle »

« est la folie des Chrêtiens ; ils font consister leur « gloire dans la durée de leurs souffrances : ils « croyent par-là avoir vaincu leurs persécuteurs. « Pour leur ôter ce vain triomphe, il faut les exé- « cuter par une mort prompte. Ce seroit un crime « que de souffrir plus long-temps leur opiniâtreté. « C'est pourquoi j'ordonne qu'Alexandre soit at- « taché à une croix, pour y expier son impieté « par la mort. « En execution de cette sentence les bourreaux prirent Alexandre, & le lierent à la croix les bras étendus. Il n'y souffrit pas long-temps : car son corps étoit tellement déchiré, qu'on voyoit ses entrailles à travers ses côtes décharnées : il rendit l'ame en invoquant Jesus-Christ, & en confessant la foi, dont il s'estimoit heureux d'être la victime.

Le tombeau réünit les deux amis : car les Chrêtiens ayant trouvé le moyen d'enlever leurs corps, les enterrerent hors de la ville, dans une caverne dont l'entrée étoit couverte de brossailles. Ce lieu devint fort célebre par les miracles que ces SS. Martyrs y opérerent. Lucie l'hôtesse de S. Epipode, qui avoit ramassé son soulier, s'en servit pour faire plusieurs guérisons miraculeuses. Leurs corps furent dans la suite transférés dans l'Eglise de S. Jean de Lyon, & placés aux deux côtés du corps de Saint Irénée. Ils souffrirent l'an 178 ; S. Epipode vulgairement Epipoi, le vingt-deuxiéme d'Avril, & Saint Alexandre le vingt-quatriéme. Les Martyrologes font mention de trente-quatre autres Martyrs, qui souffrirent avec eux ; mais il n'en est point parlé dans les Actes que nous venons de rapporter, & qu'on juge authentiques. S. Eucher a fait une belle

Greg. de Glor. Mart. c. 50.

Homil. ascript. Eusib. Emiss.

homélie à la gloire des SS. Alexandre & Epipode. Il y dit que Lyon, ayant ces deux Martyrs, peut se vanter d'avoir son Pierre & son Paul : c'est apparemment parce que l'un eut la tête tranchée, & que l'autre fut mis en croix. S. Adon place vers le même temps à Vienne le martyre des SS. Séverin, Exupere & Félicien, qui sont honorés le dix-neuviéme de Novembre.

Adon. chronic.

Cependant la persécution continuoit dans plusieurs villes de la Gaule Celtique. Marcel & Valérien s'étoient échapés comme par miracle des prisons de Lyon, où ils avoient été arrêtés pour la Foi. Comme la prudence n'est jamais opposée au vrai courage, Marcel se tint quelque temps caché, sans cesser de prêcher en secret : mais ayant rencontré le Président Prisque auprès de Challon sur Saone, il ne voulut pas perdre la couronne du martyre qui venoit s'offrir, & il se déclara Chrêtien. Il fut aussi-tôt attaché à de grosses branches d'arbre, qu'on avoit courbées avec force, afin que se remettant dans leur état naturel, elles le démembrassent : mais ce tourment n'eut pas l'effet qu'on s'en étoit promis. C'est pourquoi le Président ayant en vain tâché de lui faire adorer les statuës de Saturne & du Soleil qui étoient sur les bords de la Saone, le fit enterrer tout vif jusqu'à la ceinture, & il mourut dans ce supplice le troisiéme jour. Il est honoré le quatriéme de Septembre, & de fréquens miracles ont rendu son culte fort célebre à Challon, où dans la suite le Roy Gontram fit bâtir un Monastere en son honneur.

Martyre des SS. Marcel & Valerien.

Acta S. Marcelli apud Chifflet, in hist. Trenorch.

Valérien fut pris à Tournus ; & après avoir souf-

fert les ongles de fer & plusieurs autres tourmens, il y eut la tête tranchée par ordre du même Président. On a aussi bâti une Eglise sur son tombeau, & ensuite un Monastere qui a été secularisé dans le dernier siecle, quoiqu'on y ait conservé le nom & la dignité d'Abbé. Le Martyrologe Romain fait mention de S. Valérien le quinziéme de Septembre.

Martyrol. Rom.

Mais rien ne fut plus éclatant que le martyre que souffrit à Autun, pendant la même persécution, un jeune homme nommé Symphorien. Il étoit fils de Fauste d'une famille distinguée par sa noblesse, & encore plus par sa foi. Une aimable candeur lui gagnoit les cœurs : mais une pieté solide, & une sagesse que la grace seule donne à cet âge, lui firent éviter les pieges, qui sont tendus à la jeunesse, & mépriser les caresses d'un monde flateur. La ville d'Autun, qui avoit eû plus de liaison avec les Romains (*a*) que les autres villes des Gaules, étoit aussi addonnée à plus de superstitions payennes. Elle faisoit gloire d'avoir dans son enceinte un grand nombre de temples érigés en l'honneur des fausses Divinités. On y adoroit particulierement Cybele, Apollon & Diane. Un jour qu'on célebroit une fête de Cybele (*b*), & qu'on portoit avec pompe sur un char la statuë de cette Mere des Dieux, Symphorien vit avec pitié l'aveuglement du peuple, qui accouroit en foule se prosterner devant l'Idole ; &

Acta Symphor. inter Acta sincera Martyrum P. Ruinart & ap. Surium 22. Augusti.

Martyre de S. Symphorien.

(*a*) On nommoit les Autunois les freres des Romains. *Augustodunum* signifie colline d'Auguste.

b Le culte de Cybele continua encore long-temps à Autun. S. Simplice Evêque de cette ville au commencement du cinquiéme siecle, ayant vû qu'on portoit cette Idole en procession sur un char, pour obtenir la fertilité, se mit en prieres, & à l'instant l'Idole tomba du char, sans qu'on pût la relever.

Greg. Turon de gloria Confess. c. 77.

Vers l'An 180.

ſur le mepris qu'il témoigna publiquement de cette Divinité, il fut pris & conduit au Conſulaire Heraclius, qui étoit alors à Autun, pour rechercher les Chrêtiens, Heraclius l'ayant fait comparoître devant ſon Tribunal, lui demanda ſon nom & ſa condition : « il répondit, je m'appelle Symphorien, & je ſuis Chrêtien. Tu es Chrêtien, reprit le Juge : tu as donc échapé à nos recherches ? car il reſte peu de Chrêtiens parmi nous. Mais pourquoi as tu refuſé avec mepris d'adorer la ſtatuë de la Mere des Dieux ? Symphorien répondit : Je vous l'ai déja dit, je ſuis Chrêtien, j'adore le Dieu vivant qui regne au ciel. Pour l'Idole du Démon, non ſeulement je ne l'adore pas ; mais ſi vous me le permettez, je la briſerai à coups de marteau. Le Juge dit : Ce n'eſt pas aſſez pour lui d'être coupable de ſacrilege, il veut y joindre le crime de rebellion. Que le Greffier (*a*) diſe s'il eſt Citoyen Romain. Le Greffier dit : Il eſt de cette ville, & même d'une famille noble. Le Juge dit : Symphorien tu t'en fais accroire à cauſe de ta naiſſance : c'eſt ce qui t'a fait embraſſer le menſonge : mais peut-être ne ſçais-tu pas les Ordonnances de nos Princes ? que le Greffier en faſſe lecture. Le Greffier lut l'Ordonnance ſuivante. L'Empereur (*b*) Aurele à tous ſes Officiers & Gouverneurs : Nous avons appris que ceux qui de nos jours ſe nomment Chrêtiens, violent les réglemens des Loix. »

(*a*) Il y a dans le Latin *dicat offitium* : ce mot veut dire les Officiers du Juge : & en particulier, il eſt ſouvent mis pour ſignifier ceux qu'on nommoit *Exceptores*, qui faiſoient l'office de Greffier.

(*b*) Il y a dans les actes *Aurelien* pour *Aurele* : on confond ſouvent ces noms. Mais puiſque S. Symphorien a été baptiſé par S. Benigne diſciple de S. Polyçarpe, il faut lire Aurele.

« C'eſt pourquoi faites les arrêter ; & s'ils ne ſacri-
« fient pas à nos Dieux , qu'ils ſoient appliqués à
« diverſes tortures : en ſorte que le délai du der-
« nier châtiment en juſtifie l'équité , & que par la
« mort des coupables , on coupe enfin la racine de
« ces crimes.

« Après cette lecture le Juge dit : Symphorien que
« dis-tu à cela ? pouvons-nous aller contre ces or-
« dres ? Il y a deux chefs d'accuſation contre toi :
« tu es ſacrilege à l'égard des Dieux , & rebele à
« l'égard des Empereurs ; mais ſi tu n'obéïs , on
« lavera ces crimes dans ton ſang. Symphorien ré-
« pondit : Je ne regarderai jamais cette ſtatuë que
« comme une Idole Diabolique, & un Démon pour
« la perte du peuple. Vos menaces ne me feront
« pas changer. Je ſçai qu'un Chrêtien qui retourne
« en arriere , tombe dans l'abyſme , & donne dans
« les piéges de l'Ennemi. Nôtre Dieu a des châti-
« mens pour le crime , comme il a des récompenſes
« pour la vertu. Il donne la vie à ceux qui lui obéïſ-
« ſent , & la mort à ceux qui lui ſont rebeles.
« Il m'eſt infiniment plus avantageux d'arriver au
« port où m'appelle ce Roi éternel, en perſiſtant
« dans la confeſſion de ſon nom , que de faire un
« triſte naufrage avec le Démon. Le Juge voyant la
conſtance du jeune Martyr , le fit frapper par ſes
licteurs, & l'envoya en priſon.

Il l'en fit tirer quelques jours après , & lui dit :
« Symphorien , tu ferois bien mieux de ſervir les
« Dieux , & de recevoir une gratification du thré-
« ſor public , avec une charge dans la milice. Si tu
« veux donc adorer aujourd'hui la ſtatuë de Cybele,

& offrir de l'encens à Apollon & à Diane, je vais faire orner l'autel pour le ſacrifice. Symphorien répondit : Un Magiſtrat chargé des affaires publiques, ne doit point perdre le temps à des diſcours frivoles. S'il eſt dangereux de n'avancer pas chaque jour dans la voie du ſalut, combien eſt-il pernicieux de s'en écarter, pour donner dans les écueils des vices ? Le juge dit : Sacrifie aux Dieux, afin d'avoir part aux honneurs du Palais. Symphorien répondit : Un juge qui ſe ſert pour faire violence, du glaive (*a*) que les Loix lui mettent en main, ſoüille ſon Tribunal, & donne à ſon ame la mort éternelle. Nous devons tous mourir : pourquoi n'offririons-nous pas à J. C. comme un don ce que nous lui devons un jour payer comme une dette ? Il eſt bien tard de ſe repentir, lorſqu'on paroît devant ſon Juge. Vos préſens ne ſont qu'un poiſon caché ſous la douceur du miel. Nos richeſſes ſont toûjours en Jeſus-Chriſt ; ni le temps, ni aucun accident ne peuvent nous les enlever : au lieu que vos biens ont l'éclat & la fragilité du verre. Le temps comme un torrent rapide entraîne tout : il n'y a que nôtre Dieu qui puiſſe rendre conſtante la felicité. L'antiquité la plus reculée n'a pas vû le commencement de ſa gloire, & la ſuite des ſiecles futurs n'en verra point la fin.

Le Juge dit : Symphorien, il y a trop longtemps que j'ai la patience de t'entendre diſcourir de la grandeur de je ne ſçai quel Chriſt. Si tu ne

(*a*) Il y a dans l'édition du P. Ruinart *qui gladiis legum glutinatur*, & dans celle de Surius *qui gladiis legum latrocinatur* : ce qui preſente un plus beau ſens.

« ſacrifies à la Mere des Dieux, je te condamne au-« jourd'hui à la mort, après t'avoir fait ſouffrir les « plus horribles tourmens. Symphorien dit : Je ne « crains que le Dieu tout-puiſſant qui m'a créé, & « je ne ſers que lui. Mon corps eſt pour un temps « en vôtre pouvoir, & non pas mon ame. Conſi-« derez vous-même les monſtrueuſes ſuperſtitions « en l'honneur de l'Idole que vous adorez. Voyez « dans ſes fêtes ces jeunes Eunuques (a) qui vont « en ſautant frapper la Déeſſe avec les parties qu'ils « ſe ſont retranchées. Prêtres ſacrileges, c'eſt ainſi « que pour cacher le crime ſous le voile de la Reli-« gion, vous appellez grand ſacrifice ce qui eſt « un attentat exécrable. Voyez la fureur fanatique « & la folie de ces Corybantes, qui frappent des « cymbales, & qui jouent de la flûte aux mêmes fê-« tes. Qui ne ſçait que vôtre Apollon a conduit « les troupeaux du Roi Admete : que le ſouvenir « de ſes amours lui fait aimer les couronnes de lau-« rier; (b) que par des détours menagés il a ſçû con-« trefaire dans l'antre de Delphes la voix & la for-« me des Démons, & le mugiſſement des bœufs, « pour mieux ſéduire par ſes oracles ? On dit ce-« pendant qu'à force de tromper, il lui eſt arrivé « quelquefois de prédire la verité. Pour Diane, les Fi-« déles ont reconnu que c'eſt le Démon du midy. « Elle court dans les ruës, dans les forêts, ſur les « grands chemins, pour y dreſſer ſes embuches; & « c'eſt de là qu'on la nomme *Trivia*.

(a) Les Prêtres de Cybele étoient Eunuques, & on les nommoit *Galli*, du nom d'un fleuve de Phrygie.

(b) Le ſaint Martyr fait alluſion à la fable, ſelon laquelle la Nymphe Daphné pourſuivie par Apollon, fut changée en laurier.

Le

Le Juge plein de fureur interrompit ce discours, & prononça la Sentence en ces termes : « Que » Symphorien convaincu de sacrilege envers nos » Dieux, à qui il a refusé de sacrifier, & dont il a » outragé les Autels, meure par le glaive, pour » venger l'injure des Dieux & des Loix. » Pendant qu'on le conduisoit au lieu du supplice, sa mere accourut, non pour l'attendrir par ses larmes, mais pour l'affermir & l'animer par ses discours. Elle lui crioit du haut des murs de la ville (a) : « Mon fils » Symphorien, mon cher fils, souvenez-vous du » Dieu vivant ; montrez vôtre courage, mon fils : » on ne doit pas craindre une mort, qui conduit » sûrement à la vie. Pour ne pas regretter la terre, » levez vos regards vers le Ciel... & méprisez des » tourmens qui sont si courts. Si vous avez aujourd'hui de la constance, ils vont être changés en une » félicité éternelle. » La foi qui fit ainsi triompher la mere de la tendresse qu'inspire la nature, ne paroît pas moins admirable, que celle qui fit triompher le fils de toutes les horreurs de la mort.

Symphorien eut la tête tranchée hors de la ville. Les Chrêtiens enleverent sécrétement son corps, & l'enterrerent proche d'une fontaine voisine du champ public ; j'entends le champ où l'on exécutoit les criminels. Le culte de ce S. Martyr est devenu très-célebre dans toute la Gaule ; & les miracles qui s'opérerent à son tombeau, rendirent son nom respectable même aux Payens. On bâtit dans la suite

(a) Il y a dans le Missel gothique une Messe de S. Symphorien, ou dans la Préface il est fait mention de ce discours de sa mere. Le peuple a fort défiguré le nom de Symphorien : on le nomme en quelques endroits S. Sphern, S. Dyraphorn, S. Sephreim & S. Saphlorein.

Mabil. Liturg. Gall.

un célébre Monastere sur son tombeau ; & le Missel Gothique avoit une Messe particuliere pour le jour de sa Fête, qui est le vingt-deuxiéme d'Août.

S. Benigne & ses compagnons.

Plusieurs Manuscrits marquent que S. Symphorien fut instruit & baptisé par S. Benigne. Ce saint Prêtre, que presque tous les Martyrologes font disciple de S. Polycarpe, vint dans les Gaules pour annoncer la Foi avec S. Andoche, qui étoit aussi Prêtre, & S. Thyrse Diacre. Ils s'arrêterent quelques années à Autun, où Fauste pere de Symphorien les pria de baptiser sa famille, & ils furent les premiers Apôtres de cette ville. Benigne passa à Langres, & delà à Dijon ; où Dieu couronna les fruits de son Apostolat par le plus cruel & le plus glorieux Martyre. Il fut, dit-on, étendu avec des poulies, déchiré avec des nerfs de bœufs : on lui enfonça des alesnes sous les ongles, on lui scella les pieds avec du plomb fondu dans une pierre, qu'on voyoit encore du temps de Grégoire de Tours. En cet état on l'enferma avec des chiens furieux, on le battit avec des barres de fer, & enfin on le perça d'un coup de lance. On célébre sa fête le premier de Novembre. S. Andoche & S. Thyrse furent pris à Saulieu avec un marchand nommé Félix, chez qui ils logeoient ; & après avoir souffert divers tourmens, ils furent assommés à coups de bâton. Nous n'entrons pas dans un plus grand détail des actions de ces SS. non plus que de celles de S. Benigne ; parce que leurs Actes ne sont pas hors des atteintes de la critique ; quoique le fond de leur histoire paroisse certain. S. Grégoire de Langres orna dans la suite le tombeau de S. Benigne, & y fit bâtir une fort belle Eglise :

De glor. mart. l. 1. c. 51.

c'est l'origine du Monastere de S. Benigne de Dijon.

La rage des persécuteurs n'épargna pas le sexe le plus foible ; mais on ne s'apperçût pas de sa foiblesse, quand il fallut souffrir pour la défense de la Foi. Ste. Pascasie dans un âge déja avancé, présenta sa tête au bourreau avec une constance digne des instructions, & des exemples qu'elle avoit reçûs de S. Benigne qui l'avoit baptisée. On croit communément qu'il baptisa aussi les Saints Jumeaux, Speusippe, Eleusippe & Melesippe, honorés le dix-septiéme de Janvier à Langres, où l'on prétend qu'ils consommerent leur martyre. Mais des Actes plus certains nous portent à croire qu'ils souffrirent en Cappadoce.

Vid. Boll. 17. Januar.

On ne peut douter qu'une persécution si cruelle, n'ait donné à l'Eglise Gallicane un grand nombre d'autres Martyrs dont les Actes ne sont pas venus jusqu'à nous ; & que leur sang en arrosant cette terre, ne l'ait préparée à porter l'abondante moisson que nous verrons bientôt. Il y a même lieu de croire que ce fut alors que la Gaule donna un illustre Martyr à la ville de Rome. Gordien ayant été député des Gaules en cette ville, apparemment pour les intérêts de la Province, eut le bonheur d'y verser son sang pour la Religion avec toute sa famille. Son Epitaphe qu'on voit encore à Rome, est l'unique monument qui nous ait conservé la memoire de son Martyre ; il est conçû en ces termes : *Ici Gordien Envoyé de la Gaule, égorgé pour la Foi avec toute sa famille, repose en paix. Itphile* où *Theophile sa servante lui a érigé ce tombeau.* Cette inscription est latine, mais

In Roma subterr. & in Museo Italico, p. 141.

les lettres en ſont grecques, & mal formées ; c'étoit l'écriture des anciens Gaulois : ce qui peut faire juger que ce S. Martyr aura ſouffert dans une des premiéres perſécutions.

Mais l'Egliſe avoit moins à craindre de la fureur des Tyrans, que des guerres inteſtines que les hérétiques lui ſuſcitoient alors dans ſon ſein. Les ſectes impures d'un Valentin, d'un Marcion, d'un Cerdon, & des autres Gnoſtiques, s'efforçoient de ſéduire par l'amorce de la nouveauté & de la volupté, ceux que les tourmens & la crainte de la mort n'avoient pû ébranler. Le mal qui avoit pris naiſſance dans l'Aſie, avoit gagné l'Italie, & s'étoit communiqué juſques dans les Gaules par les artifices des diſciples d'un certain Marc.

Gnoſtiques dans la Gaule.

Iren. l. 1. c. 9.

Cet impoſteur mêloit du vin blanc avec de l'eau dans un calice ; & après avoir fait de longues invocations, comme pour le conſacrer, il faiſoit paroître la liqueur rouge, pour faire croire que c'étoit ſon ſang, qu'il avoit tranſmis dans le calice : ce qui donnoit envie aux aſſiſtans d'en boire, afin de faire paſſer en eux l'eſprit du Prophéte. Les preſtiges de ce ſéducteur qui vouloit contrefaire nos ſaints myſteres en changeant le vin en ſon ſang, ſont une preuve de la foi de l'Egliſe touchant le changement du vin au Sang du Seigneur. Une héréſie nous fournit ſouvent des armes pour en combattre une autre.

Ce Novateur pour flater les femmes, leur faiſoit accroire qu'elles avoient le pouvoir, que l'Egliſe ne donne qu'aux Prêtres : il leur préſentoit des calices pleins de vin, & leur ordonnoit de les conſacrer

en sa présence. Alors il prenoit un vase beaucoup plus grand, & versoit dedans la liqueur contenuë dans le petit vase consacré par la femme, en disant : *Que la grace inéffable qui est au-dessus de toutes choses, remplisse votre intérieur* ; & en même-temps par ses prestiges, on étoit surpris de voir que la liqueur du petit vase étoit suffisante pour remplir le grand vase. Il s'attachoit sur-tout à séduire les femmes les plus qualifiées ou les plus riches, qui sont toûjours libérales pour les interêts de la secte, à laquelle elles se sont laissées gagner. En les abordant, il leur disoit d'un ton flateur : « Je veux vous faire participante de ma grace, recevez-là de moi & par moi. Parez-vous comme une épouse qui attend son époux ; afin que vous soyez ce que je suis, & que je sois ce que vous êtes : mettez dans vôtre couche la semence de la lumiere, recevez de moi un époux... voilà la grace qui descend en vous ; ouvrez la bouche, & prophetisez. » Quand la femme répondoit : « Je ne puis prophetiser, je ne l'ai jamais fait ; » il faisoit de nouvelles invocations pour l'étonner, & lui disoit : « Ouvrez la bouche, & quelque chose que vous disiez, vous prophetiserez. » Il n'en falloit pas davantage pour échauffer l'imagination de ces femmes, & leur faire croire qu'elles étoient devenuës prophéteſſes. Le fanatisme aboutissoit bien-tôt au plus honteux libertinage.

Iren. ibid.

Les disciples de cet imposteur s'étant donc répandus dans les Provinces voisines de Lyon, ne manquerent pas pour donner vogue à la nouvelle secte, de commencer par y gagner des femmes, qui sont communément plus faciles à séduire, plus opiniâ-

tres dans l'erreur, & plus artificieuses à la répandre. Le Démon n'a pas oublié qu'il se servit avec succès de la femme, pour séduire le premier homme; & il a eu soin dans tous les siécles, que les hérétiques ses ministres missent en usage le même stratagême. Ceux dont nous parlons y réüssirent sans peine; parce qu'ils initierent ces femmes aux mysteres de leur théologie, qu'elles crurent d'autant plus merveilleuse, qu'elles n'y comprenoient rien. Ils baptisoient au nom de l'Inconnu, pere de toutes choses; au nom de la Verité, mere de tous; & au nom de Jesus-Christ, qui est venu pour réünir les puissances.

Theodoret. haeretic. Fabul. l. 1. c. 9.

Un Pasteur aussi vigilant que S. Irénée, s'apperçût bientôt du péril de son troupeau, & s'appliqua à le précautionner par ses discours & par ses écrits. Il avoit pû voir à son voyage de Rome l'hérétique Valentin, qui vivoit encore, comme le témoigne Tertullien, sous le Pontificat d'Eleuthere, & deux de ses disciples Florin & Blaste. C'étoient deux Prêtres de l'Eglise Romaine déposés pour leur pernicieuse doctrine. Blaste ajoûtoit aux erreurs de Valentin celles des Quartodecimans sur la célébration de la Pâque. En quoi, dit Tertullien, il vouloit introduire sécrétement le Judaïsme, & faisoit un schisme pour ce sujet.

Tertull. de praescriptione haeretic.

Theod. haeret. Fabul. l. 1. c. 23.

Tertull. de praescript. sub. fin.

Ecrits de S. Irenée.

S. Irénée écrivit une lettre à Blaste, qu'il intitula *du schisme*. Il composa deux traittés contre Florin. Le premier étoit intitulé, *de la Monarchie*, pour montrer que Dieu n'est pas l'auteur du mal, quoiqu'il n'y ait qu'un seul principe. Il y parle ainsi à Florin en le faisant souvenir qu'ils avoient été en-

ſemble diſciples de S. Polycarpe. « Ces dogmes, Florin, pour me ſervir des termes les plus modérés, ne ſont pas d'une ſaine doctrine ; ils ne » s'accordent pas avec les ſentimens de l'Egliſe, & » engagent ceux qui les ſoutiennent, dans de gran- » des impiétés. Les hérétiques même chaſſés de » l'Egliſe, n'ont jamais oſé les enſeigner. Nos pré- » déceſſeurs qui avoient été les diſciples des Apô- » tres, ne nous ont pas donné ces leçons. Car je vous » ai vû auprès de Polycarpe dans l'Aſie inferieure, » lorſque j'étois encore enfant : vous tâchiez de » mériter ſon approbation, quoique vous fuſſiez » alors en grand honneur à la Cour de l'Empereur. » Comme les connoiſſances que nous avons acqui- » ſes dans l'enfance, croiſſent avec l'âge, & s'u- » niſſent plus étroitement à l'ame ; je me ſouviens » plus diſtinctement de ce qui ſe paſſa alors, que » des choſes qui ſont arrivées récemment. Il me » ſemble encore voir l'endroit où s'aſſeyoit le bien- » heureux Polycarpe pour nous parler, le voir en- » trer & ſortir, voir ſes maniéres, ſon air, ſa figu- » re : il me ſemble entendre les diſcours qu'il fai- » ſoit au peuple ; comment il racontoit qu'il avoit » vécu avec Jean, & avec les autres, qui avoient » vû le Seigneur ; ce qu'il rapportoit avoir enten- » du raconter des diſcours de Jeſus-Chriſt, de ſes » vertus & de ſes miracles à ceux qui avoient vû de » leurs yeux le Verbe de vie : le tout conforme aux » Saintes Ecritures. Dieu me fit la grace d'écouter » attentivement toutes ces choſes, & de les écrire, » non ſur le papier, mais dans mon cœur ; & Dieu » aidant j'en conſerverai toûjours précieuſement »

Apud Euſeb. l. 5. c. 20. Edit. Valeſ.

« la mémoire. Je puis rendre témoignage devant le « Seigneur, que si ce saint vieillard, cet homme « Apostolique avoit entendu proférer les dogmes « que vous enseignez, il se fût bouché les oreilles, « & se fût aussi-tôt enfui de la place, en s'écriant, « comme il faisoit souvent : *O bon Dieu, à quels temps* « *m'avez-vous réservé !* » On voit ici avec quel avantage S. Irénée se servoit dès-lors de la Tradition pour confondre les hérétiques. Le temps n'a fait que donner une nouvelle force aux armes qu'elle nous fournit.

Le second traitté que le S. Docteur adressa à Florin étoit intitulé *de l'Ogdoade*, c'est-à-dire, du nombre de huit Eones, dont nous parlerons bientôt. A la fin de cet écrit, il faisoit une priére aux copistes, qui marque combien les premiers Peres de l'Eglise avoient à cœur qu'on transcrivît avec exactitude leurs ouvrages dogmatiques, afin de conserver pur le canal de la Tradition : « Qui que vous soyez, « dit-il, qui transcrivez ce livre, je vous conjure « au nom de Jesus-Christ, & par son glorieux avé- « nement pour juger les vivans & les morts, de col- « lationner & de corriger la copie sur l'original, & de « transcrire aussi sur vôtre exemplaire cette priére « que je fais. » (*a*)

Apud Euſ. l. 5. c. 20.
Edit. Valeſ. & apud Hieron.

S. Irénée publia quelques autres ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous, non plus que ceux dont nous venons de parler, & dont il ne reste que quelques fragmens. Il composa un discours contre

(*a*) S. Jean au dernier chapitre de son Apocalypse, prend aussi des précautions contre les falsifications des copistes. *Si quelqu'un*, dit-il, *ajoûte à cette prophetie, Dieu fera tomber sur lui les playes contenuës en ce livre : si quelqu'un en retranche quelque chose, Dieu le retranchera du Livre de vie.*

les

les Gentils intitulé *de la Science*, ouvrage fort court, dit Eusebe, mais très-nécessaire ; un autre adressé à un Chrêtien nommé Marcien sur la démonstration de la Foi Catholique & Apostolique, & un recueil de divers discours. Il y citoit l'Epître aux Hebreux, & le Livre de la Sagesse de Salomon : ce qu'Eusebe remarque pour concilier de l'autorité à ces écrits, dont quelques-uns contestoient la canonicité. *Eus. l. 5. c. 26.* *Eus. l. 5. c. 26.*

Mais le plus grand ouvrage de S. Irénée, & qui peut nous consoler de la perte des autres, est celui qu'il publia contre toutes les hérésies. Il le composa sous le Pontificat d'Eleuthere, c'est-à-dire, avant l'an 186, & l'écrivit en grec sa langue naturelle; mais il ne nous en reste qu'une version latine assez barbare, avec plusieurs fragmens du texte grec. Il est divisé en cinq livres ; & c'est un des plus beaux, aussi-bien qu'un des plus anciens monumens de la Tradition. Comme c'est le premier ouvrage dogmatique de l'Eglise Gallicane qui soit parvenu jusqu'à nous, on a crû devoir en donner ici une idée éxacte.

S. Irénée remarque d'abord dans la Préface les artifices des hérétiques, toûjours prêts à dissimuler leurs erreurs, & à envelopper sous des expressions qui paroissent catholiques, les sentimens pernicieux qu'ils ont encore interêt de cacher. Il dit que pour faire tomber ce masque séducteur, il s'est appliqué à lire avec attention les écrits des Novateurs, & s'est crû obligé de faire connoître au troupeau, ces loups qui se couvroient de la peau de brebis, pour le dévorer impunément. Il adresse son ouvrage à une personne qu'il ne nomme pas, & lui dit : *Iren. in praefat.*

« Comme nous demeurons parmi les Celtes, & que « nous sommes souvent obligés de parler une lan- « gue barbare, n'attendez pas de nous, ni l'art de « l'éloquence que nous n'avons pas appris, ni la « force & l'élegance du style que nous n'affectons « pas. Recevez avec charité, ce que la charité nous « a fait écrire sans ornement, d'un style simple mais « conforme à la vérité... & servez-vous-en selon la « grace que le Seigneur vous a donnée, pour précau- « tionner les Fidéles contre les erreurs. » Ces der- nieres paroles font juger que c'est à un Evêque qu'il parle.

Dans le premier Livre, il expose les folles visions des Valentiniens, qui mêlant à l'Evangile de S. Jean, le seul qu'ils admettoient, les idées Platoniciennes mal-entenduës, s'étoient formé un monstrueux & ridicule systême de la Divinité par la propagation des *Eones*, c'est-à-dire des *Siecles*, dont ils faisoient autant de personnes, à qui ils attribuoient l'un ou l'autre sexe. Le premier Eone qu'ils nommoient *Proarché* ou *Bythos*, c'est-à-dire, le Commencement ou l'Abysme, ayant demeuré long temps avec *Sigé* le *Silence*, engendra son fils *Nous* l'Intelligence, & *Alithea* la Verité. *Nous* & *Alithea* engendrerent *Logos* & *Zoé*, le Verbe & la Vie. *Logos* & *Zoé* engendrerent l'Homme & l'Eglise Voilà la fameuse Ogdoade, c'est-à-dire, les huit premiers Eones. *Logos* & *Zoé* engendrerent encore dix autres Eones, & l'Homme & l'Eglise en engendrerent douze. Ainsi les Valentiniens comptoient jusqu'à trente Eones, dont étoit composé ce qu'ils nommoient *Pléroma* ou Plénitude. *Sophie* la derniere entre les Eones, voulut

ſortir du *Pléroma.* Elle ſe ſeroit égarée, ſi *Horos* ou le Terme du *Pléroma* ne l'avoit retenuë. Elle enfanta *Achamoth* (*a*) qui demeura hors du *Pléroma* comme un avorton informe. Le Chriſt que *Nous* avoit produit, en eut pitié, & lui donna la forme par ſa Croix. *Achamoth* ſe tourna vers celui qui lui avoit donné l'être, & cette converſion fut la matiére de ce monde. Elle pleura de ſe voir hors du *Pléroma*; ſes larmes firent les eaux de la mer & des fleuves, ſa crainte produiſit les élemens. Alors *Chriſt* lui envoya *le Sauveur*, qui la délivra de ſes paſſions. Elle enfanta *Démiourgos* qui eſt l'auteur & le Dieu du Monde & de tout ce qui eſt hors du *Pléroma.* C'eſt le précis de la Theologie des Valentiniens. Il ſuffit pour faire ſentir de quels égaremens la raiſon humaine eſt capable, quand elle abandonne la foi.

S. Irénée après avoir rapporté ces fanatiques viſions & pluſieurs autres, qui en ſont la ſuite, expoſe quelle eſt la foi que nous avons reçûë des Diſciples du Seigneur; & l'expoſition qu'il en fait, n'eſt que celle du Symbole des Apôtres. Il dit que cette foi eſt la même dans l'Egliſe répanduë par tout l'univers; & que les peuples qui parlent tant de langues differentes, tiennent là-deſſus un même langage. Il ajoûte: « Les Egliſes qui ſont dans les Germanies (*b*), dans l'Eſpagne, parmi les Celtes, dans » l'Orient, dans l'Egypte, dans la Libye, ont la même » créance & la même tradition. Comme il n'y a » *L. 1. c. 3.*

(*a*) Ce nom ſignifie en Hebrëu la ſageſſe.

(*b*) Les Germanies dont parle S. Irénée, ſont les deux Provinces Germaniques, Mayence & Cologne, qui ſe nommoient la premiere & la ſeconde Germanie : c'eſt une preuve que ces Egliſes étoient déja fondées. S. Irénée ne parle pas de la Germanie d'au-delà du Rhin : ce ne fut que long-temps après que la foi pénétra dans ces Provinces.

« qu'un ſoleil pour éclairer l'Univers, il n'y a auſſi « qu'une même lumiere de la vérité, qui brille par- « tout, & qui éclaire tous ceux qui veulent la con- « noître. » Il expoſe enſuite les erreurs de tous les autres hérétiques qui ſe ſont élevés dans l'Egliſe depuis Simon le Magicien juſqu'à ſon temps, & leve le voile qui cache en eux la corruption des mœurs, la cauſe la plus commune, & le fruit le plus naturel de l'héréſie.

Dans le ſecond Livre, le S. Docteur commence à réfuter les erreurs qu'il a expoſées dans le premier; & il s'attache particuliérement à montrer les contradictions où tombent ceux qui les enſeignent, & les abſurdités qui s'en enſuivent. Il combat la ſuperſtition qui faiſoit trouver du myſtere dans les nombres & dans les lettres numeriques dont les noms ſont compoſés; & il établit la ſpiritualité & l'immortalité de l'ame. Ce qu'il dit ſur les prétendus miracles attribués à des hérétiques eſt remarquable, & doit apprendre ce qu'il faut croire de ceux qu'on publie quelquefois, pour faire honneur à des Novateurs. « Les diſciples, dit-il, de Carpocras & de « Simon, & les autres ſectaires, qu'on dit faire des « miracles, n'en peuvent faire de véritables par la « vertu de Dieu, & pour le bien des hommes: ce « ne ſont que des preſtiges pour la perte & la ſéduction de ceux qui y ajoûtent foi. Car ils ne peu- « vent rendre la vûë aux aveugles, l'ouïe aux ſourds, « ni chaſſer les Démons, excepté ceux qu'ils au- « roient envoyés; & quand ils pourroient chaſſer « les Démons, ils ne peuvent guérir les malades, les « boiteux & les paralytiques... tant s'en faut qu'ils

Faux miracles attribués aux hérétiques.

L. 2. c. 56.

puissent ressusciter un mort par leurs priéres, » comme ont fait le Seigneur & les Apôtres, & » comme il est arrivé souvent parmi les Fidéles, » lorsque par la priére & les jeûnes de l'Eglise de » chaque lieu, l'ame d'un mort est revenuë dans son » corps. Ils ne le croyent pas même possible ce mi- » racle, prétendant que la résurrection des morts » n'est autre chose, que ce qu'ils nomment la con- » noissance de la verité. » Pour montrer ensuite que le don des miracles est toûjours subsistant dans l'Eglise, le S. Docteur ajoûte: « Ceux qui sont véritablement les disciples de Jesus-Christ, opérent » des miracles pour l'utilité des hommes, selon le » don que chacun d'eux a reçû de lui. Les uns chas- » sent si efficacement les Démons, que très-souvent » ceux qui ont été délivrés embrassent la foi, & de- » meurent dans l'Eglise. Les autres prédisent l'ave- » nir, ou guérisent les malades par l'imposition des » mains. Il y a même des morts qui sont ressuscités, » comme nous l'avons dit, & qui ont encore vécu » plusieurs années parmi nous. »

Dans le troisiéme Livre, S. Irénée employe l'Ecriture & la Tradition pour réfuter les hérétiques. Il commence par établir l'autorité des quatre Evangiles, & dit que S. Mathieu a écrit le sien en Hébreu, tandis que S. Pierre & S. Paul fondoient l'Eglise de Rome; qu'après leur mort S. Marc disciple & interpréte de S. Pierre, a mis par écrit ce qu'il lui avoit entendu prêcher; que S. Luc disciple de S. Paul a écrit l'Evangile que prêchoit cet Apôtre; & qu'ensuite Jean disciple du Seigneur a publié le sien, lorsqu'il demeuroit à Ephese. Il compare les hérétiques

à des ſerpens gliſſans, qui tâchent de s'échaper des mains de ceux qui les tiennent : « Quand nous les « preſſons, ajoûte-t-il, par l'autorité des Saintes « Ecritures, ils déclament contre ces Ecritures, en « ſoutenant qu'on ne peut connoître par elles la vé-
c. 2. « rité, ſi on ne ſçait la Tradition ; & lorſque nous « en appellons à cette Tradition que nous avons « reçûë des Apôtres, & qui ſe conſerve dans les « Egliſes par la ſucceſſion des Anciens, ils la rejettent « & prétendent en ſçavoir non ſeulement plus que « les Anciens, mais encore plus que les Apôtres, « qu'ils accuſent d'avoir mêlé le Judaïſme à la do- « ctrine du Sauveur.

S. Irénée prouve enſuite la Tradition des Apôtres par la ſucceſſion des Evêques qu'ils ont établis dans les Egliſes. « Si les Apôtres, dit-il, euſſent « connu des myſteres cachés qu'ils n'euſſent enſei- « gné qu'en ſecret aux parfaits, ils les euſſent dé- « couverts néanmoins à ceux à qui ils confioient
c. 3. « le gouvernement des Egliſes. Car ils vouloient « que ceux qu'ils choiſiſſoient pour leur ſucceder, « & pour enſeigner après eux, fuſſent parfaits & « irrépréhenſibles. Ils ſçavoient quel bien ou quel « mal peut cauſer la bonne ou la mauvaiſe conduite « des Paſteurs. Mais comme il ſeroit trop long de « rapporter dans ce volume les ſucceſſions de tou- « tes les Egliſes, nous nous contenterons, continuë- « t'il, de marquer la Tradition de la plus grande &
L. 3. c. 3. « de la plus ancienne Egliſe, de cette Egliſe connuë « de tout le monde & fondée à Rome par les Apô- « tres Pierre & Paul. En rapportant cette Tradition « qu'elle a reçûë des Apôtres, & cette foi annon-

tée aux hommes, & conservée jusqu'à nous par » la succession de ses Evêques, nous confondons » tous ceux qui en quelque maniere que ce soit, par » vaine gloire, par aveuglement ou par malice, » n'ont pas les sentimens qu'ils doivent avoir. Car » c'est avec cette Eglise à cause de sa plus puissante » primauté, que toute Eglise, c'est-à-dire, tous les » Fidéles de tous pays doivent s'unir & s'accorder. » C'est en elle que la Tradition des Apôtres a été » conservée par les Fidéles de tous les endroits du » monde. » S. Irénée fait ensuite l'énumeration des Evêques de Rome jusqu'à Eleuthere, qui occupoit le S. Siege lorsqu'il écrivoit, & qu'il compte pour le douziéme des successeurs de S. Pierre.

Il passe à saint Polycarpe, qui avoit enseigné aux Eglises d'Asie la Tradition, qu'il avoit reçûë des Apôtres, & il dit : « Polycarpe étant venu à Rome » sous Anicet, fit rentrer dans le sein de l'Eglise » un grand nombre de ces hérétiques, dont nous » avons parlé, en prêchant qu'il n'avoit appris des » Apôtres que la vérité qu'il a transmise à l'Eglise. » Il y a encore des personnes qui lui ont entendu » *Ibid.* dire que l'Apôtre S. Jean étant allé au bain à » Ephése, & y ayant trouvé Cérinthe, sortit avec » précipitation sans prendre le bain, en disant qu'il » craignoit que l'édifice ne tombât sur lui, puisque » Cérinthe l'ennemi de la vérité y étoit. Et Poly- » carpe lui-même ayant un jour rencontré Marcion » qui lui dit, *Reconnoissez-nous*, il répondit, *Je te re- » connois pour le fils aîné de Satan* : tant les Apôtres » & leurs disciples craignoient de communiquer, » même de paroles, avec ceux qui avoient altéré la »

« vérité : » c'est la réfléxion de S. Irénée. Il ajoûte.
« Quoy ! si les Apôtres ne nous avoient pas laissé
« d'Ecritures, ne faudroit-il pas suivre la Tradition
« qu'ils ont transmise à ceux à qui ils ont donné le
Ibid. « gouvernement des Eglises? C'est ce que font plu-
c. 4. « sieurs nations barbares, qui croient en Jesus-
« Christ sans Ecritures, ayant les régles du salut,
« écrites dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, &
« gardant avec soin l'ancienne Tradition. » On voit ici combien S. Irénée étoit éloigné de croire que la lecture de l'Ecriture-Sainte fût nécessaire à chaque particulier pour son salut ; puisqu'il reconnoît que de ferventes Eglises subsistoient, sans même avoir les Livres saints. Il dit que les quatre animaux mysterieux que vit Ezéchiel, sont les Symboles des
c. 11. quatre Evangelistes, mais il met le Lion pour le Symbole de S. Jean, & l'Aigle pour celui de S. Marc.

Le S. Docteur prouve ensuite fort au-long par l'Ecriture l'unité d'un Dieu Créateur de toutes choses, & la Divinité de Jesus-Christ. Il montre que le Verbe s'est véritablement fait homme ; que Jesus-Christ est Fils de Marie, & non de Joseph ; qu'il a véritablement souffert pour sauver les hommes, & pour rétablir en nous l'image de Dieu que nous
c. 10. avions perduë en Adam. Il fait en plusieurs autres endroits mention du péché originel. Il réfute l'interprétation de Theodotion, (a) qui avoit ainsi
c. 24. traduit dans Isaïe, *Voici qu'une jeune fille concevra,*

(a) La chronique d'Alexandrie marque que Theodotion publia sa version l'an 184. Ce qui montre que S. Irénée publia son ouvrage après cette année ; & il le commença avant la fin de l'année suivante, puisqu'il écrivoit sous le Pontificat d'Eleuthere.

au

au lieu de traduire *une Vierge &c*, & combat en passant l'erreur de Tatien, (*a*) qui enseignoit qu'Adam étoit damné. c. 39.

Dans le quatriéme Livre, S. Irénée continuë à montrer par l'Ecriture qu'il n'y a qu'un Dieu souverain & créateur; que le Dieu de l'ancien Testament est le même que celui du nouveau; & il répond aux objections des Valentiniens. Il établit clairement deux articles contestés par les hérétiques des derniers temps, sçavoir, le libre arbitre de l'homme, & la presence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. « L'homme raisonnable, » dit-il, & en cela semblable à Dieu, a été créé avec » le libre arbitre: il ne peut s'en prendre qu'à lui- » même de ce qu'au lieu d'être froment, il est » quelquefois paille. C'est pourquoi il sera condam- » né avec justice. Il ajoûte ailleurs: Dieu a toûjours » conservé à l'homme sa liberté; afin que ceux qui » ne lui obéïroient pas, fussent condamnés juste- » ment, parce qu'ils n'ont pas obéï; & que ceux qui » lui obéïroient, méritassent la récompense d'une » gloire éternelle. » Il dit sur l'Eucharistie: « Com- » ment seront-ils persuadés que le pain consacré » est le Corps de leur Seigneur, & le calice son Sang, » s'ils ne réconnoissent pas qu'il est le Fils & le Ver- » be du Créateur du monde? .... Comment disent- » ils qu'une chair demeure dans la corruption, & ne » reçoit pas la vie, elle qui est nourrie par le Corps » & le Sang du Seigneur? »

L. 4. c. 9.

c. 29.

c. 34.

Ce qu'il dit sur le schisme est bien remarquable.

(*a*) Tatien étoit un disciple de S. Justin, & il tomba dans plusieurs erreurs après la mort de ce S. Martyr.

« Le Seigneur, dit-il, jugera ceux qui font des ſchiſ-
« mes, ces hommes vains qui manquant d'amour
« pour Dieu, & ayant plus d'égard à leurs intérêts
L. 4. c. 62. « qu'à ceux de l'Egliſe, déchirent & diviſent pour
« des ſujets legers, le grand & le glorieux Corps de
« Jeſus Chriſt, & le tuënt autant qu'il eſt en eux.
« Ils ne parlent que de paix; & ils font la guerre;
« ils craignent d'avaler le moucheron, & ils avalent
« le chameau. Ils ne peuvent jamais faire un auſſi
« grand bien par leur prétenduë réforme, que le
« ſchiſme eſt un grand mal. » Ces paroles convien-
dront dans tous les ſiécles, à quiconque diviſera
l'Egliſe ſous prétexte de la réformer.

Enfin dans le cinquiéme & dernier Livre, S. Irénée traitte particuliérement de la rédemption de Jeſus-Chriſt, de la réſurrection des corps, de l'Antechriſt, du Jugement dernier. Il établit clairement en pluſieurs endroits de cet ouvrage la Divinité de Jeſus-Chriſt & celle du S. Eſprit, le peché originel & les autres dogmes de la foi.

Il y a cependant quelque tâche dans un ſi bel ouvrage. (L. 5. c. 31.) S. Irénée paroît avoir crû que les ames ne verront Dieu qu'après la réſurrection : du moins il enſeigne le ſentiment des Millenaires, (Ibid. c. 33. 34.) ſçavoir, que les ames des juſtes après la premiére réſurrection, régneront mille ans ſur la terre avec Jeſus-Chriſt, avant le Jugement dernier. L'averſion qu'il avoit des allégories perpetuelles des hérétiques, lui fit prendre trop à la lettre quelques expreſſions des Prophétes & de l'Apocalypſe. Il apporte en preuve de ſon opinion, l'autorité de Papias diſciple de S. Jean : mais l'Egliſe à qui il appartient d'interpré-

ter les Saintes Ecritures & de faire le discernement des vraies traditions, a rejetté le sentiment erroné des Millenaires. On doit mettre aussi au rang de ces fausses traditions, ce que S. Irénée dit ailleurs avoir appris, que Jesus-Christ a vécu sur la terre plus de quarante ou même plus de cinquante ans. L'histoire de l'Evangile suffit pour montrer la fausseté de cette opinion. Il semble aussi avoir regardé le Livre du Pasteur comme un Livre Canonique. (a) Nous avons rapporté jusqu'ici ce qui a paru de plus remarquable dans le grand ouvrage de S. Irénée.

L. 2. c. 39. edit. Fevard.

L. 4. c. 39.

Ce S. Evêque après avoir ainsi combattu les hérétiques, employa son zéle pour concilier les disputes qui s'éleverent quelques années après parmi les Catholiques touchant la Pâque. Les Eglises d'Asie suivant la tradition qu'elles prétendoient avoir reçûë de S. Jean & de S. Philippe (b), célebroient cette fête comme les Juifs le quatorziéme de la Lune, à quelque jour de la semaine qu'il tombât. Les autres Eglises du monde Chrêtien suivant la tradition des Apôtres, en mémoire de la résurrection du Seigneur, attendoient le Dimanche qui suivoit le quatorziéme de la Lune, pour finir le jeûne, & célébrer la Pâque. Ces differens usages, qu'on avoit long-temps tolérés, commencerent sur la fin du second siécle à exciter du trouble dans l'Eglise. On tint à ce sujet plusieurs Conciles en diverses Provinces; sçavoir, en Palestine, à Corinthe, dans l'Os-

Disputes sur la Pâque.

Eus. l. 5. c. 23.

L'AN 195.

Eus. ibid.

(a) S. Irénée citant un passage du livre du Pasteur dont Hermas est l'auteur, appelle cet ouvrage l'Ecriture *scriptura*, nom qu'il donne communément aux livres canoniques.

(b) Polycrate dans sa lettre à Victor, suppose que c'est l'Apôtre S. Philippe; c'est apparemment pour rendre sa cause meilleure. On croit plûtôt que c'est le Diacre S. Philippe un des septante Disciples.

roene, à Rome, dans le Pont, & dans les Gaules où présida (*a*) Irénée. Tous ces Conciles & plusieurs autres confirmerent par leurs lettres d'un consentement unanime, la Tradition Apostolique sur la célebration de la Pâque le Dimanche.

Le Pape Victor voyant ce concert, menaça les Evêques d'Asie de les excommunier, s'ils ne suivoient la pratique du reste de l'Eglise. Polycrate Evêque d'Ephese ayant reçû ces lettres, assembla son Concile. Il y fut résolu de s'en tenir à la Tradition que ces Evêques croyoient avoir reçûë de leurs premiers Apôtres; & Polycrate écrivit à Victor qu'il s'étonnoit peu des menaces qu'il lui faisoit. Victor ne crut pas devoir tolérer plus long- *Euf. l. 5. c. 24.* temps cette division; & il sépara les Eglises d'Asie de sa communion.

Quoique S. Irénée condamnât la pratique des Asiatiques, il n'approuva pas la conduite de Victor. Il crut qu'on devoit user de ménagement, & ne pas excommunier de grandes Eglises pour des usages qui *c. 24.* paroissoient de pure discipline. C'est ce qu'il marqua au Pape Victor dans la lettre qu'il lui écrivit au nom de quelques autres Evêques de la Gaule (*b*). Il y ajoûte, « Il ne s'agit pas seulement de la Pâque « dans cette dispute, mais encore de la maniere de « jeûner. Car les uns croyent qu'ils doivent jeûner « un jour, les autres deux, les autres davantage: « plusieurs comptent pour leur jeûne quarante heu-

(*a*) Eusebe dit qu'on avoit la lettre des Eglises des Gaules ausquelles présidoit Irénée: *Par[oe]ciarum per Galliam quibus praerat Irenaeus.* Le mot [illegible] dont se sert cet Auteur, peut se prendre pour differens Diocèses dont S. Irénée étoit Métropolitain.

(*b*) Il y a dans le grec, *au nom des Freres de la Gaule à la tête desquels il étoit*; par où on peut entendre les Evêques ou les simples Fideles.

res du jour & de la nuit. (a) Cette diversité d'usages dans la maniére de jeûner, n'a pas commencé de nos jours, mais dès le temps de nos peres, qui paroissent avoir reçû sans assez d'examen des coûtumes introduites par simplicité, ou par un esprit particulier. Ils ont cependant gardé la paix entre eux, comme nous la gardons encore. Ainsi cette diversité d'usages dans la maniere de jeûner, ne donne pas atteinte à l'unité de la foi. Ceux qui ont gouverné vôtre Eglise avant Sotér, je veux dire, Anicet, Pie, Hygin, Télesphore & Sixte, n'ont pas suivi l'observance des Asiatiques, & ne l'ont pas permise à ceux qui étoient auprès d'eux: ils ont néanmoins communiqué avec les Evêques de ces Eglises qui venoient à Rome, & leur ont envoyé l'Eucharistie (b). Le Bienheureux Polycarpe s'étant rendu en cette ville sous le Pontificat d'Anicet, ils conférerent ensemble de certains points sur lesquels ils avoient quelque leger différend, & furent bientôt d'accord. Mais pour l'article en question, ils ne rompirent pas les liens de la charité; quoique Anicet ne pût résoudre Polycarpe à quitter la pratique qu'il avoit reçûë de Jean disciple du Seigneur, & des autres Apôtres avec qui il avoit vécu, ni Polycarpe persuader à Anicet de changer la coûtume observée par ses Prédécesseurs. Ils continuerent de commu-

(a) S. Irénée ne parle pas de la durée du carême, mais de la diverse maniere d'en observer le jeûne. Les uns ne jeûnoient qu'un jour de suite: les autres prolongeoient leur jeûne plusieurs jours de suite sans prendre aucune réfection: c'est le sens du texte selon l'Edition de M. de Valois, qui est la plus exacte.

(b) Les Evêques s'envoyoient autrefois l'Eucharistie en signe de communion, surtout à la fête de Pâque: ce usage fut défendu par le 14. Canon du Concile de Laodicée.

« niquer ensemble, & Anicet permit à Polycarpe « de célébrer publiquement dans l'Eglise nos SS. « Mysteres.

Euf. l. 5. c. 24. Irénée écrivit sur le même sujet plusieurs autres lettres aux Evêques intéressés dans cette affaire, tâchant toûjours de porter les esprits à la paix, comme son nom qui signifie pacifique, l'avertissoit de faire. *Sozom. l. 7. c. 19.* Il paroît par le témoignage de Sozomene, que la communion entre les Eglises d'Asie & celles d'Occident ne fut pas interrompuë : ce qui a fait croire à M. de Marca que S. Irénée avoit persuadé à S. Victor de suspendre l'effet de l'excommunication. D'autres, comme M. de Valois, ont crû que ce S. Pape s'en étoit tenu aux menaces; mais l'autorité d'Eusebe paroît précise pour l'opinion contraire. Quoiqu'il en soit, les Novateurs ne peuvent tirer de ce fait aucune conséquence contre l'autorité légitime du S. Siége; & le Concile de Nicée a suffisamment justifié par ses décrets la conduite du S. Pape Victor contre les Quartodecimans.

La part que l'amour de la paix engagea Irénée de prendre aux affaires des Eglises éloignées, ne diminua rien des soins qu'il devoit à son propre troupeau. Il avoit soutenu les Fidéles pendant la persécution : il travailla à en accroître le nombre dès qu'elle fut passée. Le Seigneur bénit ses travaux. Une terre arrosée du sang de tant de Martyrs, ne pouvoit être ingrate. Ce S. Evêque non content d'avoir établi à Lyon une Chrêtienté nombreuse, étendit ses soins aux villes voisines. *Commencemens des Eglises de Besançon & de Valence.* Il envoya le Prêtre Ferréol avec le Diacre Ferrution à Besançon; & à Valence, le Prêtre Félix avec les Diacres Fortunat &

Achillée, pour y annoncer l'Evangile. Ce furent les premiers Apôtres (a) de ces deux Eglises, qui sont redévables des prémices de leur foi au zéle de S. Irénée. Par les travaux de ces Ouvriers Evangeliques & de plusieurs autres, la semence de la divine parole commençoit à se répandre, & à fructifier de toutes parts dans les Gaules, lorsqu'il se forma un nouvel orage, qui moissonna de si belles esperances.

Depuis la mort de Marc-Aurele, l'Eglise avoit joüi d'une paix assez tranquille. L'Empereur Sévere montra d'abord quelque humanité pour les Fidéles ; on crut même qu'il leur étoit favorable. Mais il sembla par la suite qu'il n'en avoit laissé accroître le nombre, que pour avoir plus de victimes à immoler à sa fureur. En effet, la dixiéme année de son Empire, c'est-à-dire, l'an 202. de Jesus-Christ, il publia les plus sanglans Edits contre les Chrêtiens. La persécution éclata particuliérement dans les Gaules, sur-tout à Lyon ; & il n'y a aucun lieu de douter que ce ne soit celle qui couronna S. Irénée. Dieu n'avoit conservé si long-temps un si grand Evêque à l'Eglise Gallicane, que pour y réparer avec usure les pertes qu'elle avoit faites, & y former une multitude prodigieuse de nouveaux Martyrs, qui honorerent son triomphe. On assûre que Sévere voyant le nombre des Fidéles se multiplier à Lyon par les soins de ce S. Prélat, prit une résolution digne de sa cruauté. Il donna ordre à ses soldats d'entourer la ville, & de faire main basse sur

Spart. in Sev.

L'AN 202.

Martyre de S. Irénée.

(a) Quelques uns croyent que l'Eglise de Besançon avoit déja été fondée par S. Lin, & supposent qu'il fut le premier Evêque de cette ville, avant que de l'être de Rome. Mais l'Eglise de Besançon n'honore pas S. Lin comme son premier Evêque, puisque dans l'Office semidouble qu'elle en fait, il n'est pas parlé de ce prétendu Episcopat.

tous ceux qui se déclareroient Chrêtiens. Le massacre fut presque général. S. Irénée fut conduit devant le Tyran qui le fit mettre à mort, s'applaudissant d'avoir égorgé le Pasteur & le troupeau.

C'est ce que nous apprennent les Actes (a) de S. Irénée. Ils n'ont pas à la vérité l'antiquité que l'on souhaiteroit : mais ce que nous en avons rapporté, est confirmé par d'autres monumens. S. Adon dit que ce S. Evêque fut immolé avec presque tout son peuple ; & une ancienne inscription, qu'on voit à Lyon à l'entrée de son Eglise, marque que sans compter les femmes & les enfans, dix-neuf mille hommes souffrirent le martyre avec lui : on le peut croire attendu la cruauté de (b) Sévere, & la constance des Fidéles. C'est sans doute ce qui a fait dire à S. Eucher, que Lyon avoit un peuple de Martyrs ; & à S. Grégoire de Tours, qu'une si grande multitude de Chrêtiens furent alors égorgés pour la foi, que leur sang couloit par ruisseaux dans les places publiques. L'Eglise honore la mémoire de S. Irénée le vingt-huitiéme de Juin. Les SS. PP. ont donné de magnifiques éloges à ce grand Evêque, qui fut en effet par son zéle & par son érudition la lumiere des Gaules, le fleau de l'hérésie, & le soutien de la Religion. Un S. Prêtre nommé Zacharie qui échapa au carnage, prit soin de sa sépulture, & fut à ce qu'on croit son successeur ; Dieu l'ayant conservé comme un étincelle pour rallumer dans cette

Adon. Martyr. 28. Jun.
Colonia. Antiq. de Lyon.

Euch. hom. de S. Blandina.
Greg. Tur. l. 1. hist. c. 27.

(a) Baronius avoit vû un fragment des Actes de S. Irénée ; & le P. Ruinart les a trouvés entiers dans un Manuscrit de Cîteaux : mais il ne les a pas inserés dans son recueil des Actes sinceres des Martyrs.

(b) Spartien rapporte que le Sénat jugea de cet Empereur, ou qu'il n'auroit pas dû naître, ou qu'il n'auroit pas dû mourir, parce qu'il avoit été trop cruel, & cependant trop utile à la République.

Eglise

Eglise le feu sacré, qui venoit de purifier tant de victimes.

La cruelle boucherie qu'on avoit faite à Lyon, ne servit qu'à inspirer un nouveau courage aux Ouvriers Evangeliques, que S. Irénée avoit dispersés dans les villes voisines. Les SS. Félix, Fortunat & Achillée, qui travailloient à Valence, eurent bientôt occasion de le faire paroître. Les fruits de leur Apostolat y attirerent la persécution. Le Président Corneille y fut envoyé; & ce Magistrat entrant dans la ville, passa par un endroit où les SS. Apôtres chantoient les loüanges du Seigneur. Il s'écria : « Qu'entends-je ? Est-ce qu'après le massacre que l'Empe- » reur Sévere a fait faire à Lyon, il reste encore en » ces quartiers quelque vestige de Christianisme ? » On lui répondit qu'il y avoit à Valence trois séducteurs, qui avoient perverti presque le tiers de la ville ; c'étoit le nom qu'on donnoit aux SS. Missionnaires. Il les fit aussi-tôt mettre en prison. Ensuite les ayant fait comparoître, il leur dit : « Le sort des autres Chrètiens ne vous intimide donc pas ? Vous ado- » rez comme eux un Juif crucifié, & vous méprisez » nos Dieux & les Ordonnances des Empereurs ! » Le Prêtre Félix qui avoit été animé au martyre par une vision céleste, & par une lettre des SS. Ferréol & Ferrution, confessa généreusement la foi, & prouva la vanité des Idoles. Corneille ayant tâché inutilement de le séduire par promesses ou par menaces lui & ses compagnons, les fit cruellement foüetter. « Félix lui dit : Si vous n'êtiez aveuglé par l'entêtement de vôtre erreur, vous verriez que » ceux que vous croyez déchirés de coups, n'ont »

Martyre des SS. Félix, Fortunat & Achillée.

Act. SS. Felic. Fortun. & Achill. apud Boll. 23. April.

« pas même reçû la plus légere meurtrissure. » Le Tyran les fit resserrer en prison ; mais un Ange les en délivra, & leur ordonna d'abbattre les statuës des fausses Divinités.

Corneille ayant fait reprendre ces SS. Confesseurs, leur dit : « Expliquez-nous donc la vertu de « vôtre Christ. » Félix lui dit : « Quoique vous soyez « indigne d'entendre les mysteres de Dieu, cependant je vous les exposerai à cause du peuple qui « est ici présent. » Il fit ensuite sur la bonté, sur la sagesse & sur les miracles de Jesus-Christ, un discours qui auroit dû faire sentir au Tyran la divinité de la Religion qu'il persécutoit. Mais sa haine lui fit fermer les yeux à des lumieres importunes : il fit tourmenter long-temps les SS. Martyrs sur la rouë ; & le lendemain il les condamna à avoir la tête tranchée. On les conduisit hors de la ville pour l'exécution ; & comme ils étoient suivis d'une grande foule de peuple, ils ne cesserent jusqu'au dernier instant de prêcher Jesus-Christ : la voix de leur sang fut encore plus éloquente que leurs discours. Les Chrêtiens les enterrerent à la faveur de la nuit. L'Eglise honore la mémoire de ces SS. Martyrs le vingt-troisiéme d'Avril. Leurs Actes dont nous venons de rapporter le précis, ont été écrits par un auteur contemporain.

L'AN 212. *Acta SS. Ferreol. & Ferrutionis.*

Les SS. Ferréol & Ferrution reçûrent peu de temps après à Besançon le même salaire de leurs travaux Apostoliques. Ils furent étendus avec des poulies & foüëttez cruellement ; ensuite ayant eu la langue coupée, comme ils ne laisserent pas de parler, on leur enfonça des alesnes dans les mains,

Martyre des SS. Ferréol & Ferrution.

dans les pieds & dans la poitrine, après quoi on leur trancha la tête. Leurs corps furent enterrés dans une caverne proche de la ville, où S. Agnan Evêque de Besançon les trouva dans le quatriéme siécle. Ces SS. sont plus connus sous le nom de S. Fargeau & de S. Fargeon. Ils sont honorés le 16. de Juin. On croit qu'ils souffrirent au commencement du régne de Caracalla, lorsque la persécution de Sévére duroit encore, c'est-à-dire vers l'an 212. Leur culte devint fort célébre, & un ancien Missel de l'Eglise Gallicane marque une Messe pour le jour de leur fête.

On rapporte à la même persécution le martyre du Soûdiacre S. Andeol dans le Vivarez. On prétend qu'il eut la tête fenduë en quatre parties avec un épée de bois: il est honoré le premier de May. Nous avons les Actes de son martyre, mais sur lesquels on ne peut pas compter. S. Andeol.

Tant d'inutiles efforts de toute la puissance Romaine conjurée pour exterminer les Chrêtiens, c'est-à-dire des hommes qui ne sçavoient que mourir & que souffrir pour la défense de leur foi, dûrent faire connoître au monde que la religion qu'il persécutoit, étoit l'ouvrage de Dieu; & que les hommes n'avoient pas établi, ce que les hommes ne pouvoient détruire. On vit en effet le sang des Martyrs, devenir de toutes parts le germe fécond de nouveaux Chrêtiens, sur-tout dans la Gaule, où après ces tempêtes l'Eglise joüit d'un assez long calme, qui ne fut interrompu que par des orages de peu de durée.

Caracalla, qui avoit succé l'estime pour le Chri- *Tertull. ad Scapul.*

ſtianiſme avec le lait d'une nourrice Chrêtienne, fit ceſſer quelque temps après ſon avénement à l'Empire, la perſécution excitée par ſon pere. Les Empereurs Macrin, Heliogabale (*a*) & Aléxandre qui lui ſuccéderent, ne la renouvellerent pas. Au contraire, Aléxandre qui honoroit Jeſus-Chriſt comme l'un de ſes Dieux, avoit placé ſa ſtatuë dans une eſpéce de temple domeſtique avec celle d'Abraham, *Lampridius in Alexandro.* d'Apollone de Thyane, d'Orphée, d'Alexandre le Grand, & des meilleurs Empereurs; & tous les matins quand il ſe croyoit aſſez pur, il alloit leur rendre ſes hommages. Il eut même le deſſein de bâ- *Ibid.* tir un temple à Jeſus Chriſt, & de le faire mettre ſolemnellement au nombre des Divinités par le Sénat, qui ſe croyoit en droit de faire des Dieux, auſſi-bien que des Rois & des Empereurs. Ce Prince étoit ſur-tout charmé de cette maxime qu'il avoit appriſe des Chrêtiens: *Ne faites pas aux autres* *Lamprid. ibid.* *ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.* Il eut ſoin de la faire graver dans ſon Palais; & quand il avoit condamné au ſupplice quelque malfaiteur, il la faiſoit crier dans les ruës par un Hérault.

L'AN 235. Maximin ſucceſſeur d'Alexandre, publia de nouveaux Edits contre la Religion: on pouvoit l'attendre de ſa férocité. On croit qu'un ſoldat Chrêtien y donna occaſion dans l'Occident, en refuſant de mettre ſur ſa tête une couronne (*b*) de laurier, pour aller recevoir la libéralité de l'Empereur. Mais cette perſécution n'eut pas de ſuite, & n'attaqua gué-

(*a*) Cet Empereur fut ainſi nommé, parce qu'il avoit été Prêtre du Soleil honoré à Emeſſe ſous le nom d'Elagabale, & ſous la figure d'une groſſe pierre informe qu'on diſoit être rombée du Ciel.

(*b*) C'eſt ce qui donna occaſion à Tertullien de compoſer ſon Livre *de Corona militis.*

res que le Clergé. Après le regne de Maximin (a), qui ne fut que de trois ans, la paix fut renduë sous l'Empire du jeune Gordien; & Philippe qui lui succéda l'an 244. n'eut garde de la troubler. Car quoique ce Prince fût monté sur le thrône par un crime, il étoit Chrêtien. Les raisons qu'on apporte pour en faire douter, ne prévalent pas à l'autorité d'Eusebe, de S. Chrysostome, d'Orose & de Vincent de Lérins, qui l'assûrent. Ainsi les Fidéles goûterent sous son gouvernement les premieres douceurs d'une pleine sécurité.

Sulp. Sever. l. 2. hist.

L'Eglise après la persécution étoit semblable à un arbre auquel on a retranché quelques branches, & qui n'en porte dans la suite que plus de fruits. Les Gaules promettoient sur-tout une abondante récolte; mais il y avoit peu d'Ouvriers pour la faire. S. Fabien, qui occupoit le S. Siége depuis l'an 236, y pourvut dès qu'il vit la paix de l'Eglise affermie par l'Empire d'un Prince Chrêtien. (b) Il destina pour les Gaules une des Missions les plus célébres, dont l'histoire Ecclesiastique fasse mention, vû le nombre & la qualité des Missionnaires. Il ordonna sept Evêques qu'il mit à la tête d'un grand nombre d'autres Ouvriers Apostoliques; & il les envoya dans la Gaule, pour y cultiver les anciennes Eglises, & en fonder de nouvelles dans les lieux, où la lumiere de la foi n'avoit pas encore pénetré. Grégoire

L'AN 245.

Célébre Mission envoyée de Rome dans les Gaules.

Greg. Tur. l. 1. c. 28.

(a) Ce Tyran qui s'étoit rendu fort odieux par ses cruautés, fut proscrit par le Sénat; & sa tête fut apportée à Rome. *Lamprid.*

(b) Grégoire de Tours place cette Mission sous l'Empire de Déce, parce que S. Saturnin fonda le siége de Toulouse sous le Consulat de cet Empereur; mais il est probable que ces Missionnaires furent envoyés quelques années plûtôt pendant la paix de l'Eglise, & sous le regne de Philippe. Car d'autres Actes nous apprennent que S. Saturnin prêcha ailleurs avant que d'aller à Toulouse.

de Tours dit que ces sept Evêques furent Denis, Gatien, Trophime, Paul, Saturnin, Austremoine & Martial. Nous avons vû ailleurs les raisons qu'on a de juger que cet Auteur s'est trompé touchant S. Trophime d'Arles, que nous croyons plus ancien. Si l'on veut s'en tenir à cette époque, il faudra reconnoître que S. Trophime, dont il est ici parlé, ne fut pas le premier Evêque d'Arles, & qu'il aura pû être dans ce Siége le successeur de Marcion, déposé pour les causes que nous dirons bientôt.

Quoiqu'il en soit, la sainte entreprise des nouveaux Apôtres ne fut point déconcertée par la cruelle persécution de Déce, qui succéda à Philippe l'an 249. Dieu terrassa le nouveau Tyran presqu'aussi-tôt qu'il se fut élevé contre l'Eglise ; & les Ouvriers Evangeliques envoyés de Rome, travaillerent avec un nouveau courage dans les diverses parties du champ du Seigneur, qu'ils prirent à tâche de défricher.

S. Paul établit les Eglises de Narbonne, de Beziers & d'Avignon.

Vita S. Paul. Narbon. apud Bolland. 22. Mart.

S. Paul s'arrêta d'abord à Béziers, où la foi qu'il prêcha fit de grands progrès. Mais l'éclat des vertus & des miracles du S. Apôtre s'étant répandu jusqu'à Narbonne, les citoyens de cette ville l'inviterent d'y passer, pour leur annoncer la voie du salut. Paul ordonna Aphrodise (*a*) Evêque de Béziers, & alla recüeillir à Narbonne la riche moisson qui y paroissoit en maturité. Cette ville si distinguée par sa noblesse & son antiquité, ne se distingua pas moins par sa foi; mais au milieu des consolations.

(*a*) Le peuple le nomme S. Afradoce : il est honoré le 22. de Mars comme Martyr une tradition populaire prétend qu'il étoit Egyptien, & que ce fut lui qui logea dans sa maison l'enfant Jesus pendant sept ans.

que le S. Evêque y goûtoit, Dieu mit sa vertu à de rudes épreuves. Deux de ses Diacres oserent l'accuser d'un crime honteux. Les contradictions qu'un Missionnaire a quelquefois à essuyer par la jalousie des Ouvriers qui travaillent dans le même champ, retardênt souvent plus le progrès de l'Evangile, que les persécutions des Idolâtres. Paul qui sçavoit que rien n'est plus nécessaire à un homme Apostolique qu'une saine réputation, cessa quelque-temps de combattre les ennemis de la foi, pour se défendre contre de faux fréres. Il pria le peu d'Evêques qui étoient alors dans les Gaules, d'examiner cette accusation. Mais Dieu voulut être lui-même le juge, & le vengeur de l'innocence, en contraignant les calomniateurs par le ministere du Démon de confesser leur iniquité.

Le S. Apôtre en travailla avec un nouveau zéle & une nouvelle autorité. Il fonda aussi l'Eglise d'Avignon, & y établit pour premier Evêque S. Rufe, honoré le douziéme de Novembre. Enfin après avoir gouverné long-temps l'Eglise de Narbonne, il mourut en paix. Cependant la palme du martyre ne lui échapa pas toute entiere : car il avoit eu la gloire de souffrir à Rome pour la foi, avant que de passer dans les Gaules. Il est honoré le vingt-deuxiéme de Mars. Plusieurs Martyrologes marquent que S. Paul de Narbonne est le célebre Sergius Paulus converti par S. Paul. Mais l'ancien auteur de sa vie ne le croyoit pas ; puisqu'il ne parle point d'une circonstance si glorieuse à celui, dont il écrit l'histoire.

S. Austremoine fut le premier Evêque de la vil- Commencemens de l'E-

glise d'Auvergne ou de Clermont.

Apud Labb. t. 2. Biblioth. nov.

le d'Auvergne (*a*); car c'est ainsi qu'on nommoit alors la Capitale de cette Province. Il s'y rendit recommandable par les travaux & par les fruits de son Apostolat, mais on n'en sçait pas le détail. Les Actes que nous avons de lui paroissent fabuleux; ils lui font bâtir un monastere, & souffrir le martyre par la haine des Juifs. Il fut enterré à Issoire dans la basse Auvergne, & il est honoré le premier de Novembre. On lui donne pour compagnons S. Sirenat, S. Marius, S. Maucet ou Mommet, S. Antonin & S. Nectaire, qui s'employerent avec zéle à défricher le même champ. On en doit être moins surpris, qu'il ait rapporté dans la suite tant de fruits. Car l'Eglise d'Auvergne ne fut pas moins distinguée par la piété des Fidéles, que cette Province l'avoit été par la noblesse (*b*) & la bravoure de ses habitans. Quelques écrivains prétendent que l'Eglise de Nevers fut aussi fondée par S. Austremoine. Il pourroit y avoir prêché avant que de passer en Auvergne; mais on n'a pas de preuves qu'il l'ait fait.

L'Eglise de Nevers.

Cottignon catalog. des Evêques de Nevers.

Gregor. Turon. de glor. Confess. c. 27.

Commencemens de l'Eglise de Limoges.

S Martial choisit Limoges pour le lieu de sa Mission. Il y travailla avec tant de succès, qu'il eut la consolation de voir avant sa mort les Idoles abbatuës, & la ville presque toute Chrêtienne. On lui donne pour compagnons de son Apostolat, les SS. Albinien & Austriclinien qui furent enterrés avec

(*a*) La ville qui se nomme aujourd'hui Clermont, ne fut guéres connuë jusqu'au neuviéme siécle, que sous le nom de *civitas Arvernica*, *ville d'Auvergne*. C'est ainsi que nous la nommerons dans la suite de cette histoire. Son propre nom étoit *Augustonemetum*. Clermont étoit un endroit particulier de la ville, & en étoit comme la forteresse.

(*b*) Les Auvergnats étoient renommés pour leur bravoure. Ils formoient un Etat, & avoient un Roi fort puissant dans les Gaules.

lui

lui dans le même tombeau, mais dans des cercueils séparés. On attribuë à d'autres de ses disciples la fondation de quelques Eglises dont nous parlerons. Ce S. Evêque fut un des plus célébres des Gaules; & les histoires apocryphes qu'on a publiées de lui, peuvent du moins servir à nous faire juger, quelle haute idée on s'en étoit formée. On le place dans les Litanies au rang des Apôtres; & des Conciles lui ont décerné cette glorieuse qualité, qu'il a mieux méritée par son zéle & par ses travaux Apostoliques, que par l'antiquité qu'on lui attribuoit. L'Eglise célébre sa fête le trentiéme de Juin.

Commencemens de l'Eglise de Tours.

S. Gatien alla fonder l'Eglise de Tours. Il n'y trouva pas que la docilité des habitans répondît à la beauté du climat. C'étoit une ville fort addonnée à l'Idolâtrie: & les citoyens quoique d'un caractere doux & humain, n'en étoient pas moins entêtés de leurs superstitions. Ainsi les souffrances & les persécutions que ce S. Evêque eut à essuyer, furent les plus précieux fruits qu'il recueïllit de ses travaux. Il étoit obligé de célébrer les divins mysteres dans des lieux souterrains, (a) accompagné du peu de Chrêtiens qu'il put convertir pendant cinquante ans qu'il travailla avec une patience & un zéle infatigable à cultiver cette terre. Mais elle fut dans la suite aussi féconde, qu'elle avoit d'abord paru ingrate. L'Eglise honore S. Gatien le dix-huitiéme de Décembre.

Greg. Turon. l. [illegible] c, 31.

S. Denis s'avança jusqu'à Paris, comme si la Providence avoit voulu que le plus illustre de ces Missionnaires fût l'Apôtre d'une ville, qui devoit un

(a) On montre encore près de Marmoutier une caverne dans un roc escarpé, où il y a un autel, & où l'on croit par tradition que S. Gatien célébroit nos SS. Mysteres.

jour devenir la Capitale des Gaules. Il y forma une Chrêtienté florissante, tandis que plusieurs des compagnons de son Apostolat se répandirent par ses ordres dans les villes voisines, & jusques dans la Belgique, pour y établir de nouvelles Eglises. Rien ne montre mieux combien la Mission de ce S. Evêque fut éclatante, que le nombre des Ouvriers qu'on lui associe. On lui donne pour Compagnons S. Taurin d'Evreux, S. Rieule de Senlis, S. Sanctin de Meaux & de Verdun, S. Lucien de Beauvais, S. Quentin Apôtre d'Amiens & du Vermandois, les SS. Fuscien & Victoric Apôtres de Teroüanne, les SS. Chrysseuil & Piaton Apôtres de Tournai, les SS. Crêpin & Crêpinien Apôtres de Soissons, & quelques autres. Mais comme tous ces Ouvriers Apostoliques répandus dans la Belgique n'ont souffert le martyre que sous Maximien, c'est-à-dire, près de quarante ans après l'arrivée de S. Denis dans la Gaule; il paroît que s'ils ont été ses disciples, ils ne sont venus que plusieurs années après lui, prendre part aux travaux & aux succès de sa Mission.

Commencemens de l'Eglise de Paris.

Quoiqu'il en soit, S. Taurin fonda l'Eglise d'Evreux où il est honoré l'onziéme d Août, & où il y a un célébre Monastere érigé en son honneur. S. Rieule établit celle de Senlis, d'où il étendit ses soins à celle de Beauvais après la mort de S. Lucien, qui en fut le premier Apôtre. S. Rieule est honoré le trentiéme de Mars. On ne doit pas le confondre avec S. Rieule d'Arles. Les Eglises de Meaux & de Verdun reconnoissent S. Sanctin pour leur premier Evêque : c'est la tradition des deux Eglises depuis le neuviéme siécle; mais elle souffre de la difficul-

Commencemens des Eglises d'Evreux, de Senlis, de Beauvais, de Meaux & de Verdun.

té, sur-tout par rapport à celle de Verdun. On ne voit dans le catalogue des Evêques de cette ville qu'un Sanctin; & l'on trouve un Evêque de Verdun de ce nom au Concile de Cologne vers le milieu du quatriéme siécle. Nous verrons dans la suite comment S. Denis & la plûpart de ceux qu'on lui donne pour Compagnons, scellerent de leur sang les vérités qu'ils avoient prêchées.

L'AN 250.

Commencemens de l'Eglise de Toulouse.

Acta Saturnini inter Acta sincera Martyr. p. 109.

S. Saturnin fut le premier Apôtre de Toulouse, où il arriva sous le Consulat de Déce & de Gratus, c'est-à-dire, l'an 250. (a) Cette ville étoit comme le siége de la superstition; & elle avoit un temple célébre dans toute la Gaule, lequel portoit le nom de Capitole. Le Démon y rendoit des oracles, & on le venoit consulter de toutes parts; mais l'arrivée du Ministre de la vérité, imposa silence au Pere du mensonge. Saturnin malgré la persécution de Déce, vint à bout de faire goûter une religion, qu'on ne pouvoit embrasser sans s'exposer aux plus cruels tourmens. Plusieurs l'écouterent avec docilité, & il bâtit proche le Capitole, apparemment après la mort de Déce, une Eglise, où il assembloit le petit troupeau qu'il avoit formé à Jesus-Christ. Comme il étoit obligé en allant de sa maison à cette Eglise, de passer souvent devant le temple des Idoles, sa presence rendoit inutiles les prestiges des Démons, & fermoit la bouche à l'Oracle.

Les Prêtres allarmés du silence opiniâtre de leurs Dieux, & ce qui les touchoit plus, privés des profits qu'ils tiroient de la crédulité des peuples, fai-

(a) Le P. Ruinart dans son recueil des Actes des Martyrs, rapporte le Consulat de Déce & de Gratus à l'an 245. C'est une faute.

ſoient envain couler le ſang des victimes. Un ennemi de la Religion leur ſuggera que la nouvelle Secte qui ſe formoit à Toulouſe, & la préſence de Saturnin qui en étoit le chef, & qui paſſoit ſouvent devant le temple, étoit la vraie cauſe de la colere des Dieux ; qu'on ne pouvoit les rendre propices que par ſon ſang. Une grande multitude de peuple s'attroupa à ce diſcours ; & l'on prit le parti de faire un ſacrifice ſolemnel d'un taureau, pour tâcher de vaincre par ce dernier effort le ſilence de l'Oracle. La victime étoit déja prête, & tout l'appareil du ſacrifice diſpoſé, lorſqu'un Idolâtre de la troupe voyant venir de loin Saturnin, s'écria : « Le voilà l'ennemi de nôtre Religion, celui qui « prêche qu'il faut abattre les temples, qui nomme « nos Dieux des Démons, & dont la préſence rend « muets nos Oracles. Puiſqu'il vient ſi à propos, « vengeons ſur lui l'injure des Dieux & la nôtre : « qu'il appaiſe nos Dieux par ſes ſacrifices, ou qu'il « leur ſerve lui-même de victime. »

Martyre de S. Saturnin.

Un pareil diſcours échauffa ſans peine les eſprits déja émûs. Une troupe furieuſe (a) ſe jette à l'inſtant ſur le S. Evêque. Il étoit accompagné d'un Prêtre & de deux Diacres qui l'abandonnerent lâchement. On le traîna au Capitole ; & comme on l'y preſſoit de ſacrifier aux Idoles, il leva la voix, & dit : « Je n'adore qu'un Dieu qui eſt le ſeul vrai « Dieu : c'eſt à lui que j'offre des ſacrifices de loüan- « ges. Pour vos Dieux, je ſçai qu'ils ne ſont que des

Acta Saturnini ibid.

(a) M. Fleury t. 2. p. 372. dit qu'on peut rapporter le martyre de S. Saturnin à la perſécution de Valérien ; mais on voit par la maniere dont ſes Actes le racontent, qu'il fut mis à mort par une émotion populaire, & ſans l'autorité des Magiſtrats ou des Empereurs.

Démons; & c'est en vain que vous les honorez » en leur immolant des victimes, ou plûtôt en leur » sacrifiant vos ames. Comment voudriez-vous que » je les craignisse ces Dieux; puisqu'à ce que j'ap- » prens, vous dites qu'ils me craignent? » Une si généreuse déclaration aigrit de plus en plus les Idolâtres. Ils prirent le S. Evêque, & l'ayant attaché par les pieds à la queuë du taureau, qui avoit été destiné pour le sacrifice, ils irriterent avec des éguillons cet animal déja assez furieux. Le S. Martyr eut la tête fracassée contre les premiers dégrés du Capitole, & le taureau traîna son corps jusqu'à ce que la corde qui l'attachoit fût rompuë.

Deux femmes Chrêtiennes plus courageuses que les hommes, que trop de prudence rendit timides, l'enterrerent dans une fosse très-profonde, afin de mieux cacher ce précieux dépôt aux ennemis de la Religion. S. Hilaire troisiéme Evêque de Toulouse, bâtit dans la suite une Chapelle sur son tombeau; & S. Exupere Evêque de la même ville, transféra ses Reliques dans une magnifique Eglise. La critique a respecté l'antiquité & l'autorité des Actes (*a*) de S. Saturnin, d'où nous avons tiré ce que nous venons de rapporter.

Grégoire de Tours qui parle de ces Actes, ajoûte que S. Saturnin se voyant abandonné de deux Prêtres de Toulouse qu'il avoit conjurés de ne le pas quitter, pria Jesus-Christ de ne jamais permettre que cette Eglise fût gouvernée par un citoyen de la ville: ce qui s'est, dit-il, vérifié jusqu'à present. Mais les Actes de S. Saturnin ne font aucune men-

Greg. Hist. l. 1. c. 28.

(*a*) Un ancien Manuscrit porte qu'ils furent écrits cinquante ans après sa mort.

tion de cette priére : il paroît que Grégoire de Tours ne l'a rapportée que sur une de ces traditions populaires, surquoi il est quelquefois un peu trop crédule. L'Eglise honore S. Saturnin (a) le vingt-neuviéme de Novembre. L'ancien Missel Gothique qui a été long-temps en usage dans la premiére Narbonnoise, & le Missel Mozarabique ont chacun une Messe particuliere pour le jour de sa fête. S. Honorat fut son successeur dans le siége de Toulouse. On met au nombre des disciples de S. Saturnin, S. Honeste qui prêcha à Pampelune, & S. Papoul qui obtint dans la suite la couronne du martyre. On a bâti sur le tombeau de S. Papoul un Monastere, qui a été érigé en un siége Episcopal.

Un disciple des sept Evêques envoyés de Rome, desquels nous venons de parler, alla prêcher la foi à Bourges. On croit que c'est S. Ursin premier Evêque de cette ville, plûtôt que S. Senicien qui fut le second. Quoiqu'il en soit, le nouvel Apôtre gagna à J. C. un petit troupeau parmi le pauvre peuple, ordonna des Clercs, & leur apprit la maniere de faire le Service divin. Les Sénateurs & les plus riches citoyens demeurerent attachés aux superstitions Payennes : les richesses ont toûjours été un grand obstacle à la religion d'un Dieu pauvre. Les Fidéles qui étoient presque tous de la populace, n'ayant pas le moyen de bâtir une Eglise, se cotiserent pour acheter la maison d'un citoyen de Bourges, afin d'en faire le lieu de leurs Assemblées ; mais leurs offres furent rejettées avec mépris. Ils s'a-

Commencemens de l'Eglise de Bourges.
Greg. Turon. l. 1. c. 29.

(a) On le nomme S. Sernin à Toulouse, en d'autres lieux S. Sorlis, S. Sorlin, S. Atourni, S. Savourni.

dresserent à Leocade, à qui on donne la qualité de premier Sénateur des Gaules. Le sang de l'illustre Martyr S. Epagathe, qui couloit dans les veines de ce Magistrat, lui inspira de l'humanité pour les Chrêtiens. Il leur répondit : *Si ma maison qui est dans la ville de Bourges, vous convenoit, je vous la cederois volontiers.* Les Fidéles pénétrés de la plus vive reconnoissance, se prosternerent à ses pieds, & lui presenterent trois cens sols d'or avec un bassin d'argent. Il prit seulement trois sols d'or, & leur remit le reste de la somme. Mais le Seigneur ne se laisse pas vaincre en liberalité. Une action si généreuse attira à Leocade des graces, qui lui firent ouvrir les yeux à la vérité. Il embrassa la foi avec son fils Lusor, qui mourut peu de temps après son baptême, & qui est honoré comme Saint dans le Berry, sous le nom de S. Ludre. (*a*) Son tombeau se voit à Bourg-Deol, aussi-bien que celui de son pere. Ibid.

L'Eglise en laquelle fut changée la maison de Leocade, est celle de S. Etienne de Bourges ; & dès le temps de Grégoire de Tours, elle étoit une des plus belles des Gaules. S. Ursin, que quelques-uns font plus ancien d'un siécle, est honoré dans le Berry le neuviéme Novembre, & le vingt neuviéme de Décembre. On y honore encore deux autres SS. Apôtres S. Sylvain (*b*) & S. Sylvestre, qu'on prétend être plus anciens que S. Ursin ; & on donne à ce dernier pour compagnon un S. Just, dont

(*a*) L'Office de S. Ludre étoit marqué dans l'ancien Breviaire de Bourges le quatriéme de Novembre. Le P. Labbe se plaint qu'on l'en ait retranché.

(*b*) S. Sylvain est Patron de la petite ville de Levroux en Berry ; & l'on y paroît persuadé que ce Saint est le publicain Zachée de l'Evangile.

on fait mémoire le quatorziéme de Juillet.

Tels furent les principaux fruits de la célébre Miſſion que le S. Siége envoya dans les Gaules vers le milieu du troiſiéme ſiécle. On vit alors la lumiére de l'Evangile percer de toutes parts dans ces Provinces les ténebres de l'Idolâtrie, pour faire briller les rayons de la vérité, qui en parut plus lumineuſe par les obſtacles qu'elle ſurmonta ; ſemblable au ſoleil, qui n'eſt jamais plus éclatant, qu'en ſortant des nuages qui l'avoient obſcurci. On peut en effet rapporter à ce même temps les commencemens de pluſieurs autres Egliſes de la Gaule, comme de Saintes, de Sens, de Chartres, du Mans, de Perigueux, du Vellai, de Lodéve, d'Apt, du Gevaudan, & de Roüen. Les premiers Apôtres de ces Egliſes ne ſont guéres connus que par la Tradition & le culte des peuples. C'eſt la meilleure preuve de leur ſainteté & des fruits de leurs travaux. L'obſcurité que les fictions fabuleuſes ont répanduë ſur leurs Actes, nous empêche d'en parler au long : mais nous ne pouvons nous diſpenſer de faire connoître ce qu'on en ſçait de plus certain.

Greg. de glor. Mart. c. 56.

S. Eutrope de Saintes.

S. Eutrope premier Evêque de Saintes, eſt compté par quelques Auteurs au nombre des Compagnons de S. Denis, apparemment parce qu'on diſoit, au rapport de Grégoire de Tours, qu'il avoit reçû ſa Miſſion & l'Epiſcopat de S. Clément, comme on le prétendoit de S. Denis. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que S. Eutrope fut le premier Evêque de Saintes, & arroſa de ſon ſang la terre qu'il cultivoit. Il conſomma ſon martyre par un coup de hache qui lui fendit la tête, comme il parut, quand

quand on transféra ses Reliques dans l'Eglise que S. Pallade, un de ses successeurs, fit bâtir en son honneur sur la fin du sixiéme siécle. On n'avoit pas alors de vie de saint Eutrope : il s'en est fait une depuis pleine de fables, & qu'on suppose pourtant écrite par S. Denis lui-même. S. Eutrope est honoré le trentiéme d'Avril, & un grand nombre d'Eglises de France en font la fête. *Bolland. 30. April.*

L'Eglise de Sens a reçû la foi de S. Savinien son premier Evêque, & de S. Potentien envoyés de Rome, ausquels on joint S. Altin. Ils convertirent auprès de Sens leur hôte Victorin, un homme de qualité nommé Serotin, & Eodald distingué par son éloquence. S. Savinien envoya les SS. Potentien & Serotin prêcher la foi à Troyes. On donne à cette ville pour premier Evêque S. Amateur, dont la fête se fait le premier de Mai : ce qui peut faire conjecturer que c'est le même, que celui d'Auxerre. On assûre que S. Altin & S. Eodald allerent prêcher à Orleans, à Chartres, à Paris, & convertirent les SS. Agoard & Aglibert. Sens est devenuë la Métropole de la quatriéme Province Lionnoise; & les SS. Savinien, Potentien & Victorin l'ont illustrée par un glorieux martyre. C'est presque tout ce qu'on en peut dire dans une histoire, qu'on ne cherche pas à embellir aux dépens de la vérité. S. Savinien de Sens.

S. Aventin autre disciple des SS. Savinien & Potentien, fonda l'Eglise de Chartres, & en fut le premier Evêque. Cette ville qui étoit comme le siége de la Religion des anciens Gaulois, fut pareillement renommée par son zéle pour le Christianisme, & par le courage de ses Martyrs. On prétend S. Aventin de Chartres.

que plusieurs y furent jettés dans le puits qui est aujourd'hui dans la Cathedrale, & qui se nomme le puits des SS. Forts.

S. Julien du Mans.

S. Julien qui fut envoyé de Rome avec S. Turibe vers le même temps que S. Denis, prêcha la foi aux Manseaux; & ce peuple dont on louë la prudence, fit voir par sa docilité à embrasser la Religion Chrêtienne, qu'il sçavoit connoître ses vrais intérêts. Julien fut le premier Evêque du Mans; & il défricha si bien cette terre inculte, qu'elle devint dans la suite fertile en fruits de sainteté. Il y a peu d'Eglises qui aient eu autant de saints Evêques, & autant de saints Moines. La vie de S. Julien fut écrite dans le dixiéme siécle par Lethalde Moine de S. Mesmin sur une autre plus ancienne, qui pourroit être celle qu'on voit dans les Actes des Evêques du Mans: mais ces piéces n'ont pas assez d'autorité, pour que nous en parlions plus au long. S. Julien est honoré le 27. de Janvier: on lui donne 47. années d'Episcopat.

T. 3. Analect.

Les Eglises de Provence.

Il paroît que S. Auspice premier Evêque d'Apt en Provence, fut un des premiers Prédicateurs envoyés de Rome dans les Gaules. Mais on prétend sans assez de fondement, que c'est le même dont il est parlé dans les Actes des SS. Nérée & Achillée. Il suffit de dire en général des Eglises de Provence, & particuliérement de celles d'Arles, d'Aix & de Marseille, que comme elles étoient plus voisines de l'Italie & de l'Orient, elles furent aussi plûtôt éclairées des lumieres de la foi.

S. Front de Perigueux, &

L'Eglise de Périgueux fut fondée par S. Front, & celle du Vellai par S. George. Ce dernier avoit éta-

bli son siége dans la Capitale du Vellai, nommée *Vellava* ou *Ruesium*, & depuis appellée S. Paulien, du nom d'un saint Evêque de cette Eglise, qu'on honore le quatorziéme de Février. Ce fut S. Evode ou Vosi qui transféra le siége Episcopal au Pui, (*a*) où la célébrité des miracles opérés dans l'Eglise dédiée à la sainte Vierge, attiroit dès-lors un grand concours de peuples. Pour le détail des actions de S. Front & de S. George, on ne peut en rien dire de certain. Ce n'est pas qu'on n'ait leurs vies: mais si ces Auteurs ont prétendu se faire croire, ils comptoient trop sur la simplicité de leurs lecteurs. A peine peut-on démêler dans ces piéces quelques rayons de la vérité au travers des fables, dont elle s'y trouve obscurcie. S. George du Vellai.

La vie de S. Flour n'a guéres plus d'autorité; & il est difficile de fixer l'époque de son Episcopat. Ce qu'on en sçait, c'est qu'il fonda l Eglise de Lodéve, & alla prêcher en Auvergne, où il mourut dans un lieu nommé Indiciac (*b*). S. Odilon y fit dans la suite bâtir un Monastere; & le tombeau de saint Flour y devint si célébre, que la ville qui s'y est formée, a pris son nom : elle a été depuis érigée en un siége Episcopal. Il est honoré le troisiéme de Novembre, & le premier de Juin. S. Flour de Lodéve.

Albi reconnoît pour son premier Evêque S. Clair ou Clars Martyr, dont on fait la fête le premier de Juin, & dont le culte est fort répandu L'Eglise d'Albi & celle de Nantes.

(*a*) Pui ou Peuch signifie en celtique montagne : aussi cette ville en latin se nomme *Mons Anicius*.

(*b*) D'habiles Auteurs nomment ce lieu *Mons planus*, & d'autres l'appellent *Indiciac*: mais je trouve dans une ancienne Charte de quoi concilier ces sentimens. On y marque que l'Eglise de S. Flour est située : *In patria quæ dicitur Planetia in monte Indiciaco*. *Apud Mabill. t. 1. Ann.*

dans l'Aquitaine. Mais on n'a rien de certain sur le temps de son Episcopat, non plus que sur celui d'un autre S. Clair premier Evêque de Nantes, honoré le dixiéme d'Octobre.

Le premier Evêque du Gévaudan ou de la ville de Gabales, est à ce qu'on croit S. Sévérien (a), qui passe pour disciple de S. Martial. Les anciens Martyrologes font en effet mention au vingt-cinquiéme de Janvier d'un Sévérien Evêque, *apud civitatem Gabalensem* : ce qui peut signifier, ou Gabales du Gévaudan, ou Gabales en Syrie, dont un Sévérien étoit Evêque au commencement du cinquiéme siécle. Baronius l'a entendu de Gabales en Syrie ; & jugeant avec raison que Sévérien qui en étoit Evêque, ne méritoit pas d'être mis au nombre des SS., il l'a retranché du Martyrologe Romain. Il est plus naturel de croire que c'est de Sévérien Evêque du Gévaudan, qu'ont parlé les Martyrologes.

Martyr. Adonis.

S. Sévérien du Gévaudan.

On doit regarder S. Nicaise comme l'Apôtre du Vexin; & on le croit communément le premier Evêque de Roüen. Mais comme Usuard ne lui a donné que la qualité de Prêtre, il semble que le titre de premier Evêque de Roüen, est dû avec plus de justice à S. Mellon, qui fut envoyé dans les Gaules par le Pape S. Etienne. Il est honoré le 22. d'Octobre : ses Reliques ont été transférées à Pontoise dans l'Eglise Collégiale de son nom.

Commencemens de l'Eglise de Roüen.

Les Eglises de Mayence, de Cologne, de Tréves & de Mets, se glorifient d'une plus grande ancienneté. L'autorité de S. Irénée nous le persuade sans

Eglises des Provinces Germaniques & Belgiques.

(a) Il est nommé Sévérin dans un ancien Martyrologe donné au public par le P. Labbe.

T. 1. Biblioth. nov.

peine de Mayence & de Cologne, Métropoles des deux Provinces Germaniques, où il y avoit déja des Eglises du temps de ce S. Docteur. Mais cette persuasion ne nous rend pas plus croyable, tout ce qu'on publie des premiers Evêques de ces villes. Les SS. Euchaire, Valére & Materne, fonderent & gouvernerent successivement l'Eglise de Tréves Métropole de la premiere Belgique. On les suppose aussi envoyés par saint Pierre; mais cette Eglise si illustre d'ailleurs, n'a pas besoin de faux titres pour soutenir sa noblesse. Nous dirons la même chose des Eglises de Mets & de Toul. La premiere fut fondée par saint Clément, qui arriva en cette ville pendant les persécutions; ensorte qu'il étoit obligé de célébrer les saints Mysteres dans les cavernes de l'Amphithéatre, bâti hors de la ville. L'Eglise de Toul fut établie par saint Mansuet ou Mansui; & on peut en reculer les commencemens jusqu'à la paix de l'Eglise. Celle de Strasbourg fait gloire d'avoir reçû la foi de saint Materne; mais nous n'en trouvons d Evêques que dans le quatriéme siécle.

La plûpart des Ouvriers Evangeliques dont nous venons de parler, travailloient avec autant de succès que de zéle à faire fleurir la Religion dans les Gaules; lorsque l'Ennemi commun du salut s'efforça encore d'en arrêter les progrès par une voie plus funeste à l'Eglise que la persécution, je veux dire, par le schisme & l'héréfie. Le sang du saint Pape Fabien que le Tyran Déce venoit de verser, n'éteignit pas l'ambition que Novatien avoit d'être élevé sur le saint Siége. Elle le précipita dans le schis-

me, & du schisme dans l'hérésie ; le passage de l'un à l'autre est aussi ordinaire qu'il est facile. S. Corneille qui avoit succédé à saint Fabien, ne put arrêter le feu de la division : il se communiqua dans les Gaules sous le Pontificat de saint Etienne successeur de saint Lucius. Ceux qui avoient eu le malheur de renoncer la foi pendant les dernieres persécutions, revenoient en foule à l'Eglise, qui n'oubliant jamais qu'elle est mere, les recevoit avec bonté. Elle étoit persuadée que le Sang de Jesus-Christ & les larmes des pénitens, pouvoient éffacer les crimes les plus atroces.

Le Novatianisme dans les Gaules.

L'An 252.

Marcien qui étoit alors Evêque d'Arles, montra des sentimens bien differens. Il étoit engagé dans le parti de Novatien ; & il eut l'inhumanité de laisser mourir, sans les réconcilier à l'Eglise, des Apostats qui demandoient avec larmes à y rentrer. On peut assez s'imaginer quel ravage fit dans la bergerie ce loup déguisé en Pasteur. L'erreur fait toûjours de rapides progrès, quand elle est protégée par des Evêques, qui en se révoltant contre l'Eglise, prennent comme Marcien, le spécieux prétexte de combattre le relâchement de la morale. Ce masque de rigorisme dont se paroient les Novatiens, rendit leur hérésie plus contagieuse. On les croyoit des SS. parce qu'ils traittoient les pécheurs avec une dureté impitoyable : mais la sainteté coûteroit peu, si pour être S. il ne falloit de la sévérité qu'envers les autres.

Faustin étoit Evêque de Lyon après saint Helie successeur de saint Zacharie. Il fut allarmé aussi-bien que les autres Prélats des villes voisines, du péril où étoit la Religion dans les Gaules

par l'orgueil opiniâtre d'un ſeul Evêque. Ils en écrivirent au Pape pour le prier de remédier au mal. Fauſtin n'en demeura pas-là : il écrivit ſur le même ſujet deux lettres à ſaint Cyprien de Carthage, dont il connoiſſoit l'érudition & le zéle pour combattre le ſchiſme & l'héréſie. S. Cyprien s'adreſſa lui-même au ſaint Siége, & écrivit en ces termes au Pape Etienne : « Fauſtin vôtre Collegue, l'Evêque » de Lyon m'a écrit deux Lettres, pour m'appren- » dre ce que lui & les autres Evêques de la même » Province vous ont mandé touchant Marcien » d Arles, qui s'eſt joint à Novatien. Ils vous ont » appris que cet Evêque s'eſt ſéparé de l'unité de » l'Egliſe Catholique, & du corps Epiſcopal, pour » s'attacher à l'impitoyable héréſie qui refuſe tout » ſecours, & ferme le ſein de la divine miſéricor- » de aux ſerviteurs de Dieu contrits & pénitens, » lors-même qu'ils frappent avec larmes & gémiſ- » ſemens à la porte de l'Egliſe. Cette ſecte ne peut » ſouffrir qu'on reçoive ceux qui ont été bleſſés, » pour guérir leurs plaies : elle veut au contraire » qu'on les jette dehors, pour qu'ils ſoient la proie » des loups & des Démons. »

Lettre de S. Cyprien contre Marcien d'Arles.

Cypriani Epiſt. 68. ad Stephan.

C'eſt à nous, mon très-cher frére, d'apporter » remede à ce deſordre... C'eſt pourquoi, daignez » écrire des lettres très-amples ſur cette affaire à » nos fréres les Evêques des Gaules ; afin qu'ils ne » ſouffrent pas que le ſuperbe & l'opiniâtre Mar- » cien, l'ennemi de la miſéricorde de Dieu & du » ſalut de nos fréres, nous inſulte plus long-temps. » Ce qui lui en donne occaſion, c'eſt qu'il ſemble » que nous ne l'ayons pas encore retranché de nô- »

« tre communion, lui qui se vante depuis long-« temps, qu'en s'attachant à Novatien, il s'est sé-« paré de la nôtre... S. Cyprien ajoûte : Envoyez « dans la Province & au peuple d'Arles des lettres « pour excommunier Marcien, & faire ordonner « un autre Evêque en sa place, afin de rassembler le « troupeau de Jesus-Christ, qu'il a dispersé & blessé. « Qu'il lui suffise d'avoir laissé mourir ces derniéres « années plusieurs de nos fréres, sans leur accorder « la paix : qu'on ait du moins compassion de ceux « qui restent, qui gémissent jour & nuit implorant « la bonté paternelle de Dieu, & les secours que « nous pouvons leur accorder. »

S. Cyprien finit en priant le Pape de lui faire sçavoir celui qui aura été élû en la place de Marcien. Cette lettre peut avoir été écrite la seconde année du Pontificat de saint Etienne, c'est-à-dire, l'an 253, avant le commencement des brouilleries entre lui & saint Cyprien, au sujet du baptême des hérétiques. On ignore quelles furent les suites de cette affaire. Mais si le Novatianisme ne fit pas plus de progrès dans les Gaules, on en fut redevable au zéle des Evêques qui s'éleverent avec tant de courage contre un de leurs Confreres. On ne trouve pas Marcien dans les Dyptyques que nous avons de l'Eglise d'Arles : si on l'y avoit mis, on l'en aura ôté à cause de son schisme.

Dyptyca Eccl. Arelat. t. 3. Analectorum Mabill. p. 432.

L'AN 257.

Le saint Siége ne donnoit pas moins son attention à extirper lidolâtrie dans les Gaules, qu'à y déraciner l'hérésie. S. Sixte II. qui avoit succédé à S. Etienne l'an 257, y envoya une nouvelle troupe d'Ouvriers Evangeliques. On met de ce nombre S. Pérégrin,

Pérégrin, saint Corcodéme, saint Marse, saint Sixte, saint Sinice, saint Memmie & saint Genulfe. S. Pérégrin s'arrêta à Auxerre, dont il fut le premier Evêque. Après y avoir travaillé long-temps, il eut la gloire de verser son sang pour la foi avec saint Savinien. Mais saint Corcodéme & saint Marse ses disciples ne purent obtenir la palme du martyre; parce que dit, un ancien Auteur, arriva peu de temps après le regne d'un Empereur Chrêtien : ce qui marque que saint Pérégrin ne souffrit que sous Dioclétien. On leur donne pour compagnons deux autres SS. Confesseurs, Aléxandre & un second Jovinien. S. Pérégrin est honoré le seiziéme de Mai; & il eut pour successeur saint Marcellien.

L'Eglise d'Auxerre.

Vita S. Germani à Constantio.

S. Genulfe ou Genou fut, à ce qu'on croit, premier Evêque de Cahors; & après y avoir souffert de grands tourmens pour la confession de la foi sous le Juge Dioscore, il se retira dans le territoire de Bourges, où il mourut saintement : on l'honore le dix-septiéme de Janvier.

L'Eglise de Cahors.

S. Memmie, vulgairement saint Menge, établit l'Eglise de Châlons-sur-Marne, où d'éclatans miracles autoriserent sa prédication. On assûre qu'il ressuscita une femme; & Grégoire de Tours qui parle de ce miracle, éprouva lui-même le pouvoir de ce saint Evêque en priant à son tombeau. Son corps fut trouvé entier & sans corruption dans le septiéme siécle; ce qui augmenta fort la célébrité de son culte. L'Eglise fait la fête de S. Menge le cinquiéme d'Août; & il y a à Châlons un Monastere de Chanoines Réguliers, qui porte son nom.

Gregor. Turon. de glor. Confess. c. 66.

S. Sixte fut le premier Evêque de l'Eglise de

Hincmar. t. 2. p. 431.

Rheims, qui devint une des plus illustres des Gaules. Il envoya saint Sinice prêcher à Soissons (a), où le sang des Martyrs fit dans la suite fructifier au centuple la semence de la divine parole. On ne sçait pas assez le détail des actions de ces deux Apôtres. Quoique quelques Auteurs aïent donné à saint Sixte la qualité de Martyr, il paroît qu'il mourut en paix.

Flodoard. l. 1.

Martyrs de Rheims.

Mais saint Timothée qui avoit été aussi envoyé de Rome à Rheims, illustra cette Eglise naissante par un glorieux martyre, qu'il souffrit sous le Juge Lampade Il convertit Apollinaire, qui de son bourreau devint le compagnon de ses souffrances & de sa gloire. Cinquante personnes gagnées à la foi par saint Timothée, avoient eu la tête tranchée le jour précédent : on y joint un saint Prêtre nommé Maur. Telles furent les prémices de l'Eglise de Rheims. Ces saints Martyrs peuvent avoir souffert pendant la persécution de Valérien. Ce Prince dans les commencemens de son Empire, avoit donné aux Chrêtiens des marques particuliéres de bonté & de clémence : mais Macrien à qui il livra sa confiance, sçut si bien lui inspirer la haine qu'il portoit à la Religion, qu'il l'en rendit un des plus cruels persécuteurs. Ce sont communément les mauvais Ministres qui font les mauvais Princes.

Persécution de Valérien.

Eus. l. 7. c. 10.

S. Pons fut une des plus illustres victimes que ce Tyran immola dans les Gaules. Nous avons les Actes de son Martyre écrits par Valére qui se dit son compagnon, & qui prend le Seigneur & les Anges à témoins, qu'il n'a écrit que ce qu'il a vû.

Martyre de S. Pons.

(a) César dit que les habitans de Rheims étoient les freres & les parens de ceux de Soissons. Cette derniere ville étoit fort illustre, & elle avoit des Rois avant la domination des Romains.

Mais on ne peut disconvenir que ces Actes n'aient été altérés (a) par quelque faux-zélé, qui a voulu y ajoûter du merveilleux. Voici ce qui nous y paroît de plus certain. Pons fils d'un Sénateur Romain, fut baptisé par le saint Pape Pontien, & demeura à Rome jusqu'à la persécution de Valérien. Pour s'y soustraire, il se retira à Céméle ville des Gaules autrefois considérable, mais dont il ne reste que des ruines sur une colline proche de Nice. Le Président Claude, que Valérien envoya dans les Gaules pour y rechercher les Chrêtiens, étant arrivé à Céméle, fit comparoître Pons devant son Tribunal dressé dans la place publique, & le menaça des plus cruels supplices, s'il ne sacrifioit aux Idoles. Pons répondit : « Je suis Chrêtien : je ne sacrifierai jamais aux » Démons. » Le Président n'osa pourtant à cause de sa naissance, le condamner à mort sans un ordre particulier de l'Empereur. Il en écrivit à Valérien, qui répondit que si Pons s'opiniâtroit à refuser de sacrifier, il lui permettoit de le faire mourir dans les tourmens. Claude ayant lû cette réponse au saint Martyr, & le trouvant inébranlable dans la foi, le fit tourmenter sur le chevalet, l'exposa à deux ours furieux, & ordonna qu'il fût jetté dans le feu. Dieu délivra miraculeusement Pons de ces supplices, & il eut enfin la tête tranchée. Valére enterra son corps, & acheta des Greffiers les Actes de son martyre.

Apud Boll. die 14. mai. & apud Baluz. in Miscellan. t. 2.

Pons Comte de Toulouse, fit bâtir dans la suite

(a) M. Baluze a donné les Actes de S. Pons : & il paroît les croire bons. On y marque que S. Pons convertit les deux Empereurs Philippes ; & comme ces Princes furent tués quelque temps après, le P. Vincent Barale leur donne la qualité de Martyrs sur la foi de quelques anciens Manuscrits. Nous croyons ces faits fabuleux.

une célébre Abbaye à Tomieres en l'honneur de saint Pons, lequel a donné son nom à la ville qui s'y est formée. Ce Monastere a été depuis érigé en un siége Episcopal. S. Valérien Evêque de Céméle dans le cinquiéme siécle, a plusieurs homélies sur un saint Martyr, qui le premier avoit versé son sang dans cette ville. On ne doute pas que ce ne soit saint Pons. Il fait allusion à plusieurs des tourmens que nous avons rapportés : ce qui justifie ce que nous en avons dit. Il marque que les peuples accouroient de toutes parts pour célébrer sa fête, & implorer son assistance. On rapporte à la même persécution le martyre de saint Basse Evêque de Nice, qui souffrit les plus grandes cruautés par ordre du Président Perennus ; c'est une preuve que l'Eglise de Nice étoit dès-lors établie. On prétend qu'elle avoit reçû la foi par la prédication de saint Nazaire.

Valeriani hom. 15. 16. inter Sirmond. opera.

Martyr. Rom. 5. Dec.

Aurélien depuis Empereur, étoit Gouverneur des Gaules sous Valérien, qui dans une de ses lettres le nomme le restaurateur de ces Provinces. La cruauté de ce Magistrat n'avoit pas besoin d'être excitée par les Edits de l'Empereur, il étoit assez porté par sa haine contre la Religion à persécuter les Chrétiens. Il y a lieu de croire que ce fut alors qu'il fit mourir à Sens sainte Colombe, qui combattit avec un courage égal pour la défense de sa virginité & pour celle de sa foi. Les Actes que nous avons de cette sainte Vierge, ont peu d'autorité ; mais la célébrité de son culte est une preuve que son martyre fut éclatant : il y a auprès de Sens un ancien Monastere érigé en son honneur.

Vopiscus in Aureliano.

L'AN 259. Aurélien étant à Troies, on lui dénonça un Chrê-

tien nommé Patrocle (a). C'étoit un homme de qualité, qui s'étoit retiré dans sa maison de campagne, pour y vaquer à la priére & aux autres exercices de la piété Chrêtienne. Aurélien l'ayant fait comparoître, lui demanda son nom ; & quand il l'eut déclaré, il lui dit : « Quel Dieu adorez-vous, Patrocle ? Il répondit : J'adore le Dieu vivant qui habite au haut des cieux, & qui jette ses regards sur ce qu'il y a de plus bas en terre. Aurélien, dit : Quittez cette folie, & adorez nos Dieux, qui peuvent vous combler d'honneurs & de richesses. Patrocle dit : Je ne connois de Dieu, que celui qui a fait le ciel, la terre, la mer, & tout ce qui y est contenu. Aurélien dit : Prouvez ce que vous dites. Patrocle repliqua : Ce que je dis est vrai, mais le mensonge hait la vérité. Aurélien dit : Je vous livrerai au feu jusqu'à ce que vous immoliez aux Dieux. Patrocle répondit : Je m'immole comme une hostie vivante à celui qui pour la gloire de son nom a daigné m'appeller au martyre. »

Martyre de S. Patrocle.

Acta Patrocli apud Bolland. 21. Januar.

Alors Aurélien le fit charger de chaînes qu'on avoit rougies au feu, & l'envoya ainsi en prison. Trois jours après il l'en fit retirer : Les souffrances avoient donné un nouveau courage au S. Martyr : il parla encore avec plus de fermeté, & menaça des peines éternelles son Juge, qui n'ayant pû lui faire adorer Apollon, Jupiter & Diane, le condamna à avoir la tête tranchée. Le S. fut conduit au sup-

(a) Deux raisons m'ont déterminé à placer ici le martyre de saint Patrocle. 1°. Aurélien dans les Actes les plus anciens, n'est nommé que Président : il n'étoit donc pas Empereur. 2°. Selon les mêmes Actes, Patrocle mourut un Vendredi 21. de Janvier : or dans tout le temps de l'Empire d'Aurélien, le 21. de Janvier n'arriva pas un Vendredy. S. Patrocle est nommé vulgairement S. Parre.

plice ſur les bords de la Seine. Alors s'étant ſenti inſpiré de demander à Dieu un miracle, pour confondre les Idolâtres, il paſſa la riviere ſans enfoncer, & ſe mit en priére de l'autre côté, comme pour attendre les bourreaux, qui allerent lui couper la tête. Deux pauvres vieillards enleverent ſon corps, & l'Archiprêtre Euſebe aſſiſté du Diacre Libere, l'enterra la nuit ſuivante. Grégoire de Tours nous apprend que les François trouverent ſes Actes en Italie dans une expédition militaire, & les rapporterent dans la Gaule. D'habiles Critiques croyent que ce ſont ceux que nous avons, & les regardent comme fort anciens. Il eſt ſurprenant qu'un Auteur (*a*) récent les mépriſe à cauſe de la prétenduë longueur des harangues. On peut juger par celles que nous avons rapportées, combien cette raiſon eſt frivole. Les Reliques de S. Patrocle furent transférées dans le dixiéme ſiécle à Soeſt dans la Vveſtphalie ; & il eſt honoré comme le patron de la ville. Il ſouffrit le martyre ſelon ſes Actes un Vendredy vingt & uniéme de Janvier : ce qui peut marquer l'an 259, auquel temps en effet la perſécution de Valérien étoit fort vive.

L. 1. de glor. Mart. c. 64.

L'AN 260. Dieu n'attendit pas après la mort de ce Prince à le punir avec éclat des cruautés qu'il exerçoit contre ſon Egliſe : ce Tyran en trouva un plus puiſſant, & peut-être plus cruel que lui. Il tomba l'an 260. entre les mains de Sapores Roi de Perſe, qui pour fouler aux pieds la grandeur Romaine, le faiſoit courber devant lui, & s'en ſervoit comme de

Lact. de mort. perſecutor. c. 5.

(*a*) Cet Auteur qui eſt M. de Tillemont, admet lui-même comme authentiques des Actes, dont les harangues ſont beaucoup plus longues.

marche-pied, quand il vouloit monter à cheval: quel ſupplice pour un Prince orgüeilleux! La fin même de ſa vie ne fut pas celle de ſes opprobres. On l'écorcha après ſa mort; & ſa peau fut ſuſpenduë dans un temple de la Perſe, pour être montrée aux Ambaſſadeurs Romains, comme un monument qui les fit ſouvenir que Rome n'étoit pas invincible. Gallien effrayé apparemment par la vengeance que le Dieu des Chrêtiens avoit tirée de ſon pere, rendit auſſi-tôt la paix à l'Egliſe. Mais elle fut de nouveau troublée dans les Gaules par une irruption de Barbares, auſſi ennemis du nom Chrêtien, que du nom Romain.

Lact. ibid.

Chrocus Roi des Allemans crut pouvoir profiter de la foibleſſe & de la diviſion de l'Empire ſous Gallien, pour piller la Gaule. Il y entra à la tête d'une armée, formidable par l'avarice du ſoldat, & par la cruauté du Général, & il s'y montra le perſécuteur de la Religion autant par férocité naturelle, que par impiété. Après avoir tout ravagé ſur ſon paſſage avec l'impetuoſité d'un torrent qui a rompu ſa digue, il alla mettre le ſiége devant Langres. C'étoit une place aſſez forte; mais la terreur du nom de Chrocus avoit deſarmé les aſſiegés: ils ſongerent plutôt à ſe cacher, qu'à ſe défendre. La ville fut priſe d'aſſaut; & Chrocus ordonna qu'on paſſât les habitans au fil de l'épée. S. Didier qui en étoit Evêque, s'étoit mis en priéres avec ſon Clergé & les autres Fidéles: on les conduiſit au Roi. Didier lui dit: « Prince, ſi vous avez quelque clémence, » pardonnez à de malheureux citoyens, & faites » ceſſer le carnage que font vos ſoldats. » Chrocus

Vers l'AN 263. Perſécution de Chrocus.

Acta S. Deſiderii apud Bolland. 23. Mai.

S. Didier de Langres.

n'entendoit pas la langue, & ne put se faire entendre du S. Evêque, qui faisoit de nouvelles instances, s'offrant même d'être la victime pour tout son peuple. Le Barbare ne lui répondit qu'en commandant qu'on lui coupât la tête ; & à tous ceux qui confesseroient Jesus-Christ. S. Didier est honoré le vingt-troisiéme de Mai. On assûre qu'il étoit né en Italie proche de Genes, où son culte est célébre : ce qui fait croire qu'il aura pu être envoyé en Gaule avec les autres Missionnaires dont nous venons de parler. Les Actes de son martyre sont anciens (*a*) ; & ils étoient connus au commencement du septiéme siécle. On le compte pour le troisiéme Evêque (*b*) de Langres : on met pour le premier Sénateur, & Juste pour le second.

Greg. Tur. hist. l. 1. c. 30.

Chrocus s'avança en Auvergne, & y détruisit un fameux temple des Idoles, dont les murs épais de trente pieds étoient incrustés en dedans de marbre avec un travail admirable. L'avarice avoit plus de pouvoir sur l'esprit de ces barbares, que la Religion payenne qu'ils professoient. Ce temple se nommoit *Vasso* : ce qui porte à croire qu'il étoit dédié à Mars, qu'on prétend avoir été adoré des anciens Gaulois sous ce nom ; mais il paroît que le

Epist. Vvatnarii apud Boll. 17. Januar.

(*a*) Vvatraire les envoya au commencement du septiéme siécle, avec ceux des SS. Jumeaux de Langres à S. Ceran Evêque de Paris, qui l'avoit prié de les faire décrire.

(*b*) Ce qui a fait mettre S. Didier le troisiéme Evêque de Langres, c'est peut-être qu'on a cru que c'étoit lui qui étoit marqué avoir assisté en 346, au Concile de Cologne ; mais il s'est glissé des fautes dans les Actes de ce Concile pour l'assignation des siéges. J'ai jugé devoir préférer à ces Actes, ceux de ce S. Evêque qui placent son martyre sous Chrocus, & l'historien Grégoire de Tours qui met l'irruption de Chrocus sous l'Empire de Gallien. Quelques Auteurs different le martyre de Didier jusqu'à l'irruption des Vandales en 407. parce que Chrocus est marqué Roi des Vandales ; mais on donnoit ce nom à plusieurs peuples barbares de la Germanie.

nom

nom de *Vasso* ne signifioit en Celtique que la maison (*a*) ou le temple. Vers L'AN 263.

Le Prêtre du temple dont nous venons de parler, avoit un serviteur appellé Victorin, qui portoit une haine implacable à la Religion Chrétienne. Il alloit même outrager les Fidéles dans un lieu voisin, qu'on nommoit le bourg des Chrêtiens. Il y trouva S. Cassi, qui par ses prédications & par ses miracles en fit d'un persécuteur, un zelé disciple. Ils eurent bientôt occasion l'un & l'autre de montrer leur courage. Car Chrocus inonda cette Province du sang des Chrêtiens: il en fit mourir, dit-on, une Légion, c'est-à-dire une grande multitude, dont les principaux furent Victorin, Cassi, Antholien, Liminius, vulgairement Linguin, & Maxime. S. Préject ou Prix Evêque d'Auvergne écrivit dans le septiéme siécle les Actes de ces SS., mais on ne les a pas encore recouvrés.

Greg. Tur. l. 1. c. 31.

Martyrs d'Auvergne.

Auctor prioris vita S. Praject. apud Boll. 25. janu.

Chrocus passa dans le Gévaudan, & mit le siége devant le château de Greze, où les principaux habitans de la Province s'étoient réfugiés avec leurs effets. S. Privat Evêque de Gabales ne crut pas devoir s'enfermer dans cette place, que sa situation rendoit imprénable. Il s'étoit fait une espéce de grotte sur la cime d'une montagne proche de Mende (*b*), qui n'étoit alors qu'un village; & il alloit souvent s'y délasser dans la priére de ses travaux Apostoliques. Il se retira donc dans cette solitude: mais

S. Privat.

Acta S. Privati apud Surium. 21. Aug.

(*a*) Il y a encore auprès de Clermont en Auvergne un endroit, où l'on prétend qu'étoit la maison de S. Arteme, & qu'on nomme pour cette raison *le Vas S. Artem.*

(*b*) La ville de Gabales ayant été détruite par les Barbares, Mende où les Evêques du Gévaudan étoient enterrés, devint le siege Episcopal. Javouls à quatre lieuës de Mende etoit l'ancienne ville de Gabales.

ſa pauvreté ne l'y mit pas en ſûreté contre les recherches de l'avarice. Les ſoldats ſe ſaiſirent de lui; & ayant ſçu qu'il étoit Evêque, ils voulurent l'obliger de perſuader aux aſſiegés de ſe rendre. Il répondit par un interprete qu'il ne convenoit pas à un Evêque de donner un pareil conſeil; & que quand il le donneroit, ſon peuple qui étoit en lieu de ſûreté, ne le ſuivroit pas : au reſte, qu'il étoit prêt de donner ſa vie, plûtôt que de livrer ſon troupeau. Alors les Barbares le firent meurtrir de coups de bâton, & de coups de verges. Après quoi le voyant infléxible, ils lui propoſerent de ſacrifier à leurs Dieux, & ſur le refus qu'il en fit, ils lui dirent : « Eſt-
« ce que vos Empereurs, & leurs Magiſtrats n'ado-
« rent pas les Idoles, & ne contraignent pas les
« Chrêtiens de leur offrir des ſacrifices? Il répondit:
« Je le ſçai; (a) & ce ſont ces crimes des Empe-
« reurs Romains, qui attirent ſur l'Empire ces
« malheurs & ces ravages des nations infidéles : ce
« ne ſont pas vos forces, c'eſt l'impieté & l'idolâtrie
« de nos Princes, qui vous rendent ſi puiſſans con-
« tre nous.... Pour moi, l'eſperance des biens éter-
« nels me fait mépriſer les ſupplices dont vous me
« menacez. Ils lui dirent : Sacrifie au-plûtôt, ou ſça-
« che que nous te ferons expirer dans les tourmens.
« Le S. Evêque répondit : Tourmentez ce corps tant *Acta Privati ibid.*
« qu'il vous plaira : je ne puis me réſoudre à être
« autre choſe, que ce que je ſuis par la grace du
« Seigneur. » Les Barbares lui ayant donc fait ſouffrir les plus cruelles tortures, le laiſſerent à demi-

(a) Cet endroit ſuffit pour réfuter le ſentiment de ceux qui reculent le martyre de S. Privat juſqu'au cinquiéme ſiécle. On n'auroit pas pu dire alors que les Empereurs contraignoient les Fidéles de ſacrifier aux Idoles.

mort, & se retirerent au camp qui étoit devant le château de Greze. Ils y trouverent la face des affaires bien changée. Les assiegeans manquoient de vivres, & furent obligés de traitter pour en obtenir des assiegés, en promettant de se retirer, comme ils firent. Les Chrêtiens ne doutant pas qu'ils ne dussent leur délivrance aux priéres de leur saint Pasteur, coururent aussi-tôt le chercher. Il respiroit encore : ils baiserent ses plaies avec respect, & mêlerent leurs larmes avec son sang. Il mourut peu d'heures après de ses blessûres entre leurs bras. L'Eglise honore sa memoire le vingt-uniéme d'Août, & celle de S. Firmin son successeur le quatorziéme de Janvier.

L'orage alla fondre sur Engoulême; & saint Ausone qui en étoit l'Apôtre & le premier Evêque, y cimenta de son sang la nouvelle Eglise qu'il y avoit établie, après avoir reçû sa Mission de S. Martial. C'est ce qu'on peut démêler de plus probable parmi les fables, dont les Actes de S. Ausone ne sont qu'un tissu. On peut dire la même chose de ceux de saint Antidius de Besançon : sa vie pleine de fictions (*a*) le fait aussi martyriser sous Chrocus; & c'est peut-être tout ce qu'il y a de vraisemblable dans cette piéce. Ce S. Evêque est honoré le 25. de Juin, & S. Ausone le 22. de Mai. (*b*)

S. Ausone d'Engoulême.

S. Antidius de Besançon.

(*a*) Un Critique a prêtei du conseilier quelque autorité à la vie de S Antidius; mais l'histoire du Démon qui porte ce S. Evêque de Besançon à Rome, suffit pour en faire connoître le prix.

(*b*) La vie de saint Ausone rapportée par M. Bosquet, place sa mort l'onziéme de Juin; & les Auteurs recens marquent à ce même jour la fête de ce saint Evêque. Mais puisqu'il est honoré dans son Eglise le vingt-deuxiéme de Mai, il est probable que dans la vie latine, qui est d'ailleurs pleine de fautes, au lieu d'*undecimo Junii*, il faut lire *undecimo calendas Junii*, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de Mai.

Le Roi barbare continuant ses ravages, pénétra jusqu'à Arles, (a) où la justice de Dieu l'attendoit. Il y fut pris par un Officier des troupes Romaines, nommé Marius, qui pour le donner en spectacle, le reconduisit dans les villes qu'il avoit saccagées, & après divers opprobres, le fit enfin mourir dans les supplices. C'est où aboutirent les conquêtes d'un Prince, qui sembloit ne mettre sa gloire qu'à faire des malheureux. Mais quand la vengeance divine ne s'en mêleroit pas, pourroit-on être heureux, quand on fait le malheur des autres?

Greg. Tur. l. 1. c. 32.

Depuis la captivité de Valérien, la Gaule étoit en proie à divers autres Tyrans, qui y avoient pris la pourpre impériale, & qui étant occupés à se maintenir contre Gallien, laisserent la paix aux Chrêtiens au milieu des guerres civiles. Tels furent Posthume, les deux Victorins, Lollien, & Tetric. Ce dernier étoit encore maître de la Gaule, de l'Espagne & de la Bretagne, lorsqu'Aurélien parvint à l'Empire en 270. L'ambition du nouvel Empereur ne lui permit pas de souffrir de rival. Après avoir pacifié l'Orient, il marcha pour se soumettre les Gaules l'an 273; & Tetric trahissant lui-même sa propre armée, se rendit à lui dans une bataille, qui fut donnée proche de Châlons-sur-Marne. Aurélien qui étoit retourné à Rome, pour y recevoir les honneurs du plus superbe triomphe, revint l'année

(a) Le P. de sainte Marthe dans son édition de *Gallia Christiana*, assûre sur l'autorité d'un vieux fragment trouvé dans les papiers d'un Chartreux, qu'Amatius d'Avignon fut aussi martyrisé sous Chrocus, & qu'il exhorta son peuple à souffrir le martyre à l'exemple de Victorin Evêque d'Arles & d'Avole de Valence. Mais 1°. comme Grégoire de Tours nous apprend que Chrocus fut pris à Arles, il ne put ensuite ravager d'autres villes. 2°. Ce fragment doit être fort suspect, puisqu'on ne connoît pas d'ailleurs ces SS. Evêques. Victorin n'est pas même dans les Dyptyques de l'Eglise d'Arles.

fuivante dans les Gaules. C'eſt à l'un de ces deux voyages, ou peut-être à tous les deux, que l'on doit rapporter le martyre de pluſieurs Saints, que les Martyrologes marquent avoir ſouffert dans nos Provinces ſous Aurélien. C'étoit un Prince, qui ayant dequoi ſe faire aimer, ne chercha qu'à ſe faire craindre. Fils d'une Prêtreſſe du Soleil, il étoit naturellement ſuperſtitieux : la ſuperſtition le rendit aiſément cruel. Il avoit réſolu d'exterminer la Religion Chrêtienne; & il étoit ſur le point de ſigner les Edits les plus ſévéres contre elle; lorſque la foudre étant tombée proche de lui, la crainte d'une mort temporelle arrêta pour un temps ſon bras: mais elle ne changea pas ſon cœur. Quoiqu'il n'eût point porté d'Edits contre les Chrêtiens, lorſqu'il vint dans les Gaules, ſa haine contre eux tenoit lieu de loi à ſes Officiers, & les anciennes Ordonnances leur ſervoient de prétextes.

Vopiſcus in Aureliano.

Euſ. in Chron.

Pendant le ſéjour que cet Empereur fit dans les Gaules, un grand nombre de Chrêtiens ſe retirerent dans l'Auxerrois, pour s'y ſouſtraire à la perſécution à la faveur des épaiſſes forêts dont ce pays étoit alors couvert. Aurélien y envoya Aléxandre Officier de ſes Gardes (a), qui ſurprit à Touſſi ſur Yonne S. Priſque au milieu d'une troupe de Fidéles, aſſemblés pour chanter les loüanges du Seigneur. Il les traitta de ſéditieux; ils répondirent : Ce n'eſt pas l'eſprit de révolte, c'eſt la Religion » qui nous réünit pour offrir de concert le ſacrifice » de nos priéres au Chriſt, qui nous a rachettés par »

L'AN 273.

Perſécution d'Aurelien.

Act. S. Priſci.

Martyre de S. Priſque.

(a) Il y a dans le latin *Protector ſacri lateris* : on nommoit ainſi les Gardes, ou plutôt les Officiers des Gardes de l'Empereur. Car on voit par une lettre de S. Paulin, que ces places étoient fort briguées. *Epiſt. 39.*

« son sang. Aléxandre dit : D'où vous vient cette « audace, de vous déclarer Chrétiens en presence « des Envoyés même de l'Empereur ? Les Fidéles « répondirent : Celui qui donne la vie aux Em- « pereurs, nous inspire ce courage par sa grace. « Alexandre dit : Vous êtes donc de nôtre Reli- « gion : car c'est Jupiter qui donne la vie à nos « Princes. Les Chrétiens répondirent : Vous vous « trompez, en prétendant qu'un homme livré aux « plus sales débauches puisse être l'auteur de la vie. « Jupiter n'est-il pas le corrupteur de sa sœur, & « sa passion ne l'a-t'elle pas souvent métamorpho- « sé en bête ? Aléxandre transporté de colere dit : « Vous vous laissez fasciner par les mensonges de « je ne sçai quel Crucifié, pour blasphémer le grand « Jupiter.... Confessez qu'il est le Dieu tout-puis- « sant, ou j'executerai à l'instant les ordres de l'Em- « pereur. Les Chrêtiens dirent : Faites ce qui vous « est commandé ; nous n'abandonnerons pas le « Créateur pour adorer la créature. »

Acta S. Prisci apud Boll. 26. Maj.

S. Prisque supplia l'Officier de se retirer, comme pour donner la liberté aux Fidéles de délibérer. Aléxandre le voulut bien. Alors Prisque fit une vive exhortation pour animer toute sa troupe au martyre. Ils lui répondirent d'une commune voix, qu'ils étoient prêts à verser leur sang pour la foi. Aléxandre étant rentré, & ayant sçu leur derniere résolution, fit couper la tête à Prisque, & jetter son corps dans un puits. Il prononça la même Sentence contre les autres. Un Chrêtien nommé Cotte, s'enfuit dans la forêt voisine avec la tête de S. Prisque. Il fut suivi, & mis à mort. Les Chrêtiens l'en-

Acta S. Prisci apud Boll. die 26. Maj.

terrerent au même lieu avec la tête de S. Prisque ; & ils jetterent les corps des autres Martyrs dans une cîterne voisine du puits qui servit de tombeau à S. Prisque : on le nomme vulgairement S. Prix ou S. Prex. Les Reliques de ces SS. demeurerent sans honneur jusqu'au temps de S. Germain Evêque d'Auxerre. Leurs Actes malgré la censure (*a*) de quelques nouveaux Critiques, paroissent anciens & respectables.

On met à Troies en Champagne sous Aurélien le martyre de S. Savinien frere de sainte Sabine, de S. Venerand, des SS. Juste, Claude, & Jucondin, de sainte Julie & de cinq autres. Mais peut-être ces Martyrs souffrirent-ils en même temps que S. Patrocle, & lorsqu'Aurélien étoit seulement Gouverneur des Gaules. A Autun on place sous le même Empereur le martyre de S. Reverien (*b*), & de S. Paul Prêtre avec dix compagnons. La cruauté d'Aurélien nous porte à croire qu'il en aura fait mourir bien d'autres ; & ce couplet de chanson qu'on fit sur lui, *personne n'a autant de vin, qu'il a versé de sang*, on peut l'appliquer aux Chrêtiens à plus juste titre, qu'aux ennemis de l'Empire. *Vopisc. in Aurelian.*

Comme on n'a pas d'époque fixe du martyre de S Denis, on peut le rapporter indifféremment à cette persécution, ou à celle de Valérien dont nous avons parlé. Ce S. Evêque non content d'avoir éta- Martyre de S. Denis.

(*a*) M. de Tillemont prétend qu'il y a dans ces Actes des expressions qui sentent le neuvième siécle. Il en apporte pour exemple ce terme *Missi imperiales* : mais Grégoire de Tours qui écrivoit au sixième siécle, s'est servi d'une expression semblable *Missi regales*. *Till. t. 4. p. 349. Greg. l. 5. c. 29.*

(*b*) M. Fleury c. 2. le fait Evêque d'Autun ; on n'en a pas de preuve. Un ancien Martyrologe rapporté par le P. Labbe, le fait à la vérité Evêque, mais il le place au territoire de Nevers.

bli à Paris une Eglise florissante, travailloit par le ministere de ses disciples à étendre la foi dans les Provinces voisines, avec un zéle qui lui a mérité le titre d'Apôtre des Gaules. Dieu couronna ses travaux par un glorieux martyre. Tout ce qu'on en sçait, c'est qu'une subite persécution s'étant élevée, il fut pris avec le Prêtre Rustique & le Diacre Eleuthére, par ordre du Président Fescennin, que les plus anciens Actes ne nomment point: qu'après avoir confessé généreusement la foi, ils souffrirent les foüets & divers genres de supplices, & eurent enfin la tête tranchée (*a*). Une tradition appuyée sur d'anciens monumens, nous apprend que ce fut sur une montagne proche de Paris nommée depuis pour ce sujet le Mont des Martyrs, *Mons Martyrum*, & par corruption *Montmartre*. Le nom qu'elle avoit auparavant, n'étoit pas fort différent: elle se nommoit *Mont de Mars* (*b*), ou *Montmart*, *Mons Martis*; & le Moine Abbon qui écrivoit au neuviéme siécle, la nomme encore ainsi. On montre à Paris le lieu où S. Denis fut emprisonné, & celui où il fut mis à la torture. On y a dans la suite bâti deux Eglises en son honneur, celle de S. Denis de la Chartre (*c*), & celle de S. Denis du Pas *de Passu* (*d*).

Acta S. Dionisii ante Hilduinum scripta apud Bosquet. secunda parte hist.

Abbo de obsid. Paris.

(*a*) Ce qu'on dit que S. Denis porta sa tête entre ses bras, on le dit de plusieurs autres Saints, qui ont été décapités. Ce genre de martyre ne pourroit-il pas avoir donné lieu à ces traditions populaires ? Car pour le marquer, on representa d'abord ces Martyrs tenant leur tête entre leurs mains, d'où il put arriver ensuite que le peuple voyant ces statuës, s'imaginât que ces SS. avoient ainsi porté leurs têtes entre leurs mains.

(*b*) Hilduin dit que cette Montagne étoit nommée *le Mont de Mercure*, parce qu'on y adoroit une Idole de ce Dieu. Le témoignage d'Abbon paroît préférable.

(*c*) On voit par la fondation de l'Eglise de S. Denis de la Chartre dans l'onzieme siécle, que ce lieu étoit la prison de Paris, *de carcere Parisiaco*. C'est peut-être ce qui a fait naître l'opinion que S. Denis y avoit été emprisonné. La tradition pouvoit en donner d'autres preuves.

(*d*) Quelques Auteurs ont prétendu que S. Denis avoit été décapité dans l'endroit

Fescennin

Fescennin ou Pescennin avoit ordonné que les corps des SS. Martyrs fussent jettés dans la Seine, de peur que les Chrêtiens ne les honorassent. Mais une Dame payenne qui vouloit embrasser la foi, sçut gagner ou amuser ceux qui étoient chargés de cette commission. Elle fit enterrer secrétement ces saintes Reliques dans un champ nouvellement labouré, & qu'on sema aussi-tôt pour mieux cacher leur sépulture, car c'étoit au mois d'Octobre. *Acta S. Dionysii ante Hilduinum scripta.*

Quand la persécution fut passée, elle y fit ériger un tombeau ; & sainte Genneviéve qui avoit une singuliére dévotion pour S. Denis, y fit bâtir dans la suite une Eglise. Il paroît par la vie de cette Sainte écrite au sixiéme siécle, que cette Eglise n'étoit pas aussi éloignée de Paris, que l'est la célébre Abbaye qu'on croit cependant avoir eté bâtie sur le tombeau de ces SS. Martyrs. L'Eglise honore la mémoire de S. Denis, de S. Rustique Prêtre, & de S. Eleuthere Diacre le neuviéme d'Octobre. Quelques Martyrologes, comme celui de Raban & de Notker donnent la qualité de Prêtre à S. Eleuthere, & celle de Diacre à S. Rustique.

Le Président Fescennin fit mourir plusieurs autres Ouvriers Evangeliques, du nombre desquels furent S. Nicaise & S. Eugene. S. Eugene étoit un des compagnons de S. Denis, & il souffrit au village de Deüil proche de Paris. Il y est honoré le quinziéme de Novembre. Les Espagnols qui se sont persuadés, que c'est S. Eugene premier Evêque de Tolede, en ont obtenu les Reliques des Moines de S. Autres Martyrs.

où l'on a bâti l'Eglise dite de S. Denis du Pas *de Passus* mais pour justifier cette expression, il suffit qu'il y ait souffert. On sçait d'ailleurs que la coûtume des Anciens étoit d'executer les criminels hors de la ville.

Denis, qui se flâtoient de les avoir encore, quoiqu'ils les eussent données, ou du moins fait semblant de donner, plusieurs siécles auparavant à saint Gérard de Brogne.

S. Nicaise fut l'Apôtre du Vexin, & selon l'opinion commune le premier Evêque de Roüen. Il fut enterré par sainte Piancie & par S. Clair, qui de Prêtre des Idoles étant devenu un Martyr de Jesus-Christ, est honoré dans le Vexin le quatriéme de Novembre. Il faut le distinguer d'un autre S. Clair, qui a donné son nom au bourg de S. Clair sur la riviere d'Epte, & dont on fait la fête le dix-huitiéme de Juillet.

Comme cette persécution fut très vive au territoire de Paris, on peut y rapporter le martyre des SS. Agoard & Aglibert, mis à mort pour la foi avec un grand nombre de Chrêtiens à Creteil; celui de S. Yon Prêtre à Châtres, de S. Paxent à Paris, de S. Lucain & de quelques autres. Ce qu'on en sçait de plus certain, & ce qu'on peut sçavoir en effet de plus glorieux à leur mémoire, est leur martyre. Cette persécution pourroit avoir été excitée en vertu des nouveaux Edits d'Aurélien, si la nouvelle de sa mort ne les préceda pas dans la Gaule.

Ce Prince victorieux des ennemis de son Empire, s'étoit proposé d'exterminer les ennemis de ses Dieux: mais le Seigneur après s'être servi quelque temps des Tyrans, ou pour faire éclater la fidélité de ses serviteurs, ou pour châtier leurs négligences à son service, ne manque guéres de justifier sa providence, en punissant avec éclat ces persécuteurs. Aurelien fut tué dans la Thrace l'an 275.

Lactant. de mortib. persecut. c. 6.

avant que ses Edits eussent été portés dans les Provinces les plus éloignées. C'est ainsi que les Tyrans se succedoient les uns aux autres, & passoient comme des torrens; tandis que la foi qu'ils avoient persécutée, subsistoit toûjours, jamais plus ferme, que quand on faisoit plus d'efforts pour la détruire.

L'AN 275.

La paix, que Tacite & Probus successeurs d'Aurélien rendirent à l'Eglise, fut encore troublée par les nouvelles excursions que les peuples de la Germanie, & particuliérement les François firent dans les Gaules, où ils s'emparérent de soixante-dix villes. Il ne paroît cependant pas que la guerre que Probus porta dans ces Provinces, pour les en chasser, ait empêché la Religion d'y fleurir. Les regnes des Empereurs suivans ne furent pas moins favorables aux Chrêtiens. Mais ce n'étoit qu'une tréve que le Seigneur accordoit à ses soldats, pour leur donner le temps de réparer leurs forces, & de se disposer à de plus rudes combats. Il falloit que l'Eglise fondée par le sang de Jesus-Christ, fût de plus en plus cimentée par celui des Martyrs; & Dieu qui vouloit l'affermir par une derniere persécution plus violente que les précédentes, permit que Dioclétien fut élevé à l'Empire l'an 284. Que ce nom odieux nous annonce d'horreurs! C'étoit un Prince timide & cruel, & que l'avarice rendit le Tyran de ses peuples, avant que la superstition en eût fait le persécuteur des Chrêtiens. Cependant les vices & les fureurs de Maximien-Hercule, qu'il s'associa à l'Empire dès l'année suivante, purent faire trouver des vertus & de la clémence dans Dioclétien même.

Epist. Probi ad Senatum apud Vopisc. in Probo.

L'AN 284.

Lactant. de mortib. persecutor.

Diocletien & Maximien Empereurs.

Maximien marcha bientôt après dans les Gaules contre Amand & Elien, qui étoient à la tête des Bagaudes (*a*). C'est ainsi qu'on nommoit une faction de Gaulois, que les vexations des Romains avoient obligés de prendre les armes pour recouvrer leur liberté. Dioclétien pour renforcer l'armée de son Collegue, fit venir d'Orient la Légion Thébéenne. Elle avoit été instruite dans la foi par l'Evêque de Jerusalem; & la foi avoit inspiré un nouveau courage à ces généreux soldats, pour rendre à Dieu ce qui est à Dieu, & à César ce qui est à César. Cette sainte Légion étoit commandée par Maurice, qui en étoit le premier Capitaine (*b*): Exupere & Candide en étoient après lui les principaux Officiers. Elle passa par Rome, où le S. Pape Caius l'anima à verser, s'il étoit nécessaire, pour Jesus-Christ un sang qu'elle étoit prête de prodiguer pour ses Princes. Elle joignit avant le passage des Alpes le corps de l'armée, qui fit quelque séjour à Octodure, aujourd'hui Martigni ou Martignac en Valais. Ce fut là que Maximien qui avoit encore plus à cœur d'exterminer les Chrêtiens, que les ennemis de l'Etat qu'il alloit combattre, découvrit toute sa haine contre la Religion. Il commanda la Légion Thébéenne, pour aller persécuter les Fidéles, ou comme portent d'autres Actes, il voulut l'obliger à prendre part aux sacrifices solemnels, qu'il faisoit à ses

Acta Maurit. apud Surium. 22. Sept.

Acta à S. Euchr. script.

(*a*) Bagad en bas Breton qui est l'ancien Celtique, signifie *troupes*. Les Bagaudes s'étoient fortifiés auprès de Paris: & S. Maur des Fossez étoit nommé *Castrum Bagaudarum*: le sobriquet de Badauts qu'on donne aux Parisiens, pourroit venir delà. M. Ménage convient que les étimologies qu'il en rapporte, sont ridicules.

(*b*) Maurice est nommé Primicier de la Légion: c'étoit la premiére dignité après le Tribun. S. Exupere étoit *Campi Ductor*, & S. Candide est appellé *Senator militum*.

L'AN 286.

Dieux en entrant dans les Gaules. Ces braves soldats répondirent qu'ils ne feroient rien contre la foi, qu'ils avoient le bonheur de professer ; qu'ils étoient venus pour combattre les ennemis de la République, & non pour tremper leurs mains dans le sang de leurs freres, ou les soüiller par un culte impie.

Martyre de la Légion Thebeenne.

Après cette déclaration, la généreuse Légion alla camper à Agaune, lieu situé dans une vallée des Alpes, au pied de la montagne nommée aujourd'hui le Grand S. Bernard (a). Maximien fut tellement irrité de sa résistance, qu'il envoya ordre de la décimer. Ces vaillans hommes qui avoient les armes à la main, & qui s'en étoient servi dans tant de combats pour la défense de l'Empire, n'avoient appris de J. C. qu'à souffrir pour sa cause. Ils se laisserent égorger comme de foibles agneaux ; & cette boucherie n'effraya pas leurs camarades, elle ne fit que les animer de plus en plus au martyre. Ils s'écrierent avec une nouvelle ardeur qu'ils détestoient le culte des Idoles, & qu'ils aimoient mieux donner leur sang, que de verser celui des Chrêtiens. Cette résolution ayant été rapportée à Maximien, il commanda de décimer une seconde fois la Légion. Ses ordres furent encore executés, sans que rien fût capable d'ébranler la constance de ceux qui resterent. Les principaux Officiers, Maurice, Exupere, & Candide, parcouroient les rangs pour faire souvenir leurs soldats de la sainteté du serment qu'ils avoient prêté à Jesus-Christ leur véritable Empe-

Acta Mauritii à S. Eucherio scripta inter Acta sincera.

(a) Cette Montagne est ainsi nommée à cause de S. Bernard d'Aouste qui y abbattit une Idole de Jupiter. Agaune ou Acaune en langue celtique, signifie rocher.

reur. Mais l'exemple de leurs compagnons, qui du haut du ciel les invitoient à la même victoire & aux mêmes couronnes, étoit la plus éloquente exhortation. Comme on les pressoit pour une troisiéme fois d'obéïr au Tyran, ils lui firent présenter la Remontrance suivante.

« Prince, nous sommes vos soldats, mais nous sommes aussi les serviteurs de Dieu ; & c'est ce que « nous faisons gloire de confesser hautement. Nous « vous devons le service de la guerre, nous lui de- « vons l'innocence des mœurs : nous avons reçû de « vous la solde, & nous tenons de lui la vie. Le de- « voir nous engage à vous suivre, mais non pas « contre celui qui est nôtre Créateur, & qui est « aussi le vôtre, quand vous ne le voudriez pas. « Nous sommes disposés à exécuter vos ordres, « dès que nous le pourrons sans l'offenser : mais « s'il faut désobéïr à Dieu ou à un homme, nous « obéïrons à celui que nous craignons le plus. Me- « nez-nous à l'Ennemi ; nos mains sont prêtes à « combattre les rebelles & les impies : mais elles « ne sçavent point répandre le sang des Saints & des « Citoyens. Avons nous donc pris les armes pour « exterminer les Romains, ou pour les défendre ? « N'est-ce pas pour la justice, & pour la paix de « l'Empire, que nous nous sommes exposés jusqu'à- « present à tant de périls ? Après tout, comment « vous assûreriez-vous de nôtre fidélité, si nous « manquions à celle que nous avons jurée à Dieu ? « Respecterions-nous plus le serment que nous « vous avons prêté, que celui que nous lui avons « fait ? Si vous ne cherchez qu'à faire mourir des

Ibid.

Chrêtiens, nous voici encore en assez grand nom- »
bre : nous confessons un Dieu Créateur de toutes »
choses, & Jesus-Christ son fils ; & nous sommes »
prêts de nous laisser égorger comme nos compa- »
gnons, dont nous envions le sort. Ne craignez »
pas que le desespoir, qui inspire tant de force, »
nous arme contre vous : les Chrêtiens sçavent »
mourir, & non se révolter. Nous avons des ar- »
mes, nous ne nous en servirons pas : nous aimons »
beaucoup mieux souffrir la mort que de la don- »
ner, & mourir innocens que de vivre criminels. »
En un mot, nous sommes déterminés à tout souf- »
frir, plûtôt que de cesser d'être Chrêtiens, ou que »
de verser le sang des Chrêtiens. »

Une Remontrance si généreuse & si mesurée alluma toute la fureur du Tyran. Désespérant de vaincre une si heroïque constance, il donna ordre que l'armée entiere enveloppât la Légion Chrêtienne, & la passât toute au fil de l'épée. Ces braves soldats de Jesus-Christ voyant venir à eux les troupes qui devoient être leurs bourreaux, jettoient bas leurs armes, se dépouilloient de leurs cuirasses pour ne point retarder leur martyre, & présentoient le col aux persécuteurs. On n'entendit ni plaintes ni gémissemens : ils ne parlerent, que pour s'animer les uns les autres à mourir pour Jesus-Christ. La terre fut en un moment jonchée de leurs corps, & teinte de leur sang. Ils étoient, à ce qu'on croit, plus de six mille ; les Légions, dans l'état florissant de l'Empire, étant d'environ six mille six cens hommes. Parmi ce grand nombre de Martyrs, S. Eucher ne nous apprend les noms que des Officiers dont nous

avons parlé, Maurice, Exupere, & Candide : d'autres Actes ajoûtent, Vital & Innocent. Ce glorieux martyre arriva le 22. de Septembre l'an 286.

Maximien donna la dépoüille de ces SS. Martyrs aux ministres de la barbare exécution. Or, comme quelques troupes de soldats se divertissoient, & faisoient bonne chere du butin, un Vétéran nommé Victor passa auprès : ils l'inviterent à se mettre à table avec eux, & lui raconterent avec complaisance ce qui venoit d'arriver. Il en eut horreur, & se levant promptement, il détesta des viandes arrosées, pour ainsi dire, du sang humain. On lui demanda s'il étoit donc Chrêtien : il répondit qu'il faisoit gloire de l'être ; & aussi-tôt il fut mis au nombre des SS. Martyrs, quoiqu'il ne fût pas de la Légion Thébéenne. S. Eucher nous apprend aussi qu'on croyoit que deux autres soldats de la même Légion, Ours, & un autre Victor avoient été martyrisés huit jours après à Soleure, où ils s'étoient retirés : on les honore le 30. de Septembre.

Tous ces illustres soldats de Jesus-Christ furent nommés les Martyrs d'Agaune, du lieu de leur supplice, où la *Légion heureuse* (a) à cause d'une mort si fortunée : leur culte devint aussi célébre dans toute la Gaule, que leur martyre avoit été éclatant. Les Eglises de Vienne, de Tours, d'Angers, & de Mirepoix leur sont dédiées. Le lieu où reposoient leurs Reliques, fut révélé dans le quatriéme siécle à Théodore Evêque d'Octodure, qui y fit bâtir une fort belle Eglise ; & afin que rien ne manquât à la gloire

(a) Grégoire de Tours, Fortunat & S. Avite leur donnent le nom de *Felix Legio* ou de *Felix Exercitus.*

de

de ces héros Chrêtiens, S. Eucher de Lyon compofa l'hiftoire de leur martyre, & l'adreffa par une lettre à Salvius alors Evêque d'Octodure (a). « Je » vous ai envoyé, lui dit-il, la Relation que j'ai » compofée de la mort de nos Martyrs, dans la crain- » te que le temps & la négligence n'en effaçaffent » le fouvenir. Au refte, je tiens ce que j'ai écrit de » perfonnes qui m'ont affuré le fçavoir d'Ifaac Evê- » que de Geneve, lequel l'avoit appris de Théodo- » re d'Octodure. Ainfi comme on voit les Fidéles » venir en foule des Provinces les plus éloignées » offrir de l'or & de l'argent au tombeau de nos SS. » Martyrs, j'y apporte moi cette hiftoire, que je » confacre à leur gloire immortelle, & à l'efpéran- » ce de les avoir pour patrons. » S. Eucher parle de plufieurs miracles éclatans opérés par leur interceffion, & particuliérement de la guérifon d'une Dame paralytique, qui vivoit encore lorfqu'il écrivoit. Dans l'ancien Miffel Gothique, il y avoit une Meffe en l'honneur des Martyrs d'Agaune, dont la préface contenoit une hiftoire abrégée de leur martyre, telle que nous l'avons rapportée fuivant les Actes de S. Eucher.

Epift. Eucher. ad Salvium inter Acta fincera Martyr. p. 289.

Un détachement de la Légion Thébéenne s'étoit avancé vers Cologne ; & Maximien le fit pourfuivre par le Préfet Rictius-Varus. Ce digne Miniftre d'un tel maître trouva plufieurs de ces Légionaires à Tréves, & les y fit mourir avec faint Thyrfe qui les commandoit, & quelques Magiftrats de la ville. Rictius étant paffé de Tréves à Bonne, procura la même couronne à S. Caffius, à

Infcriptio in Eccl. S. Paulin. Trevir.

(a) Le fiége d'Octodure a été depuis transféré à Sion en Valais.

S. Florent, & à sept autres soldats. La scene fut plus sanglante à Cologne. S. Victor & S. Mallose qu'on croit être le même que S. Géreon (a), y verserent leur sang pour la foi avec un grand nombre de leurs compagnons, dont on compte jusqu'à trois cens. Grégoire de Tours ne fait cependant mention que de cinquante, qu'il dit avoir été nommés les SS. Dorés, à cause des dorures qui brilloient de toutes parts dans l'Eglise qui leur fut dédiée : ils sont honorés le dixiéme d'Octobre. On compte encore quelques soldats de la même Légion martyrisés en diverses villes d'Italie & de Provence, où ils se trouvoient dispersés.

Gregor. de gloria Martyr. c. 62. 63.

Le carnage ne fait qu'irriter une bête féroce. Tant de sang répandu excita de plus en plus la fureur de Maximien ; & il sembla n'être venu dans les Gaules, que pour en faire le théatre de ses cruautés. Il faut en effet rapporter à ce voyage le grand nombre de Martyrs, que leurs Actes marquent avoir souffert dans les Gaules sous l'Empire de Dioclétien & de Maximien. La grande persécution que Dioclétien suscita l'an 303, ne se fit presque pas sentir dans ces Provinces, qui avoient alors le bonheur d'être gouvernées par Constance, pere du grand Constantin. On sçait d'ailleurs que Maximien qui vint dans les Gaules au commencement de son regne, s'y déclara l'ennemi de la Religion : son caractere seul pourroit en servir de preuve. Il étoit Goth d'origine ; mais ses mœurs étoient encore plus barbares que sa naissance. Prince également cruel & voluptueux, les infames plaisirs ausquels il se livroit, n'avoient pu

Caractere de Maximien Hercule.

(a) Un ancien Martyrologe rapporté par le P. Labbe, marque que S. Géreon étoit surnommé Mallose.

adoucir sa férocité. Il faisoit enlever par-tout sur son passage les filles de qualité pour assouvir sa brutale passion;& il ne se croyoit heureux,que quand il faisoit du mal: c'est ce qu'il appelloit regner. Est-il surprenant qu'avec de pareilles inclinations, il ait été le persécuteur d'une Religion qui n'est qu'humanité & que pureté? Pour comble de malheurs, un si mauvais Prince trouva dans la personne de Rictius (a) Varus, un Ministre encore plus cruel, & plus méchant homme que lui.

Lact. de mort. persecutor. c. 8.

Ce Magistrat Romain si connu par les Actes de tant de nos Martyrs, qu'il a couronnés dans la Gaule Belgique, s'étant rendu à Rheims, y fit couler le sang d'un grand nombre de Chrêtiens. L'on y trouva sur la fin du siécle passé dans un ancien cimetiére les corps de plusieurs Martyrs percés de clous à la tête & aux bras: d'où l'on présume qu'ils ont souffert sous Varus, qui employoit communément ce genre de supplice.

Vers l'AN 286.

Martyre de sainte Macre.

Acta S. Macræ apud Bolland. 6. Januar.

A Fimes, ville située entre Rheims & Soissons, on lui dénonça une Vierge Chrêtienne, nommée Macre. Il la fit comparoître devant son Tribunal, & lui dit: « Femme, j'apprens que tu prêches je ne » sçai quelle superstition d'une nouvelle secte, sça- » voir qu'un Crucifié est tout à la fois Dieu & hom- » me. Je veux que tu sçaches que les Empereurs » ont publié une Loi, par laquelle ils ordonnent de » faire mourir dans les plus grands tourmens ceux » qui refuseront d'adorer Jupiter. C'est pourquoi » prends garde à toi, & ne perds pas la fleur de ta »

(a) Les Martyrologes & les Legendaires n'ont fait qu'un nom de *Rictius* & de *Varus*, & ont appellé ce Magistrat *Rictiovare*.

« jeunesse. Si tu sacrifies aux Dieux invincibles, les « Empereurs & moi, nous te comblerons d'honneurs « & de richesses. Macre répondit : Jesus-Christ Fils « de Dieu, qui vous a déja condamné, est ma ri- « chesse & mon thrésor. Ignorez-vous ce qui est ar- « rivé à Simon le Magicien, qui voulut achetter à « prix d'argent le don de Dieu ? La même malice « vous fait employer les mêmes offres, pour per- « vertir une fidele servante du Seigneur : mais que « vôtre argent périsse avec vous. Rictius-Varus ir- « rité de sa réponse, la fit aussi-tôt appliquer à la « torture ; & pendant qu'on la tourmentoit, il lui « demanda son nom. Elle répondit : Je suis Chrê- « tienne, j'adore le vrai Dieu, & non les Idoles. Le « Président dit : Sacrifie aux Dieux, si tu ne veux « expirer dans les tourmens. Macre répondit : Cruel « Tyran, qui as le Démon pour pere, crois-tu me « faire changer ? Le Président dit ; Regarde vers le « le Capitole, & sacrifie ; c'étoit quelque temple de « ces cantons dédié à Jupiter. Macre dit : Jesus- « Christ en qui j'ai mis ma confiance, est mon Ca- « pitole : je tiens mes regards attachez sur lui, & « j'espere que les tourmens que tu me fais souf- « frir, m'obtiendront la couronne de l'immorta- « lité. »

Après quelques autres discours, le Président confus de voir le courage que la foi inspiroit à une jeune Vierge, la condamna à être brûlée vive devant le Capitole. On la conduisit dans l'isle, que forme le ruisseau la Nore en tombant dans la Vesle. Le bucher étoit allumé ; & les bourreaux, ce qui étoit déja pour la Sainte un grand tourment, l'avoient

dépoüillée de ses habits pour l'y jetter, lorsque le Tyran changea d'avis, jugeant apparemment le supplice du feu trop doux, parce qu'il étoit trop court. Il lui fit donc inhumainement couper les mammelles, & ordonna qu'on la reconduisît en prison. Le Seigneur l'y consola & la guérit; mais il ne différa pas de la couronner. Car le Président l'ayant fait étendre sur des charbons ardens, & sur des tests de pots cassés, elle expira dans ce tourment. Nous avons les Actes de son martyre qui sont respectables, quoiqu'ils ne puissent passer pour originaux. Flodoard en rapporte l'abrégé. Macre fut enterrée près du lieu, où elle avoit souffert; & il se fit plusieurs miracles à son tombeau: ce qui engagea un Seigneur François, nommé Dangulse, d'y faire bâtir une Eglise sous le régne de Charlemagne. Les Martyrologes font mention de cette Sainte le sixiéme de Janvier: mais le Rituel de Rheims en place la fête au second de Mars, qui est le jour de sa mort selon ses Actes.

Flod. l. 4. c. 51.

Martyre des SS. Ruffin & Valére.

Deux autres Chrêtiens, Ruffin & Valére, qui avoient dans ces cantons l'intendance sur les greniers publics, furent déférés à Varus. Il les fit aussi-tôt chercher avec soin: on les trouva cachés dans une caverne; & comme ils confesserent généreusement la foi qu'ils avoient prêchée, ils furent d'abord tourmentés sur le chevalet, & déchirés à coups de foüets plombés. Le jour suivant, Varus s'étant remis en chemin, pour se rendre à Soissons, les fit suivre plus de trois lieuës; & comme s'il eût voulu marquer sa route par le sang des Martyrs, il leur fit ensuite trancher la tête, en qualité de Citoyens Romains.

Acta Ruff. & Val. ap. Boll. 14. Jun.

Leurs anciens Actes (a) portent qu'ils étoient venus de Rome avec S. Denis pour annoncer l'Evangile. La charge qu'ils possédoient pourroit en faire douter : mais le zéle prend toutes sortes de formes dans les temps de persécution.

L'AN 286.

Rictius-Varus qui avoit mérité par ses cruautés que Maximien le fit son Préfect du Prétoire dans les Gaules, alla de Soissons à Amiens en exercer de nouvelles. Quentin y prêchoit la foi avec une liberté qui répondoit à la noblesse de sa naissance : il étoit venu en cette ville avec S. Lucien, qui passa ensuite à Beauvais. Le Seigneur versa ses bénédictions sur les travaux de ces deux Ouvriers Evangeliques : mais au milieu des succès, ils ne songerent l'un & l'autre qu'à se préparer au martyre, qu'ils regardoient comme la plus précieuse récompense de leurs travaux. Varus étant donc arrivé à Amiens, commença par faire arrêter Quentin ; & le lendemain l'ayant fait comparoître devant son Tribunal, il lui demanda son nom. Il répondit : « Je « suis Chrêtien, c'est-là mon nom : si vous en vou- « lez sçavoir davantage, mes parens m'ont nom- « mé Quentin. Quels sont vos parens, reprit le « Préfect ? Quentin dit : Je suis Citoyen Romain, « & fils du Sénateur Zénon. Le Préfect dit : Com- « ment étant d'une si noble famille, & le fils d'un « si grand homme, vous êtes vous laissé entêter de « ces folles superstitions, jusqu'à adorer comme « Dieu un homme que nous sçavons avoir été cru- « cifié par les Juifs ? Quentin répondit : La plus ex-

Martyre de S. Quentin.

Act. S. Quint. ap. Sur. 31. Oct.

(a) Paschase Ratbert ayant trouvé mal écrits les Actes des SS. Ruffin & Valére, en composa d'autres, où l'on trouve plus de réthorique & d'élegance, sans y trouver plus de caractéres de vérité.

cellente noblesse est de connoître Dieu, & d'obéïr » fidelement à ses commandemens. Pour le nom » de superstition que vous donnez à la Religion » Chrêtienne, il ne peut lui convenir, puisqu'elle » conduit au souverain bonheur; qu'elle fait con- » noître le vrai Dieu & son fils Jesus-Christ, par » qui toutes choses ont été faites, & qui est égal en » tout à son pere. » Après quelques autres interrogations, le Préfect dit : « Si tu ne sacrifies dans le » moment, je te jure par nos Dieux & nos Déesses, » que je te ferai mourir dans les plus cruelles tortu- » res. Et moi dit Quentin, je vous promets par le » Seigneur mon Dieu, que je ne ferai pas ce que » vous me commandez, & que je ne crains pas plus » vos menaces, que vos Dieux. »

Le Tyran commença par le faire cruellement foüetter. Mais durant ce tourment le S. Martyr mérita d'être encouragé par une voix du ciel; & en même tems une main invisible fit sentir à ses bourreaux de plus vives douleurs que celles qu'ils lui causoient. Surquoi Rictius-Varus s'écria que Quentin étoit Magicien, & le fit resserrer dans une étroite prison. Un Ange l'y visita, & lui commanda d'aller instruire le peuple : il sortit sans obstacle du cachot, & courut prêcher dans la place publique. L'éclat de ce miracle & ses souffrances pour Jesus-Christ, donnerent tant de force à ses paroles, qu'il convertit près de six cens personnes. Ses gardes même s'étant convaincus de sa délivrance miraculeuse, crurent en Jesus-Christ.

Le Préfet ayant fait une seconde fois comparoître le S. Martyr, tâcha de le gagner par de flateuses

promesses. Les voyant aussi inutiles que les menaces, il eut recours à de nouveaux tourmens pour vaincre la constance du Confesseur de Jesus-Christ. Il lui fit d'abord disloquer les jointures; il ordonna ensuite qu'on lui déchirât la chair avec des chaînes de fer, & qu'on versât sur ses plaies de l'huile boüillante mêlée avec de la poix & de la graisse: enfin il le fit brûler avec des torches ardentes. Ce n'est que contre les Martyrs de Jesus-Christ, que la cruauté des hommes ou plûtôt des Démons a été si ingénieuse. Comme malgré ces tortures, Quentin ne cessoit de loüer le Seigneur, Varus lui fit remplir la bouche de chaux & de vinaigre, & le menaça ensuite de l'envoyer à Rome. Il répondit qu'il espéroit consommer son martyre dans la Province.

Le Tyran le fit charger de chaînes, & l'envoya devant lui dans la Capitale du Vermandois, où il devoit se rendre. La Providence avoit destiné ce S. Martyr, pour être le patron de cette ville, à laquelle il a donné son nom. Varus y étant arrivé, fit un dernier effort pour le gagner. Mais comme il vit qu'il sembloit tirer de nouvelles forces de ses tourmens, il se laissa aller à toute sa rage. Il le fit percer de deux broches de fer depuis le cou jusqu'aux cuisses, lui fit enfoncer des clous entre les oncles & la chair des doigts; & comme après ce douloureux martyre le S. vivoit encore, il le condamna à avoir la tête tranchée en qualité de Citoyen Romain. Quentin ayant été conduit au lieu du suppli-

(a) D'habiles Géographes prétendent que l'ancienne Auguste du Vermandois étoit située dans le lieu, où est aujourd'hui l'Abbaye & le village de Vermand; & que cette ville ayant été détruite par les Barbares, on l'a rebâtie auprès du tombeau de S. Quentin, dont elle a pris le nom. Il nous paroît plus probable qu'elle a toûjours été à peu près où elle est aujourd'hui.

ce,

ce, obtint de ſes bourreaux un peu de temps pour faire ſa priere. Auſſi-tôt qu'il l'eut achevée, il ſe tourna vers eux, & leur dit : Je ſuis prêt : faites ce qui vous eſt commandé. Ils lui couperent la tête, & la jetterent avec le corps dans la riviere de Somme : mais Dieu ne permit pas que les Reliques d'un ſi illuſtre Martyr demeuraſſent ſans honneur.

Premiere invention des Reliques de S. Quentin.

Cinquante cinq ans (a) après ſous le régne des trois fils de Conſtantin, une Dame Romaine nommée Euſébie, qui depuis neuf ans avoit perdu la vûë, eut révélation qu'elle la recouvreroit, ſi elle alloit dans le Vermandois chercher le corps de ſaint Quentin à l'endroit où l'on paſſe la Somme, en ſuivant le grand chemin d'Amiens à Laon. Elle obéït, & à l'endroit marqué le corps du S. parut au-deſſus de l'eau encore percé des deux broches de fer ; & ce fut le premier objet qu'elle vit en recouvrant l'uſage des yeux par la vertu de ces Reliques. Elle les fit enterrer ſur une colline voiſine, & elle emporta à Rome par dévotion les deux broches de fer, laiſſant les clous en l'état où S. Eloi les trouva dans la ſuite. La Relation de cette invention miraculeuſe de S. Quentin fut écrite par un Auteur, qui y avoit été préſent, & qui compoſa la premiére hiſtoire de ce S. Martyr. Nous ne l'avons plus ; mais celui qui a rédigé les Actes qui nous reſtent, l'avoit luë. Ils ſont écrits judicieuſement & avec élegance, & paroiſſent dignes de foi, puiſque l'Auteur avoit devant les yeux de ſi anciens mémoires. On célébre la fête de ſaint

(a) Cette époque juſtifie celle où nous plaçons le martyre de S. Quentin. Car les trois fils de Conſtantin ne régnerent enſemble que juſqu'à l'an 340. Ainſi le corps du S. Martyr ayant été trouvé 55. ans après, ſous l'Empire de ces trois Princes, il faut qu'il ait ſouffert au plûtard l'an 286. en comptant cette année pour la premiére des 55.

Quentin le trente & uniéme jour d'Octobre, qui est celui de sa mort.

L'AN 286.

Passio SS. Fusciani & Victorici apud Bosquet. p. 2.

Martyre des SS. Fuscien, Victoric & Gentien.

Environ six semaines après, les SS. Fuscien & Victoric qui prêchoient la foi à Terouanne, se rendirent à Amiens pour conférer avec S. Quentin, dont ils ignoroient encore la mort. Y voyant la persécution allumée, ils en sortirent aussi-tôt, & prirent la route de Paris. Un vieillard nommé Gentien encore payen, mais affectionné au Christianisme, les arrêta à quelques lieuës d'Amiens, & les pria de loger chez lui. Il leur dit qu'il y avoit quarante-deux (*a*) jours que S. Quentin avoit eu la tête tranchée ; & il les assûra qu'on les cherchoit eux-mêmes pour les mettre à mort. Ils furent en effet découverts ce même jour dans sa maison, par le Préfet Rictius-Varus qui les suivit. Gentien par un prémier mouvement de zéle, mit l'épée à la main pour défendre ses hôtes. Le Préfect lui ayant demandé la cause de cette audace, il se déclara Chrêtien, & eut la tête tranchée. Pour Fuscien & Victoric, Varus ordonna qu'on les conduisît à Amiens. Mais son impatiente fureur ne pouvant souffrir le moindre délai : il leur fit arracher les yeux en chemin ; & après leur avoir fait enfoncer dans la tête des clous rougis au feu, il la leur fit couper dans un lieu nommé depuis *Saints*, à cause de ces saints Martyrs. On y voit encore leurs tombeaux, & l'on a bâti auprès le Monastere de S. Fuscien. Ils sont honorés l'onziéme de Decembre : leurs Actes les mettent au nombre des

(*a*) M. Bosquet croit qu'il y a faute dans le nombre des jours, parce que quarante-deux jours après la mort de S. Quentin arrivée le 31. d'Octobre, désignent le 12. de Decembre. Or les SS. Fuscien & Victoric étoient morts l'onziéme. Mais l'auteur de leurs Actes compte le dernier jour d'Octobre pour le prémier des quarante-deux jours. Ainsi tout s'accorde parfaitement bien.

onze compagnons qu'ils donnent à S. Denis, qui sont Piaton, Ruffin, Crêpin, Crêpinien, Valére, Lucien, Marcel (a), Quentin, Rieule, Fuscien & Victoric.

Le cruel Rictius-Varus en vouloit sur-tout aux prédicateurs de l'Evangile, persuadé que le troupeau seroit bien-tôt dispersé, quand on lui auroit enlevé ses Pasteurs. Il fit prendre S. Piat ou Piaton, & S. Chryseüil, deux autres Apôtres de la Belgique. On croit que S. Chryseüil étoit Evêque; on ne donne que la qualité de Prêtre à S. Piaton. Il prêcha la foi à Tournai, où il fit de grands fruits, & souffrit le martyre à Séclin. Le Tyran lui fit aussi enfoncer de grands clous en diverses parties du corps; & S. Eloi les trouva encore, lorsqu'il fit l'invention de ses Reliques. S. Chryseüil souffrit à Verleghem dans la même Province. On leur donne à l'un & à l'autre pour compagnon S. Eubert, qu'on prétend être mort en paix à Séclin. Il est honoré à Lille comme un Evêque Confesseur le premier de Fevrier, & saint Chryseüil le septiéme. Telles furent les prémices du Christianisme dans cette partie de la Belgique, depuis nommée la Flandre, & où la Religion fit dans la suite tant de progrès.

S. Piat & S. Chryseüil

Fulbert. Carn. hymn. de S. Piatone.

Maximien ayant appaisé les troubles des Gaules, alla à Soissons, où les SS. Crêpin & Crêpinien prêchoient l'Evangile. Ils étoient fréres; mais la grace les avoit encore unis plus étroitement que la nature. On croit qu'ils étoient venus de Rome dans les Gaules; & on les fait aussi compagnons de saint

S. Crêpin & S. Crépinien.

(a) On ne sçait rien de ce Marcel, à moins que ce ne soit S. Marcel honoré comme Martyr à Argenton, & dont la vie qui le fait frere de S. Denis & de S. Saturnin, est fabuleuse.

Denis. Ils avoient appris de S. Paul à travailler de leurs mains; & quoique d'une famille distinguée, ils faisoient, si nous en croyons leurs Actes, le métier de Cordonnier. Je sçai que nul art n'est vil, quand on l'exerce pour le Seigneur, & par un esprit de charité : mais les Actes qui rapportent ce fait, ne nous paroissent pas avoir les caracteres de vérité propres à le persuader. C'est pourquoi nous n'osons non plus garantir ce qu'on y lit encore, que Rictius-Varus ayant inutilement déployé toute sa rage contre les deux fréres, la tourna contre lui-même, & de désespoir se procura une mort violente : & que ce fut pour venger la mort de son Préfect, que l'Empereur Maximien fit couper la tête aux deux SS. Martyrs. Quoiqu'il en soit pour les circonstances, le martyre n'en est pas moins constant; & il a pu arriver l'an 288, lorsque Maximien étoit encore dans les Gaules. Ce fut cette année même qu'un Rhéteur Gaulois y récita à la loüange de cet Empereur, une harangue où l'on trouve autant de traits d'une basse adulation, qu'on en trouve peu d'une éloquence sublime. L'Orateur ne rougit pas d'y loüer la clémence de ce monstre de cruauté. Mais il avoit un panegyrique à faire, & c'étoit celui d'un Tyran: auroit-il pu ne pas mentir ?

L'AN 288.

Maximiano panegyricus in natali urbis.

Les corps des SS. Crêpin & Crêpinien, furent enterrez dans une grotte d'où S. Eloi les tira dans la suite, & il leur érigea un magnifique tombeau. Le Martyrologe Romain marque qu'ils ont été transférés à Rome: mais on soutient avec plus de raison qu'ils sont encore à Soissons.

Martyre de S. Lucien.

Un si violent orage n'empêchoit pas S. Lucien

de répandre à Beauvais la semence de la divine parole, qui y rapportoit au centuple. Les fruits de ses travaux réveillerent l'attention des principaux citoyens encore idolâtres : ils souleverent la populace contre lui, & le dénoncerent au Préfect Julien, qui pouvoit avoir succédé à Rictius-Varus. Julien envoya trois Officiers pour se saisir de Lucien, qui l'ayant sçû, sortit de la ville, & se retira sur une colline voisine. Il y fut poursuivi, & eut la tête tranchée avec S. Maxien ou Messien Prêtre, & S. Julien Diacre ses compagnons : il est honoré le huitiéme de Janvier. Quelques Auteurs le font prémier Evêque de Beauvais ; mais les anciens Martyrologes ne lui donnent que la qualité de Prêtre : il eut du moins la gloire d'être le fondateur de cette Eglise.

Vita S. Lucian.

Ce fut durant la même persécution, que S. Firmin premier Evêque d'Amiens y reçut la couronne du martyre. Il étoit originaire de Pampelune, & issu d'une famille de Sénateurs. Son pere qui s'appelloit Firmin, avoit été converti à la foi par S. Honeste, disciple de S. Saturnin : il le pria d'élever son fils dans la pieté & dans les lettres. Honeste voyant les progrès que son éleve avoit faits, l'envoya à Honorat successeur de S. Saturnin dans le siége de Toulouse, afin qu'il l'ordonnât Evêque. Honorat l'ordonna sans lui assigner de siége, l'avertissant que Dieu l'avoit destiné à porter la lumiere de l'Evangile en diverses Provinces des Gaules. Firmin reçut cette mission à l'âge d'environ trente & un an. Il prêcha d'abord dans l'Agénois, dans l'Auvergne & dans l'Anjou. Ayant appris qu'il y avoit plus à souffrir dans la Gaule Belgique, où la persécution étoit

S. Firmin premier Evêque d'Amiens.

Acta S. Firmini apud Bosquetum. part. 2. hist. Eccl. Gall.

plus vive, il se rendit à Beauvais, & y fut emprisonné pour la foi. Mais ces premieres souffrances dont il fut bientôt délivré, ne servirent qu'à donner une nouvelle activité à son zéle. Il alla l'exercer à Amiens, où il fit tant de fruits par ses prédications & par ses miracles, qu'il est regardé avec justice comme l'Apôtre du pays.

Le Président Sébastien-Valére, ayant appris ces progrès de la Religion, se rendit à Amiens, y assembla le peuple, & dit que les Empereurs Déce & Valérien avoient ordonné que personne ne se dispensât d'adorer les Dieux, & d'offrir de l'encens sur leurs Autels, sous peine des plus cruels tourmens. Ce Magistrat faisoit valoir les anciens Edits pour persécuter les Chrêtiens; parce qu'ils servoient encore de prétexte à la cruauté de Maximien Hercule, qui les faisoit exécuter : ce qui montre que cela arriva avant la grande persécution de Dioclétien. Le Pontife des temples de Jupiter & de Mercure dénonça Firmin, comme l'ennemi implacable des Dieux. Le Préfect ordonna qu'on s'assûrât de sa personne. Firmin en ayant eu avis, alla se présenter le lendemain devant le Tribunal du Tyran, pour y annoncer Jesus-Christ. On tâcha envain de l'intimider par menaces, & de le gagner par promesses, artifices ordinaires aux persécuteurs. Cependant le Juge qui sçavoit l'estime que tout le peuple avoit conçûë de Firmin à cause de ses miracles, n'osa le faire tourmenter publiquement. Il l'envoya en prison, & lui fit couper secretement la tête le 25. de Septembre, jour auquel il est honoré. Le Sénateur Faustin ou Faustinien qu'il avoit converti à la foi,

le fit enterrer. Ce Magiſtrat avoit tant de vénération pour la mémoire de ce S. Evêque, qu'il voulut que ſon fils portât le même nom. C'eſt S. Firmin ſurnommé le Confeſſeur, qui fut auſſi Evêque d'Amiens, & célébre par ſes miracles. Ce dernier fit bâtir une Egliſe dédiée à la ſainte Vierge, & connuë aujourd'hui ſous le nom de S. Acheul. Il y fut enterré, & l'on croyoit que S. Firmin le Martyr l'étoit auſſi au même lieu. C'eſt ce que nous apprennent les Actes de S. Firmin le Martyr. On voit par-là qu'ils ſont aſſez anciens, & qu'ils ont été écrits avant la premiére invention de ſon corps. Les Reliques de S. Firmin le Martyr repoſent aujourd'hui dans la Cathédrale d'Amiens avec celles de S. Firmin le Confeſſeur, dont on a témérairement conteſté (a) de nos jours la poſſeſſion à cette Egliſe.

Vers l'An 288.

Martyre des SS. Donatien & Rogatien.

La perſécution s'étendit juſques dans l'Armorique, & couronna à Nantes deux illuſtres Martyrs, Donatien & Rogatien. Ils étoient fréres, & fort diſtingués par la nobleſſe de leur naiſſance. Donatien le plus jeune s'étoit ſoumis le premier au joug de la foi, & avoit été régéneré dans les eaux du baptême. Il joignoit à la fleur de la jeuneſſe, la maturité de l'âge le plus avancé, faiſant autant d'honneur à ſa Religion par la régularité de ſa conduite, que par la nobleſſe des ſentimens qu'elle lui inſpiroit. Le feu de la perſécution ne ſervit qu'à allumer ſon zéle pour le ſalut de ſes concitoyens ; & il en re-

(a) Les Chanoines Réguliers de S. Acheul publierent ſur la fin du dernier ſiécle, qu'ils avoient découvert dans leur Egliſe le tombeau de S. Firmin le Confeſſeur ; & que la chaſſe qu'on prétendoit avoir des Reliques de ce S. dans la Cathédrale, étoit entiérement vuide. Mais l'ouverture juridique de cette chaſſe & les Reliques qu'on y trouva avec les Actes authentiques de la tranſlation, juſtifierent pleinement la tradition de l'Egliſe d'Amiens.

cueillit bien-tôt le fruit qu'il estimoit le plus. Rogatien son frere aîné, gagné par ses exemples encore plus que par ses discours, devint sa conquête, ou plûtôt celle de J. C.; & comme en embrassant la foi, le Neophyte s'attendoit d'en être dans peu de jours l'heureuse victime, il pria son frere de le faire baptiser au plûtôt, afin que l'heure du combat le trouvât déja soldat de Jesus-Christ. Mais la persécution avoit obligé l'Evêque (a) de Nantes de sortir de la ville; & Donatien ne jugea pas à propos d'administrer ce sacrement à son frere, soit qu'il ne crût pas le danger si pressant, ou qu'il fût persuadé que le martyre y suppléeroit assez. Ces deux jeunes héros Chrêtiens ne tarderent pas à signaler leur courage.

Act. SS. Donat. & Rogat. inter Act. sinc. Mart. p. 295.

En effet, comme le Président envoyé par Maximien arrivoit à Nantes, un citoyen de la ville l'aborda, & lui dit: « Vous venez fort à propos pour « ramener au culte des Dieux ceux qui adorent un « homme crucifié par les Juifs. Il est bon que vous « sçachiez que Donatien est engagé dans cette er- « reur; & c'est par lui que vous devez commencer: « car il ne s'est pas contenté d'abandonner nos « Dieux, il a séduit son frere. Ils ne marquent l'un « & l'autre que du mépris pour Jupiter & pour « Apollon; & ces Divinités que les Empereurs ado- « rent, & qu'ils ont ordonné que toute la terre « adorât, cette nouvelle secte les déteste & les blas- « phéme: mais interrogez les coupables, vous con- « noîtrez mieux la vérité par vous-même. » Le

(a) Il y a dans le texte *absentia Sacerdotis fugitiva*: le mot *Sacerdos* signifie très-souvent l'Evêque, sur-tout dans les anciens Auteurs Ecclesiastiques; & il paroît que c'est ici le sens qu'on doit lui donner.

Président

Président parut affligé de ce discours; & ayant fait comparoître Donatien devant son Tribunal, il lui dit : « J'apprens de vous, Donatien, que non-seu- » lement vous refusez opiniâtrément d'adorer Ju- » piter & Apollon, qui nous ont donné la vie, & » qui nous la conservent; mais que vous vomissez » contre eux des blasphémes, & que vous prêchez » au peuple qu'il sera sauvé, s'il croit en la person- » ne d'un Crucifié, comme vous contraignez plu- » sieurs de le faire. »

Donatien répondit : Vous avez dit la vérité : » je voudrois pouvoir détromper tous ceux qui sont » dans l'erreur, & les engager à servir celui qui mé- » rite seul les hommages de toutes les créatures. Le » Juge dit : Cessez au plûtôt de prêcher ces super- » *Ibid.* stitions; ou si vous différez d'obéïr, je ne diffé- » rerai pas de vous faire mourir. Donatien dit : Les » menaces que vous me faites, retomberont sur » vous; & vous-même serez pris au piége que vous » me tendez. » Le Président irrité par ces réponses, le fit charger de chaînes, & l'envoya en prison. Il fit ensuite comparoître son frere; mais prenant des maniéres gracieuses & insinuantes, il lui dit d'un ton raddouci : « Je sçai, Rogatien, que vous vou- » lez inconsidérément renoncer à la Religion de nos » Dieux, à qui vous devez la vie & tant de belles » qualités dont ils vous ont doüé. C'est ce qui nous » fait rougir de la folie que vous voulez faire : mais » prenez garde qu'en ne confessant qu'un seul Dieu, » vous n'obligiez tous les autres à vous perdre. Ce- » pendant, comme vous n'avez pas encore été souil- » lé par je ne sçai quel baptême, si vous ne persistez »

« pas dans vôtre entêtement, vous pourrez obtenir « de plus grands honneurs de la part des Empereurs « & des Dieux. Rogatien répondit: Etant aussi per- « vers que vous l'êtes, il n'est pas surprenant que « vous fassiez de pareilles propositions. Vous pro- « mettez d'abord la faveur des Empereurs, & en- « suite celle des Dieux. Comment placer au rang « des Divinités ceux que vous mettez après les « hommes? Mais après tout, & vous & ces Divini- « tés, vous êtes sujets aux mêmes miséres. Ils sont « sourds ces Dieux de métal, & vous n'entendez « pas ce qui est bon ; ils n'ont pas de vie, & vous « manquez d'intelligence: car celui qui fait consi- « ster sa religion à adorer des pierres, devient sem- « blable à ce qu'il adore. » C'étoit le zéle pour la foi & l'ardeur du martyre, qui arrachoit quelquefois aux SS. Confesseurs des termes injurieux. Le Juge dit à ses Licteurs: « Qu'on mette cet insensé « en prison avec l'auteur de sa folie; afin que de- « main le glaive de la Justice venge l'outrage fait « aux Dieux & aux Empereurs. »

La joie que les deux fréres eurent de souffrir pour Jesus-Christ, fut tempérée par le regret qu'avoit Rogatien de n'avoir pas reçu le baptême. Il pria son frére d'y suppléer en quelque maniere, en lui donnant le baiser de paix, comme les Fidéles se le donnoient souvent alors. Donatien le consola, & fit pour lui cette priére: « Seigneur Jesus, auprès de « qui les desirs ont le mérite de l'action, parce que « la volonté suffit là où manque le pouvoir, & « qu'en nous accordant la liberté de choisir, vous « vous êtes réservé à vous seul le pouvoir d'exécu-

ter, faites qu'une foi pure tienne lieu du baptême »
à vôtre serviteur Rogatien ; & s'il arrive que nous »
soyons demain mis à mort, que l'effusion de son »
sang soit pour lui le sacrement de l'Onction sain- »
te. » Ils passerent le reste de la nuit en oraison pour
se préparer au combat : le lendemain fut en effet le
jour de leur triomphe.

Le Juge ayant pris séance sur son Tribunal, les fit
de nouveau comparoître, & leur dit : « Je com- »
mence par vous parler avec l'indignation que »
vous méritez : car ce seroit trahir le devoir de ma »
charge, que de vous traitter avec douceur, vous »
qui méprisez nôtre Religion par ignorance, où »
ce qui est encore plus criminel, qui la connoissant »
la foulez aux pieds. Les deux Confesseurs répon- »
dirent : Vôtre science est pire que la folie de l'i- »
gnorance ; puisqu'elle vous rend aussi insensible »
& aussi aveugle, que les Dieux de métal que vous »
adorez. Achevez nôtre couronne, nous voici »
prêts à souffrir pour Jesus-Christ les tourmens que »
l'ingénieuse cruauté de vos bourreaux pourra in- »
venter. Nous ne perdons pas la vie, en la donnant »
à celui dont nous l'avons reçûë : il nous la rendra »
avec usure dans la gloire. » Le Juge les fit d'abord
tourmenter sur le chevalet, & les condamna ensui-
te à avoir la tête tranchée. Les bourreaux ne s'en
tinrent pas aux termes de la Sentence ; mais pour
plaire au Tyran, ils percerent de leurs lances la tête
aux deux Martyrs, avant que de la leur couper. La
ville de Nantes honore ces Saints comme ses pa-
trons, & leur fête se célébre le 24. de Mai avec une
grande solemnité dans tout le Diocése.

Les Actes de leur martyre qui sont regardés comme une piéce des plus authentiques, nous font juger qu'il y avoit dès-lors un Evêque à Nantes. On croit que le premier de cette ville fut S. Clair, le second S. Ennius, & le troisiéme S. Similin ou Sambin. Nous ne sçavons rien de certain sur le temps où ils ont vécu. Mais quelque ancienneté qu'on leur donne, il paroît que cette Eglise n'a commencé au plûtôt que vers le milieu du troisiéme siécle. Grégoire de Tours rapporte un miracle des SS. Donatien, Rogatien & Similin pour la délivrance de Nantes assiegée du temps de Clovis, apparemment par les François.

Martyre de S. Victor de Marseille.

Vers l'AN 288.

Le martyre de S. Victor de Marseille durant la même persécution, fut encore plus éclatant & plus glorieux à la Religion. Marseille étoit depuis plusieurs siécles une ville des plus célébres des Gaules par la richesse des habitans, la beauté des édifices & le concours des étrangers, que le commerce & l'étude des Lettres y attiroient. C'étoit comme un second siége de la puissance & de la superstition Romaine. Ciceron la nomme la sœur de Rome, & donne les plus grands éloges à la sagesse de son gouvernement. Une ville si riche & si attachée à l'idolâtrie ne pouvoit goûter le culte d'un Dieu pauvre, & faisoit une guerre cruelle à ses adorateurs. Maximien s'étant mis en marche pour se rendre à Marseille, la persécution redoubla au seul bruit de son arrivée. Comme on étoit persuadé qu'on ne pouvoit mieux lui faire sa cour, qu'en versant le sang des Chrêtiens, on en fit couler des ruisseaux. Les Fidéles étoient traînez impitoyablement par

Acta S. Victor. inter Acta sincera Martyr.

leurs propres concitoyens; & après qu'on leur avoit fait souffrir les plus horribles tortures, ils étoient égorgés par troupes, comme de vils animaux, sans compassion, ni pour l'âge le plus tendre, ni pour le sexe le plus foible.

S. Victor fut le plus illustre de tous ces Martyrs. C'étoit un homme de guerre distingué par sa noblesse & sa bravoure, & plus encore par la fermeté & l'intrépidité de sa foi. Quand un Militaire est véritablement à Dieu, il porte souvent plus loin l'héroïsme de la vertu, qu'on ne le fait quelquefois dans le Cloître & dans le Sanctuaire. Victor s'appliqua à rassûrer les Fidéles, que l'arrivée de Maximien à Marseille avoit consternés. Ce brave guerrier visitoit toutes les nuits le camp des soldats de Jesus-Christ pour les disposer au combat, & leur inspirer le mépris d'une mort passagére, par le desir d'une vie qui ne finit jamais. Il fut surpris dans les exercices de son zéle, & conduit au Tribunal des Préfects. Sa naissance & son mérite parurent leur inspirer quelque modération. Ils l'exhorterent d'abord avec douceur à ne point mépriser le culte des Dieux, la solde militaire & l'amitié de l'Empereur, pour adorer un inconnu dont la mort ignominieuse découvroit assez la foiblesse. Il leur répondit que ceux qu'ils nommoient Dieux, n'étoient que des Esprits immondes; que pour lui, étant soldat de J. C., il ne vouloit pas contre l'honneur de son Roi, mériter la solde & l'amitié de l'Empereur: qu'à la vérité Jesus-Christ avoit été mis à mort par les méchans, mais qu'il avoit souffert pour le salut du genre humain; & que si la cause de sa mort ne suf- Ibid.

fiſoit pas pour en effacer la honte, il s'étoit reſſuſcité lui-même le troiſiéme jour, & étoit monté au Ciel pour y régner avec ſon Pere.

Les aſſiſtans ne repartirent au diſcours de Victor, qu'en jettant de grands cris contre lui, & qu'en le chargeant d'injures : c'eſt la réponſe ordinaire de l'erreur & de la paſſion. Cependant comme il s'agiſſoit d'un homme de qualité, les Préfects crurent devoir renvoyer la connoiſſance de cette cauſe à l'Empereur qui venoit d'arriver à Marſeille. C'étoit une fête pour Maximien : il fit auſſi-tôt comparoître Victor devant lui ; & l'on employa de nouveau promeſſes & menaces pour l'engager à ſacrifier aux Dieux. Mais le S. Martyr animé par les menaces même confondit le Tyran & ſes Officiers, en démontrant la vanité des Idoles, & la divinité de Jeſus-Chriſt.

Alors Maximien jugeant qu'un guerrier ſeroit plus ſenſible à l'ignominie qu'à la douleur, le condamna à être traîné par les ruës les pieds & les mains *Ibid.* liées, comme s'il eût voulu que ce ſaint Martyr conſacrât par ſon ſang cette ville, dont il devoit être le patron. La populace qui accourut à ce ſpectacle, s'efforçoit d'augmenter ſes ſouffrances en le chargeant de coups ou d'injures. Après ce premier tourment, Victor déchiré & enſanglanté, fut reconduit au Tribunal des Préfects. Là on mit en uſage tous les artifices de l'éloquence, & de la ſageſſe mondaine pour lui faire abjurer la foi. On lui repreſenta que c'étoit une inſigne folie de perdre l'amitié des Dieux & des Empereurs, de renoncer à tous les plaiſirs de la vie & aux honneurs du monde, de ſouffrir les plus grands tourmens, de s'arracher à ſes

amis & à la vie même, pour des biens qu'il n'avoit jamais vûs ni goutés: qu'il étoit plus raisonnable de renoncer à celui qui après avoir été pauvre pendant toute sa vie, avoit montré en mourant quelle étoit sa foiblesse. On ajoûta que s'il persistoit dans son opiniâtreté, on l'envoiroit dans la gloire de son Christ par le même chemin qu'il y étoit allé.

Victor que son zéle rendoit éloquent, fit alors l'apologie de sa conduite & de sa foi avec une liberté & une noblesse digne d'un guerrier, ou plûtôt d'un soldat de Jesus-Christ. « Si l'on m'accuse, dit-il, d'être l'ennemi de César & de l'Etat, je déclare » que je n'ai jamais rien fait contre le service de l'un » ni de l'autre. Au contraire, j'ai toûjours com- » battu pour la gloire de l'Empire, & j'offre tous les » jours un sacrifice, & j'immole des victimes spiri- » tuelles pour le salut de l'Empereur & de la Répu- » blique ». Il y a apparence que le S. Martyr parle ici du sacrifice de la Messe que les simples Fidéles offrent avec le Prêtre, quoique d'une maniére moins propre; & cet endroit est remarquable, pour montrer que dès-lors on célébroit tous les jours les SS. Mysteres. « Pour la folie qu'on me reproche, » ajoûta-t-il, il est aisé de m'en justifier. On doit » plûtôt regarder comme un insensé celui qui s'at- » tache tellement à un moindre bien, qu'il le pré- » fére à un bien cent fois plus excellent; sur-tout si » l'on ne peut ni obtenir ce moindre bien quand on » le souhaite, ni le posséder sans crainte, ni le con- » server long-temps quelque soin qu'on puisse se » donner; tandis qu'au contraire, on peut acquérir » ce centuple dès qu'on le veut, qu'on en joüit sans »

« inquiétude, & qu'on est sûr de ne le perdre jamais.
« Or la faveur du Prince, les plaisirs, les richesses, les
« honneurs, la santé & la vie même, tout le monde
Ibid. « sçait que nous ne les obtenons pas, quand nous
« le voulons, que nous ne les possédons qu'avec
« inquiétude, & que nous ne pouvons en joüir long-
« temps. Il faut donc leur préférer les joies ineffa-
« bles de la vie éternelle, & la joüissance du Créa-
« teur qu'on posséde dès qu'on l'aime ; & avec qui
« en le possédant, on posséde tous les autres biens....
« Quant aux tourmens dont on me menace, ils ne
« peuvent m'effrayer. Des supplices qui éteignent
« les feux éternels, sont plûtôt des délices que des
« supplices. »

Victor fit sentir ensuite l'impiété & le ridicule des superstitions payennes. « Qui de vous, dit-il, a pû « ignorer les brigandages & les adultéres de Jupi-
« ter ? Ne connoît-on pas la cruauté maligne, & les
« incestes continuels de la Reine des Dieux, la féro-
« cité d'un Mars, les obscénités d'un Priape, les
« impudicités d'une Venus ? Pourquoi parler des
« Déesses fiévres & des Dieux palleurs ? Vous recon-
« noissez vous-mêmes que ce sont des Divinitez en-
« nemies des hommes. Je rougis de vous reprocher
« les Déesses des cloaques, & les Dieux des or-
« dures (*a*), & mille autres monstres à qui vous avez
« érigé des Autels... La justice des Loix extermine
« de la société les hommes qui ressemblent à vos
« Dieux. »

Le S. Martyr ajoûta par contraste à ces fausses

(*a*) Il y a dans le latin *Deos Sterculios*. Les Payens honoroient selon Lactance, le Dieu *Sterculus*, parce qu'il avoit appris à fumer les terres.

Divinités,

Divinités, un magnifique éloge de la charité & de la grandeur de Jesus-Christ. « O que la pauvreté » que vous lui reprochez est riche ! quand il a vou- » lu, elle a nourri cinq mille hommes avec cinq » pains. O que sa foiblesse a de forces ! elle a guéri » toutes les infirmitez des siens. Que l'ignominie » de sa mort est glorieuse ! elle qui a vivifié tant » de morts.... Quoi de plus saint que sa vie, de » plus conforme à la droite raison que sa doctri- » ne, de plus avantageux que ses promesses, de » plus terrible que ses menaces ? ... C'est pour- » quoi, illustres Magistrats, défaites-vous d'une » aveugle prévention, & ne vous avilissez pas jus- » qu'à adorer d'infames Démons... Obéïssez plûtôt » à ce Créateur si puissant, si saint, si juste, si bon ; » obéïssez à ce Dieu qui veut être vôtre ami : son » humilité vous élevera, sa pauvreté vous enrichi- » ra, sa mort vous vivifiera. »

Les Juges manquant de raisons pour réfuter une harangue dictée par l'esprit de force & de vérité, n'y répondirent que par des menaces. Ils dirent : Victor ne cesserez-vous pas de philosopher ? » Choisissez d'appaiser les Dieux, ou par vôtre en- » cens, ou par vôtre sang. Victor dit : Puisque vous » me donnez le choix, il faut confirmer par mon » exemple ce que j'ai prêché par mes discours. Je » méprise vos Dieux, je confesse Jesus-Christ : or- » donnez de moi ce qu'il vous plaira. » Les deux Préfects ne pouvant s'accorder sur le genre des supplices, prirent querelle entre eux ; & Eutyque se re- *Ibid.* tira. Astere qui demeura chargé de l'exécution, fit d'abord attacher Victor sur le chevalet, & le fit

tourmenter long-temps Pendant cette cruelle torture, le S. Martyr tenoit les yeux attachés au Ciel pour demander à Dieu la patience. Jesus-Christ lui apparut tenant sa croix, & lui dit : *Victor, la paix soit avec vous : je suis Jesus qui souffre dans mes Saints, prenez courage ; je suis vôtre soutien dans le combat, & je serai vôtre rémunérateur après la victoire.* Ces consolantes paroles, & la vûë de la croix, l'instrument du supplice & du triomphe du Seigneur, firent couler un torrent de joie dans l'ame de Victor, & lui ôterent tout sentiment de douleur. Les bourreaux se lassant donc inutilement, on le reconduisit en prison, où il fut mis à la garde de trois soldats, Aléxandre, Longin & Félicien. Sur le minuit, Jesus-Christ l'envoya visiter par ses Anges ; & tout le cachot fut rempli d'une lumiere plus éclatante que celle du jour. Les gardes à la vûë de ce miracle se jetterent aux pieds de leur prisonnier, & demanderent le baptême, qu'il leur fit administrer cette même nuit, après les avoir instruits autant que le temps le pouvoit permettre. Il n'y a qu'une religion divine, qu'on puisse ainsi persuader dans les fers.

Ibid.

Maximien ayant appris la conversion des trois soldats, ordonna qu'on appliquât de nouveau Victor à la torture, & qu'on fit mourir les soldats, s'ils n'adoroient les Dieux. A la premiere nouvelle qu'ils en eurent, Victor leur dit : « Chers camarades, c'est maintenant qu'il faut montrer vôtre « bravoure, & garder à Jesus Christ vôtre Capitaine, « la foi que vous venez de lui jurer. Voici l'Enne- « mi, voici l'heure du combat. On veut, pour vous

arracher la palme de la victoire, vous attaquer » *Ibid.*
pendant que vous êtes de nouveaux soldats: mais, »
vous n'avez pas, chers amis, assez peu de con- »
noissance de Jesus-Christ; vous n'êtes pas assez »
peu aguerris, pour craindre le combat. Donnez- »
y des marques de votre valeur à nôtre Dieu, qui »
vous a fait l'honneur de vous choisir, pour le »
commencer, & pour soutenir le premier choc. » Il leur proposa ensuite l'exemple de Jesus-Christ & le sien.

A peine avoit-il achevé ce discours, que les Licteurs les traînerent tous quatre au Tribunal des Juges. Les trois soldats confesserent la foi aussi généreusement que Victor l'avoit espéré; & aussi-tôt ils eurent la tête tranchée selon l'ordre de l'Empereur. Pour Victor, il fut de nouveau frappé à coups de bâton & de nerfs de bœuf, & ensuite reconduit en prison. Trois jours après, Maximien voulut qu'on le lui amenât; & comme il se flatoit encore de venir à bout de sa constance, après avoir renouvellé les plus terribles menaces, il fit apporter en sa presence un Autel, & dit à Victor : Offre de l'encens à Jupiter, & sois de nos amis. Victor s'étant approché comme pour sacrifier, renversa d'un coup de pied l'Autel soutenu des mains du Prêtre. Le Tyran lui fit aussi-tôt coûper le pied, & ordonna que le S. Martyr fût écrasé sous une meule de moulin à bras. On exécuta la Sentence à l'instant; mais Victor respiroit encore, lorsque la machine se cassa. Pour l'achever, on lui coupa la tête, & l'on entendit aussi-tôt une voix du Ciel, qui dit : *Vous avez vaincu, Victor, vous avez vaincu.* Maximien fit jet-

ter les corps des Martyrs à la mer, mais les flots les repoussérent sur le rivage ; & les Chrêtiens les ensévelirent en une grotte creusée dans le roc, où le Seigneur manifesta la gloire de ces SS. par un grand nombre de miracles : la constance de Victor en étoit déja un bien éclatant.

Le fameux Cassien bâtit à Marseille un monastere en l honneur de S. Victor, dont celui de Paris qui porte le même nom dépendoit autrefois. Les Actes de cet illustre Martyr, d'où nous avons tiré ce que nous avons dit, sont écrits avec beaucoup de noblesse & de gravité, & sont dignes de S. Eucher & de Cassien, ausquels quelques Critiques les attribuent. L'Eglise honore le 21. de Juillet la mémoire de S. Victor dont le culte s'étendit jusqu'en Orient (*a*).

Dans la même Province Viennoise (*b*), le Proconsulaire Crispin voulant plaire à l'Empereur, faisoit aussi une rude guerre à la Religion Chrêtienne. On le voyoit chaque jour assis à Vienne sur son Tribunal, combler d'honneurs ceux qui renonçoient à la foi, & faire tourmenter impitoyablement ceux qui y demeuroient attachés. Il paroît qu'il en vouloit particuliérement aux gens de guerre : mais il trouvoit en eux plus de fermeté. Ferréol Tribun militaire, étoit alors à Vienne avec Julien, qui étoit aussi un Officier de l'armée, & originaire de cette ville. La même profession, la même foi, & sur-tout la même piété avoit formé entre eux une étroite amitié. Ferréol voyant l'orage prêt à éclâter, ne crai-

Martyre de S. Ferréol Tribun militaire, & de S. Julien de Brioude.

Du Cange hist. de Const. part. 2. p. 140.

(*a*) L'Empereur Jean Comnene ayant obtenu des Reliques de S. Victor de Marseille, fit bâtir à Constantinople une Eglise en son honneur.

(*b*) Dans les anciennes Notices, Marseille est de la Province Viennoise.

gnit que pour ſon ami; & il le preſſa de ſe ſouſtraire à la perſécution. Julien ſe retira en Auvergne, où le Proconſulaire Criſpin le fit ſuivre par ſes émiſſaires. Julien l'ayant ſçu, ſe cacha d'abord dans la maiſon d'une veuve proche de Brioude: mais ſon courage & le deſir du martyre, ne lui permirent pas de demeurer long-temps dans cette retraite. Il alla ſe découvrir aux perſécuteurs, en leur diſant: Je ne veux plus demeurer ſur la terre, parce que je » deſire de m'unir à Jeſus-Chriſt. » On lui coupa la tête ſur le champ, & on la porta à Vienne au Tyran, qui l'envoya à Ferréol pour l'intimider. Deux vieillards enterrerent le corps de Julien à Brioude, proche du lieu où il avoit ſouffert le martyre; & ſon tombeau fut renommé dans toute la Gaule par un prodigieux nombre de miracles, que Grégoire de Tours a décrits: il eſt honoré le 28. d'Août.

Greg. Tur. de mirac. S. Julian. c. 2.

Cependant Criſpin n'omettoit rien pour ſéduire Ferréol, & même pour l'obliger d'être avec ſes ſoldats le miniſtre de la perſécution: « Vous n'igno- « rez pas, lui diſoit-il, les nouvelles Ordonnances » des Empereurs: vôtre charge, vôtre gloire, & » ſur tout la ſoumiſſion dûë aux ordres des Souve- » rains, vous engagent d'y obéïr. On vous ordon- » ne de ſacrifier aux Dieux, qu'attendez-vous pour » le faire? » Ferréol répondit: « Je ſuis Chrêtien, je » ne puis ſacrifier à vos Dieux. J'ai ſervi l'Empe- » reur, je lui ai obéï avec fidélité, tandis que ma » Religion me l'a permis: maintenant qu'on me don- » ne des ordres impies, je ne puis y déférer. C'eſt » contre les méchans, & non contre les Chrêtiens, » que j'ai réſolu de porter les armes. Un Empereur »

Acta S. Ferreoli inter Acta sincera Mart. p. 509.

« ſacrilege ne doit avoir que des ſoldats qui lui
« ſoient ſemblables. Pour moi je renonce volon-
« tiers aux honneurs & aux graces : la ſeule récom-
« penſe que j'attends pour mes ſervices, c'eſt la li-
« berté de vivre en Chrêtien ; ſi on me la refuſe, je
« ſuis prêt de donner ma vie. »

Le Préſident réïtera ſes inſtances ; & ayant toûjours trouvé Ferréol inflexible, il lui dit : « Je « vois bien que vous craignez peu la mort : nous « verrons ſi vous mépriſerez ainſi les tourmens ; « vous allez en ſentir la rigueur, ſi vous ne ſacri- « fiez aux Dieux. » Ces menaces n'ébranlerent pas le généreux ſoldat de Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoi Criſpin le fit battre long-temps à coups de nerfs de bœuf : mais la patience du Martyr laſſa les bourreaux. Après ce tourment, on le mit dans les fers, & on l'enferma dans un cachot infect & obſcur. Il y demeura deux jours. Sur le matin du troiſiéme, ſes gardes étant endormis, il s'apperçût que ſes chaînes étoient tombées, & que la porte de la priſon étoit ouverte. Ferréol croyant devoir ſe dérober à la perſécution ſelon le conſeil de l'Evangile, il ſortit de la ville par la porte de Lyon, & ayant paſſé le Rhône à la nage, il s'avança juſqu'à la petite riviere de Gere. Le Seigneur permit qu'il y fût repris. On le ramenoit à Vienne, lorſque ceux qui le conduiſoient le maſſacrerent par un mouvement ſubit de fureur. Les Chrêtiens l'enterrerent ſur le bord du Rhône, & mirent dans ſon cercueïl la tête de S. Julien. Ce fut à cette marque que S. Mamert Evêque de Vienne diſtingua dans la ſuite le tombeau de S. Ferréol, dont la fête ſe celébre le dix-

Greg. Turon. de mirac. Juliani. c. 2.

huitiéme d'Octobre. On ne sçait pas certainement en quel temps souffrirent ces deux illustres Martyrs. Il est plus probable que ce fut sous Dioclétien & Maximien.

Durant la même persécution, sainte Foi & saint Caprais illustrerent l'Eglise d'Agen par un glorieux Martyre. Foi étoit une jeune Vierge, en qui la noblesse & la beauté faisoient paroître la vertu plus aimable & plus heroïque. La foiblesse de son sexe, sa candeur & sa jeunesse auroient désarmé tout autre Tyran qu'un persécuteur de la Religion : elles rendirent son triomphe plus éclatant. Le Président Datien (*a*) confus de n'avoir pû l'engager à sacrifier à Diane, fit préparer un lit d'airain, sous lequel ayant fait mettre un brasier ardent, il y fit étendre la jeune Martyre. Caprais étoit sorti d'Agen pour fuïr la persécution, & s'étoit caché dans le creux d'une caverne proche de la ville. Du haut de la montagne, où il s'etoit retiré, il vit les tourmens qu'on faisoit endurer à la courageuse Vierge, & se sentant subitement animé au martyre par son exemple, il pria le Seigneur, que s'il l'en jugeoit digne, il le lui fit connoître par quelque signe sensible. Il fut exaucé ; & courant aussi-tôt vers le lieu où l'on tourmentoit sainte Foi, il s'y déclara hautement Chrêtien. Le Président furieux de voir que les supplices fussent comme un attrait pour les Fidéles, fit déchirer Caprais avec tant de cruauté & de fureur, que les spectateurs en furent touchés de compas-

Martyre de sainte Foi & de S. Caprais.

Acta S. Fid. & Capras. apud Labb. t. 2. Bibl. nov. p. 528.

(*a*) Datien est connu par les Actes de plusieurs Martyrs d'Espagne qu'il a fait mourir sous Dioclétien : & c'est ce qui nous fait rapporter au regne de cet Empereur le martyre de sainte Foi. Adon dans sa Chronique le rapporte à ce même temps.

ſion. Deux d'entre eux, Prime & Felicien charmés de la conſtance & de la joie qui éclatoit ſur le viſage de ce nouveau Martyr, voulurent avoir part au même bonheur, & confeſſerent Jeſûs-Chriſt. Le Préſident ordonna que Foi & ſes trois compagnons fuſſent conduits au temple des Dieux ; & que s'ils refuſoient d'y ſacrifier, ils y fuſſent eux-mêmes immolés. Les SS. Martyrs aimerent mieux préſenter la tête aux bourreaux, que de la courber devant de vaines Idoles. La Sentence fut exécutée le ſixiéme d'Octobre. Les Chrêtiens enterrerent ſecrétement leurs corps ; & S. Dulcide Evêque d'Agen, leur fit bâtir une Egliſe après la perſécution. Le corps de ſainte Foi a été depuis transferé à l'Abbaye de S. Sauveur de Conques, laquelle porte aujourd'hui le nom de ſainte Foi ; & nous avons pluſieurs recueils des miracles que Dieu y a opérés par ſon interceſſion. On croit communément que S. Caprais étoit Evêque d'Agen : mais ce n'eſt pas l'idée que nous en donnent ſes Actes, ni les anciens Auteurs qui en ont parlé.

On honore auſſi dans l'Agénois un S. Vincent, qui y a verſé ſon ſang pour la foi qu'il prêchoit : on ne ſçait en quel temps. Car nous ne croyons pas qu'il ait été Diacre de S. Valere de Saragoſſe : les Auteurs qui l'aſſûrent, paroiſſent l'avoir confondu avec S. Vincent d'Eſpagne. Quoiqu'il en ſoit, le S. Martyr dont nous parlons, ſe trouva auprès d'Agen de l'autre côté de la Garomne dans le temps que les Payens célébroient hors de la ville une fête en l'honneur de leurs Dieux. Une multitude de peuple s'y étoit renduë des villes voiſines, pour être

S. Vincent d'Agénois.

être témoin d'un prodige que le Démon y opéroit tous les ans. Un globe de feu sortoit, dit-on, d'un temple (*a*) à la vûë de tout le peuple, descendoit de la montagne jusqu'à la riviere, & après s'y être plongé, il remontoit, & alloit s'évanoüir dans le temple. Ce pouvoit être quelque feu d'artifice. Aussi-tôt que Vincent vit ce prétendu prodige, il leva la main, & ayant fait le signe de la Croix, il fit disparoître le phénomene, & dissipa l'illusion. Le Président le fit prendre sur le champ, & aux diverses interrogations qu'il lui fit, Vincent ne répondit autre chose, sinon qu'il étoit Chrêtien, & qu'il se nommoit Vincent. Le Président irrité de son silence, le fit étendre sur des pieux aigus, & déchirer à grands coups de foüets. Après quoi craignant que le S. dont il avoit éprouvé le pouvoir, ne fît peut-être aussi tomber le temple des Dieux, il se pressa de lui faire couper la tête. Les Fidéles enterrerent son corps dans une fosse très-profonde, d'où il fut tiré environ cinquante ans après, & transféré à Pompeiac, nommé aujourd'hui S. Vincent d'Agénois. On a souvent confondu ce S. Martyr avec S. Vincent de Saragosse, qui étant devenu bien plus célébre, a été adopté pour patron par quelques Eglises des Gaules, qui avoient été dédiées à S. Vincent d'Agen.

Acta Vincentii Aginnensis apud Bosquet. part. 2. hist. Gall.

On n'est pas plus instruit sur le temps que souffrit S. Genès d'Arles, dont S. Paulin a composé les Actes (*b*). Il étoit originaire d'Arles, & dès sa jeunesse,

S. Genès d'Arles.

(*a*) Fortunat nous apprend qu'il y avoit en ces cantons un lieu nommé *Vernemetis* : ce qui dans l'ancienne langue Gauloise, signifie selon lui *Grand Temple*. C'est apparemment le temple, dont il est ici parlé ; car on bâtit à *Vernemetis* une Eglise en l'honneur de S. Vincent.

(*b*) Ce Martyre est aussi décrit dans une fort belle homélie qui est parmi celles qui

Acta S. Genes. à S. Paulin.

il fut Greffier ou Notaire du Juge de la Province. On nommoit Notaires ceux qui avoient l'art d'écrire en notes (*a*), & de suivre en écrivant la rapidité du discours. Un jour qu'il faisoit cette fonction aux pieds du Juge, on lut un Edit contre les Chrêtiens. Genès eut horreur de prêter son ministere à des ordres si impies ; il jetta ses tablettes, & alla se cacher pour se dérober à la fureur du Tyran, qui ordonna à ses Satellites de le mettre à mort par tout où ils pourroient le trouver. Genès l'ayant appris, changeoit souvent de retraite ; & comme il n'avoit pas encore reçû le baptême, il fit prier l'Evêque de le lui conférer. Mais soit que l'Evêque ne trouvât pas le moyen de le faire, soit qu'il se défiât de la jeunesse de Genès, il différa d'aller le baptiser, & lui fit dire seulement que l'effusion de son sang lui tiendroit lieu du Sacrement qu'il demandoit.

Les persécuteurs l'ayant enfin découvert, il prit la fuite devant eux ; & comme il étoit vivement poursuivi, il se jetta dans le Rhône, & le passa à la nage. Les bourreaux ayant gagné à l'autre bord, lui ôterent la vie d'un coup d'épée : il est honoré le vingt-cinquiéme d'Août. Les fréquens miracles opérés par son intercession, ont rendu son nom très-célébre dans l'Eglise Gallicane. S. Hilaire d'Arles en raconte un éclatant dont il avoit été témoin. Une foule extraordinaire de peuple passant

sont attribuées à Eusebe d'Emesse, & qui est apparemment de S. Hilaire d'Arles. On y voit les mêmes circonstances, excepté que l'Auteur de l'homélie marque que S. Genès faisoit l'office de Greffier aux pieds d'un Empereur Payen, lorsqu'il se déclara Chrétien. On le nomme vulgairement S. Geniés d'Arles.

(*a*) On croit que Tyron Affranchi de Ciceron inventa cet art : du moins il le perfectionna. Gruter a imprimé les notes de Tyron : ce sont divers caracteres dont chacun signifie un mot.

ſur le pont du Rhône pour aller célébrer la fête de S. Genès, le pont s'écroula ſous le poids, & un grand nombre de perſonnes tomberent dans le Rhône. La rapidité du fleuve ne laiſſoit aucune eſperance de les ſauver : mais par la protection du S. Martyr, nul ne fut noyé. Ce miracle arriva ſous l'Epiſcopat de S. Honorat, prédeceſſeur de S. Hilaire.

Homilia Hilarii apud Surium. 25. Augusti.

L'Auvergne a donné à l'Egliſe un autre S. Genès, qui eut le bonheur de verſer ſon ſang pour la foi, preſque en ſortant des eaux du baptême, & lorſqu'il étoit encore revêtu de la robe blanche qu'on lui avoit donnée : ce qui marque que malgré la perſécution, les nouveaux baptiſés portoient l'habit blanc ſans crainte d'être reconnus.

Greg. Tur. de glor. Mart. c. 67.

Nous nous contenterons d'indiquer quelques autres Saints qui ſouffrirent encore dans les Gaules ſous Dioclétien & Maximien. On met de ce nombre S. Lupercule, vulgairement S. Loubert, qui fut martyriſé à Eauſe. Il eſt honoré le 27. de Juin, & quelques auteurs le font Evêque de cette ville, mais ſans aſſez de fondement. Ses Actes n'ont aucune autorité. Les SS. Tiberie & Modeſte avec Ste Florence, cueillirent la palme du martyre au territoire d'Agde. On a bâti depuis en leur honneur une Abbaye, qui ſubſiſte encore ſous le nom de S. Tiberie. On croit communément que les SS. Vincent, Oronce Victor furent auſſi martyriſez à Embrun ; mais on voit par les Actes de ces SS. dont Embrun poſſéde les Reliques, qu'ils conſommerent leur ſacrifice à Gironne (a) la ſeptiéme année de Dioclétien.

Plusieurs autres SS. Martyrs.

Ap. Boll. 22. Janu.

(a) M. Fleury t. 2. p. 450. dit qu'ils ſouffrirent à Embrun : il ſe trompe.

On met pareillement à Embrun un saint Nazaire Martyr ; mais comme on lui donne pour compagnon S. Celse, il paroît vraisemblable que c'est S. Nazaire de Milan. Il se pourroit faire néanmoins, que Grégoire de Tours qui place le martyre de S. Nazaire à Embrun, ne se seroit trompé qu'en lui joignant S. Celse, qu'il sçavoit d'ailleurs avoir été le compagnon d'un S. Nazaire. On n'a rien d'assûré sur le temps de leur martyre.

L'Eglise Gallicane a été illustrée par le sang d'un grand nombre d'autres Saints, dans l'histoire desquels il n'y a rien de certain que le martyre même. Nous tâcherons en parlant des plus connus, de concilier les intérêts de la piété avec ceux de la verité, ausquels ils ne sont en effet jamais opposés.

Greg. Turon. de glor. Martyr. c. 78.

S. Baudéle de Nismes.

Le nom de S. Baudéle étoit déja fort célébre à Nismes du temps de S. Grégoire de Tours, qui témoigne qu'il s'opéroit à son tombeau un grand nombre de miracles. Les Actes de ce S. Martyr ne sont pas fort anciens, mais ils ne contiennent rien que de croyable. Ils marquent que c'étoit un homme de qualité, lequel ayant quitté ses biens & son pays, fit plusieurs pélérinages avec sa femme ; & qu'étant arrivé à Nismes, le zéle avec lequel il reprit des Idolâtres qui sacrifioient dans un bois, lui mérita la couronne du martyre. On en fait la fête le vingtiéme de Mai.

Sainte Reine.

Le culte de sainte Reine Vierge & Martyre au Diocése d'Autun, est encore plus répandu. Il s'est formé autour de son tombeau une bourgade qui porte son nom ; mais ses Reliques ont été dans la suite transférées au Monastere de Flavigny qui en est

proche. Elle est honorée le septiéme de Septembre. La singuliere dévotion des peuples envers cette Sainte, est la meilleure preuve que nous puissions avoir de l'éclat de ses merites, & de son pouvoir auprès de Dieu. Car pour son histoire assez semblable à celle de sainte Marguerite, on a lieu de craindre qu'en y voulant mettre trop de merveilleux, on n'y ait presque mis que du fabuleux.

On n'est pas mieux instruit de ce qui regarde les SS. Achée & Acheul, honorés le premier de Mai. Saint Salve Evêque d'Amiens plaça leurs Reliques dans l'Eglise de S. Firmin le Martyr : mais dans la suite elles furent transférées dans une Eglise de la sainte Vierge proche de la ville ; & cette Eglise porte aujourd'hui le nom de ces SS. Martyrs. L'Evêque Roricon y établit une communauté de Chanoines sur la fin du onziéme siécle ; & c'est encore aujourd'hui une Abbaye de Chanoines Réguliers. Les SS. Achée & Acheul.

Le Seigneur qui sçait rendre, quand il lui plaît, les langues des enfans éloquentes pour en tirer sa gloire, voulut qu'ils servissent aussi au triomphe de la foi par leur courage à la confesser. Le martyre de S. Just ou Justin (a) dans un âge encore tendre, fut un des plus éclatans. En voici l'histoire telle qu'on l'attribuë au vénérable Bede. Ce saint enfant étoit natif d'Auxerre. Un de ses fréres nommé Justinien ayant été emmené captif à Amiens, il y alla avec son pere pour le racheter. Le Préfect qui étoit alors en cette ville, ayant sçû que Just & son pere étoient Chrêtiens, les fit chercher pour les mettre *Beda apud Surium. 18. Oct.* S. Just de Beauvais ou de Paris.

(a) Les Actes attribués à Bede, le nomment Justin ; ce qui fait croire qu'on y parle de S. Justin honoré dans le Diocése de Paris.

à mort. Mais leur hôte appellé Loup, qui étoit Chrêtien comme eux, les fit échapper avec Justinien, qu'il leur rendit sans rançon. On les poursuivit. Just voyant venir les persécuteurs, fit cacher son pere & son frere; & ayant déclaré hardiment qu'il étoit Chrêtien, il eut la tête tranchée sur le champ, & à ce qu'on croit, vers la source de la petite riviere d'Arre, qui tombe à deux lieuës de-là dans la Brêche auprès de Clermont en Beauvoisis. On y a bâti depuis une Eglise, qui est aujourd'hui desservie par des Religieux de Prémontré. L'Eglise de Beauvais célébre sa fête le 18. d'Octobre.

Pour le temps du martyre de S. Just, ses Actes se contredisent. Ils nomment le Préfect qui le fit mourir, Rictius-Varus: ce qui prouveroit qu'il fut martyrisé sous Dioclétien & Maximien. Cependant ces Actes ajoûtent que son pere ayant reporté sa tête à Auxerre, elle y fut reçûë avec honneur par S. Amateur, qui ne tint ce Siége qu'environ cent ans après.

On rapporte de S. Justin honoré à Louvre en Parisis le huitiéme d'Août, la même histoire que de S. Just: ce qui joint à la ressemblance du nom, peut donner lieu de croire que c'est le même Saint. Néanmoins, comme d'anciens Martyrologes distinguent S. Just de Beauvais d'avec S. Justin de Paris, je crois plûtôt qu'on aura attribué à l'un l'histoire de l'autre; & il est difficile de déterminer auquel des deux elle convient.

S. Antonin de Pamiers.

On peut aussi croire que le S. Antonin Martyr honoré à Pamiers le deuxiéme de Septembre, n'est pas différent du S. Martyr de même nom, qu'on dit avoir

souffert à Apamée en Syrie. Le nom de ces deux villes, qui est le même en latin, a pû donner lieu à l'erreur. La cause seroit aisément décidée en faveur de Pamiers, si les Actes qu'on a de S. Antonin méritoient plus de créance. Il faut cependant reconnoître que le culte de ce Saint est fort ancien en cette Ville. Il y avoit dès la fin du huitiéme siécle une Abbaye en son honneur, qui a été depuis érigée en un Siége Episcopal.

Apud Labb. t. 1 Bibl. nov. p. 685.

S. Chéron fut un des Apôtres de l'Eglise de Chartres, comme il en est encore aujourd'hui un des protecteurs. Ce S. Missionnaire après avoir prêché avec zéle la foi en cette ville, fut assassiné par des Barbares, comme il alloit de Chartres à Paris : ce qui a donné occasion à des Critiques de rapporter sa mort à quelque excursion des peuples qui ravagerent la Gaule. Mais on se trompe, quand on croit avoir par là une raison de réculer son martyre jusqu'au cinquiéme siécle : nous avons déja vû bien des courses des nations Barbares. Ce S. Martyr fut enterré proche de Chartres ; & l'on a bâti sur son tombeau une fort belle Eglise, qui est aujourd'hui une Abbaye de Chanoines Réguliers : on en fait la fête le 28. de Mai.

S. Chéron de Chartres.

Acta S. Carauni apud Boll. 28. Mai.

Le troisiéme du même mois on honore à Leictoure S. Hygin ou Genie. Il convertit trente soldats qui avoient été commandés pour l'aller prendre, & qui furent martyrisés à Auch. D'autres furent envoiés en la place des premiers ; mais on prétend qu'il avoit obtenu de Dieu de mourir avant leur arrivée. L'Eglise de Dax révére le premier jour de Septembre, comme son premier Evêque, S. Vincent Martyr, dont

Acta Hygini apud Boll. 3. Mai.

Quelques autres Martyrs.

on ne ſçait preſque rien. Son martyre eſt du moins une preuve, que cette Egliſe étoit établie dès le temps des perſécutions. Celle de Lyon honore le 23. d'Août, S. Minerve & S. Eleazar avec huit de ſes enfans ; & celle d'Autun, S. Procule nommé vulgairement S. Preuil, le quatriéme de Novembre.

Greg. Tur. de glor. Martyr. c. 57.

L'Egliſe d'Albi le 7. du même mois, fait mémoire de S. Amarante, qui ſouffrit au village de Vians proche de cette ville. S. Eugene de Carthage ayant été relégué pour la foi dans les Gaules par les Vandales, voulut mourir au pied de ſon tombeau. On a depuis transféré les Reliques de ces deux SS. dans la Cathédrale d'Albi dédiée à ſainte Cécile. On rapporte communément le martyre de S. Amarante à la perſécution de Déce ; mais il eſt aſſez probable que la plûpart des autres dont on vient de parler, ont ſouffert ſous Maximien Hercule pendant le ſéjour qu'il fit dans les Gaules.

Etat de l'Egliſe Gallicane ſous l'Empire de Maximien.

On peut juger par-là du triſte état où étoit l'Egliſe Gallicane ſous l'Empire de ce cruel Tyran. C'étoit une bergerie en proie à la fureur des loups raviſſans. La meilleure partie du troupeau avoit été immolée avec ſes premiers Paſteurs : ceux qui reſtoient, n'avoient pas la liberté de faire entendre leur voix, pour raſſembler & raſſûrer leurs oüailles diſperſées. Mais le ſang des Martyrs plus éloquent que la voix des Paſteurs, ſuppléoit aux exhortations, & faiſoit le plus bel ornement, & la plus douce conſolation de cette Egliſe déſolée. Les choſes en étoient-là, lorſque le Seigneur qui ſçait, comme dit le Prophéte, réſoudre les éclairs & les foudres en une pluie ſalutaire, & faire naître le calme du ſein de

Pſ. 134. 7. Pſ. 106. 29.

de la tempête, fit servir les desseins même des ennemis de la Religion au rétablissement de la paix de l'Eglise dans les Gaules.

Tandis que Maximien ne s'appliquoit qu'à combattre la Religion Chrêtienne, l'Empire étoit attaqué de toutes parts avec plus de succès par les nations Barbares. Dioclétien plus politique que brave, voulant remédier au mal sans s'exposer au danger, créa Césars l'an 292. Constance-Chlore & Galere. Il donna au premier le gouvernement des Gaules, & il opposa le second aux Perses. Galere fut un de ces Princes, que Dieu ne donne gueres au monde que dans sa colere. Né Barbare, & de la lie du peuple, il porta sur le Thrône des inclinations encore plus basses, & plus barbares que sa naissance. Pour en donner une juste idée, il suffit de dire qu'il surpassoit en méchanceté Dioclétien, & même Maximien-Hercule. C'étoit moins un homme qu'une bête féroce toûjours altérée du sang humain; & afin qu'en lui tout fût monstrueux, il étoit d'une taille gigantesque & d'une énorme grosseur. Il ne paroissoit ingénieux qu'à inventer de nouveaux supplices contre les Chrêtiens, & de nouveaux impôts pour épuiser ses sujets. Comme les pauvres mendians ne pouvoient payer ces tributs, il les fit tous assembler en un même lieu, & il ordonna qu'on les jettât dans la mer, s'applaudissant d'avoir trouvé ce beau secret, pour qu'il n'y eût plus de misérables dans ses Etats. Tout son plaisir étoit de se rendre terrible : à quoi il réüssit si bien, que Dioclétien même le redoutoit.

Constance-Chlore étoit un Prince d'un caractere

L'AN 292.

Lact. de mortib. persecut. c. 9.

Caractere de Maximien-Galere.

Ibid. c. 21. 22.

Ibid. c. 23.

bien différent. Chaste au milieu des délices de la Cour, il parut comme insensible aux attraits de la volupté. Plein de bonté & de clémence, il fit consister sa gloire & son bonheur à rendre ses sujets heureux, & à s'en faire tendrement aimer. Son désintéressement lui procura ce plaisir, le plus doux que puisse goûter un Souverain : car il se mettoit peu en peine d'enrichir le Fisc, persuadé que quand les peuples sont riches, les Princes qu'ils aiment, le sont toûjours assez. L'estime & l'affection pour le Christianisme parurent couronner tant d'heureuses qualités, & leur donner un nouveau prix. Constance aimoit la vertu, auroit-il pû haïr les Chrêtiens ? S'il n'eut pas le courage de le devenir, il cessa du moins d'être Idolâtre, & n'adora qu'un Dieu auteur de toutes choses.

Caractere de Constance-Chlore.

Eusèb. vit. Const. l. 1. c. 14.

Edict. Const. ap. Eusèb. vit. Const.

La Chrêtienté des Gaules répara bientôt sous le gouvernement d'un si bon Prince, les pertes qu'elle avoit faites sous celui du cruel Maximien-Hercule. Dès que l'orage fut passé, les Ouvriers Evangeliques dont il avoit interrompu les travaux, se répandirent avec une nouvelle ardeur dans le champ du pere de famille : & l'on peut juger quelle récolte ils firent dans des terres engraissées, pour ainsi dire, & encore fumantes du sang de tant de Martyrs. Les Eglises se multiplierent de toutes parts, & l'on donna des successeurs aux Pasteurs que le glaive de la persécution, ou une mort naturelle avoit enlevés. Mais le calme eut aussi ses écueils, où la vertu d'un S. Evêque fit naufrage.

Urbique qui étoit du nombre des Sénateurs (*a*),

(*a*) Nous avons déja vû, & nous verrons souvent dans cette histoire des Gaulois

avoit ſuccédé à S. Auſtremoine dans le ſiége d'Auvergne. Il étoit marié : mais ſelon la diſcipline reçûë dès-lors, & dont on voit ici l'antiquité, il gardoit la continence depuis ſon Epiſcopat ; & ſa femme ne demeuroit pas même avec lui. Ils s'addonnoient l'un & l'autre aux bonnes œuvres propres de leur état, lorſque l'Ennemi de nôtre ſalut tenta la femme, & ſe ſervit d'elle comme d'une nouvelle Eve pour faire tomber ſon mari. Elle vint la nuit frapper à ſa porte ; il lui ouvrit, & il manqua de courage pour réſiſter à ſes careſſes, & aux fauſſes raiſons qu'elle empruntoit de l'Ecriture mal-entenduë. Mais Urbique reconnut ſa faute, & ſe retira quelque temps dans une ſolitude de ſon Diocéſe pour l'effacer par ſes larmes. Il revint enſuite à ſon Egliſe, & y mourut ſaintement. On l'enterra à Chantoin avec ſa femme & ſa fille, qui avoit été le fruit de ſon peché : S. Legon ou Leogonce tint ce Siége après lui.

Greg. Tur. l. 1. c. 39.

S. Urbique de Clermont.

S. Aurélien fut ſucceſſeur de S. Martial de Limoges, dont il avoit été le diſciple. Mallon le fut de S. Denis de Paris ; S. Sinice (*a*) de S. Sixte de Rheims, & il établit S. Divitien premier Evêque de Soiſſons : car cette ville juſqu'alors avoit été du Diocéſe de Rheims. Après la mort de ſaint Gatien arrivée l'an 300. l'Egliſe de Tours qui n'étoit compoſée que d'un petit nombre de Fidéles, demeura ſans Paſteur

Succeſſeurs des premiers Evêques.

honorés de la qualité de Sénateur. C'eſt qu'Auguſte & les Empereurs ſuivans aggrégerent au Sénat Romain un grand nombre de Gaulois : ce qui donna lieu à ce dicton, *Galli braccas in Curia depoſuerunt, latum clavum ſumpſerunt.* Je ne crois cependant pas que tous les Gaulois qu'on nomme Sénateurs, aient été Sénateurs Romains. Il y avoit pluſieurs villes dans les Gaules, à qui les Empereurs avoient accordé le droit d'avoir un Sénat.

(*a*) Quelques Auteurs prétendent que S. Sinice fut auparavant Evêque de Soiſſons, & qu'il quitta ce Siége pour remplir celui de Rheims. Mais on ſçait combien les tranſlations d'Evêques étoient alors inſolites.

pendant trente-sept ans. Celle du Mans étoit plus florissante. Après la mort de S. Julien qui l'avoit fondée, S. Turibe son disciple la gouverna : il est honoré le 16. d'Avril. S. Hilaire succéda dans le Siége de Toulouse à S. Honorat successeur de S. Saturnin ; & Avitien à S. Mellon de Roüen. Le Siége Episcopal du Vermandois peut avoir été établi vers le même temps dans la ville depuis nommée saint Quentin. Car ce ne fut que dans le sixiéme siécle, que S. Médard après la ruine de l'ancienne Auguste du Vermandois, transféra le Siége à Noyon. S. Hilaire est reconnu pour le prémier Evêque du Vermandois.

Commencemens de l'Eglise du Vermandois.

L'An 293.

Par les soins de ces SS. Evêques & de plusieurs autres zélés Missionnaires, & sur-tout par la protection de Constance-Chlore, la foi prêchée avec liberté dans les Gaules y fructifioit de toutes parts, lorsqu'une nouvelle tempête, qu'on entendit gronder au loin, fit tout craindre pour une si belle moisson. Maximien-Galere s'étoit déclaré l'ennemi de la Religion Chrêtienne, & il lui faisoit honneur par sa haine. Il commença dès l'an 293. à persécuter en Orient les Fidéles, qui servoient dans son Palais & dans son armée. Ce qui donna lieu à la persécution, auroit dû plûtôt l'empêcher. Quelques Chrêtiens qui se trouverent présens aux sacrifices des Arùspices, ayant fait le signe de la Croix, avoient rendu par-là inutiles les prestiges du Démon. On ne pardonna point à la vraie Religion son pouvoir & son triomphe sur la foiblesse du Paganisme ; & il y eut ordre de chasser tous les Chrêtiens de la Cour & de l'armée. Galere excité par sa propre fureur, &

Lact. de mort. persec. c. 10.

par celle de sa mere, femme superstitieuse à l'excès, n'en demeura pas là ; il souffla ce premier feu de la persécution, pour en faire, s'il pouvoit, un incendie général.

Etant donc venu passer l'hyver en Bithynie auprès de Dioclétien, il ne cessoit d'exhorter ce vieillard à exterminer tous les Chrêtiens de l'Empire. Dioclétien qui n'étoit peut-être pas naturellement aussi cruel qu'on le croit communément, résista longtemps à ses instances. Il lui représenta qu'il feroit *Ibid.* pernicieux à l'Etat, & même inutile de verser tant de sang pour éteindre la foi ; que les Chrêtiens se faisoient un honneur de mourir pour leur Religion ; qu'il suffisoit de purger de cette secte le Palais & l'armée. Galére ne se désistant pas de son cruel dessein, Dioclétien voulut avoir l'avis de quelques Magistrats & de quelques Officiers militaires. Car telle étoit sa maligne politique : quand il vouloit faire du bien, il ne consultoit personne, afin d'en avoir tout l'honneur ; mais quand il méditoit de faire du mal, il prenoit conseil de plusieurs, pour en *Lact. de mort. persec. c. 11.* faire tomber tout l'odieux sur les autres. Le Conseil opina contre les Chrêtiens ; & Dioclétien ne Persécution de Dioclétien. se rendit pas encore, ou il fit semblant de ne se pas rendre. Il envoya consulter sur ce sujet l'Apollon de Milete, qui fit une réponse telle qu'on devoit l'attendre du Démon, lequel parloit par l'organe de cet Oracle.

Ainsi le vingt-troisiéme de Février l'an 303. Dioclétien étant à Nicomédie avec Maximien-Galére L'AN 303. envoya des soldats abbattre l'Eglise des Chrêtiens, & fit le lendemain afficher un sanglant Edit contre

la Religion. Un Chrêtien (a) eut le courage de le déchirer publiquement, en disant par raillerie que c'étoit une affiche sur les victoires des Goths & des Sarmates. Il fut pris sur le champ, & brûlé vif (b). Peu de jours après, Galere par une méchanceté digne de lui seul, fit mettre le feu au Palais de Diocletien, & il ne manqua pas d'en faire accuser les Chrêtiens. On peut juger quelle fut alors la fureur de Dioclétien. Pour ne pas la laisser rallentir, Galere fit une seconde fois mettre le feu au Palais, & il en fit pareillement un crime aux Fidéles : c'est ce que Lactance assûre. Mais Constantin qui étoit alors à Nicomédie, dit que ce fut la foudre qui causa cet incendie ; & l'on peut présumer que Galere eut soin de le faire entretenir, pour en pouvoir accuser encore les Chrêtiens. L'artifice lui réüssit. Dioclétien que l'âge rendoit encore plus timide & plus soupçonneux qu'il ne l'étoit naturellement, se laissa aller à toute sa rage, & envoya par tout l'Empire les Edits les plus violens contre la Religion Chrêtienne. Maximien-Hercule qui commandoit en Italie, obéït avec

Lact. de mort. pers. cap. 13.

c. 14.

Const. oratione ad cœtum sanct. c. 25.

T. 3. April.

(a) Le Martyrologe Romain attribuë cette action à un Martyr nommé Jean, honoré le 7. de Septembre. Le P. Papebrok qui croyoit que l'Edit de Dioclétien avoit été publié vers les fêtes de Pâque, parce qu'il n'avoit pas vû Lactance, a jugé que c'étoit plûtôt S. George honoré le 23. d'Avril. Mais puisque Lactance nous assûre que l'Edit fut affiché à Nicomédie le 24. de Février, il faut que le Martyr dont il s'agit, ait souffert en ce même mois : car il fut exécuté aussitôt qu'il eut déchiré l'Edit. M. Baluze attribuë le sentiment dont nous venons de parler touchant saint George, à Henschenius au troisiéme tome de Février p. 108. : c'est une méprise.

Lact. de mort. persec. c. 21.

(b) Lactance nous apprend la maniere cruelle dont Galere faisoit brûler les Chrêtiens. Quand ils étoient attachés au pôteau, on allumoit sous eux un petit feu qui leur brûloit la plante des pieds jusqu'à ce que la chair fût détachée des os : ensuite on leur appliquoit à toutes les parties du corps, des torches ardentes ou récemment éteintes ; & pendant qu'on les brûloit ainsi, on leur versoit de l'eau froide sur la tête, pour les faire souffrir plus long-temps. On employoit quelquefois un jour entier à les rôtir ainsi à petit feu. Enfin quand on voyoit qu'ils alloient expirer, on les jettoit dans un bucher, & on réduisoit leurs os en cendres, pour les jetter dans la riviere ou dans la mer.

plaisir à des ordres si conformes à ses sanguinaires inclinations. Mais Constance-Chlore qui gouvernoit les Gaules, connoissoit trop l'innocence des Chrêtiens, pour se résoudre à en verser le sang. Il se contenta de laisser abbattre les temples matériels qu'on pouvoit rétablir, & il conserva, dit Lactance, les temples vivans du Seigneur (a), c'est-à-dire, les Fidéles. Sur quoi on rapporte un trait qui ne lui fit pas moins d'honneur qu'à la Religion.

De mort. persec. c. 16.

Ce Prince avoit un grand nombre de Chrêtiens dans son Palais, & parmi les Officiers de sa maison. Aussi-tôt qu'il eut reçû l'Edit de Dioclétien, il les assembla, & leur déclara qu'il falloit qu'ils sacrifiassent aux Dieux, ou qu'ils renonçassent à son amitié & aux charges qui les attachoient à sa personne. Une pareille proposition de la part de celui qui avoit paru jusqu'alors si favorable à la Religion, fut un coup de foudre pour les Chrêtiens. Ils en furent consternés : mais tous n'en furent pas abbattus. Ayant délibéré sur le parti qu'ils avoient à prendre, les uns protesterent qu'ils aimoient mieux sacrifier leurs biens & leur vie même, que de perdre la foi : les autres plus foibles, & suivant le genie des courtisans, qui n'ont souvent d'autre Dieu que leur fortune, ni d'autre religion que celle du Prince, lui déclarerent que pour conserver sa faveur & les places dont il les avoit honorés, ils étoient prêts d'offrir des victimes aux Dieux. Alors Constance découvrant ses véritables sentimens, combla d'éloges la généreuse fermeté des uns, & il blâma avec de vifs reproches

Euseb. vit. Const. l. 1. c. 16.

L'AN 303.

Epreuve où Constance mit la foi des Chrêtiens.

(a) Il est cependant assez probable, qu'il ne put empêcher que la haine de quelques Magistrats n'ait couronné quelques Martyrs dans les Gaules durant cette persécution.

la lâche & criminelle complaisance des autres. « Comment, disoit-il, pourront-ils garder à l'Em« pereur une fidélité inviolable, puisqu'ils se mon« trent traîtres & perfides à l'égard de Dieu ? » C'est pourquoi il les chassa de son Palais comme indignes d'être à son service. Mais pour ceux qu'il avoit trouvés prêts de renoncer à tout, plûtôt qu'à leur foi, il les regarda comme ses plus fidéles serviteurs, leur conserva leurs charges, en composa ses Gardes, & les honora toûjours dans la suite de son affection & de sa confiance. Il disoit qu'un Prince devoit plus estimer de tels serviteurs, & plus compter sur eux, que sur les plus grands thrésors de son épargne. Tant de vertus morales qui sans la foi sont stériles pour le Ciel, sembloient demander une récompense sur la terre. Dieu parut la donner à Constance, en établissant l'Empire dans sa famille, comme nous allons voir.

Galere étoit las de n'être si long-temps que César. Il tâcha d'abord de persuader à Dioclétien & à Maximien d'abdiquer l'Empire, pour se reposer

L'AN 305.

dans leur vieillesse. Comme ils ne goûtoient pas ses raisons, il les menaça de les y contraindre. Il n'en fallut pas davantage : ces deux vieillards qui avoient été la terreur & le fleau de l'univers, craignirent Galere, & se résolurent à faire de bonne grace une abdication, à laquelle ils avoient peur d'être forcés.

Lact. de mort. persecut. c. 18.

Constance-Chlore & Maximien-Galere, Empereurs

Ils quitterent en même temps la Pourpre impériale, & déclarerent Empereurs Constance & Galere, à qui Sévere & Maximin furent associés avec la qualité de Césars. Dioclétien auroit souhaité d'élever à cette dignité le Prince Constantin fils de Constan-

ce,

ce; & s'il en eût été moins digne, il l'auroit obtenuë. Mais Galere qui vouloit dans ce rang, des hommes aussi méchans & d'aussi basse naissance que lui, s'y opposa toûjours.

Dioclétien abdiqua l'Empire le premier jour de Mai de l'an 305. Il assembla pour ce sujet toute son armée sur une éminence proche de Nicomédie; & il ne put retenir ses larmes, en annonçant qu'il quittoit le Diadême, dont ses infirmités ne lui permettoient plus de porter le poids. On ne fut ni surpris, ni affligé de cette proposition : mais quand il vint à déclarer Césars Sévére & Maximin, tout le monde fut étrangement étonné, & l'on se demandoit si Constantin avoit donc changé de nom? Alors Galere prenant par la main Maximin, Dioclétien se dépoüilla de la Pourpre, l'en revêtit, & retourna habillé comme un particulier, redevenu Dioclès, ainsi que s'exprime Lactance (a). *Lact. ibid c. 19.*

Constantin étoit alors comme en ôtage de la fidélité de son pere à la Cour de Dioclétien. Constance qui l'aimoit tendrement, eut moins de joie de sa promotion à l'Empire, qu'il n'eut de chagrin de l'affront fait à son fils. Il pria son Collegue Galere de le lui renvoyer. Celui-ci qui n'avoit aucune raison de refuser une si juste demande, le promit, & différoit cependant chaque jour d'exécuter sa promesse. Après bien des délais, il dit un soir à Constantin qu'il pouvoit partir le lendemain; mais qu'il vînt prendre auparavant les ordres qu'il avoit à lui donner. Ce Prince qui avoit sujet de craindre de nouvelles embuches, partit secrétement à l instant mê- *Ibid. c. 24.* L'AN 306

(a) Il se nommoit Dioclès avant son Empire.

me, & se rendit en diligence (a) dans les Gaules auprès de son pere, lorsque cet Empereur malgré ses infirmités étoit prêt d'en partir pour une expédition dans la Bretagne. Ils ne goûterent pas long-temps la douce consolation de se revoir après une si longue absence. Constance mourut à York le 25. de Juillet de la même année 306. Il recommanda en mourant Constantin à ses soldats, qui retrouvant dans le fils toutes les vertus du pere, l'élûrent aussitôt Empereur.

L'AN 306. Constantin Empereur. Son caractere.

C'étoit un Prince à la fleur de son âge, d'un cœur encore plus grand que sa fortune, d'un courage invincible, d'un esprit vif & droit, d'un naturel doux & bienfaisant. La nature avoit réüni en lui les qualités capables de le faire aimer de ses sujets, & de le faire craindre de ses ennemis. Il ne lui restoit de la jeunesse que les graces qui le rendoient plus aimable, tandis qu'une taille haute & majestueuse, imprimoit le respect, & annonçoit l'Empereur. S'il n'aimoit pas encore la Religion Chrêtienne, sa droiture & ses autres vertus morales l'empêchoient de la haïr. Elevé à la Cour de Dioclétien & près de Galere, il avoit vû avec horreur les cruautés que ces Tyrans exerçoient contre les Fidéles. Il avoit souvent été témoin du courage & de la joie que les Martyrs montroient dans les supplices. Il estimoit les Chrêtiens: l'exemple de son pere le porta à les aimer. Aussi ne tarda-t'il pas à faire connoître, ce que l'Eglise devoit se promettre de son régne. Car le premier usage qu'il fit de la puissance souveraine,

De mortib. persec. c. 24

(a) Lactance nous apprend que Constantin dans la crainte d'être suivi, fit courir avec lui tous les chevaux publics pendant plusieurs postes: ce que je remarque, pour faire voir qu'un usage si commode étoit alors établi.

fut de rendre aux Chrêtiens le libre exercice de la Religion, mais sans qu'il parlât de l'embrasser, & sans qu'il y pensât peut-être encore. Dieu qui avoit ses vûës pour le salut de ce Prince, & pour la gloire de l'Eglise, lui suscita bientôt des ennemis qui l'obligerent de recourir à lui.

Peu de temps après qu'il eut été proclamé Empereur, il envoya selon la coûtume à Galere, son image couronnée de lauriers. Galere délibéra quelque temps, s'il ne la feroit pas brûler avec celui qui l'avoit apportée : mais sa haine cedant à sa politique, il la reçut, & envoya la Pourpre à Constantin avec seulement la qualité de César. Le nouvel Empereur dissimula : il crut que le plus sûr moyen d'affermir son thrône, étoit de s'en montrer digne; & que pour mieux vaincre ses propres ennemis, il falloit commencer par dompter ceux de l'Empire. Il marcha donc contre les nations Barbares qui attaquoient la Gaule du côté du Rhin, & il remporta sur elles des victoires, qui justifierent sa réputation. Après ces premiers exploits, Dieu qui l'avoit suscité pour exterminer les Tyrans, se servit de lui pour venger le sang de tant de Chrêtiens sur Maximien-Hercule. *Ibid. c. 25.*

Ce vieillard que l'âge & l'humiliation avoient rendu plus ambitieux & plus méchant homme, après avoir quitté & repris plusieurs fois la Pourpre, après s'être fait chasser de l'Italie par Maxence son fils, vint se refugier dans les Gaules auprès de Constantin son gendre, qui le reçut avec amitié. C'étoit un serpent qu'il recevoit dans son sein. Maximien forma le dessein de le perdre ; & pour y réüssir, il com-

mença par s'emparer de Marſeille. Conſtantin lui pardonna cette premiere trahiſon ; & après avoir repris la ville, il le garda avec bonté dans ſon Palais. Mais on ne peut apprivoiſer une bête féroce, ni ſe l'attacher par les bienfaits. Le perfide prit des meſures pour entrer de nuit dans la chambre de Conſtantin, & pour le poignarder de ſa main. Pour cela il pria ſa fille Fauſte, femme de ce Prince, de laiſſer la porte ouverte. Elle le promit, & en avertit ſon époux. Conſtantin, qui ne pouvoit croire une ſi noire perfidie, voulut s'en convaincre par ſes yeux. Il fit coucher un Eunuque dans ſon lit, & il ſe tint caché dans la chambre. Maximien vint en effet pendant la nuit, & ayant dit aux Gardes : « J'ai « fait un ſonge, que je veux conter à mon fils, » il entre dans la chambre, & poignarde l'infortuné Eunuque. Conſtantin paroît dans le moment environné de ſes Gardes, & pour punition d'un ſi atroce attentat, il ne laiſſa à l'aſſaſſin que le choix du genre de mort. Ce malheureux vieillard en choiſit un tout-à-fait digne de lui, & ſe pendit lui-même à Marſeille ; Dieu ayant voulu qu'il reçût la juſte punition de ſes crimes dans une ville, où il avoit fait couler tant de ſang innocent. Telle fut la fin du plus cruel perſécuteur (*a*) de la Religion dans les Gaules, & dont la memoire eſt encore plus infame que ne l'a été ſa mort : au lieu que celle d'une infinité de Martyrs qu'il a fait maſſacrer, ſera éternellement glorieuſe.

Lact. de mort. perſec. c. 30.

Perfidie de Maximien-Hercule.

(*a*) Vers le milieu du onziéme ſiécle, on découvrit à Marſeille le tombeau de Maximien-Hercule. Le corps qui avoit été embaumé, étoit entier dans un cercueil de plomb, enfermé dans un autre de marbre blanc ; il avoit autour de la tête des vaſes d'or pleins de baume. Mais par le conſeil de Raimbauld Archevéque d'Arles, le tout fut jetté à la mer avec le cadavre de ce Tyran.

Chronic. Novalic.

Conſtantin s'étant délivré de cet ennemi domeſtique, ou plûtôt ayant purgé le monde d'un monſtre, l'ennemi du genre humain, marcha contre les Barbares qui faiſoient de nouveaux mouvemens ſur les bords du Rhin. Mais il apprit bientôt que Maxence, qui ne cherchoit que des prétextes pour lui déclarer la guerre, faiſoit ſemblant d'avoir de la douleur de la mort de ſon pere Maximien; comme s'il eût été faché, qu'il n'y eût plus dans l'Occident de plus méchant homme que lui. Conſtantin de ſon côté étoit ravi d'avoir occaſion de délivrer Rome de la tyrannie ſous laquelle elle gémiſſoit.

Caractere de Maxence.

Quoique Maxence en prenant la Pourpre eût fait ceſſer la perſécution, & eût affecté de paroître favorable à la Religion pour s'attacher les Chrêtiens, le naturel l'emporta bientôt ſur la politique. Il ſe rendit odieux aux Romains par ſes exactions, & encore plus par ſes impudicités. Il ſembloit dans ſes infames débauches prendre plaiſir à triompher de la vertu, & à deshonorer la nobleſſe. Mais il trouvoit dans les Vierges & dans les Dames Chrêtiennes une généreuſe réſiſtance, dont la femme du Préfect de la ville donna un bel exemple. Maxence (a) à qui elle avoit eu le malheur de plaire, ayant donné ordre qu'on la lui amenât, & ſon mari ayant eu la lâcheté d'y conſentir, cette Dame qui joignoit à la fierté d'une Romaine la pudeur d'une vraie Chrêtienne, demanda un moment de temps, comme pour ſe parer. On crut en effet qu'elle vouloit

Courage heroïque d'une Dame Chrêtienne.

Euſ. l. 8. c. 14.

(a) M. Fleuri t. 2. dit 1°. que ce fut Maximin qui donna ordre qu'on lui amenât cette Dame; il ſe trompe. Euſébe dit en deux endroits que ce fut Maxence. 2°. M. Fleuri la nomme Sophronie, & cite Euſébe: mais Euſébe ne la nomme pas; il dit ſeulement que c'étoit une femme σωφρονεστάτη, c'eſt-à dire très-chaſte: auroit-on fait Sophronie de ce mot grec?

rehausser l'éclat de sa beauté par de nouveaux ajustemens, afin de mieux plaire aux yeux de son amant. Mais elle avoit bien d'autres vûës. Etant entrée seule dans son cabinet, elle s'y prosterna devant le Seigneur; & après une courte & fervente priere, elle se plongea un poignard dans le sein, immolant courageusement sa vie à sa pudeur. Il est à présumer qu'elle y fut portée par une inspiration toute particuliere; qui ne lui laissa envisager que l'excellence de la chasteté. Sans quoi nous ne pourrions loüer dans le Christianisme une action, qui au jugement des Payens mériteroit cependant plus d'éloges, que celle qu'ils ont tant exaltée dans une Lucrece, laquelle ne se poignarda qu'après avoir été deshonorée.

Tel étoit le nouveau Tyran dont Constantin se préparoit a aller délivrer Rome. Mais la divine Providence en permettant cette guerre, se proposoit de plus grands desseins. Le temps que Dieu avoit marqué pour faire triompher la foi de l'orguëil des Césars étoit arrivé. Trois siécles de persécutions avoient assez fait connoître que toutes les Puissances de la terre & de l'enfer conjurées contre l'Eglise, ne pouvoient la renverser. Il étoit temps que Dieu fît voir au monde un nouveau miracle non moins éclatant, dans la personne des Empereurs soumis à la loi d'un Dieu crucifié, & adorateurs de sa Croix. C'est à ce triomphe de la Religion, que Dieu vouloit faire servir ceux qu'il préparoit à Constantin.

Ce Prince connoissant les forces redoutables de Maxence, n'étoit pas sans inquiétude sur le succès

d'une expédition si importante. Maxence addonné à la Magie, consultoit les Démons qui lui promettoient la victoire. Constantin comprit qu'il falloit plus compter sur les secours du ciel que sur les promesses de l'enfer : mais il ne sçavoit encore à quel Dieu il devoit s'adresser. Dans cette incertitude, il se rappella la malheureuse destinée de tant de Princes ses prédécesseurs, qui avoient été si souvent trompés par les Oracles, & qui après avoir égorgé tant de victimes en l'honneur de leurs Dieux, étoient devenus eux-mêmes les victimes de leur ambition : au lieu que son pere en n'adorant que le Dieu de l'Univers, avoit eu un régne tranquille & glorieux ; & que la mort ne l'avoit dépouillé de sa grandeur, que pour en revêtir son fils. Ces réflexions inspirées & soutenuës par une suite de graces, le déterminerent à adresser ses vœux à ce seul Dieu tout-puissant : il le conjura de se faire connoître à lui, & de le favoriser dans ses entreprises. *Eusib. vit. Const. l. 1. c. 27.*

On est bientôt exaucé, quand on prie avec un cœur droit & humble. Mais comme la conversion des Césars, dont Tertullien avoit désesperé, étoit peut-être l'ouvrage de la grace le plus difficile, Dieu voulut que le miracle le plus authentique en devînt l'occasion. Constantin s'étant mis en marche avec son armée, pour aller combattre Maxence, vit briller dans le ciel en plein jour un peu après midi, une croix de lumiere plus éclatante que le soleil, immédiatement au-dessus de cet astre, avec cette inscription : *Vainquez par ce signe.* Toute l'armée vit avec admiration le même prodige ; & chacun, comme il arrive, fit ses réflexions sur ce qu'il pou-

L'AN 312.
Eusib. vita Constant. l. 1. c. 28.
Vision miraculeuse de Constantin.

voit pronoftiquer : l'Empereur fur-tout, s'occupa le refte du jour d'un évenement fi miraculeux. La nuit fuivante Jefus-Chrift lui apparut pendant fon fommeil avec le même figne, & lui commanda d'en faire faire un femblable pour s'en fervir dans les combats, comme d'un gage affûré de la victoire.

Ibid.

Conftantin s'étant levé avec le jour, fit venir des Orféyres & des Joüailliers, & leur traça lui-même le deffein du fameux étendart, qui fut nommé *Labarum* (*a*). C'étoit comme le bois d'une longue pique couvert d'or, & traverfé en haut par un autre bois qui formoit une croix, des bras de laquelle pendoit un voile tiffu d'or & de pierreries. Au haut de la croix brilloit une riche couronne d'or & de pierres précieufes, au milieu de laquelle étoient les deux premieres lettres Grecques du nom de Chrift entrelacées l'une dans l'autre en cette maniere ☧. Au-deffus du voile étoient les images de l'Empereur & des Princes fes enfans. Conftantin choifit cinquante de fes Gardes, des plus braves & des plus pieux, pour porter & défendre cet étendart.

On ne convient pas du lieu où le Prince eut cette vifion miraculeufe. Il paroît feulement par la relation d'Eufébe, que ce fut dans les Gaules (*b*), &

(*a*) Le *Labarum* eft quelquefois nommé *Laborum* par les anciens Auteurs. Il eft difficile de déterminer l'origine de ce mot qui paroît barbare. On voit par la defcription de cet étendart, que les bannieres de nos Eglifes ont été faites à peu près fur ce modéle.

(*b*) M. Baluze, le P. Pagi, & M. Fleuri, difent que le figne de la Croix apparut à Conftantin en Italie la veille du dernier combat contre Maxence. Ils s'appuyent uniquement fur l'autorité de Lactance qu'ils croyent décifive fur ce point : mais Lactance ne parle pas de l'apparition de la Croix au ciel ; il dit feulement que la nuit qui précéda le combat, Conftantin fut averti en fonge de faire mettre fur les boucliers de fes foldats le figne célefte. Cet avertiffement donné en Italie, empêche-t'il que Conftantin n'ait vû la Croix miraculeufe dans les Gaules. Eufebe, dit-on, affûre que Conftantin eut une vifion la nuit qui fuivit l'apparition de la Croix. Or, comme Lactance place cette vifion en Italie, il faut auffi y placer l'apparition de la Croix. Mais ce raifonnement tombe, fi je prouve qu'Eufébe & Lactance parlent de

avant

avant le paſſage des Alpes. Un ancien Panégyriſte de Conſtantin ſuppoſe évidemment la même choſe. Au reſte rien n'eſt plus certain dans l'hiſtoire que ce miracle. « Si un autre nous l'eût raconté, dit » Euſébe, il auroit eu peine à nous le perſuader. » Mais l'Empereur (Conſtantin) nous ayant lui- » même fait le recit de ce prodige long-temps après, » lorſqu'il nous honoroit de ſa familiarité, & nous » l'ayant confirmé avec ſerment, à nous qui écri- » vons cette hiſtoire, quelqu'un oſeroit-il en dou- » ter, ſur-tout après que l'événement a juſtifié la » promeſſe? » Si l'on prenoit le parti d'accuſer Euſébe d'impoſture, il faudroit en même temps l'accuſer de la plus inſigne folie, d'avoir prétendu perſuader ce fait miraculeux, tandis que tant de perſonnes qu'il ſuppoſoit en avoir été témoins, vivoient encore, & pouvoient le démentir.

Euſeb. vita Conſtantini l. 1. c. 28.

L'AN 312.

Converſion de Conſtantin.

Conſtantin ne fut pas infidéle à une grace ſi ſinguliere. Il conçut qu'il ne devoit adorer d'autre Dieu que celui qui lui avoit apparu. Les embarras de la guerre ne l'empêcherent pas de donner ſes ſoins à ſe faire inſtruire de la Religion. Il manda pour cela auprès de lui des Evêques & d'autres perſonnes habiles, qui lui apprirent que le ſigne qu'il avoit vû, étoit le trophée de la victoire que Jeſus-Chriſt avoit remportée par ſa mort. Ils lui expliquerent

deux viſions toutes differentes. Selon Euſébe, la nuit qui ſuivit l'apparition de la Croix, Jeſus-Chriſt apparut à Conſtantin, & lui commanda de faire faire le fameux étendart qui fut nommé *Labarum*; & ſelon Lactance la veille du combat, Conſtantin fut averti en ſonge de faire mettre la Croix ou le chiffre du nom de Chriſt ſur les boucliers de ſes ſoldats. Ce ſont deux commandemens differens, & faits en divers temps. On ne peut même ſuppoſer que Conſtantin n'ait reçû l'ordre de faire faire l'étendart que la nuit qui précéda le combat. Les Joüailliers & les Orfévres à qui il en traça le deſſein, euſſent-ils pû l'executer à temps pour la bataille, qui ſe feroit donnée le même jour?

le ſujet de ſon Incarnation & les autres myſteres de ſa vie. Un Prince qui avoit tant de droiture dans le cœur & dans l'eſprit, fut bientôt perſuadé des vérités du Chriſtianiſme, que les ſuperſtitions & les fables du Paganiſme lui rendirent plus ſenſibles. Il admira la grandeur & la bonté de nôtre Dieu, la pureté & la ſageſſe de ſa Loi, la ſimplicité & la majeſté de ſon culte. La lecture des Livres Saints qu'il fit dans ſes heures de loiſir, acheva de l'affermir dans la foi ; & il devint bientôt comme l'Apôtre de toute ſa Cour. La vérité eſt bien puiſſante, quand le Prince la prêche par ſes paroles & par ſes exemples. Il gagna à Jeſus-Chriſt pluſieurs perſonnes de la famille Impériale, & nommément ſa mere Helene, qu'on croit avoir été fondatrice de pluſieurs Egliſes dans la Gaule.

C'eſt ainſi que Conſtantin ſe rendoit digne de la protection du ciel. Maxence ſe préparoit d'une maniere bien différente à combattre un ennemi qui étoit déja preſque aux portes de Rome. Il faiſoit ouvrir des femmes enceintes toutes vives, pour chercher dans les entrailles palpitantes de leurs enfans des préſages de la victoire ; & après avoir fait ſortir ſon armée hors de Rome, n'oſant marcher contre ſon rival, il demeura dans la ville pour donner au peuple les Jeux du Cirque le 27. d'Octobre, jour auquel finiſſoit la ſixiéme (*a*) année de ſon Empire. Mais le peuple inſultant à ſa lâcheté, cria dans le Cirque que Conſtantin étoit invincible. Maxence

Panegyr. Conſtant.

(*a*) M. Fleury dit que c'étoit la cinquiéme année de ſon régne qui finiſſoit, c'étoit la ſixiéme. Un ancien Auteur le marque en termes exprès. Il eſt vrai que Lactance dit *Quinquennalia terminabantur*. Mais on ſçait qu'on différoit ſouvent la ſolemnité de ces Jeux.

épouvanté par ces cris, fit à la hâte consulter les livres des Sibylles. L'on y trouva que l'Ennemi du peuple Romain devoit périr ce jour-là ; & il ne douta point que ce ne fût Constantin. Il sortit donc de la ville plein de présomption, pour aller livrer la bataille. Le nombre & la valeur de ses troupes lui faisoient regarder la victoire comme assûrée ; il ne sçavoit pas que c'est le Dieu des armées qui la donne. Constantin n'espéroit que dans le nom du Seigneur : c'étoit son étendart, & la nuit précédente, il avoit été averti dans un nouveau songe, de le faire mettre sur les boucliers de ses soldats. Son espérance ne fut pas confonduë. Tout plia devant lui, & Maxence en fuyant, fut noyé dans le Tybre l'an 312. le 27. d'Octobre, jour auquel se donna la bataille.

Lact. de mort. persec. c. 44.

Défaite de Maxence.

Rome reçut Constantin comme son libérateur ; & ce Prince dans la pompe de son triomphe, n'oublia pas de faire triompher avec lui la Croix du Sauveur, le grand instrument de sa victoire. Il voulut même que la premiere statuë qu'on lui érigea dans cette Capitale du Monde, le representât tenant en main une longue Croix avec cette inscription : *C'est par la vertu de ce signe salutaire que j'ai délivré vôtre ville de la tyrannie, & rendu au Sénat & au Peuple Romain sa liberté & sa premiere splendeur.* C'est ainsi que la Croix qui avoit été jusqu'alors un objet d'ignominie & le supplice des esclaves, devint un signe de salut & de gloire pour les Césars même, qui en firent l'ornement de leurs couronnes, & qui l'arborerent jusques sur le Capitole, comme pour annoncer à l'Univers le triomphe d'un Dieu crucifié.

Eusеb. de vita Constant l. 1. c. 40.

Quelques mois après l'Empereur Licinius s'étant rendu à Milan auprès de Constantin, pour épouser sa sœur, ils publierent conjointement en faveur de la Religion Chrêtienne, un Edit conçû en ces termes : « Ayant consideré il y a long-temps, qu'on « ne doit refuser à personne la liberté de conscien- « ce sur le choix de sa Religion, nous avons déja « ordonné qu'on permît tant aux Chrêtiens qu'aux « autres, le libre exercice de la leur : mais parce que « dans le Rescrit où cette liberté est accordée, il y « a des termes obscurs qui donnent lieu à des con- « testations, quelques-uns se sont crûs dispensés « de l'observer. C'est pourquoi, moi Constantin « Auguste, & moi Licinius Auguste, étant heureu- « sement arrivés à Milan, & traitant ensemble de « ce qui concerne le bon ordre & le bien public, « nous avons crû ne pouvoir rien faire de plus uti- « le à nôtre peuple, que de commencer par regler « ce qui concerne le culte de la Divinité, en accor- « dant tant aux Chrêtiens qu'à tous les autres, la li- « berté de suivre telle Religion qu'ils jugeroient à « propos... » Ensuite les deux Empereurs adressant la parole aux Magistrats, ajoûtent : « Nous avons « jugé convenable de vous faire connoître nôtre « volonté, pour ôter l'ambiguité qui pouvoit être « dans nos premieres Lettres, & abroger les Edits « pleins de sévérité qui vous ont été envoyés, & « qui sont si éloignés de nôtre clémence. C'est « pourquoi, quiconque voudra suivre la Religion « des Chrêtiens, qu'il puisse le faire en toute liber- « té, purement & simplement.....

Apud Euseb. hist. l. 10. c. 5.

Edit de Constantin pour la Religion Chrêtienne.

« De plus, nous avons ordonné touchant les

Chrêtiens, que les lieux où ils avoient coutume »
de s'assembler, & touchant lesquels vous avez »
reçû des ordres, par les Edits précédens, leur »
soient rendus incessamment par quiconque les »
aura reçûs en don, ou les aura achetés, soit de »
nôtre Questeur, ou de quelque autre: & cela, sans »
tergiversation & sans répéter le prix qu'ils au- »
roient coûté. Mais que ceux qui les auroient ache- »
tés ou reçûs en gratification, attendent leur dé- »
dommagement de nôtre bonté, & qu'ils s'adres- »
sent pour cela aux Préfects des lieux, afin que »
nous pourvoyïons à les indemniser. Vous donne- »
rez vos soins à faire restituer ces biens sans au- »
cun délai à la société des Chrêtiens. Et comme il »
est notoire que les Chrêtiens, outre les lieux où »
ils s'assembloient, possédoient aussi d'autres biens, »
qui n'appartenoient pas aux particuliers, mais à »
la Communauté, vous aurez soin qu'ils leur soient »
aussi restitués gratuitement & au plûtôt, comme »
nous l'avons ordonné... Vous devez en tout cela »
protéger & soutenir les Chrêtiens de toute vôtre »
autorité, & tenir la main à l'exécution de ce pre- »
sent Edit, par lequel nous avons pourvû au bien & »
à la tranquillité publique. Ce sera le moyen d'at- »
tirer de plus en plus sur nous la faveur divine, »
que nous avons déja éprouvée en tant d'occasions. »
On voit par les dispositions de cette Loi, que les Eglises possédoient des biens avant le régne de Constantin.

Les deux Empereurs envoyerent cet Edit à Maximin qui gouvernoit en Orient, & lui écrivirent pour le prier de s'y conformer, & de rendre la paix

aux Eglises. Maximin étoit alors le seul persécuteur qui restât. Maximien-Galere étoit mort l'an 311. rongé par ses remords, encore plus que par les vers. La plaie honteuse & incurable dont il étoit frappé, lui fit reconnoître la vengeance du Dieu des Chrêtiens, que le sang de tant de Martyrs avoit demandée. Il publia avant sa mort une Ordonnance pour faire cesser la persécution, & pour engager par cette grace les Fidéles à prier pour sa guérison. Mais son impiété paroissoit encore dans l'Acte même qu'il faisoit pour la réparer.

Mort de Maximien-Galere.

Lact. de mort. persecut. c. 33. 34.

Dioclétien qui avoit eu quelques accès de démence, ne conservoit plus de raison, qu'autant qu'il lui en falloit pour sentir son humiliation & la cacher dans la retraite. Il s'y occupoit à la culture de son jardin; & lorsque Maximien-Hercule le pressa de reprendre la Pourpre, il lui répondit: *Plût aux Dieux que vous pussiez voir la beauté des légumes que j'ai cultivées de mes mains!* Mais quand il eut appris les conquêtes & la conversion de Constantin, sa philosophie l'abandonna. La douleur qu'il eut de voir ses images abbatuës, & le Christianisme triompher, le jetta dans les plus cruelles agitations. Il versoit des larmes, il gémissoit, il se rouloit par terre: il ne put se résoudre à survivre à sa propre gloire, & à la victoire de la Religion. Il se laissa mourir de faim, & devint son propre bourreau, après l'avoir été de tant de Saints. C'est la mort la moins injuste qu'il procura.

Mort de Dioclétien.

Victor. Epit.

L'AN 313.

Lact. ibid. c. 42.

Celle du Tyran Maximin eut encore des traits plus marqués de la vengeance divine. Il refusa d'abord de publier l'Edit que Constantin & Licinius

Mort de Maximin.

lui avoient envoyé, pour ne pas paroître recevoir d'eux la loi. Ensuite la politique lui faisant craindre d'irriter deux puissans Empereurs, il en publia un autre en son nom, ou en défendant aux Juges de faire mourir les Chrêtiens, ni de les envoyer en éxil, il les exhortoit de s'efforcer par la douceur de les attirer au culte des Dieux. Le Seigneur abbattit bientôt ce reste d'orgueïl. Car peu de mois après, il fut entierement défait par Licinius qu'il étoit allé attaquer. *Euf. l. 9. c. 9.*

Dans le desespoir où le jetta sa défaite, il prit du poison, qui en lui brûlant les entrailles, lui fit souffrir de longues & d'effroyables douleurs. Mais le souvenir de ses crimes étoit son plus cruel bourreau. Il croyoit voir Jesus-Christ assis sur son Tribunal, prêt à le juger; & comme s'il eût été appliqué à la question, il s'écrioit : *Ce n'est pas moi, ce sont les autres qui l'ont fait.* Quelquefois il faisoit l'aveu de ses crimes, & conjuroit le Seigneur de les lui pardonner. Il en vint même jusqu'à donner un Edit entierement favorable à la Religion. Cette espece de pénitence tardive & forcée ne le calma pas. Son mal & sa fureur augmentant, les yeux lui sortirent de la tête, à force de se la frapper contre les murailles. Il mourut ainsi dans les douleurs d'un enfer commencé, en ayant fait assez pour condamner sa conduite passée, & trop peu pour la réparer. Triomphe bien glorieux à la foi, qui après avoir vaincu par les souffrances des Martyrs, tira un nouveau témoignage de la mort même de ses Tyrans ! *Lact. de mortibus persecut. c. 49.* *Eusеb. l. 9. c. 10.* L'AN 313.

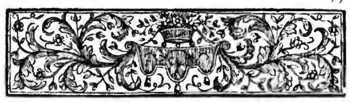
C'est ainsi qu'après tant de persécutions, la paix fut enfin donnée à l'Eglise universelle par le zéle &

l'autorité de Constantin, qui n'obmit rien pour lui en faire goûter les avantages. Ce grand Prince au comble de la gloire & vainqueur de tous ses ennemis, ne s'estima heureux & glorieux, qu'autant qu'il put vaincre ceux de Jesus-Christ. Il consacra à ce Dieu Sauveur les fruits de ses conquêtes, & chercha moins à se faire des sujets, qu'à lui gagner des adorateurs. Pouvoit-il manquer d'y réüssir ? La seule conversion d'un héros si accompli étoit une apologie & un éloge du Christianisme.

FIN DU PREMIER LIVRE.

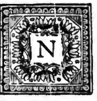


HISTOIRE



HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE SECOND.



OUS avons vû jusqu'à present l'Eglise triompher de la puissance des persécuteurs, s'affermir par les efforts qu'on faisoit pour la renverser, & s'accroître par le sang & la mort de ses enfans. La paix dont elle commença de joüir sous les Empereurs Chrêtiens, vit s'élever dans son sein de nouveaux ennemis, qui y allumerent des guerres civiles, toûjours plus dangereuses que les guerres étrangeres. Je parle des Schismes & des Hérésies que le Démon suscita pour se consoler de la défaite des Tyrans, & pour en renouveller les fureurs. L'Eglise des Gaules eut le bonheur de ne ressentir presque pas ces premiers troubles : elle en fut plus en état de s'employer à calmer les divisions des autres Eglises. L'AN 313.

Celle d'Afrique étoit alors déchirée par un cruel schisme, dont voici l'occasion. La persécution de Dioclétien avoit été très-violente dans cette Province, sur-tout au sujet des Saintes-Ecritures, qu'on obligeoit les Fidéles, & particuliérement les Evêques de livrer, pour être brûlées dans la place publique. Ceux qui eurent la lâcheté de le faire, furent nommés Traditeurs. On accusa Cécilien Evêque de Carthage d'avoir été ordonné par des Evêques coupables de ce crime; & sous ce prétexte aussi faux que frivole, une partie du Clergé & du peuple d'Afrique ayant Donat à leur tête, se sépara de sa Communion, & fit ordonner Majorin Evêque de Carthage. Comme tous les Evêques d'Afrique avoient pris parti dans ce différend, les Donatistes souhaiterent d'avoir pour juges des Evêques Gaulois. L'Eglise Gallicane qui n'avoit pas souffert de la derniere persécution, comme nous l'avons vû, étoit dans un état très-florissant, soit par le nombre des Fidéles, soit par la piété & l'érudition de ses Pasteurs. Les Schismatiques prévenus d'estime pour ces saints Evêques, adresserent à Constantin qui étoit alors dans les Gaules, la requête suivante.

Les Donatistes demandent pour Juges des Evêques Gaulois.

L'AN 313.

Apud Optat. l. 1.

« Nous avons recours à vous, très-excellent Em-
« pereur, vous qui êtes d'une race juste, & dont le
« pere n'a pas été persécuteur, comme les autres
« Empereurs. Puisque la Gaule a été exempte de
« ce crime (d'avoir livré les Ecritures); & qu'en-
« tre nous & les autres Evêques, il s'est élevé des
« divisions dans l'Afrique, nous supplions vôtre
« piété de nous faire donner des Juges qui soient
« des Gaules. Présentée par Lucien, Digne, Nassu-

tius, Capiton, Fidentius, & les autres Evêques du »
parti de Donat. » *Opt. l. 1.*

Constantin parut d'abord surpris & indigné qu'on s'adressât à lui laïque, pour faire terminer des causes de Religion. Ensuite faisant réflexion que le prémier devoir d'un Prince Chrêtien, est de protéger l'Eglise, & d'employer son autorité à en appaiser les divisions, il crut devoir accorder aux Donatistes une partie de ce qu'ils demandoient. Il leur nomma pour Juges trois des plus saints & des plus sçavans Evêques des Gaules, Materne, Marin, & Rhétice. Il étoit aisé de s'apperçevoir que ces Schismatiques en demandant des Juges de la Gaule, cherchoient à décliner le Jugement du S. Siége, Tribunal formidable à l'erreur. Mais l'Empereur instruit des regles de l'Eglise, voulut que le Pape présidât à la décision d'une cause si importante; & il en écrivit en ces termes à saint Melchiade, qui étoit alors assis sur la Chaire de S. Pierre: « J'ai jugé à propos que »
Cécilien se rendît à Rome avec dix Evêques de »
ceux qui l'accusent, & dix autres qu'il jugera né- » *T. 1. Conc. Lab. p. 1405.*
cessaires pour sa défense; afin qu'en vôtre présen- »
ce, & en celle de Rhétice, de Materne, & de Ma- »
rin, à qui j'ai donné ordre de se rendre au-plûtôt »
à Rome, il puisse être entendu, comme vous sça- »
vez que la sainte Loi le demande. »

Materne de Cologne étoit un S. Evêque, dont la vertu dut donner un nouveau poids à son jugement. L'histoire nous apprend peu de choses de ses actions: c'est peut-être qu'on en a attribué plusieurs à saint Materne de Tréves, que quelques Critiques estiment être le même que celui dont nous parlons. Il

est du moins certain qu'on a souvent confondu les Evêques de Cologne avec ceux de Tréves. Les catalogues des Prélats des deux Eglises en font foi. S. Marin étoit Evêque d'Arles ; & il ne fut pas moins distingué par son mérite, que par la dignité de son Siége. Selon d'anciens Dyptyques, il succéda à saint Régule d'Arles, que nous croyons ne devoir pas confondre avec saint Regule ou Rieule de Senlis, ainsi que fait le Martyrologe Romain.

Dypt. Eccl. Arel. t. 3. Analect.

Mart. R. 30. Mart.

S. Rhétice le plus illustre de ces trois Evêques, gouvernoit l'Eglise d'Autun avec la réputation & l'autorité que sa naissance, ses vertus & ses talens lui avoient acquise. Autun étoit alors une des plus célébres villes de toute la Gaule. Constance-Chlore l'avoit fait rebâtir (*a*), & y avoit fait refleurir l'étude de l'éloquence, en chargeant le fameux Orateur Eumene (*b*) d'en donner des leçons à la jeunesse. Ce Prince avoit même engagé la principale Noblesse des Gaules à s'établir dans cette ville. Rhétice issu d'une de ces illustres familles, passa sa jeunesse dans les exercices de la piété Chrêtienne. Il eut le bonheur d'épouser une femme, qui n'étoit pas moins distinguée que lui par sa vertu Ce mariage ne servit qu'à unir leurs esprits, & qu'à sanctifier leurs corps par la continence qu'ils garderent toûjours. La femme de Rhétice étant au lit de la mort, lui dit : « Je vous conjure, mon cher frere, d'avoir « soin qu'on vous enterre avec moi ; afin que le mê« me tombeau réünisse ceux qui ont gardé la cha-

S. Rhétice d'Autun.

Greg. Tur. de gl. Conf. c. 75.

(*a*) Autun prit en reconnoissance le nom de *Flavia*, c'étoit celui de la famille de Constance-Chlore.

(*b*) Nous avons la lettre que Constance-Chlore écrivit à Eumene pour le prier d'enseigner la Rhétorique Il lui assigne six cens mille écus de gratification : somme exorbitante ; mais qui montre en quelle estime étoit alors cette profession.

Eumen. Orat. pro Schol. instaur.

ſteté dans le même lit. » Rhétice après la mort de ſa femme, fut élu Evêque d'Autun. Il ſuccéda à S. Martin, qui tint ce Siége après S. Amateur, lequel en fut le premier Evêque. L'érudition & le zéle de Rhétice parurent avec éclat dans cette dignité : il compoſa un grand ouvrage contre les Novatiens, & un Commentaire ſur le Cantique des Cantiques. Nous n'avons plus ces écrits : mais ſaint Auguſtin cite ce S. Evêque, comme un des plus illuſtres témoins de la Tradition touchant le peché originel ; & ſaint Jerôme reconnoît l'élévation de ſon ſtyle, quoiqu'un peu enflé ſelon le génie des Gaulois : il parle avec moins d'eſtime de ſes Commentaires. Ce fut la réputation de Rhétice qui attira à Autun ſaint Caſſien (*a*), un de ſes plus illuſtres ſucceſſeurs.

Contra Julian. l. 1. c. 3.

Hier. Ep. 133. vet. edit.

Tels étoient les trois Evêques de la Gaule que Conſtantin nomma pour juger avec le Pape la cauſe des Donatiſtes. S. Melchiade voulant rendre ce jugement plus ſolemnel, y invita pluſieurs Evêques d'Italie ; en ſorte que les Peres du Concile furent au nombre de dix-neuf. Les trois de la Gaule tinrent le premier rang après le Pape. Il y eut trois ſéances, dans leſquelles après un mûr examen, Cécilien fut reconnu innocent, & ſon ordination déclarée légitime.

Concile de Rome contre les Donatiſtes.

L'AN 313.

Les Donatiſtes loin de ſe ſoumettre à la déciſion des Juges qu'ils avoient ſouhaités, s'appliquerent par d'artificieuſes calomnies, à décrier le Concile qui venoit de les condamner. Ils oſerent même demander la reviſion de la cauſe. La bonté naturelle de

(*a*) L'Auteur inconnu de la vie de S. Caſſien, le fait plus récent. Je crois qu'il vaut mieux s'en rapporter à Grégoire de Tours.

Constantin, & le desir qu'il avoit de pacifier l'Eglise, lui firent tenter de nouvelles voïes de conciliation. Il ne connoissoit pas encore le génie de l'hérésie, toûjours prête à tirer avantage des moindres complaisances qu'on a pour elle. Après donc bien des procédures qui ne sont pas de cette histoire, ce Prince voyant que le petit nombre des Evêques du Concile de Rome servoit toûjours de prétexte à l'opiniâtreté des Donatistes, indiqua un Concile plus nombreux à Arles pour le premier jour d'Août de l'an 314.; & il écrivit à ce sujet à Elafius Vicaire (*a*) de l'Afrique une fort belle lettre, où il lui dit ces paroles qui dévroient être gravées dans le cœur de tous les Princes Chrêtiens. « Je vous avouë « que je ne crois pas qu'il me soit permis de fermer « les yeux à ces divisions & à ces disputes, qui pourroient irriter la Majesté suprême, non-seulement « contre le commun des hommes, mais encore contre moi, à qui Elle a confié le soin des choses d'ici « bas.... Car je ne pourrai jamais être dans une parfaite sécurité, & je n'aurai lieu d'espérer avec confiance la prompte & constante protection de la « bonté divine, que quand j'aurai vû tous mes sujets s'accorder dans une union parfaite à honorer « Dieu par le culte de la Religion Catholique. »

L'AN 314.

Lettre de Constantin. *T. 1. Concil. Labbe p. 1422.*

Constantin écrivit une autre Lettre à Chrestus Evêque de Syracuse (*b*). On croit qu'elle étoit circulaire pour tous les autres Evêques. Après lui avoir exposé en peu de mots l'état de l'affaire, il lui or-

T. 1. Concil. Labbe p 1423. Et apud Eus. l. 10. Hist. c. 5.

(*a*) Le Vicaire étoit dans les Provinces de l'Empire un Magistrat inferieur au Préfect & au Comte. Il y a lieu de croire que c'est du nom de Vicaire qu'est venu celui de Viguier, qu'on donne dans quelques Provinces à des Magistrats subalternes.

(*b*) Le Manuscrit de Corbie porte Crescent.

donne de se rendre au Concile, lui permet d'y amener avec lui deux Ecclesiastiques & trois valets pour les servir, l'avertissant qu'il avoit donné ordre au Magistrat de leur fournir des voitures publiques. Ceux à qui l'on accordoit ces voitures, étoient aussi nourris aux dépens du public.

L'AN 314.

Premier Concile d'Arles.

Les Evêques s'étant donc assemblés à Arles le premier jour d'Août, examinerent avec soin la cause de Cécilien & des Evêques qui l'avoient ordonné: mais n'ayant trouvé aucune preuve des accusations intentées par les Donatistes, ils prononcerent encore en faveur de Cécilien. Après avoir terminé cette grande affaire, ils jugerent à propos avant que de se séparer, de faire des réglemens pour corriger les abus qui s'étoient glissés dans la discipline: car à l'égard de la foi, les persécuteurs en tachant de l'éteindre, en avoient conservé la pureté. Mais par respect pour le S. Siége, les Evêques ne voulurent publier ces Canons qu'avec son approbation, & sous son autorité. Ils les envoyerent donc au Pape S. Sylvestre, qui venoit de succéder à S. Melchiade; afin qu'il les publiât lui-même. Voici comme ils lui parlent dans la lettre Synodale, après lui avoir rendu compte de la Sentence portée contre les Donatistes.

T. 1. Concil. Labbe p. 1425.

Plût à Dieu, nôtre très-cher frere, que vous » eussiez fait ensorte d'être présent à ce grand spe- » ctacle! Leur condamnation auroit été plus sévére; » & nôtre Assemblée auroit goûté une joie plus » sensible, en vous voyant juger avec nous (a). Mais » vous n'avez pû quitter ces lieux, où les Apôtres »

(a) On voit par ces expressions, que les Evêques sont véritablement Juges de la foi avec le Pape.

« ne ceſſent de préſider, & où leur ſang rend un « témoignage éclatant à la gloire du Seigneur. Cependant nous n'avons pas crû devoir traitter ſeulement des affaires, pour leſquelles nous avions « été convoqués : nous avons jugé que nous devions « auſſi pourvoir aux beſoins de nos Provinces. C'eſt « pourquoi nous avons fait divers réglemens en « preſence du S. Eſprit & de ſes Anges : mais il nous « a paru que c'étoit principalement à vous, qui avez « une autorité plus étenduë (*a*), de les faire con- « noître à tous les Fidéles. » Les voici ces réglemens ſi reſpectables par leur antiquité ; puiſque ce ſont les premiers Canons de l'Egliſe Gallicane, que nous ayons.

I. La fête de Pâque ſera célébrée en même-temps, & au même jour dans tout le monde ; & ſelon la coûtume, le Pape l'indiquera par ſes Lettres (*b*).

II. Les Miniſtres ſacrés demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnés.

III. Ceux qui quittent le ſervice des armes (*c*), ſeront retranchés de la Communion. (Les Fidéles n'avoient plus alors de prétextes pour ſe croire diſ-

(*a*) Il y a dans le latin, *qui Dioceſes majores tenes.* Le mot de *Diocéſe* ſe prend ſouvent pour l'Intendance ou la Juriſdiction ſur pluſieurs Provinces civiles ou eccleſiaſtiques. Les Peres du Concile ſemblent faire entendre par ces expreſſions, qu'ils regardent le Pape comme Patriarche de l'Occident.

(*b*) Quand un Evêque avoit reçû la lettre circulaire du Pape qui notifioit le jour de Pâque, il l'annonçoit à ſon peuple le jour de Noël ou de l'Epiphanie, & il marquoit en même-temps le commencement du Carême.

(*c*) Dans quelques Manuſcrits il y a, *qui projiciunt arma in bello*, ou *in prælio*: mais dans la plûpart, & dans les éditions, on lit *in pace*, ce que j'entends de la paix renduë à l'Egliſe par Conſtantin. On avoit alors moins de ſujet que jamais de renoncer à la Milice. Un ſçavant Critique entend ce Canon, comme s'il y avoit, *qui occidunt, qui conjiciunt arma in alium, qui ſe ſervent d'armes.* Mais ce n'eſt pas le ſens naturel que préſentent les termes. *Projice tela manu ſanguis meus*, ſignifie dans Virgile, mettez bas les armes.

Ultim. edit. Conc.

penſés

pensés de servir dans les Troupes, parce qu'ils n'étoient plus exposés à des cérémonies idolatriques, comme sous les Empereurs Payens. Il semble que l'Eglise vouloit par ce Canon témoigner sa reconnoissance à Constantin, qui ne combattoit plus guéres que pour elle.)

IV. V. On excommunie pareillement ceux qui conduisent les chars dans le Cirque, & les Comédiens.

VI. On doit imposer les mains à ceux qui étant malades, desirent d'embrasser la foi : (ce qui peut s'entendre, ou de la Confirmation qui suivoit le Baptême, ou de l'imposition des mains par laquelle on mettoit au nombre des Cathécumenes ceux qui demandoient le Baptême.)

VII. Que les Fidéles qui sont promûs à la charge de Présidens, prennent des Lettres de Communion ; & cependant s'ils font quelque chose contre la discipline, qu'ils puissent être excommuniés par l'Evêque du lieu où ils exercent leurs charges. On ordonne la même chose, touchant ceux qui veulent prendre part au gouvernement de la République.

VIII. Il est ordonné aux Africains (a) qui suivent la loi qu'ils se sont faite de rebaptiser, que quand un Hérétique veut se réünir à l'Eglise, ils l'interrogent sur le Symbole ; & que s'ils reconnoissent qu'il ait été baptisé au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit, on lui impose seulement les mains, afin qu'il reçoive le S. Esprit. Mais si étant interrogé, il ne confesse pas la Trinité, qu'il soit baptisé. (C'est-à dire, qu'on devoit alors juger qu'il n'avoit

(a) Dans plusieurs anciens Manuscrits, on lit *Arianis* ou *Ariis*, au lieu d'*Afris*. C'est manifestement une faute, Arius n'étoit pas encore connu.

pas été baptisé au nom de la Trinité, puisqu'il n'avoit pas la foi de ce Mystere.)

IX. On ôtera les Lettres de Communion données par les Confesseurs; & ceux qui en sont porteurs; en recevront d'autres. (On avoit permis aux Confesseurs de la foi, de donner des Lettres de Communion, comme les Evêques: mais le Concile ôte cet usage, où il se glissoit des abus.)

X. Pour les Chrêtiens qui ont surpris leurs femmes en adultere, & qu'on empêche de se marier, quoi qu'encore jeunes, on leur conseillera autant que l'on pourra, de ne se point marier du vivant de leurs femmes, quoiqu'adulteres. (Ce que les Peres du Concile semblent nommer un conseil, étoit en effet un précepte, comme ils l'insinuent assez en disant, qu'on empêche ces personnes de se marier. Mais comme les Loix civiles permettoient ces mariages; l'Eglise les toléra quelque temps, & les désapprouva toûjours.)

XI. On séparera pour un temps de la Communion, les filles Chrêtiennes qui épousent des Gentils.

XII. Les Clercs usuriers sont excommuniés selon la Loi de Dieu.

XIII. Que ceux qui sont convaincus par des Actes publics, & non par de simples délations, d'avoir livré les Saintes Ecritures, les vases sacrés ou les noms de leurs freres, soient déposés. Si ces Traditeurs ont ordonné quelque personne, de qui d'ailleurs on n'ait reçû aucun reproche, que cette Ordination ne leur nuise pas. Et parce que plusieurs, contre la régle de l'Eglise, prétendent devoir être reçûs à ac-

cuser leurs freres par des témoins qu'ils ont subornés ; on ne doit les admettre à prouver leurs accusations que par des Actes publics, comme il a été dit.

XIV. Que ceux qui intentent de fausses accusations contre leurs freres, ne reçoivent la Communion qu'à la mort. (On voit aisément que ces Canons ont été faits en faveur de Cécilien, & pour ôter tout prétexte de contester la légitimité de son Ordination.)

XV. Les Diacres ne doivent pas offrir, comme nous avons appris qu'ils font en plusieurs endroits.

XVI. Ceux qui pour quelque délict ont été excommuniés, ne doivent être rétablis dans la Communion, que dans les lieux où ils auront été excommuniés.

XVII. Qu'aucun Evêque n'usurpe les droits d'un autre Evêque.

XVIII. Les Diacres des villes ne doivent pas tant s'élever; mais déférer l'honneur aux Prêtres, & leur être subordonnés dans leurs fonctions. (Le maniement des biens de l'Eglise qu'avoient les Diacres, leur donnoit une autorité, dont ils abusoient quelquefois.)

XIX. On doit accorder un lieu pour offrir (le Sacrifice), aux Evêques qui font voyage, & qui arrivent dans une ville.

XX. Que personne ne s'arroge le droit d'ordonner seul un Evêque, & ne présume de le faire dans la suite, sans avoir avec lui sept autres Evêques. S'il ne peut en trouver sept, qu'ils soient au moins trois.

XXI. Les Prêtres & les Diacres doivent servir dans les lieux où ils ont été ordonnés. S'ils veulent les abandonner, & passer en d'autres Eglises, qu'ils soient déposés.

XXII. Ceux qui ayant apostasié de la foi, ne se presentent pas pour rentrer dans l'Eglise, & ne cherchent pas même à faire pénitence, si dans la suite étant surpris par la maladie, ils demandent la Communion; il ne faut la leur donner, que quand ils seront revenus en santé, & qu'ils auront fait de dignes fruits de pénitence. (On peut entendre ce dernier Canon, ou du refus de l'absolution solemnelle, ce qui n'empêchoit pas l'absolution sacramentelle; ou du refus de l'Eucharistie, qui étoit la marque la plus solemnelle de la Communion dont elle a conservé le nom.)

L'AN 314.

Tels sont les Canons du premier Concile d'Arles, si célébre dans l'Antiquité. Il s'y trouva des Evêques de toutes les Provinces de l'Occident soumises à l'Empire de Constantin, de l'Italie, de la Sicile, de l'Afrique, de la Gaule, de l'Espagne & de la Bretagne: on ne convient pas du nombre. Quelques Auteurs, & quelques Manuscrits de ce Concile, marquent qu'il y avoit jusqu'à six cens Evêques: ce qui n'est pas vraisemblable. On n'en voit aujourd'hui dans les souscriptions, que trente-trois avec les Députés de douze absens: mais à en juger par la maniere dont les Peres parlent de ce Concile, il y a lieu de croire qu'il étoit plus nombreux. (a) Voici les noms des Evêques de Gaule selon le rang qui est gardé

Ado in Chroni. Harduin. in Edit. nov. Concil.

Evêques Gaulois au Concile d'Arles.

(a) Un Manuscrit du College de Loüis le Grand marque que le Pape avoit ses Légats à ce Concile.

dans la lettre au Pape, & qui est apparemment celui de la séance. S. Marin d'Arles le premier, ce qui fait croire qu'il présida au Concile en qualité d'Evêque du lieu; saint Agréce de Tréves, Vocius de Lyon, S. Vere de Vienne, (il avoit succédé à saint Martin, dont on fait la fête le premier de Juillet;) S. Rhétice d'Autun, Imbétause de Rheims, successeur de S. Amand qui le fut de S. Sinice, dont nous avons parlé; S. Materne de Cologne, Avitien de Roüen, Daphnus de Vaison, Oriental (a) de Bourdeaux. Les souscriptions marquent encore Mamertin d Eause, Orese de Marseille, & les Députés des Eglises de Gabales, d'Orange, d'Apt & de Nice. Ceci nous apprend qu'il y avoit dès-lors un Evêque à Vaison aussi-bien qu'à Orange; quoiqu'on n'en connoisse pas de ce dernier Siége avant Constance, qui assista au Concile de Valence l'an 374, & à celui d'Aquilée l'an 381. Quant aux Eglises de Gabales ou de Mende, d'Apt & de Nice, nous en avons marqué ailleurs les commencemens.

Le Concile d'Arles écrivit à l'Empereur Constantin, pour l'instruire de tout ce qui s'y étoit passé. Ce Prince étoit alors dans l'Orient occupé à la premiere guerre contre Licinius, qui s'étoit déclaré son ennemi en se déclarant celui de la Religion. Une si importante expédition ne lui fit point perdre de vûë les affaires de l'Eglise. Au contraire, les nouvelles victoires qu'il remporta, furent pour lui de nou-

(a) Quelques Auteurs placent sur le Siége de Bourdéaux avant Oriental, un S. Gilbert: mais ce nom barbare & apparemment François, montre assez que cet Evêque doit être plus récent. Nous ne croyons pas certain ce qu'assûre le P. de sainte Marthe, que ce Gilbert est le même que Sigébert, dont il est parlé dans la prétenduë lettre de S. Martial. Ces noms n'ont pas assez de ressemblance, pour rendre la chose indubitable.

veaux motifs de témoigner à Dieu sa reconnoissance. La réponse qu'il fit aux Peres du Concile, est en effet pleine des plus nobles sentimens de piété & de gratitude envers la Souveraine Majesté. Il parle avec une sainte indignation de l'opiniâtreté des Donatistes, qui avoient encore appellé à son Tribunal du jugement du Concile d'Arles. « Ils demandent, « dit-il, que je les juge, moi qui attends d'être ju- « gé par Jesus-Christ. Car je le dis, & c'est la véri- « té, le jugement des Evêques doit être regardé « comme le jugement même du Seigneur. » Et ensuite : « Ils cherchent les jugemens du siécle, & ils « refusent de suivre ceux du ciel. O insolence & « fureur effrénée ! Ils ont interjetté appel, comme « dans les causes des Payens. » Il fut aisé de connoître par la conduite de ces Schismatiques, que quand l'erreur condamnée à un Tribunal, en appelle à un autre, ce n'est pas pour se soumettre au nouveau jugement qu'elle demande : c'est pour avoir le temps de fortifier son parti, & de se rendre par là redoutable à ceux qui sont chargés de la réprimer.

T. 1. Concil. Labbe p. 1431.

On ne rapportera pas ici la suite de l'histoire des Donatistes. L'Eglise des Gaules n'y prit plus d'autre part, que celle de gémir sur l'opiniâtreté de ces réfractaires, dont le schisme & l'hérésie dégénérerent enfin en un fanatisme plus cruel que les persécutions. Il suffit de remarquer que les fourberies & les violences que ce parti mit en œuvre pour se soutenir, dûrent être pour les personnes sensées une conviction qu'il étoit l'ouvrage du mensonge & de l'erreur.

Constantin ne donnoit pas moins ses soins à sap-

per l'Idolâtrie, qu'à appaiser les divisions des Chrêtiens; & il y réüssissoit mieux. Il fit fermer les Temples des Idoles, & défendit d'y offrir des Sacrifices. Il ordonna en même-temps qu'on rebâtît dans tout son Empire aux dépens du fisc, les Eglises qui étoient tombées en ruine, ou qui avoient été abattuës durant la persécution. Il écrivit à ce sujet à tous les Gouverneurs des Provinces, & à tous les Evêques Métropolitains, pour les avertir de ne rien épargner de ce qui pourroit servir à l'ornement & à la beauté de ces Eglises. Lui-même après avoir vaincu comme David les ennemis du Seigneur, il s'occupa comme Salomon à lui ériger des Temples, dont la magnificence effaçât ceux que la superstition avoit consacrés au Démon. Il n'en demeura pas-là. Pour accréditer le Christianisme, & lui ménager la protection des Magistrats, il ne donna, autant qu'il put, les préfectures & les gouvernemens des Provinces, qu'à des Chrêtiens; & quand des raisons particuliéres l'obligeoient de mettre des Idolâtres dans ces places, il leur défendoit expressément de faire aucun exercice du Paganisme.

L'AN 315.

Zéle de Constantin contre l'Idolâtrie.

L. 2. de vit. Const. c. 45. & 46. Edit. Valef.

Eufeb. de vita Const. l. 2. c. 44.

Constantin comprit sur-tout qu'un Prince régne plus par la sagesse de ses loix, que par la force de ses armes; & que l'autorité souveraine ne se rend jamais plus respectable aux peuples, qu'en leur faisant respecter celle de Dieu. Il ordonna par une Loi la sanctification du Dimanche (a), défendant de plaider, & de faire aucune œuvre servile en ce saint jour. Il abrogea en faveur des Vierges Chrêtiennes

Diverses Loix de Constantin.

Cod. Theod. de fer.

De infirm. pœnis cal.

(a) Eusébe dans la vie de Constantin, dit que ce Prince ordonna aussi qu'on chommât le vendredi, & Sozomene dit qu'on ne plaidoit pas ce jour-là: mais la Loi de Constantin ne parle que du Dimanche.

Euf. de vit. Conft. l. 4. c. 26.

la Loi Papia contre le Célibat. Par une autre Loi, il donna plusieurs priviléges aux Fidéles, qui avoient eu l'honneur de confesser la foi devant les persécuteurs; & pour honorer les Ministres de Jesus-Christ, il accorda aux Clercs l'immunité des charges publiques. Enfin, quand il fut devenu possesseur de l'Orient par la défaite & la mort de Licinius, il desira plus ardemment que jamais, qu'il n'y eût qu'une religion dans l'Empire, comme il n'y avoit qu'un maître; & il crut ne pouvoir mieux témoigner à Jesus-Christ sa reconnoissance de tant de victoires, qu'en devenant lui-même le Prédicateur de sa sainte Loi, par un Edit solemnel qu'il publia pour exhorter ses sujets à l'embrasser. On peut juger combien les Ordonnances, les graces, & les exhortations d'un puissant Empereur, furent efficaces pour faire goûter une Religion, qui avoit eu par elle-même dequoi se faire aimer malgré les persécutions des Tyrans.

Cod. Theod. l. 2. de Ep.

Euf. l. 2. de vit. Conft. c. 47.

L'AN 319.
Nazar. Panegyr.

L'Eglise des Gaules qui joüissoit au dedans & au-dehors d'une paix profonde, étoit en état de profiter de tant de bienfaits de l'Empereur. Le Prince Crispe fils aîné de Constantin, avoit vaincu les François sur les bords du Rhin, & il avoit obligé ces peuples belliqueux, de laisser la Gaule goûter dans une pleine sécurité les douceurs du régne de son pere. Les Evêques sçurent bien se servir de ces favorables conjonctures, pour faire fleurir les exercices de la Religion. On érigeoit de toutes parts des Temples au vrai Dieu. Ceux des Idoles tomboient en ruine; & les animaux y alloient sans danger d'être immolés, brouter l'herbe autour des Autels,

tels, où l'on avoit fait couler tant de ſang. On abbattit même pluſieurs Temples. Car quoique l'Empereur n'eût pas ordonné de les démolir, ou d'y mettre le feu, de peur qu'on n'y allumât le flambeau de la révolte & de la ſédition ; le zéle des Chrêtiens leur tint lieu de loi en quelques Provinces. On prétend même ſur la foi d'un ancien Manuſcrit, qu'on abbattit alors à Nantes un Temple fameux dédié à une Idole nommée *Bouljanus* (a). Le Paganiſme tomboit dans le mépris, & la foi Chrêtienne profeſſée par un Prince auſſi puiſſant & auſſi révéré que Conſtantin, devenoit de jour en jour plus reſpectable à l'univers.

Vit. Conſt. l. 2.

Le Grand de Morlaix SS de Bret. p. 389.

Mais le ſort d'une Religion fondée par le ſang d'un Dieu crucifié, étoit d'avoir toûjours des ennemis à combattre. A peine commençoit-elle ainſi à triompher en tous lieux de l'Idolâtrie, qu'il s'éleva une ſecte pernicieuſe, laquelle après avoir fait d'étranges ravages dans l'Orient, où elle avoit pris naiſſance, fit ſentir ſon ſouffle contagieux juſques dans les Gaules. C'eſt de l'Arianiſme dont je parle ; monſtre que l'enfer enfanta, comme pour éprouver ſi l'Egliſe pouvoit être renverſée par la violence & l'artifice réünis enſemble. L'hypocriſie en cacha d'abord la difformité ſous le maſque de la piété ; la duplicité lui enſeigna toutes ſes fourberies, pour diſ-

L'AN 320.

Naiſſance de l'Arianiſme.

(a) Une inſcription trouvée à Nantes en l'honneur de ce Dieu, a exercé les Critiques de nos jours. La voici : *Numini Auguſtor. Deo Bouljano M. Gemel. Secundus & C. Sedat. Florus Actor. Vicarior. Portens. Tribunal. C. M. locis ex ſtipe Conlata poſuerunt.* Sans entrer dans des recherches inutiles, nous croyons que *Bouljanus* n'eſt autre que le Dieu Janus des Latins, au nom duquel on a ajouté le mot Celtique *Boul*, qui ſignifie, à ce qu'on prétend, la même choſe qu'*Orbis*. Ainſi *Bouljanus* ſera le Janus du monde. On aſſûre même, qu'une ancienne figure de *Bouljanus* le repréſentoit avec trois faces, apparemment pour ſignifier les trois parties du Monde, qui étoient alors connuës. *Boul* ſignifie encore en bas-Brêton, un globe, une boule.

ſimuler & cacher ſon poiſon ; & la violence l'arma enfin de toutes ſes fureurs, pour obliger les Fidéles à l'avaler. Arius Prêtre d'Aléxandrie, fut l'auteur de cette héréſie. Il oſa attaquer la divinité de Jeſus-Chriſt triomphante de l'Idolâtrie, & atteſtée par le ſang encore fumant de tant de Martyrs ; & l'orguëil opiniâtre d'un ſeul homme, pour qui on eut d'abord trop de ménagemens en conſidération de ſes protecteurs, vint à bout de troubler tout le monde Chrêtien, & d'en pervertir une partie. Mais la naiſſance & les progrès de cette ſecte, n'ayant aucune liaiſon avec l'hiſtoire que nous écrivons, on ſe croit diſpenſé de les rapporter. On remarquera ſeulement que comme les erreurs de l'impie Arius étoient à peine connuës dans la Gaule en 325, il n'y eut qu'un Evêque Gaulois qui aſſiſta au Concile de Nicée, pour y rendre témoignage de la foi de cette Egliſe touchant la divinité du Fils de Dieu. Il ſe nommoit Nicaiſe. Il eſt marqué Evêque de Dijon. On croit que c'eſt une faute, & qu'il étoit Evêque de Die (a) : mais il pouvoit être Evêque de Langres, & prendre le titre d'Evêque de Dijon ; parce que cette ville eſt de ce Diocéſe, & que les Evêques de Langres y demeuroient ſouvent.

L'AN 325. Concile de Nicée.

Le Concile de Nicée compoſé des plus ſaints & des plus ſçavans Evêques du monde Chrêtien, ſervit plus à confirmer les Fidéles dans la foi, qu'à convertir les Sectaires. L'héréſie trouva des chicanes pour en éluder les déciſions, & des calomnies pour

(a) M. Robert dans ſa *Gaule Chrêtienne*, place cet Evêque à Digne ; mais il paroît que ce Siége n'étoit pas encore établi. Le P. Colombi Jeſuite le met à Die. Dom Beaunier Benedictin fait la même choſe : mais il le place au cinquiéme ſiécle, & le fait cependant aſſiſter au Concile de Nicée.

noircir tant de saints Confesseurs qui l'avoient condamnée. Elle osa même crier à l'injustice. Constantin méprisa d'abord ces clameurs ; & après le Concile il relégua dans les Gaules Eusébe de Nicomédie & Theognis de Nicée, deux des plus accrédités & des plus opiniâtres hérétiques. Il est à croire qu'ils y répandirent les prémieres sémences de l'erreur, dont on vit dans la suite éclorre les malheureux fruits. L'exil des Novateurs, quand on leur laisse la liberté d'intriguer, ne sert souvent qu'à porter la contagion de l'erreur où elle n'auroit pas pénetré.

La nouvelle secte qui ne cherchoit encore qu'à se cacher, pour mieux se répandre, trouva bien-tôt une ressource contre l'autorité de l'Eglise, & même contre celle de l'Empereur. Constantia sœur de ce Prince, se laissa gagner au parti : trompée par un air hypocrite de piété, elle crut Catholiques ceux qui lui paroissoient gens de bien ; & elle obtint de son frere qui l'aimoit, le rappel des Evêques Ariens. On vit alors que quelques droites que soient les vûës d'un Prince, il cause souvent de grands maux à l'Eglise, lorsqu'il a eu le malheur de livrer sa confiance à des Sectaires habiles à se masquer, pour mieux surprendre sa religion. C'est le piége où la bonté & la facilité de Constantin le firent donner. Ce Prince après avoir délivré l'Eglise des Tyrans, après avoir travaillé avec succès à la purger des Hérétiques, se montra trop crédule aux calomnies des Novateurs qui l'environnoient, & fit une plaie profonde à la foi qu'il protégeoit, en bannissant S. Athanase son plus zélé défenseur.

S. Athanase exilé dans la Gaule.

L'AN 336.

L'Eglise Gallicane eut la consolation de recevoir

dans son sein cet illustre exilé, qui fut relégué à Tréves. S. Maximin qui étoit Evêque de cette ville, & le jeune Prince Constantin fils de l'Empereur, qui y tenoit sa Cour, n'omirent rien pour lui adoucir son exil. Maximin fut un de ces Prélats, qui par leur zéle & leur courage, sont l'appui & la ressource de l'Eglise dans les temps de troubles. Il étoit natif du Poïtou (a); mais la réputation de S. Agréce Evêque de Tréves, l'attira auprès de lui. Il lui succéda vers l'an 332; & par sa vigilance, son érudition, & l'autorité que lui donnoit son grand Siége, il préserva de son temps les Gaules de la contagion de l'hérésie.

S. Maximin de Tréves.

La foi des Evêques de Gaule consola S. Athanase. Il retrouva en Occident la même estime & les mêmes respects qu'en Orient, sans y trouver d'envieux ni d'ennemis. Constantin qui avoit reconnu son innocence, songeoit à le rappeller: mais il n'en eut pas le temps. Cet Empereur mourut le 22. (b) de Mai, jour de la Pentecôte, l'an 337. dans la trente & uniéme année de son régne, & la soixante-cinquiéme de son âge: Prince plus grand encore par le zéle qu'il eut pour faire régner Jesus-Christ, que par la gloire avec laquelle il régna lui-même. L'exil d'Athanase est à la vérité une tache (c) à ses vertus: mais elle n'en ternit point l'éclat, & n'a pas empêché l'Eglise

L'AN 337.

Mort de Constantin.

(a) S. Maximin est né à ce qu'on croit à Sillé en Poitou, il est le Patron de cette paroisse.

(b) Les PP. Bénédictins, dans la vie de S. Athanase, à la tête de leur édition de ce Pere, disent que Constantin mourut le 20. de Mai, l'an 337. le jour de la Pentecôte: mais le jour de la Pentecôte étoit cette année le 22. de Mai

(c) On reprocha aussi à Constantin d'avoir fait mourir son fils Crispe, & l'Impératrice Fauste sa femme. Ce qui donna lieu au Consul Ablavius, de faire contre ce Prince ces deux vers satyriques:

Saturni aurea secla quis requirat?
Sunt hæc gemmea, sed Neroniana.

Sidon. l. 5. ep. 8.

d'Orient, de rendre à sa mémoire les honneurs qu'elle rend aux Saints.

Constantin avoit ordonné par son Testament, que l'Empire seroit partagé entre ses trois fils, Constantin, Constance & Constant, & deux de ses neveux Dalmace & Annibalien. Mais les Testamens des Princes ne sont pas les plus fidélement éxécutés. On croit qu'ils ont assez commandé pendant leur vie; & il est très-rare que leur autorité leur survive. Les armées ne voulurent obéïr qu'aux enfans du feu Empereur, qui partagerent entre eux l'Empire. Constantin, l'aîné des trois, eut la Gaule, l'Espagne & la Bretagne; Constance eut tout l'Orient, & Constant l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique.

Le jeune Constantin consacra à la Religion les prémices de son régne: car le premier Acte d'autorité qu'il fit, fut de renvoyer saint Athanase à son Eglise, avec une Lettre adressée aux habitans d'Alexandrie, dans laquelle il faisoit le plus bel éloge de ce S. Docteur. Ce Prince qui étoit sincérement attaché à la foi de Nicée, auroit épargné bien des maux à l'Eglise dans les Gaules, s'il eût pu moderer son ambition, & conserver la paix. Mais des freres, & sur-tout des Princes s'accordent rarement. Constantin se crut lézé dans le partage; & après avoir régné environ trois ans, il songea à envahir l'Italie. La peste qui ravageoit alors la Gaule, lui parut un voile propre à cacher son dessein. En entrant dans les Etats de son frere à la tête d'une puissante armée, il publia qu'il ne quittoit les siens, que pour se soustraire à la contagion. Mais comme l'Italie n'étoit pas moins affligée de ce fleau que la

L'AN 340.

Zonar. p. 41

Mort du jeune Constantin.

Gaule, il ne trompa personne, & se trouva surpris lui-même dans une embuscade auprès d'Aquilée, où il fut malheureusement tué l'an 340. à l'âge de vingt-quatre ans.

Constant Empereur des Gaules.

Constant devenu par-là maître de tout l'Occident, ne fit sentir sa nouvelle domination à la Gaule, que par les secours qu'il lui procura. La guerre y avoit succedé à la peste; & les François profitant de l'absence du jeune Constantin, ravageoient ces belles Provinces. Constant se mit en marche pour les combattre; & afin d'interresser le Ciel dans sa cause, il publia une Loi l'an 341, pour abolir les restes de l'Idolatrie, & défendre de nouveau les sacrifices. Il défit en effet les François, & les obligea de se retirer au-delà du Rhin.

Hiero. in Chron.

On pouvoit reconnoître dans ce Prince le fils du grand Constantin, autant à son zéle contre l'hérésie, qu'à celui qu'il montroit contre l'Idolatrie. Les Evêques Eusébiens le craignirent jusques dans l'Orient, où ils avoient tout crédit à la Cour; & ils n'omirent rien pour le gagner. Dans ce dessein, ils lui députerent après le Concile d'Antioche, quatre des plus habiles d'entre eux. Narcisse de Neronias, Maris de Calcédoine, Théodore d'Héraclée, & Marc d'Aréthuse. Ces Evêques pour le surprendre, lui présenterent une formule de foi captieuse. Mais S. Maximin de Tréves, dont les lumiéres égaloient le zéle, découvrit le piége à l'Empereur. L'artifice rendu inutile ne servit qu'à confirmer Constant dans la foi de Nicée, & qu'à le mieux convaincre de l'innocence d'Athanase. Ce S. Evêque avoit été de nouveau chassé de son Siége avec quelques au-

L'AN 341.

tres Prélats Catholiques. Il fut obligé de repaſſer en Occident ; & s'il eut la douleur de voir germer les premieres ſemences de l'erreur dans les Gaules, il eut la conſolation d'y être le témoin du zéle des Evêques, pour arracher cette ivraie du champ du pere de famille.

Euphratas Evêque de Cologne, que l'on croit ſucceſſeur de S. Materne, s'étoit, dit-on, laiſſé infecter de l'héréſie d'Arius, ou plûtôt de celle de Photin. Il ſoutint ſes erreurs en preſence de Jeſſé de Spire, de Martin de Mayence, & de S. Athanaſe lui-même. Il fut alors condamné par cinq Evêques : ſi S. Amand, prémier Evêque de Straſbourg, n'en fut pas un, il ratifia du moins la Sentence. Mais Euphratas eut honte de ſe rétracter : c'eſt ce qui retient ſouvent dans l'erreur ceux même qui ont reconnu la vérité. Le peuple & le Clergé de Cologne, auſſi bien que de pluſieurs villes de la ſeconde Germanie, écrivirent aux Evêques des Gaules pour exciter leur zéle contre ce Prélat. L'AN 346.

S. Maximin de Tréves, qui combattoit avec courage les ennemis étrangers, n'eut garde de demeurer ſpectateur oiſif de ce ſcandale domeſtique. Il convoqua un Concile (a) à Cologne le 12. de Mai, après le Conſulat d'Amant & d'Albin, c'eſt-à-dire l'an 346, où il ſe trouva quatorze Evêques avec les Députés de dix abſens. On ouvrit le Concile par la lecture de la lettre du peuple de Cologne & des autres villes

Concile de Cologne.

(a) Quelques Critiques révoquent en doute ce Concile. C'eſt apparemment la raiſon pourquoi M. Fleuri n'en fait pas mention. Mais comme tous les Editeurs des Conciles le rapportent, & ne paroiſſent pas en douter ; j'ai cru devoir en parler, en marquant cependant les difficultés qui en naiſſent, & qui ne m'ont pas paru ſuffiſantes, pour rejetter cette piéce. Loup de Ferrieres, Auteur grave & habile du neuviéme ſiécle, la connoiſſoit, & il en parle dans la vie de S. Maximin.

de la ſeconde Germanie. Après quoi S. Maximin opina le premier, & conclut à la dépoſition d'Euphratas. Il fut ſuivi des autres Evêques, qui en diſant leur avis en termes différens, conclurent tous à la dépoſition de l'Accuſé, convaincu d'avoir attaqué la divinité de Jeſus-Chriſt, & ſoutenu comme Photin, que c'étoit un pur homme. Quelques-uns opinerent même à le priver de la Communion laïque.

Concilium Agrippinenſe t. 2. Concil. Labbe & t. 1. Concil. Gall.

Les Evêques qui ſont marqués avoir aſſiſté à ce Concile, ſont, S. Maximin de Tréves, Valentin d'Arles, S. Donatien de Challon ſur-Saone, Séverin de Sens, Optatien de Troyes, Jeſſé de Spire, Victor de (*a*) Wormes, Valérien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, ſaint Amand reconnu pour premier Evêque de Straſbourg, Juſtinien de Baſle, Euloge (*b*) d'Amiens; S. Servais de Tongres, & Diſcole de Rheims. Ceux qui ſont marqués y avoir envoyé des Députés, ſont S. Martin de Mayence, Victor de Mets, Didier de Langres, Pancaire de Beſançon, Saintin de Verdun, Victorin de Paris, Superieur des Nerviens, c'eſt-à-dire, de Tournai, Mercure de Soiſſons, Diopéte d'Orleans qui écrivit ſon ſuffrage dans une lettre, & Euſébe de Roüen.

Les Actes de ce Concile, dont parlent d'anciens Auteurs, ont la plûpart des caractéres de vérité, qu'on peut deſirer dans ces ſortes de piéces. Cependant il me paroît certain qu'il s'eſt gliſſé des fautes dans les noms de quelques Evêques, ou plûtôt dans

(*a*) Le P. Pagi à l'année 451. parlant de ce Concile, confond Victor de Vvormes avec Victor de Mets. *Cum Victore*, dit-il, *Vangionum ſeu Metenſium Epiſcopo*, comme ſi c'étoit la même ville: mais il compte deux Servais Evêques de Tongres.

(*b*) M. Robert donne la qualité de Saint à Euloge d'Amiens, & dit que la priſon où il fut mis, a été changée en une Egliſe de ſon nom. Il confond apparemment S. Firmin le Martyr avec Euloge.

ceux

ceux de leurs Siéges. L'Hiſtoire fait naître là deſſus des difficultés (a), que la Critique ne ſçauroit bien éclaircir. La plus grande regarde Euphratas de Cologne. On le voit ici dépoſé pour avoir combattu la divinité de Jeſus-Chriſt ; & dès l'année ſuivante, on retrouve au Concile de Sardique un Euphratas de Cologne très-attaché à la foi de Nicée. Il faut dire, ou qu'Euphratas qui n'avoit pas été entendu dans le Concile, juſtifia ſi pleinement ſa foi, qu'il fut rétabli ; ou qu'on élut à ſa place un autre Evêque de même nom. Car on ne devine pas ce qui auroit pu porter un fauſſaire à ſuppoſer cette piéce, qui d'ailleurs eſt citée par des Auteurs du neuviéme ſiécle : outre qu'on retrouve preſque tous ces Evêques avec pluſieurs autres de la même nation, dans les ſouſcriptions du Concile de Sardique, dont il faut maintenant dire un mot.

L'AN 347.

Conſtant qui vouloit appaiſer les troubles, & faire rétablir S. Athanaſe, ayant preſſé Conſtance d'accorder un Concile Oecuménique, il s'en tint un à Sardique l'an 347. Conſtant eut ſoin qu'il s'y trouvât un grand nombre d'Evêques des Gaules, & de ſes autres Etats. S. Athanaſe nomme trente-quatre

Athan. apolog. adverſ. Arian.

(a) Ces difficultés regardent ſur-tout S. Saintin de Verdun, S. Simplice d'Autun & S. Didier de Langres. 1°. On ne trouve qu'un Saintin dans le catalogue des Evêques de Verdun, & cette Egliſe prétend qu'il étoit compagnon de S. Denis. Or c'eſt ce qu'on ne peut pas dire de celui qu'on ſuppoſe s'être trouvé au Concile de Cologne.

2°. S. Simplice étoit certainement Evêque d'Autun, quand S. Germain fut élû Evêque d'Auxerre en 418. La vie de S. Germain, qui eſt une piéce des plus authentiques, le dit en termes exprès. Si donc Simplice étoit au Concile de Cologne, il faudroit qu'il eût tenu le Siége d'Autun plus de 70. ans.

3°. Les Actes de S. Didier de Langres placent ſon martyre ſous Chrocus, dont nous avons rapporté l'irruption. Il faudroit encore reconnoître, ou qu'il y a eu deux Didier Evêques de Langres, ou qu'il s'eſt gliſſé une faute dans l'aſſignation du Siége : car pour les noms, on les retrouve dans le Concile de Sardique ; mais les Siéges n'y ſont pas marqués.

Evêques de Gaule au Concile de Sardique.

Apud Athan Apol.

T. 1. Concil. Hard. p. 670.

Evêques de Gaule qui assisterent à ce Concile, ou qui n'ayant pu s'y trouver, souscrivirent les Actes que le Concile leur avoit envoyés. Le premier est Maximien. Il y a lieu de croire que c'est S. Maximin de Tréves, les Grecs confondant souvent ces noms. Les plus considérables des autres, sont Verissime de Lyon, Valentin d'Arles, Servais de Tongres, Euloge d'Amiens, Victorin de Paris, Séverin de Sens.

Le Concile de Sardique avoit rétabli S. Athanase & les autres Evêques Catholiques déposés par les Eusébiens Mais on ne pouvoit exécuter ce jugement sans le consentement de Constance, maître de l'Orient. Les Peres de Sardique eurent recours à Constant, & l'intéresserent sans peine dans la cause de la vérité & de l'innocence. Ce Prince aussi zélé défenseur de la foi, que Constance étoit protecteur déclaré de l'hérésie, en écrivit à son frere : mais voyant qu'il ne donnoit que des paroles, & qu'il différoit d'en venir à l'exécution, il entreprit l'affaire avec hauteur. Il lui envoya en 348. de sa part, & de la part du Concile de Sardique, deux Evêques qui y avoient assisté, Vincent de Capouë & Euphratas (*a*) de Cologne. Il joignit à ces Evêques un Officier de ses armées nommé Salien, respectable pour sa vertu ; & il les chargea d'une lettre pour Constance, par laquelle il lui déclaroit que s'il ne rétablissoit Athanase & les autres Evêques Catholiques, il iroit lui-même les rétablir à la tête de son armée. Les Députés se rendirent auprès de l'Empereur Constance à Antioche pour la fête de Pâque,

L'AN 348.

Theodoret hist. Eccl. l. 2. c. 8.

Zéle de Constant pour le rétablissement des Evêques Catholiques.

(*a*) S. Athanase ne nomme pas Euphratas dans la liste des Evêques du Concile de Sardique ; mais Theodoret dit qu'il y assista.

qui cette année étoit le troisiéme d'Avril.

Le bruit de cette députation allarma les Ariens ; & sur-tout Etienne Evêque d'Antioche. C'étoit un des plus artificieux hérétiques, & un des plus méchans hommes de son siécle, qualités presque inséparables. Il avoit été déposé au Concile de Sardique : mais c'étoit un mérite auprès de ses partisans, & une raison de le soutenir dans son Siége. Il craignit cependant que l'Empereur à la sollicitation des Evêques députés, ne se résolût à faire mettre en exécution le jugement du Concile de Sardique. Il crut qu'un moyen sûr de décréditer ces Envoyés dans l'esprit de Constance, seroit de les deshonorer ; & pour y réüssir, il eut recours à un stratagême infame, que le Démon de l'hérésie pouvoit seul inspirer à un Evêque.

Theod. l. 2. hist. c. 9. & Athan. ad Solit.

Il y avoit à Antioche un jeune libertin nommé Onagre (*a*), qui parut à Etienne bien propre à exécuter le dessein qu'il avoit conçû, pour couvrir de confusion les deux Evêques Occidentaux. Onagre s'y préta avec une joie maligne. Ayant donc suivant le projet, fait marché avec une Courtisane, comme pour de jeunes étrangers, arrivés récemment ; il fit cacher une quinzaine de ses compagnons de débauche, pour être témoins de ce qui arriveroit. Il alla prendre la Courtisane à l'heure marquée, au commencement de la nuit, la conduisit au logis des deux Evêques, dont il avoit gagné le portier ; & lui ayant montré une chambre où couchoit un des Prélats, il l'y introduisit. C'étoit la chambre d'Euphra-

L'AN 348.

Infame supercherie des Ariens.

(*a*) Ce mot signifie *âne sauvage* : ce qui convient bien aux mœurs de ce jeune débauché.

tas le plus vieux des deux. L'Evêque entendant du bruit, demanda qui c'étoit : la Courtisane répondit d'un ton flateur. Euphratas reconnoissant la voix d'une femme, crut que c'étoit quelque illusion du Démon, & se recommanda à Jesus-Christ. La Courtisane surprise d'un langage qu'elle n'avoit pas coutume d'entendre, & appercevant un vieillard vénérable qui avoit l'apparence d'un Evêque, au lieu du jeune homme dont on lui avoit parlé, jetta un grand cri, & se plaignit qu'on l'avoit joüée. Vincent de Capouë qui couchoit dans la chambre voisine, & les domestiques s'éveillant au bruit, se leverent à la hâte. Alors Onagre & ses compagnons qui étoient entrés dans la cour de la maison, se mirent à crier contre les deux Evêques, comme s'ils avoient été surpris avec des femmes débauchées pendant les fêtes de Pâque. On fit fermer la porte : Onagre se sauva ; mais sept de ses compagnons & la Courtisane demeurerent enfermés.

Athan. Ep. ad Solitar.

Theod.

Toute la ville fut bien-tôt imbuë du bruit de cette avanture, qui faisoit triompher les Ariens. Mais le lendemain dès le matin, le Général Salien & les deux Evêques Occidentaux allerent au Palais de l'Empereur demander justice d'une si noire & si artificieuse imposture. L'Empereur ne put refuser qu'on examinât juridiquement l'affaire. On interrogea la Courtisane & Onagre, lequel confessa n'avoir rien fait que par les ordres de son Evêque. Un attentat si indigne qui couvrit de confusion le parti Arien, détermina l'Empereur à chasser Etienne de son Siége, & à rétablir quelque temps après Athanase & les autres Evêques Catholiques. Nous

n'apprenons plus rien d'Euphratas. Si c'est le même qui fut condamné au Concile de Cologne, il dut être bien confirmé par cette imposture dans la haine d'un parti, auquel il avoit eu le malheur quelques années auparavant de se laisser gagner.

S. Maximin de Tréves mourut peu de temps après le Concile de Sardique en Poitou, où il étoit allé visiter sa famille. On croit qu'il étoit frére de saint Maixent (*a*), alors Evêque de Poitiers. Il avoit mérité par la fermeté de son zéle d'être excommunié par les Eusébiens du faux Concile de Sardique, avec le Pape Jules & le grand Osius de Cordouë. « Nous » excommunions aussi, disent ces Evêques, Maxi- » min de Tréves; parce qu'il n'a pas voulu recevoir » nos fréres les Evêques que nous avions envoyés » dans les Gaules, & parce qu'il a communiqué le » premier avec Paul de Constantinople. » C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la foi de ce S. Evêque. Son corps fut rapporté à Tréves, où il y a un célébre Monastere qui porte son nom. On lui donne pour disciples trois saints Prêtres, S. Quiriace, S. Castor & S. Lupence: le premier est honoré le 6. de Mars; le second, le 13. de Fevrier; le troisiéme, le 29. de Mai. S. Paulin fut le successeur de S. Maximin, & l'héritier de son zéle contre l'Arianisme. Il eut bien-tôt occasion de le faire éclater dans la persécution, qui s'éleva contre les Catholiques après la révolution dont nous allons parler.

Mort de S. Maximin de Treves.

Apud Hilar. in fragm. & t. 2. Concil. Labbe p. 709.

S. Paulin de Tréves.

Constant, qui gouvernoit l'Empire d'Occident, auroit eu toutes les qualités qui peuvent faire ai-

(*a*) Loup Abbé de Ferrieres, a composé la vie de S. Maximin: mais il y a inséré des fables, quoiqu'il declame contre ceux qui en mettent dans les vies des SS.

L'AN 350.

mer un Prince, s'il avoit sçu mieux choisir les Ministres qu'il honoroit de sa confiance. Ceux à qui il fit part du gouvernement, rendirent le peuple malheureux & le Prince odieux. Magnence de concert avec Marcellin & les principaux Officiers de l'armée, fomenta le mécontentement, & trama une conspiration pour usurper l'Empire. Il la fit éclater dans une débauche de table, lorsque la raison un peu troublée craint moins les dangers d'une démarche si hardie. Marcellin fit donc un grand festin aux conjurés dans la ville d'Autun, comme pour la naissance de son fils. Magnence étant sorti sur la fin du repas sous quelque prétexte, rentra revêtu de la Pourpre, & des autres ornemens Impériaux, & fut à l'instant salué Empereur par tous les conviés, le 28. de Janvier, l'an 350.

Révolte de Magnence, & mort de Constant.

Constant ayant appris cette révolte & la défection de la meilleure partie de ses troupes, s'enfuit vers l'Espagne; mais il fut pris & tué à Elne (a) dans les Pyrénées en la trentiéme année de son âge, & la treiziéme de son régne. Saint Athanase, qui perdoit son plus zélé protecteur, fait un bel éloge des qualités de cet Empereur. Il louë sur-tout son zéle pour la foi, & ses libéralités envers les Eglises, & il semble regarder sa mort comme un martyre. D'autres Auteurs posterieurs n'en donnent pas une idée si avantageuse. Ils nous le représentent au contraire comme Prince livré aux plus infames dé-

Athan. apol. ad Const.

(a) Constantin fit bâtir Elne sur les ruines de l'ancienne Illiberis, & la nomma *Helena* du nom de sainte Helene sa mere. Zonaras dit qu'on avoit prédit à Constant qu'il mourroit dans les bras de sa grand-mere, & que cela fut verifié, parce que ce Prince mourut à Elne. Mais ces sortes de prédictions ne sont faites le plus souvent qu'après l'événement.

bauches, & l'accusent de s'être poignardé lui-même, pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis. Il vaut mieux s'en rapporter au jugement de saint Athanase.

La mort de Constant rendit en peu de temps Magnence maître des Gaules, de l'Italie & de la Sicile. Il étoit Barbare d'origine, & Chrêtien de profession. Ses mœurs ne démentoient pas sa naissance; mais elles ne faisoient guéres d'honneur à sa foi. Celle d'un usurpateur est le plus souvent fort équivoque; & il en sacrifie sans peine les intérêts à l'idole de sa fortune. Magnence pour s'attacher les Payens aux dépens de la Religion, leur permit les sacrifices nocturnes, & consulta les Enchanteurs & les Devins. Une ambition démesurée a bientôt éteint les lumieres de la foi, qui la condamne.

L. 5. Cod. Theod. de Paganis Athan. Ibid. p. 299.

Constance étoit occupé à faire la guerre aux Perses; lorsqu'il reçut la nouvelle de cette révolution. Il se prépara à marcher contre le Tyran, qui lui députa S. Servais de Tongres, un autre Evêque nommé Maxime, & deux Seigneurs laïques. Cet Empereur ne put alors se résoudre à traitter avec le meurtrier de son frere, & se mit en marche pour aller le combattre. Magnence s'avança au devant de lui jusque dans la Pannonie avec une nombreuse armée. Constance qui n'étoit pas brave, offrit alors de lui laisser tous les pays d'au-delà des Alpes. Mais les premieres prospérités aveuglent ceux qui ne les méritent pas. Magnence qui se tenoit sûr de la victoire, rejetta ces propositions avec hauteur, & livra la bataille auprès de Murse le 28. de Septembre l'an 351.

Athan. in Apol. ad Constantium.

L'AN 351.

Conſtance n'oſa ſe mettre à la tête de ſes troupes, & ſe tint pendant l'action dans une Egliſe de Martyrs, ayant pris avec lui pour ſa conſolation l'Evêque de cette ville. C'étoit un des chefs du parti Arien, c'eſt-à-dire un homme artificieux, un fourbe & un hypocrite, & pour dire quelque choſe de plus, c'étoit Valens de Murſe. Ce Prélat donna ordre à ſes gens de l'avertir le premier du ſuccès de la bataille, afin que ſi elle étoit gagnée, il pût apprendre cette heureuſe nouvelle à l'Empereur, ou pourvoir à ſa propre ſûreté ſi elle étoit perduë. Ses ordres furent ſuivis. Etant ſorti de l'Egliſe, il apprit que les ennemis commençoient à fuir, & revint annoncer à l'Empereur le gain de la bataille. Le Prince demandant qu'on fît entrer celui qui avoit apporté cette bonne nouvelle, l'hypocrite Valens répondit avec un air de modeſtie, que c'étoit un Ange qui étoit venu la lui apprendre : impoſture qui fit croire à Conſtance qu'il devoit le gain de la bataille aux mérites & aux prieres de cet Evêque. Quand une fois on s'eſt laiſſé gagner à l'erreur, on eſt bien crédule ſur les prétenduës vertus de ſes Partiſans.

Défaite de Magnence.

Sever. Sulpit. Hiſt. l. 2.

Magnence, après ſa défaite, ſe retira en Italie : mais ne s'y croyant pas en ſûreté, il repaſſa dans les Gaules, où il exerça de grandes cruautés, comme pour ſe venger ſur les peuples de ſa mauvaiſe fortune. Il députa de nouveau à Conſtance des Evêques, pour implorer ſa clémence : ils ne furent pas écoutés. Il fit alors les derniers efforts pour ſe défendre. Mais ayant perdu l'an 353. une nouvelle bataille dans les Alpes Cotties entre Die & Gap, il ſe ſauva

Zonaras.

L'An 353. Mort de Magnence.

ſauva à Lyon ; & ſe voyant gardé par ſes propres ſoldats qui vouloient le livrer à ſon ennemi, il entra dans un ſi furieux deſeſpoir, qu'il tua de ſa main ſa mere & ſon frere Didier, avec ceux de ſes amis qui ſe trouverent proche de lui, & ſe plongea enſuite dans le ſein le même poignard tout dégoûtant de leur ſang. Decentius ſon autre frere, qu'il avoit fait Céſar, s'étrangla à Sens, où il apprit ces tragiques ſcenes, dénoüemens ordinaires des intrigues que l'ambition & la révolte ont concertées. Admirons cependant ici, & adorons avec reſpect les conſeils inſcrutables de la divine Providence. Magnence méritoit d'être vaincu : mais Conſtance le protecteur de l'Arianiſme méritoit-il de vaincre ? Il ſemble que Jeſus-Chriſt ne l'ait permis, qu'afin que le triomphe de ſa divinité attaquée par un ennemi ſi puiſſant, en fût plus glorieux.

Socrat. l. 1. c. 27.

En effet, Conſtance devenu maître de tout l'Empire Romain par la mort du Tyran, conſacra à l'héréſie Arienne les premiers fruits d'une victoire, dont il croyoit être redevable aux prieres d'un Evêque de cette ſecte. A peine fut-il entré dans les Gaules avec Urſace de (*a*) Singidon & Valens de Murſe, ces deux flambeaux de l'héréſie dans l'Occident, qu'il publia un Edit pour obliger tous les Evêques de ces Provinces à ſouſcrire la condamnation d'Athanaſe ſous peine d'exil. Il convoqua à ce ſujet un Concile à Arles l'an 353, où préſida Saturnin Evêque de cette ville. C'étoit un Prélat entreprenant & ambitieux, qui ſacrifioit ſa religion à ſa fortune ; & qui après s'être contrefait ſous un autre Empereur

L'AN 353.

Concile d'Arles.

(*a*) C'eſt aujourd'hui Segedin dans la baſſe Hongrie.

Catholique, devint furieux Arien, dès qu'il vit sur le Thrône de la Gaule un Prince hérétique.

Ursace, Valens & les autres chefs du parti, ne manquerent pas de se rendre à ce Concile, où la présence d'un Empereur victorieux qui les protégéoit, leur inspira une nouvelle audace. On ne sçait pas le nombre des Evêques Catholiques, qui s'y trouverent: mais ils avoient à leur tête Paulin de Tréves; ç'en étoit assez pour les soutenir. On leur proposa d'abord de souscrire à la condamnation d'Athanase: car on croyoit ne pouvoir détruire la foi de Nicée, qu'en perdant son plus zélé défenseur. Les Catholiques répondirent qu'il falloit avant toutes choses régler ce qui concernoit la foi. Ursace & Valens se récrierent contre cette proposition. Alors Vincent de Capoüe que le Pape Libére avoit envoyé à Arles, pour demander un Concile à Aquilée, crut embarrasser les Ariens, en promettant de condamner Athanase, si ceux qui le proposoient, vouloient anathématiser Arius. Mais les Prélats Ariens avoient levé le masque: ils répondirent qu'il s'agissoit de la condamnation d'Athanase, & non de celle d'Arius; & comme l'Empereur espéroit tout gagner, en gagnant le Légat du Pape, il fit à Vincent de si terribles menaces, qu'il céda enfin, & eut la foiblesse de signer la condamnation du S. Docteur. Il se releva bientôt de cette chûte.

Sev. Sulp. hist. l. 2.

Ep. Lib. ad Const. t. 2. Concil. p. 746. & ad Osium p. 744.

Fermeté de S. Paulin de Tréves. Son éxil.

S. Paulin soutint mieux la vérité & l'innocence. Constance tâcha d'abord de le gagner par caresses: il fut toûjours inflexible; & lorsqu'on lui présenta à souscrire la condamnation d'Athanase, il déclara qu'il consentoit à la condamnation de

Photin de Syrmich, & de Marcel d'Ancyre, mais qu'il ne pouvoit consentir à celle du S. Patriarche d'Aléxandrie. Les Evêques Ariens ne répondirent à ses raisons, que par un ordre de l'Empereur, qui l'exiloit aux extrémités de l'Empire parmi les Montanistes de Phrygie, & dans des pays, où à peine le nom de Jesus-Christ étoit connu. Paulin obéït avec moins de regret de quitter sa patrie, que de la voir livrée à la fureur des Hérétiques. On crut qu'il ne souffroit pas encore assez dans cette terre barbare; & pour le fatiguer par de continuels voyages, on changea souvent le lieu de son éxil. Il y mourut après cinq ans de souffrances, l'an 358; & son corps fut dans la suite rapporté à Tréves par les soins de S. Félix, un de ses successeurs.

Sever. Sulpit. hist. l. 2.

Hilar. contra Constant. n. 11.

L'AN 353.

Commencemens de S. Hilaire de Poitiers.

Après ce Concile, les Ariens ne garderent plus de mesures; & la persécution devint universelle dans les Gaules. Mais Dieu qui ne laisse pas son Eglise sans défenseurs, y avoit suscité un Evêque capable de s'opposer aux artifices & à la violence d'une hérésie protégée par un puissant Empereur. C'est le grand Hilaire de Poitiers, la gloire de l'Eglise Gallicane, & l'Athanase de l'Occident. Il étoit né à Poitiers, d'une des premieres familles de la ville; & il étudia pendant sa jeunesse les Lettres humaines, avec un succès qui répondit à la beauté de son génie. Il fit sur-tout de grands progrès dans l'éloquence, où il se proposa Quintilien pour modéle. Dieu qui le destinoit à la défense de son Eglise, voulut qu'il se rendît habile dans l'art de persuader: mais Hilaire étoit bien éloigné d'avoir ces vûës. Il paroît même par la maniere dont il parle de soi, qu'il

Fortunat. vita Hilar.

Hieron. Ep. 83. ad Magnum.

avoit été élevé dans les ténébres du Paganiſme. La droiture de ſon cœur & la pénétration de ſon eſprit, lui firent bientôt reconnoître les fables de la Theologie payenne. Il faut l'entendre rapporter lui-même les motifs de ſa converſion.

L. 1. de Trinit. n. 1. « Comme je cherchois, dit-il, en quoi conſiſte « le bonheur de l'homme; je jugeai que ce ne pou« voit être dans les deux choſes que les hommes « eſtiment communément le plus, le repos & l'o« pulence, parce que ce bonheur peut nous être « commun avec les bêtes. » Il réfute enſuite quelques autres opinions ſur la béatitude de l'homme; & après avoir dit qu'il a reconnu que l'homme n'a pas été créé par un Dieu immortel, préciſément pour mourir, il ajoûte : « Mon eſprit conçut donc une *Ibid. n. 3.* « vive ardeur de connoître ce Dieu à qui il ſe de« voit tout entier, & en la bonté duquel il pût, « comme dans un port aſſûré, ſe repoſer au milieu « des tempêtes de cette vie. Car il y avoit diverſes « opinions ſur la Divinité; les uns introduiſant de « nombreuſes familles de Dieux, & admettant la « diverſité de ſexe dans la Divinité; les autres re« connoiſſant des Dieux ſuperieurs ou plus grands, « & des Dieux inferieurs ou plus petits.... Je fus ai« ſément convaincu que la diverſité de ſexe ne con« venoit nullement à une nature toute-puiſſante & « incorruptible; que tout ce qui eſt divin, eſt éter*n. 5.* « nel, & qu'il ne peut y avoir qu'un Dieu.... Plein « de ces penſées, je tombai ſur les livres que la Re« ligion des Hébreux enſeigne par Tradition avoir « été compoſés par Moïſe & par les Prophétes; & « j'y lus avec admiration ces paroles ſi propres à

nous donner l'idée de l'incompréhensibilité de » Dieu » : *Je suis celui qui suis; celui qui est* (a), *m'a envoyé* Exod. 3, 14.
vers vous.... & cet autre endroit, *Il tient le Ciel dans* Isai. 40, 12.
sa main, & il y renferme la terre. Hilaire ajoûte que la lecture des Evangiles, & sur-tout le commencement de celui de S. Jean, acheva de lui donner la connoissance de Dieu & de son Fils; qu'il embrassa avec joie la doctrine de ce mystere, & qu'il fut appellé par la foi à une nouvelle naissance. n. 124

Hilaire ainsi détrompé des erreurs du monde, le fut bientôt de ses vanités : il trouvoit dans les Saintes Ecritures une Manne cachée, qui lui fit perdre le goût des études profanes, & des délices du siécle. Il donnoit à cette lecture tout le temps qu'il pouvoit dérober aux soins de sa famille : car il étoit engagé dans le mariage, & avoit une fille nommée Abra. Mais dans cet état, l'intégrité de ses mœurs répondit toûjours à celle de sa créance. Sa foi étoit son plus précieux thrésor : il la conservoit avec tant de vigilance, qu'il évitoit tout commerce avec les Hérétiques. Non seulement il ne les recevoit pas Fortun. l. 1.
à sa table; mais il ne croyoit pas même qu'il lui fût vit. Hilar. n. 3.
permis de les saluer, lorsqu'il les rencontroit. Il n'étoit encore que laïque, qu'il faisoit déja l'office de Pasteur, en exhortant les uns à la vertu, & en prêchant aux autres la foi de la Trinité. Le zéle convient à tous les états sur-tout dans les temps de séduction.

Après la mort de saint Maixent Evêque de Poi-

(a) Ces paroles *celui qui est*, ne sont proprement que l'interprétation du mot Hébreu *JEHOVA*, ce nom de Dieu si sacré, que les Juifs par respect, n'osoient le prononcer, même en lisant l'Ecriture. Ils y substituoient le mot *Adonai* Seigneur. L'Auteur de nôtre Vulgate a aussi rendu *Jehova* par *Dominus*.

Episcopat de S. Hilaire.

tiers (a), les vertus & les talens d'Hilaire, ne permirent pas au Clergé & au peuple de cette ville de délibérer sur le choix du Successeur. Son mérite réünit toutes les voix, & il fut élû Evêque d'un consentement unanime vers l'an 353. Il parût bientôt que la Providence l'avoit élevé à cette dignité, pour l'opposer comme un mur d'airain à tous les efforts de l'hérésie. Son zéle étoit vif, mais sage; plein de charité, mais ferme & intrépide; facile à se prêter aux voïes légitimes de conciliation, mais infléxible pour celles qui interessoient la vérité. Il fit des démarches hardies, mais elles étoient mésurées, & elles étoient nécessaires. Il ne faut souvent qu'un Evêque de ce caractére à la tête de l'Episcopat, pour le rendre formidable à l'erreur.

Loix de Constance favorables à la Religion.

Cod. Theod. l. 16. Titul. de Paganis Leg. 5.

Cod. Theod. l. 17. Lege 14.

Au milieu de la persécution dont nous venons de parler, Constance sembla donner quelque consolation à l'Eglise, par deux Loix qu'il publia en sa faveur. Par la premiere, il défend les Sacrifices nocturnes que le Tyran Magnence avoit permis. Par la seconde, il exempte les Clercs, leurs femmes & leurs enfans de toutes charges publiques, & du payement des droits qu'on tiroit des marchandises. « Car, dit l'Empereur, ce qu'ils amassent par leur « épargne & par leur négoce, doit être employé au « soulagement des pauvres. » On voit ici le négoce permis aux Clercs: apparemment que ce n'est qu'à ceux des Ordres inferieurs; encore suppose-t'on que leur gain n'est que pour les pauvres.

(a) Mrs de sainte Marthe, placent saint Maixent le cinquiéme Evêque après S. Hilaire; c'est-à-dire, qu'ils le mettent presque un siécle après S. Maximin de Tréves, dont ils disent cependant qu'il étoit frere. On ne sçait rien de bien certain sur les premiers Evêques de Poitiers. Les plus célébres parmi ceux qui ont precédé saint Hilaire, furent saint Agon & saint Justin.

On sçut peu de gré à l'Empereur de ce qu'il faisoit pour enrichir les Ministres de l'Eglise, tandis qu'il s'efforçoit de leur enlever le thrésor de la foi. Le mal croissoit tous les jours. Ce Prince fit une nouvelle plaie à l'Eglise par le Concile de Milan, & par l'exil des plus saints Evêques, qui eurent le courage de résister à ses violences. Ces généreux défenseurs de la foi lui ayant représenté qu'ils ne pouvoient pas condamner Athanase contre les Canons, il répondit : *Que ma volonté vous tienne lieu de Canons.... Obéissez, ou allez en exil.* Les Evêques frémissant d'entendre ce langage de la bouche d'un Prince Chrêtien, leverent les mains au Ciel, & lui remontrérent que l'Empire n'étoit pas à lui, mais à Dieu qui le lui avoit confié; qu'il devoit craindre ses terribles jugemens, & ne pas confondre le gouvernement de l'Eglise avec celui de l'Etat. Cette réponse si digne de la fermeté Episcopale, mit Constance dans une telle fureur, qu'il tira l'épée, & donna ordre qu'on menât au supplice quelques-uns de ces Evêques. Ensuite, changeant d'avis, il se contenta de les exiler. Il n'y eut gueres que ces Confesseurs parmi les Prélats de ce Concile, qui ne consentirent pas à la condamnation d'Athanase.

L'AN 355.

Violences de Constance au Concile de Milan.

Athan. hist. Arianor. ad Monachos. nov. Edit. p. 363.

Athan. ibid.

Les mêmes violences passerent bientôt de l'Italie dans la Gaule. On envoya des ordres aux Magistrats dans toutes les villes, de faire souscrire les Evêques. Ceux qui portoient ces ordres, étoient accompagnés des Clercs de Valens & de ceux d'Ursace, qui déféroient à l'Empereur les Magistrats négligens à les faire exécuter. Ainsi par un renversement, qui ne pouvoit être que l'ouvrage de l'er-

L'AN 355.

Persécution de Constance dans la Gaule.

reur, les laïques devenoient les Juges de la foi. On obligeoit les Evêques de comparoître devant les Tribunaux profanes, pour y rendre compte de leur créance; & là on leur disoit : *Souscrivez, ou quittez vos Eglises; car l'Empereur l'a ordonné.* Sur la résistance des Evêques, on les dépoüilloit de leurs biens, & on les emprisonnoit. On maltraittoit les laïques qui prenoient leur défense; & comme on perd en quelque sorte toute pudeur en perdant la foi, on ne rougissoit pas de dépoüiller, & de frapper publiquement de verges les Vierges Chrêtiennes, qui demeuroient attachées à la foi de Nicée. Saturnin d'Arles, un des plus fourbes, & des plus méchans hommes de son parti, étoit le principal auteur de ces violences. Outre son hérésie, il étoit coupable de plusieurs crimes : mais il suffisoit de faire profession de la nouvelle Secte, pour trouver l'impunité, & souvent même pour joüir de la réputation de Saint. C'est jusqu'où l'on a vû aller dans tous les siécles le fanatisme de l'erreur.

Athan. hist. Arianor. ad Monachos.

Hilar. ad Constant. l. 1.

Sev. Sulpit. l. 2.

S. Hilaire n'oublia rien dans ces temps orageux, pour soutenir la constance des Evêques des Gaules, & pour réveiller le zéle de ceux qui croyoient pouvoir garder le silence dans un si grand danger de la Religion. Ce saint Evêque, & les autres de la Gaule, qui pour la plûpart étoient demeurés fidéles, ne craignirent pas de faire un éclat qu'ils jugerent nécessaire. Ils eurent le courage de publier tous ensemble un Decret, par lequel ils déclaroient excommuniés Saturnin, Ursace & Valens. Voici comment S. Hilaire parle de cet Acte. « Prévoyant long- « temps auparavant l'extrême péril de la foi après l'exil

L. in Constant. n. 2.

l'exil de Paulin, d'Eusébe, de Lucifer & de Denis (a); je me séparai avec les Evêques des Gaules de la Communion de Saturnin, d'Ursace & de Valens, laissant à leurs consors la liberté de venir à résipiscence, afin de montrer par-là nôtre amour pour la paix, & de retrancher cependant du corps les principaux membres, dont la corruption pouvoit l'infecter; pourvû néanmoins que cette indulgence fût approuvée par le jugement des bienheureux Confesseurs de Jesus-Christ. » S. Hilaire sçavoit à quoi l'exposoit cette démarche contre les chefs du parti : mais il est des circonstances, où c'est montrer de la lâcheté, que de chercher à paroître prudent.

Les Evêques de la Gaule se separent de la Communion des Evêques Ariens.

L'AN 355.

Ce S. Evêque dont le zéle animé par le courage, étoit réglé par la sagesse, osa porter jusqu'au Thrône de l'Empereur les plaintes des Catholiques, & faire entendre à ce Prince persécuteur, la voix de la vérité qu'il s'efforçoit d'opprimer. Les Barbares ayant passé le Rhin cette même année 355. pour faire des excursions dans les Gaules ; & Sylvain qui avoit été envoyé pour les réprimer, ayant pris la Pourpre à Cologne, on tâcha de rendre suspecte à Constance la fidélité des Gaulois attachés à la foi de Nicée. Il fut d'autant plus aisé d'y réüssir, que Constance sçavoit que les Catholiques n'avoient pas sujet d'aimer son gouvernement. Hilaire saisit cette occasion, pour lui adresser une Remontrance aussi ferme que respectueuse contre les entreprises des Juges laïques. Il la présenta tant en son nom, qu'au

(a) Paulin étoit Evêque de Tréves, Eusébe de Verceil, Lucifer de Cagliari, & Denis de Milan.

nom des autres Evêques de l'Eglise Gallicane, aufquels fans doute il la fit figner.

Remontrance de S. Hilaire à Conftance.

Hilarii libell. ad Conftant.

« Seigneur, très-heureux Empereur, lui dit-il, « vôtre bonté naturelle nous fait efperer que nous « obtiendrons ce que nous prenons la liberté de « vous demander. Nous vous conjurons, non feulement de paroles, mais avec larmes, de faire ceffer les outrages intolérables que l'on fait aux Eglifes Catholiques, &, ce qui eft bien indigne, les « cruelles perfécutions qu'elles ont à fouffrir de la « part même de nos freres. Que vôtre clémence ordonne que les Juges & les Gouverneurs des Provinces, qui ne font chargés que des affaires publiques, n'ayent plus la préfomption ni la témérité de juger des caufes Eccléfiaftiques, & d'employer les menaces & les tourmens, pour vaincre le courage qu'infpire l'innocence..... Vous « devez entendre la voix de ceux qui s'écrient : Je « fuis Catholique, je ne veux point être hérétique. « Je fuis Chrêtien, & non pas Arien; & j'aime « mieux perdre la vie, que d'altérer la pureté de « ma foi, pour obéïr à la puiffance d'un homme fans « autorité dans l'Eglife.... N'eft-il pas jufte que ceux « qui craignent le Seigneur & fes jugemens, puiffent s'attacher aux Evêques qui confervent la charité, & qui defirent une paix fincere ? La vérité « & l'erreur ne peuvent pas plus s'allier enfemble, « que la lumiere & les ténebres. Grand Prince, fi ces « raifons, ainfi que nous l'efperons, intéreffent vôtre bonté en nôtre faveur, défendez aux Magiftrats d'accorder, comme ils font, leur faveur « & leur protection à de pernicieux hérétiques.

Saint Hilaire touche ensuite les soupçons qu'on avoit jettés dans l'esprit de Constance. « Que la » malignité & l'envie se taisent, dit-il : il n'y a au- » cune apparence, je ne dis pas de sédition, mais » même de murmure. Tout est tranquille, tout est » dans le respect. » Il ajoûte : « Nous vous conju- » rons aussi de renvoyer à leurs Eglises les dignes » Evêques qui sont retenus en exil dans des lieux » déserts, afin que la joie & la liberté nous soient » renduës avec eux. » Il emploie les plus vives couleurs pour peindre à Constance les rigueurs de la persécution qu'il faisoit. « Si l'on exerçoit, dit-il, » ces violences en faveur de la vraie foi, l'huma- » nité des Evêques s'y opposeroit.... Mais que pré- » tend-t'on aujourd'hui ? On met en œuvre les fers » & les supplices, pour forcer, dit-on, les Prélats » de craindre Dieu. Les cachots sont pleins d'Evê- » ques ; & le peuple est contraint de garder ces Con- » fesseurs enchaînés. On dépoüille les Vierges pour » les appliquer à la torture ; & ces corps consacrés » à Dieu, sont exposés publiquement aux yeux im- » pudiques des profanes pour leur servir de specta- » cle. C'est ainsi qu'on voudroit contraindre tout » le monde, non d'être Chrêtien, mais d'être Arien. » On entraîne l'Empereur lui-même dans l'erreur;.... » on demande que les prétendus coupables soient » appliqués à la question ; on implore l'autorité des » Tribunaux & celle du Prince... Et toutes ces vio- » lences qui n'ont pû encore pervertir le peuple, ne » font pas rougir ceux qui les employent. »

Ce sont les traits avec lesquels saint Hilaire peignoit les maux qu'il avoit sous les yeux. Il paroît

que nous n'avons pas la fin de cette Remontrance, si digne de la vigueur Episcopale. On ne sçait pas quelle impression elle fit sur l'esprit de Constance. On peut croire qu'elle engagea ce Prince à porter la Loi qu'il publia cette année, pour ordonner que les causes des Evêques ne seroient jugées que par des Evêques. Mais il est certain qu'elle n'adoucit pas son esprit ; & S. Hilaire éprouva lui-même bientôt après la rigueur de la persécution, dont il avoit eu le courage de se plaindre à celui qui en étoit l'auteur.

Loi de Constance pour ôter aux Juges laïques la connoissance des causes des Evêques.

Cod. Theod. Leg. 12. de Episc. & Cler.

L'AN 356.

Saturnin d'Arles ne pouvoit lui pardonner de l'avoir démasqué, en se séparant solemnellement de sa Communion. Il concerta avec Valens & Ursace les moyens de s'en venger, & il fit assembler l'année suivante 356. un Concile à Béziers, où apparemment il présida ; & sans doute que Paterne de Périgueux, qui étoit aussi Arien, ne manqua pas de s'y trouver, pour fortifier le parti. S. Hilaire qu'on vouloit perdre, y fut cité ; & il s'y rendit accompagné de plusieurs Evêques de la Gaule. Il n'espéroit pas y faire triompher la vérité ; mais il vouloit lui rendre un glorieux témoignage, & il s'attendoit d'avoir l'honneur de souffrir pour elle. Il s'offrit d'abord de dévoiler l'erreur en plein Concile, d'en faire connoître les partisans, & de prouver par témoins leur héréticité. La faction qui connoissoit l'érudition & l'éloquence du saint Docteur, craignit de se voir publiquement confonduë. On ne lui répondit que par des accusations contre sa personne, telles que l'hérésie est toûjours prête d'en intenter contre ceux qui la combattent. Son zéle & sa foi étoient

Concile de Béziers contre S. Hilaire.

L. in Constant. n. 2. & lib. de Synodis n. 2.

tout son crime. Mais on chercha d'autres prétextes ; & l'esprit d'erreur, fonds inépuisable de calomnies, en trouva sans peine.

Saturnin d'Arles écrivit aussi-tôt à Constance une relation artificieuse de ce qui s'étoit passé dans le Concile contre Hilaire. Cet Empereur avoit envoyé dans les Gaules sur la fin de l'année précédente, avec la qualité de César, le Prince Julien son cousin, surnommé dans la suite l'Apostat. Julien fut témoin en cette occasion des violences des Ariens ; & il paroît qu'il prit la défense d'Hilaire, puisque le S. Evêque dit que son exil fut un outrage fait à l'autorité du nouveau César. Mais les Ariens s'adresserent à Constance ; & sur les calomnieux exposés qu'ils lui firent, ils obtinrent aisément un Décret qui bannissoit Hilaire en Phrygie.

L'AN 356.
L. 1. ad Const. n. 1.
Exil d'Hilaire & de Rhodane de Toulouse.

Rhodane de Toulouse fut en même temps exilé dans la même Province. C'étoit un Evêque d'un naturel doux & facile (*a*), qui ne vainquit pas tant par ses forces, dit Sévére Sulpice, que par la compagnie d'Hilaire. Mais l'amitié & les conseils de ce généreux défenseur de la foi, le soutinrent contre les caresses & les menaces des Ariens ; & il eut le bonheur de mourir dans son exil pour la foi. Après son bannissement, son troupeau fut en proie à la fureur des loups. Les Clercs de Toulouse furent frappés à coups de bâton, les Diacres furent meurtris avec des balles de plomb ; *& l'on osa*, dit S. Hilaire, *porter la main sur le Christ même : les SS. entendent ce*

Severe. Sulp. l. 2.

Hilar. l. contra Constant. n. 11.

(*a*) Cette facilité, qui faisoit le caractere de Rhodane de Toulouse, nous porte à croire qu'il avoit d'abord consenti à la condamnation d'Athanase ; parce qu'on trouve en effet un Rhodane qui a souscrit la lettre Synodale du Concile de Milan, où S. Athanase est traitté de sacrilege.

T. 1. Conc. Hard. p. 609.

que je dis. Ces dernieres paroles du S. Docteur, font juger qu'il parle de profanations commises contre le Corps adorable de Jesus-Christ (*a*) dans le Sacrement de nos Autels. On reconnoît à ces violences le caractere d'une hérésie protégée.

Le zéle & la vraie foi ne furent point bannis de l'Eglise des Gaules avec ces deux Evêques : leur exil n'ébranla nullement la constance des autres Prélats ; & tous les artifices de Saturnin ne purent les engager à le recevoir dans leur Communion. Ils s'unirent même plus étroitement avec S. Hilaire, qui tout absent qu'il étoit, gouvernoit toûjours son Eglise par ses Prêtres.

Hilar. l. 2. ad Const. n. 2.

Ce que souffroit pour la foi ce généreux défenseur de la divinité de Jesus-Christ, ne servoit qu'à donner plus d'autorité & plus de vivacité à son zéle. Il profita du premier loisir qu'il trouva dans son exil, pour achever son excellent ouvrage sur la Trinité, qu'il divisa en douze livres. Dans le premier, après une courte exposition des divers sentimens des Philosophes sur la béatitude & sur la Divinité, il propose le plan de tout son ouvrage, & fait l'abbrégé de ce qu'il doit traitter dans chacun des livres suivans. Dans le second livre, il établit en général la foi de la Trinité, & donne une notion des trois personnes de cet ineffable Mystere, que nous ne pouvons que croire & qu'adorer. Dans le troisiéme, il traitte particuliérement de la génération éternelle du Verbe. Les livres suivans sont employés à établir la divinité & la consubstantialité du Verbe,

Plan de l'Ouvrage de saint Hilaire sur la Trinité.

(*a*) Quand les SS. PP. parloient en termes couverts de nos adorables Mysteres, ils avoient coutume d'ajouter, *norunt fideles, les Saints, les Fidéles entendent.*

à découvrir le venin & l'artifice d'une formule Arienne qu'il rapporte, & à réfuter les erreurs d'Ebion, de Photin, d'Arius & de Sabellius; sur-tout à discuter les passages que les Ariens tiroient des Livres Saints pour combattre la divinité du Verbe, & à répondre aux sophismes & aux chicanes de ces Hérétiques. Il réfute même par avance l'hérésie où tomba depuis Apollinaire.

Tel est le plan général du grand ouvrage de saint Hilaire sur la Trinité; ouvrage qui a mérité les éloges de toute l'antiquité, & qui est en effet bien digne de l'érudition & de l'éloquence du S. Docteur. On y sent presque par tout cette sublimité de génie, cette rapidité & cette force qui renverse & qui entraîne, & qui a fait nommer S. Hilaire par saint Jerôme, *le Rhône de l'éloquence latine*. Nous en rapporterons ici quelques traits, pour mettre le lecteur en état d'en juger. Voici comme il parle des victoires que l'Eglise remporte sur toutes les hérésies.

Hieron. pref. in 2. l b. Comment in Ep. ad Galat.

La force de la vérité est si grande, dit-il, que » tout ce que l'on fait pour l'attaquer, ne sert qu'à » l'éclaircir. Elle est immuable par sa nature; & les » attaques qu'on lui livre, ne servent qu'à lui don- » ner une nouvelle fermeté. Car c'est le propre de » l'Eglise, de n'être jamais plus victorieuse, que » quand elle est plus vivement combattuë; plus con- » nuë, que quand on la calomnie; plus puissante, » que quand on l'abandonne. Cette mere tendre » voudroit que tous demeurassent dans son sein, & » souhaiteroit n'être pas obligée d'en rejetter ceux » qui s'en rendent indignes. Mais quand les héré- » tiques se séparent d'elle, ou qu'elle les en sépare; »

De Trinit. l. 7. n. 4. nov. Edit.

« ſi elle perd d'un côté l'occaſion de procurer leur
« ſalut, elle gagne de l'autre, en faiſant mieux ſen-
« tir par-là le bonheur qu'il y a de lui être uni...
« On la connoît non ſeulement par ſa doctrine,
« mais encore par celle de ſes ennemis, dont elle
« combat ſeule toutes les erreurs. Toutes les hé-
« réſies attaquent l'Egliſe ; & en l'attaquant, elles
« ſe vainquent mutuellement. Mais ce n'eſt point
« pour elles-mêmes qu'elles vainquent;les victoires
« qu'elles remportent les unes ſur les autres, ſont
« le triomphe de l'Egliſe. » Il fait voir enſuite comment Sabellius en combattant l'impiété d'Arius, & comment Arius en combattant celle de Sabellius & de Photin, combattent l'un & l'autre pour l'Egliſe, qui ſeule triomphe.

On retrouve preſque par tout la même force: mais la ſublimité du ſujet & l'élévation du ſtyle d'Hilaire, qui eſt monté, dit S. Jerôme, *ſur un cothurne Gaulois*, ont répandu de l'obſcurité ſur quelques endroits de cet ouvrage. Il y a ſur-tout dans le dixiéme livre quelques expreſſions, qui ſemblent dire que le Corps de Jeſus-Chriſt n'a pas été formé de la chair de la ſainte Vierge ; & que Jeſus-Chriſt a été exempt de tout ſentiment de crainte & de douleur. Ce ſont des taches que des yeux malignement critiques ont pretendu découvrir dans ce grand ouvrage. Mais pour juſtifier S. Hilaire de ces reproches, il ne faut que faire ſervir de Commentaire à ces endroits obſcurs, ceux où il enſeigne clairement le dogme Catholique ſur les articles en queſtion.

Ep. 50. ad Paulin. n. Ed. t. 3.

Il y a lieu de croire que le S. Docteur avoit commencé

mencé cet ouvrage dans sa patrie ; mais il ne l'acheva que dans son exil, & l'envoya de-là à ses confreres les Evêques des Gaules. « Tout exilés que » nous sommes, dit-il, nous parlerons par ces li- » vres ; & la parole de Dieu, qu'on ne peut retenir » captive, fera par tout de saintes excursions. » Il ajoûte, qu'il ne se plaint pas de son bannissement, qu'il s'en réjoüit plûtôt dans le Seigneur. *L. 1. n. 4.*

L'AN 357.

Cependant la joye qu'il avoit de souffrir pour la défense de la foi, étoit bien tempérée par la douleur que lui causoit la triste situation des Eglises d'Orient, & par l'inquiétude où il étoit sur l'état de celles des Gaules depuis son éloignement. Il avoit écrit plusieurs fois aux Evêques de la Gaule, pour les précautionner contre l'erreur, & les animer à la défense de la foi. Il fut sensiblement affligé de n'en point recevoir de réponse. Sa douleur augmenta, lorsqu'il apprit en Orient la chûte d'Osius Evêque de Cordouë. Ce grand homme, triste exemple de la fragilité humaine, après avoir confessé la foi devant les Tyrans pendant la persécution de Dioclétien, après l'avoir défenduë avec tant de zéle contre les Ariens au Concile de Nicée, dont il dicta lui-même le Symbole, après avoir résisté si longtemps, & avec tant de fermeté aux violences de Constance, consentit enfin à l'âge de plus de cent ans à souscrire le second Formulaire (a) de Sirmich. Hilaire craignit alors plus que jamais pour les Gaules ; mais il fut bientôt rassûré, *Hilar. de Syn. n. 1.* Chûte d'Osius. *T. 1. Concil. Hardun. p. 706.*

L'Empereur ne doutant pas que l'exemple d'un

(a) Dans ce Formulaire on défendoit également de dire l'*homoousion*, & l'*homoiousion*, & l'on confessoit que le Pere étoit plus grand que le Fils en honneur, en dignité, en majesté & en gloire.

Nouvelle persécution dans la Gaule.

homme aussi célébre qu'Osius n'entraînât tout l'Occident, fit envoyer le même Formulaire dans la Gaule avec ordre à tous les Evêques de le signer. Mais quelque estime qu'ils eussent pour Osius, ils ne le prirent pas pour la regle de leur foi, suivant ce beau mot de Tertullien : *Nous ne jugeons pas de la foi par les personnes, mais des personnes par la foi.* Ils sçavoient d'ailleurs les violences & les tourmens qu'on avoit fait souffrir à ce vénérable vieillard âgé alors de plus de cent ans, pour extorquer de lui cette souscription. Ils s'assemblerent donc en Concile (a) avant la fête de Pâque de l'an 358; & loin de recevoir ce Formulaire impie, qui proscrivoit également la consubstantialité & le semblable en substance, & où d'ailleurs l'impiété Arienne se montroit à découvert, ils eurent le courage de le condamner. Ils envoyerent ces Actes à S. Hilaire, persuadés qu'ils ne pouvoient mieux le consoler de son exil, qu'en lui donnant des preuves de leur fermeté. Plusieurs d'eux y joignirent des lettres particulieres pour le S. Confesseur, où ils le prioient de les instruire de la foi des Evêques Orientaux.

L. de prescript.

Sever. Sulp. l. 2.

L'AN 358.

Concile des Evêques de la Gaule pour condamner une formule Arienne.

Hilar de Syn. n. 2.

Livre de saint Hilaire, intitulé des Synodes.

S. Hilaire leur fit réponse par le livre qu'il intitula *des Synodes*, où il rapporte les différentes Professions de foi que les Orientaux avoient publiées depuis le Concile de Nicée ; à sçavoir, la seconde de Sirmich qu'il rejette comme impie, celle d'Ancyre, celle d'Antioche, & celle du faux Concile de Sardique, & la premiere de Sirmich. Dans l'examen qu'il fait de ces Formules, il montre par-

(a) On ne sçait pas le lieu de ce Concile ; mais saint Hilaire nous en apprend l'époque, en disant qu'il se tint un peu avant celui d'Ancyre, pour examiner la même formule.

tout un esprit de paix & de conciliation. Il excuse l'*homoiousion*, c'est-à-dire, *le semblable en substance*, & marque que ce terme est susceptible d'un bon sens (*a*), puisqu'une chose ne peut être semblable en substance à une autre, à moins qu'elle ne soit de la même substance. Il adresse cet écrit aux Evêques de la premiere & de la seconde Germanie, de la premiere & de la seconde Belgique, de la premiere & de la seconde Lyonnoise (*b*), de l'Aquitaine, de la Novempopulanie, aux Prêtres & au Clergé de Toulouse dans la Province Narbonnoise, & aux Evêques de Bretagne : ce qui montre que les Evêques de cette isle étoient dans les mêmes sentimens que ceux des Gaules. Il ne nomme que l'Eglise de Toulouse dans la Gaule Narbonnoise : on peut en conjecturer que les autres Evêques de cette Province plus voisins de la Cour de Constance, s'étoient laissés gagner à l'erreur, ou du moins à la dissimulation.

n. 91. Nov. Edit. p. 1190. & n. 77. p. 1198.

Le soin des affaires de l'Eglise ne fit pas oublier à S. Hilaire celui de sa famille. Il écrivit vers le même temps une lettre en réponse à sa fille Abra (*c*). Il l'y exhorte en termes figurés & allégoriques à consacrer à Dieu sa virginité. Il lui recommande surtout la modestie dans ses vêtemens : c'est dans une fille Chrêtienne l'indice & la gardienne de la pudeur. Si on la presse de porter des habits précieux, il veut

Lettre de S. Hilaire à sa fille.

(*a*) Quelques Catholiques ayant trouvé mauvais que S. Hilaire eût justifié l'*homoiousion*, il répondit qu'en disant que cette expression avoit un bon sens, il avoit assez fait entendre qu'elle en a un mauvais : *Attendat quare dixerim similis substantiæ piam intelligentiam, nisi quia intelligerem & impiam.*

Hil. ep. Apolog.

(*b*) Il n'y avoit encore alors que deux Provinces Lyonnoises, dont Lyon & Roüen étoient les Métropoles.

(*c*) Quelques Auteurs la nomment Apra. Elle est honorée dans le Poitou sous le nom de sainte Abre.

Epist. Hilar. nov. Edit. p. 1212.

qu'elle réponde : « La laine de ma brebis me suffit : je me contente de sa couleur naturelle... Ces « pierreries ne feroient que me charger & que m'embarrasser, moi qui attends une pierre précieuse « infiniment plus belle & plus estimable. » Il lui envoye aussi deux hymnes (*a*) qu'il avoit composés dans son exil. Quelques Critiques, comme Erasme, ne croyent pas cette lettre digne de S. Hilaire, & ils soupçonnent qu'elle est de la façon de Fortunat. Mais Fortunat Evêque de Poitiers, nous assûre qu'on en conservoit de son temps l'original dans son Eglise : auroit-il osé en supposer une autre ?

Fortun. l. 1. vita Hilar. n. 6.

L'AN 358.

Traité de S. Phœbade d'Agen contre les Ariens.

Cependant S. Phœbade Evêque d'Agen consoloit par son zéle & son érudition l'Eglise des Gaules de l'absence de S. Hilaire. Il ne se contenta pas de rejetter avec les autres Evêques la seconde Formule de Sirmich : il composa un sçavant Traitté pour en découvrir le venin. Il y dit d'abord qu'il auroit gardé le silence sur les écrits qu'on lui a envoyés, s'il n'avoit vû que la subtilité diabolique des Hérétiques qui les répandent par tout, vient à bout de faire passer l'hérésie pour la vraïe foi ; que c'est ce qui l'a obligé de discuter les termes captieux de ce Formulaire, afin d'y démasquer l'erreur. Sur quoi il s'écrie : « Mais qu'étoit-il nécessaire de creuser, pour exposer au jour ce poison caché ; puisque le serpent, qui haïssoit la lumiere, & qui jusqu'à present avoit roulé secrétement ses replis « par des détours & des chemins tortueux, paroissant enfin à découvert, & tel qu'il est dans toute

(*a*) S. Jerôme dit que saint Hilaire composa un livre d'hymnes ; & le quatriéme Concile de Tolède recommande de les chanter dans l'Eglise.

son étenduë, exhale librement son venin ? Car il a » paru une Ordonnance de la part des Evêques, pour » que personne ne dise une seule substance ; c'est- » à-dire, que personne n'enseigne que le Pere & le » Fils ont la même vertu. Qu'avez-vous donc fait, » ô vous, qui assemblés à Nicée de toutes les par- » ties du monde, avez tracé suivant les Saintes » Ecritures, une régle parfaite de la foi Catholi- » que ? Est-ce là où ont abouti vos travaux & vos » soins ? On défend aujourd'hui d'enseigner dans » l'Eglise la seule chose que vous avez ordonné d'y » prêcher, pour découvrir les hérésies. »

Biblio. PP. Edit. 4. Par. t. 4. p. 179.

Phœbade après une courte exposition de la créance Catholique, conclut ainsi : « Voilà ce que nous » tenons ; parce que nous l'avons reçû des Prophé- » tes, que les Evangiles nous l'ont enseigné, que » les Apôtres nous l'ont prêché, que les Martyrs » l'ont scellé de leur sang. Nous sommes si attachés » à cette foi, que si un Ange du Ciel venoit nous » annoncer le contraire, nous lui dirions Anathê- » me.... Je ne doute pas au reste que pour nous » ébranler, on ne nous oppose comme une machi- » ne de guerre, le nom d'Osius, le plus ancien des » Evêques, & dont la foi a toûjours été si pure. Mais » je réponds qu'on ne peut tirer aucun avantage de » l'autorité d'un homme, ou qui est maintenant » dans l'erreur, ou qui y a toûjours été. Car tout » l'univers sçait quels ont été ses sentimens jusqu'à » cet âge, avec quelle fermeté il a soutenu la foi » Catholique à Nicée & à Sardique, avec quelle vi- » gueur il a condamné les Ariens. Que s'il a main- » tenant d'autres sentimens, il soutient ce qu'il a »

Ibid.

« condamné auparavant, & condamne ce qu'il a « soutenu. Je le répete, son autorité n'est plus pour « moi d'aucun poids. Car s'il a mal crû pendant près « de quatre-vingt dix ans, je ne me persuaderai pas « qu'il croye bien après quatre-vingt dix ans ; ou « s'il croit bien maintenant, que doit-on penser de « ceux qu'il a baptisés dans la foi où il étoit alors, « & qui sont morts dans cette foi ? Quel jugement « porteroit-on de lui-même, s'il étoit mort avant « le Concile qui l'a fait prévariquer? Il s'ensuit donc, « que son autorité n'a plus de force, puisqu'elle se « détruit elle-même. »

On peut opposer avec avantage le même raisonnement au scandale que donnent quelquefois ceux qui abandonnent lâchement la cause de l'Eglise, après l'avoir long-temps défenduë. On voit par les derniers traits que nous avons rapportés, que saint Phœbade écrivoit avant la mort d'Osius, & après sa chûte. Il paroît cependant ne lui donner que quatre-vingt dix ans (a), tandis que S. Hilaire lui en donne plus de cent au temps de sa chûte. Mais Osius n'eût-il été alors que nonagénaire, les plus grands hommes sont presque toûjours bien petits & bien foibles à cet âge.

Hilar. apud Sever. Sulpit. l. 2.

L'AN 359.

L'Eglise n'étoit pas encore au bout des maux que Constance devoit lui faire. Il avoit indiqué un nouveau Concile général à Nicomédie ; & les Evêques étoient déja en chemin pour s'y rendre de toutes les parties de l'Empire, lorsque cette ville infortunée, dont l'Evêque avoit fait comme le Siége de l'Aria-

(a) On pourroit concilier saint Phœbade avec saint Hilaire : car lorsque Phœbade dit qu'Osius avoit bien écrit pendant quatre-vingt-dix ans, on peut croire qu'il ne comprend pas l'enfance d'Osius.

nisme, fut tout à coup entiérement renversée par un furieux tremblement de terre. Cet accident détermina d'abord l'Empereur à choisir Nicée pour le lieu du Concile. Mais changeant bientôt d'avis, il en indiqua deux au lieu de celui qu'il avoit projetté; un à Rimini, ville d'Italie sur la mer Adriatique, pour les Occidentaux; & l'autre à Séleucie en Isaurie, pour les Orientaux.

Sozom. l. 4. c. 15.

Ibid.

Le Concile de Rimini fut indiqué le premier, & l'Empereur envoya ses Officiers pour y faire venir les Evêques, & pour les défrayer sur la route. Ceux des Gaules & de la Bretagne, c'est-à-dire des isles Britanniques, ne voulurent pas avoir cette obligation à un Prince; qu'ils sçavoient n'être pas favorable à la Religion; & ils firent le voyage à leurs dépens. Il n'y eut que trois Evêques de Bretagne, que leur pauvreté obligea de profiter de la libéralité de l'Empereur; encore quelques-uns les blâmerent-ils de n'avoir pas plûtôt accepté les secours, que leurs Confreres leur offroient. Il se trouva à Rimini plus de quatre cens Evêques, dont plus de trois cens étoient zélés défenseurs de la foi de Nicée. Les autres au nombre de quatre-vingt, étoient Ariens. Les plus illustres des Evêques de la Gaule, étoient S. Phœbade d'Agen & S. Servais de Tongres. Taurus, Préfet du Prétoire (a) en Italie, eut ordre de l'Empereur d'assister au Concile, & de ne point laisser les Evêques se séparer, qu'ils ne fussent convenus d'une même Profession de foi, avec promes-

L'AN 359.

Concile de Rimini.

Sever. Sulp. l. 2. p. 139. edit. Paris.

Sev. Sulp. l. 2. p. 139.

(a) Depuis le régne de Constantin, il y avoit quatre Préfets du Prétoire dans l'Empire; un pour l'Orient, un pour l'Illyrie, le troisiéme pour l'Italie, & le quatriéme pour la Gaule. Ces Magistrats avoient la principale autorité après les Empereurs dans le gouvernement civil. Constantin leur ôta le commandement des troupes.

L'AN 359.

se du Consulat, s'il y réüssissoit. C'étoit moins la réünion des Evêques, que leur prévarication qu'on mettoit à ce prix.

T. 1. Concil. Harduini p. 710.

Valens & Ursace se présenterent au Concile avec la troisiéme Formule de Sirmich datée du vingt-deuxiéme de Mai, sous le Consulat d'Eusébe & d'Hypatius, c'est-à-dire cette même année 350. On y retranchoit toute mention de substance, sous prétexte que ce terme causoit du scandale. On reconnoissoit cependant le Fils semblable au Pere en toutes choses, selon les Saintes Ecritures. Les Peres du Concile rejetterent cette nouvelle Formule, qui portoit dans sa date, comme ils le remarquerent, une preuve de la nouveauté de sa doctrine.

Zéle des Peres de Rimini pour la foi de Nicée.

Apud Hilar. Fragmento. 7. p. 1342.

Ils déclarerent ensuite qu'ils s'en tenoient au Symbole de Nicée. « Nous croyons, dirent-ils, qu'il n'y « faut rien ajoûter, ni rien retrancher. Nous ne « voulons pas de nouvelles Formules; & nous ju- « geons que le terme de substance, & la chose qui « est signifiée par ce terme, étant établie par plu- « sieurs témoignages de l'Ecriture, doit subsister « dans toute sa force. » Ils dresserent ensuite un second Acte daté du Consulat d'Eusébe & d'Hypatius le 2. de Juillet de cette année 359, par lequel ils déclarerent hérétiques, & séparerent de leur Communion Ursace, Valens, Germinius & Gaïus. (*a*) Tous les Evêques Catholiques souscrivirent ces Actes. Ainsi la foi de Nicée triompha à Rimini, & de la puissance de l'Empereur, & des artifices des Ariens, tandis que le Concile eut quelque liberté, c'est-à-dire, tandis qu'il fut vrai Concile. Mais de si beaux

Ibid.

Ath. de Syn.

(*a*) Saint Athanase ajoûte Auxence, dont ne parle point saint Hilaire.

commen-

commencemens furent ternis par une issuë honteuse, sur laquelle je jetterois volontiers un voile, s'il n'étoit nécessaire de la faire connoître pour l'intelligence de l'Histoire que j'écris.

L'Empereur qui se constituoit Juge de la foi pardessus les Evêques, avoit ordonné que les deux Conciles, avant que de se séparer, envoyeroient chacun des Députés à sa Cour, pour lui rendre compte de ce qu'ils auroient décidé; afin qu'il pût prononcer si leurs décisions étoient conformes aux Saintes Ecritures. Les Ariens condamnés à Rimini, dévancerent les Députés du Concile, & prévinrent si bien contre eux l'esprit de Constance, qu'il leur refusa audience. Ce Prince écrivit une lettre assez séche aux Peres du Concile, pour leur mander qu'il n'avoit pas encore eu le temps d'entendre leurs Envoiés. Les Peres de Rimini lui répondirent avec autant de fermeté qu'ils lui avoient déja écrit. Ils avoient donné ordre à leurs Députés de ne point communiquer avec les Ariens, & de ne rien conclure, sans en avoir fait leur rapport au Concile. Mais c'étoient de jeunes Evêques sans capacité & sans expérience; & ils avoient à faire à de vieux Ariens, versés depuis long-temps dans l'art des chicanes & des fourberies, & à un Prince aussi artificieux que violent.

L'AN 359.

Epist. Constant. t. 1. Concili. Harduini p. 718.

Ibid. p. 719.

Constance, après les avoir fatigués plusieurs mois par des délais affectés, vint à bout de les affoiblir à force de menaces & de promesses. Ils entrérent en conférence avec les Evêques Ariens: c'étoit déja pour ceux-ci une demi-victoire, elle fut bientôt complette. Les Députés de Rimini après s'être fait

Prévarication des Députés de Rimini.

donner quelques éclairciſſemens pour colorer leur défection, ſignerent une Confeſſion de foi que Valens leur préſenta, & qui étoit la même que le Concile avoit rejettée, avec cette différence, qu'on y diſoit ſeulement le Fils ſemblable au Pere, ſans ajoûter *en toutes choſes*. Ils firent plus : ils dreſſerent un Acte, par lequel annullant ce qui s'étoit fait à Rimini, ils déclaroient avoir reconnu la Catholicité de Valens, d'Urſace, de Germinius & de Gaïus, en conférant avec eux. L'Acte eſt daté de Nicée en Thrace le dixiéme d'Octobre, & ſigné de quatorze Evêques qui y ſont nommés. C'étoient apparemment les dix Députés & quatre autres Evêques, qui pouvoient avoir apporté la ſeconde lettre du Concile à l'Empereur. Nous ne connoiſſons que Reſtitut de Carthage, qui étoit à la tête de la Députation.

Apud Hil. fragm. 7°. p. 1346.

L'AN 359.

Violences faites aux Evêques de Rimini.

Sulpit. l. 2. p. 142.

L'Empereur ne demeura pas en ſi beau chemin. Il renvoya les Députés à Rimini, où les Ariens qui y avoient été excommuniés, retournerent triomphans. Il écrivit en même temps au Préfet Taurus, de faire ſigner la même Formule de Nicée en Thrace, à tout le Concile, & d'envoyer en exil ceux qui le refuſeroient ; pourvû qu'ils ne fuſſent pas plus de quinze. Les Peres du Concile ayant appris la prévarication de leurs Députés, refuſerent de communiquer avec eux, quoiqu'ils s'excuſaſſent ſur la violence que l'Empereur leur avoit faite. Mais quand on ſçût les ordres que ce Prince avoit donnés, tout fut dans le trouble & la confuſion.

Les Evêques ne ſçavoient à quoi ſe réſoudre. La lâcheté, la foibleſſe, l'ennui d'être ſi long-temps

comme en exil, le prétexte de l'amour de la paix, en détachoient tous les jours quelques-uns qui se rangeoient du côté des politiques, lesquels vouloient qu'on satisfît l'Empereur. Enfin les esprits étant une fois ébranlés, on courut en foule à ce parti : en sorte que le nombre de ceux qui demeurerent fermes, fut réduit à vingt, lesquels avoient à leur tête saint Phœbade d'Agen, & S. Servais de Tongres.

Sulpit. ibid.

Le Préfect du Prétoire qui sçavoit que sa fortune dépendoit du succès de sa négociation, n'omit rien pour gagner ces deux Evêques. N'ayant pu les affoiblir par ses menaces, il les attaqua par ses priéres & par ses larmes, en les conjurant avec la plus tendre affection de prendre un parti plus modéré. Voilà, disoit-il, le septiéme mois que les Evêques » sont enfermés dans cette ville, pressés par la ri- » gueur de l'hyver & par la disette, sans esperance » de revoir si-tôt leurs Eglises. Quand ceci finira- » t'il ? Que ne suivez-vous l'exemple de tant d'Evê- » ques, & que ne vous rendez-vous du moins à l'au- » torité du plus grand nombre ? » Phœbade répondit d'abord qu'il étoit prêt de souffrir tous les tourmens, plûtôt que de recevoir une Profession de foi dressée par les Ariens. Mais il se relâcha peu à peu, & se rendit à une proposition que Valens & Ursace lui firent d'ajoûter à la Formule de foi, ce que lui & les siens jugeroient nécessaire, l'assûrant qu'on étoit prêt de consentir à toutes les additions qu'ils voudroient faire.

Sulpit. l. 2. p. 142.

L'AN 359.

Les Evêques de Rimini se laissent tromper par les Ariens.

Les Catholiques qui vouloient finir par quelque moyen que ce fût, reçûrent avec joie cette proposition. Le Formulaire qu'on proposoit, n'avoit rien

d'hérétique en apparence. L'espérance de la réünion de l'Orient avec l'Occident, ébloüissoit les esprits. On crut qu'on pouvoit sacrifier à la paix de l'Eglise le mot de *consubstantiel*, dont on mettroit d'ailleurs le sens à couvert. Phœbade & Servais proposerent pour cela divers articles qui devoient être joints à la Formule des Ariens, & lui servir d'antidote. Ce sont apparemment les Anathémes que rapporte S. Jerôme. Mais Valens en récitant ces Anathémes pour prouver sa Catholicité, y inséra celui-ci, comme pour appuyer les Catholiques: *Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est créature, comme sont les autres créatures, qu'il soit Anathéme*; & tout le Concile répondit: *qu'il soit Anathéme*, sans appercevoir le venin de cette proposition. Car les Catholiques entendoient que le Fils de Dieu n'étoit nullement créature, & les Ariens, qu'il étoit une créature plus parfaite que les autres. On envoya de nouveaux Députés à l'Empereur: après quoi on se sépara, sans reconnoître le piége, qu'après s'y être laissé prendre.

Hieron. in Lucif. c. 7.

Ainsi finit le Concile de Rimini, où, dit Sulpice Sévere, nul des deux partis ne fut, ni tout-à-fait vaincu, ni tout-à-fait vainqueur. Car la Formule de foi étoit pour les Ariens, & les Anathémes qu'on y avoit joints pour les Catholiques, à l'excéption de celui que Valens y avoit malignement inséré. Mais on reconnut bientôt qu'une fausse paix est plus pernicieuse à l'Eglise, qu'une guerre ouverte de la part des Hérétiques les plus accrédités; & que la paix avec des Novateurs est toûjours fausse, quand elle n'est pas fondée sur une entiere soumission de leur part.

L. 2. hist.

Pendant que ces triſtes ſcénes ſe paſſoient à Rimini, le Concile des Orientaux s'étoit aſſemblé à Séleucie ſur la fin de Septembre de la même année 359. La Providence qui veille toûjours à la défenſe de la foi, voulut que S. Hilaire y aſſiſtât. Il n'y avoit pas d'ordre particulier de l'Empereur, de l'y faire aller: mais le Vicaire d'Aſie ayant reçû un ordre général d'y envoyer les Evêques, crut que S. Hilaire y étoit compris. L'opinion que l'on avoit conçûë de ſa ſainteté dans ces terres étrangeres, parut avec éclat par les honneurs qu'on lui rendit ſur ſa route.

L'AN 359.

Concile de Séleucie où aſſiſte S. Hilaire.

Sulp. Sever. l. 2. p. 141.

Le S. Evêque étant entré un jour de Dimanche dans l'Egliſe d'un bourg qui étoit ſur le chemin; une fille Payenne nommée Florence, s'écria à haute voix que le ſerviteur de Dieu venoit d'arriver; & fendant la preſſe, elle alla ſe proſterner à ſes pieds, le priant de faire le ſigne de la Croix ſur ſon front. Le pere & la mere de cette fille imiterent ſon exemple; & Hilaire les baptiſa. Florence par reconnoiſſance, le ſuivit à ſon retour dans les Gaules; & elle eſt honorée comme Sainte à Poitiers, le premier de Decembre.

Fortunat. vita. Hilar. l. 1. n. 7.

Hilaire fut reçû avec diſtinction à Séleucie, & s'attira l'attention de toute l'Aſſemblée. On lui demanda d'abord qu'elle étoit la croyance des Gaulois ſur la Trinité: car les Ariens les avoient rendus ſuſpects de Sabellianiſme aux Orientaux. Il déclara que la foi des Evêques des Gaules & la ſienne, n'étoit autre que la foi de Nicée; & après qu'il eut diſſipé ces ſoupçons, il fut admis dans le Concile. « J'y trouvai, dit-il, que cent cinq Evêques » défendoient l'*homoiouſion*, c'eſt-à-dire le ſemblable »

Sulp. Sever. ibid.

Hilarius l. contra Conſt. n. 12.

Croyance des Evêques de Seleucie.

« en ſubſtance ; dix-neuf, l'*anomoiouſion*, c'eſt-à-di- « re, le diſſemblable en ſubſtance ; & que les ſeuls « Evêques Egyptiens, dont il falloit excepter l'E- « vêque intrus (*a*) d'Aléxandrie, ſoutenoient avec « courage l'*homoouſion*, c'eſt-à-dire la conſubſtan- « tialité. » Il ſe joignit à ces derniers, ſans ſe ſéparer des premiers, dont il paroît que pluſieurs étoient Catholiques.

Nous ne rapporterons de l'hiſtoire de ce Concile, que ce qui peut ſervir à celle de S. Hilaire. Il y a lieu de croire qu'il n'aſſiſta qu'à la premiere ſéance. Les impiétés des Anomœens y firent horreur à tous les autres Evêques. On y récita publiquement les blaſphémes qu'Eudoxe d'Antioche avoit prêchés, que ſi Dieu avoit un Fils, il falloit qu'il eût auſſi une femme. Surquoi S. Hilaire s'écrie : « Que mes oreil- « les ſont malheureuſes d'avoir entendu proférer « cette funeſte parole ! Un homme parler ainſi de « Dieu ! Un Evêque prêcher ainſi de Jeſus-Chriſt ! » Les Acaciens, c'eſt-à-dire, les Anomœens, s'étoient retirés du Concile le ſecond jour. Ceux qui ſoutenoient le *ſemblable en ſubſtance*, s'aſſemblerent, & confirmerent la Formule d'Antioche. Le troiſiéme jour les Acaciens étant rentrés au Concile, firent une Profeſſion de foi, par laquelle ils condamnoient la conſubſtantialité, la reſſemblance en ſubſtance,

Hilar. ibid. n. 13.

Ibid. n. 14. p. 1249.

(*a*) Cet Evêque intrus étoit George d'Aléxandrie que les Ariens avoient mis en la place de ſaint Athanaſe. Il s'y rendit ſi odieux par ſes violences, que les Payens en délivrerent les Catholiques ſous Julien, en lui faiſant ſouffrir une mort qui pourroit paroître cruelle, ſi les crimes de ce méchant homme laiſſoient quelque lieu à la compaſſion. Un Ecrivain hérétique a cependant eu l'audace d'avancer que le célebre ſaint George honoré dans l'Egliſe, eſt ce faux Patriarche Arien, qui par une erreur intolérable a été canoniſé comme Martyr par les Catholiques. Il faut que l'eſprit de ſecte donne bien du penchant pour la calomnie, puiſqu'il en a fait débiter une ſi groſſiere. Ne ſçavoit-il pas cet Auteur, que le culte de ſaint George étoit établi en Orient dès le temps du grand Conſtantin ?

Iſaac Pontan.

& en apparence la dissemblance; & ils envoyerent un Evêque de leur parti, pour sonder là-dessus les sentimens d'Hilaire. Le S. Docteur qui vouloit dévoiler ces mysteres d'iniquité, fit semblant d'ignorer ce qui s'étoit passé ; & lui demanda comment ils pouvoient sans contradiction condamner la consubstantialité, la ressemblance & la dissemblance. Il répondit que le Fils n'étoit pas semblable à Dieu, mais à son pere. S. Hilaire ayant dit que cette réponse lui paroissoit encore plus obscure que la question, l'Anomœen fut obligé de découvrir tout le venin de son hérésie, en disant que le Fils seroit semblable au Pere, parce que le Pere auroit prétendu faire une créature qui voulût les mêmes choses que lui ; & qu'ainsi il seroit plûtôt Fils de la volonté, que de la Divinité : mais qu'il seroit dissemblable à Dieu, parce qu'il ne seroit ni Dieu, ni de Dieu. S. Hilaire frémit d'horreur en entendant ces blasphémes, & il avoit peine à croire que des Evêques en fussent capables. *Ibid.*

Après quelques incidens & quelques délais, les Chefs des Acaciens & Acace lui-même, furent déposés par le Concile. Ils partirent aussi-tôt pour s'en plaindre à l'Empereur. L'autre partie du Concile envoya dix Députés à ce Prince. Hilaire se joignit à eux, & se rendit à Constantinople pour sçavoir ce qu'il plaîtoit à l'Empereur d'ordonner de lui. Les Acaciens qui avoient d'abord prévenu Constance, furent ensuite obligés de condamner les blasphémes d'Eudoxe & d'Aëtius. Mais les nouveaux Députés de Rimini, qui étoient presque tous Ariens étant arrivés à Constantinople, se joignirent aux L'AN 359.

Acaciens malgré les remontrances des autres Evêques. L'Empereur qui avoit ordonné aux Orientaux de souscrire la Formule de Rimini, fit tenir à ce sujet un nouveau Concile par les Evêques qui étoient à Constantinople. Mais il éprouva qu'il en coûte plus à un Prince pour établir l'héréfie, que pour la détruire.

L'AN 360.

Second Mémoire présenté à Constance par saint Hilaire.

L. 2. ad Const. n. 2.

S. Hilaire voyant alors de près le péril éminent où étoit la Religion, présenta un Mémoire à Constance pour la défense de la foi, & pour sa propre justification. Il y parle à l'Empereur, avec une liberté digne d'un Confesseur de Jesus-Christ. « Je suis « Evêque, lui dit-il, & tout exilé que je suis, je « demeure dans la Communion de toutes les Egli- « ses & de tous les Evêques des Gaules, & j'accor- « de encore la Communion de mon Eglise par le « ministere de mes Prêtres. Mon exil n'est pas la « punition de quelque crime que j'aie commis ; c'est « l'effet de la cabale & des fausses relations, que des « hommes impies vous ont faites du Concile de « Béziers. J'ai dans la personne de mon Seigneur « Julien vôtre César, un témoin de l'outrage qui « m'a été fait. Mon bannissement lui a été plus in-

n. 2.

« jurieux qu'à moi : car on a encore les lettres de « vôtre piété ; & la fausseté de tout ce qui a pro- « curé mon éloignement, est reconnuë. L'artisan & « l'auteur (*a*) de cette intrigue est dans cette ville. Je « suis prêt de vous faire voir, que vous Empereur, « avez été surpris, & qu'on s'est moqué de vôtre « César ; & si l'on me convainc d'avoir fait quelque

(*a*) Saint Hilaire parle de Saturnin d'Arles, qui s'étoit rendu à Constantinople après le Concile de Rimini.

chose

chose d'indigne, je ne dis pas seulement de la » sainteté d'un Evêque, mais même de la probité » d'un laïque; je ne redemande point les fonctions » de l'Episcopat, je m'offre de vieillir dans les exerci- » ces de la pénitence, comme le dernier du peuple. »

Grand Prince, vous m'écouterez là-dessus, quand » & de la maniere qu'il vous plaîra; car je suis prêt » à convaincre en face mon accusateur de calom- » nie en vôtre présence. Mais j'ai aujourd'hui à vous » entretenir d'une affaire plus importante. Effrayé » n. 3. d'un côté, du danger où je vois le monde Chrêtien, » & pénétré de la crainte des jugemens de Dieu, qui » puniroit dans un Evêque un coupable silence; » pressé de l'autre, par mon zéle pour mon salut, & » encore plus pour le vôtre, & pour celui de tous » les hommes, je veux vous faire connoître la foi » que vous desirez d'apprendre des Evêques, & que » personne n'a le courage de vous enseigner. »

Le S. Docteur entrant ensuite en matiere, mon- tre que la multiplicité & la diversité de tant de nou- velles Professions de foi qu'on publie tous les jours, est une conviction, que ce n'est pas là la vraie foi. n. 4. *C'est*, dit-il, *la foi des temps, plûtôt que la foi des Evan- giles.* « Nous sçavons tous, continue-t-il, que de- » n. 5. puis le Concile de Nicée, on ne fait autre chose » que de composer des Formules de foi. Tandis » qu'on chicane sur les mots, qu'on dispute sur les » sens ambigus, que les partis s'échauffent, que l'un » dit anathême à l'autre, presque tous ont cessé d'ê- » tre à Jesus-Christ.... Combien la foi de l'an passé » n'a-t-elle pas changé? D'abord on supprime l'*ho- » moousion*, (c'est-à-dire le consubstantiel;) ensui- »

Variations des Ariens.

« te on ordonne de le prêcher de nouveau ; un peu
« après on tolére & on excuse le mot de *substance*,
« dont les Peres se sont servi. Enfin non seulement
« on ne l'excuse plus, mais on le condamne... Où
« en sommes-nous donc ?... Nous faisons tous les
« les ans & tous les mois de nouvelles Professions
« de foi....

« Je ne vous demande qu'une grace, Seigneur,
n. 8. « daignez m'entendre sur les Saintes Ecritures, en
« présence du Concile qui est aujourd'hui divisé sur
« la foi : que je sois auprès de vous l'interpréte de
« Jesus-Christ mon maître, que je vous instruise
« par ses propres paroles, moi qui ai l'honneur d'ê-
« tre son exilé & son Evêque. Les vases de terre ren-
« ferment quelquefois de précieux thrésors.... :
« Prince, vous cherchez la foi : apprenez-la, non
« des nouvelles Formules, mais des Livres divins ;
« & sçachez qu'elle peut avoir été donnée à l'Occi-
« dent, d'où plusieurs viendront s'asseoir dans le
« Royaume céleste avec Abraham, Isaac & Jacob.
« Souvenez-vous que cette foi n'est pas une que-
« stion de Philosophie, mais la doctrine de l'Evan-
« gile. Au reste, ce n'est pas tant pour moi que je
« vous demande audience, que pour vous, & pour
« les Eglises du Seigneur. Car j'ai la foi au-dedans
« de moi : je n'ai pas besoin de Formulaire. Je m'en
« tiens à ce que j'ai reçû ; & je ne change pas ce qui
« est de Dieu. »

Les Acaciens qui craignoient de se commettre avec un adversaire aussi formidable qu'Hilaire, n'eurent garde d'accepter le deffi qu'il leur faisoit ; & une requête si sage & si pleine de zéle, ne ser-

vit qu'à faire connoître, que rien ne pouvoit plus détromper Constance. Ce Prince dont la foi étoit le joüet de la passion des Ariens & des Semi-Ariens, qui le dominoient tour à tour, continuoit de persécuter les Catholiques : ce n'étoit que là-dessus qu'il ne varioit point. Après avoir fait recevoir la Formule de Rimini dans son nouvean Concile de Constantinople, il expédia des ordres pour la faire signer aux Evêques d'Orient, & donna plein pouvoir à Valens & à Ursace pour y obliger ceux d'Italie.

L'AN 360.

S. Hilaire voyant le mal s'accroître par les remedes doux qu'il avoit taché d'y apporter, ne crut plus devoir garder d'inutiles ménagemens à l'égard de l'Empereur. Il composa un écrit pour démasquer les impiétés de ce Prince ; & il le fit avec une liberté que le zéle seul, & la violence de la persécution peuvent excuser, quand on parle d'un Souverain, toûjours respectable, fût-il un Tyran. Le S. Docteur commence cet ouvrage d'une maniere bien capable de donner une idée de la grandeur du péril où étoit la Religion.

Ecrit de saint Hilaire contre Constance.

Il est temps de parler, dit-il, parce que le temps » de se taire est passé. Qu'on attende bientôt Je- » sus-Christ ; car l'Antechrist domine. Que les Pa- » steurs lévent la voix ; car les Mercénaires se sont » enfuis. Mourons pour nos oüailles ; car les voleurs » sont entrés dans la bergerie..... Courons au mar- » tyre. Garder plus long-temps le silence, ce ne se- » roit plus modération, ce seroit lâcheté & déffian- » ce : il n'y a pas moins de danger à se taire toû- » jours, qu'à ne se taire jamais. »

Lib. contra Constant. n. 1.

Saint Hilaire regrette le temps des Nérons & des

Déces, où il eût pu combattre contre des persécuteurs déclarés, & non contre un ennemi artificieux qui ne frappe pas, mais qui flatte; qui confesse Jesus-Christ, pour le renier; qui procure l'unité, pour augmenter la division; qui bâtit les murailles des Eglises, pour en détruire la foi.

« Si j'avance quelque fausseté, dit-il, que je sois
« regardé comme un infame calomniateur : mais s'il
n. 6. « est manifeste que je ne publie que la verité, je ne
« passe pas les bornes d'une sainte & Apostolique li-
« berté, sur-tout en ne parlant qu'après avoir gar-
« dé si long-temps le silence. » Le S. Evêque justifie
la liberté de ses reproches par l'exemple des Martyrs Machabées, & il continuë ainsi. « Je vous dis,
« ô Constance, ce que j'aurois dit aux Nérons, aux
n. 6. « Déces, aux Maximiens. Vous combattez contre
« Dieu, vous sévissez contre l'Eglise, vous persécu-
« tez les Saints, vous haïssez les Prédicateurs de Je-
« sus-Christ; vous êtes le Tyran, non plus de l'E-
« tat, mais de la Religion. C'est ce qui vous est com-
« mun avec ces persécuteurs : écoutez ce qui vous
« est propre.

« Vous feignez d'être Chrêtien, & vous êtes un
« nouvel ennemi de Jesus-Christ; vous prévenez
« l'Antechrist, & vous opérez le mystere de ses ini-
« quités. Vous ne cessez de faire des Formules de
« foi, & vous vivez contre la foi. Vous donnez les
« Evêchés à vos partisans; vous chassez les bons
« Evêques, pour en substituer de mauvais; vous
« emprisonnez les Ministres du Seigneur, & vous
« rangez vos armées, pour inspirer de la terreur à
« l'Eglise. Vous contraignez les Occidentaux d'au-

toriser l'impiété, vous les tenez enfermés dans une » ville, vous les épouvantez par vos menaces, vous les » tourmentez par la faim & par les rigueurs de l'hy- » ver. Vous entretenez par vos artifices les divisions » de l'Orient : & en exerçant tant de cruautés, vous » n'avez pas l'odieux de faire des Martyrs. C'est un » nouveau genre de triomphe que vous remportez » sur le Démon même ; vous persécutez, sans répan- » dre de sang : nous devons plus à vôtre cruauté, Né- » n. 8. ron, Déce, Maximien... Le sang des Fidéles a cou- » lé alors de toutes parts... Mais vous, plus méchant » & plus cruel que ces Tyrans, vous tempérez tel- » lement les maux de la persécution, que ceux qui » tombent, n'ont point d'excuse ; & que ceux qui » confessent la foi, n'ont pas la gloire du martyre. »

Et ensuite : « Loup ravissant, nous voyons vôtre » peau de brebis. Vous ornez le Sanctuaire de l'or » de la République ; vous donnez à Dieu des biens » n. 10. que vous avez enlevés aux Eglises, ou qui sont le » fruit de vos exactions. Vous recevez les Evêques » avec le baiser par lequel Jesus-Christ a été trahi. » Vous baissez la tête, pour recevoir leur bénédi- » ction, afin de fouler aux pieds leur foi. Vous les » faites manger avec vous, pour les rendre sembla- » bles à Judas, qui se leva de table pour aller vendre » son maître ; vous leur remettez la Capitation, que » Jesus-Christ paya pour éviter le scandale. Voilà la » peau de brebis qui vous couvre : voyons les actions » de loup. »

Pour les faire connoître. S. Hilaire expose d'une maniere pathétique toutes les cruautés que Constance avoit fait commettre à Aléxandrie, à Rome,

à Milan & à Toulouse. Il ajoûte : « Cet Empereur, « qui selon ses artifices ordinaires, veut couvrir ses « projets iniques & insensés d'une apparence de ju- « stice & de raison, dit (en rejettant l'homoousion), « je ne veux pas d'un terme nouveau qui n'est pas « dans l'Ecriture. Mais à qui appartient-il de com- « mander là-dessus aux Evêques, & de leur prescri- « re la foi qu'ils doivent prêcher ? Répondez-moi » vous même : seroit-ce parler sensément, que de « dire, je ne veux pas de nouveaux antidotes con- « tre de nouveaux poisons, de nouvelles guerres « contre de nouveaux ennemis, ni de nouvelles pré- « cautions contre de nouvelles embûches ? »

Enfin, en reprochant à Constance les variations de son parti. Il lui dit ce qui peut servir à confondre
n. 23. tous les hérétiques. « Il vous est arrivé, ce qui « arrive aux Architectes ignorans, à qui leurs pro- « pres ouvrages déplaisent : vous ne faites que bâ- « tir & que détruire. » On a pû voir dans les reproches du S. Docteur, quels honneurs les Empereurs
L'An 360 rendoient alors aux Evêques. S. Hilaire composa cet écrit, comme il le dit, cinq ans après l'exil de
n. 2. Paulin, d'Eusébe, de Lucifer & de Denis, c'est-à-dire, l'an 360. (a) lorsque Constance vivoit encore. Mais peut-être ne devint-il bien public, qu'après la mort de ce Prince.

Le généreux Confesseur de Jesus-Christ, avoit commencé dans son exil un autre ouvrage plus im-
Mémoires recueillis par S. portant, qui contenoit des mémoires pour l'Hi-

(a) S. Paulin fut exilé l'an 353 ; mais Eusébe & les autres ne le furent qu'en 355. S. Jerôme a crû que S. Hilaire n'avoit composé cét écrit contre Constance qu'après la mort de ce Prince. Qu'auroit-il servi d'écrire pour précautionner les Fidéles contre un persécuteur qui n'existoit plus ?

ſtoire des Conciles de Rimini & de Séleucie. Il vouloit par-là précautionner les Evêques contre les nouveaux ordres que l'Empereur venoit d'expédier pour la ſouſcription de la Formule de Rimini : mais il n'eut pas le temps d'achever ce traitté à Conſtantinople; & il ne nous en reſte que des fragmens, qui ſont précieux par les Actes qu'ils nous ont conſervés. Cependant on reconnoît qu'on y a inſéré des piéces ſuppoſées, comme la lettre de Libére aux Orientaux, ſelon laquelle il faudroit reconnoître que ce Pape s'eſt ſéparé de la Communion d'Athanaſe dès le commencement de ſon Pontificat : ce qui eſt évidemment faux.

Hilaire pour l'hiſtoire des Conciles de Rimini & de Séleucie.

Nov. Edit. fragm. 4. p. 1327.

Il paroît auſſi que c'eſt une main étrangere qui a inſéré pluſieurs fois ces paroles (*a*), *anathéme à vous, Libére*, dans le texte de la lettre, par laquelle ce Pape mande aux Orientaux qu'il a reçû la Formule de Sirmich. On pourroit trouver dans ce recüeil d'autres raiſons de croire, que ſi le fond des fragmens qui le compoſent, eſt de S. Hilaire, comme on n'en peut douter, on y a mêlé de fauſſes piéces, & fait des additions à quelques-unes des autres.

Fragm. 6.

Quoiqu'il en ſoit, les Acaciens ne donnerent pas le temps au S. Docteur de mettre en Orient la derniere main à cet ouvrage. La préſence d'un homme

(*a*) Deux raiſons me perſuadent que cette addition n'eſt pas de S. Hilaire. 1°. Ce S. Evêque ne pouvoit ignorer que le Pape Libére qui s'étoit relevé de ſa chûte, étoit alors un des plus zélés défenſeurs de la foi. Eſt-il probable qu'il ait traitté de la ſorte un ſouverain Pontife, qui réparoit avec tant d'édification une faute, que la violence lui avoit fait faire. 2°. Il paroît comme certain que Libére ſigna la premiere Formule de Sirmich, celle-là même que S. Hilaire excuſe. Ce S. Docteur auroit-il dit anathéme pour l'avoir ſignée à un Pape qui avoit même rétracté cette ſignature extorquée. Mais comment prouver que Libére ne ſigna que la premiere Formule de Sirmich ? C'eſt qu'il ſigna ſelon S. Hilaire une Formule compoſée par vingt-deux Evêques qui ſont nommés, & dont quelques-uns étoient morts ou éloignés de Sirmich, lorſqu'on y dreſſa la ſeconde Formule.

Fragm. 6.

avec qui ils n'avoient osé entrer en dispute, malgré le deffi public qu'il leur en avoit fait, étoit pour eux un reproche continuel, & une conviction de leur foiblesse. Ils prirent des mesures pour le faire éloigner. Ils le peignirent à l'Empereur comme le perturbateur de l'Orient, & l'auteur de toutes les divisions de l'Episcopat; & le Prince à qui Hilaire de son côté demandoit justice de ses accusateurs, consentit qu'il retournât en Occident, sans néanmoins révoquer les ordres qu'il avoit donnés pour son exil, afin de ne paroître pas avoir reconnu son innocence. Ainsi le zéle d'Hilaire & la malignité de ses ennemis, qui furent les causes de son exil, devinrent celles de son retour. Il partit en diligence de Constantinople, pour voler au secours de la Gaule, & y réporter en quelque sorte avec lui la joie & la liberté. Il passa par Rome, où il prit sans doute des mesures avec le Pape Libére, pour guérir les plaïes que le Concile de Rimini avoit faites à l'Eglise.

Sev. Sulp. l. 2. p. 144.

Retour de S. Hilaire dans les Gaules.

L'agréable nouvelle du retour d'Hilaire, se repandit dans tout l'Occident avec la rapidité ordinaire à toutes les nouvelles vraiement importantes. S. Martin ayant appris celle-ci dans sa retraite de la petite Isle Gallinaire (*a*) sur la côte de Ligurie, se mit aussi-tôt en chemin pour aller au-devant du S. Evêque jusqu'à Rome. Hilaire pressé par le desir de se rendre à son Eglise, en étoit déja parti; & S. Martin le suivit à Poitiers, où il arriva presque aussi-tôt que lui.

(*a*) Les Italiens nomment l'isle Gallinaire *Isoletta d'Albenga*; & c'est plûtôt un rocher qu'une isle.

Il

Il eſt plus aiſé de juger, que d'exprimer avec quels ſentimens la Gaule reçut Hilaire, & pour me ſervir de l'expreſſion de S. Jerôme, avec quelle tendreſſe elle embraſſa ce heros qui revenoit du combat. Mais la joie commune fut particuliere à ſon troupeau. Chacun croyoit avoir retrouvé en lui ſon pere, & même ſa patrie ; parce que durant ſon abſence, elle avoit paru à tous comme un lieu d'exil. L'arrivée de S. Martin à Poitiers, donna une nouvelle conſolation à S. Hilaire. Il revit avec la plus ſenſible joie ce fidéle diſciple, dont il avoit connu tout le mérite dès avant ſon exil, & dont il faut maintenant raconter l'hiſtoire : en faire la vie, c'eſt en faire le panégyrique.

Hieron. Dialog. cont. Lucif.

Fortun. vita Hilar. l. 1. n. 11.

Martin étoit né à Sabarie (*a*) en Pannonie ſur les confins de l'Autriche & de la Hongrie, de parens Idolâtres. Il fut élevé à Pavie en Italie dans les ſuperſtitions du Paganiſme. Mais la grace divine avoit ſi favorablement prévenu cette belle ame, qu'à l'âge de dix ans il s'enfuit à l'Egliſe des Chrêtiens, & ſe fit mettre au nombre des Cathécumenes. Après cette démarche, il ne reſpiroit que la retraite, lorſque l'Empereur ayant donné ordre d'enrôler les enfans des Vétérans, il fut découvert par ſon propre pere, qui étoit parvenu à la charge de Tribun. Martin fut donc contraint de prêter le ſerment de la milice, & de ſuivre malgré ſes inclinations le parti des armes. Il ſervit en Gaule dans la Cavalerie ſous Conſtantin (*b*), ſous les Empereurs ſes enfans,

Commencemens de ſaint Martin.

Sever. vit. S. Martini. c. 1.

(*a*) On croit communément que c'eſt la ville de Hongrie qu'on nomme Stein. Il eſt plus probable que c'eſt Sarvvar, dont le nom a plus de rapport à Sabarie.

(*b*) On lit à preſent dans Sulpice Sévére, que S. Martin ſervit ſous Conſtance & ſous Julien. D'anciens Manuſcrits marquoient ſous Conſtantin, & il faut en effet qu'il ait commencé à porter les armes ſous le regne de ce Prince.

& ſous Julien. Mais cette profeſſion, qui eſt pour tant d'autres une école de libertinage, fut pour lui l'apprentiſſage des plus heroïques vertus. Il ſe contenta d'un ſeul valet, encore lui rendoit-il ſouvent les ſervices les plus bas, qu'il auroit dû en éxiger. Sa nourriture étoit frugale & plûtôt celle d'un Moine, que celle d'un homme de guerre. Il ſçut allier la patience & l'humilité Chrêtienne avec une noble fierté & une véritable bravoure. Aimé de ſes Officiers & de ſes compagnons, il n'eut d'autres ennemis que ceux de l'Etat. Il ſe diſtingua ſur-tout par un tendre amour pour les pauvres : il ne pouvoit rien leur refuſer ; & tout ce qui lui reſtoit de ſa ſolde, il le leur diſtribuoit.

Sever. ibid. c. 2.

Charité heroïque de S. Martin.

Un jour, pendant un hyver ſi rigoureux, que pluſieurs mouroient de froid, il trouva à la porte d'Amiens un mendiant nud & tout tranſi, qui tâchoit en vain d'exciter la compaſſion des paſſans. Ce ſpectacle réveilla la foi, & attendrit la charité de Martin. Mais que pouvoit-il faire ? il ne lui reſtoit que ſes armes & ſes habits. La charité eſt bien ingénieuſe à trouver des reſſources. Le généreux Cavalier tire ſon ſabre, & coupant la moitié de ſon manteau, il la donne à ce pauvre pour ſe couvrir. Un acte ſi heroïque de vertu ne demeura pas ſans récompenſe. La nuit ſuivante Martin vit en ſonge Jeſus-Chriſt revêtu de cette moitié de manteau, & lui entendit dire aux Anges qui l'environnoient : *Martin encore Cathécumene, m'a revêtu de ce manteau* (a).

(a) La Tradition d'Amiens eſt que S. Martin exerca cet acte de charité proche d'une ancienne porte de la ville, dont on voit des reſtes auprès des Céleſtins. On

Une viſion ſi conſolante le détermina à demander au plûtôt le Baptême (*a*), & dès qu'il l'eût reçû, il ſongea à quitter le ſervice. Mais ſon Tribun qui l'aimoit particuliérement, & qui lui promettoit de renoncer auſſi aux vanités du monde, l'engagea à ſervir encore deux ans. Après quoi Julien ayant été fait Céſar, & envoyé dans les Gaules contre les Barbares, Martin prit pour demander ſon congé, l'occaſion d'une largeſſe (*b*) que le nouveau Céſar fit aux ſoldats. Ayant été appellé à ſon rang, il lui dit : « Prince, juſqu'ici j'ai ſervi ſous vos étendarts ; permettez-moi de ſervir déſormais ſous ceux de Jeſus-Chriſt, & réſervez vos dons pour ceux qui veulent encore porter les armes ». (*c*)

S. Martin demande ſon congé.
Ibid. c. 3.

y a inſerit ces deux vers, plus propres à faire honneur au Saint qu'au Poëte :

Hic quondam veſtem Martinus dimidiavit,
Ut faceremus idem nobis exemplificavit.

On bâtit d'abord en ce lieu une Chapelle, où il ſe forma une Communauté de Religieuſes ; enſuite une de Chanoines, qui devint une Abbaye de Chanoines Réguliers ſous le nom de S. Martin aux Jumeaux, apparemment, parce que ſur la porte de la ville proche laquelle elle étoit, on avoit repréſenté les deux Jumeaux Romulus & Remus. D'anciens monumens nous apprennent que les Romains les faiſoient ſouvent repréſenter ſur les portes des villes. Ce monaſtere eſt aujourd'hui poſſédé par les Céleſtins. Je ne dois pas omettre que Loüis XI, pour honorer cette action de S. Martin, a fait une fondation à S. Martin de Tours pour l'entretien d'un pauvre qui doit porter une robbe de deux couleurs, comme ſi elle étoit faite de deux moitiés de manteau.

(*a*) On lit dans Sulpice Sévére, que S. Martin reçut le Baptême à 18 ans. C'eſt une faute que nous croyons devoir plûtôt attribuer aux Copiſtes de Sevére, qu'à Sévére lui-même, qui aura écrit trente-huit, là où ſes Copiſtes ont mis dix-huit. Autrement cet Auteur ſe contrediroit groſſiérement. Car ſi S. Martin n'avoit que dix-huit ans quand il fut baptiſé, s'il ne ſervit enſuite que deux ans, il quitta le ſervice à l'âge de vingt ans la premiere campagne de Julien l'an 356, & par conſequent il n'auroit eu que cinquante ans en 386, où Sulpice Sévére dit qu'il étoit ſeptuagenaire, lorſqu'il alla voir Maxime à Tréves.

(*b*) Ammien Marcellin dit que le ſoldat ne reçut ni largeſſes, ni même de ſolde ſous le commandement du Céſar Julien. Mais l'autorité de Sulpice Sévére, eſt préférable à la ſienne. Peut-être qu'Ammien veut ſeulement dire que l'Empereur Conſtance n'envoya pas d'argent pour ce ſujet ; mais Julien n'en manquoit pas ; & il étoit trop politique, pour ne ſe pas attacher les ſoldats par quelques liberalites, ſur-tout en prenant le commandement de l'armée.

(*c*) Sulpice Sévére rapporte que S. Martin ajoûta : *Je ſuis Chrétien ; il ne m'eſt plus permis de combattre* : ce qui n'eſt guéres vraiſemblable ; puiſque Conſtance avoit même ordonné en 351, que tous les ſoldats fuſſent Chrétiens. Mais S. Martin alors

Julien lui reprocha sa lâcheté, & lui dit que ce n'étoit pas le desir de servir Dieu qui l'engageoit à demander son congé, mais la crainte de se trouver à la bataille, qui devoit se donner le lendemain. Martin lui répondit avec l'intrépidité que lui inspiroit sa foi, que si on livroit le lendemain la bataille, il se trouveroit à la tête de l'armée sans armes, & que muni du seul signe de la Croix, il enfonceroit les bataillons ennemis. Julien qui dès lors n'aimoit pas la Religion, le fit arrêter prisonnier, afin de l'obliger de tenir sa parole. Mais le lendemain les Barbares envoyerent demander la paix, & Martin obtint son congé à Wormes l'an 356. (a) Il se rendit aussitôt à Poitiers auprès de S. Hilaire, que ses vertus & ses combats pour la foi avoient déja rendu célébre dans toute l'Eglise d'Occident.

S. Martin se met sous la discipline de S. Hilaire, & fait un voyage en Italie.

Ce S. Evêque connut bientôt le thrésor caché que Dieu lui envoyoit dans la personne de Martin, & voulut l'ordonner Diacre : mais l'humilité de Martin lui fit refuser ce rang, & il se contenta de celui d'Exorciste. Ayant passé quelques mois auprès de S. Hilaire, il fut averti en songe d'aller travailler à la conversion de ses parens, qui étoient encore Idolâtres. Hilaire ne lui en donna la permission, qu'après lui avoir fait promettre de revenir auprès de lui : mais le saint Evêque fut lui-même

peu instruit, pouvoit parler selon les anciens préjugés, contre lesquels nous avons vû le Concile d'Arles s'élever.

(a) On ne convient pas combien il falloit servir de campagnes, pour être Vétéran & obtenir son congé. La discipline militaire a varié sur ce point parmi les Romains. Plusieurs anciens Auteurs ne demandent que vingt ans de service. Une Loi du Code Théodosien en demande vingt-quatre. On enrôloit les enfans des Véterans à seize ans. Ainsi si l'on suppose que S. Martin à servi vingt-quatre ans, il aura eu quarante ans; lorsqu'il obtint son congé en 356. par conséquent, lorsqu'il mourut en 397, il étoit âgé de quatre-vingt-un ans, comme le dit Grégoire de Tours.

exilé sur la fin de la même année, de la maniere que nous avons dit.

Martin courut plusieurs dangers dans son voyage d'Italie. En passant les Alpes, il fut attaqué par des voleurs ; & l'un d'eux leva la hache, pour lui fendre la tête : mais un autre arrêta le coup, & ayant mené le serviteur de Dieu à l'écart, comme pour le dépoüiller, il fut surpris de voir sa tranquillité dans le péril, & lui demanda qui il étoit, & s'il n'avoit pas peur. Il répondit qu'il étoit Chrêtien, & qu'il n'avoit jamais eu moins de peur, parce qu'il comptoit sur la protection du ciel ; qu'il étoit seulement affligé de le voir par ses brigandages se rendre indigne de la miséricorde divine. Surquoi il lui parla avec tant de force des vérités évangéliques, & des jugemens de Dieu, qu'il le convertit. Ce voleur embrassa dans la suite la vie monastique, comme S. Martin le racontoit à ses disciples. *Sev. vit. Martini.*

Le Démon n'ayant pas réüssi par ses ministres, l'attaqua par lui-même. Il s'apparut à lui sous la figure d'un homme ; & pour l'empêcher de continuer sa route, il le menaça de lui susciter par-tout des persécutions. Martin le mit en fuite par ces paroles : *Le Seigneur est mon appui, je ne craindrai rien de la part de l'homme*; & il arriva heureusement chez ses parens. Il y eut la consolation de convertir à la foi sa mere avec plusieurs autres personnes, & le chagrin de laisser son pere opiniatrément attaché à ses superstitions. Comme Martin qui avoit été à l'école d'Hilaire, n'avoit pas moins de zéle contre l'Hérésie que contre l'Idolâtrie, il combattoit dans toutes les occasions l'Arianisme, qui dominoit alors dans l'Illy- *Ps. 26. Ps. 56.*

S. Martin persécuté par les Ariens.

rie ; & il eut le courage de s'élever presque seul contre la perfidie & la lâcheté des Evêques. Cette liberté lui attira plusieurs mauvais traitemens de la part des Ariens : il sembloit que le pere du mensonge lui tînt parole. Il fut publiquement battu de verges, & ensuite banni de la ville. Il vouloit retourner dans les Gaules : mais ayant appris l'exil de S. Hilaire, il se retira à Milan, où il se bâtit une espece de Monastere pour vivre en solitude. Il en fut bientôt chassé par l'Evêque Auxence, un des chefs du parti Arien, & obligé d'aller se cacher avec un S. Prêtre dans l'isle Gallinaire sur la côte de Ligurie. Il n'y vivoit que de racines d'herbes, & un jour il pensa mourir pour avoir mangé de l'ellebore : mais ayant eu recours à la priere, il fut guéri.

Ibid.

L'AN 360.

Il quitta, comme nous avons dit, cette solitude pour se rendre auprès de S. Hilaire, dès qu'il eût appris son retour. Il ne demeura cependant pas longtemps à Poitiers. Comme il avoit goûté les douceurs de la retraite, il souhaita de s'éloigner du tumulte de la ville, pour mieux vaquer à l'oraison. S. Hilaire lui marqua un lieu nommé Ligugey (*a*) à deux lieuës de Poitiers, où Martin bâtit un Monastere, qui est le premier qu'on sçache avoir été établi dans les Gaules. Un Cathécumene (*b*) & quelques autres allerent s'y ranger sous sa conduite ; & Dieu ne tarda pas d'y manifester par d'éclatans miracles les vertus que son serviteur s'efforçoit de cacher au monde.

Fondation de Ligugey le plus ancien Monastere des Gaules.

(*a*) Ce Monastere appartient aujourd'hui au College des Jesuites de Poitiers, qui y font faire l'Office divin par quelques-uns de leurs Peres.

(*b*) On voit par plusieurs autres exemples, qu'on mettoit souvent des Cathécumenes dans des Monasteres ; apparemment pour les instruire des mysteres & des devoirs de nôtre Religion.

Quelques affaires l'ayant obligé de s'absenter pendant trois jours de son Monastere, il trouva à son retour le Cathécumene, dont nous avons parlé, mort sans Baptême, & ses freres désolés d'un accident si imprévû, pleurant autour du corps mort. Il pleura lui-même quelque temps avec eux : puis se sentant inspiré par l'Esprit Saint, il fit sortir tous les freres de la cellule, & il s'étendit sur le corps mort en priant avec instance. Quand il se sentit exaucé, il se leva, & demeurant debout, il tenoit les yeux fixement attachés sur le visage du mort, en attendant avec confiance le succès de sa priere. Il passa ainsi deux heures : après quoi ayant remarqué que le corps commençoit à faire quelque mouvement, il jetta un grand cri de joie. Les freres qui étoient à la porte, rentrerent aussi-tôt, & furent étrangement surpris de trouver vivant celui qu'ils avoient laissé mort. Le Cathécumene ressuscité, reçut aussi tôt le Baptême, & vêcut encore plusieurs années.

Sev. vita Martini.

S. Martin ressuscite un Cathécumene.

Peu de temps après, Martin passant par une terre d'un Seigneur, nommé Lupicin, entendit des cris lamentables, qui lui firent juger qu'il étoit arrivé quelque grand malheur. Il y courut, & s'étant informé de la cause de ces lamentations, on lui montra le cadavre d'un esclave qui s'étoit pendu. Le Saint plein d'une foi vive, fait aussi-tôt retirer tous les assistans de la chambre, se prosterne sur le cadavre, & après avoir adressé à Dieu une courte, mais ardente priére, il prend l'esclave par la main, & le conduit plein de vie jusqu'au vestibule de la maison, pour le montrer au peuple atroupé à la porte.

S. Martin ressuscite un esclave.

Sev. ibid.

S. Hilaire reſſuſcite un enfant.

Le bruit du premier miracle, dont nous venons de parler, excita la foi d'une femme de Poitiers, dont le fils unique étoit mort ſans Baptême. Cette mere déſolée alla ſe jetter aux pieds de S. Hilaire, & lui préſentant le corps mort de ſon fils, lui dit : « Martin, qui n'eſt qu'un commençant, a reſſuſcité « un Cathécumene. Vous, Pontife du Seigneur, « rendez-moi mon fils, ou du moins rendez-le au « Baptême. On vous nomme le Pere du peuple, ren- « dez-moi la qualité de mere. » Ses larmes étoient plus éloquentes que ſes paroles. Hilaire en fut attendri ; & s'étant proſterné en prieres devant tout le peuple, il ne ſe leva qu'avec cet enfant, qu'il rendit vivant à ſa mere.

Fortun. vita Hilarii l. 1. n. 12.

Mort de ſainte Abre fille de S. Hilaire.

Ce S. Evêque qui faiſoit des miracles, pour rendre la vie aux enfans des autres, en fit un, ſi nous en croyons le ſaint Auteur de ſa vie, pour avancer la mort de ſa fille Abra. Lui ayant parlé peu de temps après ſon retour des infinies perfections de l'époux qu'elle avoit choiſi, il lui demanda ſi elle ne deſiroit pas de le voir, & de s'unir au plûtôt à lui. Comme elle lui eut répondu que c'étoit l'unique objet de ſes deſirs, il ſe mit en prieres ; & Abra expirant ſur le champ ſans aucune douleur, comme une victime de l'amour divin, alla joüir des chaſtes embraſſemens de l'époux des Vierges. On l'honore le treiziéme de Décembre.

Fortun. l. 1. vita Hil. n. 13.

La mere d'Abra vivoit encore : elle envia une mort ſi heureuſe, & pria Hilaire de la délivrer auſſi des miſéres du ſiécle. Il ne put lui refuſer ſa demande, & par ſes prieres il obtint qu'elle allât avant lui prendre poſſeſſion du Royaume céleſte, perſuadé

Ibid.

que

que le véritable amour consiste à procurer à ceux qu'on aime, les biens les plus solides aux dépensde sa propre satisfaction. C'est sur l'autorité de saint Fortunat Evêque de Poitiers que nous rapportons ces faits, sans entreprendre de les garantir.

L'AN 361.

S. Hilaire ainsi dégagé des liens qui l'attachoient encore à sa famille, s'appliqua avec plus de liberté aux affaires de la Religion, qui étoient en une étrange confusion dans les Gaules depuis le Concile de Rimini. Les triomphes des Ariens après ce Concile, avoient ouvert les yeux à ceux des Evêques qui s'y étoient laissés tromper. « Ces Prélats, dit S. » Jerôme, voyant qu'on les accusoit d'hérésie, dont » ils sentoient en leur conscience qu'ils n'étoient pas » coupables, couroient de tous côtés en prenant à » témoin le Corps de Jesus-Christ, & ce qu'il y a de » plus saint dans l'Eglise, qu'ils n'avoient pas eu le » moindre soupçon du mal dans leur Profession de » foi. Nous avons crû, disoient-ils, que le sens s'ac- » cordoit avec les paroles... La bonne opinion que » nous avons eûë des méchans, nous a trompés (*a*). » Mais se contentant de gémir de leur faute, ils n'avoient encore fait aucun Acte public pour en réparer le scandale. L'arrivée de S. Hilaire dans les Gaules ranima leur courage. La plûpart des Evêques qui n'étoient pas tombés, étoient d'avis de se séparer de Communion d'avec ceux qui avoient eu la foiblesse de recevoir le Concile de Rimini. Mais le S. Docteur jugea qu'il falloit traitter le mal avec

S. Hilaire remédie aux maux que le Concile de Rimini avoit faits.

Hieronym. Dial. advers. Lucif. t. 4. nov. Edit. p. 301.

Sup. S. v. l. 2. p. 145.

(*a*) Ce texte de S. Jerôme suffit pour montrer que la plûpart des Evêques, qui avoient souscrit la Formule de Rimini, n'étoient pas Ariens, & par conséquent, que dans ces temps de troubles, le plus grand nombre des Evêques n'étoient pas tombés dans l'erreur, comme les Novateurs voudroient le persuader, pour autoriser leur petit nombre.

douceur, & qu'il étoit plus à propos d'exciter par la clémence les coupables à la pénitence, & à la réparation de leur faute. Il tint à ce sujet dans les Gaules plusieurs Conciles, où ces Evêques reconnoissant le venin de la Formule artificieuse qui leur en avoit imposé, condamnerent ce qui s'étoit fait à Rimini, & ratifierent la foi de Nicée. Saturnin d'Arles & Paterne de Périgueux furent déposés dans l'un de ces Conciles & chassés de leurs Siéges. Saturnin outre son hérésie, y fut convaincu de plusieurs crimes énormes. On peut croire que ce fut alors qu'on déposa aussi Germéisile de Besançon pour son attachement au parti Arien. On pardonna aux autres. Ainsi l'Eglise Gallicane fut purgée du mauvais levain de l'Arianisme, qui avoit causé de si violentes fermentations. Le calme fut rétabli ; & *il passa pour constant*, dit Sulpice Sévére, *que les Gaules furent redevables au seul Hilaire d'avoir été délivrées de l'hérésie.*

Déposition des Evêques Ariens dans les Gaules.

Ibid.

Sulp. Sever. l. 2. p. 146.

L'AN 361.

Des Evêques Orientaux Catholiques ou Demi-Ariens (a), qui avoient connu le zéle & la foi d'Hilaire, lui écrivirent vers le même temps pour s'appuyer de l'autorité des Evêques des Gaules, contre ceux qui supprimoient le terme de *consubstantiel* & celui de *semblable en substance.* Saint Hilaire, pour leur faire une réponse plus authentique, fit assembler à

(a) Il n'est pas aisé de décider si les Evêques Orientaux qui se contentoient du terme *homoiousion*, étoient Catholiques. S. Hilaire excuse cette expression, & loüe ces Prélats dans son livre des Synodes ; mais quand on lui en fit des reproches, il répondit : *Non eos veram fidem, sed spem revocandæ veræ fidei attulisse dixi.* Pour concilier ce S. Docteur avec lui-même, nous croyons qu'une partie de ces Evêques, en admettant l'*homoiousion*, cachoient sous ce terme le venin de l'hérésie, ce qui les fit nommer Demi-Ariens ; mais que les autres y donnoient le sens que S. Hilaire nomme *piam intelligentiam.* Il seroit aisé de montrer par là que les Evêques Ariens ne firent pas le plus grand nombre, même en Orient.

Paris environ l'an 361. un Concile, dont nous avons la lettre Synodique en réponse à celle des Evêques d'Orient. Les Evêques de Gaule, après avoir témoigné à Dieu leur reconnoissance de ce qu'il les a éclairés des lumieres de la vraie foi, & de ce qu'il ne permet pas qu'ils soient soüillés par aucun commerce avec les hérétiques, parlent ainsi :

Premier Concile de Paris.

« Nous avons connu par les lettres que vous » avez addressées à nôtre cher frere & Coéveque » Hilaire, la ruse du Démon, & les artifices que les » hérétiques ont mis en usage contre l'Eglise, pour » nous tromper à la faveur de l'éloignement qui » sépare l'Orient de l'Occident, par les faux expo- » sés qu'ils nous font réciproquement de nôtre foi. » Car le grand nombre de ceux qui se sont trou- » vés à Rimini, ou à Nicée (en Thrace,) n'ont con- » senti à la suppression du terme de substance, que » sous l'autorité de vôtre nom. Vous l'avez intro- » duit ce terme, contre la furieuse hérésie des » Ariens ; & nous l'avons reçu avec respect & con- » servé toûjours avec soin. Car nous avons embras- » sé l'*homoousion* pour exprimer la vraie & légitime » génération du Fils unique de Dieu, détestant » l'union introduite par les blasphêmes de Sabel- » lius (*a*), & n'entendant pas que le Fils soit une » portion du Pere : mais nous croyons que de Dieu » non engendré, entier & parfait, est né un Dieu, » Fils unique, entier & parfait. C'est pourquoi nous » le disons de la même substance que Dieu le Pe- » re, pour exclure toute idée de création, d'adop- »

Apud Hilar. Fragm. 11. p. 1353.

Lettre Synodale du Concile de Paris.

(*a*) Cette déclaration contre l'hérésie de Sabellius étoit nécessaire ; parce que les Ariens avoient rendu suspects de Sabellianisme les Gaulois qui recevoient le terme de consubstantiel.

« tion, ou de simple dénomination...

« Nous n'avons pas de peine cependant à entendre « dre dire qu'il est semblable au Pere; puisqu'il est « l'image de Dieu invisible : mais nous ne conce- « vons pas de ressemblance à son Pere digne de lui, « que la ressemblance d'un vrai Dieu à un vrai « Dieu. » On voit ici que les Evêques de la Gaule justifient l'*homoiousion*, ou le semblable en substance; & que cette expression dont les hérétiques abusoient, est susceptible d'un bon sens. C'étoit, comme nous l'avons remarqué, le sentiment de S. Hilaire.

Les Evêques du Concile ajoûtent. « C'est pour- « quoi, nos très-chers freres, connoissant par vos « lettres qu'on a trompé nôtre simplicité dans la « suppression du terme de substance; & nôtre fre- « re Hilaire, qui est un fidéle Prédicateur de la foi « de Jesus-Christ, nous ayant appris que les Dé- « putés de Rimini à Constantinople n'ont pû se ré- « soudre à condamner de si grands blasphémes, « quoique vous les en eussiez pressés, ainsi que le té- « moigne vôtre lettre, nous révoquons aussi tout « ce qui a été fait mal à propos & par ignorance. « Nous tenons pour excommuniés Auxence, Ur- « sace, Valens, Gaïus, Megasius & Justin, suivant « vos lettres, & suivant la déclaration de nôtre fre- « re Hilaire, qui a protesté qu'il n'auroit jamais de « Communion avec ceux qui suivroient leurs er- « reurs. Nous condamnons aussi tous les blasphé- « mes que vous avez mis à la suite de vôtre lettre, « rejettant sur tout les Evêques apostats, qui par « l'ignorance ou l'impiété de quelques-uns, ont été

Ibid. p. 1355.

mis en la place de nos freres si indignement exi- »
lés. » (Ils parlent des Evêques déposés au dernier
Concile de Constantinople.)

Ils continuent : « Nous protestons devant Dieu »
que si quelqu'un dans les Gaules s'oppose à ce que »
nous avons ordonné, il sera privé de la Commu- »
nion & chassé de son Siége... Celui qui ne pen- »
sera pas comme nous sur l'*homoousion*, sera indi- »
gne du Sacerdoce. Et comme Saturnin s'éleve avec »
une extrême impiété contre nos salutaires Or- »
donnances, que vôtre charité sçache qu'il a été »
excommunié deux fois par tous les Evêques des »
Gaules. Sa nouvelle impiété, qui paroît dans ses »
lettres téméraires, ajoûtée à ses anciens crimes »
dissimulés si long-temps, l'a rendu indigne du nom »
d'Evêque. » C'est ce que la lettre Synodale du premier Concile de Paris, contient de plus remarquable. Si S. Hilaire, qui nous l'a conservée, ne présida pas à ce Concile, on ne peut douter qu'il n'en ait été l'ame. L'AN 361.

Nouvelle révolution dans les Gaules.

La révolution qui venoit d'arriver dans le gouvernement des Gaules, & dont il faut maintenant parler, mettoit les Evêques en liberté d'assembler ces Conciles, & de chasser de leurs Siéges les chefs du parti Arien. Dès la fin de l'an 355. Constance, comme nous avons vû, avoit envoyé dans les Gaules avec la qualité de César, Julien fils de Jules Constance frere du grand Constantin. Ce jeune Prince en quittant la barbe (*a*) & le manteau de Philosophe, pour prendre la Pourpre des Césars, n'avoit

(*a*) Constance, en l'appellant à sa Cour pour le faire César, lui avoit fait couper la barbe : mais il la laissa recroître, dès qu'il fut maitre de lui-même. *Julian. ep. ad Athenien.*

pas quitté la Philosophie, dont il faisoit profession. Il la fit servir de voile à son ambition & à ses autres vices. Il montra d'abord des vertus, qui lui gagnerent l'estime & l'amour des Gaulois. Il n'avoit paru que philosophe dans l'Orient, il parut guerrier dans les Gaules. Il en chassa les Barbares, & remporta sur eux de signalées victoires, dont il voulut que les peuples goutassent les fruits par la diminution qu'il leur procuroit des impôts, & par la justice exacte qu'il s'appliquoit à leur rendre. Sur quoi l'on raconte un trait qui lui fait honneur.

Vertus apparentes de Julien.

Numérius, qui avoit été Gouverneur de la Gaule Narbonnoise, ayant été accusé de péculat, Julien le fit comparoître devant son Tribunal en présence du peuple, & l'examina avec sévérité. Mais Numérius nia constamment les faits dont on l'accusoit, & l'on ne pouvoit en fournir de preuves convaincantes. Alors Delphidius célébre Orateur, qui plaidoit contre lui, s'écria avec véhémence: *Illustre César, quel est le coupable qui ne passera pas pour innocent, s'il lui suffit de nier ses crimes?* A quoi Julien fit sur le champ cette belle repartie: *Et quel est l'innocent qui ne passera pas pour coupable, s'il suffit d'être accusé?*

Ammian l. 18. c. 1. edit. Lugd. Batav. an. 1693.

Après tout, ces prétenduës vertus n'étoient dans Julien que des vices masqués par la plus artificieuse hypocrisie. Il avoit été élevé avec soin dans la Religion Chrêtienne, & il avoit même fait les fonctions de Lecteur dans l'Eglise de Nicomédie: mais il avoit renoncé secrétement à la foi dès l'âge de vingt ans, comme il le dit lui-même. Cependant la crainte de déplaire à l'Empereur Constan-

Socrat. l. 3. c. 1.

ce, & d'aliener les esprits des Gaulois, Chrêtiens pour la plûpart, l'obligea de dissimuler son apostasie, tandis qu'il fut dans les Gaules. Il montroit même en public de l'attachement pour la Religion Chrétienne ; mais en particulier il s'adonnoit avec quelques confidens aux Augures, à l'Aruspiscine & aux autres superstitions du Paganisme ; & il commençoit la journée par offrir secrétement ses vœux à Mercure Il se vit bientôt en état de n'être plus obligé à garder ces mesures, qui génoient son impiété.

Apostasie secrete de Julien.

Ammian. l. 21. c. 2. p. 240.

l. 16. c. 5. p. 126.

Constance naturellement soupçonneux, comme le sont les caracteres foibles & timides, avoit pris de l'ombrage des victoires de Julien. Il crut que pour le rendre plus fidéle, il falloit le rendre moins puissant ; & il lui envoya ordre de faire incessamment un détachement considérable de ses troupes, sous prétexte d'en renforcer l'armée, qui servoit contre les Perses. Julien parut se mettre en devoir d'obéïr. Mais ses soldats qui pour la plûpart étoient nés ou mariés dans les Gaules, regarderent cet ordre comme un bannissement, qui les arrachoit à ce qu'ils avoient de plus cher ; & en passant par Paris, où il faisoit sa résidence, ils se mutinerent, & entourérent en armes son Palais. Julien entendant ce tumulte d'une chambre haute, où il s'étoit retiré, regarda le ciel par la fenêtre, & adora Jupiter ; & il eut soin de faire courir le bruit que ce Dieu lui avoit ordonné de céder à la volonté des troupes.

Julian. ep. ad Athen.

Etant donc sorti de son Palais, comme pour appaiser le tumulte, les soldats le prirent, l'éleverent sur un bouclier faute de Tribunal, & le proclame-

Julien proclamé Empereur.

Ammian. l. 20. c. 4.

rent Empereur. Il ne manquoit qu'un diadéme : comme on n'en trouvoit pas, on voulut lui ceindre le front du collier de sa femme : il ne le souffrit pas, de crainte qu'un pareil ornement ne le fit regarder comme un Prince efféminé. Alors un soldat qui portoit un collier d'or, se l'arrachant, le lui mit sur la tête. Julien se défendoit de ces honneurs : mais il entroit plus d'artifice que de modestie dans son refus. Il y a même lieu de croire que fourbe & ambitieux comme il étoit, il avoit ménagé sous main cette sédition. Il publia que la nuit qui avoit précédé son élévation, il avoit vû en songe le Génie (*a*) de l'Empire, qui lui fit ces reproches : « Il y a long-temps, « Julien, que je me tiens caché à la porte de ton « Palais, cherchant l'occasion d'y entrer pour aug- « menter ta dignité. Je me suis déja retiré quelque- « fois comme rebuté. Si tu ne me reçois pas aujour- « d'hui, que tant de personnes en sont d'avis, je « m'en irai plein de tristesse & de confusion. Sou- « viens-toi bien cependant que je ne demeurerai « pas long-temps avec toi. » Il n'auroit pas eu apparemment de pareils songes, s'il eut été aussi indifférent pour l'Empire, qu'il vouloit le paroître.

Ibid. l. 20. c. 6 p. 267.

Julien fut ainsi proclamé Auguste à Paris au mois de Mai, l'an 360. Il aimoit le séjour de cette ville, qu'il nomme son *cher Paris* ; & il y avoit fait bâtir

Julian. in Misopog.

T. 3. p. 641.

(*a*) M. Fleuri après avoir dit que Julien vit un personnage sous la forme d'un Génie, ajoûte : *C'est à-dire d'un jeune homme nud portant une corne d'abondance.* Mais on représentoit souvent le Génie sous la forme d'un vieillard vénérable, ou sous celle d'un serpent ; & quand on le représentoit sous celle d'un jeune homme, il étoit souvent habillé, couronné de feuilles de plane, & sans corne d'abondance. Au reste, ce recit paroît n'être qu'une fable inventée par ce Prince artificieux, pour faire croire que les Dieux l'appelloient à l'Empire ; encore l'a-t-on embellie après sa mort, en faisant prédire au Génie la brièveté de son regne.

un

un Palais (*a*), des bains & un aquéduc, dont on voit encore aujourd'hui des restes, qui peuvent faire juger de la magnificence de ces ouvrages. Il députa aussi-tôt deux Officiers de confiance à Constance, pour tâcher de lui faire agréer sa promotion à l'Empire. Constance également surpris & irrité de cette nouvelle, lui envoya le Questeur Leonas, avec une lettre, où il lui mandoit qu'il eût à renoncer à la qualité d'Auguste, & à se contenter du rang de César, s'il vouloit pourvoir à sa sûreté.

Julien tâche de faire agréer sa promotion à Constance.

Julien qui étoit encore à Paris, y reçut Leonas avec tous les honneurs dûs à sa dignité; & le lendemain étant monté sur son Tribunal, il fit lire publiquement en présence de l'armée & du peuple la lettre de Constance. Mais quand on en vint à l'endroit où il ordonnoit à Julien de quitter la qualité d'Auguste, on s'écria de toutes parts : *Julien Auguste, ainsi que la Province, l'armée & l'autorité de la République l'ont décerné*; & Leonas retourna porter ces nouvelles à Constance, occupé alors à la guerre contre les Perses. Ce Prince envoya encore à Julien un Evêque de la Gaule nommé Epictete (*b*), pour l'exhorter à quitter le titre d'Auguste, & l'assûrer qu'on lui laisseroit la vie sauve. Mais quand l'ambition est heureuse, elle n'écoute de conseils que ceux qui la flatent. Pendant ces négociations, Julien, pour ne pas laisser rallentir l'ardeur de ses soldats, partit pour une expédition contre les François; &

Ammian. l. 20. c. 19. p. 176.

Julian. ep. ad Athen.

(*a*) C'est ce qu'on a nommé le Palais des Thermes : on en voit des restes dans une maison de la ruë de la Harpe. Il paroît par quelques monumens que nos premiers Rois demeuroient dans ce Palais.

(*b*) On ne connoît pas le Siége de cet Epictete. Il y a un Evêque de ce nom qui souscrivit la condamnation de S. Athanase au Concile de Milan, mais il étoit de Centum-Celles en Italie.

après les avoir battus, & fait la paix aux conditions qu'il voulut, il revint passer l'hyver à Vienne dans la Gaule, pour s'y préparer à la guerre contre Constance. Il perdit en cette ville sa femme Hélene sœur de ce Prince ; & comme la politique régloit encore le culte extérieur de sa Religion, il alla le jour de l'Epiphanie (*a*), faire publiquement sa priere dans l'Eglise des Chrêtiens, ajoûtant ainsi la fourberie à l'apostasie. Il racontoit qu'étant encore à Vienne, il avoit vû pendant la nuit un spectre lumineux, qui lui avoit prédit en quatre vers grecs, qu'il répéta plusieurs fois, que quand Jupiter seroit dans le Verseau, & Saturne au vingt-cinquiéme degré de la Vierge, l'Empereur Constance mourroit misérablement en Asie. S'il fit empoisonner ce ce Prince, comme l'assûre S. Grégoire de Nazianze, il n'est pas surprenant qu'il prévît le mal qu'il avoit résolu de faire ; & qu'en habile imposteur, il tachât de le mettre sur le compte de ses Dieux.

L'AN 361.

Ammian l. 21. c. 1.

L. 21. c. 2.

Prétendue prédiction faite à Julien sur la mort de Constance.

Ibid.

Greg. Nazian. Or. 3. in Juli. p. 68. Ed. Par. apud Morell. An. 1609.

Enfin Julien, après avoir délibéré quelque temps, & s'être assûré de la fidélité de ses soldats par un nouveau serment qu'il en éxigea, crut qu'il y avoit plus davantage à attaquer qu'à se défendre. Il entra en Pannonie pour aller combattre Constance, surprit Sirmich & s'arrêta à Naïsse en Dacie. Ce fut-là qu'il démasqua son impiété, & qu'il fit pour la premiere fois profession publique de l'Idolâtrie ; comme s'il eût voulu commencer à la rétablir, par la ville où Constantin son destructeur avoit pris naissance.

T. 3. p. 644.

(*a*) M. Fleuri dit qu'on célébroit alors en ce jour la naissance de Jesus-Christ. Cela n'est vrai que de l'Eglise Grecque. C'est pourquoi Zoraras dit que ce fut le jour de Noël ; parce que les Grecs célébroient la Nativité & l'Epiphanie de nôtre Seigneur le 6. de Janvier. S. Jean Chrysostome prêchant à Antioche, dit qu'il n'y avoit que dix ans qu'on célébroit Noël en Orient le 25. de Décembre.

Julien eut soin de mander cette nouvelle à Maxime son maître dans la Magie, & le principal Auteur de son apostasie. « Nous honorons publiquement » les Dieux, lui dit-il, & la plus grande partie de » mon armée les révére. Nous leur immolons pu- » bliquement des bœufs : nous avons même déja » offert plusieurs Hécatombes (*a*). Les Dieux me » commandent de vivre dans la plus exacte pureté. Je leur obéïs avec d'autant plus de plaisir, qu'ils » me promettent de grandes récompenses de mes » travaux, si je persévére. »

Apostasie publique de Julien.

Julian. Ep. 38.

Constance de son côté, quitta les frontiéres de la Perse, & s'avança à grandes journées contre le perfide, qu'il avoit rendu rebelle par ses bienfaits. Mais en arrivant à Tharse, il fut attaqué d'une petite fiévre qu'il négligea. L'agitation de la marche l'ayant augmentée, il fut contraint de s'arrêter au pied du mont Taurus dans un lieu nommé la Fontaine de Mopsus. Il avoit différé jusqu'alors, à l'exemple de Constantin son pere, de recevoir le Baptême : se voyant en danger de mort, il se le fit administrer par Euzoïus Arien, Evêque d'Antioche. Après quoi il eut le malheur d'expirer dans les bras de l'hérésie, & la douleur de laisser son Empire à son plus cruel ennemi. Il mourut le troisiéme de Novembre l'an 361, dans la quarante-cinquiémé année de son âge, & la vingt-cinquiéme de son régne, dont cet indigne fils du grand Constantin avoit employé la plus grande

L'An 361.

Mort de l'empereur Constance.

(*a*) L'Hécatombe étoit selon la signification de ce mot un sacrifice de cent bœufs. Julien sacrifioit en effet un si grand nombre de ces animaux, qu'on lui appliqua ce qu'on avoit dit d'un autre Empereur Romain, à qui l'on avoit adressé une lettre écrite au nom des bœufs, en ces termes : *Αἰ σὺ νικήσεις ἡμεῖς ἀπωλόμεθα*, c'est-à-dire, *Si vous remportez la victoire, nous sommes perdus*; pour faire entendre qu'à force d'immoler des bœufs, il en extermineroit l'espece.

Ammian. l. 25.

partie à perſécuter les Catholiques.

Son ſucceſſeur auroit pû le faire regretter : mais la paſſion que Conſtance avoit toûjours euë de ſe faire Juge des affaires de la Religion, & de dominer ſur la foi des Evêques, avoit cauſé plus de maux à l'Egliſe, que la perſécution des Tyrans. C'eſt ce qu'un Auteur Payen & contemporain lui reproche. « Il troubla, dit-il, par une ſuperſtition de vieille, la Religion Chrêtienne toute ſimple qu'elle « eſt par elle-même ; & en donnant plûtôt ſes ſoins « à l'approfondir curieuſement, qu'à la régler avec « gravité, il y excita de grandes diviſions, qu'il « augmenta & entretint par des diſputes de mots : « enſorte qu'il épuiſa les fonds deſtinés pour les « voitures publiques, en faiſant ſans ceſſe aller & « venir des troupes d'Evêques pour la tenuë des « Conciles, où il tâchoit de ſe rendre l'arbitre de « la foi. » S. Jerôme regarda la mort de Conſtance, comme un effet de la Providence de Dieu qui veille à la conſervation de ſon Egliſe. « La barque des « Apôtres, dit-il, étoit en grand péril. Les vents « ſouffloient avec véhémence. Il n'y avoit plus d'eſ« pérance : mais le Seigneur s'éveille ; la bête meurt, « & le calme revient. » On n'eut pas long-temps lieu de s'applaudir de ce prétendu calme.

Quels maux Conſtance a faits à la Religion.

Ammian. Marcell. l. 21. c. 16. p. 318.

Hierony. Dial. adver. Lucif. t. 4. nov. Edit. p. 301.

Julien s'occupoit dans la Dacie à conſulter les entrailles des victimes & le vol des oiſeaux ſur l'événement de la guerre ; & il étoit fort inquiet, parce que les préſages paroiſſoient ambigus. Un Orateur Gaulois nommé Apruncule, qui paſſoit pour habile Aruſpice, tâchoit inutilement de le raſſûrer, lorſqu'il reçût l'agréable nouvelle que Conſtance

Ammi. l. 22. c. 1. p. 320.

étoit mort, & que l'Orient étoit disposé à lui obéïr. C'est ainsi que l'Idolâtrie monta sur le Thrône du grand Constantin dans la personne d'un de ses neveux, après que l'Hérésie l'avoit déja soüillé dans celle d'un de ses fils.

Dès que Julien vit son autorité reconnuë dans l'Empire, il publia des Loix pour faire ouvrir dans toutes les Provinces les Temples des Idoles, & rétablir les Sacrifices en l'honneur des Dieux; & parce qu'il rougissoit d'avoir été Chrêtien, il s'efforça d'effacer par des lustrations sacriléges le caractere du Baptême qu'il avoit reçû, comme s'il eût pu par là laver la honte de son apostasie. Il tâcha particuliérement de purifier par le sang des victimes ses mains, qu'il croyoit avoit souillées en y recevant l'Eucharistie, comme c'étoit alors l'usage. Ensuite, pour mettre en éxécution le projet qu'il avoit conçu de détruire le Christianisme, il voulut augmenter le trouble de l'Eglise & la division dans l'Episcopat. Dans ce dessein, il rappella tous les Evêques qui avoient été bannis par ses prédécesseurs au sujet de la Religion, persuadé qu'il étoit que les Chrêtiens, en se combattant mutuellement, travailleroient à leur propre destruction plus efficacement qu'il ne pourroit faire. « Car il avoit éprouvé, dit un Auteur Payen, que les bêtes féroces sont moins cruelles aux hommes, que la plûpart des Chrêtiens ne le sont les uns aux autres. » Les excès où le fanatisme & la fureur avoient porté les Ariens & les Donatistes contre les Catholiques, avoient sans doute donné aux Payens ces idées d'une Religion, dont la charité doit être l'esprit.

Ammian. l. 22. c. 5. p. 327.

Loix de Julien en faveur de l'Idolâtrie.

Greg. Nazian. Orat. 3. p. 70.

Greg. Naz. ibid.

Julien tâche d'augmenter la division dans l'Eglise.

Ammi. Marc. l. 22. c. 5. p. 327.

Julien manda les Evêques de différents partis ; & après les avoir exhortés à vivre en paix, & à souffrir que chacun crût à sa fantaisie, il leur dit plusieurs fois d'un ton moqueur : *Obéïssez-moi ; les Allemans & les François m'ont bien obéï*, pour faire entendre que les Evêques des Chrêtiens seroient plus indociles que ces nations barbares, s'ils n'observoient pas ses ordres. L'Apostat vouloit paroître neutre dans ces divisions ; mais il favorisoit ouvertement les Ariens, & il nommoit Arius & Aëtius ses amis. Ceux qui n'ont pas de religion, prennent toûjours le parti des Hérétiques contre l'Eglise.

Ammian. ibid.

Persécution de Julien.

Sozomen. l. 5. c. 5.

Julian ep. 43.

Le nouveau persécuteur leva bientôt tout-à-fait le masque qui le cachoit encore en partie. Il ordonna que les Temples des Dieux fussent rebâtis aux dépens de ceux qui les avoient fait abbattre : ce qui étoit une source de persécutions contre les Fidéles, & nommément contre le Clergé. En ôtant leurs richesses aux Chrêtiens, il disoit par raillerie qu'il vouloit leur faire pratiquer leur Loi ; & qu'il ne les rendoit pauvres, que pour les rendre plus propres au Royaume céleste qu'ils esperoient. Sous ombre de réformer le grand nombre d'Officiers qui suivoient la Cour, il chassa de son Palais tous les Chrêtiens qui y avoient quelque charge ; & il s'appliqua sur-tout à engager tous ses soldats dans son apostasie. Il paroît, quoi qu'il en dise dans sa lettre au Magicien Maxime, qu'un grand nombre étoient demeurés fidéles.

Pour les séduire, il s'avisa d'une ruse diabolique, qui surprit la simplicité de plusieurs d'entre eux. On a cru devoir la rapporter dans cette Histoire ; parce

qu'il n'y a pas lieu de douter que la plûpart de ces soldats de Julien ne fussent Gaulois, ou du moins, n'eussent été élevés dans les Gaules. Ce Prince s'étant assis sur son Tribunal; pour faire une largesse à son armée, fit placer à côté de lui sur une table de l'encens & du feu, sous prétexte de rétablir une ancienne coûtume ; & il ne donnoit la gratification aux soldats, qu'après qu'ils avoient jetté de l'encens sur le feu. On achetoit ainsi argent comptant leur infidélité. Quelques-uns ayant reconnu le piége, l'évitérent, en renonçant aux dons de l'Empereur: plusieurs succomberent, ou par timidité, ou par avarice. Mais le grand nombre ne soupçonna pas même qu'il y eût du mal dans cette cerémonie.

Theodor. l. 3. c. 15.

En effet, quelques-uns de ceux-ci s'étant mis à table après cette action, & ayant fait selon leur coutume le signe de la Croix, en invoquant le nom de Jesus-Christ, un de leurs camarades qui étoit apparemment Payen, en parut surpris, & leur demanda pourquoi ils invoquoient encore celui qu'ils venoient de renoncer. Ils furent saisis d'horreur à cette parole; & s'étant fait expliquer pour quel sujet on les accusoit d'avoir renoncé Jesus-Christ, ils se leverent à l'instant de table comme des hommes hors d'eux-mêmes, & courant au milieu de la place publique, ils crioient à haute voix : « Nous » sommes Chrêtiens, nous le sommes de tout nô- » tre cœur. Que tous les hommes le sçachent; & sur- » tout, que le Dieu pour qui nous vivons, daigne » l'entendre. Sauveur Jesus, nous ne vous avons pas » renoncé, nous n'avons pas renié nôtre foi: si la » main a peché, le cœur n'y a pas eu de part. Nous »

Gregor. Nazian. Orat. 3. in Julia. Ed. Par. p. 85.

Courage heroïque de plusieurs soldats Chrêtiens.

« avons été séduits par l'artifice de l'Empereur ; mais « son or ne nous a point pervertis : nous renonçons « à l'impiété, & nous sommes prêts de l'expier par « nôtre sang. »

Ils coururent ensuite vers l'Empereur ; & jettant à ses pieds avec une sainte indignation l'or qu'ils en avoient reçû, ils lui criérent : « Prince, ce n'est pas « un présent que vous nous avez fait, c'est la mort « que vous nous avez donnée. Distribuez vos lar- « gesses à vos soldats ; pour nous, immolez-nous à « Jesus-Christ, sous l'empire duquel nous faisons « gloire de servir. Rendez-nous feu pour feu : ex- « piez par les flammes le feu qui nous a souillés ; & « faites-nous couper des mains que nous avons sa- « crilégement étenduës par vos ordres. Donnez vô- « tre or à ceux qui ne se repentiront pas de l'avoir « reçû : Jesus-Christ nous tient lieu de tout. » Ils exhorterent en même-temps leurs camarades à reconnoître le piége qu'on avoit tendu à leur foi, & à laver leur faute dans leur sang.

Ibid. p. 86.

Julien, malgré la philosophie qu'il affectoit, fut si transporté de colere, qu'il ordonna sur le champ qu'on coupât la tête à ces braves soldats de Jesus-Christ. Ils furent aussi-tôt conduits hors de la ville pour l'exécution. Le plus ancien pria le bourreau de commencer par le plus jeune, qui se nommoit Romain, de peur qu'il ne fût intimidé par le supplice des autres. Mais comme le bourreau se disposoit à donner le coup de la mort à ce jeune homme, on cria grace de la part de l'Empereur, qui avoit commué la peine de mort en exil. Alors le jeune soldat affligé qu'on lui arrachât des mains la

Theod. Hist. l. 3. c. 16.

la palme qu'il tenoit déja, s'écria : *Hélas ! Romain n'étoit pas digne d'être le Martyr de Jesus-Christ.*

Ce fut sans doute à cette occasion, ou à quelque autre semblable, qu'arriva ce que S. Paulin raconte de saint Victrice depuis Evêque de Roüen, & alors soldat, comme on le croit, dans l'armée de Julien. Victrice voyant que ce Prince ne laissoit pas libre l'exercice de la Religion à ceux qui servoient sous ses étendarts, résolut de quitter le service. Un jour que les troupes étoient assemblées pour quelque célébrité, il se revêtit de tous ses habits militaires, & se présentant en cet équipage devant son Tribun, il s'en dépoüilla, jettant ses vêtemens & ses armes à ses pieds, pour marque qu'il renonçoit à la milice. Le Tribun le fit frapper à coups de foüets & de bâtons ; & ensuite il le fit étendre sur des tests de pots cassés. Le généreux soldat de Jesus-Christ s'y trouva mollement couché, & n'en reçut aucune blessûre. Le Tribun le voyant inébranlable dans sa résolution, l'envoya au Comte de l'armée (a) ; c'étoit un Officier superieur au Tribun.

S. Victrice depuis Evêque de Roüen, condamné à mort, & délivré miraculeusement.

Paulin. Epist. 18. ad Victric.

Le Comte condamna Victrice à avoir la tête tranchée. On le menoit déja au lieu du supplice, lorsque le bourreau qui le conduisoit en l'insultant, lui ayant porté la main sur le col, comme pour tâter l'endroit où il devoit le frapper, perdit à l'instant l'usage des yeux ; & en même temps les chaînes du prétendu criminel tomberent d'elles-mêmes. Ceux qui furent témoins de ce double miracle, n'oserent renoüer des liens que Dieu avoit rompus, &

Ibid.

(a) Il y avoit dans les armées un Magistrat qu'on nommoit Comte, & qui étoit comme le Juge des soldats. C'est apparemment le même Officier que S. Eucher nomme *Senator militum.*

accoururent en faire leur rapport au Comte, qui se rendit lui-même à la force de la vérité en embrassant la Religion. Saint Paulin avoit appris ce détail d'un Diacre de Victrice, nommé Pascase, qu'il avoit retenu quelque temps à Nole auprès de lui. Le Seigneur réservoit Victrice pour en faire un Apôtre de la Gaule, & une des lumieres de l'Episcopat, comme nous le verrons dans la suite.

Martyre de S. Ferruce.

S. Ferruce souffrit le martyre pour une cause semblable, on ne sçait en quel temps. Il quitta les armes à Mayence, & en fit comme un trophée qu'il suspendit aux Autels, renonçant par-là à la milice: apparemment qu'on vouloit l'obliger à quelque cérémonie Idolâtrique, ou qu'il avoit servi le temps prescrit par les Loix. Quoiqu'il en soit, son Tribun irrité contre lui, le fit enfermer dans un château, où il mourut des mauvais traittemens qu'il y reçut. Il est honoré comme Martyr le 28. d'Octobre; & S. Lul Archevêque de Mayence, transféra dans la suite son corps à l'Abbaye de Bleindstat, qu'il avoit fondée.

Vid. Surium. 28. Octob.

De quelque modération que se piquât Julien, pour rendre sa persécution plus efficace & moins odieuse, il ne laissa pas de verser bien du sang en Orient. Nous ne parlerons que de ce qui se passa dans les Gaules. Il y avoit donné la charge de Préfect du Prétoire à Sallustе qui étoit fort dans sa confidence: c'est une raison de présumer que ce Magistrat étoit l'ennemi des Chrêtiens, & qu'il n'aura pas manqué de les persécuter (*a*), pour plaire à son Maître. On

(*a*) Il y avoit un autre Sallustе Préfect du Prétoire dans l'Orient, & dont les Auteurs Ecclesiastiques parlent avec éloge: il faut le distinguer de celui des Gaules. Le P. Coûtant & plusieurs autres s'y sont trompés.

rapporte en effet au régne de Julien le martyre de saint Eliphe de Toul, qui souffrit sur la petite riviere de Voire. Sa vie écrite par l'Abbé Rupert, nous apprend que S. Euchaire son frere qui étoit Evêque, & deux de ses sœurs, Libarie & Susanne, reçurent aussi la couronne du martyre. Mais ces Actes (*a*) n'ont pas assez d'autorité, pour que nous en parlions plus au long. Le Martyrologe Romain fait mention de S. Eliphe le 16. d'Octobre.

Martyre de S. Eliphe, & de quelques autres.

T. 2. oper. Ruperti.

Sous l'Empire d'un Prince apostat, l'Idolâtrie sembla renaître de son tombeau, & avec elle la violence & la calomnie contre la foi Chrêtienne. Il paroît que des Auteurs Payens publierent alors dans la Gaule des écrits contre la Religion. Mais S. Hilaire qui faisoit face à tous les ennemis de l'Eglise, ne manqua pas de la défendre. Il adressa au Préfect (*b*) Sallufte un excellent Traitté contre le Médecin Dioscore, qui sortant des bornes de sa profession, vouloit sans doute faire le Théologien, & combattre nos saints Mysteres. Nous n'avons plus cet ouvrage de S. Hilaire. S. Jerôme qui l'avoit lû, dit que le S. Docteur y faisoit voir *jusqu'où pouvoit aller son éloquence & son érudition.* Il y a lieu de croire qu'il contenoit une défense du Christianisme, que ce Médecin avoit apparemment prétendu ébranler par ses raisonnemens, en même temps que Julien s'efforçoit de le rendre méprisable par ses Loix.

Ecrit de S. Hilaire contre Dioscore.

Epist. ad Magn 83. t. 4. nov. Edit.

(*a*) L'Abbé Rupert dit qu'il a composé la vie de S. Eliphe sur une plus ancienne. Si nous avions celle-ci, nous pourrions en juger: car pour celle de Rupert, j'y trouve des faits qui ne s'accordent pas avec l'histoire de ce temps-là. Saint Eliphe est quelquefois nommé Elophe ou Elis.

(*b*) M. Fleuri t. 4. dit que cet écrit étoit contre le Préfect Sallufte, & contre le Médecin Dioscore: Il se trompe. Saint Jerôme dit seulement qu'il étoit adressé au Préfect Sallufte. M. Fleuri a suivi une faute qui s'est glissée dans quelques anciennes Editions.

Ce Prince en attaqua jusqu'au nom ; & il ordonna par un Edit que les Chrêtiens seroient dans la suite appellés Galiléens. C'étoit le nom qu'il donnoit par dérision à Jesus-Christ. Et comme il vit que les Fidéles trouvoient des armes invincibles contre le Paganisme dans les livres même des Payens, il leur fit défenses de lire ces livres, disant qu'il devoit suffire aux Chrêtiens de sçavoir leurs Evangiles, & qu'il n'étoit pas juste que les Idolâtres fussent percés par leurs propres traits. Il défendit aussi aux Rhéteurs & aux Sophistes Chrêtiens de tenir école de leur art, & aux enfans des Chrêtiens d'étudier la Poésie, la Rhétorique & la Philosophie. On ne sçait comment ces défenses furent observées dans les Gaules, où l'étude de l'éloquence étoit très-florissante. Julien se flatoit de détruire aisément la Religion Chrêtienne, quand l'ignorance de ceux qui en feroient profession, l'auroit fait tomber dans le mépris. Avoit-il oublié que le Seigneur, qui est le *Dieu des sciences*, l'avoit établie par le ministere de douze Pescheurs?

Julien défend aux Chrêtiens d'étudier & d'enseigner.

Ammi. Marcel. l. 25.

Reg. 1. 2.

En même temps que ce Tyran tâchoit d'avilir ainsi le Christianisme par ce nouveau genre de persécution, il n'oublioit rien pour mettre en crédit le culte de ses Dieux. Il donna à ce sujet des leçons à un de ses Pontifes, bien capables de faire honneur à la Religion Chrêtienne, dont il empruntoit les maximes. « Jettons les yeux, lui dit-il, sur les moyens « par lesquels la Secte impie des Galiléens s'est mul- « tipliée, c'est-à-dire, sur cette humanité envers les « étrangers, sur ce soin d'ensévelir les morts, sur « cette sainteté de vie qu'ils affectent. Je suis d'avis

Julian. ad Arsac. Pontif. Galat. Ep. 49. p. 203. Edit. Cramos.

que nous mettions tout cela en pratique.... Exhortez chaque Prêtre des Dieux à ne point assister aux spectacles, à ne point boire dans les cabarets, à n'exercer aucun art sordide ou infame. Honorez ceux qui suivront ces avis, & chassez ceux qui ne s'y conformeront pas. » » » » » »

Leçons de Julien aux Prêtres des Idoles.

Etablissez dans chaque ville plusieurs Hôpitaux, où les étrangers soient reçus avec bonté, & non seulement ceux de nôtre Religion, mais aussi les autres qui sont dans l'indigence... Il seroit sans doute bien honteux, que tandis qu'on ne voit aucun Juif mendier, tandis que les impies Galiléens nourrissent non seulement leurs pauvres, mais encore les nôtres, nous laissassions manquer des secours nécessaires ceux de nôtre Religion qui sont dans la misére. » Il est consolant de voir l'ennemi le plus déclaré des Chrêtiens forcé de faire l'éloge de leur charité; & l'on peut croire qu'il parle sur-tout de ce qu'il avoit vû se pratiquer dans les Eglises des Gaules, où il avoit passé les cinq dernieres années.

Julien donne ensuite des préceptes à son Pontife, pour concilier de l'autorité au Sacerdoce profane de ses Dieux. « Rendez, dit-il, rarement visite aux Présidens, mais écrivez-leur souvent. Quand ils arrivent dans une ville, qu'aucun Prêtre n'aille au-devant d'eux, si ce n'est lorsqu'ils iront aux Temples; & alors les Prêtres ne s'avanceront pour leur faire honneur, que jusqu'au vestibule. Quand ces Officiers entreront dans les Temples, qu'ils ne soient précédés d'aucun soldat; mais que ceux qui voudront, les suivent. Car dès qu'un Magi- »

Ibid.

« ſtrat met le pied dans le Temple, il eſt comme « un particulier ; & c'eſt vous qui préſidez en ce « lieu. » On voit encore ici que Julien ſouhaitoit qu'on imitât dans le Paganiſme le reſpect que la vraie Religion inſpire pour les Pontifes du Seigneur. Il vouloit que les Miniſtres de ſes Dieux, à l'exemple de ceux du Dieu des Chrêtiens, portaſſent dans les Temples des habits magnifiques, & qu'ils en euſſent ailleurs de modeſtes. Il avoit même projetté d'établir parmi les Prêtres du Paganiſme une ſorte de Hierarchie ſemblable à celle de l'Egliſe. Tous ces traits marquent que Julien eſtimoit malgré lui la Religion qu'il haïſſoit. Sa haine ſembloit croître avec ſon pouvoir ; & il avoit réſolu de publier les Edits les plus ſanglans contre le Chriſtianiſme auſſi-tôt qu'il auroit terminé la guerre qu'il avoit déclarée aux Perſes.

Julian. in fragm.

L'AN 363.

L'Egliſe ne ſe défendoit que par ſes larmes & ſes prieres. Les plus ſaints ſolitaires demandoient avec inſtance au Seigneur de la délivrer de cette perſécution. Ils furent bientôt exaucés. Les Tyrans ſont dans la main du Pere céleſte comme des verges, qu'il jette au feu, quand il s'en eſt ſervi pour punir ſes enfans. Julien trompé par les Oracles qu'il avoit fait conſulter, marchoit à la guerre contre les Perſes, comme à une victoire aſſûrée. Mais il avoit encore plus à cœur de triompher des Chrêtiens ; & pendant la marche, il s'occupoit les ſoirs dans ſa tente à compoſer ſes livres contre la Religion Chrêtienne. Après quelques avantages remportés ſur les

Hierony. Ep. 83. nov. Edit. t. 4.

(a) Théodoret rapporte un de ces Oracles qui tromperent Julien. Il peut ſervir de preuve que l'Apollon qui le rendit en vers, étoit auſſi mauvais Poëte que mauvais Prophéte.

Perses, il s'engagea témérairement trop avant dans le pays ennemi. Ayant été obligé de se retirer, il fut attaqué dans sa retraite le 26. de Juin l'an 363, & percé dans la mêlée d'un dard, dont il mourut le même jour (a). On rapporte, dit Theodoret, que dès qu'il se sentit blessé, il prit de rage dans sa main le sang qui couloit de sa plaie, & le jetta contre le Ciel, en disant : *Tu as vaincu, Galiléen*; reconnoissant malgré lui la main qui l'avoit frappé, & la puissance de celui qu'il blasphémoit.

Mort de Julien l'Apostat.

Theod. l. 3. c. 20.

Ainsi périt ce Prince Apostat dans la trente-deuxiéme année de son âge, environ trois ans après avoir pris le titre d'Auguste, & un an & près de huit mois depuis qu'il eut été universellement reconnu pour Empereur. Plusieurs Saints avoient eu révélation de sa mort, & l'avoient prédite. On en regarda comme une maniere de prédiction le bon mot d'un Grammairien à Libanius. Ce Sophiste Payen lui parlant de la puissance de Julien, & lui ayant demandé par dérision de nôtre sainte Religion : *Que fait maintenant le fils du Charpentier* ? il répondit : *Il fait une biere.* On apprit en effet peu de jours après la mort du Tyran.

Bon mot d'un Grammairien Chrétien.

Theodor. ibid.

On ne peut disconvenir que Julien n'ait montré quelques vertus, qui lui servirent à cacher les plus grands vices sous le manteau philosophique, & sous la Pourpre Impériale. Mais les yeux éclairés percerent aisément ce masque trompeur; & l'on sçait que

(a) M. Fleuri t. 4. dit que Julien mourut le 26. de Juin, & quelques pages après il marque que ce fut le 27. On attribua la mort de cet Apostat à S. Mercure. Dans un ancien Manuscrit Grec des ouvrages de S. Grégoire de Nazianze, qui est à la bibliotheque du Roi, Julien est representé renversé & percé d'un coup de lance par un Cavalier, au-dessus de la tête duquel on lit ces deux mots, ΑΓΙΟϹ ΜΕΡΚΟΥΡΙΟϹ.

Caractere de Julien l'Apostat.

Greg. Nazianz. Orat. 4. p. 122.

S. Grégoire de Nazianze étudiant avec lui à Athenes, & voyant sa tête branlante, ses épaules qu'il levoit & remuoit sans cesse, ses regards égarés & farouches, sa démarche incertaine & chancelante, s'écria : *Quel monstre nourrit ici l'Empire !* En effet, la difformité du corps répondoit dans Julien à celle de l'ame. Il dit de lui-même, que pour punir son visage de sa laideur, il y laissoit croître une longue barbe, où il souffroit que certains animaux courussent comme des bêtes dans une forêt : ce sont ses propres expressions, qui ne donnent pas une idée bien noble de sa philosophie. Pour se consoler de ces défauts, il avoit coutume de dire *qu'il étoit honteux à un homme sage, qui a un ame, de chercher des loüanges par les qualités du corps.* On louë son esprit, son éloquence, sa sobriété, son courage : mais toutes ces qualités furent ternies par une legéreté, par une vanité, par une superstition honteuse, vices que ses plus grands flateurs lui ont reprochés, & surtout par son infame apostasie.

Misopog. Edit Cramos. p. 57.

Ammi. Marcel. l. 25. c. 4. p. 459.

Am. Marcel. l. 25. c. 4. p 452.

L'AN 363.

Toute l'armée de Julien reconnut dans sa mort funeste la vengeance du Dieu des Chrêtiens ; & dès le jour suivant, elle procéda à l'élection d'un Empereur, qui pût la tirer du péril où elle étoit. Le mérite de Jovien réünit tous les suffrages en sa faveur, quoiqu'il ne fût pas un des premiers Généraux. Mais c'étoit un Capitaine distingué par sa bravoure, & un Chrêtien fort zélé, qui avoit même eu l'honneur de confesser la foi. Car quand Julien eut ordonné aux Officiers de son armée de quitter l'épée, ou le Christianisme, il ne balança pas de préférer sa Religion à sa fortune. Cependant l'Apostat qui

Jovien Empereur.

qui ne voulut pas se priver d'un si brave homme, dont il avoit besoin dans la guerre de Perse, jugea à propos de le conserver.

Jovien fit voir en acceptant l'Empire, qu'il l'estimoit moins que sa foi : ce fut une nouvelle preuve qu'il le méritoit. Au milieu des acclamations de ceux qui le proclamoient Empereur, il déclara qu'étant Chrêtien, il ne pouvoit se résoudre à prendre le commandement d'une armée, dont la plûpart des soldats faisoient profession de l'Idolâtrie ; parce que de pareilles troupes étant indignes de la protection du Ciel, ne pouvoient manquer d'être battuës. Les soldats s'écrierent tous d'une voix, qu'il ne craignît pas de les commander, qu'il commanderoit des Chrêtiens ; que les plus âgés d'entre eux se souvenoient encore des leçons & des exemples du grand Constantin, & que les plus jeunes n'avoient pas oublié ceux de Constance. *Theodoret hist. l. 4. c. 1.*

L'AN 364.

On peut juger quelle heureuse révolution se fit alors dans les affaires de la Religion. L'Eglise des Gaules qui avoit peu souffert de la persécution de Julien, parut plus florissante que jamais au commencement du regne de Jovien. Mais il sembla que Dieu n'eût suscité ce Prince que pour annuller tous les Edits de son prédécesseur contre le Christianisme, & replonger l'Idolâtrie dans le mépris & les ténébres dont elle commençoit de sortir. Aussi-tôt qu'il eut rendu la paix à l'Eglise, il mourut en Bithynie l'an 364, le 16. de Février, après 7. mois & 20. jours de régne. Il fut étouffé pendant son sommeil par la fumée du charbon, qu'on avoit mis dans sa chambre, pour en sécher les murailles nouvellement enduites.

Mort de Jovien.

Theod. l. 3. c. 16. Socrat. l. 4. c. 1.

Valentinien Empereur.

Valentinien fut élu son successeur. Il avoit eu aussi l'honneur de confesser la foi avec son frere Valens d'une maniere bien éclatante. Un jour qu'il avoit été obligé d'accompagner Julien au Temple par le devoir de sa charge, étant Capitaine de ses Gardes, il tomba sur ses habits une goute de l'eau lustrale, dont les Ministres du Temple aspergeoient ceux qui entroient. Il en fut si indigné, qu'il frappa le Prêtre des Idoles, & coupa l'endroit de son habit sur lequel cette eau étoit tombée, de peur d'en être souillé. Il mérita par cette action d'être relegué: mais il n'en fut que plus estimé de Jovien.

L'AN 364.

Ammian. Marcellin.

Valentinien associe à l'Empire son frere Valens.

Comme Valentinien pensoit à s'associer un Collegue à l'Empire, on lui dit : « Si vous aimez vos « prochés, vous avez un frere ; si vous aimez l'E- « tat, jettez les yeux sur un autre. » L'amour de la parenté l'emporta ; & il s'associa Valens. Dans le partage qu'ils firent de l'Empire, Valentinien choisit l'Occident, & vint d'abord tenir sa Cour à Milan, où S. Hilaire livroit de rudes combats à l'Arianisme.

Ruffin. hist. l. 1. c. 30.

Saint Hilaire combat les Ariens en Italie.

Ce généreux défenseur de la foi ayant appaisé dans les Gaules de la maniere qu'on a dit, les troubles causés par le Concile de Rimini, étoit passé en Italie pour le même sujet. Il y travailloit avec succès à la réünion des esprits, lorsqu'Eusébe de Verceil arrivant de son exil l'an 363, vint joindre ses travaux aux siens. Ces deux grands hommes, les deux plus éclatantes lumieres de l'Occident, dissiperent aisément les ténébres où l'erreur se cachoit encore, & agirent de concert pour rétablir la paix. Mais la gloire du succès fut particuliérement duë à

Hilaire ; parce qu'en même temps qu'il convainquoit les esprits par son érudition, il gagnoit les cœurs par sa douceur & par sa bonté. C'est l'art le plus sûr de persuader.

Ruff. hist. l. 1. c. 31.

Lucifer de Cagliari n'approuvoit pas la charité indulgente, & les sages ménagemens dont usoit S. Hilaire. Il vouloit au contraire qu'on déposât tous les Evêques, qui avoient montré quelque foiblesse. Ce fut-là le sujet du Schisme & de la chûte de cet Evêque (*a*). C'étoit un de ces hommes naturellement austeres, qui ne pardonnent rien, ni à eux-mêmes, ni aux autres. Confesseur généreux de la foi, il avoit montré pour sa défense une éloquence vive, mais trop acre ; un zéle courageux & ardent, mais trop amer. En quoi il suivoit la sévérité de son naturel ; car nos vertus ont presque toûjours quelque alliage de nos défauts. Lucifer écrivit même contre le livre *des Synodes* de S. Hilaire, où il trouvoit mauvais qu'il eût excusé l'*homoiousion*, c'est-à-dire le semblable en substance. S. Hilaire se justifia, en expliquant quelques endroits où Lucifer n'avoit pas bien pris sa pensée. Du reste, il crut que sa conduite seroit la meilleure apologie.

Marcellin & Faust n. in Libel. pr. cum.

Caractére de Lucifer de Cagliari.

Hilar. nov. Ed. p. 1205.

En effet, il fit bien-tôt voir que le même zéle qui n'étoit que douceur, & que charité envers ceux qui étant tombés par surprise, reconnoissoient humblement leur faute, devenoit une fermeté inflexible à l'égard des Novateurs, qui se montroient fourbes & opiniâtres dans l'erreur. C'est ce qu'éprouva Auxence de Milan. Hilaire n'ayant pu le conver-

Saint Hilaire démasque Auxence de Milan.

(*a*) D'habiles Critiques ont écrit pour justifier de Schisme Lucifer, qui est honoré comme Saint à Cagliari le 20. de Mai. Il est certain que ses disciples furent plus coupables que lui.

tir, s'appliqua à le démasquer, & à faire connoître au troupeau ce loup caché dans la bergerie sous la forme de Pasteur. Il y réüssit; & la plûpart des Catholiques de Milan refuserent de communiquer avec leur Evêque.

L'AN 364. L'Empereur Valentinien étant arrivé dans cette ville sur ces entrefaites l'an 364, Auxence se plaignit à lui de ce qu'Hilaire mettoit le trouble & la division dans son Eglise, en le décriant auprès de son peuple comme un Arien, quoiqu'il confessât Jesus-Christ vrai Fils de Dieu, & engendré avant tous les temps. L'Empereur, qui aimoit la paix, & qui ne vouloit pas commencer son régne par chasser les Evêques de leurs Siéges, fut bien aise de croire Auxence Catholique. Il communiqua même avec lui, pour engager par son exemple le peuple de Milan à faire la même démarche. Ce Prince fit plus: il publia une Ordonnance par laquelle il défendoit que personne ne fût désormais si hardi, que de troubler l'Eglise de Milan, en rendant suspecte la foi d'Auxence. C'est ainsi que l'amour de la paix séduit quelquefois les Princes, qui ont les plus pures intentions: déja nous en avons vû trop d'exemples.

S. Hilaire ne crut pas que le danger de la Religion lui permît d'obéïr à cette Ordonnance. Il sçavoit que pour établir l'unité, il faut commencer par mettre à couvert la vérité. Il présenta donc un Mémoire à l'Empereur, pour lui faire connoître qu'Auxence n'avoit pas les sentimens qu'il pensoit; que c'étoit au contraire un ennemi & un blasphémateur de Jesus Christ. Valentinien frappé des raisons du S. Evêque, ordonna que lui & Auxence feroient

Hilar. contra Auxentium n. 7. p. 1267.

entendus dans le Palais, en présence de dix Evêques & de quelques Officiers de sa Maison.

Auxence commença par proposer des fins de non recevoir, & des chicanes comme dans le Barreau. Il prétendit qu'Hilaire ayant été autrefois condamné par Saturnin d'Arles, ne devoit point paroître dans cette Assemblée au rang des Evêques. Mais on jugea qu'il ne s'agissoit point de ces formalités, & qu'il falloit traitter de la foi, comme l'Empereur l'avoit ordonné. Auxence pressé par un adversaire qui le poursuivoit dans tous les faux-fuyans de l'erreur, ne put lui échapper par les équivoques si ordinaires aux Ariens. Il fallut pour l'intérêt de la secte, avoir recours au mensonge & au parjure. Cet Evêque, sans cesser d'être hérétique, fit donc effrontément une Profession de foi Catholique ; & il déclara qu'il croyoit le Fils de Dieu de la même substance, & la même divinité que le Pere. On fut satisfait de cette Profession ; & de peur qu'Auxence ne s'en dédît, on eut soin de la rédiger par écrit. Saint Hilaire qui se déffioit toûjours, composa une Relation de ce qui s'étoit passé à cette Conférence, & la fit présenter à l'Empereur par le Questeur, qui y avoit assisté de la part de ce Prince.

Ibid.

Conférence de S. Hilaire avec Auxence.

Ibid.

Toutes ces mesures ne purent parer aux fourberies d'Auxence. Quelques précautions qu'on prenne, on est communément trompé, quand on traitte avec un Chef de parti. Auxence adressa de son côté aux deux Empereurs une déclaration, dans laquelle il inséra une Profession de foi captieuse & conçûë en d'autres termes, que ceux dont on étoit convenu : « Je crois, très-pieux Empereurs, leur »

L'AN 364.

Apud Hilar. in lib. contr. Auxentium p. 1270.

« dit-il, que les chicanes de quelques Evêques qui « ont été chassés, il y a plus de dix ans, comme les « Actes en font foi, ne doivent pas nous obliger à « retoucher à ce que six cens (a) Evêques ont dé- « cerné d'un commun accord après tant de travaux.

Artificieuse Profession de foi d'Auxence.

« Mais comme quelques personnes de la lie du peu- « ple, qui n'avoient jamais communiqué avec mes « prédécesseurs, m'ont appellé hérétique, excitées « par Hilaire & Eusébe, & que vôtre Piété a don- « né ordre au Questeur & au Maître (des Offices) « de connoître de cette affaire, j'obéïs à vôtre Sé- « rénité; & après avoir protesté que ceux qui ont « été déposés, ne peuvent être reçus, ni à accuser, « ni à juger, je parle d'Hilaire & de ceux de son « parti, je vais montrer la fausseté des blasphémes « qu'ils vomissent contre moi en prétendant que je « suis Arien, & que je ne confesse pas que Jesus- « Christ Fils de Dieu, est Dieu. »

Le fourbe fait ensuite sa Profession de foi, où il omet le terme de substance, qu'il avoit confessé dans la Conférence. « Je crois, dit-il, en un seul « vrai Dieu le Pere tout-puissant, ... & en son Fils « unique nôtre Seigneur Jesus-Christ, né Dieu du « Pere avant tous les siécles & avant tout commen- « cement, vrai Fils du Pere qui est vrai Dieu. » Il y a dans le latin une équivoque qu'on ne peut bien rendre en François : *Natum ex Patre Deum verum Filium ex vero Deo Patre*; ensorte qu'on ne sçait si le *verum* tombe sur *Deum*, ou sur *Filium*. Mais l'Auteur découvre assez lui-même par la suite le venin

(a) Auxence parle du Concile de Rimini; mais il augmente le nombre des Evêques; peut-être compte-t-il les Orientaux à qui on fit souscrire la Formule de ce Concile.

caché dans ces paroles artificieusement ambiguës, comme S. Hilaire le fait remarquer. Auxence finit en déclarant qu'il condamné toutes les héréfies, & spécialement tout ce qu'ont condamné les Peres de Rimini, dont il envoye les Actes à l'Empereur: il l'exhorte à se les faire lire, pour se convaincre qu'Hilaire & Eusébe ne cherchent qu'à troubler l'Eglise.

Ibid. p. 127.

L'AN 364.

Valentinien donna dans le piége tendu à sa foi, & continua de croire Auxence Catholique. Mais ce Prince avoit beau se cacher le mal, auquel il ne vouloit pas remédier, Hilaire ne cessoit de crier que cette fausse paix étoit pernicieuse à l'Eglise, qu'on trahissoit la foi, & qu'on se moquoit de Dieu & des hommes. L'Empereur qui regardoit comme son propre ouvrage cette prétenduë paix de l'Eglise, concluë dans le Palais, donna ordre au S. Evêque de sortir de Milan. Il obéït; mais il n'abandonna pas la cause de la foi. Il publia un Ecrit contre Auxence, où il dévoile ses artifices, & montre le danger de la prétenduë paix, qu'on s'applaudissoit d'avoir donnée à l'Eglise. « Rien n'est plus beau, dit-il, que le nom de la paix & de la réünion: mais qui » ne sçait qu'il y a que l'unité de l'Eglise fondée sur » les Evangiles, qui produise la paix de Jesus- » Christ, cette paix qu'il a si instamment recom- » mandée à ses Disciples en les quittant? Nous » avons tâché, mes chers freres, de la retrouver, » de la rétablir & de la conserver: mais les pechés » de nôtre siécle & les Précurseurs de l'Antechrist » ne l'ont pas permis. Ils se vantent de leur paix, » c'est-à-dire, de leur accord dans l'impiété; en quoi »

L. contra Auxentium. n. 9.

Saint Hilaire chassé de Milan, écrit contre Auxence.

« ils se montrent plûtôt les ministres de l'Ante-« christ, que des Evêques de Jesus-Christ. »

Ensuite le S. Docteur après s'être plaint avec toute la force de son éloquence, de ce qu'on a recours à la puissance séculiere pour gouverner l'Eglise, fait remarquer que les Novateurs, qui ont intérêt de n'être point connus, se font un langage nouveau pour cacher leurs dogmes. « D'où il arrive, dit-il, que « sous des Evêques Ariens, les peuples demeurent « encore Catholiques; parce qu'ils se persuadent « que l'on doit croire comme ils voyent que l'on « s'exprime. Ils entendent dire que Jesus-Christ est « Dieu; & ils le croyent comme on le dit. Ils en-« tendent dire qu'il est Fils de Dieu; & ils croyent « qu'étant Fils de Dieu, il est vrai Dieu. Ils enten-« dent dire, avant les temps; & ils croyent que ce-« la signifie toûjours. Les oreilles du peuple sont « plus saintes que les cœurs des Evêques. »

N. 3. & 4.

n. 6.

Enfin S. Hilaire après avoir découvert les fourberies d'Auxence dans sa Profession de foi, exhorte les Catholiques à se séparer de lui, & à ne point préférer les murailles de l'Eglise dont il est en possession, à la vraie unité de l'Eglise Il finit, en disant: « Qu'il assemble maintenant contre moi tant « de Conciles qu'il lui plaira, qu'il me déclare hé-« rétique par des affiches publiques, comme il a dé-« ja fait si souvent, qu'il excite contre moi toute la « colere des Puissances; il ne me sera jamais qu'un « Démon, parce que c'est un Arien: & je ne souhai-« terai jamais la paix avec personne, qu'avec ceux « qui selon les Décrets de Nicée, anathématisent les « Ariens, & confessent que J. C. est vrai Dieu. »

Hilaire

Hilaire après avoir publié cet Ecrit sur la fin de l'an 364, se retira dans les Gaules, où il goûta enfin une paix d'autant plus précieuse, qu'elle étoit le fruit de tant de combats. Il sanctifia ce repos par de nouveaux travaux pour l'instruction de son peuple. Car il y a lieu de croire que ce fut alors qu'il composa quelques-uns de ses Commentaires sur l'Ecriture. Il s'occupoit même dans ses heures de loisir à transcrire des livres; & l'on conserve encore dans l'Eglise de Tours un exemplaire des SS. Evangiles, qu'on croit avoir été écrit de sa main. Ce S. Evêque mourut à Poitiers l'an 367, (a) renommé dans tout le monde Chrêtien pour la sainteté de sa vie, pour l'éloquence & l'érudition de ses Ouvrages, & pour les victoires qu'il avoit remportées sur les ennemis de Jesus-Christ. Il fut toûjours le fleau de l'hérésie, & le défenseur de la foi, pour laquelle il eut la gloire de souffrir. Si celle de verser son sang lui manqua, c'est que Dieu voulut le conserver dans ces temps orageux pour le soutien des Fidéles, & pour la confusion des Hérétiques. Il est honoré le treiziéme de Janvier; & son culte fut si célébre, que dans quelques anciens Sacramentaires, son nom est inséré au Canon de la Messe après celui des Martyrs.

L'AN 367. Mort de S. Hilaire.

S. Maternien Evêque de Rheims ayant eu révélation de la mort prochaine de S. Hilaire, & de la

S. Maternien de Rheims.

(a) Les Sçavans ne conviennent ni du jour, ni de l'année de la mort de saint Hilaire. Quelques-uns la mettent le 13. de Janvier l'an 368, d'autres le premier de Novembre l'an 367; & plusieurs le 13. de Janvier de la même année: mais on trouve dans l'Ouvrage historique de S. Hilaire une lettre d'un Conciliabule de Pannonie datée du 18. de Décembre l'an 366. Or si S. Hilaire étoit mort le 13. de Janvier suivant, il ne seroit guéres probable qu'il eût déja reçu cette piéce. On peut répondre que c'est-là une des additions, que nous avons dit avoir été faites à cet ouvrage de S. Hilaire.

Vit. Matern. apud Bolland. 30. April. sienne, fit le voyage de Poitiers, pour avoir la consolation de s'entretenir avec ce S. Evêque. C'est ce que nous apprend la vie de S. Maternien. Elle n'est pas à la verité d'une fort grande autorité ; mais on n'a rien à y opposer. On y marque que S. Maternien tint le Siége vingt-trois ans, & qu'il avoit succédé à S. Aper. Celui-ci fut apparemment successeur de Discole, dont nous avons parlé, & non d'Imbetausé, comme le dit Flodoard, qui a omis Discole : ce qui montre qu'il ne connoissoit pas les Actes du Concile de Cologne.

Outre les ouvrages de S. Hilaire, dont nous avons parlé, ce S. Docteur a composé des Commentaires sur S. Matthieu, sur la plûpart des Pseaumes, sur le livre de Job, & sur le Cantique des Cantiques. Ces deux derniers ouvrages sont perdus. Le Commentaire sur l'Evangile de saint Matthieu, est divisé en 33. Canons ou Chapitres. Voici ce qui m'y a paru de plus singulier. Pour accorder la Généalogie de J. C. que rapporte S. Matthieu avec celle qui est dans S. Luc, S. Hilaire croit que S. Matthieu décrit la race Royale de Jesus-Christ par Salomon, & S. Luc la race Sacerdotale par Nathan ; & que ceux qui sont nommés freres de Jesus-Christ dans l'Evangile, sont les enfans de S. Joseph, mais d'un autre mariage. Il dit en parlant de Tertullien, que l'erreur en laquelle il est tombé dans la suite, ôte toute autorité à ceux même de ses Ecrits qui en sont exempts. S. Hilaire explique le blasphéme contre le S. Esprit, de ceux qui nient la divinité de J. C. Il prétend que S. Joseph étoit Serrurier ; que le monde ne durera que six mille ans ; que Moyse & Elie

[Marginal notes: Commentaire de S. Hilaire sur saint Matthieu. — c. 1. — c. 5. — c. 12. — c. 14. — c. 17. — c. 20.]

viendront sur la terre avant le dernier Jugement, & seront mis à mort par l'Antechrist; que le Jugement universel se fera dans le lieu même où Jesus-Christ a souffert; que Judas n'a pas reçu le Corps du Sauveur dans la derniere Céne, étant indigne de participer à ce divin Sacrement. Il semble avoir crû que tout ce qui est créé, est corporel; & Claudien Mamert le lui a reproché. Mais dans d'autres ouvrages, S. Hilaire reconnoît assez clairement la spiritualité des ames & des Anges. Il ne faut pas non plus entendre à la lettre ce qu'il semble dire, que le Verbe s'est séparé de l'Humanité de Jesus-Christ sur la Croix.

c. 25. *c. 30.* *c. 5.* *Claud. Mam. l. 2. de statu anim.* *c. 33.*

Pour l'Exposition des Pseaumes de S. Hilaire, ce n'est presque qu'un abrégé des Commentaires d'Origene. Le S. Evêque se servit du Prêtre Héliodore pour interpréter cet Auteur, & suppléer par ce secours à la parfaite intelligence de la langue Grecque, qui lui manquoit. Il suivit la même méthode dans son Commentaire sur Job. Dans la préface qu'il a mise à la tête de son ouvrage sur les Pseaumes, il dit que c'est simplicité de les appeller les Pseaumes de David; parce qu'ils sont des divers Auteurs, nommés dans l'inscription qui est à la tête de la plûpart; & que pour ceux dont l'Auteur n'est pas marqué, on croit par Tradition, qu'ils appartiennent au dernier Auteur, qui a été nommé dans les Pseaumes précédens. Il pense que les Septante ont les premiers distingué, & arrangé ces divins Cantiques selon l'ordre où nous les voyons; & en expliquant les divers titres des Pseaumes, il dit que ceux qui sont intitulés *Psalmus*, étoient seulement chantés.

Commentaire de S. Hilaire sur les Pseaumes. *Hierony. ad Marcell. Ep. 18. t. 2. nov. edit.* *In prologo. n. 2.* *Ibid. n. 8.*

ſur des inſtrumens (*a*) de Muſique : que ceux qui ſont intitulés *Canticum*, étoient ſeulement chantés par des voix : & que ceux qui ont pour inſcription
n. 19. *Canticum Pſalmi*, ou *Pſalmus Cantici*, étoient chantés par des voix accompagnées d'inſtrumens.

La Verſion dont ſe ſert S. Hilaire, & qui étoit ſans doute alors en uſage, eſt fort peu différente de celle dont nous nous ſervons aujourd'hui ; & c'eſt apparemment l'ancienne Verſion Italique, telle qu'elle étoit, avant que S. Jerôme y eut fait quelques corrections. Pour le corps du Commentaire, il eſt plein des plus beaux traits ſur la morale chrêtienne, & ſur nos myſteres, que le S. Docteur fait remarquer au travers des ombres & des figures, comme des rayons de lumiere échappés au travers des nuës. Il dit que tout eſt prophétique dans les Pſeaumes, & que la connoiſſance de J. C. en eſt la ſeule clef.

On a cru auſſi remarquer des taches dans cet ouvrage. L'Auteur y ſemble dire ſur le premier Pſeaume, que le Jugement dernier ne ſera que pour les Chrêtiens pecheurs, & non pour les Juſtes, qui ne ſeront pas jugés, ni pour les Infidéles qui ſont déja
In Pſal. 55. jugés. Mais il reconnoît ailleurs que tout homme reſſuſcitera, & comparoîtra devant le Tribunal de Jeſus-Chriſt, pour y être jugé. Sur le Pſeaume 118, il enſeigne à la vérité, que pour obſerver les Commandemens de Dieu, il faut avoir la grace : mais on lui reproche d'avoir dit que le commencement vient de nous, ce qui renfermeroit le ſentiment des Semipelagiens. Il eſt cependant aiſé de le juſti-

(*a*) Il eſt difficile de comprendre comment on eût pu diſtinguer les Pſeaumes, qui auroient été chantés ſur des inſtrumens ſans voix. Ce n'auroit été que des airs de Muſique.

fier de cette erreur : car outre que de pareilles expressions doivent s'interpréter favorablement dans les PP. qui ont écrit avant la condamnation du Semipelagianisme, le S. Docteur enseigne clairement le contraire en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Dans l'exposition du même Pseaume, S. Hilaire avance une proposition qui paroîtra étrange à ceux qui ne sont pas assez versés dans la lecture des PP. Il dit que la sainte Vierge subira la sévérité du jugement, & fait entendre qu'elle passera par le feu : mais dans le fond cette opinion n'est point injurieuse à la sainteté & à la pureté de la Mere de Dieu ; puisque le S. Docteur ne dit pas qu'elle souffrira de ce feu. Et en effet, les SS. PP. qui enseignent que tous les Justes, avant que d'entrer dans le ciel, passeront par le feu, dont le glaive de flammes que le Chérubin tenoit à l'entrée du Paradis, étoit la figure, enseignent en même temps que ceux qui n'auront rien à expier, ne souffriront rien de ce feu, par lequel cependant ils passeront. On voit par quelques endroits de ce Commentaire, qu'on chantoit dès-lors des Pseaumes & des hymnes dans l'Eglise. On ne sçait si S. Hilaire a commenté tout le Pseautier ; mais il nous manque de lui l'explication de plusieurs Pseaumes.

In Ps. 118. Littera 3. n. 12. p. 261.

In Psal. 64. n. 12. in Psal. 118. n. 14.

Disciples de S. Hilaire.

Tous ces ouvrages ont fait avec justice regarder S. Hilaire comme un des plus illustres Docteurs de l'Eglise Gallicane. Mais la sainteté de ses disciples ne lui fit pas moins d'honneur. On met de ce nombre S. Just, qu'il envoya, dit-on, prêcher en Périgord, & dont on fait la fête le 15. de Novembre ; Le Saint Prêtre Leonie, vulgairement saint Lien-

ne (a), qui fut le compagnon fidéle de ses travaux ; S. Lupien, qui ayant été baptisé par S. Hilaire, mourut peu de jours après son Baptême, comme il portoit encore des vêtemens blancs, & qui devint célébre par les miracles opérés à son tombeau ; sainte Triaise qui vécut recluse auprès de Poitiers, & sainte Florence qui suivit le S. Evêque à son retour d'Orient, comme nous l'avons dit. Mais le plus illustre des disciples de ce grand Evêque, fut sans contredit S. Martin ; & il est difficile de déterminer, s'il est plus glorieux à Martin, d'avoir eu un tel maître ; ou à Hilaire, d'avoir eu un tel disciple.

Greg. Turon. de glor. Conf. c. 54.

L'Empereur Valentinien avoit suivi de près saint Hilaire dans les Gaules : il s'y étoit rendu d'Italie dès l'an 365, pour régler ces Provinces. Il y fut attaqué d'une maladie dangereuse, laquelle ne manqua pas de réveiller l'ambition des Prétendans à l'Empire. Ce Prince qui fut informé de leurs intrigues secrétes, prit des mesures pour les déconcerter. Aussi-tôt qu'il fut guéri, il déclara Auguste son fils Gratien âgé seulement de huit ans, mais qui dans une si grande jeunesse sembloit annoncer par ses vertus naissantes, qu'il feroit un jour le bonheur de l'Empire : la proclamation se fit à Amiens le 24. d'Août l'an 367. Cette année fut encore marquée par un événement dont plusieurs Auteurs contemporains nous ont conservé la mémoire. Ils assûrent qu'il tomba du ciel à Arras une espece de laine mêlée avec la pluie. On croit que c'est ce qu'on nomme

Ammian. l. 27. Idac. in Chron.

Gratien proclamé Empereur.

L'AN 367.

Hieron. in Chron. Oros. l. 7. c. 32.

(a) S. Lienne est honoré le premier de Février, S. Lupien le 11. d'Octobre, & sainte Triaise le 16. d'Août.

la sainte Manne ; & on en conserve encore en cette ville.

La protection que Valentinien avoit accordée à Auxence, trompé par les fourberies de cet Evêque, n'empêcha pas ce Prince de demeurer toûjours attaché à la foi de Nicée. Il avoit épousé en secondes nôces Justine veuve du Tyran Magnence, Princesse d'une rare beauté, d'un esprit artificieux, & toute livrée au parti de l'Hérésie : c'étoit de quoi faire encore bien des maux à l'Eglise. Mais Valentinien n'étoit pas de caractere à se laisser gouverner par une femme. Quoiqu'il aimât Justine, elle le craignit ; & tant qu'il vécut, elle n'osa découvrir ses sentimens. Ainsi tandis que l'Eglise d'Orient gémissoit sous la tyrannie de Valens, devenu aussi ardent protecteur de l'Arianisme que Constance, & plus cruel persécuteur que lui, celle d'Occident goûtoit sous l'Empire de Valentinien, les plus doux fruits de la paix & de la liberté.

De zélés Missionnaires en profiterent, pour porter l'Evangile dans quelques endroits des Gaules, où le Paganisme regnoit encore. S. Marcellin y vint d'Afrique à ce dessein avec deux compagnons, Vincent & Domnin. Ils aborderent à Nice, d'où s'étant avancés dans la Province des Alpes maritimes, ils trouverent à Embrun une abondante moisson, qui sembloit n'attendre que des ouvriers. Ils travaillerent avec zéle à la recueillir ; & pour rendre leurs instructions plus efficaces par l'édification, ils se bâtirent hors de la ville un petit Oratoire, où ils passoient en prieres le temps qu'ils ne donnoient pas aux fonctions de l'Apostolat. Les Payens atti-

Vers L'AN 370.

Vita Marcell. apud Bolland. 20. Aprilis t. 2. p. 250.

Etablissement de l'Eglise d'Embrun.

Ibid. c. 2.

rés autant par la bonne odeur de la sainte vie de ces Apôtres, que par la force de leurs discours, venoient par troupes leur demander le Baptême. Saint Eusébe de Verceil ayant entendu parler des bénédictions que Dieu donnoit à leurs travaux, manda à Emilien, ou Camélien Evêque de Valence, qu'il jugeoit à propos qu'on ordonnât Marcellin Evêque d'Embrun : ce qui fut éxécuté malgré sa résistance.

S. Marcellin d'Embrun.

Le nouvel Evêque ne regarda cette dignité que comme une obligation de travailler avec plus d'application au salut des ames confiées à ses soins. Son zéle fut si heureux, qu'en assez peu de temps il ne resta plus qu'un Idolâtre dans Embrun. Marcellin l'invita à sa table, & lui fit d'aimables reproches de ce qu'il ne suivoit pas l'exemple de ses Concitoyens. L'Idolâtre répondit que n'ayant pas été témoin des miracles qu'on publioit de lui, rien ne pouvoit le détacher du culte d'Apollon. Mais à l'instant le verre dans lequel on lui versoit à boire s'étant cassé, il dit à S. Marcellin, que s'il pouvoit rejoindre les morceaux de ce verre brisé, il se rendroit à la vérité. Le S. Evêque pria avec ferveur & humilité ; & ayant obtenu le miracle qu'il demandoit, il eut la consolation de gagner à Jesus-Christ le dernier Idolâtre de la ville.

Ibid.

Etablissement de l'Eglise de Digne.

Marcellin ne borna pas son zéle à Embrun : il envoya ses deux compagnons Domnin & Vincent à Digne, pour y travailler au salut des ames. Ils y firent de si grands fruits, qu'on y établit un Siége, dont saint Domnin fut le prémier Evêque, & saint Vincent le second. Dieu continua après leur mort à faire éclater leurs mérites par les fréquens miracles

cles qui s'opérerent à leurs tombeaux. S. Marcellin est honoré avec ses compagnons le 20. d'Avril.

C'est aussi environ à ce temps-là que l'on doit rapporter la fondation de plusieurs Eglises dans le Nord des Gaules. L'Idolâtrie s'étoit comme retranchée dans ces pays plus éloignés du commerce des Romains, & par conséquent plus barbares. Ce ne fut que sur la fin du quatriéme siécle, que des hommes Apostoliques vinrent à bout de défricher par leurs travaux ces terres incultes : mais ils eurent la consolation de voir que la récolte pour avoir été tardive, n'en fut que plus abondante. Vers l'AN 370.

S. Exupere, vulgairement S. Spire, établit une Chrêtienté florissante à Bayeux, & en fut le prémier Evêque. Quelques Auteurs le font beaucoup plus ancien : mais comme S. Loup qui fut son successeur après S. Regnobert & S. Ruffinien, vivoit sur la fin du cinquiéme siécle, il paroît qu'on ne peut guéres donner plus d'antiquité à S. Exupere, à moins que d'admettre une longue vacance dans ce Siége. Il est honoré le premier jour d'Août ; & ses Reliques ont été transférées à Corbeil, qui le reconnoit pour son Patron. L'Eglise de Bayeux. *Vide Bolland. in vit. Regnob. t. 3. Maij. p. 618.*

Les Eglises d'Angers, de Coûtance, de Lisieux, d'Avranches, de Séez, ne paroissent pas plus anciennes. On ne sçait presque rien sur les travaux des prémiers Apôtres, qui en furent les fondateurs. Commt je ne me suis proposé d'écrire que ce qui me paroît certain, je me contenterai de dire qu'Angers reconnoît Défenseur pour son prémier Evêque; Séez, Sigibolde; Coûtance, S. Ereptiole ; & Avranches, S. Leonce. Les Eglises d'Angers, de Coûtance, de Lisieux, de Séez.

L'Eglise de Rennes.

Le Siége de Rennes n'est guéres plus ancien, si l'on veut s'en tenir au Catalogue de ses Evêques donné par MM. de sainte Marthe. On n'y en compte que cinq avant Athénius, lequel vivoit l'an 461, sçavoir, Modéran, Justin, Rheotisme, Electran, & Jean. Mais la gloire qui revient à cette Eglise de la sainteté de ces cinq Evêques, qui sont tous honorés comme Saints, peut la dédommager de celle d'une plus grande ancienneté. Au reste, je ne parle que de l'établissement du Siége. Car il est fort probable que la Religion Chrêtienne avoit été prêchée à Rennes dès le troisiéme siécle (*a*). Le voisinage de Tours & de Nantes ne laisse guéres lieu d'en douter. Je dis la même chose des autres villes dont je viens de parler.

L'Eglise de S. Paul Trois-Châteaux.

L'Eglise de saint Paul Trois-Châteaux (*b*), nous paroît plus ancienne. Elle compte trois Evêques, avant S. Paul, dont elle a pris le nom, & qui est probablement l'Evêque de ce nom, lequel assista au Concile de Valence en 374. Les trois prémiers Evêques de Trois-Châteaux, sont S. Sulpice, S. Eusébe & S. Torquat.

S. Martin fut un des hommes Apostoliques qui travaillerent en ce temps-là, avec le plus de succès à l'extirpation de l'Idolâtrie dans les Gaules. Il ne s'addonnoit pas tellement aux exercices de la vie solitaire dans son Monastere de Ligugey, que le zéle

(*a*) Les Bretons ont cru que la foi avoit été établie dans l'Armorique dès le temps des Apôtres par S. Luc & S. Joseph d'Arimathie, & par les disciples de S. Jacques le Majeur & de S. Philippe. Mais le nouvel Historien de Bretagne dit que cette opinion n'est fondée que sur des fables & des Ecrits supposés. Je n'ose prononcer si hardiment sur saint Luc. Car comme il paroît certain qu'il a prêché l'Evangile dans les Gaules, il pourroit l'avoir annoncé dans l'Armorique.

(*b*) Cette ville est appellée dans les anciennes Notices *Augusta*, ou *Civitas Tricastinorum*, d'où par corruption s'est formé le nom de Trois-Châteaux.

ne l'en tirât de temps en temps pour aller prêcher la foi aux Idolâtres, qui étoient encore en assez grand nombre dans les villages : d'où quelques-uns ont cru que le nom de *Pagani* (a) leur étoit demeuré. Les villes ne manquoient pas d'ouvriers ; mais les campagnes étoient négligées. S. Martin prit pour lui cette Mission, moins éclatante, & par-là plus méritoire. Les fruits de ses travaux & l'éclat de ses miracles le firent bientôt connoître dans toute la Gaule ; & dès qu'on le connut, on le jugea digne de l'Episcopat. La voix du peuple étoit celle de Dieu, & le Seigneur réservoit au S. Missionnaire un Siége digne de son zéle.

Greg. Turon. l. 10. c. 31. de S. Lidor.

Saint Lidoire, qui avoit succédé dans l'Eglise de Tours à S. Gatien l'an 338, ensuite d'une vacance de trente-sept ans, mourut l'an 371, après trente-trois ans d'Episcopat. Ce S. Evêque avoit paru Prophéte dans sa patrie ; car il étoit originaire de Tours. Ses Concitoyens qui s'étoient roidis contre les exhortations de S. Gatien son prédécesseur, l'écouterent avec docilité. En ayant converti un grand nombre, il bâtit la premiere Eglise de Tours, dans la maison d'un Sénateur proche de la ville, & il y fut enterré.

S Lidoire de Tours.

Greg. Turon. ibid.

L'AN 371.

Après la mort de saint Lidoire, les Tourangeaux à qui le voisinage de Poitiers avoit donné occasion de connoître plus particuliérement le mérite de Martin, ne délibérerent pas sur le choix d'un successeur : ils jugerent que personne n'étoit plus capa-

(a) *Pagus* ne signifie pas proprement un village, mais un pays. C'est l'origine des mots *Paysan* ou *Payen*, dont l'un est dérivé du françois *Pays*, & l'autre du latin *Pagus*. *Centena* ou *Cantena* un canton, a été usité dans la suite pour signifier la même chose que *Pagus*.

ble que lui, de réparer la perte qu'ils avoient faite. Mais la difficulté étoit de l'attirer à Tours. On eut recours à l'artifice ; & pour surprendre son humilité, on intéressa sa charité. Un Citoyen de Tours nommé Rurice, feignant que sa femme étoit malade, alla se jetter à ses pieds, & le conjura instamment de venir la guérir. Martin se mit aussi-tôt en chemin avec Rurice : mais il le trouva bordé de plusieurs troupes de Tourangeaux, qu'on avoit disposées d'espace en espace, de peur que le S. n'échappât. Il fut ainsi conduit sous bonne garde jusqu'à Tours, où il se fit un concours extraordinaire de toutes les villes voisines, pour assister à son élection.

S. Martin est élevé à l'Episcopat.

Sulp. Sever. vita Martini c. 7.

Quand on fut assemblé, on s'écria comme par inspiration : *Martin est très-digne de l'Episcopat, & heureux le troupeau, qui sera conduit par un tel Pasteur !* Il y eut cependant quelques personnes, même parmi les Evêques assemblés pour l'Ordination, qui jugeant de lui par son extérieur négligé, formerent quelques oppositions. Ils disoient qu'un homme qui paroissoit si méprisable par la malpropreté de ses habits, & la difformité de sa chevelure, ne feroit pas honneur à l'Episcopat. Mais la plûpart se rendirent bientôt aux vœux & aux acclamations réitérées du peuple. Défenseur Evêque d'Angers fut plus difficile à détromper : il s'opposoit encore à l'élection de Martin, lorsque la foule du peuple ayant empêché le Lecteur de passer en sa place, un de ceux qui s'en trouverent le plus proche, voulut en faire les fonctions ; & à l'ouverture du livre, il lut ce verset du Pseaume huitiéme, selon la Version qui étoit alors en usage : *Ex ore infantium & lactentium perfe-*

Sulp. Sever. vita Mart. ibid.

cisti laudem propter inimicos tuos, ut destruas inimicum & defensorem (*a*). Le peuple appliquant aussi-tôt ces paroles à Défenseur (*b*), jetta de grands cris contre cet Evêque, qui se désista enfin de son opposition. Ainsi S. Martin fut ordonné Evêque de Tours, âgé d'environ cinquante-cinq ans, la huitiéme année de Valentinien, c'est-à-dire l'an 371, le Dimanche 12. de Juin, selon l'opinion qui me paroît la plus probable (*c*). C'est le premier Moine de l'Eglise Gallicane, qui fut élevé à l'Episcopat.

Vertus de S. Martin dans l'Episcopat.

Sulp. Sever. vit. Mart. c. 7.

S. Martin fut le même sur le Siége de Tours, qu'il avoit été dans son Monastere. Il conserva la même humilité dans l'élévation, le même amour de la solitude dans l'embarras des affaires, & le même esprit de pauvreté dans le maniement des biens de l'Eglise. On ne vit aucun changement, ni dans ses habits, ni dans sa table. Sa dignité lui fut une obligation d'augmenter ses travaux, sans lui être un prétexte de diminuer ses austerités; & loin de l'avilir par-là, il la rendit plus respectable. Car en vivant comme un simple Moine, il eut toûjours l'autorité d'un grand Evêque : c'est qu'il avoit celle d'un Saint; & que la sainteté est ce qui fait le plus d'honneur au sacré Ministere.

(*a*) D'anciens Auteurs, comme Tertullien, ont dit *defensa* pour *vindicta*; ainsi *defensorem* qu'on lisoit dans la version du Pseaume huitiéme, signifioit la même chose qu'*ultorem* qu'on y lit aujourd'hui.

(*b*) M Robert dans sa *Gaule Chrétienne*, donne la qualité de Saint à Défenseur d'Angers : mais son Eglise ne la lui donne pas; & il n'est pas, comme l'a cru cet Auteur, le Défenseur dont il est parlé dans la vie de S. Julien du Mans.

(*c*) On croit communément que saint Martin fut ordonné le 4. de Juillet; & dès le temps de saint Perpet, on célébroit en ce jour la fête de son Ordination. Mais deux raisons m'empêchent de suivre ce sentiment. 1°. Le quatriéme de Juillet n'étoit pas un Dimanche l'an 371; & l'on sçait que suivant les Canons observés alors exactement, les Ordinations devoient se faire le Dimanche. 2°. En mettant l'Ordination de saint Martin le 4. de Juillet, on ne trouve pas qu'il ait tenu le Siége vingt-six ans quatre mois & vingt-sept jours, comme Grégoire de Tours le marque exa-

Dès le commencement de son Episcopat, il se bâtit une petite cellule attenante à l'Eglise, afin de conserver par-là tout ce qu'il pourroit de la vie Monastique. Mais il n'y trouva pas la solitude qu'il cherchoit. Pour éviter donc les fréquentes visites qui troubloient sa retraite, il fit construire un Monastere environ à une demie lieuë de la ville, dans une plaine située entre la Loire & une montagne escarpée, en un lieu alors si solitaire, qu'il sembloit être un desert. Le S. Evêque s'y fit une cellule de bois ; & il y eut jusqu à quatre-vingts Moines sous sa discipline, qui avoient tous des cellules séparées, & la plûpart creusées dans la montagne. Voici ce que Sulpice Sévére nous apprend de la régle de ce Monastere.

Commencemens du Monastere de Marmoûtier.

« Personne, dit-il, ne possédoit rien en propre, « tout étoit en commun. Il n'étoit pas permis de « vendre ou d'acheter, comme les autres Moines ont « accoutumé de faire. On n'exerçoit aucune sorte de « mêtier ; & le seul art auquel on s'appliquât, étoit « de transcrire des livres : encore n'y occupoit-on « que les jeunes, les plus âgés ne vaquoient qu'à « l'oraison. Il étoit rare que quelqu'un sortît de sa « cellule, si ce n'étoit pour s'assembler au lieu de « la priere. Ils prenoient leur repas ensemble après « l'heure du jeûne. Personne ne bûvoit de vin, à « moins que quelque infirmité n'obligeât d'en user. « La plûpart étoient vêtus de poil de chameau ; & « ç'eût été un crime d'être habillé plus mollement : « ce qui est d'autant plus digne d'admiration que par-

Maniere de vivre des Moines de saint Martin.

Sever. Sulp. vita Martini. c. 7.

étement. Le P. Pagi s'est trompé en marquant la Pâque de l'an 371 le 4. d'Avril. Pâque étoit cette année le 17. d'Avril, & la lettre Dominicale B.

mi ces Moines il y en avoit plusieurs de qualité, & » qui avoient été élevés délicatement. Nous en » avons vû plusieurs, ajoûte Sévére, qui dans la sui- » te ont été promûs à l'Episcopat. Car quelle est l'E- » glise, ou la ville, qui ne desirât pas de tirer son » Evêque du Monastere de Martin ? » Tels furent les commencemens du célébre Monastere de S. Martin, depuis nommé Marmoûtier (*a*), ou grand Monastere. Il est remarquable, que le travail des mains si recommandé par tous les autres Patriarches de Moines, n'y fût pas en usage.

Il y avoit près de ce Monastere un lieu que le peuple honoroit comme le tombeau d'un Martyr. Un des Evêques précédens y avoit même consacré un Autel. Mais saint Martin ajoûtant peu de foi à ces Traditions populaires, souvent incertaines, demandoit aux plus anciens de son Clergé le nom de ce prétendu Martyr, & le temps de sa mort ; & voyant que l'on ne pouvoit lui en apprendre rien qui le satisfît, il n'étoit pas sans scrupule sur la légitimité de ce culte. Dans le doute, il ne voulut point le proscrire ; mais il s'en abstint lui-même, de peur d'autoriser la superstition par son exemple, en attendant que le Seigneur lui révélât ce qu'il ne pouvoit apprendre des hommes. *Ibid. c. 8.*

S. Martin détruit le tombeau d'un larron honoré comme un Martyr par une erreur populaire.

Un jour ayant pris avec lui quelques Religieux de son Monastere, il alla à ce tombeau, & demanda instamment à Dieu de lui faire connoître quel étoit celui, à qui on avoit érigé ce monument. Sa priére étoit à peine achevée, qu'il vit paroître à sa

(*a*) La célébrité de ce Monastere l'a fait nommer grand Monastere, *Majus Monasterium* : d'où l'on a fait le nom de *Maurmonstier* ou Marmoûtier.

gauche un ſpectre hideux, auquel il commanda de la part de Dieu de déclarer qui il étoit. « Il ré-« pondit qu'il étoit un brigand ſupplicié pour ſes « crimes ; qu'une erreur populaire l'avoit honoré « comme un Martyr, mais qu'il n'avoit rien de com-« mun avec les Saints; qu'ils étoient dans la gloire, & « lui dans les tourmens. » Ceux qui étoient préſens, entendirent ces paroles ; mais ils ne virent pas le ſpectre. Auſſi-tôt Martin fit abbattre l'autel, & guérit ainſi ſon peuple de cette ſuperſtition.

Ibid.

S. Lidoire, ou quelque Evêque des Egliſes voiſines, pendant la longue vacance du Siége de Tours, aura pû conſacrer cet autel ſur le témoignage & à l'inſtance du peuple. Ce trait d'hiſtoire peut ſervir à montrer qu'on étoit alors perſuadé qu'il y avoit eu des Martyrs en ces cantons avant la perſécution de Déce ; & par conſéquent, qu'il y avoit eu des Chrêtiens à Tours avant l'arrivée de ſaint Gatien. Car ſi on eût ſuppoſé que ce prétendu Martyr avoit ſouffert depuis la Miſſion de cet Apôtre de la Touraine, il eût été difficile qu'on s'y fût trompé.

S. Martin à la Cour de Valentinien.

Peu de temps après que ſaint Martin eut été élevé à l'Epiſcopat, il fut obligé d'aller à la Cour de Valentinien pour quelques affaires qu'on ne marque point : mais il n'y avoit que la charité & le zéle, qui lui fiſſent entreprendre ces voyages. L'Impératrice Juſtine prévint l'Empereur contre le S. Evêque, qu'elle ſçavoit être l'ennemi irréconciliable des Ariens ; & Valentinien, craignant de ne pouvoir lui refuſer, & ne voulant pourtant pas lui accorder les graces qu'il venoit ſolliciter, fit défenſe qu'on l'admît à l'audience. Martin s'étant préſenté plu-
ſieurs

ſieurs fois inutilement, eut recours à ſes armes ordinaires. Il ſe revêtit d'un cilice, ſe couvrit de cendres, & paſſa ſix jours dans le jeûne & la priere. Le ſeptiéme jour un Ange lui apparut, & lui commanda d'aller avec aſſûrance trouver l'Empereur.

S. Martin étant donc retourné au Palais plein de confiance, en trouva toutes les entrées libres, & pénétra juſqu'à la chambre de Valentinien. Ce Prince en le voyant, fit éclater ſon indignation de ce qu'on l'avoit admis, & ne daigna pas ſe lever, pour lui faire honneur. Mais Dieu ayant permis que le feu prît à l'inſtant au ſiége ſur lequel cet Empereur étoit aſſis, il ſe leva malgré lui, & changé tout à coup par ce miracle, il courut embraſſer le S. Evêque, & lui accorda toutes ſes demandes avant qu'il les eût expoſées. Il lui fit même l'honneur de le faire manger ſouvent à ſa table; & lorſque Martin prit congé de lui, il le preſſa d'accepter de riches préſens. Mais le refus que fit Martin de les recevoir, augmenta l'eſtime & le reſpect qui les lui avoient fait offrir. C'eſt ainſi que le Seigneur, qui tient dans ſa main les cœurs des Princes, les oblige, quand il lui plaît, de rendre à ſes ſerviteurs des honneurs proportionnés au mérite de leur humilité.

Sulp. Sever. Dialogo 2.

Mais la Cour n'étoit pas la Miſſion de ſaint Martin. La deſtruction de l'Idolâtrie dans les Campagnes étoit, comme nous l'avons dit, l'objet le plus ordinaire de ſes travaux. Il parcourut pluſieurs fois la Touraine avec un zéle infatigable; & par tout ſes diſcours & les miracles qui les accompagnoient, convertirent, ou confondirent les Idolâtres.

Zéle de ſaint Martin pour la converſion des Payſans Idolâtres.

Le S. Evêque allant un jour à Chartres, paſſa par

une bourgade toute Payenne. Dès qu'on y sçut son arrivée, sa réputation & la curiosité en firent sortir tous les habitans au-devant de lui. Martin pénétré de la plus sensible douleur de voir une troupe si nombreuse d'esclaves du Démon, commença à leur prêcher Jesus-Christ dans la campagne. Pendant qu'il parloit, une femme fendant la presse se jette à ses pieds, & lui presente le corps mort de son fils, qui venoit d'expirer, en lui disant : *Nous sçavons que vous êtes ami de Dieu ; rendez-moi mon fils, car il est unique*. Toute la multitude joignit par des acclamations ses prieres à celles de la mere affligée. Martin prévoyant combien un miracle opéré dans ces circonstances, seroit efficace pour la conversion de ces pauvres Idolâtres, prit l'enfant entre ses bras ; & s'étant mis à genoux en présence de tout ce peuple, après une courte priere, il le rendit vivant à sa mere. Alors tous s'écrierent que Jesus-Christ étoit le Dieu qu'il falloit adorer, & vinrent ensuite par troupes se jetter aux pieds du S. Evêque, pour le conjurer de les mettre au nombre des Chrêtiens. Il ne crut pas devoir différer ; & il les fit Cathécumenes sur le champ au milieu de la campagne où il étoit, disant qu'on pouvoit bien faire des Cathécumenes dans un lieu, où l'on avoit coutume de faire les Martyrs (*a*). C'est le troisiéme mort qu'il ressuscita (*b*).

Sulp. Sever. Dialog. 2. p. 228. ed. Paris.

S. Martin ressuscite un enfant mort.

Ibid.

Dans ces courses apostoliques, S. Martin travailloit lui-même avec joie à démolir les Temples des Idoles, & à couper les arbres que la supersti-

(*a*) On exécutoit communément les Martyrs, & les criminels hors des villes.

(*b*) L'Eglise dans l'Office de S. Martin le nomme, *Trium mortuorum suscitator magnificus.*

tion leur avoit consacrés. Son zéle ne connoissoit alors ni difficultés, ni dangers : mais le Seigneur qui veilloit à la conservation de son serviteur, fit plusieurs miracles pour le délivrer des périls où il s'exposoit en ces occasions. Un jour, qu'il vouloit abbattre un vieux pin qui étoit un objet d'Idolâtrie, les Payens s'y opposerent, & n'y voulurent consentir, qu'à condition qu'il se tiendroit du côté que penchoit l'arbre, & qu'il le recevroit dans ses bras. Martin plein de foi, accepta la condition bisarre; & se laissa lier du côté où l'arbre devoit naturellement tomber. Alors les Idolâtres travaillerent avec plaisir à l'abbattre, ne doutant pas qu'il ne dût écraser le destructeur de leurs Idoles. Mais dans l'instant qu'il tomboit, Martin ayant fait le signe de la Croix, le fit se renverser de l'autre côté, au grand étonnement des Idolâtres, qui demanderent avec empressement le Baptême.

Sulpit. Sever. de vita Mart. c. 10.

Dieu délivre S. Martin des dangers où l'expose son zéle.

Sever. Sulpit.

Paulin. vita Martini l. 2.

Il y avoit un Temple & une Idole fameuse à Amboise. Ce Temple qui étoit de pierres de taille, s'élevoit fort haut en forme de cône; & la beauté de l'ouvrage entretenoit la superstition. Saint Martin avoit souvent donné ordre au Prêtre Marcel, qu'il avoit établi en ce lieu, de détruire ce monument de l'Idolâtrie. Marcel n'osa l'entreprendre. Martin étant retourné quelque temps après à Amboise, lui en fit des reproches : il s'excusa sur l'impuissance où étoient quelques Clercs & quelques Moines de démolir un bâtiment si solide. Le Saint à qui rien ne paroissoit impossible, quand il s'agissoit de la gloire de Dieu, passa la nuit en prieres; & le lendemain un violent ouragan renversa l'édifice, & brisa l'Idole.

Sulpit. Sever. Dialog. 3. p. 246.

Temple d'Amboise abbattu miraculeusement.

Martin abbattit des Temples des fausses Divinités en plusieurs autres endroits du Diocése de Tours, comme à Langez, à Tournon, à Candes, & dans quelques autres lieux ; & il érigea par-tout des Eglises au vrai Dieu à la place de ces autels consacrés au Démon.

Greg. Turon. Hist. l. 10. c. 31.

Les bornes de son Diocése ne furent pas celles de son zéle : il fit des excursions apostoliques dans plusieurs autres Provinces de la Gaule. Comme il démolissoit un jour un Temple dans le Diocése d'Autun, une troupe de paysans Idolâtres accoururent pour l'en empêcher ; & l'un d'eux plus furieux, s'avança l'épée nuë pour le percer. Le Saint Evêque jetta son manteau ; & présenta la tête pour recevoir le coup : mais l'Idolâtre en levant le bras pour le frapper, tomba à la renverse, & ne songea plus qu'à lui demander pardon de sa fureur.

Sulpit. Sever. vita M[illegible] c. 13.

Autre miracle de S. Martin.

Le ressentiment des Payens, qui voyoient avec douleur abbattre leurs Temples & briser leurs Idoles, les arma en plusieurs autres occasions contre S. Martin : mais le Seigneur le délivra toûjours miraculeusement des périls où son zéle l'exposoit. On peut voir le détail de ces miracles dans Sulpice Sévére, qui avoit été disciple de S. Martin, & qui en a écrit une partie du vivant de ce S. Evêque. La plus soupçonneuse incrédulité oseroit-elle les révoquer en doute ? Car quand ils ne seroient point attestés ces prodiges, par des Auteurs contemporains, pourroit-on se persuader que le nom de S. Martin fût devenu si célébre dans tout le monde Chrêtien, s'il n'eût opéré de fréquens & d'éclatans miracles ?

Certitude des miracles de S. Martin.

Plusieurs autres saints Evêques, qui faisoient

alors la gloire de l'Eglise Gallicane, travaillerent aussi avec succès à l'extirpation de l'Idolâtrie. Ils ne montrerent pas moins de force pour combattre l'Hérésie; & après la mort de saint Hilaire, on ne les vit pas se démentir du zéle qu'il leur avoit inspiré contre l'Arianisme, spécialement contre Auxence de Milan. S. Athanase nous apprend qu'ils eurent la fermeté d'excommunier dans plusieurs Conciles cet hérétique protégé par un puissant Empereur. Ils en écrivirent même au Pape Damase, qui avoit succédé à Libere l'an 366. Ce saint Pontife assembla à Rome l'an 371, un Concile de quatre-vingts dix Evêques tant d'Italie que des Gaules; où Auxence fut de nouveau condamné, & le Concile de Rimini rejetté de la maniere la plus authentique. La lettre Synodale est adressée aux Evêques d'Illyrie. Damase & les Peres du Concile y marquent qu'ils ont appris des Evêques de la Gaule, & du territoire de Venise, qu'il y a encore des séducteurs qui tachent par toutes sortes de moyens de répandre l'hérésie : & que pour cette raison ils ont jugé à propos de condamner nommément Auxence. Ce qu'ils ajoûtent touchant le Concile de Rimini est remarquable.

Athan. Epist. ad Epict.

Concile de Rome où assisterent les Evêques de la Gaule.

On pouvoit d'abord, disent-ils, excuser en » quelque sorte la faute qu'ont commise ceux qui » ont été contraints à Rimini de changer, ou de » retoucher la formule de Nicée. Ils avoüoient eux- » mêmes qu'en voulant disputer à contre-temps, ils » s'étoient laissés écarter de la vérité par la persua- » sion où ils étoient, que leur Formule de foi n'é- » toit en aucune maniere contraire à celle de Ni- »

Apud. Theodor. Hist. l. 2. c. 22.

« cée. Car le nombre des Evêques assemblés à Ri-
« mini ne doit former aucun préjugé : puisque leur
Labb. Concil. t. 2. p. 883. « Formule n'a pas été reçûë par l'Evêque de Ro-
« me, dont il falloit avant toutes choses attendre
« le Décret ; ni par Vincent, qui avoit si long-
« temps fait l'honneur de l'Episcopat ; ni par les
« autres qui leur étoient unis. Mais il y a quelque
« chose de plus : c'est que ceux même qui, comme
« nous avons dit, se sont laissés tromper, & ont
« paru s'écarter de la vérité, ont repris de meilleurs
« sentimens, & témoignent publiquement qu'ils
« réprouvent entiérement cette Formule. »

Ce texte est une réponse à toutes les objections, que les Novateurs tirent si souvent du Concile de Rimini. Au reste, celui de Rome en déclarant Auxence hérétique, justifia pleinement le zéle de saint Hilaire contre cet Evêque. Mais comme Auxence étoit toûjours protégé de la Cour, il n'y eut que sa mort, qui en délivra l'Eglise quelques années après.

L'AN 374. Les Evêques des Gaules ne s'appliquerent pas seulement à combattre l'Hérésie & l'Idolâtrie. Ils travaillerent avec zéle à corriger les abus qui s'étoient glissés dans la discipline ; & ils tinrent à ce sujet un Concile à Valence le quatriéme de Juillet, sous le troisiéme Consulat de Gratien, l'an 374. Ils terminerent d'abord quelques différends, qui étoient un commencement de division dans l'Episcopat. Après quoi, comme ils le disent dans la lettre Synodale,
« des Evêques proposerent de traitter de quelques
« articles que la sainteté de l'Eglise ne permet pas de
« recevoir, ni la coutume de condamner. Car,
« ajoûtent-ils, ces vices sont tellement enracinés

dans toutes les Eglises, qu'il est difficile de les extirper : ce qui devroit faire rougir ceux qui en sont » coupables. Mais, après avoir long-temps délibéré, nous avons pris des mesures pour retrancher » les scandales, & conserver la sainteté de l'Eglise. » Ils firent donc les Canons suivans.

Epist. Synod. Concil. Valen.

Premier Concile de Valen-

I. Pour ne pas deshonorer le Clergé, on défend d'ordonner dans la suite les bigames, c'est-à-dire, ceux qui ont été mariés deux fois, ou qui ont épousé une veuve ; quand même ils auroient contracté ces mariages étant encore Idolâtres. Cependant comme cet abus étoit commun, on ne veut pas qu'on inquiéte ceux qui par le passé ont été ordonnés en cet état, à moins qu'il n'y ait quelque autre sujet de procéder à leur déposition.

II. On n'accordera pas d'abord la pénitence aux filles qui se sont mariées librement, après avoir voüé à Dieu leur virginité. Et lorsqu'on la leur aura accordée, on leur différera la Communion, jusqu'à ce qu'elles ayent satisfait par une pénitence convenable.

III. Ceux qui après avoir reçu une fois le saint Baptême, se sont soüillés par les Sacrifices des Démons, ou par quelque Baptême impur, seront reçus à pénitence, comme l'ordonne le Concile de Nicée, pour ne les pas jetter dans le désespoir : mais ils la feront jusqu'à la mort.

IV. Ceux qui étant sur le point d'être ordonnés Diacres, Prêtres ou Evêques, se confessent coupables de quelque crime mortel, ne seront pas promus à ces Ordres ; parce que, s'ils ne sont pas en effet coupables de ces crimes, ils le sont du

L'AN 374. moins d'avoir menti pour s'en faire croîre coupables. C'est que la crainte d'être élevés aux dignités Ecclésiastiques, rendoit souvent alors les Fidéles plus ingénieux à faire paroître en eux de faux crimes, que l'ambition n'en rend aujourd'hui quelques-uns artificieux à montrer de fausses vertus, pour y parvenir.

T. 2. Conc. Lab. Outre ces quatre Canons, on en trouve deux autres cités par Gratien, comme de ce Concile. Le premier défend à l'Evêque de donner, ou d'échanger les biens de l'Eglise sans le consentement de son Clergé, & déclare la donation nulle. Le second ordonne que les Prêtres qui gouvernent les Eglises du Diocése, recevront avant la solemnité de Pâque le S. Chrême de leur propre Evêque par eux-mêmes, & non par quelques-uns de leurs Clercs. Mais la lettre Synodale du premier Concile de Valence, telle que nous l'avons, ne contient que les quatre premiers Canons.

Elle est adressée aux Evêques des Gaules & des cinq Provinces. Ce sont des divisions de l'ancienne Narbonnoise, qui n'étoit pas autrefois censée être proprement des Gaules, ayant été conquise longtemps auparavant par les Romains; & elles comprennent la Province Viennoise, la premiere & la seconde Narbonnoise, les Alpes maritimes, & les Alpes Grecques, ou, selon quelques Auteurs, la Novempopulanie, au lieu des Alpes Grecques.

On voit au commencement de la lettre du Concile les noms de vingt & un (*a*) Evêques, dont S. Phœbade d'Agen est marqué le premier, apparem-

T. 1. Concili. Hard. p. 797.

(*a*) Un Manuscrit porte qu'il y avoit trente Evêques à ce Concile.

ment

ment comme le plus ancien dans l'Episcopat. Mais dans les souscriptions, Florent de Vienne est à la tête : ce qui peut faire juger qu'il présida à ce Concile en qualité de Métropolitain.

Ceux de ces Evêques dont nous connoissons les Siéges, sont saint Phœbade d'Agen, qui est nommé Fœgade; Saint Florent de Vienne, honoré le 3. de Janvier; Saint Concordius d'Arles, ce pouvoit être le successeur de Saturnin; Artemius d'Embrun, successeur de S. Marcellin; Saint Vincent, premier Evêque de Digne; Britton ou Britannius de Tréves; Eortius, qu'on croit être S. Evortius ou Euvert d'Orleans, successeur de Designan, qui tint ce Siége après Diopéte dont nous avons parlé; S. Just de Lyon, qui après avoir été Diacre de l'Eglise de Vienne, succéda à Verissime, qui se trouva au Concile de Sardique; Constance d'Orange, le premier Evêque que je trouve de cette ville, quoiqu'elle en eût un dès le premier Concile d'Arles; Emilien de Valence (*a*); Paul qui est probablement celui de Trois-Châteaux, & le quatriéme Evêque de cette Eglise : il est honoré le premier de Février (*b*).

L'AN 374. Accepte élu Evêque de Fréjus.

Pendant la tenuë du Concile de Valence, Accepte fut élu Evêque de Fréjus, & peut-être le premier de cette Eglise (*c*). Pour éviter cette dignité, il s'ac-

(*a*) M. Antelmi place Emilien à Die, & Nicet à Valence. Comme il n'apporte pas de preuve de ce sentiment; j'ai mieux aimé suivre l'ancien Auteur de la vie de S. Marcellin. M. Antelmi ajoûte que Rhodane qui assista au Concile de Valence, est Rhodane de Toulouse. C'est une faute : Sulpice Sévére nous apprend que ce S. Evêque étoit mort dans son exil de Phrygie.

Antelm. de initiis Eccl. Forojuliensis. p. 44.

(*b*) Le Martyrologe d'Usuard & quelques autres font S. Paul Evêque de Troyes. La ressemblance des noms *Tricassinus*, & *Tricastinus* a donné lieu à l'erreur.

(*c*) Comme Fréjus étoit alors une ville assez célébre, ainsi qu'il paroît par les ouvrages des Romains, dont on voit des restes, & que cette Eglise avoit déja un Clergé formé, on peut croire qu'elle avoit des Evêques avant l'élection d'Accepte : mais on ne les connoît point.

cusa de crimes capables de l'en faire paroître indigne. Mais on jugea que son humilité l'avoit porté à recourir à cet artifice; & le Clergé & le peuple de Fréjus en écrivirent au Concile. Concordius d'Arles y rapporta cette affaire, & fit un bel éloge des vertus & du mérite d'Accepte. Cependant le Concile qui avoit déja porté le quatriéme Canon dont nous venons de parler, fit réponse au Clergé & au peuple de Fréjus qu'il ne croyoit pas devoir rien changer à ce Décret, ni accorder aux uns ce qu'il refusoit aux autres. « Quoique nous n'ignorassions « pas, disent les Peres, qu'il y en a plusieurs qui par « pudeur ou par crainte de l'Episcopat, ce qui est « une marque de leur sainteté, disent d'eux-mêmes « des choses fausses, pour éviter cet honneur : ce- « pendant, comme on est toûjours plus enclin à « croire le mal que le bien, & qu'on ne cherche « qu'à médire des Evêques ; nous avons jugé que « quiconque déposera contre lui-même des choses « vraies ou fausses, on doit l'en croire sur son té- « moignage. C'est pourquoi il a été ordonné d'é- « loigner ces sortes de personnes d'un rang, où l'on « ne doit souffrir aucun scandale. » S. Quillin ou saint Leonce fut élu en la place d'Accepte pour remplir le Siége de Fréjus.

Ep. Concilii Valent. ad Cler. Forojuli. t. 1. Concil. Gall. p. 20.

Ces Décrets du Concile de Valence n'empêcherent pas que saint Ambroise Gaulois de naissance (*a*), ne fût ordonné Evêque de Milan peu de mois après, malgré les calomnies qu'il avoit faites contre lui-même, pour se faire croire indigne de

(*a*) On ne sçait dans quelle ville des Gaules naquit S. Ambroise. Son pere y étoit Préfect du Prétoire; & le Préfect demeuroit communément dans les villes les plus considérables, comme Arles, Autun, Lyon, & Tréves.

l'Episcopat. Valentinien agit en cette occasion, comme un Prince véritablement Catholique ; & par les ordres qu'il donna pour l'Ordination d'Ambroise, il répara le mal qu'il avoit fait à l'Eglise de Milan, en y protégeant si long-temps l'hérétique Auxence.

Ce Prince mourut l'année suivante 375. le 17. de Novembre, à Brégétion en Illyrie. Il fut frappé d'apoplexie dans un emportement de colere contre les Députés des Quades, nation barbare qui avoit ravagé cette Province. Il étoit âgé de cinquante-cinq ans, dont il en avoit regné onze & environ neuf mois. Un air majestueux, un esprit vif, une éloquence naturelle parurent le rendre digne de l'Empire : mais l'éclat de ces qualités fut terni par une épargne, qui eût été honteuse même dans un homme privé, & sur-tout par une rigueur excessive, bien dangereuse quand elle se trouve jointe avec la souveraine Puissance. Valentinien avoit pour maxime, qu'on ne peut bien gouverner un grand Etat, qu'en montrant de la sévérité : mais il la portoit quelquefois jusqu'à la cruauté. Le jour même qu'il mourut, le cheval qu'il monta, s'étant dressé contre son ordinaire, il commanda qu'on coupât la main droite à l'Ecuyer qui l'avoit aidé à monter à cheval; mais sa mort empêcha l'exécution d'un Arrêt si injuste.

Amm. Marc. l. 30. c. 7.

L'AN 375.

Mort de Valentinien I.

Hieronym. in Chronic.

Am. Marc. l. 30. c. 8. p. 658.

Amm. l. 30. c. 5. p. 651. Edit. Lugd. Batav.

Pour ce qui regarde la Religion, ce Prince ne répondit pas aux espérances qu'on en avoit conçuës, & à ce qu'on devoit se promettre d'un Confesseur de Jesus-Christ. A la vérité, il demeura constamment attaché à la foi de Nicée : mais il n'inquiéta jamais

Amm. l. 30. ni les Hérétiques, ni même les Payens au sujet de leur croyance; & l'on ne voit pas qu'il ait fait aucune démarche auprès de Valens son frere, pour arrêter, ou modérer la cruelle persécution que l'Eglise souffroit en Orient. Il parut craindre que le Clergé n'acquît trop de richesses. C'est pourquoi il fit une Loi adressée au Pape Damase, par laquelle il défend aux Ecclesiastiques & aux Moines de fréquenter les maisons des veuves, & des filles pupilles; & si ces femmes, sous prétexte de piété, leur font quelques donations, même par Testament, il veut qu'elles soient confisquées au profit de l'Epargne. Il ordonna par une autre Loi, que ceux qui s'étoient engagés dans le Clergé depuis le commencement de son régne, ne joüiroient, ni des exemptions, ni des autres priviléges accordés aux Clercs par ses prédécesseurs.

Loix de Valentinien.

Cod. Theod. l. 16. tit. 2. de Epis. & Cler. Leg. 20. 21.

La mort de Valentinien n'excita aucuns troubles. Gratien son fils, qui étoit à Tréves, demeura maître des Gaules, de l'Espagne & de la Bretagne, & laissa l'Italie, l'Afrique & l'Illyrie au jeune Valentinien II. son frere, qui après la mort de son pere avoit été déclaré Auguste à l'âge de quatre à cinq ans (*a*). Gratien lui-même n'étoit âgé que d'en-

Gratien & Valentinien II. Empereurs.

(*a*) Les Auteurs même contemporains ont paru jusqu'à present se contredire sur l'âge de Valentinien II. Les uns, comme Idace, Themistius, Socrate, Sozomene, semblent le faire naître l'an 366. Ainsi ce Prince auroit eu neuf ans, lorsqu'il fut proclamé Auguste en 375: au lieu qu'Ammien Marcellin, Victor, & Zozime, disent qu'il n'étoit alors âgé que de quatre à cinq ans. Pour concilier ces Historiens, entre eux, on croit devoir distinguer deux jeunes Valentiniens, l'un fils de Valentinien I. lequel régna sous le nom de Valentinien II. & l'autre fils de Valens, lequel mourut avant son pere, & qui étoit né l'an 366. C'est de ce dernier dont parlent les Auteurs qui font naître Valentinien cette année. Le Manuscrit des Fastes d'Idace qui est dans la bibliotheque du College de Loüis le Grand, ne laisse pas lieu d'en douter. On y lit distinctement sous le Consulat de Dagalaife, c'est-à-dire à l'an 366, *Nascitur Valentinianus Junior filius Augusti Valentis.* Le P. Labbe qui a donné au pu-

viron seize ans, lorsqu'il prit les resnes du Gouververnement : mais une sagesse & une prudence prématurée suppléerent à l'expérience. Ce jeune Prince avoit reçu du Ciel le naturel le plus heureux, & l'avoit cultivé avec le plus de soin. Il étudia les belles Lettres sous le célébre Ausone de Bourdeaux, qu'il fit par reconnoissance, de Rhéteur Consul. C'étoit le Poéte le plus poli, & l'Orateur le plus éloquent de son temps ; mais il étoit de l'espece de ces beaux esprits, dont la religion est quelquefois un probléme. Car quoiqu'il n'y ait guéres lieu de douter qu'Ausone ne fût Chrêtien, il a mérité par la licence de ses vers de passer pour un Payen au jugement de quelques Critiques. Mais Gratien n'apprit de son maître que la délicatesse & le bon goût. Il conserva toûjours une tendre piété & une exacte pudeur, la plus héroïque de toutes les vertus pour un jeune Empereur.

L'AN 376.

Loix de Gratien concernant la Religion.

Il commença son régne par publier plusieurs Loix en faveur de la Religion. Il y en a une remarquable datée du 17. de Mai sous le Consulat de Valens & du jeune Valentinien, c'est-à-dire, l'an 376. Elle est adressée à Artémius, Euridice, Appius, Gérasime, & aux autres Evêques : ce qui peut faire croire qu'ils étoient assemblés en Concile ; & il y a quelque apparence que c'étoient des Evêques de la Gaule. Gratien ordonne par cette Loi, que les causes moins importantes qui concernent la Religion, seront jugées sur les lieux & par les Synodes des Diocéses (a) : mais il veut que les causes criminelles

Cod. Theodos. Lib. 16. t. 2. de Episcop. & Cler. Leg. 23.

blic les Fastes d'Idace sur ce Manuscrit, a cru que *Valentis* étoit une faute, & il a imprimé *Valentiniani*.

(a) Le mot de Diocése est ici pris pour le district d'une, ou de plusieurs Provinces

(des Clercs) ſoient portées aux Tribunaux des Juges laïques ordinaires & extraordinaires. On voit ici que le privilége de la Cléricature ne ſouſtrayoit pas à la juſtice ſéculiere les Eccléſiaſtiques coupables de certains crimes.

Faction de l'Antipape Urſin.

Amm. l. 27.

Il s'étoit formé un ſchiſme dans l'Egliſe Romaine par la faction d'Urſin, qui avoit tâché d'uſurper le Souverain Pontificat au préjudice de Dâmaſe. Les Schiſmatiques avoient même pris les armes, & cauſé bien du déſordre. Surquoi Ammien Marcellin dit qu'il n'eſt pas ſurprenant que l'ambition ait tant de vivacité pour une place ſi éminente : « Puiſque « dès qu'on y eſt parvenu, on devient riche par les « offrandes des Dames, on ſe fait traîner dans un « char, on eſt vêtu mollement, & qu'on a une ta« ble qui ſurpaſſe en magnificence celle des Rois. » Il faut ſe ſouvenir que c'eſt un Auteur Payen qui parle, & qui envie à l'Egliſe de Rome la ſplendeur dans laquelle la piété libérale des Empereurs Chrêtiens avoit commencé de la mettre. Le S. Siége n'avoit encore été juſqu'alors rempli que par de SS. Papes, dont le plus grand nombre avoient verſé leur ſang pour la foi. L'Antipape Urſin avoit été relégué dans les Gaules; mais ſes partiſans troubloient encore à Rome. S. Damaſe y aſſembla l'an 378 un Concile, qui écrivit à Gratien pour le prier de faire exécuter la Sentence renduë contre quelques Evêques de cette faction, canoniquement dépoſés.

Ibid.

Ce Prince répondit par un Reſcrit adreſſé à Aqui-

Eccleſiaſtiques, & non pour le territoire d'un Evêché. En ce premier ſens, le P. Thomaſſin a dit *la Diocèſe*; mais je ne vois pas qu'il ait été ſuivi.

lin Vicaire de Rome. Il y marque, qu'il retient Ursin dans son exil de Cologne, pour le mettre hors d'état de broüiller : & après avoir donné des ordres contre les autres factieux, il dit : « Nous » voulons que quiconque aura été condamné par » le jugement de Damase, de l'avis de cinq, ou de » sept Evêques, ou par ceux qui sont Catholiques, » s'il veut retenir injustement son Eglise, ou s'il a » refusé par contumace de se sister au Jugement, » qu'il y soit contraint par les Préfects du Prétoire » de la Gaule & de l'Italie, ou par les Proconsuls & » les Vicaires, & conduit sous bonne garde à Rome. » Si cela arrive dans des Provinces éloignées, qu'il » soit conduit au Tribunal du Métropolitain de » cette Province. Si c'est un Métropolitain, qu'il » soit obligé d'aller à Rome sans délai, ou de subir » le jugement des Juges que l'Evêque de Rome lui » aura donnés. »

L'AN 378.

T. 2. Concil. Labb. p.1005.

Rescrit de Gratien au sujet des Evêques condamnés par le S. Siége ou par les Métropolitains.

Cette Loi est remarquable touchant la maniere de juger les Evêques. On y voit que ceux des Provinces éloignées, comme étoient les Gaules, devoient être jugés sur les lieux, & par le Métropolitain. C'est ce qu'on a suivi communément dans les Gaules, pour la maniére de procéder contre les Evêques.

Gratien publia dans la suite plusieurs autres Loix pour réprimer les Hérétiques, & leur interdire toute assemblée. Mais quelques grands que fussent les services qu'il rendit par-là à la Religion, il ne fit rien de si avantageux pour elle, que d'élever le grand Théodose à l'Empire après la mort de Valens.

L'AN 378.

Mort de Valens.

Ce persécuteur de la foi de Nicée, avoit reçû les Goths sur les terres de l'Empire, & les avoit infectés de son hérésie. Dieu se servit d'eux pour le punir avec éclat de tant de violences, qu'il avoit exercées contre l'Eglise Catholique. Ces Barbares s'étant révoltés, Valens qui avoit comblé la mesure de ses crimes, marcha contre eux, & perdit une sanglante bataille le neuviéme d'Août l'an 378. Il se sauva dans la déroute : mais la justice divine le poursuivoit; & il fut brûlé tout vif dans une cabanne de paysan, où il s'étoit refugié : digne châtiment des feux qu'il avoit fait allumer pour brûler les Catholiques.

Théodose associé à l'Empire.

Gratien envoya Théodose à la défense de l'Empire d'Orient. C'étoit un Général qui avoit mérité par ses vertus chrêtiennes & militaires la haine de Valens (*a*), l'amour des soldats & l'estime de tous les gens de bien. Le Ciel favorisa les armes de Théodose par de signalées victoires; & Gratien qui ne cherchoit que le bien de l'Empire, crut ne pouvoir mieux payer ses services (*b*) qu'en le déclarant

L'AN 379.

Auguste; ce qu'il fit le 19. de Janvier l'an 379.

Sous le regne de deux Empereurs si Catholiques, le peu d'Hérétiques qui restoient dans l'Occident, furent obligés d'avoir recours aux artifices, pour se mettre à couvert : mais les Catholiques ne s'y laisserent pas tromper. Deux Evêques Ariens, Pal-

(*a*) Valens ayant sçu qu'on avoit connu par l'art magique, que le nom de son successeur commenceroit par ces lettres *T, h, e, o, d*, fit mourir ceux dont le nom commençoit ainsi; comme si un Tyran pouvoit faire mourir son successeur. Théodose le pere fut malgré ses services sacrifié aux soupçons de ce Prince, & le fils n'évita la mort, qu'en se retirant en Espagne, d'où Gratien le rappella après la mort de Valens.

(*b*) Socrate dit que Théodose fut proclamé Empereur le 16. de Janvier : Idace & plusieurs autres Auteurs marquent le 19. du même mois.

lade & Sécundien se voyant malgré leurs déguisemens, décriés comme des Novateurs, s'adresserent à Gratien, & lui demanderent un Concile où ils pussent se justifier. L'Empereur l'accorda à leurs importunités : mais il n'obligea pas tous les Evêques de ses Etats à s'y rendre. Le Concile se tint à Aquilée le 5. de Septembre l'an 381. Les Provinces des Gaules, les plus voisines de l'Italie, y députerent Just de Lyon, Procule de Marseille, Constance d'Orange, Théodore d'Octodure, Domnin de Grenoble & Amantius de Nice. L'AN 381.

Evêques de la Gaule au Concile d'Aquilée.

Le Concile étoit composé de trente-deux Evêques. S. Ambroise qui en étoit l'ame, voyant que Pallade ne vouloit pas répondre, sous prétexte que le Concile n'étoit pas général, comme il l'avoit demandé, dit : « Que les SS. Evêques Députés des » Gaules disent leur avis. L'Evêque Constance Dé- » puté de la Gaule, dit : Nous avons toûjours con- » damné l'iniquité de cet homme ; & nous condam- » nons, non seulement Arius, mais quiconque dit » que le Fils de Dieu n'est pas éternel. L'Evêque » Ambroise dit : Que dit aussi mon Seigneur Just ? » L'Evêque Just Député des Gaules, dit : Anathême » à celui qui ne confesse pas le Fils coéternel au Pe- » re. » Les autres Evêques de la Gaule parlerent avec la même force & la même précision.

Conc. Labb. t. 2. p. 981. & 982.

Les deux Evêques hérétiques malgré les plus artificieuses chicanes furent confondus ; & les Peres du Concile en rendant compte à l'Empereur Gratien de leur condamnation, le remercierent de ce que pour deux Evêques *véreux dans la foi* (a) (ce sont

(a) Dans quelques éditions on lit *in fide cariosos*, & dans d'autres *in perfidia*.

leurs expressions) il n'avoit pas fait assembler un Concile universel, ainsi que ces Hérétiques le demandoient, uniquement pour gagner du temps. Ils écrivirent aussi aux Evêques de la Province Viennoise, & des deux Narbonnoises, pour leur rendre graces de ce qu'ils avoient bien voulu être présens à leur Assemblée dans la personne de leurs Députés Procule & Constance. Il est à croire qu'ils écrivirent en conformité aux autres Provinces, qui avoient député des Evêques au Concile. Procule de Marseille, étoit également distingué par sa piété & par son érudition : c'est S. Jerôme qui en fait cet éloge, le plus beau qu'on puisse faire d'un Evêque.

Hierony. Ep. 95. ad Rustic. t. 4. p. 2. p. 777. nov. Edit.

S. Just de Lyon se rendit encore plus célébre, & par le zéle avec lequel il gouverna ce grand Siége, & par l'amour de la retraite qui le lui fit quitter. Peu de temps après son retour d'Aquilée, il sortit secrétement de Lyon, & alla se cacher dans les solitudes de l'Orient, pour y expier une faute qu'il se reprochoit, quoique ce fût plûtôt celle de son peuple que la sienne. Un homme ayant blessé & tué à Lyon quelques personnes dans un accès de fureur, se refugia dans l'Eglise. Le peuple l'y poursuivit ; & ayant trouvé les portes fermées, menaça d'y mettre le feu, si on ne livroit le meurtrier. Just s'étant fait promettre que l'on se contenteroit d'emprisonner le coupable, le remit entre les mains des principaux Citoyens : mais aussi-tôt la populace mutinée le fit mourir. Le S. Evêque ne cessa de se reprocher le sang de ce malheureux ; & ce fut principalement pour pleurer cette prétenduë faute, qu'il se retira en Orient avec un jeune Lecteur de son Eglise nom-

Apud Surium 2. Sept.

mé Viateur. Il y mourut dans les exercices de la pénitence; & son corps fut rapporté à Lyon avec celui de son compagnon. L'Eglise honore S. Just le second de Septembre. L'AN 381.

Constance d'Orange, Théodore d'Octodure & Domnin de Grenoble, sont les premiers Evêques que nous connoissions de ces trois villes. Grenoble, qui se nommoit auparavant *Cularo*, devint plus considérable sous le regne de Gratien, qui la nomma de son nom *Gratianopolis*, c'est-à-dire, ville de Gratien; & elle commença apparemment alors d'avoir un Evêque. Le Siége d'Octodure fut dans la suite transféré, ou uni à celui de Sion en Valais. Théodore est cet Evêque d'Octodure, à qui nous avons dit que les SS. Martyrs d'Agaune révélerent l'endroit où reposoient leurs Reliques.

Naissance du Priscillianisme.

Cette même année 381, ou plûtôt l'année précédente, selon l'opinion qui paroît la plus probable, l'Eglise Gallicane envoya aussi de ses Evêques en Espagne, pour arrêter les progrès d'une nouvelle hérésie qui s'y étoit élevée, & dont la contagion se communiqua dans les Gaules. Des Gnostiques chassés d'Egypte, s'étant réfugiés en Espagne, un d'eux, nommé Marc, originaire de Memphis, s'attacha Agapé Dame Espagnole de quelque distinction, & un Rhéteur nommé Elpidius. Ils gagnerent ensuite Priscillien, qui a donné son nom à la Secte.

Sulpit. Sever. hist. l. 2. p. 147.

Caractere de Priscillien.

C'étoit un homme de qualité, qui ne manquoit pas d'érudition dans les sciences profanes, & qui avec de grands biens dont il étoit libéral, avoit les dehors les plus spécieux d'une vertu austere: deux

appâts bien puissans, pour se faire des disciples. Un extérieur humble & modeste prévenoit en sa faveur; ses libéralités faisoient le reste avec le secours d'une artificieuse hypocrisie, qui se paroit d'un fard de piété. L'imposteur gémissoit éloquemment sur les désordres du monde; & tandis que sa doctrine conduisoit aux plus infâmes déréglemens, il ne parloit que de réforme. Il est aisé de prêcher la morale sévére, c'est à la pratiquer qu'il en coûte. Priscillien s'acquit par-là à peu de frais une réputation de sainteté, qui lui forma bientôt un nombreux parti, sur-tout parmi les femmes. Car outre que les personnes du sexe ne sont pas souvent assez en garde contre la séduction de la nouveauté, quand elle leur est prêchée par un Directeur hypocrite, le Priscillianisme avoit pour elles des attraits particuliers. On leur permettoit d'enseigner dans la nouvelle Secte : ç'en étoit assez pour la leur faire goûter.

Doctrine & morale des Priscillianistes.

Le fond de la doctrine des Priscillianistes n'étoit qu'un Manichéisme mêlé des erreurs des Gnostiques. Ils enseignoient que les ames étoient de même substance que Dieu; & ils admettoient un mauvais Principe, Auteur du monde, sans cependant rejetter l'ancien Testament, qu'ils expliquoient par des allégories. Ils regardoient la chair des animaux comme immonde, & s'abstenoient d'en manger. Ils condamnoient le mariage : mais ils tenoient des assemblées nocturnes, où les hommes & les femmes mêlés ensemble prioient nuds, & s'abandonnoient ensuite aux plus honteuses infamies, qu'ils avoient soin de couvrir d'un profond secret. C'é-

toit la prémiere leçon qu'ils faisoient à leurs disciples, & comme la devise de la Secte, exprimée par ce vers latin :

Jura, perjura; secretum prodere noli.

C'est-à-dire, *Jure, parjure toi : mais garde le secret.* Quand l'attrait de la nouveauté est joint à celui de la volupté, il a des charmes bien puissans. Deux Evêques Espagnols Instantius & Salvien n'eurent pas le courage d'y résister ; & en se rangeant au nouveau parti, ils en augmenterent considérablement le crédit.

Augustin. Ep. 237. nov. Edit.

Sulp. Sever. hist. l. 2. p. 148.

Hygin Evêque de Cordouë, qui étoit dans le voisinage, s'apperçut le premier des progrès d'une erreur si pernicieuse, & il en avertit Idace Evêque de Mérida. Mais par une inconstance déplorable, Hygin se laissa lui-même séduire bien-tôt après ; & Idace par son animosité à poursuivre les Sectaires, aigrit le mal, au lieu de le guérir. Un zéle qui n'est pas animé par la charité & conduit par la sagesse, détruit plus qu'il n'édifie. Après bien des Conférences & des disputes, qui ne servent communément qu'à donner le temps à l'erreur de se fortifier, on assembla un Concile à Saragosse, où les Evêques d'Aquitaine assisterent. Les Priscillianistes qui y furent cités, trouverent des prétextes pour refuser d'y comparoître : mais on ne laissa pas de procéder contre eux. Instantius & Salvien Evêques, Elpidius & Priscillien laïques, furent condamnés ; & l'on déclara excommunié quiconque les recevroit à sa Communion. Ithace de Sossube ou Sossonube, ville qu'on ne connoît plus (*a*), fut chargé de publier les

Sever. Sulpit. hist. l. 2. p. 148.

Concile de Saragosse où se trouverent les Evêques d'Aquitaine.

(*a*) On croit que le Siége de Sossube a été transferé à Sylves dans le Royaume des Algarves.

Décrets du Concile, & ſur-tout de dénoncer excommunié Hygin de Cordouë, qui après avoir combatru le premier la nouvelle héréſie, l'avoit honteuſement embraſſée. On dreſſa dans le Concile les huit Canons ſuivans, qui ſont la plûpart contre les erreurs des Priſcillianiſtes.

I. On défend aux femmes de s'aſſembler avec des hommes étrangers, & de s'arroger le droit d'enſeigner.

Concil. Cæſar-auguſt.

II. Défenſe de jeûner le Dimanche, de tenir des aſſemblées clandeſtines dans des cavernes, ou dans des maiſons particulieres.

III. Anathême à celui qui ayant reçu l'Euchariſtie, ne la conſume pas dans l'Egliſe (*a*).

IV. Défenſe ſous peine d'excommunication de s'abſenter de l'Egliſe, de ſe tenir caché dans ſa maiſon, de ſe retirer ſur les montagnes, & d'aller nuds pieds, pendant les vingt & un jours qui précédent l'Epiphanie (*b*).

V. Défenſe aux Evêques ſous peine d'excommunication, de recevoir à leur Communion ceux qui ont été excommuniés par d'autres Evêques.

VI. Défenſe aux Clercs de quitter leur miniſtere pour ſe faire Moines, ſous prétexte d'une plus grande perfection.

VII. Défenſe à tous de prendre la qualité de Docteur, excepté ceux qui par leur miniſtere ſont chargés d'enſeigner.

(*a*) Les Priſcillianiſtès s'abſtenoient de manger de la chair, la regardant comme immonde: c'eſt pourquoi ils refuſoient de conſumer l'Euchariſtie, pour ne pas manger la chair de Jeſus-Chriſt. Ces Heretiques enſeignerent dans la ſuite que J. C. n'avoit pris que l'apparence de notre chair. Comme on recevoit alors l'Euchariſtie dans la main, il étoit plus aiſé de l'emporter hors de l'Egliſe, ſans la conſumer.

(*b*) Il paroît que les Priſcillianiſtes exerçoient ces auſterités pendant les fêtes de Noël en haine de la chair dont Jeſus-Chriſt s'étoit revêtu.

VIII. Enfin on défend de donner le voile aux Vierges avant l'âge de quarante ans.

Ce sont-là les Canons qui nous restent du Concile de Saragosse, & qui ne paroissent qu'un fragment des Actes de ce Concile. On n'y trouve les souscriptions que de douze Evêques, à la tête desquels on voit S. Phœbade d'Agen (a) & S. Delphin de Bourdeaux. Le zéle & l'amitié les avoit unis étroitement, ainsi qu'il paroît par une lettre commune, que S. Ambroise leur écrivit. Nous ne trouvons plus rien de S. Phœbade. Il y a apparence qu'à cause de son âge & de son mérite, ce fut lui qui présida au Concile de Saragosse. Ce S. Evêque vivoit encore dans une grande vieillesse, lorsque S. Jerôme composoit son Traitté des Ecrivains Ecclésiastiques, l'an 392. C'est le premier Evêque d'Agen qu'on connoisse certainement. Pour saint Delphin, nous aurons occasion d'en parler encore dans la suite.

Ambr. n. Edit. t. 2. p. 1106.

L'AN 381.

Le Concile de Saragosse ne put étouffer le nouveau Monstre dans son berceau : il avoit déja trop de forces ; & l'on sçait que l'erreur qui demande quelquefois des Conciles, les méprise toûjours, quand ils l'ont condamnée. Les deux Evêques Instantius & Salvien, loin d'observer les censures qu'on venoit de porter contre eux, ordonnerent Priscillien Evêque d'Avila. Ils crurent ne pouvoir rien faire de plus utile aux progrès de leur hérésie. C'est toûjours une grande conquête pour une Secte, qu'un Evêque de plus ; sur-tout quand il est Chef

(a) S. Phœbade est appellé Fitade dans les Actes du Concile. Les Auteurs ou les Copistes ont étrangement defiguré le nom de ce S. Evêque : il est quelquefois nommé Fegate, Fetade, Fitade, & Segate. On l'appelle vulgairement S. Fiari.

du Parti, comme l'étoit Priscillien, & qu'il sçait comme lui se faire estimer par ses talens, & en imposer par un masque de piété.

L'AN 380.
Sulpit. Sever. hist. l. 2.

Les Prélats Catholiques Idace & Ithace, voyant le mépris que ces Sectaires faisoient des jugemens Ecclésiastiques, implorerent contre eux le secours de la Puissance séculiere. Gratien donna donc un Rescrit à la requête d'Idace, par lequel il ordonnoit de chasser les Priscillianistes, non seulement de leurs Eglises, mais encore de toutes les Provinces de l'Empire. Des ordres si précis & si sévéres consternerent ces Hérétiques : il fallut obéïr, ou dissimuler. La plûpart prirent ce dernier parti : ceux qui portoient le titre d'Evêques, y renoncerent d'eux-mêmes ; la crainte dispersa les autres. On crut le mal guéri, parce qu'il étoit caché : il n'en étoit que plus dangereux.

Rescrit de Gratien contre les Priscillianistes.

Sulpit. Sever. l. 2. p. 149.

Dans cette déroute imprévuë de la Secte, Instantius Salvien & Priscillien ne virent d'autre ressource, que de s'efforcer de tromper le Pape, persuadés qu'ils seroient reconnus pour Catholiques, si le S. Siége leur accordoit sa Communion. Ils partirent donc pour Rome dans l'esperance qu'à force de déguisemens, ils pourroient faire approuver leur Doctrine à S. Damase, qui remplissoit alors si dignement la Chaire de S. Pierre. Ils passerent par l'Aquitaine, où ils furent reçus par quelques laïques ignorans : ce sont assez souvent les plus hardis à décider de ce qu'ils ne sçavent pas. Les Evêques hérétiques ne manquerent pas de répandre sur la route les semences de leurs erreurs : ils pervertirent entre autres, les habitans d'Eause qui étoient auparavant

auparavant un fort bon peuple & très-affectionné à la Religion.

S. Delphin qui connoissoit tous les artifices de ces faux Docteurs, & qui joignoit à la vigilance d'un bon Pasteur la fermeté d'un grand Evêque, prit des mesures efficaces pour leur fermer l'entrée de Bourdeaux. Ils allerent s'en consoler dans la terre d'une Dame nommée Euthrocia, veuve du fameux Orateur Delphidius, dont nous avons parlé; & en gagnant cette riche veuve, ils firent une conquête bien utile au parti. Après avoir séjourné quelque temps dans sa maison, ils continuerent leur route vers Rome, avec un cortege bien honteux pour des Evêques. Car ils étoient accompagnés de leurs femmes, & de plusieurs femmes étrangeres qu'ils avoient séduites. Euthrocia & sa fille Procula voulurent en être du nombre, pour ne pas se séparer de leurs nouveaux Directeurs. Mais l'on vit bientôt des fruits de cette direction, qui ne firent point d'honneur à la Secte. Car le bruit courut que Procula étant devenuë grosse par l'incontinence de Priscillien, avoit eu recours à des médicamens pour cacher sa honte, & conserver à son infame séducteur la réputation de sainteté que son parti lui avoit faite. *Ibid.*

Les Priscillianistes tâchent en vain de tromper le Pape.

Les Priscillianistes étant arrivés à Rome, firent d'inutiles efforts, pour en imposer au S. Siége, & pour justifier leur foi à ce Tribunal : ils ne purent même obtenir audience du Pape. L'Evêque Salvien mourut à Rome. Priscillien & Instantius reprirent leur route par Milan, où S. Ambroise ne leur fut pas plus favorable. Alors *voyant*, dit Sulpice Sévé-

re, *qu'ils n'avoient pû en imposer aux deux Evêques, qui avoient en ce temps-là le plus d'autorité*, ils tournerent toutes leurs espérances, & leurs artifices du côté de la Cour, pour tâcher de surprendre l'Empereur, en gagnant ses Ministres par de riches présens: les Chefs d'une Secte naissante ont toûjours dequoi en faire pour les interêts du parti, par les libéralités de ceux, & sur-tout de celles qu'ils y ont sçû attacher.

Les Priscillianistes corrompent les Officiers de l'Empereur.

Priscillien & Instantius acheterent la protection de Macédonius Maître des Offices; & par le crédit de ce Magistrat, qui trahissoit son Maître & la Religion, ils obtinrent un Rescrit qui les rétablissoit dans leurs Eglises. Ils retournerent donc triomphans en Espagne. Ithace tâcha en vain de s'opposer à leur rétablissement: ils gagnerent encore Volventius, Proconsul d'Espagne; & Ithace fut obligé lui-même de se réfugier dans les Gaules. Il y porta ses plaintes à Grégoire Préfect du Prétoire, qui cita à son Tribunal les auteurs des troubles. Mais tout étoit vénal à la Cour de Gratien par l'avarice de quelques-uns des premiers Officiers; & les Catholiques n'avoient pas de présens à faire pour acheter la Justice: ils croyoient ces moyens indignes de la cause qu'ils défendoient. Macédonius corrompu par de nouvelles libéralités du parti hérétique, fit ensorte que l'Empereur ôtât la connoissance de cette affaire au Préfect des Gaules, & qu'il la renvoyât au Vicaire d'Espagne, qui avoit pris la place du Proconsul. Macédonius ordonna même qu'on se saisît d'Ithace, & qu'on le reconduisît en Espagne. Mais cet Evêque, qui étoit à Tréves,

Sever. Sulp. l. 2. p. 150.

ſçut d'abord éluder adroitement ces ordres, & enſuite il para entierement le coup par le crédit de Britannius Evêque de Tréves, ſucceſſeur de Bonoſe qui le fut de ſaint Paulin. Les choſes en étoient là, lorſqu'on apprit dans les Gaules que Clément Maxime avoit pris le titre d'Auguſte dans la Bretagne, & ſe diſpoſoit à venir combattre Gratien. Ithace crut devoir attendre l'iſſuë de la révolution qui ſe préparoit, afin de prendre conſeil des événemens. L'AN 383.

Maxime étoit Eſpagnol de naiſſance : ce qui lui donna occaſion de ſe vanter d'être allié de l'Empereur Théodoſe. Il étoit depuis long-temps un des principaux Officiers des troupes Romaines qui ſervoient dans la Bretagne. Il ſçut s'en faire aimer : & les voyant peu ſatisfaites du gouvernement de Gratien, qu'on accuſoit de donner la préférence aux Barbares ſur les Romains dans la diſtribution des charges militaires, il fomenta ſi adroitement leur mécontement, qu'elles le proclamerent Auguſte l'an 383. Comme il avoit du courage & bien de l'ambition, il ne ſe refuſa pas à la fortune ; & il n'omit rien pour la ſoutenir & la fixer. Ayant donc raſſemblé ce qu'il y avoit dans la Bretagne de ſoldats & de jeunes gens capables de porter les armes, il paſſa en diligence dans les Gaules. Gratien s'avança au-devant de lui pour le combattre : mais que peuvent la valeur & la prudence contre la perfidie ? Ses troupes qu'on avoit gagnées ſous-main, l'abandonnerent encore pour ſe ranger ſous les étendarts de l'Uſurpateur. Dans un revers ſi imprévû, ce Prince prit la fuite pour gagner l'Italie : il

Révolte de Maxime.

fut poursuivi par Andragathe Général de Maxime, lequel l'ayant reconnu comme il étoit proche de Lyon, se mit dans un char, & lui fit donner avis que c'étoit l'Impératrice qui le suivoit. Gratien qui aimoit tendrement sa femme (*a*), retourna sur ses pas pour aller au-devant d'elle, & tomba ainsi entre les mains de ses ennemis, qui le firent mourir quelque temps après.

Sozomen. hist. l. 7. c. 13.

Mort de Gratien.

L'AN 383.

C'est ainsi que Socrate & Sozomene racontent la fin malheureuse d'un si bon Prince. Mais selon S. Ambroise, qui paroît mieux instruit, cet Empereur fut trahi par un homme à qui il avoit confié le gouvernement des Provinces, & qui pour rendre sa perfidie plus noire, l'invita à un festin, comme s'il eût voulu violer toutes les loix par le même crime. Gratien s'en excusa d'abord, craignant que ce ne fût un piége. Il sçavoit qu'un Prince malheureux doit peu compter sur la fidélité de ceux qui lui ont les plus grandes obligations. Cependant le perfide lui ayant juré sur les SS. Evangiles qu'il ne lui seroit fait aucun mal, il se rendit à ses instances, & fut cruellement assassiné (*b*) en sortant de la salle du festin. Dans cette extrêmité, il se souvint de S. Ambroise, le nomma plusieurs fois, & parut plus sensible à la douleur que le S. Evêque auroit de sa mort, qu'à son propre malheur.

Ambr. in Ps. 61. n. 24.

Ambros. de obitu Valenti. t. 2. nov. Edit. p. 1195.

Ainsi mourut à Lyon le 25. d'Août l'an 383. dans la vingt-cinquiéme année de son âge, & la huitié-

(*a*) Gratien avoit épousé en prémieres nôces Constantia fille posthume de l'Empereur Constance, & en secondes nôces Leta fille de Pissamene, laquelle lui survéquit fort long-temps.

(*b*) S. Jerôme dit qu'on voyoit encore à Lyon de son temps, des vestiges de la main ensanglantée de Gratien sur les murailles de la chambre, où il fut assassiné.

De obitu Nepotiani, Ep. 35. nov. Edit.

me de son régne depuis la mort de Valentinien, un Prince qui méritoit par ses vertus de trouver des sujets plus fidéles, & des Ministres qui le rendissent moins odieux. S. Ambroise ne se consola de sa mort, qu'en la regardant comme une grace du Seigneur, *qui enleva ce juste du monde, de peur que la corruption du siécle ne l'infectât.* *In Ps. 61. n. 17.*

Par cette mort, Maxime demeura sans combat maître des Gaules, de l'Espagne, & de la Bretagne; & il établit le Siége de son Empire à Tréves. Aussi-tôt qu'il y fut entré victorieux, Ithace qui n'attendoit que l'issuë de cette guerre pour agir contre les Hérétiques, lui présenta un mémoire contre Priscillien & ses partisans. Maxime aimoit la Religion; & il auroit été digne de l'Empire, s'il ne l'avoit pas usurpé. Il fut sur-tout sensible au danger où étoit la foi en Espagne sa patrie. Pour remédier au mal par les voies canoniques, il indiqua un Concile à Bourdeaux, & donna ordre au Préfect des Gaules & au Vicaire de l'Espagne d'y faire comparoître tous les Priscillianistes. Les deux Chefs du parti, Instantius & Priscillien y furent conduits avec ceux de leurs disciples qu'on put découvrir. On ne sçait pas le nombre des Evêques (*a*) de Gaule & d'Espagne qui assisterent à ce Concile: mais la foi y triompha des artifices d'une Secte, qui ne se soutenoit que par son adresse à cacher la doctrine & la morale la plus pernicieuse sous le voile de la sévérité. On permit aux accusés de se justifier. Instantius parla le prémier, & déploya à pure perte son

L'AN 385.

Concile de Bourdeaux contre les Priscillianistes.

(*a*) Idace marque dans sa Chronique, que S. Martin étoit du nombre des Evêques qui condamnerent Priscillien comme hérétique au Concile de Bourdeaux.

éloquence & ses fourberies pour faire l'apologie de sa croyance. Le Concile après l'avoir entendu, le déclara indigne de l'Episcopat.

Sulp. Sever. hist. l. 2. p. 151.

Priscillien voyant ce mauvais succès, prit le parti de recuser pour ses Juges tous les Evêques du Concile : en même temps il appella au Prince ; « & les « Evêques, dit Sulpice Sévére, eurent la foiblesse « de déferer à cet appel, lorsqu'ils pouvoient con- « damner cet hérétique malgré sa récusation ; ou « s'ils passoient pour lui être suspects, le faire con- « damner par d'autres Evêques, sans renvoyer à « l'Empereur la connoissance de crimes si notoi- « res. » Priscillien, & ceux qui étoient enveloppés dans sa cause, furent aussi-tôt conduits à la Cour de Maxime, pour y relever l'appel qu'ils avoient interjetté. Idace (a) & Ithace leurs accusateurs les y suivirent, & montrerent plus d'animosité que de vrai zéle dans la poursuite de cette affaire : car oubliant ce qu'ils devoient à la sainteté de leur Ministere, ils travaillerent avec chaleur à faire condamner à mort tous ces Sectaires.

Ibid.

Ithace poursuit la mort des Priscilianistes : S. Martin s'y oppose.

On instruisoit le procès, lorsque S. Martin se rendit à la Cour de Tréves pour y solliciter quelques graces. Quelque zéle qu'il eût contre l'erreur, il ne put approuver la conduite des deux Evêques Espagnols, qui vouloient éteindre le flambeau de l'Hérésie dans le sang de ceux qui l'avoient allumé ; & il s'opposa hautement à leurs sollicitations. Ce S. Evêque n'ignoroit pas que les Princes de la terre ont droit de se servir contre les Hérétiques du

(a) Idace étoit distingué par son érudition, & c'est l'Auteur de la Chronique dont nous avons parlé. Sulpice Sevére parlant de lui, le nomme *emerita ætatis Episcopum*, Il faut apparemment lire *Emerita civitatis*, c'est-à-dire, de Merida.

glaive que le Seigneur leur a confié ; mais il ſçavoit auſſi que l'Egliſe ne permet pas aux Miniſtres des Autels de procurer la mort des coupables.

Ithace faiſoit tort par ſes mœurs à la bonté de de la cauſe qu'il défendoit. C'étoit un homme audacieux, effronté, grand parleur, aimant l'éclat & la bonne chere. Il accuſoit de Priſcillianiſme tous ceux qu'il voyoit addonnés aux jeûnes & à l'abſtinence : il oſa même intenter cette accuſation contre S. Martin. Le S. Evêque mépriſa ces calomnies ; & elles ne l'empêcherent pas de conjurer inſtamment l Empereur d'accorderla vie aux malheureux, dont on pourſuivoit la mort. Il lui repreſenta qu'il ſuffiſoit qu'ayant été déclarés hérétiques par le jugement des Evêques, ils fuſſent chaſſés des Egliſes ; & que c'étoit un attentat inoüi, qu'un Juge laïque entreprît de juger une cauſe Eccléſiaſtique.

Sulp. l. 2. p. 152.

Caractere d'Ithace.

On eut égard aux remontrances de S. Martin. Tandis qu'il fut à Tréves, on ſuſpendit toutes les procédures ; & il eut le crédit en partant de faire promettre à l'Empereur, qu'il ne verſeroit pas le ſang de ces Hérétiques. Mais après ſon départ, deux Evêques Rufus & Magnus joignant leurs pourſuites à celles d'Ithace, inſpirerent d'autres ſentimens à ce Prince. Il chargea de continuer le procès le Préfect Evodius, Magiſtrat dont la ſévérité égaloit la probité. Priſcillien ne put en impoſer à un Juge ſi éclairé & ſi intégre. Outre les malefices dont cet Hérétique fut convaincu, il confeſſa qu'il avoit accoutumé de prier nud, de tenir des aſſemblées nocturnes avec des femmes débauchées, & qu'il avoit fait des études obſcénes. Après toutes les informa-

tions juridiques, Evodius le déclara atteint & convaincu de ces crimes, & le fit resserrer en prison, jusqu'à ce qu'il en eût fait son rapport à l'Empereur.

Sulp. l. 2. p. 153.

Ithace voyant alors combien il se rendroit odieux à l'Episcopat, s'il assistoit au dernier jugement, cessa de se porter pour accusateur. Maxime qui vouloit purger l'Etat d'une Secte qui y mettoit le trouble, fit instruire de nouveau le procès à la requête d'un certain Patrice Avocat du Fisc; & après de nouvelles procédures, Priscillien fut condamné à mort avec deux Clercs Felicissime & Arménius, qui peu de temps auparavant avoient abandonné la foi de l'Eglise, pour s'engager dans cette Hérésie. Latronien, qu'on croit être le Poéte Matronien, & la Dame Euthrocia, dont nous avons parlé, furent aussi punis du dernier supplice. On jugea que rien n'auroit été plus capable de contribuer aux progrès de la Secte qu'un Hérétique qui étoit en réputation de bel esprit, & qu'une veuve riche & libérale, entêtée d'un parti rebelle à l'Eglise. Pour l'Evêque Instantius, comme il avoit été condamné au Concile de Bourdeaux, on se contenta de le reléguer dans une isle des Sorlingues nommée Syline. Tybérien fut exilé au même lieu, & ses biens furent confisqués.

Sulpit. ibid.

Après ces prémieres exécutions, on instruisit le procès d'Asaria & du Diacre Auréle, qui furent condamnés à mort. On pardonna à Tertullien, à Potamien & à Jean, comme à des personnes viles, & qui parurent dignes de compassion; parce qu'avant même que d'être appliqués à la question, ils avoient

avoient découvert tous les mysteres d'iniquité de la Secte. On se contenta de les tenir pour un temps en exil dans les Gaules. Il y avoit à Bourdeaux une femme Priscillienne nommée Urbica qui y voulut dogmatiser. Mais le peuple de cette ville eût tant d'horreur de ses impiétés, qu'il l'assomma à coups de pierres. On fit pendant quelques années diverses autres exécutions contre les Priscillianistes : cependant loin d'éteindre cet incendie par le sang, elles ne servirent qu'à l'allumer davantage.

L'AN 385.

Prosper. in Chron.

En effet, les Sectateurs de Priscillien qui l'avoient révéré comme un Saint pendant sa vie, l'honorerent après sa mort comme un Martyr. On reporta avec pompe en Espagne son corps, & ceux de ses disciples qui avoient été suppliciés avec lui, & par un fanatisme qui n'est que trop ordinaire à l'Hérésie, on les révéra comme des Reliques. Chaque Secte a eu ses prétendus Saints ; & pour se faire honneur, elle n'a pas manqué de leur attribuer des miracles : mais les SS. PP. ont eu soin de précautionner les Fidéles contre cette illusion.

Priscillien honoré comme un S Martyr par ses Sectateurs.

Sever. Sulp. ibid.

La plûpart des Evêques des Gaules en détestant l'Hérésie Priscillienne, ne purent se résoudre d'approuver l'animosité avec laquelle Ithace avoit poursuivi la mort des Hérétiques. Un de ces Prélats nommé Theogniste, dont on ignore le Siége, se sépara le premier de sa Communion, & son exemple fut suivi quelque temps après par les plus saints Evêques. Mais le zéle qu'avoit montré l Evêque Espagnol contre l'erreur, fit oublier sa faute, ou du moins il servit de prétexte à ceux de ses confreres qui craignirent de déplaire à l'Empereur. Plusieurs

Division dans l'Episcopat au sujet d'Ithace.

L'AN 386. prirent hautement la défense d'Ithace, ce qui les fit surnommer Ithaciens; & il y eut à ce sujet une grande division dans l'Episcopat. Les Evêques du parti d'Ithace s'étant assemblés à Tréves pour l'élection de Félix après la mort de Britannius, ils y tinrent un Concile, où ils déclarerent qu'Ithace n'étoit coupable d'aucune faute. Ils firent plus: pour justifier sa conduite par la leur, ils conseillerent à l'Empereur de faire mourir tous les autres Priscillianistes. Le Prince, par leur avis, avoit déja pris la résolution d'envoyer un Tribun en Espagne pour cette exécution, lorsqu'on apprit que S. Martin étoit en chemin pour se rendre une seconde fois à la Cour. Cette nouvelle déconcerta les projets des Ithaciens. Ils craignirent que si le S. Evêque se séparoit de leur Communion, son autorité n'entrainât tous les autres. Ils persuaderent donc à Maxime d'envoyer au-devant de lui des Officiers lui défendre d'entrer dans la ville, à moins qu'il ne promît de conserver la paix avec les Evêques qui y étoient assemblés, & de communiquer avec eux. Martin éluda ces artifices en répondant qu'il viendroit avec la paix de Jesus-Christ. Etant entré de nuit dans la ville, il alla d'abord à l'Eglise faire sa priere; & le lendemain il se présenta au Palais. Il y venoit intercéder pour le Comte Narsès & pour le Gouverneur Leucade, qui n'étoient coupables que d'avoir montré trop d'attachement pour Gratien: mais la charité l'interessoit encore plus pour tant d'infortunées victimes qu'on se préparoit d'immoler au zéle trop ardent de quelques Evêques. Il demanda grace pour ces malheureux.

Sulp. Sever. Dial. 3.

Second voyage de S. Martin à la Cour de Maxime.

Ibid. p. 209.

Maxime qui avoit besoin d'argent pour la guer-

re à laquelle il se préparoit dès-lors, & qui étoit bien aise d'enrichir son Epargne de la confiscation des biens d'un si grand nombre de coupables, tint quelques jours le S. Evêque en suspens, sans lui accorder ni refuser sa demande. Pendant ce temps-là les Evêques du parti d'Ithace voyant que Martin ne vouloit pas communiquer avec eux, allerent en corps s'en plaindre amérement à l'Empereur. « Prince, lui dirent-ils, c'est fait de nous, & nous » sommes déja condamnés par avance, si l'autorité » de Martin appuye la témérité de Theogniste, qui a » osé seul porter une sentence contre nous. On n'au- » roit pas dû recevoir un homme de ce caractere » dans cette ville. Il n'est plus seulement le défen- » seur des Hérétiques : il s'en déclare le vengeur. On » n'a rien fait par la mort de Priscillien, si Martin » entreprend de la venger. » Après ce début, ils se jetterent aux pieds de Maxime, implorant avec larmes & gémissemens sa puissance contre le S. Evêque ; & peu s'en fallut qu'ils ne portassent cet Empereur à le traitter comme les Hérétiques.

Les Evêques du parti d'Ithace se plaignent à l'Empereur de S. Martin.

Ibid.

Mais quoique Maxime fût entiérement livré à ces Evêques, il n'ignoroit pas que personne n'étoit comparable en sainteté à Martin : d'ailleurs il ne desespéra pas de le gagner. L'ayant donc mandé à une audience secrette, il lui parla avec cet air de bonté si persuasif dans les Grands, quand ils daignent le prendre. Il lui dit que les Hérétiques avoient été condamnés selon les formes ordinaires de la justice, & non pas à l'instigation des Evêques ; qu'il n'y avoit aucune raison légitime de rejetter la Communion d'Ithace & de ses partisans ;

Ibid.

L'empereur tâche d'ébranler la fermeté de S. Martin.

Sulp. Sever. Dialo. 3. p. 250.

que c'étoit la haine & la jalousie qui avoient porté Théogniste à faire un éclat : qu'après tout, il étoit le seul qui se fût séparé ; que les autres n'avoient rien innové ; & que depuis peu de jours un Concile venoit de justifier Ithace.

L'AN 386.

L'Empereur voyant que ces raisons ne faisoient pas changer S. Martin, s'emporta contre lui, & le quittant brusquement, il dépêcha des Juges & des Satellites pour faire mourir tous ceux pour qui il lui demandoit grace. On eut soin que le S. Evêque apprît cette nouvelle pendant la nuit. Il en fut sensiblement affligé ; & dans le trouble où le jettoit sa douleur, la tendresse de son cœur ébranla sa fermeté. Il retourna avec précipitation au Palais, & promit de communiquer avec les Ithaciens, si l'Empereur vouloit pardonner & rappeller les Tribuns envoyés en Espagne. Maxime qui croyoit avoir assez gagné, ne se fit pas prier, & n'accorda jamais de grace avec plus de plaisir.

S. Martin communique avec les Evêques Ithaciens.

Le lendemain étoit le jour destiné pour l'ordination de Félix élu Evêque de Tréves : S. Martin se trouva à la cérémonie, & communiqua avec les Evêques Ithaciens qui ordonnerent Félix. Mais, quelques instances qu'ils lui fissent, ils ne purent obtenir de lui qu'il confirmât par sa signature ce qu'il avoit fait en communiquant avec eux. Dès le jour suivant, il sortit de la ville accablé de tristesse ; & comme il avoit toûjours presente à l'esprit la faute qu'il avoit commise, il s'arrêta seul au milieu des bois, pour en gémir devant le Seigneur. Un Ange lui apparut pendant sa priere (a), & lui dit : « Vous

Un Ange apparoit à saint Martin, & le console.

(a) Sulpice Sévére nomme *Andethanna* le lieu où l'Ange s'apparut à S. Martin.

» avez raiſon, Martin, de vous affliger ; mais vous « ne pouviez ſortir autrement. Reprenez courage, « de peur que vous ne riſquiez non plus vôtre gloi- « re, mais vôtre ſalut. »

Ibid. p. 251.

Depuis ce temps-là, S. Martin ſe garda bien de communiquer avec les Ithaciens; & quand il trouvoit de la peine à chaſſer les Démons du corps des Energuménes, il avoit coutume de dire les larmes aux yeux, que Dieu le puniſſoit d'avoir eu la foibleſſe de communiquer quelques momens avec ces Evêques. Pour s'en punir lui-même, pendant les onze ans (*a*) qu'il vêcut après cette faute, il ne voulut plus ſe trouver à aucune aſſemblée d'Evêques; & Dieu ſembla approuver par des miracles cette eſpéce de pénitence qu'il s'impoſa.

Sulp. Sever. Dialog. 2. p. 238.

Concile de Nîmes.

En effet, un Concile ayant été convoqué quelque temps après à Niſmes, on ne ſçait pour quel ſujet; S. Martin qui avoit refuſé d'y aſſiſter, ſouhaitoit néanmoins d'être inſtruit de ce qui s'y paſſoit. Il l'apprit le jour même par le miniſtere d'un Ange; & il le dit auſſi-tôt à Sulpice Sévére, qui raconte ce miracle dont il fut témoin. Ithace fut dans la ſuite dépoſé de l'Epiſcopat; & l'on ſe ſépara même de la Com-

On croit communément que c'eſt *Epternack*; M. de Valois fort verſé dans nôtre ancienne Géographie eſt de ce ſentiment. Cependant la diverſité de ces deux noms pourroit faire douter que ce fût le même lieu.

(*a*) On lit dans Sulpice Sévére *ſexdecim poſtea vixit annos.* C'eſt encore une faute de Copiſte : il faut lire *undecim.* Un ancien Manuſcrit de Tours ne marquoit pas même le nombre des années ; & l'on y voit *ſexdecim* ajoûté en interligne par une autre main. M. Fleuri qui a copié la faute qui s'eſt gliſſée dans Sulpice Sévére, n'a pas fait reflexion qu'en diſant que S. Martin *vêcut encore ſeize ans*, il contredit ce qu'il dit ailleurs du temps de la mort de ce S. Evêque, laquelle il place en 400. En effet, Sulpice Sévére ne parle que de deux voyages de Martin à la Cour de Maxime. Il fit le premier après le Concile de Bourdeaux & avant la mort de Priſcillien, & le ſecond lorſqu'Evodius étoit Conſul, c'eſt-à dire l'an 386. Ce fut certainement à ce ſecond voyage que S. Martin communiqua avec les Ithaciens, & par conſéquent s'il vêcut encore ſeize ans après, il ne ſera pas mort en 400. comme le croit M. Fleuri, mais en 402. Je marquerai ailleurs les raiſons qui m'ont déterminé à rapporter la mort de S. Martin à l'an 397.

Sev. l. 2. hist. p. 154. Concil. Taurin.

munion de ceux qui communiquoient avec Félix de Tréves, à l'Ordination duquel S. Martin se reprochoit d'avoir assisté.

Vertus que S. Martin fit paroitre à la Cour de Maxime.

Sulpit. de vita Mart. c. 23.

A cette faute près, S. Martin montra à la Cour de Maxime dans les deux voyages qu'il y fit, un courage & une fermeté qui augmenterent l'estime qu'on avoit conçûë de sa sainteté. Maxime, qui aimoit à l'entendre parler des choses de Dieu, l'ayant invité de manger à sa table, le S. Evêque répondit qu'il ne pouvoit manger avec celui qui avoit fait mourir un Empereur, & qui avoit dépoüillé l'autre de ses (a) Etats. Maxime qui avoit plus de piété & de religion (b) que n'ont coutume d'en avoir les Usurpateurs, ne s'offensa pas de cette liberté. Il répondit qu'il n'avoit pas pris l Empire de lui-même : qu ayant été contraint pas les soldats de l'accepter, il s'étoit trouvé dans la néceſſité de se défendre, & de suivre les dispositions de la Providence : que l'insigne victoire, dont Dieu avoit favorisé ses armes, les justifioit assez : qu'au reste il n'avoit versé le sang d'aucun de ses ennemis hors du combat. Martin se rendit aux raisons ou aux prieres de Maxime, & lui promit de manger à sa table.

L'AN 386.

S. Martin à la table de Maxime.

Le Prince qui regarda cette faveur comme une des plus signalées qu'il pût recevoir, invita les plus grands Seigneurs de sa Cour avec le saint Evêque, comme à une fête. Les conviés étoient deux Comtes, Marcellin frere de l'Empereur, & un de ses on-

(a) C'est ce que Sulpice Sévére fait dire à S. Martin : cependant Maxime n'avoit pas encore alors chassé Valentinien de l'Italie. Mais en usurpant les Gaules, il avoit dépoüillé Valentinien des Etats qui lui appartenoient après la mort de son frere Gratien.

(b) Maxime est répresenté dans plusieurs de ses médailles, tenant en main le *Labarum* avec cette legende : *Magn. Maximus Restitutor Reipublica.*

cles, avec Evodius Préfect du Prétoire & Conſul (a). L'Empereur fit aſſeoir Martin à côté de lui, & le Prêtre qui l'accompagnoit fut placé au milieu des autres conviés. Vers le milieu du repas, on preſenta, ſelon la coutume, la coupe à l'Empereur, qui fit ſigne qu'on la donnât à Martin, ſe faiſant un honneur de la recevoir de ſa main. Mais Martin but le premier, & donna enſuite la coupe à ſon Prêtre, comme à la perſonne la plus digne de la compagnie: ce qui ſurprit agréablement le Prince & les conviés, qui eſtimerent le S. Evêque d'avoir préféré à toute la puiſſance Impériale un homme honoré du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt. Enſorte qu'on diſoit tout haut dans le Palais, que Martin avoit fait à la table de l'Empereur, ce qu'aucun autre Evêque n'auroit oſé faire à celle du moindre Magiſtrat. *Ibid. c. 23.*

L'Impératrice avoit encore plus de reſpect pour Martin, que l'Empereur. Elle ne pouvoit ſe laſſer de l'entendre diſcourir des choſes du Ciel, & à l'exemple de la femme de l'Evangile, elle arroſoit ſes pieds de ſes larmes, & les eſſuyoit de ſes cheveux. Souhaitant auſſi de lui donner à manger en particulier, elle l'en pria, & l'en fit prier par l'Empereur. Le S. Evêque qui venoit ſolliciter des graces plus importantes pour des criminels, ne crut pas devoir refuſer celle-ci, quelque éloignement qu'il eut de ſe trouver avec des femmes.

Sulp. dial. 2. p. 230.

Reſpect de l'Impératrice femme de Maxime pour S. Martin.

La pieuſe Impératrice voulut avoir ſeule l'honneur de ſervir S. Martin. Elle fit retirer ſes Officiers, mit le couvert, apprêta elle-même les mets, donna

L'AN 386.

(a) Evodius fut Conſul l'an 386. Ce fut ce Magiſtrat qui fit le procès à Priſcillien.

L'Impératrice sert à table S. Martin.

à laver au S. Evêque; & par respect ne voulut pas manger avec lui. Mais se tenant debout, comme une humble servante, elle lui presentoit les viandes qu'elle avoit préparées de ses mains, & lui versoit à boire, faisant l'office de Marie en l'écoutant, & celui de Marthe en le servant. Après le repas, elle ramassa soigneusement les restes du pain dont Martin avoit mangé, & les conserva comme de précieuses Reliques. Tel est le pouvoir de l'humble vertu : les Grands du monde qui refusent de l'imiter, l'estiment toûjours, & lui rendent quelquefois les honneurs qu'elle mérite & qu'elle méprise.

Divers miracles de saint Martin pendant son séjour à Tréves.

Sulpit. Sever. de vita Mart. c. 15.

Les miracles que S. Martin opéra pendant son séjour à Tréves dans les deux voyages qu'il y fit, contribuerent à lui attirer ces distinctions. Une fille paralytique depuis long-temps étoit à l'agonie, & ses parens en pleurs autour de son lit, attendoient le moment qu'elle expirât, lorsqu'ils apprirent que Martin venoit d'arriver. Le pere, fort âgé, courut aussi-tôt le conjurer de rendre la santé à sa fille. Il trouva que le S. Evêque étoit déja entré dans l'Eglise. Là, en présence du peuple, & de plusieurs Evêques, il se jetta à ses pieds, & embrassant ses genoux, « ma fille se meurt, lui dit-il, d'une mala« die plus cruelle que la mort : l'ame vit encore dans « un corps qui est déja mort. Je vous conjure de la « venir voir, & de lui donner vôtre bénédiction. « J'ai confiance que vous la guérirez. » Le S. s'en excusa d'abord par humilité : mais les Evêques qui étoient présens, ayant joint leurs prieres aux larmes de ce pere affligé, il le suivit accompagné d'une foule de peuple qui vouloit être témoin du miracle

Fille paralytique guérie.

cle. Le Saint ayant fait sa priere, demanda de l'huile, la benit, & en versa dans la bouche de la malade. Aussi-tôt elle recouvra l'usage de la langue, & ensuite, de tous ses autres membres perclus.

Dans la même ville, Tétradius qui avoit été Proconsul, & qui étoit encore Payen, le pria de délivrer un de ses esclaves tourmenté d'un Démon furieux. Le Saint commanda qu'on le lui amenât : mais on ne put jamais faire sortir le Démoniaque de la maison. On pria donc S. Martin de s'y rendre. Il répondit qu'il ne pouvoit entrer dans la maison d'un Idolâtre. Tétradius promit de se faire Chrêtien ; & à cette condition, le S. Evêque délivra son esclave. *Ibid. c. 16.* Energumene délivré.

Pendant que S. Martin étoit à Tréves, le bruit se répandit d'une irruption des Barbares, & toute la ville fut en allarme. Martin, qui exorcisoit alors un Energumene, commanda au Démon de déclarer si cette nouvelle étoit véritable : l'Esprit de mensonge fut obligé d'avoüer que c'étoit un artifice qu'il avoit inventé, afin de l'obliger à sortir de Tréves. Le S. Evêque délivra plusieurs autres possédés dans la même ville. Après des miracles si publics, doit-on être surpris des honneurs qu'on lui rendoit ?

Dieu fit aussi éclater à la Cour de Tréves, & en faveur de l'Empereur (a), le pouvoir d'un autre S. Evêque. Ce Prince avoit une fille qui étoit tourmentée par le Démon ; & comme il cherchoit quelqu'un qui pût la délivrer (Martin n'étant pas alors à Tréves) on lui parla des vertus de S. Illydius, S. Allyre Evêque d'Auvergne guérit la fille de l'Empereur Maxime.

(a) Grégoire de Tours ne nomme pas ce Prince : il l'appelle seulement l'Empereur de Tréves ; mais il désigne assez par là Maxime qui tint constamment sa Cour en cette ville. *Gregor. Tur. vit. Pat. c. 2.*

vulgairement S. Allyre, Evêque d'Auvergne. L'Empereur lui dépêcha aussi-tôt un Courrier, pour le prier de venir délivrer sa fille. Illydius, malgré sa vieillesse, se rendit à Tréves; & après avoir passé la nuit en prieres, il mit les doigts dans la bouche de la jeune Princesse, & chassa le Démon de son corps. L'Empereur, pour lui témoigner sa reconnoissance, lui offrit de grosses sommes d'argent: mais le saint vieillard les refusa constamment. Il demanda seulement pour le soulagement de son peuple, que le tribut que la Capitale d'Auvergne payoit en vin & en bled, fût dans la suite payé en argent. S. Allyre mourut peu de temps après dans une grande vieillesse, & il fut enterré dans une Eglise qu'il avoit fait bâtir, & qui porte aujourd'hui son nom. Just son Archidiacre renommé pour la sainteté de sa vie, fut mis dans le même tombeau. S. Allyre (a) avoit succédé dans le Siége d'Auvergne à Léogonce: il eut S. Népotien pour successeur.

Gregor. Tur. vit. pp. c. 2.

Greg. Tur. hist. l. 1. c. 40.

L'AN 387.

Maxime songe à déthrôner Valentinien II.

Maxime auroit gouté en paix les fruits de son usurpation, si son ambition eût pu être contente d'un Empire. Mais la modération dans la victoire n'est pas la vertu d'un Conquérant, & encore moins d'un Usurpateur. Quelque envie que Théodose eût de venger la mort de Gratien, il avoit consenti de reconnoître Maxime pour son Collegue, pourvû qu'il laissât regner le jeune Valentinien en Italie. Maxime l'avoit promis: mais malgré ses promesses, il avoit conçu le dessein de déthrôner ce jeune Prince, pour être plus en état de résister à Théodose,

(a) Le Martyrologe Romain marque la fête de S. Allyre le 7. de Juillet: mais on la célebre dans son Eglise le 5. de Juin.

qu'il ne pouvoit s'empêcher de craindre. Pendant que S. Martin étoit à sa Cour, il le consulta sur le succès de cette expédition. Le S. Evêque lui prédit que s'il portoit la guerre en Italie, il seroit d'abord victorieux, mais que la victoire le conduiroit bientôt à sa perte ; & que la fortune ne l'éleveroit plus haut, que pour rendre sa chûte plus funeste. Une ambition heureuse est toûjours aveugle sur les dangers qui la menacent. Maxime ne crût de la prédiction du Saint que ce qui le flatoit : il ne quitta donc pas son dessein ; mais il le cacha encore quelque temps, & s'appliqua à s'attacher les peuples par la protection qu'il donnoit à la Religion.

Sulp. Sever. de vit. Martini c. 23.

L'Impératrice Justine qui étoit livrée au parti Arien, comme nous avons dit, avoit levé le masque après la mort de Valentinien I. qu'elle craignoit ; & comme si elle eût voulu se dédommager de la contrainte qu'elle s'étoit faite, elle déclaroit une guerre ouverte aux Catholiques sous l'autorité de Valentinien II. son fils. Maxime l'ayant appris, écrivit à ce jeune Prince une fort belle lettre, où il ne fait pas moins paroître de modération que de zéle. « Si la paix, dit-il, qui regne entre nous, n'étoit de ma part aussi sincere qu'elle l'est, j'aurois sujet de me réjoüir de ce qui se passe dans vos Etats. Car un ennemi peut-il souhaiter rien de plus avantageux, que de voir son ennemi attaquer les Eglises de Dieu, c'est-à-dire, Dieu même ? » Il lui représente ensuite que la foi qu'il persécute, est celle de l'Italie, de l'Afrique, de la Gaule, de l'Aquitaine, de l'Espagne & de Rome même, *laquelle*, dit-il, *tient aussi en cela la principale autorité.* « Croyez-moi, il »

Lettre de Maxime à Valentinien II.

Tom. 2. Conc. Labb. p. 1031.

« y a toûjours du danger à donner atteinte à la Re-« ligion. C'est par cette foi que vôtre pere Valen-« tinien, de vénérable mémoire, a regné heureuse-« ment. Il n'a point voulu toucher à ce qu'il a trou-« vé bien établi.... Esperez-vous pouvoir arracher « du cœur des hommes la foi que Dieu même y a « plantée ? Quels troubles, quelles séditions n'ex-« citerez-vous pas ? Je ne sçais si vous prendrez ces « avis en bonne part : mais je ne puis mieux vous « marquer mon attachement, qu'en vous exhortant « de faire cesser la persécution. J'espere que vous « reconnoîtrez qu'un ennemi ne vous donneroit pas « ce conseil. » Théodoret qui parle de cette lettre, ajoûte que Maxime menaça Valentinien de lui déclarer la guerre, s'il continuoit de persécuter les Catholiques. Il ne pouvoit avoir un prétexte plus spécieux ; & il songeoit en effet plus que jamais à la conquête de l'Italie.

Theodor. l. 5. c. 14.

L'AN 387.

Justine députe S. Ambroise à Maxime.

Le bruit s'en étant répandu, allarma l'Impératrice Justine, qui voyoit son fils Valentinien hors d'état de s'opposer aux forces de l'Usurpateur. Elle eut recours à saint Ambroise, qu'elle venoit de persécuter pour la foi de Nicée ; & elle le députa une seconde fois vers Maxime, pour le détourner de la guerre d'Italie. Le S. Evêque avoit déja réüssi dans une premiere Ambassade pour ce sujet : on se flatta du même succès. Mais pour ne paroître pas se deffier de Maxime, on prit le prétexte de redemander le corps de Gratien. Ambroise qui oublioit toutes les injures personnelles, dès qu'il s'agissoit de servir son Prince, se mit aussi-tôt en chemin. Etant arrivé à Tréves, il fit demander une audience par-

Paulin. vita Ambr. n. 19.

ticuliere à l'Empereur. On lui répondit qu'il n'en auroit qu'une publique dans le Consistoire (*a*). Ambroise représenta que ce n'étoit pas la coutume d'en user ainsi avec les Evêques ; que d'ailleurs il avoit des affaires importantes à traitter avec l'Empereur : mais qu'après tout, il aimoit mieux se voir privé d'une distinction duë à sa dignité, que de manquer à la commission dont il étoit chargé.

Maxime refuse une audience particuliere à S. Ambroise.

Ambr. Ep. 24. ad Valent. nov. Edit. n. 2. p. 888. n. 2.

Aussi-tôt que Maxime eut pris séance dans le Consistoire, on y fit entrer le S. Evêque. L'Empereur en le voyant se leva pour lui faire honneur : mais Ambroise se tenoit debout parmi les Conseillers qui l'exhortoient de s'approcher du Thrône, & Maxime l'appella pour lui donner le baiser. Ambroise lui dit avec cette sainte & modeste fierté qu'inspire quelquefois la vertu : « Prince, pour- » quoi donnez-vous le baiser à celui que vous ne » connoissez pas ? Car si vous me connoissiez, je » n'aurois pas ici mon audience. L'Empereur lui dit : » Evêque, vous paroissez un peu émû. Il répondit : » Ce n'est pas sans sujet : la honte que j'ai de me voir » dans un lieu où je ne devrois pas être, en est la » cause. » On voit ici que la modestie n'empêche pas les plus grands Saints de soutenir avec vigueur les droits de leur dignité.

n. 3.

Conférence de S. Ambroise avec Maxime.

L'AN 387.

Après quelques autres éclaircissemens, Maxime reprocha à Ambroise qu'il l'avoit joué dans la premiere Ambassade, en l'empêchant d'entrer en Italie, lorsque rien n'eût pu resister à ses armes. Le S.

(*a*) On nommoit *Consistoire* le lieu où le Prince rendoit la justice avec son Conseil, & où il déliberoit sur les affaires d'Etat. Il paroît que les Conseillers nommés *Consistoriales* s'y tenoient debout, & que c'est delà que ce Tribunal fut appellé *Consistorium*.

Evêque répondit qu'il lui seroit glorieux de l'avoir fait ; puisqu'il s'agissoit de sauver un Empereur orphelin, & que les Evêques doivent sur-tout prendre la défense des pupilles. « Mais, ajoûta-t-il, où
n. 6. « me suis-je opposé à vos Légions, pour vous empêcher d'envahir l'Italie ? Quelle armée, quels rochers, quelles forces vous ai-je opposées ? Vous ai-je fermé les Alpes de mon corps ? & plût à Dieu que je l'eusse fait ! Je craindrois peu vos reproches »…. Ensuite S. Ambroise montrant à Maxime le Prince son frere qui étoit présent, lui dit :

« Regardez celui qui est à vôtre droite : Valenti-
n. 9. « nien vous l'a renvoyé avec honneur, lorsqu'il pouvoit se venger sur lui. Comparez vôtre procédé avec le sien : il vous a renvoyé vôtre frere vivant ; rendez-lui du moins son frere mort…. Mais vous craignez que ce spectacle ne renouvelle la douleur des soldats ; car c'est le prétexte dont vous
n. 10. « vous servez. Celui qu'ils ont abandonné durant sa vie, le défendront-ils après sa mort ? Pourquoi craignez-vous, tout mort qu'il est, un Prince que vous avez fait mourir, lorsque vous pouviez lui donner la vie ? J'ai fait mourir mon ennemi, dites-vous : Il n'étoit pas vôtre ennemi ; vous étiez le sien. Rendez à Valentinien les restes de son frere comme des ôtages de la paix. Et comment voulez-vous qu'on croye, comme vous le dites, que vous n'avez pas donné ordre de tuer celui à qui vous empêchez encore qu'on ne rende les honneurs de la sépulture ? »

Comme S. Ambroise excusoit ensuite les Officiers, qui dans la crainte que Maxime ne les fît mourir,

s'étoient refugiés auprès de Théodose, Maxime dit: Qui sont donc ceux que j'ai fait mourir? Ambroise répondit : c'est Vallion, quel grand homme! » quel guerrier! Sa fidélité envers son Prince étoit-elle un crime qui méritât la mort? Maxime dit: Je ne l'ai pas fait mourir. C'est cependant ce que nous avons oüi dire, reprit Ambroise. Il est vrai, repartit Maxime, que s'il ne se fût tué lui-même, j'avois donné ordre qu'on le conduisît à Challon sur Saone pour y être brûlé vif. » Il termina ensuite l'Audience, en disant qu'il délibéreroit sur ce qui lui avoit été proposé.

Mais comme le S. Evêque, tandis qu'il demeura à Tréves, s'abstint de communiquer avec les Evêques Ithaciens, & même avec Maxime, & qu'il l'avertit de faire pénitence d'avoir versé le sang de son Maître, l'Usurpateur irrité de cette conduite, lui donna ordre de se retirer au plûtôt en Italie. Il obéit; & il eut la douleur, en sortant de Tréves, de voir traîner en exil un Evêque fort âgé nommé Hygin, & qui sembloit prêt à rendre les derniers soûpirs. Il étoit presque sans habits & sans les autres commodités (a) qui pouvoient lui adoucir le voyage. S. Ambroise intercéda auprès de ceux qui le conduisoient, pour les lui faire donner; mais il en fut rebutté. Il y a lieu de croire que cet Hygin est l'Evêque de Cordouë dont nous avons parlé, qui après avoir combattu le premier les Priscillianistes, se laissa dans la suite surprendre à leurs artifices. S. Ambroise écrivit à Valentinien le détail

Paulinus vita Ambr. n. 19.

S. Ambroise chassé de Tréves.

Ambr. Ep. 24. n. 12.

(a) Il y a dans le texte de S. Ambroise *sine veste, sine plumario*: on croit que *plumarium* signifie ici un *lit de plume* un *coussin*, peut-être faut-il lire *sine plumacio*.

de ce qui s'étoit passé à son audience. Il finit sa lettre en lui disant : *Soyez sur vos gardes contre un homme qui cache la guerre sous le voile de la paix.*

n. 13.

L'AN 387.

Valentinien ayant appris le mauvais succès de cette Ambassade, dépêcha au plûtôt Domnin vers Maxime, pour tâcher de prévenir les effets de sa colere. Maxime, qui sçavoit dissimuler, reçut gracieusement le nouvel Ambassadeur, le renvoya comblé d'honneurs & de présens, & lui donna des troupes pour l'accompagner, sous prétexte de donner du secours à Valentinien contre les Barbares, mais en effet pour s'assûrer du passage des Alpes. Il suivit de près avec le reste de son armée l'an 387. sur la fin du mois d'Août. Il marcha droit à Milan. Valentinien s'étoit retiré à Aquilée. Maxime l'y suivit ; & le jeune Prince n'eut que le temps de s'embarquer avec sa mere Justine, pour aller implorer la protection de Théodose. Ainsi toute l'Italie demeura sous la puissance de Maxime.

Maxime envahit l'Italie.

S. Sirice qui avoit succédé à S. Damase dès l'an 384, écrivit à ce nouvel Empereur, lui demandant sa protection pour l'Eglise Catholique, & nommément pour faire déposer un Prêtre des Gaules nommé Agricius, qui avoit été ordonné contre les regles. On voit par ce trait que les Papes croyoient dignes de leur attention les moindres atteintes données à la discipline. Maxime fit à ce S. Pape la réponse suivante.

S. Sirice écrit à Maxime.

« Nous avons reçu les lettres de vôtre Sainteté (a), « qui nous ont été fort agréables, & qui sont en effet

(a) Le titre de Sainteté donné dès-lors au Pape, est remarquable : mais on le donnoit quelquefois alors à de simples Evêques.

fet

fet dignes de l'Evêque & de la ſplendeur de la » ville. Pour la foi Catholique, touchant laquelle » vous avez voulu vous adreſſer à nous, je déclare » que j'en prendrai d'autant plus de ſoin, que j'é- » prouve une protection de Dieu plus particuliere. » Je ſuis monté ſur le Thrône preſque en ſortant » des fonts ſalutaires, où j'avois été régénéré. De- » puis ce temps-là, Dieu n'a pas ceſſé de favoriſer » tous mes deſſeins & toutes mes entrepriſes; & » j'eſpere, mon très-cher pere, qu'il continüera » toûjours d'être mon protecteur & mon gardien. » Quant à ce qui regarde Agricius, que vous dites » avoir été ordonné Prêtre contre les régles; puiſ- » je mieux témoigner mon reſpect pour nôtre Re- » ligion, qu'en faiſant juger cette affaire par les » Evêques Catholiques? Je ferai aſſembler ceux des » Gaules, ou des cinq Provinces à leur commodi- » té, dans la ville qu'ils auront choiſie, afin qu'ils » jugent enſemble ce que porte la coutume & la » Loi. Car ce qu'il faut déterminer par l'autorité » des Livres SS. & des Canons, c'eſt à ceux qui en » ſont inſtruits, de le faire. Au reſte, je proteſte que » je n'ai d'autres vûës, que d'éloigner toute diviſion, » & de maintenir inviolable & ſans atteinte l'uni- » té de la foi Catholique, par la parfaite unanimité » de l'Epiſcopat. » Maxime parle enſuite des deſordres qu'il a trouvés en Italie à ſon arrivée. Il entend ſans doute les troubles de l'Arianiſme, que la perſécution de Juſtine avoit fait renaître; & il finit ſa lettre en diſant au Pape qu'il aime mieux que ſa Sainteté apprenne par des Actes juridiques les crimes qu'on a découverts depuis peu dans les Mani-

Réponſe de Maxime à S. Sirice.

Epiſt. Maxi. ad Syrici. t. 1. Concil. Galliæ. p. 25.

chéens, que de lui faire lui-même le récit de ces ordures. Ces Manichéens sont les Priscillianistes, que plusieurs vouloient encore alors justifier, pour rendre Maxime odieux. Il y a apparence que la révolution arrivée peu de temps après, empêcha la tenuë du Concile dont il est parlé dans cette lettre.

Maxime favorise les Juifs.

Ambro. nov. Edit. Ep. 40. ad Theodos. n. 23. p. 953. t. 2.

Maxime ne montra pas toûjours le même zéle pour la Religion. Les Chrêtiens de Rome ayant brûlé une Synagogue des Juifs, il donna des ordres très-sévéres pour la faire rétablir ; & envoya des soldats à Rome, pour les faire exécuter. Les Chrêtiens en augurerent mal, & ils disoient : *Il n'arrivera rien de bon à ce Prince ; il s'est fait Juif.* C'est à cette action que S. Ambroise attribuë la perte de Maxime ; laquelle arriva bientôt après.

Theodor. hist. c. 15. l. 5.

Valentinien aborda à Thessalonique avec sa mere, & envoya aussi-tôt prier Théodose de lui accorder sa protection contre le Tyran qui avoit fait mourir son frere, & qui venoit d'envahir ses Etats. Théodose ne cherchoit que l'occasion de venger la mort de Gratien à qui il étoit redevable de l'Empire. L'intérêt & la gloire, la justice & la reconnoissance le portoient également à prendre la défense de Valentinien, dont il venoit d'épouser la sœur Galla, après la mort de sainte Flaccille sa premiere femme (a). Dès qu'il eut appris le mauvais état des affaires de ce jeune Prince, il lui écrivit qu'il n'étoit point surpris des malheurs qui lui étoient arrivés ; puisqu'il avoit persécuté la véritable Religion, &

T. 4. p. 649.

(a) M. Fleuri se trompe, lorsqu'il dit que Galla fut la premiere femme de Théodose : ce Prince avoit épousé en premieres nôces Flaccille qui mourut l'an 385, & fut mere d'Arcadius & d'Honorius : & il épousa en secondes nôces Galla fille de Valentinien I. & de Justine. C'est la Chronique d'Alexandrie qui a trompé M. Fleuri.

que le Tyran l'avoit protégée. Il joignit bien-tôt des secours efficaces à ces salutaires avis, & il alla lui-même s'aboucher avec lui à Thessalonique, pour concerter les projets de la Campagne.

Mais de tous les préparatifs pour une si importante expédition, Théodose jugea que le plus nécessaire étoit d'intéresser le Ciel dans sa cause. Il tâcha d'en mériter la protection par de nouvelles Loix qu'il publia contre les Hérétiques ; & après avoir recommandé le succès de ses armes aux plus saints Solitaires, il envoya consulter sur l'événement de la guerre le célébre Jean d'Egypte renommé pour le don de prophétie. En ayant reçu une réponse favorable, il s'avança avec tant de célérité en Pannonie, qu'il surprit les troupes de Maxime, les défit en deux combats, passa les Alpes, & prit Aquilée, où Maxime avoit eu l'imprudence de s'enfermer. Cet Usurpateur, dépouillé des ornemens Impériaux, fut conduit les pieds nuds & les mains liées devant Théodose & Valentinien, à trois milles de la ville. Théodose lui fit quelques reproches, mais d'un air où la compassion avoit plus de part, que l'indignation. Il paroissoit touché de l'état malheureux où il voyoit Maxime, il détournoit la vûë & changeoit de couleur, balançant entre la clémence & la justice. Ses soldats s'en étant apperçus, enleverent Maxime de sa présence, & lui trancherent la tête le 27. d'Août, l'an 388. après cinq ans de régne (a) depuis la mort de Gratien.

L'AN 388.

Victoire de Théodose.

Pacatus Panegyr. Theodos.

Mort de Maxime.

Socrat. l. 5. c. 14.

(a) D'habiles Critiques croyent devoir rapporter au régne de Maxime, le martyre de sainte Ursule & d'un grand nombre de saintes Vierges mises à mort à Cologne par les Huns dans quelque irruption de ces Barbares. C'est ce qu'on trouve de plus vrai-semblable parmi tant d'opinions différentes, ausquelles ont donné lieu les fausses histoires

L'AN 388.

Le Comte Arbogaste fut envoyé dans les Gaules, où il fit mourir le jeune Victor, que son pere Maxime avoit associé à l'Empire (a). Andragathe, qui commandoit la flotte de Maxime, & qu'on prétend avoir été le meurtrier de Gratien, ayant appris ces tristes catastrophes, se punit lui-même de son crime, & se précipita dans la mer. C'est ainsi que cette guerre fut terminée par la mort seulement de quelques coupables. Une victoire qui coûta si peu de sang, en fut plus agréable & plus glorieuse à Théodose. Mais ce Prince fit quelque chose de plus grand que de conquérir ainsi l'Empire d'Occident : il le rendit à Valentinien, & y demeura environ trois ans, pour régler & affermir l'autorité de ce jeune Empereur, à qui il voulut servir de pere & de maître dans l'art de regner.

Vertus de Valentinien II.

Les exemples & les leçons de Théodose, eurent bien-tôt effacé de l'esprit de Valentinien les mauvaises impressions que sa mere l'Impératrice Justine pouvoit lui avoir données. Ce jeune Prince devint l'exemple & les délices de son Empire par sa bonté, sa sagesse, son amour pour la chasteté (b) & par son zéle pour le progrès & la pureté de la foi. Il passa dans les Gaules peu de temps après que

qu'on en a publiées. Mais ces piéces apocryphes ne doivent pas faire douter du martyre de ces Saintes. Il est aussi réel que la plûpart des circonstances dont on l'a embelli, sont fabuleuses.

(a) Victor a le titre d'Auguste dans ses médailles : sur le revers d'une, il est representé avec son pere Maxime tenant chacun d'une main le même globe avec cette legende, *bono Rei publicæ nati.*

Ambr. de obit. Valent. p. 1179.

(b) S. Ambroise rapporte un beau trait de la pudeur de Valentinien II. Ce Prince ayant sçu qu'il y avoit à Rome une Comédienne qui passoit pour un prodige de beauté, & qui étoit l'objet de la passion de toute la jeune Noblesse, fit venir cette femme à sa Cour, pour ôter cette occasion de pecher à la Jeunesse Romaine. Mais pour ne s'y pas exposer lui-même, il ne voulut pas même se permettre la curiosité de voir, ni en particulier, ni en public, une beauté dont on faisoit tant d'éloges.

Théodose eut quitté l'Italie : il y gagna tous les cœurs,excepté celui d'un perfide qu'il avoit comblé de bienfaits, & dont il devint la malheureuse victime. L'AN 391.

Le Comte Arbogaste Général des troupes de Valentinien, avoit rendu à l'Etat les plus signalés services ; & il avoit aussi reçu pour récompense les plus grands honneurs : mais ses services le rendirent insolent, & les bienfaits du Prince, ingrat. C'étoit un de ces hommes qui se croyant nécessaires, & l'étant peut-être, vendent trop cher leur fidélité, & veulent dominer ceux qui sont leurs maîtres. On cesse de leur être obligé, parce qu'ils font trop sentir qu'on doit l'être. Valentinien qui vouloit régner par lui-même, souffroit avec peine les manieres impérieuses du Comte. Mais sa reconnoissance l'empêchoit encore d'éclater, lorsqu'il reçut à Vienne dans la Gaule une Députation (a) du Sénat Romain, ou plûtôt de quelques Sénateurs Idolâtres, qui demandoient le rétablissement des priviléges ôtés par Gratien aux Temples des Idoles. On s'étoit flaté qu'un jeune Empereur qui n'étoit plus soutenu par la présence de Théodose, ni par les conseils de saint Ambroise, ne pourroit refuser une demande faite au nom respectable du Sénat, & appuyée de tout le crédit d'Arbogaste, qui étoit Payen. On se trompa ; Valentinien fut inexorable. Ce refus augmenta le mécontentement du Comte Arbogaste, qui ne songeant qu'aux services qu'il avoit rendus, oublioit les graces qu'il avoit reçûës.

Caractere d'Arbogaste.

Ambr. de obit. Valentin.

(a) Le Sénat Romain avoit fait une Députation à Valentinien pour le même sujet dès l'an 384. sous la Préfecture de Symmaque : il faut la distinguer de celle dont nous parlons, qui se fit peu de temps avant la mort de ce Prince.

L'AN 392.

Valentinien s'apperçut trop tard de la puissance presque souveraine de ce Général. Il en écrivit à Théodose, & forma le dessein de repasser en Italie, où il auroit plus d'autorité: mais il se pressa trop de découvrir ses sentimens. Etant un jour monté sur son Tribunal, il donna un brevet à Arbogaste, par lequel il lui ôtoit la charge de Général. Arbogaste l'ayant lu, le déchira, & répondit insolemment: *Vous ne m'avez pas donné cette charge; il ne sera pas en vôtre pouvoir, de me l'ôter.* Après une rebellion si éclatante, il ne songea qu'à achever son crime, en perdant celui qui pourroit l'en punir.

Zozim. l. 4.

Valentinien eut quelques pressentimens de sa mort: & comme il n'étoit pas encore baptisé, il envoya un Silentiaire (*a*) à S. Ambroise, avec une lettre pour le presser de se rendre auprès de sa personne. Il lui marquoit qu'il ne s'imaginât pas que ce fût pour le faire assister à quelque Concile. « Il sçavoit, dit S. Ambroise, que je m'étois souvent excusé de me trouver à ces Assemblées, à « cause des fréquentes dissentions des Evêques de « la Gaule. » Ce refus de S. Ambroise d'assister à ces Conciles, marque que les dissentions dont il parle, ne concernoient pas le dogme: car le zéle du S. Evêque l'auroit fait voler au secours de la foi. Il s'agissoit apparemment des divisions qui étoient alors entre les Evêques des Gaules au sujet de ceux qui communiquoient avec les Ithaciens: nous sça-

Valentinien mande S. Ambroise pour recevoir le baptême par son ministere.

Ambr. de obitu Valenti. t. 2. nov. Edit.

Conc. Taurin.

(*a*) Les Silentiaires étoient des Officiers du Palais, dont l'emploi étoit d'imposer silence, & d'empécher qu'on ne fit du bruit dans la chambre & dans l'antichambre de l'Empereur. Il paroît qu'ils assistoient pour le même sujet aux Consistoires & aux autres assemblées; & on les employoit souvent pour les messages secrets. Dans la suite on donna le nom de *Silentiaires* aux Confidens & aux Conseillers des Princes.

vons d'ailleurs que S. Ambroiſe écrivit une lettre ſur ce ſujet.

Valentinien, après avoir dépêché ſon Courier à S. Ambroiſe, paſſa les deux jours ſuivans dans de continuelles inquiétudes, que lui donnoit l'impatience de recevoir le Baptême; & dès le matin du troiſiéme jour, il demanda ſi le S. Evêque n'étoit pas arrivé : ce jour fut le dernier de ſa vie. Arbogaſte, qui craignoit peut-être l'autorité de S. Ambroiſe, voulut prévenir ſon arrivée ; & comme Valentinien prenoit quelque divertiſſement auprès de Vienne ſur le bord du Rhône, il envoya des aſſaſſins qui l'étranglerent, & le pendirent enſuite à un arbre avec ſon mouchoir, pour faire croire qu'il s'étoit étranglé lui-même, comme le bruit en courut en effet. Il eſt ſurprenant que S. Proſper dans ſa Chronique ait adopté une opinion ſi outrageuſe à la mémoire d'un ſi bon Prince. Il mourut le Samedi quinziéme de Mai, veille de la Pentecôte, l'an 392. dans la (*a*) vingt & uniéme année de ſon âge, & la (*b*) dix-ſeptiéme de ſon regne. Son corps fut porté à Milan ; & ſaint Ambroiſe inconſolable de cette perte, en fit un bel éloge funébre, où il ne fait pas moins voir la bonté de ſon cœur, que les vertus du Prince qu'il regrette. Il ne craint pas de nous aſſû-

L'AN 392.

Mort de Valentinien II.

Hieron. Ep. 35. nou. Edit.

Epiph. l. de ponderibus & menſuris.

(*a*) Ceux qui donnent vingt-cinq ans à Valentinien, comme a fait M. Flechier, ont été trompés par les Auteurs qui le confondent avec Valentinien fils de Valens. S. Jerôme dit que ce Prince fut tué dans l'adoleſcence *adoleſcens, & pene puer* : ce qu'on ne pourroit dire d'une perſonne de vingt-cinq ans.

(*b*) S. Ambroiſe marque que Valentinien fut enlevé la dix-huitiéme année de ſon regne : il compte ſans doute la premiere & la derniere année, qui ne ſont pas complettes. M. Fleuri dit qu'il régna dix-ſept ans, apparemment parce que la dix-ſeptieme année étoit commencée : car ce Prince ne régna que ſeize ans cinq mois & vingt-un jours. Le P. Hardoüin dans ſes notes ſur Themiſtius, lui donne un regne bien plus court, & croit qu'il ne fut reconnu pour Empereur qu'après la mort de Gratien. Mais les Hiſtoriens & pluſieurs Inſcriptions, prouvent le contraire.

Flechier. vie de Theod.

Hier. de obit. Nepot.

Ambro. de ob. tu Valent.

rer de ſon ſalut, quoiqu'il n'eût pas reçu le Baptême, mais il l'avoit deſiré ardemment, & s'y étoit diſpoſé.

Eugene uſurpe l'Empire.

Arbogaſte, qui aimoit mieux gouverner l'Empire qu'être Empereur, fit déférer cette qualité à Eugéne, avec qui il avoit concerté ſa conjuration. C'étoit un ſimple Rhéteur qui ſe piquoit d'être fort éloquent; talent aſſez inutile pour défendre un Empire: mais Arbogaſte lui promettoit ſon bras. Eugéne de ſon côté tâcha de s'attacher les Idolâtres en favoriſant le Paganiſme aux dépens de la Religion Chrêtienne, qu'il profeſſoit. S. Ambroiſe eut le courage de lui écrire, pour lui en faire des reproches.

Ambr. Epiſt. 57.

Expédition de Théodoſe contre Eugene.

L'AN 394.

Théodoſe ayant appris ces triſtes nouvelles, délibéra s'il devoit entreprendre la guerre contre un ennemi qui devenoit tous les jours plus puiſſant. Il envoya encore conſulter S. Jean d'Egypte, comme ſon oracle, & en ayant reçu une réponſe favorable, il marcha contre le nouvel Uſurpateur, força les Alpes, & ſe trouva en préſence de la formidable armée d'Eugéne. Théodoſe fit commencer l'attaque par les Barbares de ſon armée: mais après un combat opiniâtre, ils furent repouſſés & mis en fuite. Ce religieux Prince voyant leur déroute, monta ſur un rocher, & à la vûë de ſon armée, il adreſſa à Dieu une fervente priére qui fit renaître le courage dans le cœur de ſes ſoldats. Le combat recommença avec tant d'opiniâtreté de part & d'autre, que la nuit ſeule put ſéparer les combattans.

Alors les principaux Officiers de l'armée de Théodoſe lui conſeillerent de faire retraite, & de remettre

mettre à l'année suivante la décision de cette guerre. Il répondit qu'il ne souffriroit pas que la Croix, qui marchoit à la tête de son armée, reculât devant l'Idole d'Hercule qu'Eugéne faisoit porter. Ayant donc pris le parti de finir l'affaire par un combat décisif, il passa la nuit en prieres dans une Chapelle, qui étoit sur la montagne où il campoit. Le Seigneur ne différa pas à l'exaucer. Ce Prince ayant succombé au sommeil vers la pointe du jour, vit en songe deux hommes vêtus de blanc, & montés sur des chevaux de même couleur, qui après lui avoir fait connoître qu'ils étoient les Apôtres saint Jean, & S. Philippe, l'assûrerent de la victoire. Un soldat eut la même vision : ce qui releva le courage de toute l'armée ; & l'on vit bientôt l'accomplissement de ces promesses.

Théodoret l. 5. c. 24.

Théodose plein d'une vive confiance, fait marcher ses troupes à l'Ennemi ; & comme quelques bagages en arrêtoient la marche, il mit pied à terre ; puis s'avançant à la tête de son armée, *Et où est*, dit-il, *le Dieu de Théodose* ? Le Dieu des armées vint en effet à son secours, & les élémens combattirent pour lui. Il s'éleva tout à coup de violens tourbillons (*a*), qui en donnant une nouvelle force aux traits lancés par les soldats de Théodose, repoussoient ceux de leurs ennemis contre eux-mêmes.

Ambr. Orat. de obit. Theod. t. 2. nov. Edit. p. 1200.

Victoire miraculeuse de Théodose.

Cependant Arbogaste qui avoit laissé à Eugéne le soin de haranguer, qui étoit son premier mêtier, faisoit par-tout l'office d'un grand Général ; & il au-

(*a*) Le Poëte Claudien tout Payen qu'il étoit, fait allusion à ce miracle par ces beaux vers qu'il recita deux ans après :

O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris
Æolus armatas hyemes, cui militat Æther,
Et conjurati veniunt ad classica venti.

In 3. Cons. Hon.

roit aiſément vaincu par ſa valeur, & par le nombre de ſes ſoldats, s'il n'eût combattu contre Théodoſe, ou plûtôt contre le Ciel. Mais la victoire ne tarda pas à ſe déclarer pour le parti de la juſtice. La plûpart des troupes d'Eugéne mirent bas les armes, & demanderent quartier. Théodoſe l'accorda, à condition qu'on lui livreroit Eugéne. On courut auſſitôt pour ſe ſaiſir de ce malheureux, qui voyant venir à lui des Cavaliers à toute bride, leur demanda s'ils lui amenoient Théodoſe. *Non*, lui répondirent-ils, *mais nous vous menons à lui*. Auſſi-tôt on le dépouilla des ornemens Impériaux, & on le conduiſit à Théodoſe, les mains liées derriere le dos. Ce Prince le regardant avec un air de mépris, lui reprocha ſon uſurpation, & la mort de Valentinien. Eugéne ſe jetta aux pieds de ſon vainqueur, & employa tout ſon art de Rhéteur, pour tâcher de le fléchir. Mais tandis qu'il étoit en cette poſture, ſes propres ſoldats lui trancherent la tête.

Theodoret l. 5. c. 24.

Zozim.

Socrat. Sozom.

Mort du Tyran Eugene.

Arbogaſte, le premier Auteur de tant de maux, ſe chargea lui-même de s'en punir, & s'enfonça deux épées dans le corps. Il étoit François, & tant qu'il ſuivit un parti juſte, il fut le plus grand, & le plus heureux Capitaine de ſon temps. Il ne devint malheureux, qu'en devenant perfide.

Claud. 3. Conſul. Honor.

L'uſage que Théodoſe fit de la victoire pour le bien de la Religion & des peuples, lui fut plus glorieux que la victoire même. Mais ce grand Prince quoique dans un âge aſſez peu avancé, n'avoit plus après tant de belles actions, de gloire à acquerir ſur la terre; & le temps de recevoir dans le Ciel une récompenſe plus ſolide n'étoit pas éloigné. Il avoit

Ambroſ. orat. in funer. Theodoſii.

L'AN 395.

fait venir de Constantinople ses deux fils Arcade & Honorius : il ne joüit pas long-temps du plaisir de les voir. Se sentant attaqué d'une hydropisie mortelle, il partagea entre eux ses Etats, donna l'Empire d'Orient à Arcade, & celui d'Occident à Honorius ; & il les exhorta sur-tout à se montrer héritiers de son zéle pour la Religion ; parce que c'est la piété du Souverain qui conserve la paix, & qui lui assûre la victoire sur ses ennemis. Il mourut âgé d'environ cinquante ans le dix-septiéme de Janvier, l'an 395, la seiziéme année de son Empire finissant : Prince digne des éloges que tous les SS. Peres lui ont donnés, & que les Payens même n'ont pu lui refuser. Il ne manqua à sa gloire, que d'avoir des enfans capables de la soutenir.

Mort de Théodose.

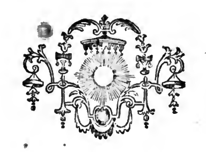
Quarante jours après la mort de Théodose, S. Ambroise en prononça l'Oraison funébre dans l'Eglise de Milan en presence du jeune Empereur Honorius. « Voilà dit le S. Evêque, ce que nous annonçoient les fréquens tremblemens de terre, les » pluyes continuelles, & les ténébres extraordinai- » res qui couvroient le ciel. Tous les élémens sem- » bloient pleurer la mort du Prince qui devoit nous » être enlevé... Nous l'avons perdu ce grand Empe- » reur : mais nous ne l'avons pas perdu tout entier, » nous le voyons encore, & nous le reconnoissons » dans les Princes ses fils. Que leur âge encore ten- » dre ne vous allarme pas... La vertu parfaite fait » l'âge parfait... Rendez aux enfans ce que vous » devez au pere. » S. Ambroise fait ensuite le plus bel éloge des vertus de Théodose. Il loüe sa foi, à laquelle il attribuë ses victoires, son humilité, qui a

Ambr. de obit. Theod.

paru dans sa pénitence publique, & sur-tout sa facilité à pardonner. « Il croyoit, dit-il, recevoir un « bienfait quand on lui demandoit une grace. Il « n'étoit jamais plus disposé à pardonner, que quand « il s'étoit laissé aller à la colere. Son indignation « devenoit alors la ressource des coupables : c'étoit « pour lui une raison de leur faire grace. Le S. Evê- « que joint les priéres de l'Eglise à ces éloges. » Seigneur, dit-il, accordez le repos à vôtre serviteur Théodose, ce repos que vous avez préparé à vos Saints.

J'ai cru devoir faire connoître en peu de mots toutes ces révolutions arrivées coup sur coup dans le Gouvernement civil des Gaules, pour répandre plus de jour sur l'histoire que j'écris, & qui se trouve liée avec ces événemens. Je ne me croirois pas permis de détourner mon Lecteur, même par des routes agréables, du terme que je me suis proposé.

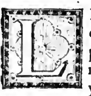
FIN DU SECOND LIVRE.





HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE TROISIE'ME.



ES troubles des guerres civiles dont on vient de parler, n'avoient pas empêché la Religion, & même l'état Monaſtique de fleurir dans les Gaules. On y vit un grand nombre de perſonnes s'efforcer par une ſainte émulation d'imiter les Solitaires de l'Orient, qui donnoient en ce temps-là tant d'édification à l'Egliſe. Si le genre de vie des Moines Occidentaux fut moins éclatant, il eut quelque choſe d'auſſi héroïque, & peut-être de plus difficile, eu égard à la diverſité des climats & des temperamens. Les Solitaires de la Thébaïde s'enfonçoient dans des déſerts inhabités pour y mourir

Vers l'AN 390.

L'état Monaſtique fleurit dans la Gaule.

au monde, éloignés du monde. Ceux d'Occident se firent des solitudes au milieu des Provinces les plus peuplées, & sans s'éloigner du monde, ils eurent le courage d'y renoncer & d'y mourir.

Divers Monasteres de S. Martin.

S. Martin fut, comme nous avons vû, le prémier pere des Moines dans la Gaule : il n'est pas surprenant que la réputation d'un si illustre Instituteur y ait mis en peu de temps la vie Monastique dans un si grand crédit. Outre les Monasteres de Poitiers & de Tours, ce S. Evêque en avoit fondé plusieurs en divers endroits de la Touraine, & particuliérement dans les lieux où il avoit abbattu des Temples des Idoles. Il croyoit ne pouvoir mieux réparer que par ces saints établissemens, les outrages qu'un culte superstitieux avoit faits à la divine Majesté.

Monastere de Tréves.

Il y avoit aussi un Monastere à Tréves dans des jardins attenans aux murs de la ville. Quelques Moines s'y étoient bâti des cabannes ; & ils avoient un exemplaire de la vie de saint Antoine, pour s'en servir comme de modelle. Deux Courtisans étant allé se promener dans ces jardins, l'un d'eux y lut comme par amusement ce livre qu'il trouva dans la cellule d'un Moine. Mais il fut si touché de cette lecture, que jettant sur son ami un regard plein « de tendresse & de compassion, il s'écria : « Eh que « cherchons-nous par tant de travaux ? Qu'espe- « rons-nous de la Cour pour nos services, si ce n'est « la faveur de l'Empereur ? Mais que cet objet de « nôtre ambition est un bien fragile & dangereux ! « Par combien de périls ne faut-il pas parvenir à un « plus grand péril ; & quand y parviendrions-nous ?

August. Confess. l. 8. c. 6.

Au lieu que, si je le veux, je deviens dès maintenant l'ami de Dieu. » Ces pieuses reflexions inspirées par la grace, déterminerent ces deux Courtisans à embrasser la vie Religieuse dans ce Monastere. Ils étoient l'un & l'autre fiancés : pour rendre complet le triomphe de la grace, leurs épouses futures les imiterent, & consacrérent à Dieu leur virginité.

Mais on ne vit nulle part tant de ces exemples si édifians de mépris du monde, que dans le célébre Monastere de Lérins. Ce fut vers la fin du quatriéme siécle, que cette isle auparavant deserte, commença à devenir pour la Gaule comme une nouvelle Thébaïde par le nombre & l'austerité des saints Moines, qui vinrent la peupler sous la conduite de S. Honorat. Ce S. Patriarche retraça dans l'Occident les vertus des plus saints Abbés de l'Orient, & rendit croyable ce qu'on en racontoit de plus merveilleux. Il étoit originaire du territoire de Toul, & issu d'une noble famille Romaine, qui avoit eu l'honneur de donner des Consuls à l'Empire. Il n'estima ces avantages, que parce qu'ils pouvoient rendre son sacrifice plus précieux. En effet prévenu par la grace dès sa plus tendre jeunesse, il se fit mettre au nombre des Cathécumenes malgré ses parens, & se disposa au Baptême avec une ferveur qui leur fit craindre qu'elle ne le portât à enfouïr ses talens pour le monde. Ils ne se tromperent pas : dès qu'il eut reçû cette grace, il ne songea qu'à faire honneur à sa foi par sa conduite. Son pere, qui craignoit de perdre celui qu'il espéroit devoir soutenir la gloire de sa famille, n'o-

Monastere de Lerins.

Commencemens de saint Honorat fondateur du Monastere de Lérins.

Serm. S. Hilar. Arel. de vit. Honorati ap. Bol. 16. Janu.

mit rien pour l'attacher au monde par les plaisirs, qu'il tâcha de lui faire goûter : Ces liens qui ne sont pour ainsi dire que de fleurs, sont souvent les plus difficiles à rompre. Honorat sçut s'en dégager, & pour ôter au monde toute espérance de le gagner, il se coupa les cheveux, & se revêtit d'habits grossiers, en signe de la nouvelle vie qu'il vouloit mener. Son exemple persuada bientôt un de ses freres, nommé Venant, qui se fit son disciple, quoique son aîné : la vertu donne une autorité que l'âge ne donne point.

ibid. n. 6.

n. 8.

Les deux freres que les mêmes sentimens de piété unirent plus étroitement, se retirerent ensemble à la campagne, pour y vaquer avec plus de liberté à tous les exercices d'une vie innocente & pénitente. Mais l'éclat de leurs vertus leur attiroit trop d'éloges dans un pays où ils étoient connus. Ils craignirent la vaine gloire, tentation encore dangereuse à ceux qui ont vaincu toutes les autres : c'est pourquoi, après avoir vendu au profit des pauvres, les biens dont ils pouvoient disposer, ils se rendirent à Marseille, où l'Evêque qui étoit Procule, voulut arrêter Honorat pour l'engager dans son Clergé. Mais Dieu qui le destinoit à faire un jour la gloire de l'état Ecclésiastique, vouloit qu'il fît auparavant celle de l'état Religieux. Les deux freres s'embarquerent donc pour l'Orient avec un saint Moine nommé Caprais, sous la conduite duquel ils s'étoient mis. Ils parcoururent les diverses côtes de la Grece sans autre dessein, que d'étudier de près les vertus & les pratiques des plus fervens Moines de ces cantons. Venant mourut à Méthone

n. 10.

n. 13.

S. Honorat & S. Venant son frere s'embarquent pour l'Orient.

n. 14.

ne ou Moudon dans le Péloponese, & il est honoré le 30. de Mai.

Honorat ayant perdu un frere qui faisoit sa consolation dans ces terres étrangeres, prit le parti de revenir dans les Gaules. Il passa par l'Italie où plusieurs saints Evêques s'empresserent de le retenir. *n.* 15. L'estime particuliére qu'il conçut pour saint Leonce Evêque de Fréjus, le porta à se fixer dans son voisinage. Il demeura quelque temps dans le creux d'un rocher qu'on nomme encore aujourd'hui *la Baume S. Hônorat*, dans un lieu appellé le desert de Caporosse. Mais la petite isle de Lérins (*a*) qui n'en étoit pas éloignée, & qui est située entre Antibes & Fréjus, lui parut encore plus propre à le dérober aux yeux du monde ; & il prit la résolution de s'y retirer. On tâcha de l'en détourner, en lui representant qu'elle n'étoit qu'un repaire de serpens venimeux. Il se rassûra sur la parole du Prophéte : *Vous marcherez sur l'aspic & sur le basilic, & vous foulerez aux pieds le lion & le dragon.* Sa confiance ne fut pas vaine : les serpens de l'isle parurent avoir perdu leur venin à son égard, & à l'égard de ses disciples. Il ne fut trompé que dans l'espérance dont il s'étoit flaté de pouvoir vivre caché : les honneurs qu'il fuyoit, le vinrent chercher dans son desert, & il fut élevé, comme malgré lui, à la Prêtrise par saint Leonce. Voyant ensuite qu'on accouroit de toutes parts se ranger sous sa conduite, il fit bâtir dans cette isle vers la fin du quatriéme siécle un Mona-

S. Honorat revenu dans la Gaule, passe dans l'isle de Lérins.

Vers l'AN 392.

Ps. 90.

Sermo. Hilarii. n. 19.

(*a*) Strabon nomme l'isle de Lérins *Planasia*, parce qu'elle ne contient qu'une plaine fort unie, & c'est pour la même raison que Sidoine l'appelle *Insula plana.* On la nomme aujourd'hui *l'isle S. Honorat* : il faut la distinguer de l'isle de Lero, dite de *sainte Marguerite.*

ftere, qui fut un des plus célébres du monde Chrêtien par la multitude des SS. & des grands perfonnages, qu'il a donnés à l'Eglife. Les Moines y demeuroient dans des cellules féparées, & ils allioient les exercices de la vie cénobitique avec ceux de la vie folitaire. C'étoit-là comme le précis de la Régle de Lérins qu'on n'a plus. Nous parlerons encore fouvent de ce faint defert.

Eucher. de laude Erem.

Il y avoit auffi dès-lors dans la Gaule des Monafteres pour les Vierges confacrées à Dieu. On le voit par ce que raconte Sulpice Sévére d'un foldat marié, que S. Martin ne reçut au nombre de fes Moines, qu'à condition que fa femme entreroit dans un Monaftere de filles. Le foldat y confentit d'abord : mais quelque temps après s'étant fait une cellule à l'écart, pour mener la vie anachorétique, il revint prier S. Martin de lui permettre d'avoir fa femme auprès de lui, afin, difoit-il, de s'animer l'un l'autre par les exemples mutuels qu'ils fe donneroient, bien réfolus au refte de garder la continence qu'ils avoient promife. S. Martin qui connut le piége, lui dit : « Vous qui avez été à la guerre, vous « êtes-vous jamais trouvé à quelque bataille ? Je me « fuis trouvé à plufieurs, répondit l'Hermite. Eh « bien, reprit Martin, y avez-vous jamais vû des « femmes combattre avec les hommes ? » Cette réflexion fimple & naturelle fit reconnoître au nouveau Solitaire fon illufion. Alors S. Martin fe tournant vers fes difciples, qui étoient en grand nombre autour de lui, leur dit : « Mes freres, il ne faut « pas que les femmes mettent le piéd dans le camp « des hommes. C'eft à ceux-ci à aller à la guerre,

Monafteres de filles.

Sever. Sul. dial. 2.

& à celles-là à demeurer enfermées dans l'encein- »
te des murailles... La premiere vertu, & comme »
la parfaite victoire d'une femme, c'est de ne se »
pas montrer. »

A la vérité les Monasteres de Religieuses étoient encore alors fort rares : mais il y avoit un grand nombre de pieuses filles dans toutes les villes, qui sans quitter la maison paternelle faisoient Profession de garder la virginité : elles étoient distinguées par le voile, symbole de la modestie & de la pudeur. Quelques-unes même vivoient recluses, & ne se laissoient voir à aucun homme. S. Martin passant un jour près de la cellule d'une de ces Vierges, renommée pour sa sainteté, alla pour lui rendre visite, quoiqu'il n'en rendît pas aux femmes. Mais la sainte Recluse le fit prier de lui permettre de garder la résolution qu'elle avoit faite, de ne parler jamais à aucun homme ; & le S. Evêque se retira plus édifié de ce refus, qu'il n'auroit pu l'être des plus beaux discours de piété.

Sever. Sup. dial. 2.

Il y eut même des Vierges Chrêtiennes, qui eurent le courage de conserver cette glorieuse qualité jusque dans le mariage, avec le consentement de leurs époux. Dans la ville appellée alors d'Auvergne, & aujourd'hui Clermont, une fille de qualité nommée Scholastique avoit voüé à Dieu sa virginité. Ses parens, dont elle étoit l'unique héritiere, ne laisserent pas de la marier malgré elle à Injurieux Sénateur de la même ville, qui étoit pareillement fils unique. Le soir des nôces l'épouse pleurant amérement, le mari lui en demanda la cause. Elle répondit, qu'elle avoit consacré à Jesus-Christ sa virgi-

Virginité conservée dans le mariage.

Greg. Turon. hist. l. 1. c. 42.

nité, & que s'il vouloit la conserver, elle lui feroit part de la dot qu'elle espéroit de ce divin époux. Injurieux qui avoit aussi une rare piété, y consentit sans peine, & les deux époux garderent constamment leur résolution. Ils furent enterrés dans le même tombeau, auquel il se fit plusieurs miracles. Ils sont connus dans le pays sous le nom *des deux Amans* (*a*).

S. Artéme, qui gouvernoit vers le même temps l'Eglise d'Auvergne, donnoit par son exemple à son peuple de belles leçons du mépris du monde & de ses plaisirs. Ce S. Evêque avoit été de la Cour de l'Empereur de Tréves, c'est-à-dire, de Maxime. Il s'y distingua par une sagesse d'autant plus admirable qu'elle étoit jointe à une grande jeunesse, & à une rare beauté. Il fut envoyé de Tréves en Espagne avec quelques autres Députés; mais passant par la ville d'Auvergne, il tomba malade d'une fiévre violente. S. Népotien qui avoit succédé dans ce Siége à S. Allyre, comme nous l'avons dit, le visita, & l'ayant oint du S. Chrême, le guérit. Il travailla ensuite à lui rendre la santé de l'ame, en le détrompant des vanités du siécle. La reconnoissance rendit Artéme docile aux instructions du S. Evêque. Il quitta ses grands biens, & s'engagea généreusement dans le Clergé, sans que l'amour d'une femme, avec laquelle il étoit fiancé (*b*), pût l'arrêter. Il montra tant de talens & de piété dans ce nouvel état, qu'il fut choisi pour être le successeur de Népotien vers

S. Artéme & S. Népotien Evêques d'Auvergne.

Greg. Turon. l. 1. c. 41.

(*a*) On voit aussi à Lyon un tombeau qu'on nomme *des deux Amans*: mais c'est un monument profane, & peut-être un ancien Autel des Idoles.

(*b*) L'expression de Grégoire de Tours, *erat sponsali vinculo nexus*, peut faire croire qu'il n'étoit que fiancé; mais on pourroit aussi l'entendre du mariage.

l'an 388. S. Népotien est honoré le 22. d'Octobre, & S. Artéme le 24. de Janvier.

S. Paulin venoit de donner à la Gaule un exemple encore plus éclatant du mépris des grandeurs mondaines. Il avoit reçu en naissant tout ce qui peut flater l'ambition ; de la noblesse, il étoit issu d'une des plus illustres familles de Rome (a) ; des richesses, ses biens étoient immenses ; de l'esprit, on l'admire encore dans ses ouvrages. Mais il parut que la divine Providence ne l'avoit comblé de tous ces avantages, que pour rendre plus glorieux le triomphe de la grace, qui devoit les lui faire mépriser. Il nâquit dans l'Aquitaine à Ebromage proche de Bourdeaux, & fut élevé dans cette Province. Ainsi l'Eglise Gallicane peut le compter au nombre de ses enfans. On n'omit rien pour lui donner une éducation digne de sa naissance & des heureux talens qu'il avoit reçûs du Ciel. Il eut pour maître dans l'Eloquence & dans la Poësie le célébre Ausone, qui faisoit gloire de se voir surpasser (b) par son disciple. La naissance & les qualités de Paulin lui ouvrirent une route aisée aux prémieres dignités de l'Empire ; & Ausone semble dire qu'il fut élevé au Consulat avant lui. Cependant le nom de S. Paulin ne se trouve pas dans les Fastes Consulaires ; apparemment parce qu'il ne fut que Consul honoraire.

Commencemens de saint Paulin.

Il eut le bonheur d'épouser une femme vertueuse

(a) On croit que S. Paulin étoit de la famille des Anices ; parce qu'en effet plusieurs personnes de cette famille eurent le surnom de Paulin. Il se nommoit *Pontius Meropius Paulinus*. Quelques-uns ajoutent le nom d'*Anicius* ; mais je ne trouve pas que les Anciens le lui ayent donné. Ebromage où il nâquit est, à ce qu'on croit, Embrau à deux lieuës de Blayes.

(b) Ausone écrit à S. Paulin : *Auson. ep. 20.*

Cedimus ingenio quantum concedimus ævo :
Assurgit musa nostra camena tuæ.

nommée Théréſe, qui avoit auſſi de grands biens, & qui par ſes exemples & ſes leçons commença à le détacher du monde, & à le diſpoſer au Baptême. S. Delphin Evêque de Bourdeaux acheva la conquête; il l'inſtruiſit lui-même, & le fit inſtruire par S. Amand Prêtre de ſon Egliſe : après quoi il le baptiſa vers l'an 392. Paulin regarda toûjours dans la ſuite Delphin comme ſon pere ſpirituel. C'eſt pourquoi faiſant alluſion au nom de ce S. Evêque, & au Baptême qu'il lui avoit adminiſtré, il lui écrivoit : « Je n'oublierai pas que je ſuis un enfant de Dau- « phin & un poiſſon (*a*) qui ai reçu la vie dans les « eaux. Je me ſouviendrai toûjours que vous avez « été pour moi non ſeulement un pere, mais un « Pierre, puiſque vous avez jetté l'hameçon pour « me tirer des eaux profondes & améres du ſiécle. » Il paroît par une autre de ſes lettres, qu'il étoit âgé d'environ trente-huit ans, lorſqu'il reçut le Baptême (*b*).

Vers l'AN 392.

Paul. ep. 16.

Ep. 41.

Il ne manquoit à Paulin & à Théréſe que d'avoir un fils qui pût être l'héritier de leurs biens immenſes, & le ſoutien de leur illuſtre famille : c'étoit depuis long-temps l'objet de leurs vœux les plus ardens. Dieu ne parut le leur accorder, que pour mettre, en le leur enlevant preſque auſſi-tôt, leur foi

(*a*) Comme les Chrétiens reçoivent une vie nouvelle dans les eaux du Baptême, les SS. Peres les appellent ſouvent des *Poiſſons*. Ils donnent même quelquefois ce nom à Jeſus-Chriſt ſur-tout en grec *ἰχθὺς*, *piſcis*, parce que, comme l'ont remarqué entre autres S. Optat & S. Auguſtin, les cinq lettres qui compoſent ce mot grec étant priſes pour des lettres initiales, ſont cenſées ſignifier ces cinq mots : *Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ*, *Jeſus Chriſtus Dei Filius, Salvator* ; c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt Fils de Dieu, Sauveur.

(*b*) Paulin dit dans une lettre écrite à S. Auguſtin l'an 394, qu'il avoit alors l'âge du boiteux guéri par S. Pierre à la belle porte du Temple, c'eſt-à-dire plus de quarante ans, mais qu'il étoit encore dans l'enfance de la nouvelle vie qu'il avoit reçuë au Baptême, & qu'en ce ſens il étoit de l'âge des SS. Innocens que la fureur

à une plus rude épreuve. Un coup si sensible fut pour Paulin un coup de la grace, qui rompit tous les liens qui l'attachoient encore au monde. Il ne songea plus qu'à mener une vie obscure & pénitente en Espagne, où il étoit passé avant la mort de son fils (*a*). Mais la lumiere ne peut bien se cacher. Comme il étoit un jour de Noël dans l'Eglise de Barcelonne, le peuple comme par inspiration se saisit de lui, & le présentant à l'Evêque, le pria de l'ordonner Prêtre. Paulin ne put s'en défendre; mais il n'y consentit qu'à condition qu'il ne seroit pas attaché à l'Eglise de Barcelonne; & il fut ordonné par l'Evêque Lampius ou Eulampius, successeur de S. Pacien.

S. Paulin ordonné Prêtre.

Ausone qui dans un âge beaucoup plus avancé n'en étoit que plus entêté des grandeurs mondaines, ne put approuver le nouveau genre de vie que menoit son éleve. Il lui en écrivit plusieurs lettres en vers, employant l'amitié & la raillerie pour l'en détourner. Paulin ne se laissa pas affoiblir par la fausse tendresse d'un maître, pour qui il se sentoit une vive reconnoissance. Il lui répondit aussi en vers avec politesse, mais avec une force digne de sa piété & une élégance digne de la beauté de son génie. Après avoir vengé la vie Monastique des railleries d'Ausone, & montré la solidité des biens qu'il espéroit, il finit en lui disant : « Si vous approuvez » mon dessein, félicitez vôtre ami de ses riches es- » pérances ; si vous ne l'approuvez pas, permettez »

Paulin. ep. 4. ad Auson. p. 480. edit. Antuerp.

d'Hérode immola : ce qui montre qu'il n'y avoit au plus que deux ans d'écoulés depuis son Baptéme

(*a*) Ce fils de S. Paulin se nommoit Celse : il ne vécut que huit jours, & fut enterré à Alcala auprès des tombeaux des Martyrs.

« lui de se contenter de l'approbation de Jesus-« Christ. »

Paulin ne revint dans les Gaules que pour y vendre les belles terres (a) qu'il y possédoit. Après en avoir distribué le prix aux pauvres, il se retira auprès de Nole en Italie au tombeau de S. Félix, pour lequel il avoit depuis long-temps une tendre dévotion, & il s'y réduisit à vivre du travail de ses mains, en cultivant un petit jardin qu'il s'étoit réservé proche l'Eglise de ce Saint. Il fut dans la suite élevé sur le Siége de Nole. Ainsi le reste de sa vie n'appartenant plus à l'histoire que nous écrivons, nous n'en parlerons qu'autant qu'elle y sera liée par les rapports, qu'il conserva avec les plus saints personnages des Gaules.

L'An 394.

S. Paulin se retire à Nole.

Toute l'Eglise fut édifiée de voir dans la personne de Paulin, un Grand du monde en fouler aux pieds les honneurs & les richesses pour embrasser la Croix de Jesus-Christ. Mais tandis qu'on exaltoit de toutes parts la grandeur de son sacrifice, son humilité lui en cachoit le mérite. Il disoit : « Misérables que nous sommes ! nous croyons donner « quelque chose à Dieu : c'est un trafic que nous « faisons. Nous passons pour libéraux ; & nous som-« mes avares : nous donnons des biens terrestres & « périssables pour des biens célestes. » Et dans un autre endroit : « Peut-on regarder comme quelque « chose de grand, d'acquérir le salut à un aussi vil prix « que le sont des biens périssables, de vendre la ter-« re & d'acheter le Ciel ? J'ai coûté bien plus cher à

Epist. 12. ad Sev.

Natal. 9.

(a) Ausone nomme ces terres *les Royaumes de Paulin*, tant elles avoient d'étendue.

mon

mon Dieu ; lui qui est mort sur la Croix & sous » la forme d'esclave, pour racheter par son précieux » sang de vils esclaves. »

Les plus illustres Docteurs de l'Eglise, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin furent les amis & les panégyristes de Paulin. Mais S. Martin ne le céda là-dessus à personne. Il ne pouvoit se lasser de proposer l'exemple de Paulin à ceux qui l'approchoient. Il disoit que son siécle étoit heureux d'avoir vû un si grand miracle de la grace dans un homme si puissant, & qui en se dépoüillant de ses biens avoit rendu possible, ce qui en quelque sorte ne l'étoit pas. Paulin de son côté étoit un des plus grands admirateurs des vertus de Martin. Il avoit eu la consolation de le voir à Vienne dans les Gaules ; & cè S. Evêque l'avoit guéri d'une taye sur l'œil en la touchant avec une éponge (*a*). Il en avoit conservé tant de reconnoissance, qu'il n'avoit pas de plus grand plaisir que de lire à ses hôtes la vie de S. Martin, où ce miracle est rapporté. Il la lut à la célébre Mélanie qui le visita l'an 397. à son retour de la Palestine avec Ruffin & S. Nicetas Evêque dans la Dacie ; & cette illustre Dame qui venoit de voir parmi les Solitaires d'Orient tant de prodiges de toutes les vertus, trouva encore dignes de son admiration celles du S. Evêque de Tours.

Quelle estime S. Martin & saint Paulin avoient conçuë l'un pour l'autre.

Sulpit. de vita Martini c. 26.

Paulin ep. 28. ad Victric.

Sulpit. de vita Martini c. 21.

Paulinus ep. 10. ad Severum p. 131.

Sulpice Sévére qui avoit composé cette vie du vivant même de S. Martin, dont il s'étoit fait le disciple, étoit l'ami intime de Paulin. Né dans l'Agé-

Conversion de Sulpice Sévére.

(*a*) Le mot *peniculus* dont s'est servi Sulpice Sévére en racontant ce miracle, peut signifier un pinceau, une éponge, ou un linge propre à essuyer quelque chose. Je n'ai point cru devoir traduire *un pinceau*, comme a fait M. Fleuri, parce qu'il est probable que S. Martin n'en avoit pas.

nois avec de grands talens & une grande ambition, il ne songeoit qu'à s'ouvrir un chemin aux honneurs, lorsque Dieu lui en fit connoître la vanité. Rien ne persuade plus efficacement que l'exemple d'un ami qu'on estime : celui de Paulin détrompa Sévére, & lui fit quitter le barreau où il avoit déja acquis une grande réputation. La piété qui en sanctifiant l'amitié, en serre plus étroitement les nœuds, rendit le commerce de ces deux amis plus fréquent & plus doux.

Lettre de S. Paulin à Sulpice Sévére.

Ep. 1. ad Severum p. 4.

Paulin écrivit de sa retraite à Sévére pour le confirmer dans ses pieuses résolutions. « Mon cher « frere, lui dit-il, vôtre conversion est un plus « grand miracle que la mienne. Vous êtes dans un « âge plus florissant, & dans une plus grande esti- « me. Vous étiez à la vérité moins chargé du poids « de vôtre patrimoine : mais vous n'étiez pas moins « riche. Vous brilliez sur le théâtre du monde dans « la célébrité du barreau, & vous y remportiez la « palme de l'éloquence, lorsque tout-à coup vous « avez sécoué le joug, & rompu les liens de la chair. « Ni les richesses que vous avoit apportées vôtre « mariage, contracté dans une famille Consulaire, « ni la licence de pecher après ce mariage, ni le cé- « libat joint à la jeunesse, ne vous ont pas détourné « du chemin rude & étroit de la vertu. » Il invite Sévére à le venir voir dans sa solitude, & lui fait quelques présens conformes à la pauvreté Evangélique dont il faisoit profession. « Je vous en- « voye, lui dit-il, une écüelle de buis pour vous « donner une idée de nos richesses, & pour vous « servir d'exemple, si vous n'usez pas encore « d'une semblable argenterie.

Peu de temps après sa conversion, Sulpice Sévére alla à Tours se ranger sous la discipline de S. Martin. Il vouloit étudier de près les vertus de ce grand Evêque, non seulement pour les imiter, mais pour les transmettre à la posterité par ses écrits. Car il avoit dès-lors formé le dessein d'en composer la vie. On ne peut croire, dit-il, avec quelle humilité & quelle bonté ce saint Evêque me reçut. Il se félicita & se réjoüit dans le Seigneur de ce que je l'avois assez estimé, pour le venir chercher de si loin. Misérable que je suis ! je rougis de le dire, lorsqu'il daigna me recevoir à sa table, il me donna lui-même à laver, & le soir il s'abaissa jusqu'à me laver les piéds ; sans que j'eusse le courage de m'en défendre : tant il avoit d'autorité sur moi. Il ne nous parla que des embarras & des faux charmes du monde, dont il faut se déprendre pour suivre Jesus-Christ en liberté. Il nous proposoit le grand exemple de l'illustre Paulin, lequel s'étant déchargé du fardeau de ses richesses pour suivre le Seigneur, est presque le seul qui de nos jours ait mis en pratique les préceptes Evangéliques. Il nous crioit que c'étoit-là le modelle qu'il falloit se proposer, & imiter. »

Vers l'AN 395.

Sulpice Sévére se met sous la discipline de saint Martin pour écrire sa vie.

Sulpit. Sever. de vita Mart. c. 26.

On rendoit assez justice à la sainteté de S. Martin ; mais plusieurs ne convenoient pas de son érudition ni de la beauté de son génie. C'est pourquoi Sulpice Sévére, qui connut par lui-même l'injustice de ces préjugés, ajoûte au même endroit : « Quelle gravité, quelle dignité dans ses discours & dans sa conversation ! quelle pénétration, quelle fa-

Témoignage rendu à l'érudition & à l'esprit de S. Martin.

Ibid. c. 26.

« cilité à résoudre les questions qu'on lui propose « sur les Saintes Ecritures ! Comme je sçais, conti- « nuë Sévére, que plusieurs sont incrédules sur cet « article, je prens à témoin Jesus-Christ, nôtre com- « mune esperance, que je n'ai jamais vû dans les dis- « cours de qui que ce soit, tant d'érudition, tant « d'esprit, & tant de pureté de langage. » On voit par là que les plus beaux talens ne sont pas incompatibles avec la simplicité Evangélique ; & que l'humilité qui s'efforce de les cacher, n'y réüssit pas toûjours.

Vers l'AN 395.

De vita Martini.

Sulpice Sévére écrit la vie de S. Martin.

Sévére demeura quelque temps auprès de saint Martin, & il l'accompagna dans plusieurs de ses voyages. Après quoi, le desir d'être utile au prochain, & de satisfaire sa propre piété, le porta à composer la vie de ce saint Evêque, encore vivant. « Comme nous n'avons pas vécu de telle sorte, dit- « il, que nous puissions servir d'exemple aux au- « tres, nous avons tâché de faire connoître celui « qu'on doit imiter. » Et il proteste au commencement & à la fin de l'ouvrage qu'il n'a rien écrit dont il n'ait eu de bonnes preuves. Il avoit vû une partie de ce qu'il rapporte, & avoit appris l'autre de la bouche même de saint Martin, ou de celle de ses disciples. Il falloit en effet que l'Auteur fût bien assûré de la vérité des faits qu'il raconte ; puisqu'il osa les publier du vivant même de S. Martin, qui les lut, sans que sa modestie pût les démentir.

Epistol. 5. ad Sever. p. 90.

Sulpice Sévére envoya cet ouvrage à son ami Paulin, qui l'en félicita en ces termes : « Il ne vous « auroit pas été donné d'écrire l'histoire de S. Mar- « tin, si par la pureté de cœur vous n'aviez rendu

vos lévres dignes des loüanges de ce saint hom- »
me. Vous êtes beni du Seigneur, d'avoir composé »
d'un style si noble & si plein de sentimens de pié- »
té, la vie d'un si grand Evêque. Il est heureux lui- »
même d'avoir trouvé en vous un Historien digne »
de ses mérites. » Paulin fut le premier qui publia à Rome le livre de son ami. Il y fut reçu avec un grand applaudissement, & répandu ensuite dans tout le monde Chrêtien, & jusques dans les solitudes de la Thébaïde, où l'on admira les vertus d'un S. Moine, réünies dans la même personne avec celles d'un S. Evêque.

S. Martin vécut encore quelques années après la publication de sa vie, & il fournit par ses vertus & par ses miracles une nouvelle matiere à son Historien. Le zéle & la charité intéressoient ce S. Evêque aux besoins des Eglises voisines. Ayant appris que S. Liboire du Mans étoit malade, il se rendit en cette ville, assista à ses funérailles, & ordonna Evêque S. Victeur (a). S. Liboire est honoré le 23. de Juillet. L'éclat des miracles opérés par son intercession, l'a fait mettre de nos jours dans le Bréviaire Romain. Nous parlerons en son lieu de la translation de ses Reliques qui fut très-célébre. C'est le quatriéme Evêque du Mans : il avoit succédé à S. Pavace le successeur de S. Turibe, qui le fut de S. Julien.

S. Liboire du Mans.

Il manquoit à la vertu de S. Martin d'être éprouvée par des contradictions. Dieu permit qu'il trou-

Epreuves où fut mise la vertu de saint Martin.

(a) Quelques Critiques doutent que l'Eglise de Tours fût alors Métropolitaine. Mais une nouvelle division des Gaules faite sous l'Empire de Gratien ou au commencement de celui d'Honorius, met Tours pour Métropole de la troisiéme Lyonnoise: Or l'on sçait que les Métropoles civiles étoient communément Métropoles ecclésiastiques.

vât des envieux même dans l'Episcopat, & des esprits rebelles & indociles jusques dans son Clergé. On s'efforça de répandre le venin de la calomnie sur ses plus saintes actions; mais le S. Evêque ne se défendit, qu'en pleurant devant le Seigneur les pechés de ses calomniateurs. Les insultes les plus outrageantes ne purent jamais altérer la tranquillité de son ame. Une joie modeste éclatoit toûjours sur son visage; parce qu'il avoit toûjours Jesus-Christ dans la bouche, & la paix avec la douceur dans le cœur. Ces vertus ne désarmerent pas l'envie. On prit même occasion de ce qu'il avoit pensé périr dans un incendie, pour le décrier, comme n'ayant pas auprès de Dieu autant de pouvoir qu'on le prétendoit. Sulpice Sévére se crut obligé de réfuter par une lettre particuliere ces injustes préjugés. Voici comme il raconte ce fait, qui faisoit triompher les ennemis de S. Martin.

De vita S. Martin. c. ult.

Le S. Evêque faisant la visite de son Diocése, *comme c'est la coutume*, dit Sévére, *que les Evêques visitent leurs Eglises*, on alluma un grand feu dans la chambre où il logeoit, car c'étoit au fort de l'hyver; & l'on mit force paille, pour lui servir de lit. Martin qui couchoit toûjours sur la dure, jetta cette paille au milieu de la chambre; & le feu y prit pendant la nuit. S'étant éveillé dans ce péril, il gagna la porte au travers des flammes; mais tandis qu'il faisoit des efforts inutiles pour l'ouvrir, ses habits furent brûlés sur son corps. Alors il implora le secours du Seigneur; & dès qu'il eut prié, il demeura au milieu des flammes sans sentir leur activité, jusqu'à ce que les Clercs & les Moines qui

Sev. ep. ad Eusib.

l'accompagnoient, eussent enfoncé la porte. Il n'y a que les yeux de l'envie qui ayent pu voir dans cet événement dequoi obscurcir la gloire de S. Martin. Mais la mort seule des grands hommes & des SS. fait taire leurs envieux. Celle de S. Martin réünit bien-tôt tous les esprits dans l'admiration de ses vertus.

Ce grand Evêque étoit parvenu à une extrême vieillesse sans rien relâcher de ses austérités, ni de ses travaux Apostoliques. Mais le temps de couronner tant de mérites étoit enfin arrivé. Martin à qui Dieu l'avoit fait connoître, se pressa de se rendre au bourg de Candes, vers le confluent de la Vienne & de la Loire, pour y terminer quelques différends survenus dans le Clergé de cette Eglise. Il croyoit ne pouvoir mieux finir sa carriere, qu'en travaillant à rétablir la concorde parmi les Ministres du Dieu de la paix. Ayant réüni les esprits divisés, il se préparoit à retourner à son Monastere, lorsqu'il sentit tout-à-coup ses forces défaillir. Il appella les disciples qui l'avoient accompagné, & leur annonça qu'il touchoit à sa fin. A cette nouvelle ils verserent des larmes améres, & s'écrierent d'une commune voix : « Nôtre Pere, pourquoi » nous quittez-vous ? A qui nous abandonnez vous? » Des loups ravissans vont déchirer vôtre troupeau, » & qui pourra nous en défendre après la mort de » nôtre Pasteur ? Nous sçavons que vous desirez de » vous unir à Jesus-Christ : mais vôtre récompen- » se est assûrée ; & pour être différée, elle n'en sera » pas moins grande. Ayez plûtôt compassion de » nous, & ne nous délaissez pas. »

L'AN 397.

Mort de S. Martin.

Severus ep. ad Bassulam.

Ibid.

L'AN 397. Martin qui aimoit tendrement son troupeau, se sentit attendri par les larmes de son Clergé : il ne put retenir les siennes, & dit : « Seigneur, si je suis « encore nécessaire à vôtre peuple, je ne refuse pas « le travail : que vôtre volonté soit faite. » Le temps de travailler étoit passé pour ce serviteur fidéle, & il touchoit à la couronne qui lui étoit réservée. Pendant quelques jours qu'il languit encore dans les ardeurs de la fiévre, couché sur la cendre & le cilice, il ne cessa de s'entretenir affectueusement avec le Seigneur. Ses disciples qui le voyoient souffrir, le conjurerent de permettre qu'on mît un peu de paille sous lui. Il leur répondit : « Mes enfans, il « ne sied pas qu'un Chrêtien meure autrement que « sur la cendre : je ferois mal de ne pas vous en « donner l'exemple ». Comme il tenoit sans cesse les yeux & les mains élevées vers le Ciel, les Prêtres qui s'étoient rendus auprès de lui, voulurent pour le soulager, le changer de situation, & le tourner sur le côté. Il leur dit : « Laissez, mes freres, « laissez-moi regarder plûtôt le Ciel que la terre : « c'est le chemin par où mon esprit doit aller s'unir « à son Dieu. » A peine eut-il prononcé ces paroles, que voyant le Démon auprès de lui, « Que fais-« tu là, bête cruelle, lui cria-t'il ? Malheureux, tu ne « trouveras rien en moi qui soit ta proie : c'est dans « le sein d'Abraham que je vais être reçû. »

Ibid.

Ibid. p. 395.

En disant ces mots, il rendit l'esprit à son Créateur, selon l'opinion la plus probable le Dimanche huitiéme de Novembre, l'an 397., sous le Consulat d'Attique & de Césaire, après vingt-six ans quatre mois & vingt-sept jours d'Episcopat, & dans la quatre-vingt-

Greg. Tur. l. 10. c. ult. & l. 1. c. 43. Demirac. Martini c. 3.

tre-vingt-uniéme année de son âge. Aussi-tôt qu'il eut expiré, les épines de la pénitence semblerent se changer en roses; son visage exténué par les austérités parut fleuri, & son teint devint vermeil comme celui d'un jeune enfant.

Sever. Ep. ad Bassulam.

Dès que le bruit de sa mort se fut répandu, les peuples accoururent en foule à Candes; & il s'éleva une grande contestation entre les Poitevins & les Tourangeaux touchant le lieu, où il devoit être enterré. Ceux du Poitou soutenoient que le corps du saint Evêque leur appartenoit, parce qu'il avoit été Moine & Abbé dans leur Province; qu'ils n'avoient fait que le prêter à l'Eglise de Tours, & que les habitans de cette ville devoient être assez contens de ce qu'il avoit de son vivant opéré tant de miracles parmi eux. Les Tourangeaux répondoient que S. Martin avoit fait de plus grands miracles dans le Poitou avant son Episcopat, ainsi qu'il le disoit souvent lui-même; & que Dieu leur ayant donné ce saint Evêque, il devoit selon l'ancienne coutume être enterré dans son Eglise.

L'AN 397. Dispute entre les Poitevins & Tourangeaux touchant le corps de S. Martin.

Greg. Tur. l. 1. c. 41.

La nuit étant survenuë sur ce différend, les Tourangeaux le terminerent en enlevant secrétement le corps. Ils le mirent sur la Vienne, d'où étant entrés dans la Loire, ils le conduisirent comme en triomphe à Tours, où il fut reçu avec un concours incroyable de toute la ville, & même des villes voisines. La piété & la douleur des assistans faisoient le plus bel appareil des funérailles. Tous pleuroient leur pere commun. Une troupe de près de deux mille Moines accourus des environs, marchoit devant le corps, & mêloit ses gémissemens au chant

Sépulture de S. Martin.

Sever. Sulp. epist. de morte Martini.

des Hymnes & des Pseaumes. Un chœur nombreux de Vierges consacrées au Seigneur les suivoit en bel ordre. Elles avoient honte de pleurer celui dont le bonheur leur causoit une joie secrette ; & la foi séchoit les larmes, qu'une sainte tendresse leur faisoit verser. On croit que saint Martin fut enterré l'onziéme de Novembre, jour auquel on célébre sa fête (a).

Les miracles que Dieu continua d'opérer à son tombeau, remplirent tout le monde de sa gloire ; & ce fut sans contredit le saint Confesseur le plus célébre de l'Eglise Gallicane. Il fut regardé comme le tutélaire du Royaume ; & sa fête fut célébrée dans toute l'Eglise, particuliérement dans la Gaule, avec une grande solemnité. Il est surprenant que l'année de sa mort qui a long-temps servi d'époque à nos peres pour compter les autres années, soit demeurée incertaine ; sans que les disputes des Sçavans ayent pu entiérement éclaircir ce point de Chronologie. Nous avons cru devoir suivre Grégoire de Tours, qui a sans doute trouvé dans les archives de son Eglise ce qu'il en a écrit.

T. 1. Conc. Gall.

On a donné au public une Profession de foi sur la Trinité, que d'anciens Manuscrits attribuent à S. Martin. Il est certain qu'il n'avoit point moins de zéle contre l'Hérésie que contre l'Idolâtrie ; & je ne vois rien d'ailleurs dans cette piéce, qui doive la faire croire indigne de ce saint Evêque, comme quelques Critiques l'ont jugée.

(a) L'Eglise honore un grand nombre de Saints, non le jour de leur mort, mais le jour de leur déposition, c'est-à-dire de leur sépulture. Nous avons marqué ailleurs les raisons que nous avons de croire que S. Martin n'est pas mort l'onziéme de Novembre. Voyez la Dissertation sur l'année de sa mort.

L'AN 397.

Sulpice Sévére étoit en Aquitaine lorsque saint Martin mourut. Il vit en songe le saint Evêque, qui tenant en main le livre que lui Sévére avoit composé de sa vie, lui donna sa bénédiction, & s'éleva ensuite vers le Ciel. A son réveil, on lui annonça que deux Moines arrivoient de Tours pour lui apprendre la mort de S. Martin. Si nous en croyons Grégoire de Tours, S. Séverin Evêque de Cologne & S. Ambroise Evêque de Milan eurent aussi révélation de cette mort: mais il y a une difficulté particuliere pour saint Ambroise, qui selon l'opinion commune étoit mort six mois auparavant. D'habiles Critiques soûtiennent cependant la vérité de ce fait miraculeux, qui se trouve d'ailleurs appuyé par la tradition des Eglises de Tours & de Milan.

Apparition de S. Martin.

* Differt. de die & anno obitûs S. Ambrosii præfixa t. 1. April. Act. SS.

S. Martin eut plusieurs disciples dont la sainteté donna un nouvel éclat à celle du maître. On met de ce nombre S. Martin Abbé de Saintes, honoré le septiéme de Décembre; un autre S. Martin de Brive la Gaillarde, S. Maurile d'Angers, S. Victrice de Roüen, S. Clair; S. Meisme ou Maxime de Chinon, dont nous aurons occasion de parler dans la suite; S. Florent & plusieurs autres.

Disciples de S. Martin.

S. Maurile étoit originaire de Milan. On prétend que la réputation de saint Martin l'attira dans les Gaules. Il y fut élevé sur le Siége d'Angers, & s'y rendit fort célébre par ses miracles & ses vertus. Il est honoré le 13. de Novembre. On croit qu'il succéda à Prosper successeur de S. Apothéme, qui tint ce Siége après Défenseur.

S. Maurile d'Angers.

S. Florent se retira sur la montagne de Glonne vers les confins des Diocéses de Nantes & d'An-

S. Florent.

gers, pour y mener la vie solitaire. Son exemple lui attira des imitateurs; & ce fut l'origine du Monastere de Glonne, aujourd'hui nommé *S. Florent le vieux.* Ses Reliques ont été dans la suite portées à Roye (*a*), & mises dans l'Eglise de S. George. C'étoit alors la Collégiale, qui est aujourd'hui l'Eglise de saint Florent; ce S. est honoré le 22. de Septembre comme le Patron de la ville.

S. Clair de Tours.

Le S. Prêtre Clair ayant renoncé à ses biens pour se faire disciple de saint Martin, s'éleva en peu de temps sous un si habile maître à une haute perfection. Il se bâtit un Monastere auprès de celui du saint Evêque, & y vécut avec plusieurs Moines, qui se mirent sous sa conduite. Un jeune homme nommé Anatolius, fut de ce nombre. C'étoit un esprit foible & orgueilleux : la vanité est elle-même une marque du peu de solidité de l'esprit. Anatolius donna dans l'illusion : il se crut un Saint, preuve qu'il ne l'étoit pas; & il publia que les Anges le visitoient souvent, pour s'entretenir familiérement avec lui. Mais Clair qui avoit le discernement des esprits, refusoit de l'en croire. Le jeune Moine le menaça de la colere de Dieu, & lui dit un jour que pour témoignage de sa sainteté, Dieu lui donneroit la nuit suivante une robbe blanche. En effet, sur le minuit on entendit un grand bruit dans la cellule d'Anatolius, qui en sortit peu de temps après, &

Illusion d'un jeune Moine de S. Clair.

Severus Sulp. de vita Martini c. 25.

(*a*) Ce fut Hugues le Grand Comte de Vermandois, qui dans l'onziéme siécle enleva de Saumur les Reliques de S. Florent, & les plaça à Roye, ville qui lui appartenoit. Quatre cens ans après, Loüis XI. les fit restituer à Saumur. Les habitans de Roye intenterent un procès qu'ils gagnerent : mais comme il étoit difficile de faire exécuter la Sentence, on partagea le différend en partageant les Reliques. La ville de Roye est ancienne : il en est parlé dans la Table Théodosienne sous le nom de *Rhodium.* Flodoard l'appelle *Rauga*, & Guillaume le Breton *Roya.*

appella un des Moines nommé Sabbatius, lui montrant une robbe brillante dont il étoit revêtu. Clair accourut aussi-tôt, fit mettre les Freres en prieres le reste de la nuit. Dès que le jour parut, il prit Anatolius par la robbe, & le voulut conduire à saint Martin : mais cette robbe disparut aussi-tôt entre ses mains.

On ne rapporte ce fait que pour montrer quelles sont les illusions de l'Esprit de mensonge, & avec quel soin on doit examiner les révélations : elles sont toûjours fausses, quand elles inspirent l'orgueil. S. Clair se retira en Aquitaine avec Sulpice Sévére, & il y mourut peu de temps avant S. Martin. Sévére vit son ame entrer dans le Ciel, & fit bâtir sur son tombeau une Eglise, pour laquelle S. Paulin composa de belles Inscriptions en vers à la loüange de saint Clair, qu'il invoquoit comme un puissant intercesseur auprès de Dieu. Le Martyrologe Romain en fait mention le huitiéme de Novembre.

Sever. ep. ad Aurel.

Paulin. ep. 12. ad Severum.

S. Victrice Evêque de Rouën.

S. Victrice Evêque de Rouën fut aussi un disciple de S. Martin. Après avoir quitté la milice séculiere de la maniere dont nous l'avons raconté, il s'engagea dans le Clergé, & fut élu Evêque de Rouën. Quoiqu'élevé à l'Episcopat, il étoit souvent le compagnon des voyages & des Missions de saint Martin. S. Paulin le vit à Vienne avec le saint Evêque, & il se trouva encore à Chartres avec lui & avec un autre Evêque nommé Valentinien, lorsqu'un pere vint présenter à S. Martin sa fille muette de naissance, âgée de douze ans. Le S. lui dit de s'adresser aux deux Evêques qui l'accompagnoient,

Sulp. Sever. Dialogo 3. p. 241.

comme à des perſonnes qui avoient plus de pouvoir que lui auprès de Dieu. Mais Victrice & Valentinien joignirent leurs priéres à celles du pere; & S. Martin ayant beni de l'huile, & en ayant verſé ſur la langue de la jeune fille, lui rendit l'uſage de la parole. Nous verrons dans la ſuite les grands fruits que fit S. Victrice dans ſon Egliſe & dans les Egliſes voiſines.

S. Corentin.

On prétend que ſaint Corentin fut auſſi le diſciple de ſaint Martin, & qu'il en reçut l'Ordination Epiſcopale. On le reconnoît pour le prémier Evêque de Cornoüaille : nous en parlerions volontiers plus au long, ſi les fables inſérées dans ſa vie ne nous rendoient ſuſpects les autres faits qu'on en raconte. On ne convient pas même du temps où il a vécu (*a*) : mais il eſt certain qu'il ſe rendit célébre par ſa ſainteté. Il eſt avec la ſainte Vierge le titulaire de ſa Cathédrale ; & c'eſt en ſon honneur que la ville de Quimper a ajoûté à ſon ancien nom celui de Corentin (*b*).

Sulpice Sévére.

De tous les diſciples de ſaint Martin, perſonne ne parut lui être plus attaché que Sulpice Sévére. Il s'étoit retiré en Aquitaine, où il employa une partie de ſes biens à faire bâtir deux Egliſes. Ayant reçu l'Ordre de la Prêtriſe, il paſſa le reſte de ſa vie à en deſſervir une, & peut-être toutes les deux, du moins pendant quelque temps, comme nous dirons dans la ſuite. Il fit peindre dans le Baptiſtere de ſon

Labb. bibl. n. t. 2. p. 433.

(*a*) Une vie de S. Menou Evêque Irlandois honoré dans le Berri, place l'Epiſcopat de S. Corentin ſous le regne de Dagobert, c'eſt-à dire au ſeptiéme ſiécle. D'autres monumens nous le repreſentent comme un diſciple de S. Martin.

(*b*) Il eſt remarquable que des villes Epiſcopales de Bretagne, quatre par reſpect pour leurs premiers Evêques en ont pris les noms : ſçavoir, Kimper-Corentin, S. Paul de Leon, S. Brieu & S. Malo.

Eglise le portrait de saint Martin, & celui de saint Paulin encore vivant. Saint Paulin lui envoya à ce sujet plusieurs Inscriptions que son humilité lui avoit dictées, où il dit entre autres choses, que Martin sera le modéle des Saints, & que lui le sera des pecheurs. Images des SS. dans les Eglises.

Exemplar sanctis iste sit, ille reis. Ep. 12. ad Sever. p. 142. Edit. Antuerp.

C'étoit sans doute pour cet usage, que Sévére avoit prié Paulin de lui envoyer son portrait. Mais saint Paulin éluda ingénieusement la demande de son ami: « Quel est, lui répondit-il, le portrait » que vous souhaitez avoir de moi? Est-ce celui de » l'homme spirituel, ou celui de l'homme terrestre? » Je sçais que vous n'estimez que la beauté de » l'ame que le Roi du ciel a aimée en vous, & » d'autre portrait de moi ne peut vous être nécessaire.... mais la honte me presse de tous côtés. » Je rougirois de me peindre tel que je suis; & je n'o- » se me peindre tel que je ne suis pas. » Ce trait d'histoire nous apprend qu'on peignoit dès-lors les images des SS. dans les Eglises. Paul. Ep 8. ad S.v. p. 106.

L'AN 397.

Sévére s'occupa dans sa retraite à servir l'Eglise par ses ouvrages. Le plus considérable est son Histoire Sacrée, qu'il publia au commencement du cinquiéme siécle. C'est un abrégé fort bien écrit de l'Histoire de l'ancien Testament, & de celle de l'Eglise. La briéveté n'y nuit pas à la clarté & à l'élégance, on y souhaiteroit plus d'exactitude pour la chronologie. L'ouvrage est divisé en deux livres. Le premier contient l'Histoire abrégée depuis la création du monde jusqu'à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor sous Sédécias; & le second la con- Ecrits de Sulpice Sévére.

tinuë depuis la captivité de Babilone jusqu'au Consulat de Stilicon, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 400. de Jesus-Christ.

Quoique l'Auteur soit fort précis sur l'Histoire de l'Eglise, il nous apprend assez en détail ce qui s'est passé dans l'Occident au sujet de l'Arianisme, & du Priscillianisme, dont les troubles duroient encore, lorsqu'il écrivoit. Il avoit demandé des mémoires à son ami Paulin pour faire cette Histoire, & concilier quelques points de chronologie, qu'il lui marquoit. Saint Paulin lui répondit qu'il étoit assez peu versé dans ces matieres, & qu'il avoit écrit au Prêtre Ruffin, pour avoir les éclaircissemens qu'il souhaitoit. Mais comme Ruffin n'étoit pas lui-même un Historien assez exact, si Sévére en reçut des mémoires, on doit être moins surpris des fautes que l'on trouve dans son Histoire.

Paulinus. ep. 9. ad Sever.

Dialogues de Sulpice Sévére.

Sévére composa aussi trois (a) Dialogues, qui sont écrits élégamment & avec esprit. Le premier est sur les vertus des Moines d'Orient. Posthumien y raconte avec beaucoup d'agrément ce qu'il avoit vû parmi eux de plus merveilleux. S'étant embarqué à Marseille, il aborda sur les côtes les plus desertes de l'Afrique. Il y trouva un saint Prêtre, qui le reçut avec bonté, lui & ses compagnons. Posthumien ayant compassion de la pauvreté de son hôte, lui offrit quelques piéces d'or. Mais il lui répondit, *que l'Eglise de Dieu ne se bâtissoit point avec de l'or, que l'or n'étoit propre qu'à la détruire.*

Dialog. 1.

Posthumien parle dans ce Dialogue avec beau-

(a) Les anciens Auteurs ne font mention que de deux Dialogues de Sulpice Sévére : mais on divisoit le premier en deux sections ; ce qui a donné lieu de compter trois Dialogues.

coup

coup de sagesse des troubles qu'il avoit vûs à Alexandrie au sujet de l'Origenisme. « Il paroissoit, » dit-il, que les Evêques avoient défendu en plusieurs Conciles de lire ou de garder les ouvrages » d'Origene. Il passoit pour un habile interpréte des » Saintes Ecritures, mais les Evêques trouvoient » plusieurs dogmes insensés dans ses Ecrits. Ses défenseurs n'osant les soutenir, prétendoient qu'ils » avoient été insérés par la fraude des Hérétiques; » & qu'ainsi il ne falloit point condamner tout ce » qu'il y avoit de bon pour quelques mauvaises » propositions, dont la foi des lecteurs pouvoit aisément faire le discernement... qu'on ne devoit » pas s'étonner que les Hérétiques eussent altéré des » livres récemment écrits, puisqu'ils avoient bien » osé falsifier l'Evangile en quelques endroits. »

Ce que Sévere pensoit des troubles de l'Origenisme.

Sev. Sulpit. Dial. 1.

Mais, continuë-t'il, les Evêques demeuroient » fermes, & contraignoient par autorité les défenseurs d'Origéne de rejetter ce qu'il y avoit de bon » dans ses Ecrits, & de condamner ce qu'il y avoit » de mauvais, avec l'Auteur même : disant, qu'il » suffisoit des livres que l'Eglise avoit reçus; & qu'il » falloit entiérement interdire une lecture, qui pouvoit plus nuire aux ignorans, qu'elle ne pouvoit » être utile aux personnes éclairées. » On obligeoit donc les Fidéles de condamner non seulement les sentimens attribués à Origéne, mais encore Origéne lui-même : c'est-à-dire qu'on exigeoit la condamnation de ses propositions dans le sens de l'Auteur, qui est toûjours censé le sens naturel.

Pour moi, ajoûte Posthumien parlant d'Origéne, je suis surpris qu'un homme ait pû être si »

« différent de lui-même. Personne ne l'a égalé depuis les Apôtres dans les choses qu'on approuve ; « & personne ne s'est égaré plus grossiérement dans « celles que l'on reprend avec raison. »

Eloge de S. Jerôme.

Posthumien fait ensuite le plus bel éloge de S. Jerôme, sous la conduite duquel il avoit passé six mois à Bethléem. « Sans parler, dit-il, du mérite de « sa foi, & de ses vertus, c'est un homme si versé « dans les lettres latines, greques, & hébraïques, « que personne n'ose se comparer à lui dans aucun « genre de science.... Les Hérétiques le haïssent, « parce qu'il ne cesse de les combattre ; le Clergé ne « l'aime point, parce qu'il en reprend les vices : mais « tous les gens de bien l'admirent & l'aiment ; il n'y « a que des insensés, qui le regardent comme Héré- « tique. Son érudition est universelle, sa doctrine « saine & Catholique. Il ne prend de repos ni jour « ni nuit ; & il est toûjours occupé à la composition, « ou à la lecture. »

Ib. d.

A l'occasion de l'abstinence des Moines Orientaux, Sévére raille en passant les Moines Gaulois, qui connoissoient peu cette sobriété. Mais Gallus répond, que manger beaucoup seroit gourmandise dans les Grecs ; & que dans les Gaulois, c'est le tempérament. On voit par quelques traits de ce Dialogue, quelle vanité s'étoit déja glissée dans le cœur de quelques Ecclésiastiques, & même de quelques Moines des Gaules. « Est-il quelqu'un de nous, dit « Posthumien, qui ne soit enflé d'orgueil & de vai- « ne gloire ? Si quelqu'un vient le saluer avec res- « pect, ou si quelque femme le loüe par de fades adu- « lations, il se croit aussi-tôt un Saint. Si on lui en-

p. 204.

Ridicule vanité de quelques Clercs & de quelques Moines de la Gaule.

p. 207.

voye souvent des présens, il s'imagine que c'est » Dieu qui le nourrit, tandis qu'il dort, & ne fait » rien. S'il opéroit quelque miracle, il se croiroit un » Ange; & comme il n'a ni œuvres, ni vertus, s'il » est élevé à la Cléricature, il porte aussi-tôt de lon- » gues franges, il aime à rendre & à recevoir des » visites.... Celui qui auparavant alloit à pied, ou » monté sur un âne, ne fait plus de voyages que sur » un beau cheval. Celui qui étoit content d'une pe- » tite cellule & d'une vile cabanne, se fait faire de » beaux lambris & de grands appartemens. Il fait » orner sa porte de sculpture, & de peintures sa » bibliothéque. Il ne veut plus porter d'habits gros- » siers, il lui faut des étoffes fines & douces. Ce sont- » là comme les tributs qu'il impose à ses cheres Veu- » ves, & aux Vierges qui lui sont affectionnées. Il » ordonne à celle-ci de lui faire un manteau d'un » drap fort, & à celle-là de lui faire une robbe d'u- » ne étoffe fine & legére. »

A la fin de ce Dialogue, le discours étant tombé sur la vie de saint Martin composée par Sulpice Sévére, Posthumien dit que dans ses voyages il l'avoit trouvée répanduë par toute la terre: qu'en Italie, en Afrique, en Egypte, dans les solitudes de la Thébaïde & de Nitrie, on la lisoit avec autant d'avidité que d'admiration: que sur-tout à Rome on se l'arrachoit des mains; & que les Libraires y publioient qu'ils n'avoient jamais eu de livre, qui fût d'un plus prompt débit, & cependant vendu plus cher. Il ne manqueroit rien à cet éloge, s'il n'étoit pas fait par l'Auteur même de l'ouvrage, quoique sous un nom emprunté. Mais Sulpice Sévére cher-

choit moins en cela sa gloire que celle de saint Martin, dont il dit que le nom étoit déja célébre dans l'Ethiopie & dans les Indes. « Il n'y a, ajoûte-t'il, « que quelques Clercs, & quelques Evêques de nos « cantons, qui ne lui ont pas rendu justice; les intérêts de leurs passions les en ont empêchés: s'ils eussent reconnu ses vertus, ils eussent été contraints « de reconnoître leurs vices. »

Les deux Dialogues suivans roulent uniquement sur les vertus & les miracles de saint Martin. Sulpice Sévére les composa, pour suppléer à ce qu'il avoit omis dans sa vie. Il y fait parler comme principal interlocuteur un disciple de saint Martin nommé Gallus, qui raconte les faits qu'il avoit vûs de ses yeux, & dont nous avons rapporté ci-dessus les plus remarquables. Outre ces Dialogues, Sévére publia plusieurs lettres à la loüange de saint Martin. Il en écrivit aussi quelques-unes à une sœur qu'il avoit, pour la porter à l'amour de Dieu & au mépris du monde. On croyoit ces dernieres lettres perduës. M. Baluze en a recouvré deux (a) qu'il a données au public. La seconde contient un éloge de la virginité.

Genn. de vir. ill.

Baluz. t. 1. Miscell.

Erreurs de Sévére.

Hier. in Ezech. l. 11. c. 36.

On ne peut disconvenir que les Dialogues de Sulpice Sévére ne soient écrits avec beaucoup d'art & d'agrément. Mais parmi ces fleurs, l'Auteur avoit répandu quelque venin de l'erreur des Millenaires, ainsi que le remarque saint Jerôme; & c'est la raison pourquoi ils furent flétris par le Décret attribué au Pape Gélase. Sévére donna ensuite dans un autre

(a) M. Dupin dit dans sa Bibliothéque Ecclésiastique, que le P. d'Acheri a donné au cinquiéme tome de son *Spicilege* cinq lettres de Sulpice Sévére à sa sœur: c'est une bévuë; aucune de ces cinq lettres de Sévére n'est adressée à sa sœur.

écueil. Il se laissa surprendre dans sa vieillesse aux artifices des Pélagiens. Mais il n'eut pas l'entêtement ordinaire aux Hérétiques : il reconnut humblement qu'il s'étoit égaré ; & pour s'en punir, il s'imposa un silence qu'il garda jusqu'à sa mort, qui fut précieuse devant le Seigneur (a), comme il y a lieu de le croire.

Genn. de vir. ill.

Grégoire de Tours rapporte en effet des miracles d'un Prêtre nommé Sévére à qui il donne la qualité de Saint : il est probable qu'il parle de Sulpice Sévére. Il marque que ce Prêtre gouvernoit deux Eglises assez éloignées ; & que le Dimanche, quand il avoit dit la Messe dans l'une, il alloit la dire dans l'autre. C'est le premier exemple que je trouve d'un Prêtre, qui dit deux Messes en un jour. On avoit confondu Sulpice Sévére dans le Martyrologe Romain avec saint Sulpice le Sévére, Evêque de Bourges : mais on a corrigé cette erreur. Je ne dois pas omettre que parmi plusieurs Inscriptions que saint Paulin fit en vers pour l'Eglise de Sulpice Sévére, il y en a une qui est une preuve sans replique de la foi de l'Eglise touchant la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. S. Paulin parlant de ce divin Sacrement, y dit ces belles paroles : *La chair dont je suis nourri, a été cloüée à la Croix ; c'est de la Croix qu'a coulé ce sang, avec lequel je bois la vie & purifie mon cœur.*

Greg. Turon. de gl. Confess. c. 50.

Exemple d'un Prêtre qui dit deux Messes en un jour.

L'AN 397.

S. Brice Evêque de Tours.

Ep. 12. ad Sev.

(a) Guibert Martin Abbé de Gemblours, écrivit au treizième siécle une apologie ou un éloge de Sulpice Sévére. Il y dit qu'on célébroit tous les ans sa fête à Marmoûtier, & qu'il avoit assisté à cette solemnité. Mais peut-être ne lui rendoit-on ce culte, que parce qu'on le confondoit alors avec le S. Evêque de Bourges de même nom. Cependant Pierre des Noels, & M. du Saussai dans son Martyrologe Gallican, ne font pas difficulté de donner la qualité de Saint à Sulpice Sévére. On souhaiteroit que ces Auteurs eussent plus d'autorité.

In Cruce fixa caro est quâ pascor : de Cruce sanguis
Ille fluit, vitam quo bibo, corda lavo.

Brice successeur de saint Martin dans le Siége de Tours, avoit aussi été son disciple, mais disciple ingrat & indocile. Car Martin l'ayant tiré de son Monastere où il l'avoit élevé, pour le mettre dans son Clergé, il s'y démentit bientôt de sa prémiere ferveur; & comme le S. Evêque ne cessoit de lui donner des avis, toûjours desagréables à ceux qui les méritent, Brice conçut tant d'aversion contre lui, qu'il devint un de ses persécuteurs. Un pauvre malade cherchant un jour saint Martin dans la place publique, s'adressa à Brice encore Diacre, & lui dit: *Je cherche le S. homme, & je ne sçais où il est.* Brice répondit: *Si vous cherchez ce radoteur, le voilà qui regarde le ciel comme un insensé.* Martin ayant satisfait le malade, alla aborder Brice, & lui dit: *Je vous semble donc un radoteur?* Brice confus, voulut nier qu'il eût parlé avec si peu de respect. Mais S. Martin lui dit: « Je vous ai entendu de loin ; je vous dirai cependant que j'ai obtenu de Dieu qu'après ma mort, « vous soyez mon successeur : mais sçachez que vous « aurez beaucoup à souffrir dans l'Episcopat. » Brice se moqua de cette prophétie, en disant : « N'avois-je pas raison d'assûrer qu'il tient des discours « insensés: » Quand il eut reçu la Prêtrise, il fit encore de plus grandes insultes au S. Evêque.

Quels outrages Brice fit à S. Martin.

Greg. Tur. l. 2. c. 1.

Un jour saint Martin lui faisant une réprimende paternelle sur ce que lui, qui n'avoit rien avant que d'entrer dans le Clergé, nourrissoit des chevaux, & achetoit de jeunes esclaves de l'un & de l'autre sexe pour s'en faire servir, ajouta qu'on étoit sur

Sever. dial. 3. p. 153.

tout scandalisé qu'entre les jeunes filles, il parût choisir les mieux faites. Brice fut si outré de ce reproche, qu'il alla le lendemain vomir mille injures contre le saint Evêque, & peu s'en fallut qu'il ne portât la main sur lui. Martin qui avoit vû les Démons l'animer, l'écouta sans s'émouvoir ; & sa douceur calma les emportemens de ce furieux. A peine Brice se fut-il retiré, qu'ayant honte de lui-même il revint se jetter aux pieds du saint Evêque, & lui demander un pardon qu'il n'eut nulle peine à obtenir.

S. Martin qui avoit prévû sa conversion, ne put se résoudre à le déposer de la Prêtrise. Il disoit, Puisque Jesus-Christ a bien souffert Judas, pour- » quoi ne souffrirois-je pas Brice?» On ne peut guéres douter que Brice n'eût déja changé de conduite, lorsqu'on le jugea digne de l'Episcopat. Il n'y fut pas long-temps sans avoir occasion d'expier ces fautes, ainsi que le lui avoit prédit saint Martin. Comme sa conduite passée pouvoit avoir donné lieu à plus d'un bruit désanvantageux, on porta contre lui des accusations au Concile, qui se tint à Turin peu de temps après son Ordination.

Vers l'AN 398.

Concile de Turin où saint Brice fut calomnié.

Les Evêques s'y étoient assemblés pour terminer quelques différends qui s'étoient élevés sur-tout au sujet de la Jurisdiction. Un Prêtre nommé Lazare, qu'on croit avoir été du Clergé de Tours, prit cette occasion, & accusa Brice devant le Concile, on ne sçait de quels crimes. Mais l'innocence de Brice fut reconnuë, & Lazare fut condamné comme calomniateur. C'est ce que nous apprend le Pape Zozime : car il ne nous reste des Actes de ce Concile que la

Epist. Zozimi ad Afric.

lettre Synodale contenant huit Canons. Elle commence ainsi.

« Le S. Concile assemblé dans la ville de Turin « le 22. de Septembre à nos chers freres des Gau- « les, & des cinq Provinces. (a) Nous étant assem- « blés en Concile dans l'Eglise de Turin à la requête « des Evêques des Provinces de la Gaule, là le Sei- « gneur étant au milieu de nous, après avoir oüi les « Evêques envoyés pour ce sujet, nous avons fait « les réglemens suivans pour le bien de la paix, pour « l'observation des Canons, & pour remédier à « plusieurs abus. » Suivent les Canons dont le pré-

Canons du Concile de Turin.

mier regarde Procule Evêque de Marseille. Il prétendoit devoir présider avec la qualité de Métropolitain les Evêques de la seconde Narbonnoise, & en faire les Ordinations, alléguant que ces Eglises avoient été démembrées de son Diocése, & qu'il y avoit ordonné des Evêques. Les Prélats de la seconde Narbonnoise soutenoient au contraire qu'un Evêque d'une autre Province ne devoit pas les présider.

Le Concile ayant égard au bien de la paix, accorda la Primauté en question à la personne de Procule, & non à son Siége; & il ordonna que ce Prélat présideroit sa vie durant les Evêques qu'il prouveroit avoir été de ses disciples, ou dont les Eglises avoient été démembrées de son Diocése. On peut juger par ce réglement combien étoit grande l'autorité de Procule. Il la devoit à sa piété, à son érudition, & à son ancienneté dans l'Episcopat. Nous

(a) On entendoit par les Gaules, la Celtique, l'Aquitaine & la Belgique; & par les cinq Provinces, la Gaule Narbonnoise divisée en cinq Provinces, comme nous avons dit ailleurs.

avons

avons vû qu'il fut député des Eglises des Gaules au Concile d'Aquilée dès l'an 381. Sa prétention peut servir de préjugé légitime pour l'antiquité de son Siége.

Les Evêques d'Arles & de Vienne se disputoient aussi la qualité de Métropolitain. Le Concile décida que celui des deux qui pourroit prouver que sa ville est Métropole, j'entends Métropole civile, joüiroit des droits de Métropolitain Ecclésiastique. Mais au cas qu'ils ne voulussent pas entrer dans ces discussions, on leur laissa la liberté de partager le différend, & on leur permit de s'attribuer les villes les plus voisines de leur Siége avec le droit de visiter ces Eglises comme Métropolitains. C'est le sujet du second Canon. On ne voit pas encore qu'on voulût terminer cette contestation par l'antiquité des Eglises, comme on tâcha de le faire dans la suite.

Le troisiéme Canon traitte des Ordinations que quelques Evêques étoient accusés d'avoir faites contre les régles. Le quatriéme concerne un laïque, qui avoit accusé un Prêtre; & le cinquiéme un Prêtre, qui avoit outragé son Evêque.

Le sixiéme est plus remarquable. Plusieurs Evêques des Gaules communiquoient avec Félix de Tréves (*a*), que nous avons vû avoir été ordonné par les Ithaciens; & comme les autres Evêques refusoient pour ce sujet de communiquer avec ces Prélats, ils envoyerent des Députés au Concile. Les Peres déclarerent qu'ils recevroient à leur Commu-

(*a*) Les sçavans Auteurs des *Acta Sanctorum*, croient sans aucun fondement que ce Canon regarde un autre Félix que celui de Tréves qui est au nombre des Saints.

nion ceux qui se sépareroient de celle de Félix suivant les lettres que saint Ambroise & le Pape en avoient écrites long-temps auparavant ; & l'on fit lire ces lettres dans le Concile en présence des Députés de ces Evêques.

Le septiéme Canon défend aux Evêques de recevoir un Clerc d'une autre Eglise, de le promouvoir dans la leur, ou de le recevoir à leur Communion, quand il a été chassé par son Evêque ; & le huitiéme enfin défend de promouvoir à des Ordres supérieurs ceux qui ont été ordonnés contre les régles, ou qui ont eu des enfans depuis leur Ordination.

Tels sont les Canons du Concile de Turin. On ne sçait pas précisément l'année (a) qu'il fut tenu; non plus que le nombre & les noms des Evêques qui y assisterent. Mais l'Eglise Gallicane avoit alors un grand nombre de Saints & de sçavans Evêques. S. Paulin dans un fragment d'une de ses lettres que Grégoire de Tours nous a conservé, nous en fait connoître plusieurs, qui firent vers ce temps-là l'honneur de l'Episcopat. « Si vous voyez, dit-il, ces Evêques si dignes du Seigneur, Exupere de Toulouse, Simplice « de Vienne, Amand de Bourdeaux Diogénien d'Albi, Dynamius d'Engouléme, Vénérand d'Auvergne « (successeur de S. Artéme) Alithius de Cahors (successeur de saint Florent) & Pégasius (a) de Périgueux, vous reconnoîtrez en eux des hommes d'une sainteté soutenuë, & des défenseurs zélés de « la foi & de la Religion. » Il paroît que saint Pau-

Greg. Turon. hist. l. 2. c. 13.

SS. Evêques des Gaules au commencement du cinquiéme siécle.

(a) Le sixiéme Canon fait voir que c'étoit après la mort de S. Ambroise, qui y est nommé *de vénérable mémoire.*

T. 5. p. 246. (b) Je ne sçais pourquoi M. Fleuri nomme Pélage ce S. Evêque de Périgueux, & Simplicien Simplice de Vienne.

lin s'étoit particuliérement proposé de parler des Evêques de l'Aquitaine & des Provinces Narbonnoises : sans quoi il n'eût pas manqué de compter encore au nombre des plus saints Evêques de la Gaule S. Séverin de Cologne, saint Agnan d'Orleans, saint Victrice de Rouën, saint Marcel de Paris, & S. Aper de Toul, qui édifioient alors l'Eglise par leurs vertus, & que je dois ici faire connoître.

Ce que nous sçavons de plus certain touchant S. Séverin, c'est que sa sainteté fut aussi éclatante pendant sa vie, que son histoire est aujourd'hui obscure. On prétend que ce saint Evêque, après s'être rendu célébre à Cologne par ses miracles, quitta ce Siége, & fut contraint de monter sur celui de Bourdeaux que S. Amand lui céda par estime pour ses rares vertus. C'est ce que suppose le Martyrologe Romain. Mais comme les translations étoient alors insolites, & que Grégoire de Tours qui parle ailleurs de saint Séverin de Cologne, dit seulement que celui de Bourdeaux étoit venu d'Orient, il seroit peut-être plus convenable de les distinguer. Quoiqu'il en soit, saint Evergisile succéda à saint Séverin de Cologne ; & après la mort de celui de Bourdeaux (a), saint Amand reprit le gouvernement de son Eglise.

S. Séverin de Cologne & de Bourdeaux.

Mart. Rom. 23. Oct.

S. Amand avoit succédé à saint Delphin vers le commencement du cinquiéme siécle. S. Paulin à la conversion duquel il avoit contribué par ses exemples & ses leçons, conserva toûjours pour lui la plus tendre amitié, & il lui écrivoit souvent de sa

S. Amand de Bourdeaux.

(a) S. Séverin de Bourdeaux est nommé vulgairement S. Sûrin.

ſolitude. On voit par une de ſes lettres, que ſaint Paulin ne faiſoit qu'un repas, même pendant la ſolemnité de Pâque. Car voici comme il parle à ſaint Amand d'un Clerc de Bourdeaux : « Cardamas étant « arrivé ici en caréme, a jeûné exactement tous les « jours, attendant juſqu'au ſoir une table frugale « & pauvre. Il a bien voulu même ſe contenter com- « me nous d'un peu de vin, lui à qui il en falloit « auparavant un muids.... Mais la fête de Pâque « étant venuë, & les jeûnes paſſés, on l'entendoit « murmurer ſur le midi, & ſe plaindre que ſon goſier « étoit ſec, & que ſa langue s'attachoit à ſon palais. « Il vouloit dîner : mais perſonne ne lui donnoit à « manger que ſur le ſoir. » Cette abſtinence de ſaint Paulin dans le temps Paſcal m'a paru remarquable. Le Martyrologe Romain fait mention de S. Amand le 18. de Juin, & de S. Delphin ſon prédeceſſeur le 24. de Decembre. S. Paulin nous apprend que ce dernier fit bâtir l'Egliſe de Lengon ou d'Alengon, ville alors du Diocéſe de Bourdeaux, mais aujourd'hui de celui de Bazas.

Paulin. epiſt. 15. ad Amand.

S. Agnan d'Orleans fut par la ſainteté de ſa vie & par ſes talens, un des plus grands Evêques de ſon temps. On le croit originaire de Vienne dans la Gaule, & l'on prétend qu'il vécut quelque temps reclus en cette ville. La réputation de ſaint Euverte l'attira à Orleans. Ce ſaint Evêque qui connut bientôt ſon mérite, l'ordonna Prêtre, & l'établit Abbé de ſaint Laurent des Orgerils, qui n'eſt plus qu'un Prieuré de Clugni. Enſuite ſentant ſa fin approcher, il l'ordonna ſon ſucceſſeur, après qu'il eut été déſigné miraculeuſement par un jeune enfant.

Saint Agnan d'Orleans.

Agnan justifia parfaitement le choix du Ciel par sa conduite dans l'Episcopat. Il fit rebâtir plus magniquement l'Eglise de sainte Croix fondée par son prédécesseur; & l'on croit que ce fut lui qui obtint du Général Agrippin le privilége singulier dont joüissent encore les Evêques d'Orleans, de délivrer tous les prisonniers à leur entrée dans la ville. Ce privilege est du moins fort ancien; & Yves de Chartres en parle comme d'un usage, qui de son temps avoit déja passé en coutume. Nous aurons encore occasion de parler de saint Agnan.

Epist. Yvonis Carn. ad Sanctian Ep. Aurelian.

S. Marcel de Paris étoit natif de Paris même, où dès sa jeunesse il fut l'exemple & l'ornement du Clergé. Il n'étoit encore que Soûdiacre, que Dieu avoit déja manifesté sa sainteté par plusieurs prodiges. Ainsi après la mort de Prudence Evêque de Paris, personne ne fut jugé plus digne que lui de remplir ce Siége. Tout ce qu'on sçait de son Episcopat, c'est qu'il fut glorieux à l'Eglise & utile au peuple par les vertus & les miracles d'un si saint Evêque. Ce n'est pas que Fortunat de Poitiers (*a*) n'ait écrit sa vie à la priére de saint Germain de Paris : mais il ne nous apprend presque rien que des faits miraculeux, dont la Tradition avoit conservé la mémoire. Saint Marcel fut enterré hors de la ville dans le fauxbourg qui porte aujourd'hui son nom, & où l'on a bâti une Eglise en son honneur. Sa fête marquée dans les Martyrologes au premier de Novembre, ne se

Fortun. vit. Marcelli.

S. Marcel de Paris.

(*a*) Le Pere Dubois dans son Histoire de l'Eglise de Paris, attribuë la vie de saint Marcel à un saint Fortunat Evêque d'Italie, honoré le 18. de Juin qui mourut en venant visiter saint Germain de Paris. Le Martyrologe de l'Eglise de Paris lui attribuë en effet cet ouvrage. Mais il est plus croyable qu'il est de saint Fortunat de Poitiers, que nous sçavons d'ailleurs avoir écrit la vie des plus celébres Evêques des Gaules, & qui étoit ami particulier de saint Germain.

célébre communément que le troisiéme du même mois.

S. Evre de Toul.

S. Aper Evêque de Toul, vulgairement S. Evre, florissoit à ce qu'on croit, vers le même temps. Il avoit exercé avant son Episcopat les premiéres charges de la Magistrature; & il étoit marié à une femme nommée Amande, dont il eut plusieurs enfans. Les deux époux ayant voüé la continence d'un commun consentement, Aper ne songeoit qu'à se sanctifier dans la retraite, lorsqu'il fut élevé sur le Siége de Toul. En renonçant au siécle, il en éprouva la malignité; & le monde ne lui pardonna pas de l'avoir quitté. Mais saint Paulin, à qui Aper écrivoit tous les ans, l'exhorta à mépriser les calomnies & les injures du monde, comme il en avoit méprisé les honneurs. Presque tous les Martyrologes font mention de saint Evre le 15. de Septembre; & il y a à Toul un Monastere de son nom.

Paulin. ep. 29. ep. 30.

Félix de Tréves dont nous venons de parler, mérite aussi d'être mis au nombre des saints Evêques de ce temps-là. En effet, s'il eut le malheur d'être un sujet de division dans l'Episcopat à cause de son Ordination, faite par les Ithaciens, il eut le courage de réparer sa faute, & de renoncer à son Siége, pour rendre la paix à l'Eglise Gallicane. Après avoir gouverné son Eglise douze ans, il abdiqua l'Episcopat l'an 398; car il avoit été ordonné en 386. Le Canon que nous avons rapporté du Concile de Turin, put le déterminer à cette démarche, que son humilité, & son amour pour la paix lui rendirent bien

S. Félix de Tréves.

Apud Bolland. ad diem 26. Martii.

(a) Quelques Auteurs font saint Aper plus récent. J'ai jugé avec d'habiles Critiques, que c'est l'ami de ce nom à qui saint Paulin écrivoit.

glorieuse. Il se retira dans un Monastere qu'il avoit fait bâtir avec une Eglise en l'honneur de la sainte Vierge, & de ceux des Martyrs de la Légion Thébéenne qui avoient souffert à Tréves. Il y mourut quelques années après dans les exercices de la vie Monastique, laissant un exemple que tant d'Evêques, qui ont été dans les siécles suivans une occasion de trouble, ne se sont pas pressés d'imiter. Sulpice Sévére qui n'est pas d'ailleurs favorable aux Ithaciens, reconnoît que Félix étoit un très-saint Prélat, & qu'il auroit mérité qu'on l'eût fait Evêque dans d'autres circonstances. Il fit rapporter à Tréves le corps de saint Paulin qui étoit mort en Phrygie; & il le fit placer au milieu des tombeaux des saints Martyrs de la Légion Thébéenne, dans l'Eglise qu'il avoit fait bâtir en leur honneur. Le Martyrologe Romain honore la mémoire de saint Félix le 26. de Mars.

Sever. Dial. 3.

Bolland. ad diem 26 Martii de S. Felice.

S. Victrice de Roüen.

Saint Victrice de Roüen continuoit d'éclairer le Nord des Gaules par l'éclat de ses vertus. Il avoit puisé à l'école de saint Martin le zéle contre l'Idolâtrie; & il avoit appris de ses exemples à allier avec les devoirs d'un Evêque, les travaux d'un Apôtre.

Ses Missions.

Il porta la lumiere de l'Evangile aux peuples de la Gaule Belgique qui étoient le long des côtes de l'Océan, & en particulier aux Morins (a) & aux Nerviens, qui sont les peuples de Teroüanne & de Tournai. Il établit de nombreuses Eglises dans ces

(a) Le nom de *Morins* est dérivé du mot celtique *Mor*, qui signifie *la Mer*. Ces peuples habitoient proche les côtes de l'Océan à l'extrémité des Gaules: c'est ce qui a donné occasion à Virgile de les nommer, *extremos hominum Morinos*. S. Jerôme & saint Paulin se sont servi de la même expression. Le nom d'*Armoriques* qui fut donné à d'autres peuples de la Gaule qui habitent aussi sur les côtes de la Mer, a la même signification & la même étimologie, que celui de *Morins*.

pays, où la foi avoit fait jusqu'alors peu de progrès. C'est dequoi saint Paulin crut devoir féliciter ce S. Evêque. « Dans ces lieux, lui dit-il, où des forêts « desertes servoient auparavant de retraites aux « Barbares & aux brigands, on voit maintenant des « chœurs Angeliques de Saints, qui font retentir les « villes, les bois, & les isles des loüanges du Sei-« gneur, dans des Eglises & des Monasteres nom-« breux. »

Paulinus ep. 18. ad Victric. p. 248.

Vers l'AN 400.

L'Eglise de Roüen florissante sous l'Episcopat de Victrice.

Victrice n'avoit pas négligé le champ que le Seigneur avoit plus particuliérement confié à ses soins. Il rendit l'Eglise de Roüen une des plus florissantes des Gaules par la piété des Fidéles, par la régularité & la chasteté du Clergé, par la ferveur avec laquelle on psalmodioit tous les jours dans les Monasteres & dans les Eglises, par la beauté & le nombre des édifices sacrés : « Ensorte, ajoûte saint Paulin, que « Roüen qui étoit auparavant peu connu, même des « Provinces voisines, est renommé dans tout le mon-« de Chrêtien comme une ville célébre par les lieux « Saints qui en font la décoration. » Quelques expressions du même Auteur pourroient faire croire que saint Victrice avoit établi la psalmodie perpétuelle ; mais il ne paroît pas qu'on doive les prendre à la lettre.

Paulin. ibid.

Saint Paulin avoit appris toutes ces particularités d'un Diacre de S. Victrice, nommé Pascase qu'il avoit trouvé à Rome, y étant allé selon sa coûtume visiter les tombeaux des SS. Apôtres le jour de leur fête. Il l'engagea à le venir voir à Nole ; & ce fut par lui qu'il écrivit la lettre, dont nous venons de parler pour féliciter saint Victrice des succés de ses travaux

vaux Apostoliques. Il la finit en lui disant : « Que » vous êtes heureux d'être le pere de tant de Saints, » & de voir croître dans un vaste champ cultivé & » ensemencé de vos mains, une riche moisson qui » rapporte à Dieu le centuple !.... Le Très-haut vous » a mis au nombre des plus grands de son Royau- » me ; puisqu'il vous a fait la grace d'égaler vos dis- » cours par vos œuvres, afin d'autoriser vôtre do- » ctrine par vôtre vie, & vôtre vie par vôtre do- » ctrine. Personne n'ose plus s'excuser sur la difficul- » té, parce que vous donnez le premier l'exemple » de ce que vous prêchez. »

S. Paulin fait l'éloge de saint Victrice.

Paul. ibid. p. 249.

Les persécutions sont toûjours l'épreuve, & souvent la récompense d'un grand zéle. Le Seigneur permit pour épurer & couronner celui de Victrice, que la calomnie attaquât ce S. Evêque par l'endroit le plus sensible. On s'efforça de rendre suspecte sa foi sur le mystere de la Trinité, & de faux témoins s'éleverent contre lui. « Mais on ne put trouver » de tache dans la lumiere, lui dit S. Paulin, & vôtre » chandelier (*a*) est demeuré ferme, parce que c'é- » toient les mains des hommes, qui s'efforçoient de » le renverser : » Ces dernieres paroles font juger que les adversaires de Victrice, ne se proposoient rien moins, que de le faire déposer. Il y a même quelque lieu de croire que l'accusation fut portée au Pape, & que saint Victrice n'entreprit le voyage qu'il fit en ce temps-là à Rome, que pour justifier sa foi auprès du Vicaire de Jesus-Christ.

S. Victrice calomnié dans sa doctrine.

Paulin. ep. 27. ad Victric.

Ibid. p. 242.

Quoiqu'il en soit, la noirceur de la calomnie ne

(*a*) Saint Paulin fait allusion à ces paroles de l'Apocalypse, *movebo candelabrum tuum de loco suo*, qui sont une menace de déposition pour un Evêque. *Apoc. 2. 5.*

servit qu'à rendre plus éclatantes la vertu & la foi de Victrice. Tandis qu'il étoit à Rome, saint Paulin l'avoit invité de le venir voir à son retour dans sa solitude de Nole. Mais Victrice qui étoit pressé de se rendre à son Eglise, lui écrivit pour s'en excuser. Saint Paulin en fut sensiblement affligé, & lui manda dans la réponse qu'il lui fit, qu'il n'avoit jamais mieux senti la grieveté de ses pechés, puisqu'ils l'avoient privé de la consolation de voir un si saint homme.

Paul. ep. 17. ad Victric. p. 240.

L'AN 404.

Victrice n'avoit pas moins de zéle pour la manutention ou le rétablissement de la discipline, que pour la propagation de la foi. Mais afin d'éviter les contradictions, & de puiser à la source la plus pure de la Tradition, il s'adressa au S. Siége, alors occupé par S. Innocent I., qui avoit succédé à S. Sirice, au commencement de l'an 402. S. Victrice lui envoya un Mémoire contenant plusieurs articles, sur lesquels il le prioit de lui marquer quelle étoit la discipline de l'Eglise Romaine, pour s'y conformer. S. Innocent lui fit réponse par une lettre datée du 15. de Février sous le Consulat d'Honorius & d'Aristénete, c'est-à-dire, l'an 404. « Mon très-cher « frere, lui dit-il, quoi que pour l'honneur du Sa« cerdoce dont vous êtes si dignement revêtu, vous « ayez une connoissance parfaite des Canons qui « concernent la foi & la discipline, & qu'il n'y ait « rien là-dessus dans les Livres Saints que vous « n'ayez recüeilli; cependant, comme vous m'avez « demandé instamment de vous envoyer la Régle de « l'Eglise Romaine pour vous servir d'autorité, j'ai « joint à cette lettre les réglemens de discipline qui

y sont usités. » Il le prie d'en faire part aux autres Evêques du pays, afin qu'ils s'y conforment. « Car » quelques-uns, ajoûte le Pape, s'écartant des Dé- » crets des Anciens, ont donné atteinte à la pure- » té de leur Eglise.... C'est pourquoi, pour ne pas » paroître les approuver par nôtre silence, voici les » régles que la vûë des jugemens de Dieu doit faire » observer désormais à tout Evêque Catholique. » Suivent treize articles, dont nous rapporterons ici la substance.

Décrétale de S. Innocent adressée à S. Victrice de Roüen.

T. 1. Conc. Gall. p. 50.

I. Qu'on n'ordonne aucun Evêque sans la participation du Métropolitain, & qu'un seul Evêque ne présume pas d'en ordonner un autre : car le Concile de Nicée l'a défendu.

Conc. Nicen. Can. 4.

II. Si quelqu'un après avoir reçu la rémission des péchés (par le Baptême), prend le baudrier de la milice séculiere, qu'il ne soit pas admis dans le Clergé.

III. S'il s'éleve des différends entre les Clercs, tant des Ordres inférieurs que des Ordres supérieurs, qu'ils soient jugés selon les Canons de Nicée par le Concile des Evêques de la Province; & qu'il ne soit permis à personne de décliner ce jugement, pour se faire juger dans d'autres Provinces : sans préjudice néanmoins de l'Eglise Romaine, pour laquelle dans toutes les causes on doit garder le respect qui lui est dû. Si quelqu'un s'écarte de cette régle, qu'il soit jugé coupable, & déposé de la Cléricature. Mais s'il y a des causes majeures, après le jugement des Evêques, elles doivent être référées au S. Siége, comme le Concile l'a ordonné.

Nic. c. 5.

IV. Qu'un Clerc n'épouse pas une femme qui ait été mariée. Car il est écrit : *Que le Prêtre épouse une*

Lev. 21. 13.

l'An 404. *vierge*, & non pas une veuve, ou une femme répudiée : ce seroit un empêchement pour la Prêtrise.

V. Si quelqu'un, même laïque, épouse, soit avant, soit après son Baptême, une femme qui ait été déja mariée, qu'il ne soit pas admis dans le Clergé, car il a le même empêchement. Le Baptême qui remet les péchés, n'ôte pas le défaut contracté par ce mariage.

VI. Qu'on n'admette pas non plus dans le Clergé celui qui a épousé une seconde femme ; parce qu'il est écrit, *qu'il n'ait été marié qu'une fois* (*a*). 1. Tim. 3. 2.

VII. Que personne ne s'arroge d'ordonner un Clerc d'une autre Eglise, à moins que son Evêque en ayant été prié, n'y consente. Le Concile de Nicée a aussi défendu de recevoir dans une autre Eglise un Clerc qui a été chassé par son Evêque. Nic. can. 5.

VIII. Que ceux qui se convertissent de la Secte des Novatiens, ou de celle des Donatistes (*b*), soient seulement reçus par l'imposition des mains ; parce que, quoi qu'ils ayent été baptisés par les Hérétiques, ils l'ont cependant été au nom de Jesus-Christ. Mais si ceux, qui ayant quitté l'Eglise pour s'engager dans ces Sectes, y ont été rebaptisés, viennent à résipiscence, qu'ils ne soient reçus qu'après une longue pénitence.

IX. L'Eglise doit avoir soin, comme la pudeur & l'honnêteté le demandent, que les Prêtres & les Lévites de la nouvelle Loi n'ayent plus de commerce avec leurs femmes, puisqu'ils sont occupés tous

(*a*) Le Pape paroît citer au même endroit comme de l'Ecriture ces paroles, *Sacerdotes mei semel nubant*, & *Sacerdotes mei non nubent amplius*, ce qui ne se trouve pas dans nôtre Vulgate.

(*b*) Il y a *Montensibus*. On nommoit ainsi les Donatistes.

les jours aux fonctions du sacré Ministere. Car il est écrit : *Soyez saints, parce que moi le Seigneur vôtre Dieu, je suis saint, &c.* Lev. 11. 44.

X. Les Moines qui sont tirés de leurs Monasteres pour être élevés à la Cléricature, doivent persévérer dans la profession qu'ils ont faite de garder la continence, &c.

XI. Il n'est pas à propos d'élever à la Cléricature ceux qui ont des emplois à la Cour, ou quelques charges publiques. Car il est certain que dans ces places ils sont occupés à procurer des divertissemens, dont le Démon est l'inventeur, & qu'ils sont obligés de présider ou d'assister aux Jeux & aux fêtes profanes. « Vous avez été témoin vous-même, lorsque vous étiez ici, de l'inquiétude que nous avons eûë à l'occasion de ces Clercs. » (Apparemment que pour l'honneur du Clergé, le Pape avoit agi ; afin d'empêcher que ces Clercs à raison des charges civiles qu'ils exerçoient, ne fussent obligés d'assister aux Spectacles, & de faire d'autres fonctions indignes du S. Ministere.)

XII. Si les Vierges Chrêtiennes, qui ont reçu le voile de l'Evêque, viennent à se marier publiquement, ou en secret (*a*), on ne doit pas les recevoir à la pénitence, que celui à qui elles se sont mariées ne soit mort. Car si l'on regarde comme adultere celle qui du vivant de son mari s'est mariée à un autre, & si on ne leur accorde la pénitence qu'après la mort de l'un des deux ; il faut à plus forte raison traitter de la même maniere celle qui après avoir choisi un époux immortel, se marie à un homme mortel.

(*a*) Le texte porte, *vel se clanculò corruperint*. La suite fait juger qu'il s'agit de mariage clandestin.

XIII. Quant aux Vierges qui n'ont pas encore reçu le voile, mais qui ont promis de garder la virginité, si elles se marient, il faut, quoiqu'elles n'aient pas reçu le voile, les mettre quelque temps en pénitence, parce qu'elles s'étoient obligées à Dieu par leur promesse.

A la fin de ces articles le Pape ajoûte : « Voilà la « Régle, mon très-cher frere : si tous les Evêques la « font observer, l'ambition cessera, les dissentions « s'appaiseront ; il n'y aura plus ni Hérésies, ni Schis« mes. » C'est qu'en effet l'observation exacte de la discipline conserve la pureté de la foi : l'Hérésie toûjours ennemie de l'autorité, ne naît que dans le desordre, & ne se soutient contre l'Eglise que par l'infraction des plus saints Canons.

L'AN 405. Décretale de saint Innocent adressée à S. Exupére de Toulouse.

L'année suivante S. Exupére de Toulouse consulta aussi le S. Siége, comme l'Oracle auquel il faut recourir dans les difficultés qui s'élevent. S. Innocent lui répondit qu'il avoit fait prudemment de référer ses doutes au Siége Apostolique, plûtôt que d'entreprendre de les décider ; & il lui envoye la réponse à sept questions qu'il lui avoit proposées.

Epist. Innocentii ad Exuperium. *T. 1. Concil. Gall.*

La prémiere concerne les Prêtres & les Diacres qui ne gardent pas la continence. S. Innocent répond qu'il faut les éloigner du saint Ministere, & les priver de tout honneur Ecclésiastique selon la décision de S. Sirice : que si cependant ces Prêtres ou ces Diacres n'ont pas eu connoissance de la décision de ce Pape, il faut user de quelque indulgence, & les laisser dans les fonctions de leur Ministere, à condition qu'ils garderont dans la suite la continence, & qu'ils ne seront pas promûs aux Ordres supérieurs.

La seconde question concerne la maniere dont on doit en user à l'égard de ceux, qui ayant passé toute leur vie après leur Baptême dans les desordres de l'incontinence, demandent à l'heure de la mort la pénitence & la réconciliation de la Communion. Le Pape répond. « On avoit coûtume autrefois de » leur accorder la pénitence, & de leur refuser la » Communion. Car comme c'étoit des temps de » persécution, on craignoit que si on leur accordoit » si aisément la Communion, ils ne tombassent aussi » plus facilement, étant sûrs de leur réconcilia- » tion. Ainsi on avoit raison de leur refuser la Com- » munion, en leur accordant cependant la péniten- » ce, pour ne leur pas tout refuser. Mais le Seigneur » ayant rendu la paix à l'Eglise, on a jugé à propos » de leur donner la Communion à la mort, & com- » me un Viatique avant leur départ, en vûë de la mi- » séricorde du Seigneur, & de peur que nous ne pa- » roissions suivre la dureté de l'Hérétique Novatien » qui refuse le pardon. »

Les Théologiens ne s'accordent pas sur ce qu'il faut entendre ici par le mot de *Communion*, les uns l'interprétent de l'Absolution sacramentelle, & les autres de l'Absolution solemnelle & réconciliatoire. Ne pourroit-on pas prendre ici ce terme dans la signification qui lui est devenuë propre; c'est-à-dire pour la participation de la divine Eucharistie, qui est la marque la plus solemnelle de la Communion Ecclésiastique?

Dans les quatre articles suivans, le Pape décide que les Chrêtiens après le Baptême peuvent administrer les affaires publiques, appliquer les crimi-

nels à la torture, les condamner à mort, dicter des requêtes contre eux, & poursuivre leur mort : que l'Eglise a également horreur de l'adultere dans les deux sexes : que comme les maris ne doivent point avoir de commerce avec leurs femmes adulteres, les femmes n'en doivent point non plus avoir avec leurs maris adulteres, quand le crime est prouvé, parce qu'ils seroient excommuniés : que ceux qui après avoir fait divorce, se marient du vivant de la personne dont ils se sont séparés, sont adulteres, aussi bien que les personnes qu'ils épousent, & qu'on doit les retrancher de la Communion.

L'AN 405.

Canon des Saintes Ecritures.

Saint Exupére avoit aussi demandé des éclaircissemens sur le Canon des Saintes Ecritures. Le Pape dans le dernier article, lui fait la liste suivante des Livres Canoniques que l'Eglise reçoit. « Cinq Livres de Moyse, c'est-à-dire la Genese, l'Exode, le « Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome ; un « Livre de Jesus Nave (c'est Josué), un des Juges, « quatre des Regnes (ce sont les Livres des Rois) « avec le Livre de Ruth, seize Livres des Prophétes, « cinq Livres de Salomon (*a*), le Pseautier, un Li- « vre de l'Histoire de Job, un de Tobie, un d'Esther, un de Judith, deux des Machabées, deux « d'Esdras, deux des Paralipomenes. Item du Nou- « veau Testament, quatre Livres d'Evangiles, qua- « torze Epîtres de l'Apôtre Paul, trois de Jean, deux

(*a*) Les cinq livres qu'on attribuë ici à Salomon, sont le Cantique des Cantiques, les Proverbes, l'Ecclesiaste, l'Ecclesiastique & la Sagesse. Mais l'Ecclésiastique n'est pas de Salomon ; & l'on ne connoît pas l'Auteur de la Sagesse. Les Anciens les ont cependant attribués à ce Prince, apparemment parce qu'ils paroissent composés sur ses maximes. Il doit nous suffire de sçavoir que le S. Esprit est le premier Auteur des Livres Canoniques. *Car quand on sçait*, dit saint Grégoire, *qu'une lettre est de quelque Seigneur, il seroit bien inutile de rechercher de quelle plume il s'est servi pour l'écrire.*

Præf. in Job.

de

de Pierre, une de Jude, une de Jacques, les Actes » des Apôtres, l'Apocalypse de Jean. » .

Il est aisé de reconnoître que cette liste contient les mêmes livres qui composent aujourd'hui le Canon des Saintes Ecritures, quoique dans un ordre différent. Car si S. Innocent ne compte que seize Livres des Prophétes, c'est que le Livre de Baruch étoit censé n'en faire qu'un avec celui de Jérémie, dont Baruch étoit disciple & Secrétaire. Le Pape ajoûte : « Pour les autres Ecrits qui sont sous le » nom de Matthias, de Jacques le mineur, ou sous » celui de Pierre & de Jean ou d'André, ou qui ont » été composés par un certain Leucius, ou par les » Philosophes Xénocaris & Léonidas, aussi bien que » ceux qui portent le nom de Thomas, sçachez que » non seulement on ne doit pas les admettre, mais » qu'il faut les condamner. »

On voit quelle foule d'Ecrits pernicieux avoient été supposés & répandus comme des Livres Saints, pour enseigner l'erreur sous les noms les plus respectables. Mais c'est à l'Eglise à faire le discernement des Saintes Ecritures. Cette mere des Fidéles ne peut tromper ses enfans ; ni lorsqu'elle leur dit : Lisez, c'est la parole de vie ; ni lorsqu'elle leur crie : Ne lisez pas, c'est un poison artificieusement caché sous la nourriture la plus saine. La lettre de S. Innocent est datée du 20. de Février sous le Consulat de Stilicon & d'Anthemius, c'est-à-dire l'an 405. (a)

(a) A la suite des deux Décrétales que nous venons de rapporter, on en trouve une du même Pape adressée *aux Evêques du Concile de Toulouse* : car c'est ainsi que le P. Sirmond a trouvé l'inscription marquée dans les Manuscrits. Mais il paroît évident que c'est une faute, & qu'il faut lire *Synodi Toletana*, au lieu de *Tolosana* ; puisque le Pape S. Innocent ordonne aux Evêques de ce Concile de juger la cause de Grégoire Evêque de Mérida : c'est pourquoi je ne parlerai pas ici de cette

Exupere à qui elle est écrite, étoit, comme nous avons déja dit, un des plus saints Evêques de son temps. Il avoit été Prêtre de l'Eglise de Bourdeaux. Ses vertus le firent élever sur le Siége de Toulouse, après la mort de saint Sylvius, successeur de Rhodane. Il s'y distingua par une généreuse charité qu'il étendit même au-delà des mers. Ayant appris que les Moines de la Palestine & de l'Egypte avoient beaucoup à souffrir d'une famine qui affligeoit ces Provinces, il y envoya l'an 406. un S. Moine nommé Sisinnius, pour leur porter des aumônes. S. Jérôme ne fut pas oublié, & le saint Evêque accompagna d'une lettre les secours qu'il lui envoyoit. Le saint Docteur les reçut sur la fin de l'Automne : & comme il étoit actuellement occupé à ses Commentaires sur les petits Prophétes, il dédia à Exupere le Commentaire sur Zacharie, pour lui témoigner par-là sa reconnoissance. (a)

Paulin ep. 21. ad Amand. p. 203.

S. Exupere de Toulouse.

L'AN 406.

« Le Moine Sisinnius, lui dit-il, nôtre frere & « vôtre fils, m'a rendu vôtre lettre sur la fin de l'Au- « tomne. J'ai goûté une joie sensible en voyant que « vous vous souvenez de moi, & de tous les Fre- « res qui servent le Seigneur dans les Saints-lieux, « & qu'en les soulageant vous vous faites des amis « de vos richesses.... vous qui êtes le Pontife du « Seigneur, & qui foulez le pressoir, pour faire cou- « ler aux peuples altérés le vin du Sang de Jesus- « Christ.... J'apprends avec plaisir que dans cette

Hieron. præf. in Zachar. T. 3. nov. Edit.

S. Jérôme dédie son Commentaire sur Zacharie à S. Exupere.

piéce, qui ne regarde pas l'Eglise Gallicane. Quoique le P. Sirmond l'ait insérée dans les Conciles des Gaules, il reconnoît qu'on peut douter avec raison si elle n'appartient pas à ceux d'Espagne.

(a) Le P. Martianai croit que le sixiéme Consulat d'Arcadius & d'Anicius Probus, sous lequel saint Jérôme dit qu'il composa ce Commentaire sur Zacharie, désigne l'an 408 : il se trompe, c'est l'an 406.

In Not. marg. t. 3. n. Ed Hier. p. 1423.

vallée de larmes.... vous vous élevez comme par » dégrés, de vertu en vertu; & que vous imitez la » pauvreté du Seigneur, pour devenir riche avec » lui. C'est sur vous qu'il repose sa tête; c'est par » vôtre moyen qu'il est chaque jour reçu, visité, » nourri & vêtu. J'apprends aussi que vous vous » nourrissez vous-même par le goût que vous pre- » nez à la lecture des Saintes Ecritures. » C'est ce qui engagea S. Jerôme à dédier à Exupere le Commentaire, dont nous venons de parler.

Comme les infirmités du S. Docteur ne lui permettoient plus d'écrire, il se hâta de le dicter avant le départ de Sisinnius, qui étoit pressé de se rendre en Egypte, pour y soulager les Moines. Il lui donna aussi son Commentaire sur Malachie, qu'il dédia à deux freres nommés Minervius & Alexandre, Moines à Toulouse. Ils lui avoient écrit par Sisinnius, pour lui demander l'explication de plusieurs difficultés, & particuliérement de cet endroit de S. Paul, *Omnes quidem dormiemus sed non omnes immutabimur*: car c'est ainsi qu'on lisoit alors suivant le texte grec. S Jérôme répondit à cette question par une lettre particuliere. Il remarque que selon quelques exemplaires grecs, on lisoit, *Non omnes dormiemus*; mais que les exemplaires latins avoient, *omnes quidem resurgemus*, comme porte nôtre Vulgate.

L'AN 406.

Divers Ecrits de S. Jérôme adressés à des Gaulois.

Ep. Hier. t. 4. 1. part. p. 210. n. edit.

1. Cor. 15. 51.

Le S. Docteur fit en même temps réponse à plusieurs autres personnes des Gaules, & même à des Dames qui lui avoient écrit par la même voye, pour lui proposer aussi des questions. Car il étoit comme le maître du monde entier, ainsi que le nomme S. Prosper, & l'Oracle que l'on consultoit de tou-

Prosper. in Carmine de ingratis.

tes parts sur les Saintes Ecritures. Nous verrons que cette étude étoit fort en vogue non seulement parmi les Moines, mais encore parmi les Dames des Gaules. Rien n'est plus loüable, même dans les personnes du sexe, quand un esprit de parti & d'erreur ne leur fait pas étudier l'Ecriture dans des livres suspects ou proscrits.

L'AN 406.

Commencemens de Vigilance.

Hieronim. contra Vigil.

S. Jérome chargea aussi Sisinnius de porter en Occident un Ecrit contre Vigilance, dont les erreurs commençoient depuis quelques années à se répandre dans l'Espagne & dans la Gaule. Cet Hérétique étoit originaire de Comminges, ville bâtie aux piéds des Pyrenées par Pompée qui l'avoit peuplée des brigands & des Pirates, qu'il avoit subjugués (*a*). Il exerça quelque temps le mêtier de Cabaretier à Calahorra. Il fut ensuite Prêtre de l'Eglise de Barcelonne, où il lia avec S. Paulin, & il en surprit la religion par son hypocrisie. Il passa en Palestine avec des lettres de recommandation du même Saint auprès de saint Jérôme, à qui il porta le panégyrique de Théodose composé par saint Paulin. Il se joignit bien-tôt à Ruffin pour diffamer le S. Docteur, qui voulut bien, comme il dit, lui pardonner les injures faites à sa personne, mais non pas celles qu'il faisoit à Dieu même.

Lettre de S. Jérôme à Vigilance.

Vigilance ayant publié un Ecrit, où il interprétoit d'une maniere impie quelques endroits de l'Ecriture, saint Jérôme lui écrivit une lettre où il le traitta avec le mépris qu'il méritoit. « Mon frere,

(*a*) C'est ce qui fit donner à cette ville le nom de *Convena*, qui signifie des gens assemblés de divers endroits. Les anciens Géographes la nomment *Lugdunum Convenarum*, parce qu'elle est située sur une colline. *Lugdunum* signifie en Celtique, montagne éclairée ou clair-mont. Cette ville se nomme aujourd'hui S. Bertrand de Comminges du nom d'un de ses Evêques.

lui dit-il, je vous conjure de ne vouloir pas être » plus sçavant que vous n'êtes ; de peur qu'en écri- » vant.... vous ne fassiez rire tout le monde de vos » bévûës. Ce que vous entreprenez aujourd'hui, n'est » pas ce que vous avez appris dans vôtre jeunesse ; » vous avez été élevé dans d'autres études. Il n'ap- » partient pas à la même personne d'éprouver la va- » leur des piéces d'or, & de connoître le prix des » Saintes Ecritures ; de goûter les bons vins, & d'en- » tendre les Prophétes & les Apôtres.... Si vous vou- » lez exercer vôtre esprit, appliquez-vous à la Gram- » maire & à la Rhéthorique, étudiez la Dialecti- » que, & la Philosophie ; & quand vous aurez ap- » pris toutes ces choses, apprenez encore à vous » taire. Mais il est inutile de faire ces leçons à un » homme, qui ne sçait point parler, & qui ne peut » garder le silence. »

Hieron. ep. 36. ad Vigilant. t. 4. p. 277.

Vigilance après son retour de la Palestine, ne garda plus de mesures, & découvrit tout le venin de sa pernicieuse doctrine. Il combattoit la virginité & la continence des Clercs ; & ce fut vraisemblablement pour s'opposer à cette erreur, que saint Victrice & saint Exupere consulterent, comme nous l'avons vû, le S. Siége sur cet article. Il traittoit d'Idolâtrie le culte des saintes Reliques, & de prestiges des Démons les miracles qu'elles opéroient ; il blâmoit l'état Monastique & le dépoüillement entier des biens ; il condamnoit les veilles dans les Eglises, excepté la nuit de Pâque : il n'approuvoit pas qu'on chantât le Cantique *Alleluia*, sinon à cette fête ; & il traittoit de superstition l'usage d'allumer des cierges en plein jour, pour honorer les Martyrs.

Erreurs de Vigilance.

Une héréſie qui flatoit l'incontinence du Clergé, fit d'abord quelques progrès dans les Gaules & dans l'Eſpagne, & elle ſéduiſit même quelques Evêques. Riparius Prêtre de Terragone en avoit été allarmé, & il avoit excité par une lettre le zéle de S. Jérôme, qui le pria de lui envoyer les Ecrits de ce fanatique, afin qu'il pût les réfuter. Riparius & Deſiderius les lui envoyerent en effet par le Moine Siſinnius l'an 406. Le ſaint Docteur les ayant lus, en dicta en une nuit la réfutation : le départ précipité du porteur ne lui ayant pas laiſſé plus de temps pour la compoſer. Son éloquence vive & naturelle en paroît avec plus d'éclat. Car il combat les dogmes impies de ce Novateur avec cette force & cette véhemence, que le zéle & l'indignation lui inſpiroient contre un adverſaire ſi vil & ſi mépriſable.

Hieron. ep. ad Ripar.

L'AN 406.

Ecrit de ſaint Jerôme contre Vigilance.

Hieron. adverſ Vigilant. t. 4. part. 2. p. 280. nov. edit.

S. Jérôme fait remarquer d'abord que Vigilance eſt le premier Héréſiarque que la Gaule ait produit. « On a vû, dit-il, pluſieurs monſtres dans les différentes parties de l'univers.... la Gaule étoit la ſeule qui n'en eût pas enfanté. Au contraire elle a toûjours été féconde en braves Capitaines, & en Orateurs éloquens. Mais Vigilance, ou plûtôt Dormitance s'eſt élevé tout-à-coup.... Ce Cabaretier de Calahorra mêle de l'eau avec le vin; & par un artifice de ſa premiere profeſſion, il tâche d'altérer la pureté de la foi Catholique par le venin de ſon héréſie. Il combat la virginité, il hait la pudeur : au milieu des repas qu'il fait avec les mondains, il déclame contre les jeûnes des Saints; & c'eſt en philoſophant parmi les bouteilles & les plats, qu'il ſe plaît à entendre chanter des Pſeaumes.

O impiété, continuë S. Jérôme ! On dit qu'il y » a des Evêques engagés dans ses erreurs ; si cependant on peut appeller Evêques, ceux qui n'ordonnent point de Diacres, s'ils ne les ont vûs mariés » auparavant, & qui ne croient pas qu'on puisse garder la pudicité dans le célibat. Ils font assez voir » par-là combien ils vivent eux-mêmes chastement ; » puisqu'ils soupçonnent le mal de tous les autres, » & qu'ils ne donnent pas les Sacremens de Jesus- » Christ, à moins qu'ils n'ayent vû les femmes des » Clercs enceintes, ou qu'ils n'ayent entendu les » enfans crier entre les bras de leurs meres. Que feront donc les Eglises d'Orient ? que feront celles » de l'Egypte & du Siége Apostolique, qui ne reçoivent que des Clercs vierges ou continens ? » C'est là un beau témoignage de l'antiquité de la discipline Ecclésiastique touchant la continence des Ministres des saints Autels.

L'AN 406.

S. Jérôme ne justifie pas avec moins de force contre Vigilance l'invocation des Saints, que ce Novateur combattoit, fondé sur l'autorité apocryphe & mal-entenduë du quatriéme livre d'Esdras. « Si » les Apôtres & les Martyrs, dit le S. Docteur, lorsqu'ils sont sur la terre, & qu'ils ont lieu de craindre encore pour eux-mêmes, ne laissent pas d'intercéder pour les autres ; à combien plus forte » raison le peuvent-ils après leurs victoires & leurs » triomphes ? Un S. Paul nous assûre qu'il a obtenu par ses priéres la vie de deux cens soixante & » dix personnes qui étoient dans le vaisseau avec lui ; » & après sa mort qu'il est uni à Jesus-Christ, il fermera la bouche, & n'osera dire un mot en faveur »

Esdr. l. 4. c. 7. 45.

Contra Vigilant. p. 283.

« de ceux qui ont cru dans tout l'univers à son Evan« gile ? Vigilance, ce chien vivant, vaudra mieux « que ce lion mort (*a*). »

Vigilance traittoit d'Idolâtrie les honneurs qu'on rend aux saintes Reliques : « Pourquoi, disoit-il, « baisez-vous, pourquoi adorez-vous un peu de « poussiere enveloppée d'un linge » ? *O l'insensé personnage*, s'écrie saint Jérôme ! *Qui a jamais adoré les Martyrs* ? C'est cependant cette même calomnie démentie tant de fois, que les Sectaires ne se lassent point de renouveller contre l'Eglise, avec autant de hardiesse que si on n'y avoit jamais répondu. Mais l'Hérésie ne cessera point de débiter les faussetés les plus absurdes. Si elle perd d'un côté en se décriant par-là auprès des personnes équitables, elle gagne de l'autre en imposant aux ignorans & aux esprits superficiels, qui font toûjours le grand nombre de ses partisans. Elle sçait d'ailleurs que la justification fait communément bien moins de progrès que la calomnie. S. Jérôme justifie le culte qu'on rend aux saintes Reliques par l'exemple de tous les Fidéles, de tous les Evêques du monde Chrêtien, & nommément des Souverains Pontifes qui célébrent les saints Mysteres sur le tombeau des Apôtres ; & il dit que Vigilance renouvelle en ce point l'hérésie d'Eunomius, & celle des Caïnites (*b*).

Quant à l'usage d'allumer des cierges en plein

(*a*) Pour entendre ce que dit ici S. Jerôme, il faut sçavoir que Vigilance prétendoit que les hommes vivans pouvoient à la verité interceder auprès de Dieu les uns pour les autres : mais que dès qu'ils étoient morts, quelque saints qu'ils fussent, ils n'avoient plus aucun pouvoir.

(*b*) Les Caïnites étoient une Secte de Gnostiques, qui honoroient Caïn & Judas : ils avoient un Evangile attribué à ce dernier, & se livroient aux plus infames turpitudes.

jour

jour que Vigilance traittoit de superstition, le S. Docteur reconnoît que cette pratique n'étoit pas encore bien établie dans l Occident : mais il la justifie sans peine des reproches de ce Novateur. « Si » quelques laïques ou quelques femmes dévotes, » lui dit-il, par simplicité ou par ignorance, allu- » ment des cierges en plein jour pour honorer les » Martyrs, quel tort cela vous fait-il ?... Ceux qui » en usent ainsi, reçoivent leur récompense selon la » foi qui les fait agir. Cela se faisoit en l'honneur » des Idoles ; & c'est pourquoi il faut le détester : » mais cela se fait en l'honneur des Martyrs ; & c'est » une raison d'en admettre l'usage... Dans toutes » les Eglises d'Orient, sans parler de ce qu'on fait » pour les Reliques des Martyrs, on allume des cier- » ges en plein jour, lorsqu'on lit l'Evangile ; ce n'est » pas pour dissiper les ténebres de la nuit, mais c'est » en signe d'allégresse. » On voit ici que l'usage de brûler des cierges en l'honneur des Martyrs en plein jour commençoit à s'établir, & il n'y avoit que des Hérétiques qui traittoient ces pratiques de superstitions. p. 284.

Touchant les veilles dans les Eglises des Martyrs, S. Jérôme répond que les désordres que quelques libertins peuvent y commettre par occasion, ne doivent pas empêcher une œuvre sainte, ni être imputés à tant de gens de bien. Il défend la vérité des miracles qui s'operent tous les jours par la vertu des saintes Reliques ; & après avoir peint les débauches & l'impudence de Vigilance, il s'écrie : Voilà quels sont les ennemis de l'Eglise : voilà les » Chefs qui combattent contre le sang des Martyrs, » p. 286.

« les Orateurs qui tonnent contre les Apôtres ; ou « plûtôt voilà les chiens enragés qui aboyent con- « tre les Disciples de Jesus-Christ. Pour moi, con- « tinuë-t'il, je confesse ma délicatesse de conscien- « ce, peut-être un peu trop grande : quand je me suis « laissé aller à la colere ; quand j'ai eu quelque mau- « vaise pensée, ou quelque illusion nocturne, je « n'osé entrer dans les Basiliques des Martyrs, tant « je tremble de tout mon corps & de toute mon « ame. Tu t'en moqueras, Vigilance, comme d'un « scrupule de bonne femme.... Mais il me semble « que tu crains toi quelque chose de bien différent. « Tu as peur, à ce qu'il paroît, que si la continen- « ce, la sobriété & le jeûne s'établissent dans les « Gaules, on ne gagne plus rien dans tes cabarets. »

L'AN 406. Enfin saint Jérôme justifie la piété des Fidéles qui envoyoient des aumônes à Jérusalem ; & en faisant l'apologie de la vie Monastique, il en décrit ainsi les obligations. « Le devoir d'un Moine, dit-il, n'est pas

p. 288. « d'enseigner, c'est de pleurer ; c'est de gémir sur ses « péchés & sur ceux du monde, & d'attendre dans la « crainte l'avénement du Seigneur. Comme il con- « noît sa foiblesse, & la fragilité du vase qu'il porte, « il craint de le heurter & de le casser. C'est pour- « quoi il fuit la vûë des femmes, & sur tout des jeu- « nes personnes. Mais, me diras-tu, pourquoi vous « retirer dans le desert ? C'est pour ne te pas voir, « & ne te pas entendre ; c'est de peur que la vûë de « quelque objet séduisant, ne me soit une occa- « sion de chûte.... Je fuis de peur d'être vaincu. Il « n'y a pas de sûreté à reposer auprès du serpent : il « peut arriver qu'il ne me morde pas ; mais il peut

arriver aussi qu'il me morde. Nous nommons des » femmes nos meres, nos sœurs, & nos filles; & » l'on ne rougit pas quelquefois de faire servir de » voile à la passion ces noms de la piété. Car qûe » fait un Moine dans les cellules des femmes? Que » veulent dire ces entretiens particuliers, & ces » yeux qui fuyent les témoins? Un saint amour n'a » pas de pareils empressemens. Or ce que nous » avons dit de l'amour criminel, nous pouvons le » dire de l'avarice & des autres vices qu'on évite » dans la solitude. »

Tous ces traits sont suffisans, pour faire connoître quelles erreurs (*a*) Vigilance répandoit dans les Gaules, & quelles réponses il convient de faire aux Sectaires, qui les y ont renouvellées tant de siécles après. Cette hérésie fut alors comme étouffée à sa naissance parmi les calamités publiques qui affligerent la Gaule. Les maux qu'eurent à souffrir les Gaulois, devenus, ainsi que nous le dirons bientôt, la proie & la conquête de presque toutes les nations Barbares, éteignirent dans leurs cœurs l'amour de la nouveauté.

S. Jérôme fait mention dans l'Ecrit contre Vigilance, d'une lettre qu'il avoit écrite à une veuve de la Gaule & à sa fille consacrée à Dieu, pour les engager à demeurer ensemble. C'est encore une satyre agréable & mordante de la conduite des Vierges, qui vivent trop familiérement avec des Clercs (*b*).

Quelques lettres de saint Jérôme adressées à des Dames Gauloises.

Epist. 89. nov. edit.

(*a*) On ne peut lire sans indignation, ce que le sieur Dupin a écrit dans sa bibliotheque. *Vigilance*, dit-il, *a mal expliqué les visions de Daniel, & avance plusieurs bagatelles. On le met pour cela au nombre des Hérétiques.* Est-ce un Docteur Catholique qui traitte de pareilles impiétés de bagatelles?

Bibliot. Eccl. t. 3. p. 305. edit. an. 1689.

(*b*) S. Jérôme fait entendre que le sujet de cette lettre est feint, & qu'il ne l'avoit composée que pour exercer son style, & faire voir à ses envieux qu'il pouvoit traitter toutes sortes de sujets.

Deux Dames Gauloiſes Hédibie & Algaſie, écrivirent auſſi à S. Jerôme vers le même temps par un nommé Apodémius, pour lui demander l'explication de divers paſſages des Evangiles & des Epîtres de S. Paul. Les queſtions qu'elles propoſent ſont curieuſes, & font connoître qu'elles étoient habiles dans la ſcience des Saintes Ecritures. L'étude des Livres ſaints n'eſt point dangereuſe pour des Dames Chrêtiennes, quand elles ont pour maîtres des Jérômes; mais il eſt à craindre qu'elles ne trouvent des Ruffins, qui les attachent au parti de l'erreur. S. Jérôme répondit à ces deux Dames par deux lettres ſéparées. Il dit à Algaſie qu'elle a le S. Prêtre Alethius, qui peut de vive voix lui expliquer ces difficultés. On croit que c'eſt celui qui fut Evêque de Cahors, & que ſaint Paulin compte au nombre des plus illuſtres Prélats.

Præfat. ep. ad Hedibiam t. 3. part. 1. p. 168.

Hédibie étoit une riche veuve, qui deſcendoit des Orateurs Patera & Delphidius célébres par leur éloquence. Elle engagea auſſi ſaint Jérôme à écrire à un Gaulois nommé Ruſtique, lequel ayant promis la continence du conſentement de ſa femme Artémie, avoit dans la ſuite oublié ſes promeſſes. Artémie étoit paſſée dans la Paleſtine, apparemment avec Hédibie; & ce fut à leurs priéres que S. Jérôme écrivit à Ruſtique une lettre pleine des plus beaux ſentimens de l'Ecriture, pour le porter à la pénitence. Ce ne fut pas ſeulement la réputation de S. Jérôme qui attira ces pieuſes Dames en Paleſtine : les calamités dont leur patrie étoit affligée, les obligerent de chercher ailleurs un aſyle; & elles crurent ne pouvoir mieux ſanctifier & adoucir

Ep. 90. t. 4. n. ed. part. 2. p. 734.

leurs souffrances, que dans une terre consacrée par celles de Jesus-Christ, & arrosée de son sang. Il ne leur falloit pas des motifs moins puissans, pour les consoler du déluge de maux, qu'une inondation de Barbares causoit alors à la Gaule.

L'AN 406.

Stilicon sollicite les Barbares d'entrer dans les Gaules.

Stilicon qui gouvernoit l'Empire d'Occident sous la minorité d'Honorius, fut la premiére cause de ces malheurs. Théodose par estime pour ce Général, lui avoit fait épouser la Princesse Séréne sa niéce; & il l'avoit rendu le plus puissant Seigneur de l'Empire. Mais trop de bienfaits ne sert souvent qu'à faire des ingrats. Stilicon mesura son ambition à son pouvoir, & la porta jusqu'à concevoir le dessein d'élever son fils sur le Thrône de son maître & de son pupille. N'espérant d'y réüssir qu'à la faveur des troubles, il jugea par une damnable politique, que pour triompher de la fidélité des peuples, il falloit les rendre malheureux. Dans ce dessein, il sollicita secrétement les nations Barbares dont il tiroit son origine, d'entrer dans les Etats d'Honorius. Il vouloit affoiblir l'Empire, pour s'en rendre plus facilement le maître: il ne réüssit qu'à le ruiner, & qu'à se perdre lui-même.

Orosius l. 7. c. 37.

Prosper. Tyro. in Chron. t. 1. bibliot. Labb.

L'AN 407.

Ravages des Barbares dans les Gaules.

Les Vandales & les Alains passerent le Rhin, & entrerent dans les Gaules le dernier jour de l'année 406. Ils ravagerent toute la prémiere Germanie, prirent & ruinerent Mayence, Strasbourg, Spire & Wormes. Ils porterent ensuite le fer & le feu dans la Gaule Belgique, où ils saccagerent Rheims, Tournai, Teroüanne, Arras, & Amiens. Enfin ils pénétrerent dans l'Aquitaine, dans les Provinces Lyonnoises & Narbonnoises; & toute leur route fut mar-

quée par la plus étrange désolation. Ni le profane ni le sacré ne furent épargnés ; & l'on peut juger certainement des maux que firent ces Barbares, par ceux qu'ils purent faire.

La barriere de l'Empire Romain étant une fois forcée, les Bourguignons, les Erules, les Gépides, & plusieurs autres peuples qui ne sont connus que par les maux qu'ils nous ont faits, accoururent pour prendre part au pillage des Gaules. C'étoient comme autant d'essains d'abeilles qui sortoient du Nord, ayant leurs Rois à leur tête, pour aller chercher de nouvelles demeures ; ou plûtôt comme ces nuées de sauterelles qui ravagent en un moment les plus fertiles campagnes qu'elles rencontrent sur leur passage. Je ne puis mieux faire sentir l'excès de ces maux, qu'en empruntant les expressions de saint Jérôme qui vivoit alors.

Ce S. Docteur écrivant quelques années après à une jeune Dame Gauloise, crut que pour la détacher du monde, il suffisoit de lui en exposer les miseres ; & à ce sujet, il lui fait des calamités de la Gaule une peinture d'autant plus triste qu'elle est plus naturelle. « Que fais-je, dit-il ? le vaisseau est « brisé, & je m'arrête à disputer des marchandi-« ses..... Des nations féroces & innombrables ont « envahi les Gaules. Toute l'étenduë de pays qui est « entre les Alpes & les Pyrénées, entre l'Océan & le « Rhin, a été ravagée par les Quades, les Vanda-« les, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Eru-« les, les Saxons, les Bourguignons, les Allemans ; « & même, ô malheureuse République ! par les Pan-« noniens..... Mayence cette ville autrefois si illu-

Lettre de S. Jérôme sur les ravages des Barbares dans la Gaule.

Hieron. epist. 91. ad Ageruch. n. edit. t. 4. part. 2. p. 748.

ſtre a été ſaccagée, & pluſieurs milliers de ſes ha- »
bitans ont été égorgés dans l'Egliſe. Wormes a été »
détruite après un long ſiége ; Rheims cette ville »
ſi puiſſante, Amiens, Arras, les Morins qui ſont »
à l'extrémité du monde, Tournay, Spire, Straſ- »
bourg, toutes ces places ont été priſes, & leurs »
citoyens menés en captivité dans la Germanie. »
Tout eſt devenu la proie du ſoldat barbare dans »
l'Aquitaine & la Novempopulanie, dans la Pro- »
vince Lyonnoiſe & dans la Narbonnoiſe, à l'ex- »
ception de quelques villes qui ont échappé ; enco- »
re la faim les tourmente-t'elle au-dedans, tandis »
que le glaive les menace au-dehors. »

Je ne puis, ſans verſer des larmes, continuë S. »
Jérôme, faire mention de Toulouſe, à qui les »
mérites de ſon ſaint Evêque Exupere ont ſervi juſ- »
qu'àpreſent comme de remparts. » Il ajoûte que tous ces malheurs n'étoient pas arrivés par la faute des Empereurs, mais par la trahiſon d'un demi-Barbare, qui avoit armé les ennemis de l'Empire, des richeſſes de l'Empire même. On voit aſſez qu'il déſigne Stilicon. Touloufe ſuccomba enfin aux armes victorieuſes des Barbares : & dans la diſette qui précéda, ou qui ſuivit la priſe de la ville, S. Exupere ne fit pas difficulté de dépoüiller les Autels de Jeſus-Chriſt, pour revêtir les pauvres qui ſont ſes membres, & de vendre juſqu'aux vaſes ſacrés pour les nourrir. *Rutil. Itiner.*

La Religion ſouffre toûjours des troubles de l'Etat, comme l'Etat ſouffre des troubles de la Religion. Mais il eſt plus aiſé de penſer que d'exprimer, quels maux firent à l'Egliſe des Gaules des Barba-

L'AN 407. res sans discipline & sans religion : l'excès de ces maux a empêché ceux qui les souffroient, d'en écrire le détail. Nous sçavons en général que plusieurs Evêques furent massacrés, ou emmenés captifs avec leur troupeau. Il paroît même certain que S. Aurée Evêque de Mayence & sainte Justine sa sœur, reçurent la couronne du Martyre dans le sac de cette ville. Ce S. Pasteur fut égorgé par les Vandales aux piéds des Autels avec la plus grande partie de son peuple. On prétend que S. Diogéne, lequel plusieurs Auteurs font premier Evêque de Cambrai & d'Arras, eut le même sort.

Plusieurs SS. Evêques furent massacrés par les Barbares.

Carmen de Provident. inter opera S. Prosperi n. edit. p. 786.

Poëme sur la Providence composé à l'occasion de ces ravages.

L'Auteur anonime du Poëme sur la Providence, composé dix ans après la prémiére incursion des Barbares, nous dépeint d'autant plus vivement les excès où ils se porterent, qu'il avoit éprouvé leur barbarie. Les Temples du Seigneur brûlés, les vases sacrés profanés, les Vierges & les Veuves deshonorées, les enfans égorgés dans l'âge le plus tendre, les Solitaires massacrés dans leurs grottes, les Evêques & les autres Pasteurs enlevés à leurs oüailles, chargés de chaînes, frappés à coups de foüets, & jettés dans le feu, sont les traits qui forment l'affreuse peinture qu'il fait de ces ravages, & qui lui font dire, *que si l'Océan eût inondé toutes les Gaules, il y eût fait de moindres maux.*

Vers. 27.

L'Auteur du Poëme fut lui-même emmené captif avec son Evêque, qui étoit un vénérable vieillard, & qui chassé de sa ville ruinée par le feu, accompagnoit dans la captivité les misérables restes de son troupeau. On ne sçait quel est l'Evêque dont il parle. Comme on prenoit occasion de ces calamités

V. 59.

mités pour blasphémer contre la divine Providence, l'Auteur composa son ouvrage pour la justifier. Il est plein des plus nobles sentimens, au travers desquels on entrevoit cependant quelques vestiges des erreurs, qui furent depuis connuës sous le nom de Sémipélagianisme.

Ce fut le débordement des vices, où la Gaule étoit alors plongée, qui attira sur elle ces inondations de peuples Barbares. Voici comme en parle un Ecrivain du même siécle & de la nation : c'est Salvien cet Orateur Chrêtien, si hardi & si habile à peindre le vice sans le flater. Après avoir décrit les désordres qui régnoient dans Tréves & dans une autre grande ville qu'il ne nomme pas, il ajoûte : J'ai parlé des cités les plus célébres ; que penser » de celles qui sont dans les autres Provinces des » Gaules ? Ne sont-ce pas les abominations de leurs » citoyens qui ont causé leur ruine ? Leurs crimes ne » les avoient-ils pas tous tellement aveuglés, qu'ils » ne pensoient pas même au péril ? On prévoyoit la » captivité, & on ne la craignoit pas.... Les Barba- » res étoient à la vûë des places, & l'on n'y faisoit » aucune garde : tant les pechés avoient rendu les » pecheurs stupides ! Personne ne vouloit périr ; & » personne ne cherchoit les moyens de ne périr pas : » tout étoit dans l'inaction, & dans une folle sécuri- » té. On ne songeoit qu'à se livrer à la gourmandi- » se, à l'ivrognerie, au sommeil. Ainsi s'accomplis- » soit la parole de Dieu » : *Un assoupissement envoyé par le Seigneur s'étoit répandu sur eux.*

L'AN 407.

Ce furent les pechés des Gaulois qui attirerent sur eux ces fleaux.

Salvian. de Provid. l. 6. p. 123. edit. Paris. an. 1594.

1. Reg. c. 26. 12.

L'Aquitaine étoit sans contredit la plus belle & la plus opulente Province des Gaules. La fertilité du

pays & la richesse des habitans y attirerent bien-tôt la cupidité des Barbares. La justice divine permit qu'ils y fissent encore plus de ravages qu'ailleurs:

Lib. 7 p. 241.

« parce que, dit le même Auteur, les peuples de l'A-« quitaine étoient les plus vicieux, aussi-bien que « les plus riches d'entre les Gaulois. » Salvien leur reproche sur-tout l'impudicité, à laquelle ils continuerent de s'abandonner parmi les horreurs même de la captivité & de l'indigence. Car ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que de si horribles fleaux ne corrigerent pas les vices dont ils étoient la punition. On vit la même impiété dans l'esclavage & dans la misére, qu'on avoit vûë dans le sein de l'abondance & de la liberté. Salvien en donne pour exemple ce qui se passa dans la suite à Tréves. Cette ville avoit été plusieurs fois saccagée par les Barbares, & un grand nombre de ses habitans y avoient été égorgés. Quelques-uns des plus riches citoyens qui avoient échapé au carnage, demanderent peu de temps après les Jeux du Cirque aux Empereurs: surquoi le même Auteur s'écrie avec cette véhémence que le zéle donne à l'éloquence sacrée: « Vous demandez des Jeux publics! mais où les re-« présenterez-vous? Sera-ce sur le bucher, sur les « cendres, sur les ossemens, sur le sang de vos con-« citoyens massacrés? Car quel endroit de la ville « ne vous offre pas ces lugubres spectacles?... Vil-« le infortunée, je ne suis plus surpris des maux que « tu as soufferts: parce que tes premiers malheurs « ne t'ont pas corrigée, tu as mérité de périr pour la « quatriéme fois »: ce qui montre que dans ces excursions de Barbares, & dans les autres qui suivirent

Les fleaux de la colere de Dieu ne corrigerent pas les vices qui les avoient attirés.

L. 6. de Provid. p. 227.

quelques années après, la ville de Tréves fut prise & pillée jusqu'à quatre fois.

S. Jérôme qui de sa solitude entretenoit un commerce de lettres dans la Gaule, prit occasion de ces miséres publiques, pour détourner une jeune veuve Gauloise nommée Agéruchie de passer à de secondes nôces. Après lui avoir peint avec les plus tristes couleurs les calamités de ces Provinces, il lui demande si elle pourra se marier au milieu de tant d'horreurs, & entendre pour épithalame le bruit terrible des trompettes. Et pour lui mieux inspirer l'amour de la pudicité par un exemple arrivé dans sa patrie, il rapporte que le Consul Marius ayant défait auprès d'Aix les Teutons, qui inondoient la Gaule; trois cens femmes de ces Barbares, qu'il fit prisonnieres, lui demanderent en grace qu'ils ne les donnât pas à d'autres hommes, mais qu'il les attachât au service des temples de Céres & de Venus. Ce que n'ayant pu obtenir, le desir de conserver leur pudeur leur fit concevoir une étrange résolution: elles égorgerent leurs enfans, & s'étranglerent toutes les unes les autres.

Vers l'AN 409.

Epist. 91. ad Ageruch. t. .. n. Ed part. 2.

Lettre de S. Jérôme à une jeune veuve Gauloise.

Exemples singuliers rapportés par S. Jérôme.

S. Jérôme rapporte dans la même lettre un autre trait fort singulier. Il dit que lorsqu'il étoit à Rome occupé auprès du Pape Damase à répondre aux consultations Synodiques de l'Orient & de l'Occident, on y voyoit un homme qui avoit eu vingt femmes, & une femme qui avoit eu vingt-deux maris. On les maria ensemble; & tout le monde étoit dans une grande attente, pour voir lequel survivroit à l'autre. Le mari fut le victorieux; & il assista à l'enterrement de sa femme aux acclamations de tout le

Ibid. p. 745. peuple, portant pour marque de son triomphe une couronne sur la tête & une palme à la main. Ce fait n'étoit pas bien propre à détourner une jeune veuve de se remarier : mais S. Jérôme vouloit apparemment égayer son style, après avoir parlé des horreurs de tant de guerres.

Pendant que tout étoit en confusion dans les Gaules par les ravages des Barbares, les Légions Romaines qui servoient dans la Bretagne, sous prétexte de remédier aux troubles, les augmenterent ; en proclamant Empereurs un certain Marc, & ensuite un nommé Gratien, ausquels elles ôterent presque aussi-tôt avec la vie le Diadême qu'elles leur avoient donné, pour le déférer à un simple soldat appellé Constantin. Son nom qui parut d'un heureux augure fit sa fortune, & il ne manqua pas de courage pour la soutenir. Car étant passé presque aussi-tôt dans la Gaule, il paya si bien de sa personne, que quoiqu'il eût tout à-la-fois à se défendre contre les troupes demeurées fidéles à Honorius, & à attaquer celles des Barbares ; son autorité fut reconnuë en peu de temps depuis l'Océan jusqu'aux Alpes.

Oros. l. 7. c. 40.

Constantin & son fils Constant Empereurs des Gaules.

Le nouvel usurpateur ne borna pas là ses conquêtes : il envoya son fils Constant avec la qualité de César pour soûmettre l'Espagne, qui avoit toûjours obéï à l'Empereur des Gaules. Constant avoit embrassé la vie Monastique, mais l'éclat du Diadéme de son pere l'éblouït. Il quitta le froc pour prendre la Pourpre & une femme : deux puissantes tentations, & dont une seule a suffi pour faire bien des apostats. Constant parut d'abord heureux :

après avoir soûmis l'Espagne, il fut déclaré Auguste. Mais la fortune ne lui fut pas plus fidéle, qu'il ne l'avoit été à son Dieu; car il fut tué peu de temps après. Honorius à qui Alaric donnoit assez d'inquiétudes dans l'Italie, fut obligé d'associer Constantin à l'Empire, & de lui envoyer la Pourpre. Constantin de son côté traitta avec les Barbares, & fixa sa demeure à Arles : mais il n'y put fixer l'inconstance du sort, comme nous le verrons bientôt.

Lazare d'Aix & Eros d'Arles.

Eros ancien disciple de S. Martin, & Lazare qui avoit calomnié S. Brice au Concile de Turin, s'étoient attachés au parti du nouveau Tyran des Gaules, & ils avoient trouvé le moyen de s'insinuer dans sa faveur. Il les récompensa de leurs services en les élevant à l'Episcopat. On assûre qu'Eros appuyé de la protection de ce Prince, usurpa le Siége d'Arles, malgré la résistance du peuple & du Clergé, & que Lazare s'empara de celui d'Aix. Le Pape Zozime nous apprend que Procule de Marseille, qui avoit condamné Lazare comme calomniateur au Concile de Turin, eut la foiblesse de l'ordonner Evêque, manquant apparemment de courage pour s'opposer aux volontés du nouvel Empereur. Ce Pape ajoûte que Lazare monta sur le Siége Episcopal, teint & fumant encore du sang de son prédécesseur : ce qui montre que l'Evêque d'Aix avoit été tué, ou par les ordres du Tyran Constantin, ou dans quelque émeute des Barbares, peu religieux sur la foi des Traités. Quoiqu'il en soit, Eros & Lazare ne joüirent pas long-temps de leur élévation : ils tomberent avec le Tyran qui étoit leur appui.

Zozim. ep. 2. ad Africanos.

L'AN 411.

La foibleſſe d'Honorius avoit fait juſqu'alors la plus grande force de Conſtantin. Mais les affaires changerent de face, dès qu'Honorius eut choiſi le brave Conſtance pour ſon Général. Après quelques événemens qui ne ſont pas de cette hiſtoire, Conſtantin fut aſſiégé dans Arles par Conſtance; & comme il vit après quelques mois de ſiége qu'il ne pouvoit échaper, il quitta de lui-même les ornemens Imperiaux, & ſe refugia dans l'Egliſe, où il ſe fit ordonner Prêtre par l'Evêque Eros. Puis ayant tiré promeſſe avec ſerment, qu'on lui conſerveroit la vie auſſi bien qu'à ſon fils Julien, car Conſtant l'aîné avoit déja été tué, ils ſe rendirent au Général Romain, qui les envoya à Honorius. Mais ce Prince ne ſe croyant pas obligé à tenir la parole donnée en ſon nom, commanda qu'on leur coupât la tête, avant qu'ils fuſſent arrivés à Ravenne. Cette révolution ſe fit ſur la fin de l'an 411.

Sozom. l. 9. c. 15.

Caſſiod. & Proſp. in Chron.

Mort de Conſtantin & de ſon fils.

La chûte de Conſtantin entraîna celle d'Eros & de Lazare. Eros fut chaſſé par ſon peuple; & Lazare craignant de l'être, renonça de lui-même à ſon Siége. Ils ſortirent enſemble des Gaules, dont ils n'étoient pas originaires, & ſe refugierent en Paleſtine, où ils ſervirent utilement la Religion, en dénonçant Pélage au Concile de Dioſpolis, & enſuite aux Evêques d'Afrique. Le Pape Zozime dit que ces deux Prélats avoient été pluſieurs fois excommuniés par le S. Siége, apparemment pour être entrés dans l'Epiſcopat par des voies peu canoniques. Il les traitte même de *tourbillons & de tempêtes de l'Egliſe* : ce qui n'empêche pas qu'ils ne l'ayent bien ſervie contre les Hérétiques; car Dieu ſe ſert quelque-

Zozim. ep. 6. t. 2. Conc. Labb. p. 1569.

Zozim ep. 2. ad Africon. Epiſc.

fois des tempêtes pour perdre les méchans. S. Augustin que son zéle contre le Pélagianisme prévenoit en faveur de tous ceux qui le combattoient, donne une idée plus avantageuse de ces deux Evêques ; & S. Prosper parle d'Eros comme d'un saint Prélat, qui fut injustement chassé de son Siége. Il ajoûte que Patrocle fut élu en sa place par la faveur du Général Constance : « ce qui fut, dit-il, un » grand sujet de division entre les Evêques de la » Province. » Je n'ose presque prononcer entre des Auteurs si respectables. Quand les jugemens des hommes sont si différens, il vaut mieux attendre la manifestation de ceux de Dieu.

Prosper. in Chron.

L'AN 411.

La mort violente d'un Tyran est moins un reméde qu'un éguillon à l'ambition des autres, qui se flatent toûjours d'être plus heureux : tant l'amour du Diadême est aveugle. Jovin soûtenu par Goar Roi des Alains & par Gondicaire Roi des Bourguignons, prit la Pourpre à Tréves, presque en même temps que Constantin s'en dépouilloit à Arles. Jovin la donna ensuite à Sébastien son frere ; & ces deux nouveaux Empereurs, après avoir commandé quelques années dans les Gaules, y furent à leur tour les malheureuses victimes de leur ambition.

Jovin & Sebastien prennent la Pourpre.

Les Bourguignons qui avoient favorisé l'usurpation de Jovin, étoient entrés dans les Gaules avec les autres Barbares environ l'an 407. Après y avoir couru quelque temps diverses Provinces, ils s'établirent en 413, apparemment par un Traitté avec Honorius, dans celles qui sont voisines du Rhin. C'étoit un peuple de la Germanie qui paroissoit n'avoir de barbare, que le nom, avec une taille pres-

Origine & caractere des Bourguignons.

Prosper. in Chron.

que giganteſque ; car les Bourguignons avoient la plûpart ſept piéds de haut, ſi nous en croyons Apollinaire Sidoine, qui les nomme *Septipedes*. Du reſte ils étoient doux, modérés, ſans ambition, laborieux, & appliqués aux arts méchaniques. Avec un naturel ſi heureux, ils n'eurent point de peine à goûter les vérités du Chriſtianiſme, qu'ils embraſſerent par une délibération publique. Voici comme l'Hiſtorien Socrate raconte un événement ſi glorieux à la Religion.

Sidon. Carm. 12.

Socrat. l. 7. c. 30.

« Les Bourguignons, voyant que les Huns faiſoient ſouvent le dégât ſur leurs terres, n'eurent point recours aux hommes, pour réſiſter à des ennemis ſi formidables : ils crurent qu'il leur ſeroit plus avantageux de ſe mettre ſous la protection de quelque puiſſante Divinité. Ayant donc conſidéré que le Dieu des Romains eſt le défenſeur de ceux qui le craignent, ils prirent d'un commun conſentement la réſolution de croire en Jeſus-Chriſt, & ils allerent à une ville des Gaules, prier l'Evêque de leur donner le Baptême des Chrêtiens. Il les y prépara par ſept jours de jeûne ; & les ayant inſtruits dans la foi pendant ce temps-là, il les baptiſa, & les renvoya chez eux pleins de conſolation & de confiance. Ils marcherent alors avec courage contre leurs ennemis, & leur eſpérance ne fut pas trompée. Car Uptare Roi des Huns étant mort ſubitement la nuit d'une débauche de table, trois mille Bourguignons attaquerent les Huns qui étoient ſans chef, mais au nombre de dix mille, & ils les défirent entiérement. Depuis ce temps-là cette nation eſt

Socrat. ibid.

Converſion des Bourguignons.

toûjours

toûjours demeurée attachée à la Religion Chrê- » tienne. »

C'est ainsi que Socrate raconte ce fait, mais il se trompe en le rapportant au temps de Valentinien III. Paul Orose qui écrivoit sous l'Empire d'Honorius (*a*) nous apprend que les Bourguignons avoient dès-lors embrassé la foi. « Par la Providence de » Dieu, dit-il, ils sont maintenant tous Chrêtiens, » & même Catholiques. Ils ont reçu parmi eux de » nos Clercs, à qui ils obéïssent; ils menent une vie » innocente, & traittent les Gaulois avec douceur » & humanité. Ils ne vivent pas avec eux, comme » des vainqueurs avec des peuples subjugués, mais » comme des freres avec leurs freres dans la foi. » La suite ne répondit pas à de si beaux commencemens. Les liaisons que les Bourguignons eurent depuis avec les Visigoths qui s'établirent dans les Gaules vers le même temps, les infecterent bien tôt de l'Arianisme. Car cette hérésie bannie de la Gréce & du reste de l'Empire, ne trouva plus d'asyle que chez les nations barbares; & par leur moyen, elle remonta sur le Thrône.

Oros. l. 7. c. 32.

L'AN 412. Visigoths établis dans la Gaule.

Prosp. in Chron.

Les Visigoths ayant à leur tête Ataulphe beau frere & successeur d'Alaric, passerent dans les Gaules l'an 412, chargés des dépoüilles de l'Italie, & de Rome, qu'ils venoient de piller. Ils se rendirent maîtres de Narbonne, de Bourdeaux, & de quelques autres places; mais ils assiégerent en vain Marseille. Ataulphe plus jaloux d'assûrer ses conquêtes

(*a*) Paul Orose acheva son histoire l'an 417. Il l'avoit entreprise par le conseil de saint Augustin, pour faire voir par le récit des malheurs dont le monde avoit été de tout temps affligé, qu'on ne devoit pas attribuer à la Religion Chrêtienne les calamités présentes de l'Empire.

L'AN 414.

Mariage d'Ataulphe & de Placidie.

Olympiodor. apud Photium in biblioth. cod. 80.

que d'en faire de nouvelles, épousa à Narbonne (*a*) la Princesse Placidie sœur d'Honorius, sa prisonniere: & pour payer l'honneur d'une si illustre alliance, il fit présent à son épouse le jour des nôces de cinquante esclaves vêtus de soie, qui portoient chacun deux bassins, dont l'un étoit plein d'or, & l'autre plein de pierreries d'un prix inestimable. C'étoient les dépoüilles de Rome, ou plûtôt du monde entier, à qui Rome les avoit enlevées. Le Roi Barbare céda la prémiere place à la Princesse, qu'il traitta toûjours en Impératrice; & Attale cet Empereur de théâtre, à qui Alaric pour se joüer de l'Empire, avoit donné & ôté plusieurs fois la Pourpre (*b*), chanta l'épithalame. Ce mariage causa une grande joie à tous les peuples de ces Provinces, & une Reine Romaine parut leur adoucir le joug d'un Roi Visigoth. Ataulphe fut cependant obligé de sortir de la Gaule pour passer en Espagne, où la plûpart des autres nations qui avoient inondé la Gaule s'étoient retirées; & il fut tué peu de temps après à Barcelonne. Geiseric qui lui succéda, fit arracher des bras de Sigésaire Evêque de sa nation, les enfans qu'Ataulphe avoit eus d'une prémiere femme, & il les fit cruellement massacrer. Il vouloit affermir son Thrône par cette barbare exécution: elle le lui fit perdre avec la vie, après un régne seulement de sept jours. Vallia fut élu Roi des Visigoths.

(*a*) Jornandes, ou comme quelques-uns le nomment Jordanes, dit que ce mariage se fit à Forli en Italie. L'autorité d'Idace & d'Olympiodore qui marquent que ce fut à Narbonne, nous paroît préférable.

(*b*) Orose parlant des vicissitudes de la fortune d'Attale, dit: *In hoc Alaricus Imperatore facto, infecto, refecto, ac defecto, citius his omnibus actis penè quam dictis, mimum risit, & ludum spectavit Imperii.* C'étoit comme un Empereur de Théâtre qu'Alaric faisoit paroître sur la scéne pour joüer la Comédie.

Ce nouveau Prince fit la paix avec les Romains, renvoya Placidie à Honorius, qui la maria à Constance; & après avoir servi l'Empire contre les autres Barbares d'Espagne, il repassa dans les Gaules en 418, où l'Empereur Honorius lui donna pour habiter lui & sa nation la seconde Aquitaine, avec Toulouse, & quelques villes des Provinces voisines jusqu'à l'Océan. On croit que les Visigoths obtinrent aussi la Novempopulanie. Ainsi par ce Traitté l'Arianisme, dont ces peuples faisoient profession depuis leur transmigration dans les terres de l'Empire sous Valens, fut établi dans la plus belle Province des Gaules.

Prosper. in Chron.

La seconde Aquitaine cédée aux Visigoths.

Il n'étoit pas difficile au milieu de tous ces troubles de se détâcher du monde, qui n'étant plus qu'un théâtre d'horreurs & de miséres, n'avoit plus même de faux biens pour faire illusion. C'est ce que S. Jérôme fait sentir, en écrivant vers ce temps-là à un Moine Gaulois nommé Rustique. C'étoit un jeune homme fort versé dans les lettres humaines, qui avoit tout quitté pour embrasser la vie Monastique. Le S. Docteur après lui avoir fait des leçons sur les devoirs de sa profession, & sur les écueils qu'il pouvoit y trouver, car on en trouve jusque dans le port, lui dit: « Vous avez auprès de vous le saint & très- » sçavant Evêque Procule, qui vous instruira mieux » de vive voix que je ne puis faire par écrit. « Il ajoûte, parlant des ravages des Gaules, alors en proie aux Barbares: « Plût à Dieu que cette priére de » l'Eglise, » *Seigneur donnez-nous la paix* (a), *car vous*

Vers l'AN 415.

Lettre de S. Jérôme au Moine Rustique.

Epist. 95. ad Rust. Monach t 4 part. 2. p. 777.

Isay. 26.

(a) S. Jérôme cite ce passage du Prophête Isaye selon la Version des Septante. Il y a dans la Vulgate: *Seigneur vous nous donnerez la paix, car vous avez fait toutes nos œuvres.* Le texte Hébreu est conforme à la Vulgate,

nous avez tout donné, fût exaucée ! « Plût à Dieu que « ce fût la volonté, & non la nécessité qui nous fit « renoncer au siécle, & que nôtre pauvreté fût plus « volontaire ! Mais après tout, parmi les miséres de « ce temps, & les horreurs de la guerre allumée de « toutes parts, c'est être assez riche que de ne pas « manquer de pain, & assez puissant que de n'être « pas réduit en servitude.

Charité de S. Exupere de Toulouse.

Ibid. p. 778.

« Le S. Docteur fait ensuite un bel éloge de saint « Exupere de Toulouse. Ce S. Evêque, dit-il, est « l'imitateur de la Veuve de Sarephta ; quoiqu'affa- « mé lui-même, il nourrit les autres : il a le visage « pâle de ses jeûnes, & il n'est tourmenté que par la « faim d'autrui ; il a distribué tout son bien pour « servir de nourriture aux entrailles de Jesus-Christ. « Mais personne n'est plus riche que celui qui porte « le corps de Jesus-Christ dans une corbeille d'o- « zier, & son sang dans un vase de verre ; qui a chas- « sé l'avarice du Temple du Seigneur, & renversé « sans foüet les chaires de ceux qui vendoient les « colombes, c'est-à-dire, les dons du S. Esprit.... « Marchez sur les traces de ce saint Prélat, & des « autres qui lui ressemblent, & que l'Episcopat a « rendu pauvres & plus humbles. » Saint Exupere ne portoit le Corps de Jesus-Christ dans une corbeille d'ozier, que parce qu'il avoit vendu, comme nous l'avons dit, les vases précieux pour nourrir les pauvres. Il se présenta dans ces temps malheureux assez d'occasions de le faire. Car outre les ravages des Barbares, la Gaule fut encore affligée d'une grande famine.

Prosper. in Chronic. t. 1. Duchesne p. 198.

Avant les incursions des Vandales & des Visi-

goths, ſaint Exupere avoit fait achever une belle Egliſe, que S. Sylvius ſon prédéceſſeur avoit commencée en l honneur de ſaint Saturnin prémier Evêque de Toulouſe ; & comme il avoit quelque peine à ſe réſoudre de remuër les cendres de ce S. Martyr, pour y transférer ſes Reliques, le Ciel le raſſura par une révélation. On prétend auſſi que ce fut lui qui changea en une Egliſe de la ſainte Vierge, un fameux Temple de Toulouſe conſacré à Minerve. S. Exupere eſt honoré le 28. de Septembre. On ne ſçait en quelle année il mourut, ni s'il eut la douleur de voir la déſolation de ſon troupeau par l'établiſſement des Barbares Ariens dans cette Province.

Act. S. Saturn.

Gallia Christ. Roberti in Episc. Tolosan.

Un Seigneur d'Aquitaine nommé Paulin riche & bel eſprit, différent cependant de celui de Nole, fut un de ceux qui firent un meilleur uſage de ces calamités. Il étoit, à ce qu'on croit, petit-fils d'Auſone, & il en avoit hérité les talens auſſi-bien que les richeſſes. Mais le charme trompeur de la proſpérité l'attachoit au monde ; & il ne penſoit qu'à mener une vie molle & voluptueuſe dans le ſein de l'abondance, lorſqu'un revers de fortune changea ſon cœur. Les Goths, dont Paulin avoit d'abord gagné la faveur, lui ayant enlevé tous ſes biens, il reconnut la main de Dieu qui le frappoit, & il s'appliqua à la déſarmer par la pénitence. Il voulut même embraſſer la vie Monaſtique : mais on l'en détourna, en lui repréſentant que dans des temps ſi malheureux, il ne devoit pas abandonner ſa femme, ſes enfans, & ſa belle-mere. Il ſe retira dans la ſuite à Marſeille, où, pour vivre, il étoit réduit à faire valoir un petit champ qu'il affermoit.

La converſion de Paulin petit-fils d'Auſone.

Paulini Eucharistic. Lipsiæ an. 1681.

Plus content dans cet état que dans la grandeur, il compoſa un Poëme, pour rendre graces à Dieu de lui avoir ôté des biens, dont il faiſoit un mauvais uſage. C'eſt un ouvrage plein des plus heroïques ſentimens, que peuvent inſpirer le mépris du monde, & l'amour de la pénitence. L'Auteur nous y apprend qu'il avoit eu le malheur de s'engager dans une Secte; c'eſt apparemment dans l'Arianiſme, que le deſir de plaire aux Viſigoths ſes nouveaux maîtres lui aura fait embraſſer (*a*). Et l'on ne peut douter qu'une héréſie qui étoit ſur le Thrône dans cette partie de l'Aquitaine, n'ait fait bien d'autres conquêtes. Il auroit fallu du concert parmi les Paſteurs, pour défendre leurs oüailles contre la contagion de l'erreur. Mais pour comble de malheurs, au milieu de tant de troubles de l'Etat, la diviſion ſe mit auſſi dans l'Epiſcopat de ces Provinces.

L'AN 417.

Différend entre l'Evéque d'Arles & pluſieurs autres Evéques touchant la Juriſdiction.

Patrocle qui avoit été élevé ſur le Siége d'Arles à la place d'Eros, entreprit de ſoûtenir tout-à-la-fois les prétentions de ſon Egliſe, contre Procule de Marſeille, Simplice de Vienne, & Hilaire de Narbonne. Il s'adreſſa à Zozime qui avoit ſuccédé l'an 417. à S. Innocent; & ce Pape écrivit à ce ſujet dès le commencement de ſon Pontificat une lettre aux Evêques des Gaules & des ſept Provinces (*b*). Elle contient trois art. Prémierement, Zozime ordonne

(*a*) Il paroit que c'eſt pour déteſter ſes anciennes erreurs, qu'il fait mention de la divinité de Jeſus-Chriſt en parlant de ſa converſion, *ad tua Chriſte Deus altaria ſacra reverſus.* On peut auſſi croire qu'il étoit engagé dans le Priſcillianiſme, qui fit quelque progrès dans ces Provinces.

(*b*) Ce qu'on nommoit auparavant les cinq Provinces, fut nommé les ſept Provinces, quand on y eut joint deux autres Provinces. Suivant une ancienne diviſion des Gaules, les ſept Provinces ſont la Viennoiſe, la prémiere Aquitaine, la ſeconde Aquitaine, la Novempopulanie, la prémiere Narbonnoiſe, la ſeconde Narbonnoiſe & les Alpes maritimes.

que tous les Evêques, les Prêtres, les Diacres, ou les autres Clercs qui iront des Gaules à Rome, ou dans quelque autre Province du monde, ayent à prendre des Lettres formées(a) de l'Evêque d'Arles; sans quoi ils ne seront pas reçus: privilége qu'il accorde, dit-il, à Patrocle en considération de ses mérites.

Epist. 5. Zozimi t. 1. Concil. Gall. p. 42.

Secondement, il veut que l'Evêque d'Arles ait la principale autorité dans les Ordinations, comme il l'a toûjours euë, dit-il, & qu'il rentre dans les droits de Métropolitain sur la Province de Vienne, & sur la prémiere & la seconde Narbonnoise; & il déclare privé de l'Episcopat tant celui qui ordonneroit, que celui qui seroit ordonné dans ces Provinces sans le consentement du Métropolitain, c'est-à-dire de l'Evêque d'Arles.

Troisiémement, le Pape recommande à chaque Evêque de se contenter de son territoire, sans entreprendre sur celui des autres; & il veut qu'on conserve à l'Eglise d'Arles ses droits sur les paroisses qui seroient de son Diocése, quoiqu'enclavées dans un autre Diocése. Surquoi il dit, « qu'il est juste » de ne pas déroger aux anciens priviléges de la »

(a) Les Lettres formées étoient des lettres de Communion ou de recommandation données par les Evêques. On prenoit de grandes précautions, afin qu'on ne pût les contrefaire. On écrivoit au haut de la lettre, les prémiers caracteres grecs du nom des trois personnes de la Trinité, & de celui de S. Pierre, pour marquer qu'on étoit en Communion avec le S. Siége, en cette maniere Π.Υ.Α.Π. Ces lettres aussi-bien que celles du mot *Amen* qui étoit à la fin, étoient censées numérales, comme elles le sont en grec; & toutes ensemble formoient le nombre 660. commun à toutes les lettres formées. Mais de plus on prenoit la prémiere lettre du nom de celui qui écrivoit, la seconde du nom de celui à qui on écrivoit, la troisiéme du nom de celui pour qui l'on écrivoit, & la quatriéme du nom de la ville d'où on écrivoit. Toutes ces lettres avec l'Indiction courante, formoient encore un certain nombre qui étoit exprimé dans le contenu de la lettre formée signée de l'Evêque qui la donnoit, & scellée de son sceau. On prétend que ce fut le Concile de Nicée qui traça ce modéle; & les Evêques le tenoient secret, afin que les faussaires ne puissent le contrefaire. On peut voir au second Tome des Conciles du P. Sirmond, plusieurs Formules de ces Lettres formées, qui étoient encore en usage dans le neuviéme siécle.

Priviléges de l'Eglise d'Arles fondés sur la Mission de S. Trophime.

« Métropole d'Arles, à laquelle S. Trophime a été « envoyé d'abord par le S. Siége, & qui est comme « la source d'où ont coulé dans toutes les Gaules les « ruisseaux de la foi. » Il ajoûte que les différends qui s'éleveront dans ces Provinces, seront jugés par l'Evêque d'Arles, à moins que l'importance des affaires ne demande que le S. Siége en prenne connoissance. La lettre est datée du 22. de Mars sous l'onziéme Consulat d'Honorius & le second de Constance, c'est à-dire l'an 417.

L'AN 417.

Procule de Marseille refuse de se soûmettre aux réglemens de Zozime.

Comme Procule de Marseille étoit autorisé dans ses prétentions par le Concile de Turin, qui lui avoit accordé les priviléges de Métropolitain, il ne jugea pas à propos de déférer à la lettre de Zozime. Il ordonna même deux Evêques, Ursus & Tuentius, sans le consentement de l'Evêque d'Arles. On ne sçait pas le Siége de Tuentius : Ursus étoit Evêque de Senez. Zozime fut bien tôt averti de ce procédé par Patrocle, qui étoit allé à Rome soûtenir les priviléges de son Siége ; & il écrivit contre Procule une lettre très vive adressée à tous les Evêques de l'Afrique, des Gaules, des sept Provinces, & de l'Espagne. Le Pape y expose toutes les irrégularités commises par l'Evêque de Marseille dans ces Ordinations. 1°. En ce qu'il avoit ordonné des personnes notées pour leur vie & pour leur doctrine. Car Tuentius outre ses mœurs dépravées, avoit été accusé de l'hérésie Priscillienne devant le S. Siége ; & Ursus déféré par ses concitoyens, avoit été condamné par Procule lui-même. 2°. En ce qu'il avoit fait ces Ordinations sans le consentement de l'Evêque d'Arles Métropolitain, & sans y appeller les Evêques Comprovinciaux,

Epist. Zozimi t. 1. Conc. Gall p. 43.

Lettre de Zozime contre Procule.

ciaux, excepté Lazare, cet Evêque dont nous venons de parler, & qui après avoir renoncé à l'Episcopat, étoit revenu dans les Gaules, apparemment pour tâcher de rentrer dans son Siége à la faveur des troubles. Enfin Zozime dit que pour que tout fût irrégulier en ces Ordinations, elles n'avoient pas été faites dans un jour légitime; & que ces Evêques avoient été établis dans des territoires, qui avoient appartenu de tout temps à l'Eglise d'Arles. Le Dimanche étoit le jour où se faisoient dès-lors les Ordinations des Evêques. Zozime finit en avertissant tous les Evêques du monde Chrêtien, de ne point recevoir dans la Communion de l'Eglise Tuentius & Ursus, qui sont excommuniés: « car » on dit, ajoûte-t-il, que ce sont des coureurs & » des vagabonds, & nous l'avons reconnu par les » diverses Sentences prononcées contre eux en dif- » férens pays. Il faut retrancher du corps sain ces » chairs pourries, & ôter ce mauvais levain de la pâ- » te sainte. » La lettre est datée du 22. de Septembre sous l'onziéme Consulat d'Honorius, & le second de Constance, c'est-à-dire l'an 417.

L'AN 417.

Zozime avoit cité Procule à Rome pour y rendre compte de sa conduite, & soutenir ses prétentions, s'il les croyoit légitimes. Il ne s'y rendit pas au temps prescrit. C'est pourquoi le Pape écrivit une lettre aux Evêques de la Province de Vienne & de la seconde Narbonnoise, où il marque qu'on a reconnu que Procule a fait des Ordinations contre l'ancienne Régle; qu'il a fait injure au S. Siége en extorquant par subreption du Concile de Turin, le privilége d'ordonner des Evêques dans la secon-

Diverses autres lettres de Zozime.

Epist. Zozimi ad Episc. Provinc. Vienn. & Narbon.

T. 1. Conc. Gall. de Narbonnoise; que Simplice de Vienne a fait le même outrage au Siége Apostolique, en demandant au Concile le même droit pour la Province de Vienne : « ce que, dit-il, l'autorité même du S. Siége ne « pourroit accorder ou changer contre les Canons « des Peres, & contre le respect dû à S. Trophime, « qui a été envoyé de Rome pour être le prémier « Métropolitain d'Arles. Car nous nous tenons in-
L'AN 417. « violablement attachés à l'antiquité que les Décrets « des Peres rendent respectable. » La lettre est datée du 29. Septembre de la même année.

Zozime écrivit en conformité à Hilaire Evêque de Narbonne, à qui il avoit ordonné de produire des preuves sur l'ancien usage concernant les Ordinations de sa Province. Il se plaint qu'il lui a déguisé la vérité dans sa Relation, en se contentant de représenter qu'il n'est pas convenable qu'un Evêque soit ordonné par un Evêque d'une autre Province, sans faire mention de l'ancien usage qui y étoit contraire. C'est pourquoi il révoque les priviléges qu'Hilaire avoit obtenus du S. Siége par subreption, & fonde encore les droits de l'Evêque d'Arles sur la Mission de S. Trophime, « qui a, dit-il, « transmis ses droits à ses successeurs, lesquels les
Epist. Zozimi ad Hilar. Narbon. « ont toûjours exercés presque jusqu'à ce temps, « comme il paroît par les Actes que nous en avons, « & par le témoignage de plusieurs Evêques. Il finit par des menaces. » Sçachez, mon cher frere, que si « vous osez entreprendre quelque chose au préjudi-« ce de ce que nous avons statué par le jugement de « Dieu, non seulement ceux que vous aurez ordon-« nés n'obtiendront pas l'Episcopat; mais vous-mê-

me ferez séparé de la Communion, & vous vous » repentirez trop tard de vôtre téméraire présomption. »

Le Pape écrivit le même jour une troisiéme lettre, adressée à Patrocle d'Arles. « Vous avez sçû par » vous-même, lui dit-il, lorsque vous étiez present » à l'examen que j'ai fait de l'affaire de Procule, com- » bien je le crois condamnable; & vous n'ignorez » pas les Décrets que j'ai envoyés contre lui par tou- » te la terre. C'est pourquoi considerez en vous la » dignité de Métropolitain, que vous tenez aussi par » l'autorité du S. Siége. »

L'AN 417. *Epistola Zozimi ad Patrocl.* T. 1. *Conc. Gall.* p. 46.

Ensuite après avoir renouvellé ses ordres sur les Lettres formées, que doit donner l'Evêque d'Arles, il lui intime quelques réglemens touchant les Ordinations faites *per saltum*, c'est-à-dire, ainsi qu'il l'explique, lorsque quelqu'un est promû aux Ordres supérieurs, sans avoir passé par les inférieurs. Il ne touche pas à ces sortes d'Ordinations, qui auroient déja été faites: mais il déclare que celles qui se feroient ainsi dans la suite, n'auront aucun effet; & il menace de déposition l'Evêque qui les feroit. Il charge Patrocle d'intimer ces réglemens aux autres Evêques. Toutes ces lettres sont datées du 29. de Septembre sous l'onziéme Consulat d'Honorius & le second de Constance, c'est-à dire l'an 417.

Réglemens de Zozime touchant les Ordinations.

Procule continua toûjours à exercer les fonctions de Métropolitain, & à ordonner des Evêques: mais Zozime n'étoit pas de caractere à souffrir patiemment ce mépris de son autorité. Il écrivit le cinquiéme de Mars de l'année suivante une nouvelle lettre à Patrocle, pour lui faire des reproches, de ce qu'en

L'AN 418.

T. 1. Conc. Gall p 46.

Nouvelle lettre de Zozime contre Procule de Marseille.

qualité de Métropolitain & de Légat du S. Siége, il ne réprimoit pas ces entreprises. Il fit plus : il écrivit le même jour au Clergé & au peuple de Marseille, que puisque Procule ne cessoit de brouiller & d'ordonner des Evêques, quoiqu'il ne le fût plus lui-même, il avoit commis le soin de cette Eglise au Métropolitain Patrocle, & qu'il le chargeoit de pourvoir à ce qu'on élût un digne Evêque en la place de Procule. On ne voit cependant pas que ces ordres ayent été exécutés.

Ibid. p. 47.

Zozime trouva plus de soûmission dans les Gaules pour les décisions qu'il fit en matiere de foi contre une nouvelle hérésie, qui troubloit alors l'Eglise. Le Moine Pélage originaire de la Bretagne en fut l'auteur, où il mérita de passer pour l'être (*a*). Il combattoit la nature & la nécessité de la grace, & nioit le péché originel, anéantissant ainsi le bienfait de la Rédemption. Comme il avoit la réputation d'un saint & d'un habile Directeur, il vint à bout de se faire un nombreux parti parmi les Dames Romaines, qui combattirent pour lui comme des Amazones, ainsi que les appelle S. Jérôme. L'hypocrite en imposa même à saint Augustin, qui le crut un homme de bien. Mais le S. Docteur & les autres Evêques d'Afrique, ayant bien-tôt connu tout le venin de sa doctrine, la déférerent au S. Siége qui la condamna solemnellement. La cause paroissoit finie ; l'erreur ne l'étoit pas. Pélage condamné par

Comm. 2.

(*a*) Marius Mercator dit que Théodore de Mopsueste fut le premier Auteur de l'hérésie qui fut nommée Pelagienne ; & qu'un certain Ruffin Syrien de nation, différent de celui d'Aquilée, l'enseigna le prémier à Rome, où il fut le maître de Pélage. Celui-ci gagna Celestius, Julien Evêque d'Eclane, & Anien Ecrivain de quelque réputation, qui vendit sa plume au parti à prix d'argent, ainsi que le fait entendre S. Jérôme.

le Pape S. Innocent, espera surprendre Zozime son successeur, moyennant une exposition artificieuse de sa doctrine : ce qui ne coûte guéres aux Novateurs.

Mais ce Pape qui ne parut pas d'abord se deffier assez des fourberies de ce Séctaire, en connut bientôt tous les artifices : & pour les démasquer, il envoya l'an 418, à tous les Evêques des Gaules, aussibien qu'à tous les autres du monde Chrêtien, sa fameuse Constitution (*a*), par laquelle il anathématisoit les erreurs de Pélage & de Célestius son disciple. Il ordonnoit en même temps à tous les Evêques, & à tous les autres Ecclésiastiques de la souscrire : ce qui fut exécuté sans difficulté dans toutes les Gaules. On ne contestoit pas alors à l Eglise le droit d'exiger des souscriptions, pour s'assûrer de la foi des Pasteurs. Du moins nous ne voyons pas que parmi le Clergé de ces Provinces, personne ait refusé de recevoir & de signer ce Décret, tandis que dix-sept Evêques d'Italie, à la tête desquels étoit le fameux Julien d'Eclanc (*b*), donnerent le prémier exemple de l'Appel d'une Constitution dogmatique du S. Siége au futur Concile général.

Constitution de Zozime contre Pelage souscrite par tout le Clergé.

Zozime qui mourut la même année 418, le 26. de Décembre, après une longue maladie, n'eut pas

L'AN 418.

(*a*) Les anciens Auteurs ont donné de grands éloges à cette Constitution de Zozime : mais elle est perduë ; & quelques fragmens qui nous en restent, ne nous consolent pas de cette perte. Elle est connuë sous le nom de *Tractoria Zozimi* : on donnoit ce nom aux Lettres & aux Decrets qui étoient portés dans toutes les Provinces de l'Empire par les courriers publics. Quelques Critiques croyent cependant qu'il faut lire *Tractitoria* ; parce que les Lettres Synodales étoient appellées *Tractatoria*. On pourroit dire, sans reconnoître de fautes dans les Manuscrits, que *Tractoria* est un dérivé & une abbreviation de *Tractatoria*.

(*b*) Eclane étoit une ville d'Italie distante de Benevent de quinze milles, comme marque l'Itinéraire d'Antonin : c'est ce qui lui fit aussi donner le nom de *Quinto-decimum*. Elle a été ruinée ; & le Siége Episcopal transféré d'abord à Frigento, a été uni à celui d'Avellino.

le temps de faire exécuter ce qu'il avoit ordonné contre Procule; ou bien peut-être que cet Evêque qui avoit d'ailleurs beaucoup de piété, lui fit quelque satisfaction. Quoiqu'il en soit, Boniface qui succéda à Zozime, ne soutint pas les démarches un peu précipitées, que ce Pape avoit faites en faveur de l'Eglise d'Arles : ce qui pourroit faire croire qu'il avoit été trompé par Patrocle, ou gagné par le Général Constance protecteur de cet Evêque.

Le Pape Boniface ne soûtient pas les démarches de Zozime touchant les prétentions de l'Eglise d'Arles.

En effet, peu d'années après la mort de Zozime, Patrocle ayant exercé dans la Province de Narbonne les droits de Métropolitain, que Zozime lui avoit accordés, & ayant ordonné un Evêque à Lodéve; le peuple & le Clergé de cette ville se joignirent à Hilaire de Narbonne, pour s'en plaindre au S. Siége. Boniface répondit qu'il falloit s'en tenir à la sage définition du Concile de Nicée, qui avoit ordonné que chaque Province eût son Métropolitain : & que si l'Eglise de Lodéve étoit de la Province de Narbonne, il chargeoit Hilaire de se transporter sur les lieux muni de l'autorité du S. Siége, & d'y exercer les fonctions de Métropolitain selon les desirs du peuple & du Clergé. La lettre est datée du 9. de Février sous le treiziéme Consulat d'Honorius, c'est-à-dire l'an 422. Nous verrons encore dans la suite les Souverains Pontifes souvent occupés à terminer les différends que la jalousie de jurisdiction fit naître entre l'Eglise d'Arles & les Eglises voisines, au sujet de l'étenduë des droits de Métropole.

Bonifacii epist. ad Hilar. Narb. t. 1. Conc. Gall. p. 49.

L'AN 418.

Boniface avoit donné ses soins dès le commencement de son Pontificat, à une affaire plus importante à l'honneur de l'Episcopat dans les Gaules,

Maxime Evêque de Valence dans la Province de Vienne, scandalisoit depuis long-temps l'Eglise Gallicane par ses crimes & par ses erreurs : car il étoit engagé dans la Secte infame des Manichéens. On l'avoit dénoncé successivement aux Papes Innocent & Zozime : mais l'artificieux Sectaire n'avoit eu garde de comparoître à un tribunal si formidable au crime & à l'erreur. Il s'étoit même tenu un Concile dans les Gaules, où l'on avoit prouvé juridiquement les attentats dont il étoit accusé ; & cependant malgré toutes ces procédures, il conservoit toûjours le nom & la qualité d'Evêque : les Hérétiques qui avoient intérêt qu'il ne perdît pas un poste, où il leur étoit utile, n'omettoient rien pour empêcher sa déposition.

On travaille à la déposition de Maxime de Valence convaincu d'hérésie.

Le Clergé de Valence ne se rebuta pas des difficultés : il envoya des Députés à Boniface avec les chefs d'accusations contre Maxime. On l'y chargeoit des crimes les plus énormes, qu'on assûroit être de notoriété publique dans toute la Province. On prouvoit par les Actes d'un Concile qu'il étoit Manichéen, & par d'autres piéces que c'étoit un homicide, & qu'il avoit été appliqué à la question dans un tribunal laïque.

Bonifac. epist. 1. Conc. Gall. p. 48.

Boniface ne différa pas de retrancher un si grand scandale. Il écrivit une lettre adressée à tous les Evêques des Gaules & des sept Provinces, par laquelle, après un exposé des crimes dont Maxime étoit accusé, il leur ordonnoit de s'assembler en Concile avant le prémier jour de Novembre ; afin que si cet Evêque vouloit s'y rendre, il pût répondre aux accusations intentées contre lui ; ou que s'il refusoit

Lettre de Boniface au sujet de Maxime de Valence.

obstinément de comparoître, on ne laissât pas de porter contre lui la Sentence, un semblable refus étant un aveu suffisant de ses crimes. Boniface ajoûtoit en finissant : « Mais quelque chose que vous dé« cidiez là-dessus, il est nécessaire, comme il con« vient, qu'il soit confirmé par nôtre autorité, après « qu'on nous en aura envoyé la Rélation. » La lettre est datée du 15. de Juin sous le Consulat de Monaxius, c'est-à-dire l'an 419.

Bonif. ep. ad Episc. Gall. T. 1. Conc. Gall. p. 48.

Quatorze Evêques sont nommés dans l'inscription de la lettre : mais on ne connoît les Siéges que de Patrocle d'Arles, qui est nommé le prémier, d'Hilaire de Narbonne, de Leonce de Fréjus, & de Castorie ou Castor d'Apt qui mourut peu de temps après, & qui est honoré le 21. de Septembre. Il étoit frere de S. Leonce de Fréjus. On ne trouve point quelle fut l'issuë de cette affaire : mais il n'y a pas lieu de douter que les Evêques de la Province, qui s'étoient réünis pour chasser ce loup de la bergerie, n'ayent secondé le zéle du Souverain Pontife qu'ils avoient excité. L'hérétique Maxime est le prémier Evêque de Valence qu'on connoisse. Mais le zéle avec lequel le Clergé & le peuple de cette ville s'éleverent contre ce faux Pasteur, fit la gloire & le salut de cette Eglise, comme l'Hérésie impunie & tolérée dans son Evêque, en eût fait la honte & la perte.

In supplem. Martyrol. Gall.

L'AN 418.

Le Seigneur opposa, comme il a coutume de faire, de grands exemples de vertu à ces scandales ; & pour effacer la tache qu'un Evêque hérétique & scandaleux pouvoit avoir faite à la gloire de l'Episcopat dans la Gaule, il y suscita un grand Prélat, qui fut

fut tout à-la-fois un des plus parfaits modéles de sainteté, & un des plus ardens défenseurs de la foi, l honneur & la consolation de l'Eglise Gallicane, le fleau de l'Hérésie, le pere des peuples, le refuge de tous les malheureux. Pour renfermer en un mot tous ces éloges, il suffit de nommer S. Germain Evêque d'Auxerre.

Il étoit né à Auxerre de parens qui soutenoient par leurs richesses l'éclat de leur noblesse. Rustique son pere & Germanille sa mere lui procurerent un bien plus précieux, & qui donne le prix aux autres, je veux dire une heureuse éducation. Ils le firent élever avec soin dans l'étude des bonnes lettres, & après qu'il se fut distingué dans les plus célébres écoles des Gaules, il alla se perfectionner à Rome dans la Jurisprudence. Il y suivit même le barreau, & s'acquit une grande réputation par les plaidoyers qu'il fit au tribunal du Préfect. Il épousa ensuite une femme de qualité nommée Eustachia, & fut élevé à des charges dignes de sa naissance, & de son mérite. Car l'Empereur Honorius le fit Duc de l'Auxerrois, c'est-à dire Commandant des troupes qui étoient dans cette Province: charge importante en ces temps de troubles & de continuelles allarmes. Mais Germain occupé du soin de servir le monde & d'en goûter les plaisirs, songeoit peu à remplir les devoirs du Christianisme. Sa passion étoit la chasse, & il se plaisoit à pendre comme en trophée à un poirier qui étoit au milieu d'Auxerre, les têtes des bêtes fauves qu'il avoit tuées. Comme cette pratique sembloit être un reste des superstitions Payennes, saint Amateur ou Amatre

Constant. vita Germani apud Surium 31. Julii.

Historia Episcop. Autissiodor. t. 1. Biblioth. nova.

Commencemens de S. Germain d'Auxerre.

Vit. Germ. l. 1. c. 2.

Evêque de la ville l'en avoit souvent repris ; mais le Chasseur se moquoit de ses avis. Ils sembloient ne servir qu'à lui faire trouver un nouveau plaisir dans ce qu'on lui défendoit. Le saint Evêque voulant enfin couper la racine du mal, prit son temps pendant l'absence de Germain, & fit abbattre & brûler l'arbre en question. Germain en fut si courroucé, qu'il en vint jusqu'à menacer l'Evêque de le faire mourir. Amateur ne s'en émût pas : il répondit seulement qu'il n'étoit pas digne de verser son sang pour Jesus-Christ.

Zéle de S. Amateur d'Auxerre.

Qui auroit pensé que le Seigneur destinât alors Germain, pour être un des plus SS. Evêques de son Eglise ? L'ouvrage de la grace qui trouva en lui si peu de dispositions, en fut plus merveilleux. Amateur ayant connu peu de temps après par révélation divine que sa fin étoit proche, & que Germain étoit celui que la Providence lui destinoit pour successeur, il songea à l'engager dans le Clergé; persuadé que Dieu en donnant la vocation, donne les talens nécessaires pour la bien remplir Mais comme Germain étoit revêtu d'une charge importante, il falloit avant que de passer outre, avoir l'agrément de la Cour. Saint Amateur alla le demander à Jules Préfect des Gaules qui demeuroit à Autun.

S. Simplice d'Autun.

S. Simplice en étoit alors Evêque. Il étoit marié, mais comme avant son Episcopat, il avoit gardé la virginité avec sa femme ; il crut étant Evêque, pouvoir encore demeurer avec elle. Son peuple en fut scandalisé, & se souleva contre lui un jour de Noël. Le S. Evêque pour preuve de sa parfaite pureté & de celle de son épouse, lui fit porter des charbons

Greg. Turon. de glor. Confess. c. 76.

ardens dans un pan de sa robbe sans qu'elle brûlât : ce qui appaisa le tumulte, & convertit un grand nombre d'Idolâtres. C'est Grégoire de Tours qui rapporte ce miracle : ne fût-il pas si avéré, le récit qu'il en fait, nous apprend du moins ce qu'on pensoit alors de l'obligation de la continence dans l'Episcopat.

Dès que Simplice eut appris qu'Amateur arrivoit, il alla au-devant de lui avec son Clergé ; & le Préfect Jules fit la même chose avec ses Officiers : ce qui montre quels respects les prémiers Magistrats rendoient alors au sacré Ministere, quand il étoit soutenu par la sainteté. Le lendemain S. Amateur ayant fait demander audience au Préfect, ce religieux Magistrat s'avança pour le recevoir, & commença par lui demander sa bénédiction. Le S. Evêque après la lui avoir donnée, lui dit que le Seigneur lui ayant fait connoître que sa fin étoit proche, & que personne n'étoit plus propre que Germain pour gouverner son Eglise, il venoit lui demander son agrément pour le tonsurer. Cette expression dont s'est servi le Prêtre Constance en rapportant cette histoire, fait voir que dès ce temps-là les Clercs étoient distingués des laïques par la tonsure des cheveux. Le Préfect répondit que quoique Germain fût très-utile, & même nécessaire à la République ; il ne s'opposeroit pourtant pas aux desseins de Dieu sur lui.

L'AN 418.

Vit. Germ. l. 1. c. 3.

Amateur étant de retour à Auxerre, assembla les principaux de son peuple en sa maison, leur déclara qu'il n'avoit plus que peu de temps à vivre, & les pria de lui choisir un successeur. On ne répondit à

Ibid. c. 4.

L'AN 418.

ce discours que par des larmes qu'une douleur sincere fit couler. L'Evêque voyant ce silence profond, sortit pour se rendre à l'Eglise. Tout le peuple l'y suivit. Germain & plusieurs autres étoient armés, & se disposoient à entrer ainsi dans l'Eglise, selon la coutume des Gaulois qui portoient par-tout leurs armes. Mais S. Amateur les arrêtant à la porte, leur dit : *Mes chers enfans, quittez ces javelots & ces boucliers ; car c'est ici une maison de prieres, & non un champ de Mars.* Ils obéïrent. Alors l'Evêque voyant Germain sans armes, fit fermer les portes, & l'ayant entouré avec son Clergé & les principaux citoyens, il lui coupa les cheveux, l'avertissant de se rendre digne du sacré Ministere, parce que Dieu l'avoit choisi pour son successeur. Ensuite Amateur adressant la parole à son peuple, *Mes chers enfans*, leur dit-il, *le Seigneur ne tardera pas à m'appeller à lui : je vous conjure de vous accorder à élire Germain.* Ils le promirent ; mais ce ne fut pas sans verser de nouvelles larmes, dont l'amertume étoit à la vérité adoucie par l'espérance que Germain répareroit la perte qu'ils faisoient.

S. Amateur donne la tonsure à S. Germain.

c. 5.

L'AN 418.

Le Mercrédi prémier jour de Mai, ce qui convient à l'an 418, S. Amateur se trouvant plus mal, recueïllit ses forces, & fit un discours où il tâcha de consoler les assistans de sa mort. Ensuite il se fit porter à l'Eglise, pour y rendre son esprit au Seigneur. A peine l'eut-on placé sur le thrône Episcopal, qu'il expira. Son corps fut enterré dans un lieu nommé *Autricus* (a); on croit que c'est Autri proche d'Auxerre. Le

Mort de saint Amateur.

Notit. Gall.

(a) Quelques-uns ont cru que la ville même d'Auxerre étoit nommée *Autricus* ou *Altricus*. Mais M. de Valois dit qu'il y a proche d'Auxerre un lieu nommé Autri, qui étoit la sépulture des Evêques de cette ville.

Seigneur ne tarda pas à manifester la gloire de S. Amateur. Un homme paralytique depuis trente ans, qui s'étoit fait apporter du Berry à Auxerre, fut guéri, s'étant frotté avec l'eau dont on avoit lavé le corps du S. Evêque, avant que de l'ensévelir. Une sainte Vierge nommée Héléne, qui étoit alors à Auxerre fort célébre par ses vertus & ses miracles, vit l'ame de ce Saint au moment de sa mort portée en triomphe au ciel par une troupe de Bienheureux. Sainte Héléne est honorée le 22. de Mai.

Vita S. Amatoris apud Bolland. 1. Maii.

S. Amateur est reconnu pour le sixiéme Evêque d'Auxerre : il tint ce Siége trente ans un mois & cinq jours. Si nous en croyons l'Auteur de sa vie, sa vocation à l'Episcopat eut quelque chose de bien singulier. Car au moment même qu'il alloit s'engager dans les liens du mariage, S. Valérien Evêque d'Auxerre ayant récité sur lui les priéres de l'Ordination au lieu de la Bénediction nuptiale, il connut que Dieu l'appelloit à la Cléricature, & fit consentir l'épouse qui lui étoit destinée à se faire Religieuse. Ayant succédé à S. Ellade successeur de S. Valérien, il fit bâtir l'Eglise d'Auxerre dans un lieu plus commode, & fut renommé par plusieurs miracles. C'est ce qui porta dans la suite saint Aunaire à faire écrire sa vie par le Prêtre Etienne sur la tradition & les mémoires de son Eglise. Ainsi quoique cette piéce ne soit pas d'un Auteur contemporain, elle ne laisse pas d'être respectable.

Un mois après la mort de S. Amateur, Germain fut élu Evêque d'un commun consentement, & contraint malgré sa résistance d'accepter l'Episcopat. Son Ordination se fit le septiéme de Juillet,

Const. vit. Germ. l. 1, c. 7.

Ordination de S. Germain d'Auxerre.

L'AN 418. qui cette année étoit un Dimanche. On ne vit jamais un changement plus prompt & plus entier qu'on en vit alors dans toute la conduite de Germain. Il ne regarda plus sa femme que comme sa sœur, & ses biens que comme ceux des pauvres.
c. 8. Depuis le jour qu'il fut ordonné jusqu'à sa mort, il n'usa plus de pain de froment, de chair, de vin, de vinaigre, d'huile, de sel, ni de légumes. Il commençoit ses repas par prendre un peu de cendres, comme s'il eût eu besoin de ce préservatif contre la sensualité & la délicatesse dans le manger : mais du pain fait avec de l'orge, qu'il avoit lui-même battuë & mouluë, étoit toute sa nourriture ; encore ne la prenoit-il que le soir, quelquefois au milieu de la semaine après trois jours de jeûne, & souvent le septiéme jour. Aux fêtes de Pâque & de Noël, il bûvoit un peu de vin, mais si trempé, qu'il en perdoit le goût de vin.

c. 9. Ses habits consistoient en un cilice qu'il portoit toûjours, en une cuculle, & une tunique d'une étoffe simple & grossiere : sans que la rigueur de l'Hyver, lui fît rien ajoûter, ni la chaleur de l'Eté rien ôter.
c. 10. Quelques planches couvertes de cendres, sur lesquelles il étendoit un cilice & un sac, étoient son lit. Il s'y couchoit tout habillé & sans chevet, le plus souvent sans ôter ses souliers ni sa ceinture ; car il portoit toûjours une ceinture de cuir, à laquelle étoit atta-
c. 11. ché un Reliquaire. Il exerçoit l'hospitalité envers toutes sortes de personnes, lavoit lui-même les piéds à ses hôtes ; & sans rompre son jeûne, il les traittoit bien, les pressant de manger, avec cet air de politesse dont il est difficile de se défendre, quand

la charité la rend sincere. Est-il surprenant qu'une vie si sainte & si austere ait acquis à saint Germain l'autorité que nous lui verrons dans la suite, & qu'on crût voir revivre en lui les Hilaires & les Martins? Pour se faire une solitude au milieu du monde même, il fit bâtir dès le commencement de son Episcopat un Monastere près d Auxerre, de l'autre côté de la riviere d'Yonne, en l'honneur des SS. Cosme & Damien. Il s'y forma bien-tôt une fervente Communauté de Moines, dont il établit pour prémier Abbé S. Allode ou Allogius. C'est-là où le S. Evêque se retiroit souvent, pour se délasser de ses travaux Apostoliques, ou plûtôt pour se macérer par de nouvelles austérités, & puiser de nouvelles forces dans l'oraison.

L'AN 418.

c. 12.

S. Germain fait bâtir un Monastere près d'Auxerre.

L'exemple de S. Germain & de plusieurs autres SS. Evêques, rendit de plus en plus l'état Monastique florissant dans les Gaules. Jamais peut-être on ne vit plus de ferveur dans les Monasteres. Il sembloit que la paix & la piété exilées par la domination des Barbares, se fussent retirées dans ces SS. asyles, comme dans des ports à l'abri des tempêtes qui agitoient l'Empire. Ce fut dans les Monasteres des Gaules que saint Patrice, cet homme de prodiges, & dont la vie fut elle-même un miracle continuel, prit vers ce temps-là l'esprit de zéle & de pénitence qui firent son caractere. Il passa plusieurs années à Marmoûtier, & ensuite à Auxerre sous la conduite de S. Germain. Après quoi il se retira à Lérins, où pendant neuf ans il se prépara au pénible Apostolat de l'Irlande. La régularité édifiante des Monasteres de la Gaule fut en partie l'ouvrage des

Vit. S. Patric.

instructions & du zéle du célébre Jean Cassien, qui travailloit alors à discipliner les Moines de l'Occident sur le modéle de ceux de l'Orient.

Caractere de l'Abbé Cassien.

L'Abbé Cassien fut un de ces hommes extraordinaires, en qui l'on voit des caracteres qui paroissent opposés. Né avec de grands talens, il les cacha dans la retraite, sans les y enfoüir. Il sçut tellement allier l'étude avec la priere, que l'une ne nuisit pas à l'autre; & que du fond de sa solitude, où il cherchoit l'obscurité, il remplit toute la Gaule de la réputation de ses Ecrits & de ses vertus. Zélé contre les Hérésies, il donna lui-même dans la Nouveauté: mais ses sentimens qui furent le sujet de bien des disputes, ne donnerent pas d'atteinte à sa Catholicité, parce qu'ils n'étoient pas encore alors condamnés par l'Eglise. S'ils l'eussent été, nous n'aurions garde de loüer sa piété: nous ne reconnoissons de vraie sainteté que dans la vraie foi. La patrie de cet Abbé est un autre probléme. Il étoit Scythe selon Gennade, Romain selon Photius, & Gaulois selon quelques nouveaux Critiques (*a*). Il semble dire lui-même qu'il étoit de Constantinople. Mais quelle que fût la patrie de Cassien, il la quitta dans sa jeunesse

Cass. contra Nest. l. 7. in fin.

Gaz. vind. pro Cass.

(*a*) Dans l'Office qu'on fait à Marseille le jour de la fête de Cassien, il est marqué que cet Abbé étoit né à Athenes. Mais son style ne paroît pas être celui d'un Grec qui écrit en latin. Holstenius, le P. Pagi, le Cardinal Noris, & M. Antelmi prétendent que Cassien étoit Provençal, pour les raisons suivantes. 1°. Parce que Cassien & Germain disent dans une Conference : *Ad repetendam Provinciam nostram, & revisendos parentes nostros urgebamur.* 2°. Dans la même Conférence, on dit que la Province qui étoit la patrie de Cassien, est un pays gelé par le froid : *In illis torpidis regionibus & velut frigore nimia infidelitatis obstrictis.* Or, c'est-là justement le portrait que Cassien fait de la Provence à S. Eucher, *ut hanc quasi frigore Gallicani rigore torpentem Provinciam derelinquens, &c.* La premiere raison n'est pas concluante : car de quelque pays qu'on suppose Cassien, il a pu appeller sa patrie *sa Province.* La seconde prouve que Cassien étoit d'un pays froid : ce qui ne convient pas trop à la Provence, qui est un climat plûtôt chaud que froid. Quant à ce que Cassien dit à S. Eucher : je crois que cela convient mieux en général à la Gaule qui passe pour un pays froid, qu'à la Provence en particulier.

Coll. 24. c. 1.

Præf. Coll. 11.

pour

pour mieux servir le Seigneur. Il fut élévé dans un Monastere de Béthléem, où il déploya, & fit valoir les talens qu'il avoit reçus pour les lettres. Le desir de s'édifier & de s'instruire de plus en plus, l'en fit sortir. Il alla avec un compagnon nommé Germain visiter les Monasteres & les Anachorétes de l'Egypte & de la Thebaïde. Il pratiqua même quelques temps les exercices de la vie Monastique dans les solitudes de Diolque & de Scété, où étoient les plus saints Moines de l'Egypte.

Commencemens de Cassien.

Il se rendit ensuite à Constantinople, où saint Chrysostome qui connut son érudition & sa vertu, l'ordonna Diacre. Pendant l'exil de ce S. Evêque, le Clergé de Constantinople le députa à Rome vers S. Innocent pour l'intéresser dans cette affaire, & défendre auprès de lui l'innocence opprimée. Il s'acquitta de cette commission avec tant de zéle & de sagesse, que ce S. Pape l'ordonna Prêtre, & le retint quelque tems auprès de lui. Après quoi Cassien voyant Rome saccagée, & la persécution allumée à Constantinople contre les défenseurs de saint Jean Chrysostome, vint chercher un asyle dans les Gaules, pour s'y consacrer à la pénitence, & y porter les autres en un temps où les pechés des Gaulois avoient attiré tant de fleaux sur ces belles Provinces. Il fixa sa demeure à Marseille, où sa réputation lui procura bien-tôt les moyens de fonder deux célébres Monasteres ; l'un d'hommes en l'honneur de S. Pierre & de S. Victor, & l'autre de filles en l'honneur de la sainte Vierge. Il y établit autant que la discrétion pouvoit le permettre, les réglemens qu'il avoit vûs & observés dans les Monasteres d'Orient,

Pallad. vit. Chrysost.

& il eut un si grand nombre de disciples, qu'il gouverna, dit-on, jusqu'à cinq mille Religieux.

Ep. st. Castoris apud Cassian.

Vers l'AN 418.

Institutions Monastiques de Cassien.

Toute la Provence fut édifiée de la ferveur des nouveaux Moines. S. Castor Evêque d'Apt & originaire de Nismes, ayant établi un Monastere dans sa Province, écrivit à Cassien pour le prier de mettre par écrit les usages des Moines Orientaux, afin qu'ils servissent de régle & d'instruction à ceux qu'il venoit de rassembler. Cassien exécuta ce dessein par un grand ouvrage qu'il intitula, *Institutions Monastiques*. Il est divisé en douze livres. Les quatre prémiers contiennent les pratiques & les usages des Monasteres de l'Egypte, de la Palestine & de la Mésopotamie. Mais Cassien tâche, à ce qu'il dit, de proportionner les austérités & l'abstinence de ces Moines étrangers au climat & au tempérament des Occidentaux. Il déclare d'abord qu'il ne rapportera pas de miracles, quoiqu'il ait été témoin de plusieurs, parce qu'il ne s'est point proposé d'écrire ce qu'on ne peut qu'admirer.

L. 1. c. 3.

Précis des Institutions Monastiques de Cassien.

Le prémier Livre traite de l'habit des Moines, qui doit être simple, sans être ni mal propre, ni singulier par la forme ou par la couleur; ce qui peut marquer que les Moines n'étoient guéres alors habillés que comme le peuple. Cassien n'approuve pas qu'un Moine porte le cilice; de peur que ce vêtement ne l'empêche de travailler, & ne soit pour lui une occasion de s'en orgueillir. C'est que les Moines qui portoient le cilice, n'avoient communément point d'autre vêtement par-dessus; ainsi leur mortification connuë de tout le monde les exposoit à la vaine gloire.

Dans le second Livre, Cassien traitte de l'Office

divin. Il dit qu'il a trouvé les usages bien différens là-dessus parmi les Moines des diverses Communautés qu'il a visitées ; les uns chantant vingt ou trente Pseaumes avec les Antiennes à l'Office de la nuit, les autres n'en chantant que dix-huit : Que dans l'Egypte & la Thébaïde l'usage étoit uniforme, & tel qu'on l'avoit reçu des Anciens qui l'avoient appris par la révélation d'un Ange. On y chantoit douze Pseaumes à l'Office du jour, c'est-à-dire à Vêpres, & douze autres à l'Office de la nuit, c'est-à-dire à Matines. Après les douze Pseaumes des Matines, on recitoit deux leçons, l'une de l'Ancien & l'autre du nouveau Testament. Le Samedi, le Dimanche & tout le Carême les deux leçons étoient tirées du nouveau Testament. Les Pseaumes n'étoient pas chantés à deux chœurs : un seul des freres chantoit, & tous les autres écoutoient dans le silence. Après chaque Pseaume tous faisoient une priére debout, & les mains étenduës ; & puis se prosternoient un moment. A la fin du douziémé Pseaume, on chantoit *Alleluia*.

L. 2. c. 1.

Divers usages dans l'Office divin.

L. 2. c. 6.

c. 7.

Le Prêtre terminoit l'Office en recueillant la priére, dit Cassien, c'est-à-dire en faisant une Oraison au nom de tous ; & il paroît que c'est de-là que le nom de *Collecte* nous est venu. Le soir du Samedi, & le Dimanche, on ne flechissoit point les genoux, non plus que depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte. Tel étoit l'usage des Moines d'Egypte & de la Thébaïde. Cassien dit que dans la Gaule quand quelqu'un avoit chanté un Pseaume, tous chantoient le verset *Gloria Patri* ; mais qu'il n'avoit jamais vû cette pratique dans l'Orient, où la coûtume étoit de prier

c. 8.

en silence à la fin de chaque Pseaume, & de ne chanter *Gloria Patri* qu'à la fin des Antiennes.

Vers l'AN 418. Dans le troisiéme Livre, l'Auteur parle de l'Office de Tierce, de Sexte & de None selon les usages des Moines d'Orient, c'est-à-dire de la Mésopota-
L. 3 c. 2. mie & de la Palestine. Car ceux d'Egypte ne s'assembloient que pour l'Office du soir & pour celui de la nuit, excepté le Samedi & le Dimanche qu'ils s'assembloient à l'heure de Tierce pour la Commu-
c. 3. nion. Dans tout l'Orient, on ne recitoit que trois Pseaumes à chacune de ces petites Heures, comme nous faisons encore. Cassien ajoûte que l'Heure de Prime qu'il nomme Matines, & qui s'observe par-
c. 4. ticuliérement dans l'Occident, n'est pas d'ancienne institution; que cependant elle s'observoit aussi dans son Monastere de Bethléem. Dans ceux des Gaules, on mettoit peu d'intervalle entre Matines & Prime. Cette Heure n'avoit même été instituée, que pour obliger les Moines à se lever; sans quoi ils auroient pû, dit-il, dormir jusqu'à Tierce.

On jeûnoit à Rome le Samedi: ce que les Moines
c. 10. même ne faisoient pas en Orient; & Cassien dit que le jeûne que S. Pierre indiqua aux Fidéles ce jour-là, avant que d'entrer en dispute avec Simon le Magicien, est l'origine du jeûne du Samedi (*a*). Il paroît n'approuver pas qu'on en ait fait une régle. Le Dimanche matin on ne s'assembloit qu'une fois pour

Inn. ep. 1. ad Decent. Eugub. (*a*) S. Innocent I. apporte une autre raison du jeûne du Samedi. Il dit qu'il convient de jeûner le Vendredi & le Samedi, parce que les Apôtres passerent ces jours dans la tristesse. On jeûnoit aussi en Afrique le Samedi, mais on ne jeûnoit pas ce jour-là à Milan: de quoi sainte Monique ayant paru scandalisée, S. Augustin consulta S. Ambroi-
August. ep. 54. nov. ed. se qui lui répondit: *Quand je suis à Rome, je jeûne le Samedi; & quand je suis à Milan, je ne jeûne pas*; pour marquer qu'il faloit se conformer là-dessus aux usages des lieux où l'on etoit.

l'Office : mais comme il étoit plus long à cauſe de la Meſſe, où les Freres communioient, il tenoit lieu de Tierce & de None; d'autant plus qu'on y en chantoit les Pſeaumes, auſquels on ajoûtoit pluſieurs leçons.

Dans le quatriéme Livre, Caſſien traitte d'abord de la réception des Poſtulans, & des épreuves auſquelles il convient de les mettre, avant que de les admettre dans le Monaſtère. Il donne pour exemple ce qui ſe pratiquoit dans le célébre Monaſtere de S. Pacôme (a). On laiſſoit le Poſtulant dix jours à la porte, pendant leſquels on lui faiſoit eſſuyer de fréquens rebuts pour éprouver ſa perſévérance. S'il perſiſtoit, on lui ôtoit ſes habits, que l'on donnoit à garder à l'Oeconome, & on le revêtoit des habits de la Communauté. Enſuite on le tenoit dans un appartement proche la porte du Monaſtere, où il paſſoit un an, occupé à ſervir les hôtes : après quoi on le mettoit avec la Communauté, mais ſous la diſcipline d'un maître des Novices, à qui il devoit découvrir toutes ſes penſées. On ne ſouffroit pas qu'il donnât ſon bien au Monaſtere; de peur que ce ne fût pour lui un ſujet de s'élever au-deſſus des autres. Si l'on n'étoit pas content de ſa conduite, on lui ôtoit les habits du Monaſtere, & on le renvoyoit avec ceux qu'il avoit apportés.

C'étoit ſur-tout l'amour de la pauvreté qui conſervoit la régularité dans le Monaſtere de S. Pacôme. Perſonne n'y avoit rien en propre, pas même une corbeille ; & dans les autres Monaſteres, où la L. 4. c. 13.

(a) Le plus célébre Monaſtere de S. Pacôme fut celui de Tabenne, ſitué dans une iſle du Nil. On y vit ſelon Caſſien, juſqu'à cinq mille Religieux : & ſelon quelques autres Auteurs, juſqu'à ſept mille.

pauvreté n'étoit pas si rigide, on regardoit cependant comme une faute qui se punissoit, lorsqu'il échapoit à un Moine de dire, mon livre, mes tablettes, ma tunique, &c : il falloit dire, nôtre livre, nôtre tunique, comme il se pratique encore en quelques Communautés. Les Moines de la Gaule n'avoient pas encore porté à cette perfection la pratique
c. 15. que de la pauvreté Religieuse. Au contraire, ils avoient des clefs particulieres ; & ils portoient des anneaux au doigt, pour sceller (a) ce qu'ils vouloient cacher, comme Cassien le leur reproche.

La coutume de lire pendant la table étoit venuë de Cappadoce, apparemment des Moines de S. Basile. Ceux de Tabenne joignoient pendant le repas une grande modestie au silence : ils baissoient leur cuculle sur les yeux, ensorte qu'ils ne pouvoient
c. 11. voir que la table. Ils n'avoient pas de mets plus délicats que des légumes avec du sel ; ce que Cassien
c. 12. ne juge pas pratiquable en Occident. Leur obéïs-
Vers l'An 418. sance étoit si exacte, que ceux qui étoient occupés à transcrire des livres, quittoient même la lettre qu'ils avoient commencé de former, pour se rendre où la Régle les appelloit.

Les petites fautes y étoient punies par des réprimandes ou par d'autres pénitence légeres ; les plus
c. 16. griéves l'étoient par des punitions corporelles ou par l'expulsion du Monastere : & ces fautes, dit Cassien, qu'on y punit si sévérement, sont celles qui se commettent presque indifféremment parmi nous, comme les querelles, les paroles injurieuses, la fa-

(a) Les bagues que portoient les Anciens, leur servoient communément, non seulement à cacheter leurs lettres, mais à sceller, pour plus grande sûreté, les coffres & les armoires.

miliarité avec les femmes, manger furtivement hors des repas, & retenir quelque chose de superflu. Tels sont les principaux usages Monastiques, que Cassien décrit dans les quatre prémiers Livres de ses Institutions, & qu'il propose aux Monasteres des Gaules à imiter.

Dans les huit Livres suivans, l'Auteur traitte des huit vices capitaux, qui sont la gourmandise, l'impureté, l'avarice, la colére, la tristesse, la paresse ou l'ennui, la vaine gloire, & l'orgueil. Il explique la nature de ces vices, en découvre les sources, & montre les remedes qu'il convient d'y apporter. En parlant de la paresse, il dit que l'oisiveté des Moines de la Gaule est la vraie cause pourquoi les Monasteres n'y sont pas aussi nombreux que dans l'Orient; L. 10. c. 23. surquoi il rapporte cette belle Sentence des Peres de l'Egypte, *qu'un Moine qui travaille, n'a qu'un Démon qui le tente; mais que celui qui demeure oisif, en a une infinité.*

Dans le douziéme Livre, quoique Cassien paroisse assez bien parler de la grace en quelques endroits, il donne lieu de croire qu'il ne la reconnoît nécessaire, que pour acquérir la perfection. Il dit même sans réfuter ce sentiment, que quelques-uns prétendent *que la Loi est le seul secours que nous ayons*: ce L. 12. c. 18. qui pourroit faire croire pour l'excuser, que cet ouvrage auroit été composé avant que les erreurs de Pelage sur la grace eussent été distinctement condamnées. A ces taches près, les Institutions de Cassien sont un excellent ouvrage, & elles méritent le bel éloge que Photius en fait. « Il y a, dit-il, une » vertu si puissante, &, pour ainsi dire, si divine dans »

Photius biblioth. cod. 197.

« les Institutions Monastiques de Cassien, que jusqu'à présent toutes les Communautés de Moines « qui en ont fait la régle de leur conduite, se sont « distinguées par l'éclat de leurs exemples, & ont « paru des Séminaires de toutes les vertus ; au lieu « que celles qui les ont négligées, sont demeurées « dans une médiocrité de vertu, exposées aux tem- « pêtes où elles sont aisément naufrage. » Il ajoûte que la beauté de l'élocution répond dans cet Auteur à celle des pensées.

Vers l'An 420.

Conférences de Cassien.

Le succès de ce prémier ouvrage encouragea Cassien, & engagea ses amis à lui en demander d'autres. S. Castor pour qui il l'avoit composé, le pria instamment de mettre par écrit les entretiens spirituels qu'il avoit eus avec les Solitaires de Scété. Cassien le fit en dix Conférences qu'il dédia à saint Léonce Evêque de Fréjus frere de S. Castor, & à Hellade alors Abbé, & depuis Evêque. S. Castor qui avoit demandé cet ouvrage, étoit mort avant qu'il eût été achevé. Comme ce livre fit grand bruit dans la Gaule, nous le ferons connoître en peu de mots, en rapportant le sujet de chaque Conférence.

Sujet des Conférences de Cassien.

c. 19.

Dans les deux prémieres, l'Abbé Moïse traitte de la fin de la vie Monastique, & de l'esprit de discrétion. Dans la troisiéme, l'Abbé Paphnuce explique en quoi consiste le renoncement parfait, & il attribuë à la grace le commencement de la bonne volonté. Dans la quatriéme, l'Abbé Daniel parle des sécheresses dans la vie spirituelle, & montre l'utilité qu'on peut tirer des combats de la chair contre l'esprit. Dans la cinquiéme, Sérapion traitte des

vices

vices capitaux ; & il dit que chacun doit ſur-tout s'appliquer à connoître ſa paſſion dominante, pour la combattre avec plus de ſoin. Dans la ſixiéme, Caſſien ayant demandé à Théodore pourquoi Dieu avoit permis que de ſaints Solitaires fuſſent mis à mort par les Arabes; Théodore répondant à cette queſtion, en prend occaſion de parler des afflictions qui arrivent aux Juſtes. Dans les deux Conférences ſuivantes, Séréne traitte des tentations, de la nature & des ruſes des Démons. Il dit que chaque *Coll. 8 c. 17.* homme a un bon & un mauvais Ange ; & en parlant de la maniere d'interpréter l'Ecriture, il rapporte que des Moines groſſiers entendant mal ces paroles de Jeſus-Chriſt, *celui qui ne porte pas ſa croix, n'eſt* *Coll. 8. c. 3.* *pas digne de moi*, ſe firent de grandes croix de bois, qu'ils portoient continuellement ſur les épaules : mais que loin d'édifier par-là, ils ſe firent moquer. Enfin dans la neuviéme & dans la dixiéme, l'Abbé Iſaac traitte de l'Oraiſon, & par occaſion de l'héréſie des Anthropomorphites (a), dans laquelle l'Abbé Sérapion étoit tombé.

S. Honorat Abbé de Lérins, & S. Eucher qui étoit venu dans cette iſle ſe ranger ſous ſa conduite, furent ſi édifiés de la lecture de ces prémieres Conférences, qu'ils prierent l'Auteur d'écrire auſſi les inſtructions qu'il avoit reçuës des autres Solitaires. Caſſien à qui le fruit & la réputation de ſes ouvrages inſpiroient une nouvelle ardeur, compoſa ſept

(a) Les Anthropomorphites furent ainſi nommés ; parce qu'ils croyoient que Dieu avoit la forme humaine, prenant trop à la lettre quelques textes de l'Ecriture. Pluſieurs Moines de l'Egypte donnerent dans cette erreur groſſiere. L'Abbé Sérapion fut de ce nombre. Comme on s'applaudiſſoit de l'avoit détrompé, il s'écria en gémiſſant : *Malheureux que je ſuis ! ils m'ont ôté mon Dieu ; & je ne ſçais plus qui adorer.* Les Solitaires ignorans, une fois gagnés à l'erreur, y ſont les plus opiniâtres.

nouvelles Conférences sur les entretiens qu'il avoit eus avec les Solitaires de Panéphyse ; & dans la suite il y en ajoûta sept autres des Solitaires de Diolque. Il dédia les sept prémieres à S. Honorat encore Abbé alors, & à S. Eucher qui s'étoit retiré à Lérins ; & les sept autres à Jovinien, Minervius, Léonce & Théodore (a), Moines ou Abbés dans les isles Stechades, aujourd'hui nommées les isles d'Hieres. Il loüe particuliérement Théodore d'avoir introduit dans les Monasteres des Gaules, une discipline exacte sur le modéle des anciens Cénobites. Ainsi l'ouvrage de Cassien contient vingt-quatre Conférences.

Vers l'An 422.

Dans la prémiere de celles qui sont adressées à S. Honorat, c'est-à-dire, dans l'onziéme, l'Abbé Chérémon traitte de la perfection de la charité. Il continuë dans la douziéme sur la perfection de la chasteté, & dans la treiziéme sur la protection de Dieu. C'est la fameuse Conférence où l'Auteur a répandu le venin des erreurs Sémipelagiennes : ce qu'il n'a pu faire néanmoins, sans tomber en contradiction avec lui-même. Car il établit d'abord *que le principe des bonnes pensées vient de Dieu, qui inspire le commencement de la bonne volonté* ; & il avance ensuite en plusieurs endroits, que la bonne volonté vient quelquefois des forces de la nature, & qu'on ne doit pas toûjours l'attribuer à la grace.

Contradictions & erreurs de Cassien.

Coll. 13. c. 3.

c. 8. c. 9. c. 12.

La quatorziéme & la quinziéme Conférence contiennent les instructions de l'Abbé Nesteros sur la science spirituelle, & sur le don des miracles accor-

(a) L'Abbé Théodore est celui qui fut dans la suite successeur de S. Léonce dans le Siége de Fréjus. Minervius pourroit être le Moine de ce nom, à qui nous avons vû que S. Jérôme écrivit.

dé à plusieurs Solitaires : surquoi il dit que c'est un plus grand miracle d'éteindre dans sa chair le foyer de la concupiscence, que de chasser les esprits immondes du corps des autres ; & qu'il est plus avantageux de guérir les vices de son ame, que de chasser les maladies du corps, Dans la seiziéme, l'Abbé Joseph traitte de l'amitié, & montre qu'il n'y a que celle qui est fondée sur la vertu, qui soit désintéressée, & à l'épreuve des dégouts & des variations, c'est à-dire qu'il faut aimer chrêtiennement, pour aimer solidement & constamment : la Religion seule perfectionne & facilite tous les devoirs de la société. Dans la dix-septiéme, le même Abbé voulant dissuader Germain & Cassien de retourner à leur Monastere de Palestine, comme ils l'avoient promis, traitte du mensonge ; surquoi il avance plusieurs propositions erronées. Il dit, par exemple, qu'il faut se servir du mensonge comme de l'ellebore, qui est salutaire quand on le prend dans un grand danger, & qui est nuisible quand le péril n'est pas extrême ; & il tâche de prouver par plusieurs exemples de l'Ecriture, que le mensonge est permis en certaines circonstances.

Coll. 15. c. 8.

Coll. 17. c. 17.

La dix-huitiéme Conférence est de l'Abbé Piammon sur les diverses sortes de Moines ; la dix neuviéme, de l'Abbé Jean sur la vie Cénobitique & Erémitique ; la vingtiéme, de l'Abbé Pinulfe sur la pénitence. Les trois suivantes sont de l'Abbé Théonas, qui n'ayant pu engager sa femme à garder la continence, la quitta malgré elle : mais Cassien avertit que cet exemple n'est pas à imiter. Cet Abbé explique dans la vingt & uniéme Conférence, la

Coll. 21. c. 10.

raiſon pour laquelle on ne jeûne pas en Egypte dans la Quinquagéſime (*a*), c'eſt-à-dire depuis Pâque juſqu'à la Pentecôte : & répondant à la queſtion qu'on lui avoit faite, Pourquoi dans quelques Provinces le Caréme eſt de ſix ſemaines, & dans d'autres de ſept ſemaines, puiſqu'à ce compte on ne trouve pas quarante jours de jeûne ? il dit que la dixme ou la dixiéme partie de toute l'année que nous devons offrir à Dieu par le jeûne du Caréme, n'eſt que de trente-ſix jours & demi : & que ceux qui jeûnent ſept ſemaines, ne jeûnant pas le ſamedi, excepté la veille de Pâque, ils ne jeûnent que trente-ſix jours ; de même que ceux qui ne jeûnant que ſix ſemaines, jeûnent le ſamedi. Il dit que le jeûne du Caréme n'eſt établi que pour les mondains, qui ſont tout le reſte de l'année dans les délices ; mais que pour les Juſtes qui jeûnent le reſte du temps, ils peuvent plus aiſément ſe diſpenſer du jeûne du Caréme. En quoi il ſe trompe, auſſi bien qu'en ce qu'il ajoûte, que le Carême n'étoit pas en uſage dans la primitive Egliſe (*b*), parce qu'on y jeûnoit tous les jours.

Divers uſages ſur l'obſervation du Caréme.

Coll. 21. *c.* 25.

Ibid. c. 29.

c. 30.

Dans la vingt-deuxiéme Conférence, Caſſien parle des illuſions nocturnes, & dit que ce qui peut arriver de contraire à la pureté en dormant, & ſans qu'il y ait de nôtre faute, ne doit point nous empêcher d'approcher des ſaints Myſteres. Il explique

(*a*) Pentecôte ſignifie Quinquagéſime, c'eſt à-dire le cinquantiéme jour, ou les cinquante jours qui ſont après Pâque. Dans les Réglemens de ſaint Perpetuë Evêque de Tours, la Pentecôte eſt auſſi nommée la Quinquageſime.

(*b*) M. Fleuri en parlant de cette Conférence, dit : *On voit ici combien Caſſien & ceux dont il rapporte les diſcours, étoient perſuadés de l'antiquité & de l'utilité du Caréme.* Mais Caſſien dit au contraire, que le Caréme n'étoit pas obſervé dans la primitive Egliſe : ce qui eſt contraire à la Tradition de l'Egliſe. *Sciendum ſane obſervantiam Quadrageſimæ quandiu Eccleſiæ illius primitivæ perfectio inviolata permanſit, penitus non fuiſſe.* M. Fleuri avoit-il lu l'endroit de Caſſien dont il parle ?

T. 5. p. 18.

dans la vingt-troisiéme en quel sens l'Apôtre a dit, qu'il faisoit le mal qu'il ne vouloit pas. La derniere Conférence est de l'Abbé Abraham, & traitte particuliérement de la mortification. J'ai cru devoir donner cette notion abbrégée des fameuses Conférences de Cassien ; parce que cet ouvrage fit grand bruit, & par les loüanges qu'on lui donna, & par les justes critiques qu'on en fit, comme nous verrons bien-tôt. Il fut composé à diverses reprises ; & l'Auteur n'y mit pas la derniere main avant l'an 426 : car la préface qui est à la tête des sept derniéres Conférences, suppose que S. Honorat de Lérins étoit déja élevé à l'Episcopat.

Tandis que Cassien édifioit la Gaule par ses pieux Ecrits, qu'il faut cependant lire avec précaution ; un Moine nommé Léporius y entreprit ouvertement de corrompre la foi des Fidéles. Il avoit été élevé à l'école de Pélage : mais il ne s'en tint pas à l'hérésie de son maître sur la grace. Il y ajoûta des erreurs touchant l'Incarnation, qui l'ont fait regarder comme l'Avant-coureur de Nestorius, lequel troubla l'Eglise quelques années après. Léporius avoit tous les talens propres à donner vogue à une nouvelle erreur, de l'esprit, de l'intrigue, & une piété apparente qui prévenoit en sa faveur. Car sa vie étoit pure, dit Gennade ; mais il en rapportoit toute la gloire aux forces de son libre arbitre. Après avoir dogmatisé quelque tems en secret, il essaya de répandre son hérésie par une lettre qu'il osa publier. Il sçavoit que la curiosité qui porte à lire ces sortes d'Ecrits, en fait souvent avaler imperceptiblement le poison. Mais les sentinelles du Camp du

Vers l'AN 424.

Caractere & erreurs du Moine Léporius.

Genn. de vir. ill. c. 59.

Seigneur n'étoient pas endormies. Plusieurs Evêques, & entre autres Procule de Marseille & Cilinnius dont on ignore le Siége, donnerent l'allarme contre ce nouvel ennemi, & en découvrirent les piéges.

Caff. de Incarn. l. 1. c. 4.

Cassien s'efforça pour l'honneur de la vie Monastique de détromper ce Moine entêté de ses erreurs. La gloire d'une conversion si difficile étoit réservée à un maître plus habile & plus aguerri dans les disputes contre les Hérétiques. Léporius refusant opiniâtrément de se rétracter, on le chassa de la Gaule pour la délivrer d'un si dangereux Sectaire. Il se retira à Carthage : il n'y cherchoit qu'un asyle pour se mettre à couvert de l'orage ; il y trouva un port de salut, & le remede à ses maux. Il ne résista pas à l'éloquence, & aux raisons d'Augustin Evêque d'Hippone, qui étoit alors si célébre dans toute l'Eglise par ses glorieux combats contre toutes sortes d'hérésies. Le Moine rebelle & fugitif, détrompé par ce grand Docteur, reconnut humblement ses erreurs : & comme il les avoit enseignées par un Ecrit public ; il se crut obligé d'en faire aussi une rétractation solemnelle qu'il adressa à Procule & à Cilinnius, & qu'il envoya à toutes les Eglises des Gaules. Il la fit approuver par S. Aurèle de Carthage, par saint Augustin, & par les autres Evê-

(a) Hippone est aujourd'hui une ville du Royaume d'Alger nommée Bone. Elle fut appellée *Hippo Regius*, apparemment, parce que les anciens Rois de Numidie y faisoient leur demeure, & c'est ce qui a fait dire à Silius Italicus : *Antiquis dilectus Regibus Hippo.* Pour Hippone Diarryte, on la trouve assez souvent nommée *Zarryte*, parce qu'en effet le Z se met pour *Di*. Ainsi l'on trouve dans plusieurs Auteurs *Zata* pour *Diata*, & *Zabulus* pour *Diabolus*.

(b) Quelques Critiques placent Cilinnius à Aix, & d'autres à Fréjus. On reconnoît en effet un S. Quillin (Quillinius) pour Evéque de Fréjus avant saint Léonce : mais il paroît certain que ce dernier occupoit ce Siége quand Léporius fit sa rétractation.

ques d'un Concile qui se tenoit alors en Afrique. Théodoret & quelques autres, croyent même que ce fut S. Augustin qui la lui dicta.

Rien n'est plus édifiant que les sentimens d'humilité & de repentir que Léporius fait paroître dans cet Ecrit. « Je ne sçai, dit-il, par où commencer » à m'accuser moi-même : je ne trouve rien qui » puisse servir à m'excuser. L'orgueil a tellement » été uni en moi avec l'ignorance, une sotte simplicité » avec un entêtement pernicieux, un zéle » indiscret avec une foi foible, que j'ai honte d'avoir » suivi les mouvemens de tant de passions, & » que je ne puis assez me réjoüir d'avoir pu en dégager » mon cœur. Je reconnois donc mon crime, » & je deviens volontiers mon accusateur. Mais j'espere » miséricorde, parce que j'ai peché par ignorance... » J'en atteste le Seigneur : j'ai pris l'erreur » pour la vérité, & les plus épaisses ténébres pour » la lumiere la plus pure ; un zéle qui n'étoit pas selon » la science, m'a séduit. »

Rétractation de Léporius.

Conc. Labb. t. 2. p. 1678.

Un changement qui fait tenir ce langage, n'est pas équivoque : & il y a bien de la grandeur d'ame à reconnoître ses erreurs avec tant d'humilité. C'est ce qui a fait dire à Cassien, qu'un retour si sincere de la part de Léporius ne lui fut pas moins glorieux, qu'auroit pu l'être une fidélité constante à conserver la foi. Léporius rétracte ensuite de la maniere la plus précise ses erreurs sur l'Incarnation & sur la grace. « Nous confessons maintenant hardiment, » ce que nous n'osions avouër auparavant, que » Dieu est né de Marie.... Ne faisant pas assez d'attention » au Mystere de la foi, nous soutenions que »

Cass. in Nestor.

« Dieu n'étoit pas né homme, mais que l'homme « parfait étoit né avec Dieu; parce que nous crai- « gnions d'attribuer à la divinité, ce qui est propre « de l'humanité. O folle sagesse! nous reconnois- « sons donc que nôtre Seigneur & nôtre Dieu Je- « sus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Pere avant « les siécles, s'est fait homme dans le temps par l'o- « pération du S. Esprit, & est né de la Vierge Ma- « rie. Nous confessons la substance de la chair & la « substance du Verbe; & nous croyons qu'elles ne « sont qu'un même Dieu-homme, qui ne peut être « divisé. »

Touchant la grace, Léporius avoit enseigné que l'homme en Jesus-Christ n'avoit reçu aucun secours ni aucune grace de la divinité: il rétracte ainsi cette erreur. « Je ne dois pas omettre, dit-il, que dans « la même lettre par un semblable égarement, j'ai « dit que Jesus-Christ nôtre Seigneur a accompli « tout le Mystere de ses souffrances sans aucun se- « cours de la divinité, prétendant que l'homme en « Jesus-Christ n'étoit si parfait, que pour tâcher de « prouver que le Verbe n'avoit eu aucune part à ses « souffrances; & que l'homme seul a fait toutes ces « choses par les forces de la nature mortelle, & sans « aucun secours de la divinité.

Vers l'An 424.

Domnin & Bon, deux disciples de Léporius, & qui avoient apparemment donné dans les mêmes erreurs, signerent sa rétractation; & pour la rendre plus authentique, Léporius la fit souscrire encore par quatre Evêques, Aurele de Carthage, Augustin d'Hippone la Royale, Florent d'Hippone Diarryte, & Secondin de Megarme. Ces quatre

Evêques

Evêques écrivirent en même temps à Procule de Marseille, & à Cilinnius, pour leur donner avis de ce qui s'étoit passé dans cette affaire, & pour les prier de recevoir avec bonté ce Moine pénitent, qui avoit été chassé de la Gaule. On fut satisfait de la rétractation de Léporius; & dans la suite il fut élevé à la Prêtrise.

T. 2. Conc. Labb. p. 1676.

On ne sçait pas précisément dans quelle année arriva ce que nous venons de rapporter (a). Mais il paroît que l'hérésie Pelagienne qu'enseignoit Léporius, ne fit aucun progrès dans les Gaules sous le régne d'Honorius. Quelque foible que fût ce Prince contre les ennemis de l'Etat, il montra toûjours beaucoup de vigueur & de fermeté contre ceux de l'Eglise; & ce ne fut guéres qu'à ce zéle pour la foi, qu'on reconnut en lui le fils du grand Théodose. Il fit en effet un grand nombre de Loix en faveur de la Religion, pour maintenir la pureté de la doctrine, les priviléges des Eglises, le droit d'asyle dans les lieux saints qu'il étendit à cinquante pas hors de l'Eglise, & les immunités des Clercs, dont il réserva toutes les causes au jugement des Evêques. Il publia plusieurs Ordonnances fort séveres contre les Hérétiques, & nommément contre les Pélagiens, appuyant de toute son autorité la Constitution de Zozime contre ces derniers, & donnant des ordres précis pour la faire souscrire par le Clergé. Son zéle fut si bien secondé par les Préfects des Provinces, que le nouveau parti parut dissipé.

Diverses Loix d'Honorius en faveur de l'Eglise.

Epist. Imperialis t. 1. Concil. Hard. p. 1231.

(a) Le Cardinal Noris & M. Antelmi placent la rétractation de Léporius en 410, Baronius en 420, le P. Garnier en 424, le P. Sirmond en 425, les PP. Benedictins & le P. Hardoüin en 426, le P. Pagi en 427: C'est une preuve évidente qu'on ne peut en rien sçavoir de certain.

Mais la mort de ce religieux Prince releva bientôt les espérances d'une Secte aussi habile à se cacher, qu'artificieuse à se répandre. Honorius qui avoit épousé successivement les deux filles de Stilicon, Marie & Thermancie, mourut sans enfans l'an 423, dans la trente-neuviéme année de son âge, & la vingt-neuviéme d'un régne, qu'on peut regarder comme la prémiere époque de la décadence de l'Empire. Le brave Constance, qu'il avoit déclaré Auguste, après lui avoir fait épouser la Princesse Placidie veuve d'Ataulphe, étoit mort avant lui. Ainsi après la mort d'Honorius, l'Empire d'Occident demeura en proie à l'avarice des Barbares qui le ravageoient, & à l'ambition des Seigneurs Romains qui vouloient le gouverner. La faction de Jean Primicier des Notaires prévalut. Il prit le Diadéme, & se fit reconnoître Empereur d'Occident. Il avoit de la douceur & de la clémence, vertus rares dans un Tyran : mais il manquoit de zéle pour la Religion ; & une mauvaise politique le porta à protéger les Hérétiques.

Mort d'Honorius.

Jean usurpe l'Empire d'Occident.

Dans des conjonctures si favorables à l'erreur, les Pélagiens sortirent de toutes parts de leurs retraites, & se répandirent dans la Gaule, où l'on vit bien-tôt les funestes effets de leurs intrigues. Ils y séduisirent quelques Evêques, qui se déclarérent pour le parti avec d'autant plus de hardiesse, qu'ils n'avoient rien à craindre du nouveau gouvernement. Mais il fut plus court qu'ils n'avoient compté. L'usurpateur qui avoit commencé par favoriser l'erreur, éprouva bien-tôt qu'un Thrône qui n'est pas appuyé de la Religion, est toûjours mal affermi. Il

L'hérésie Pélagienne s'insinuë dans la Gaule.

fut pris & mis à mort après un an de régne; & Valentinien III. fils de Constance & de Placidie fut reconnu Empereur de l'Occident.

L'AN 425.

Valentinien III. Empereur d'Occident.

Ce jeune Prince gouverné par l'Impératrice sa mere, commença son régne par donner sa protection à l'Eglise, qui avoit encore plus souffert de la tyrannie de Jean que l'Etat. Il adressa à ce sujet à Amacius ou Almachius (a) Préfect des Gaules une Constitution Impériale divisée en cinq articles.

Codex Theodos. de Episc. & Cleric. l. 47.

I. Il rend aux Eglises & aux Clercs les priviléges que le Tyran leur avoit ôtés.

Constitution de Valentinien III.

T. 1. Concil. Gall. p. 54.

II. Il défend de traduire indifféremment les Clercs aux Tribunaux laïques, comme le même Tyran l'avoit ordonné. « Nous les réservons, dit-il, au jugement des Evêques; voulant qu'on observe ce que l'antiquité a décerné sur ce sujet. Car il n'est pas permis de soumettre au jugement des Puissances séculieres, ceux qui sont revêtus d'un Ministere divin. »

III. Il ordonne que les Evêques infectés des erreurs de Pélage & de Célestius, soient sommés par l'Evêque Patrocle d'anathématiser cette hérésie; & il leur accorde vingt jours de délai après la sommation, pour délibérer sur le parti qu'ils auront à prendre. Après quoi il veut qu'on chasse des Gaules ceux qui demeureront opiniâtres, & qu'on élise en leur place des Evêques qui puissent réparer le mal.

IV. Pour préserver les peuples des superstitions, il ordonne de chasser des villes les Manichéens & tous les autres Hérétiques, Schismatiques ou Ma-

(a) Il y a une autre Loi de la même année qui défend les Spectacles & les Comédies les Dimanches, les Fêtes, & pendant la Quinquagesime; c'est-à dire, comme il me paroît, depuis le commencement du Carême jusqu'au Dimanche de l'Octave de Pâque.

thématiciens. On appelloit ainsi alors les tireurs d'Horoscope, & tous ceux qui prétendoient connoître l'avenir par l'Astrologie judiciaire. Pour les Manichéens, nous avons vû par l'exemple de l'Evêque de Valence, qu'il y en avoit dans les Gaules.

V. Valentinien défend qu'on permette aux Juifs de plaider des causes, de servir dans ses armées, ou d'avoir des esclaves Chrêtiens, de peur qu'ils ne se servent de leur autorité pour les pervertir. Honorius leur avoit accordé ces priviléges sur la fin de son régne. Cette Loi de Valentinien est datée d'Aquilée du 9. de Juillet, sous le Consulat de Théodose & de Valentinien, c'est-à-dire l'an 425. On regarde encore ici Patrocle comme le prémier Métropolitain des Gaules, puisqu'on le charge de sommer les Evêques Pélagiens de se soûmettre ; à moins qu'on ne suppose, ce qui est assez probable, que ces Evêques l'étoient des Eglises voisines d'Arles. La proximité d'Italie pouvoit y avoir donné accès à la contagion de l'erreur.

L'AN 426.

Mort de Patrocle d'Arles.

Tyro. Prosper. in Chron. t. 1. bibl. Labb.

Patrocle fut tué misérablement l'année suivante par un Tribun Barbare, que l'on crut avoir été porté à cet attentat par Félix Général de la Cavalerie. Le reproche qu'on fait à cet Evêque d'avoir abusé de la faveur de Constance, & du crédit qu'il avoit auprès de Zozime, pour étendre les droits de son Siége au préjudice des Métropolitains ses voisins, est mieux fondé que celui que quelques-uns lui font de n'avoir été qu'un intrus dans l'Eglise d'Arles, par l'expulsion injuste d'Eros. On peut sans témérité s'en tenir sur ce point, à ce que pensoit le S. Pape

Zozime. On accuse aussi Patrocle d'avoir fait un indigne commerce en vendant les Evêchés. Si ces scandales furent réels, la Providence donna à cet Evêque dans la personne de S. Honorat, un successeur bien capable de les réparer.

Prosper. in Chron. apud du Chesne t. 1.

Ce S. Abbé gouvernoit depuis long-temps avec une grande édification le Monastere qu'il avoit fondé à Lérins. Le soin qu'il prenoit de cacher ses vertus dans la solitude, leur donnoit un nouvel éclat. On venoit de toutes les parties de l'Occident se consacrer aux exercices de la pénitence sous sa conduite; & ses disciples retrouvoient en lui un pere plus tendre, que ceux qu'ils pouvoient avoir quittés dans le siécle. Car la charité & la douceur étoient tout son art de gouverner. Il étoit persuadé qu'il auroit assez d'empire sur ses inférieurs, s'il pouvoit s'en faire aimer; & il n'omettoit rien pour y réüssir. C'est ce qui a fait dire à S. Eucher & à S. Hilaire, deux de ses disciples, *que si la Charité eût voulu se faire peindre, elle eût dû emprunter les traits & le visage d'Honorat.*

S. Honorat Evêque d'Arles.

L'AN 426.

Sa maniere de gouverner.

Sermo. Hilar. de Honorato. c. 6. n. 26. apud Bolland. 16. Januar.

Ayant été élu Evêque d'Arles, il gouverna son Eglise avec la même bonté qu'il avoit gouverné son Monastere. Il s'appliqua sur toutes choses à réünir les esprits divisés; & pour faire régner le bon ordre, il fit régner dans son Clergé la charité qu'il avoit dans le cœur. On ne s'apperçut qu'il étoit plus riche qu'auparavant, que par les libéralités qu'il fit aux pauvres. Il leur distribua les thrésors de l'Eglise, amassés depuis long-temps, ne réservant que ce qui étoit nécessaire pour l'entretien des Ministres, & pour le service divin. Son zéle pour le maintien

de la discipline égaloit sa charité ; & l'on peut croire que ce fut lui qui porta ses plaintes au Pape Céleſtin I. sur plusieurs abus qui se glissoient dans les Eglises de la Gaule Narbonnoise. Ce S. Pape qui avoit succédé dès l'an 423. à saint Boniface, écrivit à ce sujet une belle lettre adressée aux Evêques des Provinces de Vienne & de Narbonne. Il leur dit d'abord qu'il souhaiteroit pouvoir les féliciter sur l'exacte discipline de leurs Eglises ; mais qu'il ne peut dissimuler les désordres qui y régnent, parce qu'il doit étendre sa sollicitude par tout où le nom

L'AN 428.

de Dieu est annoncé. C'est pourquoi il dresse contre les abus qui étoient venus à sa connoissance, des réglemens en huit articles, dont nous allons faire le précis.

T. 1. Concil. Gall. p. 55.

Lettre du Pape Celestin I. aux Evêques de la Province Viennoise & de la Narbonnoise.

I. Le Pape réprouve l'habillement que quelques Prêtres, venus d'ailleurs, introduisoient dans l'Eglise Gallicane, s'envelopant d'un manteau, & ayant toûjours les reins ceints, parce qu'ils prenoient trop à la lettre les paroles de l'Evangile. Surquoi il dit : « D'où vient ce nouvel habillement « dans les Eglises des Gaules ? & pourquoi changer « là-dessus l'usage de tant d'années, & de tant de « grands Evêques ? Nous devons être distingués du « peuple & des autres par la doctrine, & non par « l'habit ; par nos mœurs & la pureté de l'esprit, & « non par la forme de nos vêtemens. » Ce qui semble montrer que les Prêtres ne portoient point encore alors d'habit qui les distinguât des laïques, du moins quant à la forme. Les Prêtres étrangers qui introduisoient cet usage dans les Gaules, pouvoient être des Moines Orientaux, tels que Cassien, qui

conservoient l'habit Monastique dans le Clergé. Car nous sçavons d'ailleurs que ces Moines portoient un manteau fort court, & une ceinture.

II. Le Pape défend de refuser la pénitence aux mourans. Il dit que c'est une impiété & une cruauté dont il a horreur; & qu'il ne faut jamais désespérer du salut de qui que ce soit, ni mettre des bornes à la miséricorde de Dieu, qui a dit : *Je ne veux pas la mort du pecheur, mais seulement qu'il se convertisse & qu'il vive.* Il ajoûte qu'une pénitence d'une heure a sauvé le bon Larron; surquoi il cite ces paroles du Prophête : *Quand vous vous convertirez, & que vous gemirez, vous serez sauvé (a).* Ezech. 33. 11. Isai. 30. 15. secund. Septua.

L'AN 428.

III. Défenses d'ordonner Evêques ceux qui n'ont pas passé par les dégrés ordinaires de la Cléricature : « car il faut avoir été disciple, avant que de devenir maître. On ne parvient pas aux prémieres charges de la Milice, sans avoir passé par les inférieures : doit-on donner plus aisément l'Episcopat, qui est plus difficile à remplir ? Mais on ne se contente pas, dit le Pape, d'ordonner des laïques, ce qui est déja contre toute discipline; on ordonne même des personnes décriées pour leurs crimes dans toutes les Provinces. Car un certain Daniel accusé à nôtre Tribunal par tout un Monastere de Religieuses qu'il avoit gouverné en Orient, a, dit-on, été ordonné Evêque dans le temps que j'avois écrit à l'Evêque d'Arles de l'envoyer, pour être jugé par les Evêques. »

IV. Chaque Province doit selon les Canons »

(a) Le Pape cite ce passage d'Isaïe selon la Version des Septante. Il y a dans la Vulgate, *Si revertamini, & quiescatis, salvi eritis.* Le texte hébreu approche de nôtre Vulgate.

« avoir son Métropolitain, comme nôtre prédecesseur l'a écrit à l'Evêque de Narbonne. Mais que « chacun soit content de son territoire ; & qu'on ne « préfere pas pour les dignités Ecclésiastiques des « étrangers & des inconnus à ceux qui ont servi « long-temps l'Eglise, & qui ont bien mérité de « leurs citoyens : de peur qu'il ne semble qu'on a « établi une nouvelle Communauté, pour en tirer « les Evêques. » (Célestin paroît ici désigner le Monastere de Lérins, qui étoit en effet alors dans ces Provinces comme un Séminaire pour l'Episcopat. Le Clergé des villes, & peut-être S. Honorat lui-même, pouvoient s'en être plaint.)

« V. On ne donnera pas un Evêque aux citoyens « malgré eux. Il faut qu'il soit agréé du peuple, « du Clergé & de la Noblesse ; & on n'en choisira « d'une autre Eglise, que quand il n'y aura pas de sujets dignes dans l'Eglise dont il s'agit. Que chaque « Clerc perçoive la récompense de ses services dans « l'Eglise à laquelle il a été constamment attaché, & « ne cherche pas à enlever la retribution des autres.

« VI. Défenses d'ordonner un laïque, un bigame, « ou celui qui a épousé une veuve. Il faut éloigner « du sacré Ministere ceux qui ont été ainsi ordonnés illicitement.... Ceux qui sont Evêques, doivent « suivre les Loix de l'Episcopat. »

VII. VIII. Enfin le Pape déclare que Daniel dont on a parlé, est séparé du Corps Episcopal jusqu'à ce qu'il vienne se sister à son tribunal, si sa conscience le lui permet ; & il renvoye au jugement des Evêques de la Province Viennoise & de la Narbonnoise, la cause de l'Evêque de Marseille, qui avoit

reçu

reçu le meurtrier de son frere, c'est-à-dire, d'un autre Evêque, & avoit paru se réjoüir de sa mort. Cet Evêque de Marseille pouvoit encore être Procule, qui auroit donné retraite à l'assassin de Patrocle, avec qui il avoit eu tant de démêlés. La lettre de S. Célestin est datée du 25. de Juillet sous le Consulat de Félix & de Taurus, c'est-à-dire l'an 428.

S. Honorat ne put long-temps donner ses soins à faire observer ces réglemens dans sa Province. Il mourut au commencement de l'année suivante, n'ayant guéres tenu le Siége que deux ans. Il prêcha encore son peuple à la fête de l'Epiphanie : mais peu de jours après, il tomba malade d'une défaillance contractée par ses austérités. Il consoloit de sa mort ses Clercs qui fondoient en larmes autour de lui. Le Préfect & d'autres personnes de distinction étant venu le visiter, il leur dit : « Vous voyez combien » la maison que nous habitons est fragile. A quel- » que rang que nous soyons montés, la mort nous » en fait bien-tôt descendre ; sans que les honneurs » ou les richesses puissent nous soustraire à cette né- » cessité.... Vivez donc de sorte que vous ne crai- » gniez pas la derniere heure, & que vous ne re- » gardiez ce que nous appellons la mort, que com- » me un passage. Elle n'est point une peine, quand » elle ne conduit pas aux supplices.... Mes chers » enfans, faites ce que je vous dis : c'est l'héritage » que vous laisse vôtre pere & vôtre Evêque Ho- » norat. Il vous invite par ses derniers soupirs au » Royaume céleste. Ne vous laissez pas séduire par » l'amour du monde : il faut se détacher volontaire- » ment de ce qu'il faudra un jour quitter par nécess- »

L'AN 429.

Mort de S. Honorat.

Hilarius Sermone de vita Honorati c. 7. n. 32. apud Bolland. 16. Januar.

« sité. Que personne de vous ne se laisse donc corrompre par les richesses : c'est un crime & une folie de faire le sujet de sa perte, de ce qui peut être le prix de son salut. »

Ayant parlé de la sorte, il donna sa bénédiction aux assistans. On le pria de vouloir bien marquer celui qu'il jugeoit le plus digne de lui succéder. Il montra du doigt Hilaire son plus cher disciple : après quoi il expira plein de jours & de mérites, le huitiéme ou le neuviéme jour après l'Epiphanie l'an 429. (*a*) Les honneurs qu'on lui rendit à ses funérailles, furent une éloge bien sincére de ses vertus. Il fut enterré hors de la ville avec un concours extraordinaire ; & pendant le convoi on porta des parfums & de l'encens devant le corps. On l'avoit revêtu d'habits selon la coûtume : mais la piété du peuple les mit en piéces ; châcun s'efforçant d'en avoir quelques lambeaux, pour les garder comme des Reliques. L'Eglise honore sa mémoire le 16. de Janvier, qui paroît être plûtôt le jour de sa sépulture que celui de sa mort (*b*).

Serm. Hilar.

Ibid. n. 35.

La désignation que le S. Evêque avoit faite d'Hilaire pour son successeur, réünit tous les suffrages en sa faveur. On espera voir revivre l'esprit d'Honorat dans celui qui avoit été son éleve & sa conquête. Car comme Hilaire étoit dans sa jeunesse fort entêté des vanités du siécle, S. Honorat qui étoit

L'AN 429.

Commencemens de S. Hilaire d'Arles.

(*a*) M. Fleuri s'est trompé en rapportant la mort de S. Honorat à l'an 428. Ce S. Evêque qui avoit été ordonné après la mort de Patroele tué l'an 426, mourut au commencement de Janvier après deux ans accomplis d'Episcopat, & par conséquent, il n'est pas mort l'an 428 ; à moins qu'on ne suppose, ce qui n'est guéres probable, ou Patroele avoit été tué les prémiers jours de l'année 426, & que saint Honorat fut ordonné incontinent après.

(*b*) S. Honorat selon saint Hilaire, mourut le huitiéme ou le neuviéme jour après l'Epiphanie, c'est-à-dire le 13. ou le 14. de Janvier.

du même pays, c'est-à-dire du territoire de Toul (a), y fit un voyage pour le détromper, semblable au bon Pasteur qui quitte son troupeau, pour courir après la brebis égarée. Hilaire ne se rendit pas sans combat. Le monde se présentoit à lui avec tous ses charmes, & tâchoit de le retenir. Honorat eut recours à la priere, & elle acheva la victoire. Le saint Abbé conduisit comme en triomphe à son Monastere ce nouvel esclave de Jesus-Christ; & il l'aima si tendrement, qu'il le nommoit *son ame & sa bouche*. *Hilarius Serm. de v. s. Honorati. c. 5. n. 24.*

Quand Honorat eut été élu Evêque d'Arles, Hilaire l'y suivit; mais l'amour de la solitude l'arracha bien-tôt à ce qu'il avoit de plus cher au monde, & le fit retourner à Lérins sous la conduite de S. Maxime, successeur d'Honorat dans le gouvernement de ce Monastere. Le S. Evêque le rappella auprès de lui quelque temps avant sa mort; & il crut en mourant ne pouvoir rien faire de plus utile à son Eglise, que de le désigner son successeur. Hilaire qui craignoit cette dignité autant qu'il en étoit digne, retourna promptement se cacher dans sa retraite. On fut obligé d'envoyer une troupe de soldats & de citoyens pour l'en tirer de force. Il ne pouvoit cependant se résoudre d'accepter l'Episcopat: il fallut que Dieu déclarât sa volonté par un miracle, en faisant paroître sur sa tête une colombe blanche, symbole du S. Esprit.

Il se rendit enfin à des signes si marqués, & fut ordonné Evêque d'Arles l'an 429, âgé seulement S. Hilaire ordonné Evêque d'Arles.

(a) L'Auteur de la vie de S. Loup de Troyes, dit que Piméniole femme de S. Loup étoit de Toul, & sœur de S. Hilaire. Ce qui nous fait connoître la patrie de ce dernier, & par conséquent celle de S. Honorat qui étoit du même pays.

d'environ vingt-huit ans. Mais on retrouva dans sa jeunesse toutes les vertus qui avoient orné la vieillesse de saint Honorat ; & sa jeunesse même ne servit qu'à les faire paroître plus aimables & qu'à les rendre plus éclatantes.

L'AN 429.

S. Hilaire prit part dans les commencemens de son Episcopat aux disputes qui s'éleverent alors sur la grace dans cette partie des Gaules, & dont il faut rapporter la naissance & les progrès. Le Clergé & les Moines de Marseille qui cultivoient les sciences, en cultivant la vertu, applaudissoient aux victoires que S. Augustin remportoit sur les Pélagiens ; mais ils n'approuvoient pas la maniere dont il défendoit une bonne cause. La piété & l'humilité dont ils faisoient profession, leur inspirerent d'abord de la retenuë : ils se contenterent quelque temps de publier qu'ils n'entendoient point assez ses ouvrages ; mais bien-tôt ne craignirent pas d'avancer « que tout ce « qu'il enseignoit dans ses Ecrits contre les Pélagiens « touchant la vocation des Elus selon le propos « de Dieu, étoit contraire à l'opinion des Peres, & « au sentiment de l'Eglise. » Ils ne s'en tinrent pas-là. Ils donnerent dans les erreurs opposées à celles qu'ils croyoient voir dans saint Augustin, & qu'ils se faisoient un mérite de combattre. Le déchaînement contre la doctrine du saint Docteur, devint presque universel dans cette partie des Gaules : il n'y eut que deux laïques, Prosper & un autre Hilaire, qui en prirent hautement la défense. S. Prosper étoit originaire d'Aquitaine : ses ouvrages font son éloge. Il étoit Poëte poli, Orateur éloquent, profond Théologien : mais la qualité du plus zélé

Les Prêtres & les Moines de Marseille opposés à la doctrine de saint Augustin.

Prosp. Epist. ad Augustin.

Deux laïques Prosper & Hilaire prennent la défense de S. Augustin.

défenseur de saint Augustin, & du plus fidéle de ses disciples, devint le plus glorieux de ses titres. Hilaire est moins connu; quoiqu'il paroisse que ce fut lui, qui engagea saint Prosper dans la défense du Docteur de la grace. Il ne faut pas le confondre avec S. Hilaire Evêque d'Arles; & l'on n'a aucune preuve que ce compagnon de Prosper, soit le même qui écrivit de Sicile à saint Augustin sur les erreurs Pélagiennes (*a*). La résistance que ces deux défenseurs d'Augustin firent à ses adversaires, rendit plus vives les disputes, qui par-là passerent bien-tôt du Clergé au simple peuple, & même aux femmes.

L'AN 429.

Telle étoit à Marseille & dans les villes voisines la disposition des esprits au sujet de la doctrine de saint Augustin, lorsque son livre *de la correction & de la grace* y ayant été apporté, ne servit qu'à augmenter le trouble. Alors Hilaire & Prosper ne pouvant seuls résister à l'autorité de tant de personnes distinguées, comme ils le disent, par leur vertu & leur mérite, demanderent du secours à saint Augustin. Prosper ne l'avoit jamais vû, mais il étoit déja en commerce de lettres avec lui. Il lui écrivit donc pour sçavoir de lui-même ce qu'il convenoit de répondre aux difficultés qu'on formoit contre sa doctrine. Après avoir fait un bel éloge des adversaires du saint Docteur, il lui expose ainsi leurs sentimens.

Lettre de S. Prosper à S. Augustin.

Voici, dit-il, leur profession de foi. Ils croient » à la vérité que tout homme a peché en Adam, & » que personne ne peut être sauvé & régénéré par »

(*a*) Hilaire témoigne à la vérité qu'il avoit déja écrit à saint Augustin; mais il fait entendre que c'est sur les contestations présentes; ainsi on ne peut en conclure que c'est celui qui écrivit de Sicile.

Hil. Epist. ad Aug.

Epist. S. Prosperi ad Augustin.

« ses œuvres, mais ne le peut que par la grace : que « néanmoins la Rédemption qui est le prix du sang « de Jesus-Christ, est proposée à tous les hommes « sans exception ; ensorte que tous ceux qui veu- « lent embrasser la foi, & recevoir le Baptême, « peuvent être sauvés : que Dieu a prévû avant la « création du monde ceux qui devoient croire, & « demeurer constans dans la foi avec le secours de la « grace : qu'il a prédestinés pour son Royaume ceux « qu'il a prévûs, après les avoir appellés gratuite- « ment, devoir se rendre dignes d'être élus, & de « mourir dans la grace : que c'est pour cette raison « que le Seigneur avertit tous les hommes de croire « & de faire de bonnes œuvres ; afin que personne « ne désespere d'obtenir la vie éternelle, qui est la « récompense préparée à la piété.

L'AN 429.

« Mais ils croyent que le Décret de la vocation « de Dieu par lequel on prétend qu'il a fait avant « la création du monde, ou dans l'instant même de « la création, le discernement des Elus & des Ré- « prouvés, desorte que les uns ayent été créés vases « d'honneur, & les autres vases d'ignominie selon « qu'il a plû au Créateur, ôte aux pécheurs le soin « de se relever, & donne aux Saints sujet de s'aban- « donner au relâchement ; le travail étant inutile « de part & d'autre, si celui qui a été rejetté, ne « peut entrer quelques efforts qu'il fasse, & si celui « qui a été élû, ne peut périr, à quelque négligence « qu'il se livre : Qu'ainsi, si l'on veut que le Décret « de Dieu prévienne les volontés, on détruit les « vertus, on ôte le soin du salut, & l'on introduit une « fatale nécessité sous le nom de prédestination....

Et pour exprimer mieux leurs ſentimens, & »
d'une maniere plus préciſe, je vous dirai, ajoûte »
S. Proſper, que tout ce que vous vous êtes obje- »
cté de la part de vos adverſaires dans ce livre (de »
la correction & de la grace) & tout ce que vous »
avez réfuté avec tant de force ſur cette queſtion » *Ibid.*
dans vos livres contre Julien, les Saints dont je »
parle, le ſoûtiennent de tout leur cœur. Et quand »
nous leur citons vos Ecrits qui ſont pleins d'une »
infinité de témoignages de l'Ecriture, ils juſtifient »
leur opiniâtreté par l'antiquité, & ils aſſûrent »
qu'aucun Ecrivain Eccléſiaſtique n'a jamais enten- »
du comme vous, ce que vous citez de l'Epître aux »
Romains, pour montrer que la grace divine »
prévient les mérites des Elus. »

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que le ſentiment de la mort de Jeſus-Chriſt pour tous les hommes, ſi autoriſé par l'Ecriture & par la Tradition, & celui de la prédeſtination conſéquente aux mérites, tel que l'ont enſeigné tant de Docteurs Catholiques, ne contiennent aucun venin de l'erreur. Ils ne ſont répréhenſibles ces ſentimens, que dans le ſyſteme des Sémipélagiens, qui en admettant pour principe que la volonté précéde la grace, & fait par ſes forces naturelles les prémieres démarches vers Dieu, infectoient par-là le reſte de leur doctrine ſur l'œconomie de nôtre ſalut : c'étoit un mauvais levain qui corrompoit toute la maſſe. Je ne crois cependant pas que tous les adverſaires de ſaint Auguſtin ayent été dans cette erreur ; & ſaint Proſper inſinuë le contraire, en n'attribuant qu'à quelques-uns d'eux les ſentimens qu'il continuë ainſi d'expoſer.

L'AN 429.

« Quelques-uns d'eux, dit-il, s'écartent si peu des « routes tracées par les Pélagiens, que se voyant « contraints de confesser une grace de Jesus-Christ « qui prévient tous les mérites de l'homme, car « ce ne seroit plus une grace, si elle étoit donnée au « mérite, prétendent que cette grace n'est autre cho- « se que l'état, où, sans que l'homme ait rien mé- « rité, puisqu'il n'existoit pas, & qu'il n'avoit ni rai- « son ni liberté, où, dis-je, la grace du Créateur le « met, afin que par le discernement du bien & du « mal il puisse diriger sa volonté à la connoissance « de Dieu & à l'observation de ses commandemens, « & parvenir ainsi à la grace par laquelle nous re- « naissons en Jesus-Christ; & cela par la force de la « faculté naturelle, en demandant, en cherchant, « en frappant : mais ensorte que l'homme ne reçoi- « ve, ne trouve, & n'entre, que parce qu'ayant fait « un bon usage d'un bien naturel, il a mérité de par- « venir avec le secours de cette grace initiale, à la « grace qui sauve. » Ils ajoûtent que la bonté de Dieu paroît en ce qu'il n'exclut personne du salut, & veut indifféremment que tous soient sauvés.

Erreurs des Sémipélagiens.

Ibid.

On sent assez par cet extrait de S. Prosper, quel étoit le venin qui infecta la doctrine d'une partie de ceux qui se déclarerent dans les Gaules opposés à celle de saint Augustin. Ils vouloient que la grace ne fût, pour ainsi dire, que la suivante de la volonté qui la prévenoit selon eux, en s'ouvrant par ses forces naturelles l'entrée des routes du salut, où la grace venoit ensuite à son secours : c'est-à dire que le commencement du salut n'étoit pas de Dieu, mais de l'homme; & que le libre arbitre sans la grace commençoit

commençoit le discernement des Elus. Ils adoucissoient ainsi les dogmes de Pélage : mais en déguisant le poison, ils ne l'ôtoient pas ; c'est-ce qui les fit nommer Sémi-pélagiens.

S. Prosper nous apprend encore dans la même lettre, que pour expliquer pourquoi Dieu laisse mourir des enfans sans Baptême, tandis qu'il en appelle d'autres à la gloire aussi-tôt qu'ils ont été baptisés, les Sémi-pélagiens avoient recours à je ne sçai quelle futurition de mérites conditionnels, *prétendant que ces enfans sont damnés ou sauvés, selon la maniere que Dieu à prévû qu'ils vivroient, s'ils atteignoient un âge plus avancé.*

L'AN 429.

Nombre & credit des adversaires de S. Augustin.

Epist. Prosp. ad August.

Prosper ayant ainsi exposé à S. Augustin les sentimens des adversaires de ce S. Docteur, lui parle de leurs forces & de leur nombre. « Nous ne sommes pas en état, dit-il, de résister à ceux qui tiennent ces opinions ; parce que les mérites de leur » vie leur donnent un grand ascendant sur nous, & » que quelques-uns d'entre eux ont été depuis peu » promûs à l'Episcopat. A l'exception de quelques » intrépides défenseurs de la grace parfaite, on trouve à peine quelqu'un qui ose résister à des personnes si supérieures. »

Il demande ensuite des éclaircissemens à S. Augustin sur les articles proposés, & dit entre autres choses ces paroles : « Apprenez-nous aussi, comment on peut répondre à la difficulté suivante, tirée du consentement de ceux qui nous ont précédés, & qu'on trouve presque tous s'accorder dans » le même sentiment, qui est d'admettre la prédestination de Dieu selon la prescience : ensorte que »

« Dieu fait les uns vases d'honneur & les autres « vases d'ignominie ; parce qu'il a prévû la fin de « chacun, & que la prescience lui a fait connoître « en quel état chaque homme seroit alors sous le se- « cours de la grace. » Ainsi il semble que S. Prosper reconnoît ici que la prédestination qui suppose la prévision des mérites, est le sentiment de presque tous ceux qui ont précédé S. Augustin, c'est-à-dire des quatre prémiers siécles. Il n'avoit donc garde de regarder ce sentiment comme une erreur.

Il ajoûte : « Nous espérons que par le secours de « vos éclaircissemens les hommes illustres, à qui les « ténebres de ces opinions obscurcissent l'esprit, re- « cevront la pure lumiere de la grace. Car il est bon « que vous sçachiez que S. Hilaire Evêque d'Arles, « qui a la principale autorité parmi eux, & qui est « un Prélat fort versé dans les sciences divines, est « du nombre de ces gens-là. Il admire & suit en tout « le reste vôtre doctrine ; mais sur le sujet dont il « se plaint, il desire depuis long-temps de conférer « avec vous par lettres. »

L'AN 429.

S. Hilaire d'Arles quoiqu'opposé à la doctrine de S. Augustin sur la prédestination, ne doit pas être soupçonné de Sémi-pélagianisme.

Quoique S. Hilaire d'Arles n'approuvât pas le sentiment de S. Augustin sur la prédestination, on ne peut sans témérité lui faire l'injure de croire qu'il ait donné dans les erreurs Sémi-pélagiennes, comme quelques Auteurs l'ont prétendu. Honorat de Marseille rapporte que ce saint Prélat étant au lit de la mort, & exhortant son Clergé à combattre les ennemis du salut, dit ces paroles bien capables de justifier sa foi sur l'article en question : « Mes « chers enfans, on ne peut manquer d'avoir des « combats à soutenir, quand on veut parvenir à la

Honor. vit. Hilarii.

beatitude avec le secours de la grace prévenante, » & par un travail qui suit la grace. »

L'AN 429.

Lettre d'Hilaire compagnon de saint Prosper, à S. Augustin.

La lettre d'Hilaire compagnon de saint Prosper, roule sur le même sujet que celle dont on vient de parler. Voici ce qui y paroît de particulier. Hilaire en exposant les objections des adversaires de la doctrine de saint Augustin, & les réponses qu'ils faisoient à ses argumens, rapporte deux textes du S. Docteur dont ils triomphoient. Ils sont tirés de son Commentaire sur l'Epître aux Romains; & ils contiennent en effet la doctrine des Sémi-pélagiens. Il ajoûte que ceux qu'il avoit à combattre s'embarrassoient peu de ce passage cité par S. Augustin : *Il a été enlevé, de peur que la malice ne changeât son esprit*; parce qu'ils n'accordoient pas à la Sagesse d'où il est tiré, l'autorité des Livres Canoniques : qu'ils ne pouvoient souffrir la différence que saint Augustin mettoit entre la grace donnée à Adam dans l'état d'innocence, & celle qui est aujourd'hui donnée aux autres hommes : qu'ils prétendoient que l'exemple des enfans ne concluoit rien, parce que S. Augustin paroissoit être incertain sur l'état où ils sont après la mort, & se contredire lui-même là-dessus. Hilaire ajoûtoit qu'on publioit qu'il n'étoit nullement nécessaire pour défendre la foi, d'entrer dans les questions de la prédestination ; & que lui (Augustin) l'avoit fort bien défenduë dans ses autres ouvrages contre les Pélagiens sans toucher à ces questions. Toutes ces objections d'Hilaire font connoître qu'il n'étoit pas lui-même sans quelque inquiétude sur la doctrine de S. Augustin.

Sap. 4. 11.

Le S. Docteur ayant reçu les deux lettres dont

L'AN 429.

Livres de S. Auguſtin ſur la predeſtination & la perſeverance.

nous venons de parler, y fit réponſe par deux Livres, l'un *de la prédeſtination des Saints*, & l'autre *du don de la perſévérance* (a). Il les adreſſa à Hilaire & à Proſper qu'il nomme ſes enfans : ce qui montre qu'ils n'étoient que laïques. Saint Auguſtin prouve fort au long dans le Livre de la prédeſtination des SS. que le commencement de la foi eſt de Dieu ; &

L. de prædeſt. Sanct.

il reconnoît avec humilité, que dans quelques ouvrages compoſés avant ſon Epiſcopat, il a enſeigné l'erreur oppoſée à cette vérité ; mais qu'il en a été

1. Cor. 4. 7.

détrompé par le témoignage de S. Paul : *Qu'avez-vous ; que vous n'ayez reçu ?* Il abandonne les endroits objectés de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Ro-

Ep. 102.

mains, & juſtifie une de ſes lettres où ſes adverſaires croyoient trouver la même doctrine. Dans le reſte du Livre il traitte de la prédeſtination gratuite, & prouve la canonicité du livre de la Sageſſe ; parce qu'on le liſoit depuis long-temps publiquement dans l Egliſe, comme partie des Saintes Ecritures.

Dans le Livre du don de la perſévérance, S. Auguſtin s'attache à faire voir que, puiſque nous demandons dans nos priéres la perſévérance finale, elle eſt un don de Dieu : que les enfans ne ſont pas jugés ſelon les mérites qu'ils auroient eus, s'ils avoient vécu plus long-temps : que la prédeſtination n'empêche pas l'utilité des réprimandes & des exhortations ; & il la définit ainſi : la prédeſtination

(a) Quelques Critiques croyent que ces deux livres de S. Auguſtin furent compoſés l'an 428 : mais comme ils ont été faits en réponſe à la lettre de Proſper, où il eſt fait mention de l'Epiſcopat de ſaint Hilaire d'Arles, ils n'ont pu être compoſés avant l'an 429. Le Pere Garnier qui dans ſes ſçavantes notes ſur Marius Mercator, rapporte ces deux ouvrages à l'an 427, n'avoit pas fait reflexion à cette époque, tirée de l'Epiſcopat de S. Hilaire.

des Saints n'est autre chose *que la prescience & la préparation des bienfaits de Dieu, par laquelle tous ceux qui sont sauvés, sont très-certainement sauvés.* Il prescrit la maniere dont il convient d'en parler au peuple, & il finit par ces paroles remarquables. L'AN 429.

Que ceux qui lisent ce Livre, remercient le Seigneur s'ils l'entendent : s'ils ne l'entendent pas, qu'ils prient celui qui est la source de la science, de vouloir être leur maître intérieur. Que ceux qui croyent que je me trompe, examinent avec grand soin ce que j'ai dit, de peur qu'ils ne se trompent eux-mêmes. Pour moi, quand ceux qui lisent mes ouvrages, non seulement m'instruisent, mais encore me corrigent ; je le regarde comme une grace du Seigneur, & j'attends sur-tout cette faveur de ceux qui sont distingués dans l'Eglise par leur science, s'ils daignent lire ce que j'écris. » Tant le Docteur de la grace étoit éloigné de croire que ses sentimens fussent des Oracles infaillibles, qu'on pût opposer aux décisions même de l'Eglise.

Il est bon de remarquer en passant que S. Augustin qui traittoit par tout les Pélagiens comme des hérétiques, traitte toûjours dans cet ouvrage & ailleurs les Sémi-pélagiens comme des freres, avec qui il est en Communion. « Ils ne sont pas Pélagiens, » dit-il : car ils ne résistent pas avec une opiniâtreté » hérétique à cette vérité si manifeste », (Que la sagesse & la continence sont des dons de Dieu) : mais » ils prétendent que le commencement qui est de » nous, nous obtient de Dieu ces dons. » *De dono persev. c. 17.*

Il les distingue même tellement des Pélagiens, qu'il nomme ceux-ci ses ennemis, & ceux-là ses

L'An 429.

amis. « Prions, mes chers freres, dit-il à Hilaire & « Prosper, prions le Seigneur de faire la grace à nos « ennemis (les Pélagiens), & sur-tout à nos freres & « à tous ceux qui nous aiment, (les Sémi-pélagiens), « de comprendre & de confesser, qu'après la chû- « te que nous avons faite en Adam, personne n'est « délivré que par la grace de Dieu : que cette gra- « ce n'est pas donnée comme dûë, & selon les méri- « tes : que c'est une vraie grace, qui est donnée gra- « tuitement & sans aucuns mérites précédens. » Il faut bien reconnoître en effet que des sentimens tels qu'en avoient dans les Gaules ceux qui furent depuis nommés Semi-pélagiens, ne faisoient point perdre alors la qualité de Catholique. Plusieurs de ceux qui les ont tenus, & qu'on ne sçait pas les avoir rétractés, sont encore aujourd'hui honorés comme Saints dans plusieurs Eglises.

Ibid. c. 24.

Les nouveaux ouvrages de S. Augustin, dont on vient de parler, n'arrêterent pas les troubles & les murmures parmi le Clergé de Marseille & des villes voisines. Prosper qui avec les nouvelles armes qu'il avoit reçûës, continuoit de combattre avec zéle les Sémi-pélagiens, eut le sort des défenseurs de la vérité. On n'omit rien pour le rendre odieux : on interpréta malignement ses intentions, & l'on sema artificieusement contre lui les bruits les plus désavantageux. Un de ses amis, nommé Ruffin en fut allarmé, & lui en écrivit. Prosper lui répondit par une fort belle lettre, où pour confondre la calomnie, & justifier S Augustin contre les Sémi-pélagiens, il découvre les erreurs & les artifices des Pélagiens même. L'éloge qu'il y fait du Docteur

Lettre de S. Prosper à Ruffin.

de la grace mérite d'être rapporté.

L'AN 429.

Tous ces artifices, dit S. Prosper, que les enfans de ténebres (les Pélagiens) ont employés pour se transformer en enfans de lumiere, ont été découverts par le jugement des Evêques Orientaux, par l'autorité du S. Siége, & par la vigilance des Conciles d'Afrique. Le bienheureux Augustin qui tient un des premiers rangs dans l'Episcopat, les a aussi entiérement confondus par tant de sçavans Ecrits. Car entre plusieurs dons qu'il a reçus avec tant d'abondance de l'esprit de vérité, il est doüé particuliérement de celui de la science & de la sagesse; non seulement pour exterminer ce monstre d'héréfie, qui palpite encore dans ses membres coupés & dispersés, mais aussi pour triompher de plusieurs autres erreurs. Cependant malgré les palmes de tant de victoires qu'il a cueillies, malgré les couronnes de tant de triomphes qu'il a remportées à la gloire de Jesus-Christ & de son Eglise, quelques-uns des nôtres (les Sémi-pélagiens) osent murmurer secrétement contre lui: & selon qu'ils trouvent des personnes disposées à leur prêter l'oreille, ils décrient ses ouvrages contre les Pélagiens, publient qu'il ôte le libre arbitre; & que sous le nom de grace, il enseigne une fatale nécessité.

Prosper. Epist. ad Ruffin.

Bel éloge de S. Augustin.

Afin de faire passer ce saint Evêque pour un Payen & un Manichéen, continuë S. Prosper, ses adversaires ajoûtent, qu'il reconnoît deux masses, & deux natures du genre humain. Mais si cela est ainsi, pourquoi sont-ils assez négligens ou assez impies, pour ne pas s'élever contre de si fol-

L'AN 429.

« les erreurs ? que ne publient-ils quelques Ecrits « contre l'auteur de cette doctrine. Car ce seroit « une chose bien glorieuse pour eux & bien salu- « taire au genre humain, s'ils pouvoient détromper « Augustin de quelque erreur. Mais peut-être que « ces nouveaux Censeurs épargnent par modération « & par compassion un vénérable vieillard, respe- « ctable par son âge & par les services qu'il a rendus « à l'Eglise ; & qu'ils ne demeurent tranquilles, que « parce qu'ils se tiennent assûrés que personne ne « lit ses ouvrages. Mais qu'ils sçachent que non seu- « lement l'Eglise Romaine, l'Eglise d'Afrique, & « tous les enfans de promission qui sont dans l'U- « nivers, s'accordent avec Augustin dans la confes- « sion de la grace ; mais encore que dans les lieux « même où l'on murmure contre sa doctrine, il se « trouve, graces au Ciel, plusieurs personnes qui pui- « sent dans ses salutaires Ecrits la doctrine de l'E- « vangile & des Apôtres. » On ne peut faire un plus magnifique éloge de saint Augustin & de ses ouvrages.

Poëme de S. Prosper sur la grace.

S. Prosper fit servir tous ses talens à la défense de la grace. Il en chanta les triomphes dans un beau Poëme qu'il intitula *Contre les ingrats*, & qui contient mille vers. Il y rapporte en abbregé l'histoire des Pélagiens ; il démêle les artifices des Sémi-pélagiens, & répond à leurs objections. On ne sçait pas précisément en quel temps il publia cet ouvrage : la maniere dont il parle de saint Augustin, fait juger que ce fut avant la mort de ce saint Docteur, arrivée le vingt-huitiéme d'Août l'an 430. Au reste, le Poëte n'est pas un Historien assez exact du Pélagianisme.

Pélagianiſme. Il dit par exemple que le S. Siége condamna le premier cette héréſie, enſuite les Evêques d'Orient, & enfin ceux d'Afrique. C'eſt juſtement le contraire, les Evêques d'Afrique la condamnerent les prémiers en 412, enſuite les Evêques d'Orient, & puis le S. Siége.

S. Proſper publia auſſi quelques Epigrammes contre un Auteur qui avoit écrit contre S. Auguſtin ſous un nom emprunté; & il mit en vers un grand nombre de Sentences, tirées des livres de ce S. Docteur. Il crut que puiſque l'Héréſie emprunte ſi ſouvent les fleurs de la Poëſie, pour cacher ſon poiſon & le rendre plus agréable; la vérité devoit s'en parer quelquefois, pour ſe faire goûter de ceux que des écrits trop ſérieux pourroient rebuter.

Il ne paroît cependant pas que tous ces ouvrages de S. Proſper aient ramené les eſprits; & concilié dans ces Provinces plus d'autorité à la doctrine de S. Auguſtin. Les Evêques de la Gaule ne s'allarmerent pas de ces diſputes; & parmi le grand nombre de SS. & de ſçavans Evêques, qui faiſoient alors l'ornement de l'Egliſe Gallicane, on n'en voit aucun qui ſe ſoit mis en devoir d'arrêter les rapides progrès du Semi-pélagianiſme; quoique ces mêmes Prélats aïent donné en ce temps-là des marques éclatantes de leur zéle contre le Pélagianiſme, au ſujet qu'on va rapporter.

L'Héréſie Pélagienne qui ſembloit ne ſurvivre à ſa défaite dans quelques reſtes diſperſés de la Secte, que pour être en plus d'endroits un monument de la victoire de l'Egliſe, parut tout à coup plus formidable & plus triomphante que jamais dans la Bretagne.

L'AN 429.

Progrés de l'héréfie Pélagienne dans la Bretagne.
Profper in Chr. ad an. 429.

Elle fe répandit dans l'Ifle avec l'impétuofité d'un torrent, par les intrigues d'un certain Agricole, fils d'un Evêque Pélagien nommé Sévérien. Il fut fecondé par quelques-uns des principaux du parti, lefquels ayant été exilés par les Loix de l'Empereur, s'étoient retirés dans cette Ifle, pour y profeffer en repos leurs erreurs. La patrie de leur maître leur infpira une nouvelle ardeur; & ils trouverent les peuples plus difpofés à croire ce qu'on leur débitoit de la fainteté d'un homme, qu'on leur faifoit regarder comme l'ornement de leur Nation.

Ce qui refta de Catholiques dans la Bretagne, ne fe fentant pas affez de forces pour faire tête à des adverfaires qui devenoient tous les jours plus puiffans, ils eurent recours au S. Siége & aux Evêques des Gaules, dont ils connoiffoient le zéle & l'érudition. Ils envoyerent donc des Députés à Rome & dans les Gaules, pour expofer le danger de la Religion & demander du fecours. Les Evêques des Gaules touchés des maux d'une Eglife, dont le voifinage rendoit la féduction contagieufe pour leurs oüailles, tinrent à ce fujet l'an 429, un nombreux Concile, on ne fçait pas en quel lieu. Ils députerent de ce Concile S. Germain Evêque d'Auxerre & S. Loup Evêque de Troyes, pour aller combattre dans la Bretagne l'héréfie Pélagienne. C'eft ce que rapporte le Prêtre Conftance dans la vie de S. Germain. Mais S. Profper dit que ce fut le Pape S. Céleftin, qui à la perfuafion du Diacre Pallade (*a*) envoya S. Germain dans la Bretagne; ce qui peut fe concilier en

Conftantius de vita Germani. c. 19.

Un Concile de la Gaule députe S. Germain & S. Loup pour aller combattre les Pélagiens en Bretagne.
Profper in Chr. ad an. 429.

(*a*) Pallade fut peu de temps après ordonné Evêque par le Pape Céleftin, & envoyé prêcher la Foi aux Ecoffois ou Irlandois.

disant que le Pape ne fit que joindre son autorité à celle du Concile en approuvant la députation, ou qu'il désigna au Concile les deux Prélats qu'on lui feroit plaisir de députer. Quoiqu'il en soit, on ne pouvoit faire un plus digne choix.

S. Germain étoit alors par sa sainteté & son érudition l'Oracle de l'Eglise Gallicane; & S. Loup ne s'étoit rendu gueres moins celebre en deux ans d'Episcopat. Il avoit dans sa jeunesse épousé Piméniole sœur de S. Hilaire d'Arles. Mais les deux époux ayant d'un consentement mutuel voüé la continence, Loup s'étoit retiré au Monastere de Lérins. Il n'en sortit que pour aller vendre ses biens; afin qu'ayant rompu tous les liens qui l'attachoient encore au monde, il pût y mourir plus parfaitement, & s'ensevelir pour toûjours dans la solitude. La Providence avoit d'autres desseins sur lui. Comme il étoit à Mâcon pour distribuer son patrimoine aux pauvres, il fut enlevé comme par inspiration, & placé sur le Siége de Troyes l'an 427.(a) après la mort de S. Ours. Il s'y fit tellement estimer, qu'après deux ans d'Episcopat, il fut député avec saint Germain pour aller combattre l'Hérésie en Bretagne.

Commencemens de Saint Loup de Troyes.

L'AN 429.

Le voyage de ces deux saints Evêques qui alloient au secours de la Religion, ne fut qu'une suite d'honneurs rendus à leur dignité & à leurs vertus. Comme ils approchoient du village de Nanterre au territoire de Paris, les habitans sortirent au-devant d'eux, pour leur demander leur bénédiction. Germain leur

(a) Le P. Pagi tâche de prouver que S. Loup ne fut pas élevé à l'Episcopat l'an 427. comme on le croit communément, mais l'an 428. les raisons qu'il apporte ne nous paroissent pas convaincantes. On compte parmi les prédécesseurs de S. Loup S. Melaine honoré le 22. d'Avril.

Commencemens de sainte Généviéve

fit une courte exhortation, pendant laquelle ayant distingué dans la foule une jeune Vierge nommée Généviéve, il la fit avancer. & prédit à ses parens la sainteté éclatante à laquelle elle parviendroit un jour. Après avoir fait à Généviéve des amitiés convenables à la gravité d'un saint Evêque, & à l'âge d'une jeune fille, il lui demanda si elle ne vouloit pas devenir l'épouse de Jesus-Christ : elle répondit que s'il la jugeoit digne de cet honneur, elle le prioit de lui donner sa bénédiction & de la consacrer à Dieu. Germain l'exhorta à la constance, & la conduisit à l'Eglise suivi de tout le peuple. Pendant le chant des Pseaumes & des autres Prieres, il tint toûjours sa main imposée sur la tête de Généviéve. Il la fit manger avec lui, & lui ordonna de le venir trouver le lendemain.

Constantius vita Germani. c. 20. & 21.

Généviéve étant retournée vers le saint Evêque, il lui demanda, si elle se souvenoit de la promesse qu'elle avoit faite le jour précédent : elle répondit qu'elle espéroit qu'avec le secours de la grace & de ses priéres, elle y seroit fidele toute sa vie. Germain vit en même temps à terre une médaille, où la Croix étoit empreinte : il la ramassa, & la donnant à Généviéve, il lui dit : « Recevez ce gage de mon « amitié, & portez-le toûjours pendu à votre cou. « Laissez aux filles mondaines l'éclat de l'or & des « pierreries : que celles qui servent le monde portent ces parures mondaines; mais pour vous qui « avez été mise au nombre des Epouses de Jesus-« Christ, ne cherchez qu'à parer votre ame des ver-« tus. » Après ces avis il la congédia; & l'ayant exhortée de nouveau à la persévérance, il la recommanda très-particulierement à son pere & à sa mere.

a Ibid.

Tels furent les commencemens de la célébre sainte Généviéve, qui ne pouvoit avoir alors que huit ou neuf ans. Il paroît par l'exhortation que lui fit S. Germain de ne point porter de pierreries, qu'elle n'étoit pas d'une aussi basse naissance qu'on le croit communément. Le nom de son pere qui s'appelloit Sévére, fait même juger que ce pouvoit être une famille Romaine établie dans les Gaules.

L'AN 429.

Les deux saints Evêques ayant continué leur route, s'embarquerent pour la Bretagne avec un vent favorable, qui se changea bien-tôt en une furieuse tempête. Germain à l'exemple de Jesus-Christ dormoit tranquillement au fort du péril. S. Loup & les autres passagers l'éveillerent, le conjurant de calmer l'orage. Alors prenant de l'huile bénite, & invoquant le nom de la très-sainte Trinité, il en répandit quelques goutes sur les flots de la mer; & aussi-tôt elle devint calme. Quelque diligence qu'eussent fait les deux Prélats, la réputation de leurs vertus les avoit précédés. On accouroit de toutes parts pour les entendre prêcher contre l'erreur; & la foule des auditeurs les obligea de leur annoncer la parole dans les places publiques & dans les campagnes. La docilité des peuples répondit à leur empressement; & par une révolution aussi prompte que miraculeuse, l'incendie subit que l'Hérésie avoit causé, fut éteint en moins de temps qu'on n'en avoit mis à l'exciter.

Const. vit. Germani c. 21.

Succès de la députation de S. Germain & de S. Loup.

Les deux Evêques de la Gaule en qualité de Légats du S. Siége, assemblerent un Concile à Verulam (a). Les Chefs du parti Pélagien qui n'avoient

Concile de Verulam où les Pélagiens sont confondus.

(a) Cette ville a été détruite par les Anglois-Saxons: on l'a rebâtie sous le nom de S. Albans.

L'AN 429. encore osé paroître, crurent qu'il leur seroit moins honteux d'avoir disputé la victoire, que de la céder par la fuite & le silence. Ils parurent donc dans l'Assemblée avec un orgueil qui éclatoit dans le faste de leurs habits. Ils étoient environnés d'une troupe de flateurs prêts à leur applaudir pendant la dispute; au lieu que les deux SS. Evêques n'y parurent qu'avec la modestie, l'humilité & la confiance que la vérité inspire à ses défenseurs: « D'un côté, dit « le Prêtre Constance, étoit l'autorité divine, la foi « & Jesus-Christ; & de l'autre, étoit la présomption, « la perfidie & Pélage »: non que cet hérésiarque y fût en personne, comme quelques Auteurs l'ont cru, mais il y étoit dans la personne de ses défenseurs. Le peuple accourut de toutes parts pour assister à la dispute. Les Pélagiens la commencerent par un long & ennuyeux discours, qui ne laissa pas

Ibid. d'être applaudi par leurs partisans. S. Germain & S. Loup le réfuterent avec force, confirmant ce qu'ils avançoient par les témoignages des Saintes Ecritures.

Les assistans commençoient à célébrer par leurs acclamations la victoire de la grace, lorsqu'un Tribun s'avançant dans l'Assemblée avec sa femme, présenta aux saints Evêques une jeune fille de dix ans qui étoit aveugle. Ils lui firent signe de s'adresser aux Pélagiens; mais ceux-ci forcés par le témoignage de leur conscience, joignirent leurs priéres à celles du peuple, pour engager les deux saints Evêques à guérir cette fille. Alors Germain plein d'une foi vive, invoqua l'adorable Trinité; & prenant le Reliquaire qu'il portoit toûjours à son côté, il l'ap-

Miracle opéré par S. Germain en confirmation de la vérité.

pliqua en présence de tout le monde sur les yeux de la jeune aveugle, qui recouvra la vûë à l'instant. Ce miracle remplit tous les assistans d'une joie mêlée d'une sainte frayeur ; & il acheva d'ouvrir les yeux de l'esprit à ceux qui les avoient fermés à la vérité. Les deux saints Evêques allerent remercier le Seigneur de cet heureux succès sur le tombeau de saint Alban célébre Martyr de la Bretagne, proche de Verulam. S. Germain l'ayant fait ouvrir, y déposa les Reliques qu'il avoit accoûtumé de porter, se contentant de prendre de la terre du sépulchre du S. Martyr, encore teinte de son sang.

Un autre miracle fit regarder S. Germain & saint Loup comme les libérateurs de la nation. Les Pictes & les Saxons faisoient alors une guerre cruelle aux Bretons. Ceux-ci ne se sentant pas en état de résister, appellerent les deux saints Evêques à leurs secours. Ils y coururent ; & leur arrivée au camp rassûra les Bretons plus que n'auroit pu faire une armée de troupes auxiliaires. C'étoit le saint temps du Caréme : les deux Evêques en profiterent pour réconcilier les pecheurs, & disposer au Baptême les Cathécumenes ; persuadés que la piété des soldats leur inspire la valeur, & leur obtient la victoire du Dieu des armées. On dressa au milieu du camp un Oratoire de branchaches & de feuillages, où l'on célébra la fête de Pâque avec une piété dont la sincérité répondit à la simplicité de l'appareil. L'AN 430. *Constant. vit. S. Germ.*

Les Ennemis tâcherent de surprendre les Bretons, tandis qu'ils étoient occupés à ces exercices de Religion. Mais saint Germain qui avoit eu avis de leur marche, fit voir qu'il n'avoit pas oublié le métier Victoire remportée par les mérites & la prudence de S. Germain.

de la guerre. Il rangea lui-même l'armée en bataille, & en plaça un détachement en embuscade dans un vallon. Il se mit à la tête de ce corps de troupes; & dès qu'il vit paroître l'Ennemi, il ordonna pour signal à tous les soldats, de crier trois fois *Alleluia*. Ces cris d'allégresse, réflechis par les collines voisines, jetterent une telle épouvante dans le cœur des Pictes & des Saxons, qu'ils prirent aussi-tôt la fuite; & les Bretons profiterent si bien de ce désordre, qu'ils remporterent une victoire complette qui ne leur coûta pas une goutte de sang. C'est ainsi que les deux saints Evêques députés de la Gaule, vainquirent dans la Bretagne les ennemis de la foi & ceux de l'Etat: après quoi ils repasserent dans les Gaules.

L'AN 430.

Voyage de S. Germain à Arles.

S. Germain à son arrivée à Auxerre, trouva son peuple dans une grande affliction, causée par de nouveaux impôts dont on l'avoit surchargé. La charité qui le pressoit, lui fit aussi-tôt prendre la résolution d'aller à Arles en demander quelque diminution à Auxiliaire Préfect des Gaules. Ses infirmités l'obligerent de faire le voyage à cheval avec quelques-uns de ses Clercs; mais un pauvre à demi-nud s'étant joint à eux dans le chemin, logea avec eux, & déroba pendant la nuit le cheval de S. Germain, qui fut obligé de monter celui d'un de ses Clercs. Ils continuoient leur route, lorsque le S. Evêque leur dit: *Attendons un peu ce malheureux qui me fait pitié.* Ils mirent piéd à terre, & peu de temps après ils virent de loin le voleur qui venoit à eux, conduisant par la bride le cheval qu'il avoit pris. Il se *Ibid.* jetta aux piéds de S. Germain, confessant son peché; & il avoüa que pendant toute la nuit il n'avoit

pu

pu avancer, ni prendre aucun détour pour s'échaper. Germain lui dit : « Si je vous avois donné hier » un habit pour vous couvrir, vous n'eussiez pas été » obligé de voler : recevez-le maintenant. » En même temps il lui fit donner de quoi se vêtir : c'est ainsi que les Saints se vengent.

S. Germain fit plusieurs autres miracles pendant ce voyage, & fut reçû par tout avec de grands honneurs, sur-tout à Lyon & à Arles. L'Evêque saint Hilaire & le Préfect Auxiliaire allerent au-devant de lui; & après l'avoir entretenu, ils avoüerent que son merite étoit encore plus grand que sa reputation. Il guérit d'une fiévre quarte la femme du Préfect; & après cette grace il obtint sans peine celles qu'il étoit venu de si loin demander pour son peuple.

Un Idolâtre de l'Auxerrois nommé Mamertin, éprouva par un bienfait plus signalé la charité & le pouvoir du saint Evêque. Il étoit fort attaché au culte des fausses Divinitez. Comme il alloit un jour, selon sa coûtume, leur demander la guérison d'un œil & d'une main dont il avoit perdu l'usage, un Clec de saint Germain nommé Savin, en prit occasion de lui parler de la vanité des Idoles, & de la sainteté & des miracles de son Evêque. Mamertin qui avoit senti l'impuissance des Dieux qu'il invoquoit, le crut sans peine; & pressé par le desir de recouvrer la santé, il prit aussi-tôt la route d'Auxerre. Un orage l'ayant obligé de se retirer dans un Oratoire bâti sur le tombeau de saint Corcodéme, il y eut une vision miraculeuse, qui acheva de le détromper de ses anciennes superstitions.

Conversion de S. Mamertin.

Constant. vita Germani.

Il alla dès le lendemain matin trouver saint Ger-

main qui étoit alors dans ſon Monaſtere. Le Saint Evêque à qui Dieu avoit fait connoître ce qui s'étoit paſſé, s'avança au-devant de lui;& voyant ſes heureuſes diſpoſitions, il le baptiſa, & lui guérit enſuite l'œil & la main, en les frottant avec de l'huile. Mamertin embraſſa la vie Monaſtique dans ce même Monaſtere; & il mérita de ſucceder à S. Alodius qui en étoit le premier Abbé, & d'être mis auſſi au nombre des Saints. Ce fut lui-même qui écrivit la Relation de ſa gueriſon miraculeuſe & de ſa converſion.

L'AN 430. La défaite des Pélagiens dans la Bretagne ne rallentit pas la vivacité des adverſaires de S. Auguſtin dans la Gaule Narbonnoiſe, & ne donna point encore d'atteinte à leur réputation. Celle de Caſſien qui étoit à la tête du parti, ſembloit croître de jour en jour. Saint Leon alors Diacre de l'Egliſe Romaine, eſtimoit tant la vertu & l'érudition de cet Abbé, qu'il le chargea d'écrire contre l'héreſie de Neſtorius, qui troubloit alors l'Egliſe d'Orient.

Ouvrage de Caſſien contre Neſtorius.

Caſſien le fit l'an 430. par un bel ouvrage ſur l'Incarnation, qu'il adreſſa à ſaint Leon avec une Lettre qui tient lieu de Préface. Il eſt diviſé en ſept livres. Dans le premier, après avoir dit que l'Héréſie eſt ſemblable à l'Hydre dont parlent les Poëtes, laquelle ſembloit tirer de nouvelles forces de ſes bleſſures, & dont les têtes coupées renaiſſoient preſqu'auſſitôt, il fait l'énumeration des anciennes héréſies que
L. 1. Neſtorius renouvelloit par la ſienne. Sur quoi il dit
L. 1. que de ſon temps il s'étoit élevé dans la plus grande ville des Belges (*a*) une ſemblable erreur, à laquelle

Hardoüin. t 1 Conc. in judice pravio.

(*a*) Il y a dans Caſſin *in maxima Beligarum urbe* : on croit qu'il faut lire *Belgarum*; ce qui déſigneroit Tréves Métropole de la premiere Belgique. Le P. Hardoüin dit que Caſſien ſemble faire alluſion par-là au Concile de Cologne, où Euphratas

on ne sçavoit quel nom donner : c'est celle que Léporius adopta. Cassien rapporte & loüe la retractation de ce Moine, qui avoit été depuis promû à la Prêtrise, apparemment en Afrique où il étoit alors. Il parle avec force contre l'hérésie Pélagienne, qu'il dit être alliée de celle de Nestorius, lequel pour cette raison la protegeoit secretement. *Cassian l. 1. de Incarn. c. 4.* *Ib. c. 3.*

Dans les quatre livres suivans, Cassien combat l'hérésie Nestorienne par l'autorité des saintes Ecritures & par des raisons Théologiques. Le sixiéme contient les plus vifs & les plus éloquens reproches à Nestorius ; & l'Auteur le confond par le Symbole qu'il a professé à son baptême. Il répond dans le septiéme aux vaines subtilitez des Nestoriens ; & confirme la Doctrine de l'Eglise par la tradition de ses Docteurs.

En citant saint Hilaire de Poitiers, il dit : « C'est » le maître des Eglises ; un Prélat orné de toutes » sortes de vertus & de belles qualitez, & aussi célébre par son éloquence que par la sainteté de sa » vie : c'est un rocher toûjours immobile parmi les » tempêtes des persécutions. » Il n'est pas moins éloquent sur les loüanges de saint Jerome : « C'est dit- » il, le maître des Catholiques. Ses Ecrits éclairent » tout l'univers, comme autant de flambeaux cé- » lestes, & la pureté de sa doctrine égale la profon- » deur de son érudition. » Il est plus reservé dans l'éloge de saint Augustin, dont on sçait qu'il n'approuvoit pas les sentimens : il se contente de dire que c'est un grand Evêque. *L. 7. c. 24.* *Eloge de saint Hilaire & de saint Jerôme.* *c. 26.*

Evêque de cette ville fut déposé. Cologne étoit Métropole de la seconde Germanie : mais les deux Germanies étoient comprises dans l'ancienne Belgique.

L'AN 430. Il finit par une exhortation pathétique qu'il fait au peuple de Constantinople, & dans laquelle en le précautionnant contre Nestorius, il fait connoître son attachement pour saint Jean-Chrysostome. « Je vous en conjure, dit-il, ô vous tous, qui êtes « dans l'enceinte de Constantinople, mes conci- « toyens par l'affection de la patrie, (a) & mes fre- « res par l'unité de la foi, séparez-vous de Nesto- « rius ce loup ravissant, qui devore le peuple de

Ps. 13. 4

« Dieu comme *un morceau de pain*, ainsi qu'il est « écrit. Eloignez-vous de ce séducteur..... Souve- « nez-vous de vos anciens maîtres ces grands Evê- « ques, de Grégoire (de Nazianze) illustre dans « tout l'univers, de Nectaire célébre par sa sainteté, « de Jean (Chrysostome) admirable par sa pureté « & sa foi, & qui semblable à Jean l'Evangeliste, « Apôtre & disciple lui-même de Jesus, s'est re-

Eloge de S. Jean-Chrisostome.

« posé sur le sein du Seigneur. Souvenez-vous « de ce pere si tendre, imitez ses exemples; rap- « pellez-vous son innocence, sa foi, sa doctrine, « sa sainteté: n'oubliez jamais cet aimable maître « dans le sein de qui vous avez été élevez. Lisez « ses Ecrits: qu'il soit toûjours present à votre « esprit, & qu'il vous fasse estimer ce Traité « que j'ai composé: c'est lui qui m'a enseigné ce « que j'ai écrit; c'est moins ma doctrine que la « sienne.

Cet ouvrage de Cassien, en augmentant sa ré-

(a) Cette expression peut faire croire que Cassien étoit né à Constantinople. Il n'y a rien de plus précis sur la patrie de cet Abbé. D'ailleurs après avoir témoigné tant d'envie de se retirer dans sa patrie, nous voyons qu'il se retira en effet à Constantinople. Quant à ce que nous avons déja remarqué que son stile ne paroît pas celui d'un Grec qui écrivoit en Latin, on peut répondre que Cassien fut élevé dès sa jeunesse dans l'étude de la langue Latine au Monastere de Bethléem.

putation, donna un nouveau credit au parti qui combattoit la doctrine de S. Augustin; & la mort de ce saint Docteur arrivée le 28. d'Août l'an 430. inspira une nouvelle audace à ses adversaires. Pour rendre sa mémoire odieuse, on répandit dans le public quinze articles ou propositions, qu'on lui fit l'injure de lui attribuer. C'étoient en effet les sentimens que les Prédestinatiens qui éclaterent quelque temps après dans les Gaules, soutinrent comme la pure doctrine de saint Augustin. Peut-être même y avoit-il dès lors quelques-uns de ces hérétiques dans ces Provinces. Quoiqu'il en soit, voici ces articles calomnieusement attribuez au S. Docteur.

Les troubles du Sémi pélagianisme continuent.

I. En vertu de la prédestination, les hommes sont contraints au péché par une fatale nécessité, & condamnez à la mort.

II. La grace du Baptême n'efface pas le peché originel dans ceux qui ne sont point prédestinez à la vie.

Articles faussement attribuez à S. Augustin.

III. Il ne sert de rien à ceux qui ne sont pas prédestinez à la vie, fussent-ils baptisez, de mener une vie juste & sainte. Ils sont reservez jusqu'à ce qu'ils tombent & périssent; & ils ne sont pas enlevez de ce monde, qu'ils ne soient tombez.

IV. Tous les hommes ne sont pas appellez à la grace.

V. Tous ceux qui sont appellez, ne sont pas appellez également : les uns sont appellez à croire, & les autres à ne pas croire.

VI. Le libre arbitre ne fait rien dans les hommes. C'est la prédestination divine qui agit en eux, soit pour le bien, soit pour le mal.

VII. Dieu refuse la perseverance à quelques-uns de ses enfans, qu'il a régénerez en Jesus-Christ, & ausquels il a donné la foi, l'esperance & la charité ; & il la leur refuse précisément, parce qu'ils n'ont pas été séparez de la masse de perdition par la prescience & la prédestination de Dieu.

VIII. Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, mais seulement d'un certain nombre de Prédestinez.

IX. Le Sauveur n'a pas été crucifié pour la Redemption de tout le monde.

X. Il y a des hommes à qui Dieu empêche qu'on ne préche l'Evangile, de peur qu'ils ne soient sauvez par cette prédication.

XI. Dieu par sa puissance contraint les hommes au peché

XII. Dieu ôte la grace de l'obéissance à des justes qu'il a appellez, afin qu'ils cessent de lui obéir.

XIII. Il y a des hommes qui n'ont pas été créez de Dieu pour la vie éternelle, mais seulement pour servir à l'ornement de ce monde, & á l'utilité des autres hommes.

XIV. Ceux qui sont incrédules à l'Evangile, le sont par la prédestination de Dieu : il a fait un Décret pour empêcher de croire, ceux qui ne croient pas.

XV. La prescience & la prédestination sont la même chose.

Tels sont les quinze articles qu'on répandit dans les Gaules comme le précis de la doctrine de saint Augustin, afin de mieux persuader qu'il avoit mal défendu le dogme Catholique par ses derniers

ouvrages. C'est ce qu'on nomma les objections des Gaulois.

S. Prosper qui depuis la mort du S. Docteur étoit à la tête des défenseurs de la grace, n'oublia rien pour confondre la calomnie, & venger l'honneur de son maître. Il publia une réponse aussi solide que précise aux quinze objections des Gaulois. En voici quelques traits, qui en faisant connoître la doctrine du disciple, serviront à justifier celle du maître. Pour répondre à la premiere objection, il dit que tout Catholique admet la prédestination, & « que les Payens même rejettent la necessité. » il dit sur la seconde : « Celui qui s'éloigne de Jesus-Christ, » & qui ne meurt pas en état de grace, où peut-il » aller, si ce n'est dans la perdition ? Mais les pechez » qui lui ont été remis, ne revivent pas, & il ne sera » pas condamné pour le peché originel. Il avoit déja » mérité la mort éternelle par les pechez qui lui ont » été remis ; il y sera condamné en punition de ses » derniers pechez : & parce que la prescience de Dieu » n'a pas ignoré cela, Dieu ne l'a pas choisi, & ne » l'a pas prédestiné : » Il est remarquable que saint Prosper semble se déclarer ici pour le sentiment de ceux qui tiennent que la prévision des mérites précéde la prédestination.

L'AN 430.
Réponse de saint Prosper aux objections des Gaulois.

Sur le troisiéme article, il dit des justes qui tombent dans le peché : « Ils n'ont pas été abandon- » nez, afin qu'ils abandonnassent Dieu : mais ils l'ont » abandonné, & ils en ont été abandonnez. » Pour marquer la libre cooperation à la grace, il dit en répondant à la cinquiéme objection : « Ce qui a » été commencé en l'homme par la grace de Jesus- »

« Christ, est augmenté par l'industrie du libre « arbitre, aidé par le secours de Dieu; & c'est une « très-grande absurdité de prétendre que quelque « nécessité porte l'homme, soit au bien, soit au mal. » Peut-on exclure plus clairement la grace nécessitante, & marquer mieux que l'homme coopére librement à la grace? Le nom de secours qu'on donne à la grace, est encore une preuve qu'elle ne fait pas seule l'ouvrage de notre salut.

Pour refuter la huitiéme objection, que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, S. Prosper « dit ces paroles remarquables. « Dieu a soin de tous « les hommes; & il n'y a personne qui ne soit averti, « ou par la prédication de l'Evangile, ou par le « témoignage de la Loi, ou par la nature elle-même. « Attribuons aux hommes l'infidélité des hommes, « & reconnoissons que la foi est un don de Dieu. » Sur le neuviéme article, il prouve que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes; parce qu'il n'y a aucun homme, dont Jesus-Christ n'ait pris la nature. Il ajoûte: « Le Sauveur a donné son sang pour le « monde; & le monde n'a pas voulu être racheté. »

L'AN 430. S. Prosper après avoir ainsi répondu aux quinze objections des Gaulois, y oppose quinze autres articles sur les points contestez. Il néglige de faire voir, comme il l'auroit pû, que les erreurs objectées ne s'ensuivent pas de la doctrine de S. Augustin: il se contente de se plaindre de la calomnie. Mais il éprouva bien-tôt qu'il est plus facile de la confondre, que de la faire taire. Elle l'attaqua personnellement; & un nommé Vincent puplia contre lui seize articles d'objections semblables à celles qu'on avoit

Objections d'un nommé Vincent contre S. Prosper.

avoit faites contre la doctrine de S. Augustin. Prosper y répondit avec la même précision, mais avec plus de vivacité. Il nomme la liste des propositions qu'on lui reproche *une liste diabolique*, & il appelle ces objections *des mensonges énormes & des blasphémes absurdes.* Quelques Critiques prétendent cependant que saint Vincent de Lérins dont nous parlerons bientôt, est l'Auteur de ces objections. La conformité de nom & le voisinage de Marseille sont des conjectures assez plausibles, mais ce ne sont pas des preuves ; & il en faudroit de convaincantes pour être en droit de mettre sur le compte d'un si saint & d'un si grand homme, un Ecrit si injurieux à un autre Saint.

Ce n'étoit plus seulement dans les Gaules que les derniers ouvrages de saint Augustin trouvoient des Censeurs. Deux Prêtres de Génes, Camille & Théodore furent allarmés de plusieurs endroits des livres *de la prédestination des Saints*, & *du don de la persévérence* : mais ils eurent assez d'humilité, pour ne pas condamner ce qu'ils n'entendoient pas. Ils ne rougirent point de s'adresser à un laïque tel que saint Prosper, pour lui demander la solution des difficultés qui les arrêtoient. Ils lui envoyerent neuf articles, sur lesquels ils le prioient de leur donner des éclaircissemens.

Deux Prêtres de Genes consultent S. Prosper.

Prosper les leur donna par un ouvrage qu'il leur adressa ; & où il ne fait pas moins paroître de modestie que de sçavoir. Tous ces Ecrits auroient dû faire ouvrir les yeux aux adversaires de saint Augustin, & dissiper les vains ombrages qu'ils se formoient de sa doctrine ; mais dans les disputes de

Religion les ouvrages qu'on publie contre l'erreur, servent plus à préserver les Catholiques, qu'à détromper les Novateurs. Ceux qui sont une fois engagés dans un mauvais parti, ne lisent plus que ce qui peut les confirmer dans leur opiniâtreté.

L'AN 431.

Hilaire & Prosper implorent l'autorité du S. Siége contre les Sémi-pélagiens.

Hilaire & Prosper voyant donc que tous leurs efforts n'arrêtoient pas le progrès du mal, & que leurs cris ne réveilloient pas le zéle des Evêques, eurent recours à celui qui étoit chargé de veiller sur tout le troupeau. Ils se rendirent à Rome l'an 431, pour représenter au Pape le danger de la foi, & se plaindre de la négligence des Evêques à la défendre. Célestin qui étoit assis sur la Chaire de saint Pierre, étoit alors fort occupé à combattre Nestorius, contre lequel le Concile d'Ephese fut assemblé cette même année. Mais les soins que ce saint Pape donnoit à cette importante affaire, ne l'empêcherent pas de se prêter à celle du Sémi-pélagianisme; & quoique les plaintes contre les Prêtres de Marseille, ne lui fussent portées que par deux laïques, il les écouta favorablement.

Ce S. Pontife fut touché du péril, où il vit l'Eglise Gallicane par le soulevement d'une partie du second Ordre; & la moindre contagion dans une aussi belle portion du troupeau de Jesus-Christ, l'allarma. Il jugea que le silence des prémiers Pasteurs étoit la principale source du mal. C'est pourquoi il écrivit à ce sujet une belle lettre à tous les Evêques des Gaules, & nommément à Vénérius, Marin, Léonce, Auxonius, Arcadius, Philtanius, & Sillucius. Léonce étoit Evêque de Fréjus, Vénérius de Mar-

Lettre de S. Célestin aux Evêques des Gaules au sujet des Prêtres de Marseille.

ſeille, Arcadius de Vence *(a)*, & Sillucius d'Apt *(b)* : on ignore le Siége des autres. Céleſtin après une courte préface ſur le crime de ceux qui ſcandaliſent les Fidéles, parle ainſi dans cette lettre.

Nos chers fils Proſper & Hilaire, qui ſont au- »
près de nous, & dont le zéle pour la cauſe de Dieu »
eſt digne de loüanges, nous ont repréſenté qu'il y »
a dans vos Provinces certains Prêtres broüillons, »
qui pour troubler la paix des Egliſes, agitent des »
queſtions indiſcretes, & prêchent opiniâtrément »
contre la vérité. Mais c'eſt à vous que nous impu- »
tons ces déſordres avec plus de juſtice ; puiſque »
vous leur laiſſez la liberté d'en diſputer, comme »
s'ils étoient au-deſſus de vous. Nous liſons que le »
diſciple n'eſt pas au-deſſus du maître ; c'eſt-à-dire »
que perſonne ne doit s'arroger le droit d'enſei- »
gner, à la honte de ceux qui ſont chargés de le »
faire... Quelle eſpérance reſte-t'il chez vous, ſi »
ces Prêtres parlent, tandis que les maîtres ſe tai- »
ſent ? .. Je crains bien qu'un tel ſilence ne ſoit une »
vraie connivence ; il ne peut du moins manquer de »
faire naître bien des ſoupçons : car ſi l'erreur dé- »
plaiſoit, on connoîtroit aiſément la vérité. En ef- »
fet, c'eſt à nous qu'on doit s'en prendre, ſi par nô- »
tre ſilence nous favoriſons l'erreur. »

Epiſt. Celeſtini ad Epiſc. Gall. t. 1. Concil. Gall. p. 58.

Reprimez donc ces Prêtres : qu'il ne leur ſoit pas »
libre de parler comme il leur plaît ; que la Nou- »
veauté ceſſe d'attaquer l'ancienne doctrine ; que »
l'inquiétude de ces perſonnes ceſſe de troubler la »

(a) On donne à Arcadius pour prédéceſſeurs dans le Siége de Vence, S. Euſébe & S. Juvinius dont je ne trouve preſque rien.

(b) On marque Sillucius dans le Catalogue des Evêques d'Apt, comme ſucceſſeur de S. Caſtor, à qui on donne pour prédéceſſeur S. Quentin.

« paix des Eglises.... Qu'ils apprennent ces Prêtres, « si toute-fois ils sont censés Prêtres, qu'ils vous « sont soumis par vôtre dignité : qu'ils sçachent que « tous ceux qui enseignent mal, feroient mieux « d'apprendre, que d'enseigner. Eh ! que faites-vous « dans vos Eglises, si ceux-ci prennent la principale « autorité pour enseigner? » C'est-là dequoi confondre la témérité des simples Prêtres, qui veulent quelquefois s'ériger en Juges de la doctrine au préjudice même des Evêques. Ils doivent se souvenir de la belle réponse que fit à ce sujet le Prêtre Orose à un Evêque fauteur des Pélagiens. « Nous sommes, « disoit-il, les enfans de l'Eglise Catholique : n'exi-« gez pas de nous que nous osions nous faire Do-« cteurs au-dessus des Docteurs, & Juges au-dessus « des Juges. Les Evêques nos peres... ont parlé avec « l'approbation de l'Eglise universelle : il est juste « que nous leur obéïssions. Pourquoi demandez-« vous le sentiment des enfans, quand vous enten-« dez ce que les peres décident ? »

Oros. apol.

S. Célestin après avoir réprimé dans sa lettre l'orgueil de ces Prêtres, y fait l'apologie de S. Augustin, pour répondre aux calomnies de ses adversaires. « Augustin de sainte mémoire, dit-il, a toûjours « été dans nôtre Communion pour ses mœurs & ses « mérites ; & jamais ni bruit, ni même soupçon dé-« savantageux n'a terni sa réputation. Nous nous « souvenons que c'étoit un Prélat si estimé, que « même nos prédécesseurs l'ont regardé comme un « des meilleurs maîtres. On a toûjours eu de lui des « sentimens avantageux ; puisqu'il a été également « aimé & honoré de tous. » S. Célestin fait mention

L'An 431. Apologie de S. Augustin.

d'une réponse qu'il avoit faite à l'Evêque Tuentius touchant ceux qu'on tiroit de l'état laïque, pour les ordonner Evêques; & il attribuë à ce désordre & à l'incapacité de ceux qui sont ainsi promûs, la négligence ou le peu d'autorité qu'ils ont pour réprimer leurs Prêtres. Tuentius dont on vient de parler, est apparemment celui contre lequel Zozime avoit écrit. On voit par-là qu'il conserva l'Episcopat, ou qu'il y fut rétabli.

On trouve joint à la lettre de saint Célestin un recueil des autorités des Papes touchant la grace & le libre arbitre. Il paroît que saint Célestin n'est pas lui-même l'Auteur de cette Collection. Mais on a lieu de croire qu'il chargea Prosper qui étoit alors à Rome, où le Diacre Leon, de dresser ces articles qui sont au nombre de dix. Il vouloit ne laisser aucun prétexte plausible aux adversaires de S. Augustin, qui avoient déclaré s'en tenir à la doctrine du S. Siége. Ces articles expliquent le Dogme Catholique sur le peché originel, sur la nécessité de la grace, sur les tentations, sur les bonnes œuvres, & les mérites des Saints. Ces vérités y sont établies par les lettres d'Innocent & de Zozime, par les Conciles d'Afrique approuvés du S. Siége, par les prieres de l'Eglise & les cérémonies du Baptême. Le dernier article est à remarquer, parce qu'il régle l'usage qu'on doit faire de l'autorité des Docteurs qui ont défendu la grace. Il est conçû en ces termes.

Articles sur les matieres de la grace.

Pour ce qui regarde les questions plus profon- » des & plus difficiles, qui ont été traitées plus au » long par ceux qui ont combattu les Hérétiques, »

« comme nous n'osons les mépriser, nous ne croyons « point nécessaire de les autoriser; parce que nous « jugeons que tout ce que les Ecrits des Souverains « Pontifes nous ont enseigné selon les Régles qu'on « vient de rapporter, est suffisant pour confesser la « grace de Dieu, dont il ne faut en rien diminuer « l'opération & la dignité : en sorte que nous ne re- « gardons pas comme Catholique, tout ce qui pa- « roîtra contraire aux susdites Régles. » Il faut rappeller à ces maximes, ceux qui voudroient quelquefois ériger en dogme les questions concernant la nature du peché originel, & les causes de la prédestination : questions les plus profondes & les plus difficiles, que S. Augustin ait traitées dans ses disputes contre les Pélagiens.

Cette lettre dogmatique du Souverain Pontife, trouva de la contradiction de la part des Novateurs, & sur-tout de ces Prêtres superbes, qui envahissoient l'autorité Episcopale. La crainte de passer pour rebelles au S. Siége, auquel ils avoient promis de se soumettre, les obligea néanmoins de garder quelques mesures. Ils n'oserent rejetter ouvertement le Décret Apostolique; ils tâcherent de l'éluder & « de répandre, dit saint Prosper, les téne- « nebres sur un jugement si clair, par de malignes « interprétations & des termes ambigus. En effet, « ils prétendirent, dit le même Docteur, que le Pa- « pe n'ayant pas exprimé dans sa lettre le titre des « livres dont il s'agissoit, il ne les avoit pas approu- « vés; & que l'éloge de saint Augustin ne tomboit « que sur ses prémiers ouvrages (contre les Péla- « giens). » Tant il est vrai que jamais l'esprit d'er-

L'AN 431.

Fausses explications données par les Sémi-pélagiens à la lettre de S. Célestin.

Prosper. contra Collator. c. 41.

reur n'a montré plus de mauvaise foi, & n'a inventé plus de chicanes, que lorsqu'il s'est agi d'éluder les Décrets du S. Siége.

Mais si S. Augustin avoit dans les Gaules des adversaires, qui s'efforçoient de faire passer ses sentimens pour des erreurs; il paroît qu'il y avoit aussi dès-lors de faux disciples, qui donnoient leurs erreurs sur la prédestination pour ses vrais sentimens. Si nous en croyons même l'Auteur du *Prædestinatus* (a), ils supposerent sous le nom du S. Docteur, & répandirent furtivement un ouvrage plein de leurs blasphémes. Voici comme en parle cet Ecrivain. « Ce livre, dit-il, qu'on cachoit avec tant » de soin, qu'on lisoit en secret, qu'on transcrivoit » furtivement & avec tant de précaution, est enfin » tombé entre nos mains. C'est faussement qu'il » porte dans le titre le nom d'Augustin, puisque le » texte est hérétique. Car qui ne sçait qu'Augustin » a toûjours été un Docteur orthodoxe, qui par ses » discours & par ses Ecrits s'est toûjours opposé à » tous les Hérétiques? Ce livre est comme un sépul- » chre infect: il est blanchi au-dehors par le nom » d'Augustin; mais au-dedans il est plein de corrup- » ruption & de pourriture. Comme il fut présen- » té un jour au Pape Célestin d'heureuse mémoire, » il en eut tant d'horreur, qu'il en défendit à jamais » la lecture. Les Hérétiques en furent plus ardens à » en prendre la défense: ils le portoient furtivement » de maison en maison pour le faire lire; & plus » on le proscrivoit, plus ils en faisoient d'éloges. »

Il paroît qu'il y avoit dès-lors des Prédestinatiens dans la Gaule.

Livre supposé sous le nom de S. Augustin.

* *Auctor Prædestinati in Præfatione.*

(a) On nomme ainsi un Ecrit contre les Prédestinatiens, que le P. Sirmond a donné au public, & dont on ne connoît pas l'Auteur. Mais on convient qu'il est ancien.

N'est-ce pas ce qui arrive encore tous les jours? Dès qu'un livre est proscrit, on voit redoubler l'empressement pour le lire ; & le cœur gagné à l'erreur, séduit alors l'esprit jusqu'à lui faire trouver des beautés dignes de son admiration dans l'ouvrage le plus médiocre.

On veut que ceux dont parle l'Auteur qui vient d'être cité, ne soient autres que les véritables disciples de S. Augustin qu'on calomnioit : mais puisqu'on est obligé de reconnoître des Prédestinatiens dans les Gaules environ trente ans après, pourquoi voudroit-on sans preuve & contre le témoignage de plusieurs Historiens, qu'il n'y en eût aucun alors ? Tout Sémi-pélagien que paroît l'Auteur du *Prædestinatus*, il n'impute pas à S. Augustin les erreurs qu'il reprend. Il dit au contraire que ce S. Docteur a toûjours été Catholique : il croyoit donc que ceux qu'il combattoit, étoient de faux disciples de S. Augustin. Il produit des faits pour le montrer : il faut plus que des conjectures pour les détruire.

Prosper. Pith. Sigebert.

L'AN 432.

Quoiqu'il en soit, S. Célestin n'eut pas la consolation de calmer par sa Constitution les disputes qui s'étoient élevées dans la Gaule sur les matieres de la grace. Ce S. Pape mourut le 18. de Juillet l'an 432, & eut pour successeur Sixte III. Comme on avoit publié que le nouveau Pape avoit autrefois été fort lié avec Pélage, son élevation sur le S. Siége releva les espérances d'un parti toûjours attentif à se prévaloir des moindres avantages, & même des faux bruits qu'il faisoit courir en sa faveur. Saint Prosper eut alors de nouvelles contradictions à essuyer de la part des Prêtres de Marseille. Mais elles

elles ne servirent qu'à donner plus de vivacité à son zéle. Il jugea qu'on livreroit en vain de nouveaux combats aux Disciples, tandis qu'on épargneroit le Maître. Cassien passoit depuis long-temps pour être l'ame du parti opposé à S. Augustin. Ses Conférences spirituelles étoient depuis plusieurs années entre les mains de toutes les personnes de piété. Il les avoit composées à la priere de plusieurs grands Evêques. La doctrine erronée du Sémi-pélagianisme, qui commençoit à troubler l'Eglise, y étoit mise dans la bouche des plus saints Solitaires; & comme on lisoit l'ouvrage sans défiance, & même avec édification, on avaloit imperceptiblement le poison de la Nouveauté, enveloppé des plus beaux sentimens de la piété chrétienne. La réputation de l'Auteur avoit rendu ce livre plus contagieux. Il étoit devenu un livre de parti; & l'autorité des Prélats à qui il étoit dédié, en augmentoit la vogue. C'est cet ouvrage si estimé, & par-là si dangereux, que saint Prosper entreprit de combattre par un Ecrit qu'il intitula, *Contre l'Auteur des Conférences*. Il expose ainsi les motifs qui l'ont engagé à cette démarche.

L'AN 433.

Ouvrage de saint Prosper contre les Conférences de Cassien.

Il y a des personnes, dit-il, qui osent publier » que la grace de Dieu, par laquelle nous sommes » Chrêtiens, n'a pas été bien défenduë par l'Evêque » Augustin de sainte mémoire ; & l'on ne cesse de » répandre le venin de la calomnie sur ses Ecrits » contre les Pélagiens. La malignité de ceux qui ex- » citent ce trouble au-dedans, ne mériteroit pas » moins de mépris, que les clameurs de ceux qui » aboyent au-dehors, s'ils ne favorisoient sous le » nom & la peau de brebis les loups qui ont été »

Contra Collat. c. 1.

« chassés de la bergerie du Seigneur ; & s'ils n'é« toient tels, qu'on ne dût mépriser, ni leur esprit, « ni le rang qu'ils tiennent dans l'Eglise. Car ils se « parent des dehors de la piété, tandis qu'ils renon« cent à ce qu'elle a de solide. Ils mettent de leur « parti une multitude d'ignorans, & troublent les « ames qui n'ont pas l'esprit de discrétion, en soû« tenant que nos Docteurs ont mal défendu la gra« ce. Ils tâchent d'amener la cause de l'Eglise au « point de faire croire que les ennemis de la grace « ont été injustement condamnés...

« Il y a plus de vingt ans, continuë saint Prosper, « que l'armée Catholique sous la conduite d'Augu« stin, combat & vainc les ennemis ; & elle conti« nuë de les vaincre, parce qu'elle ne laisse pas res« pirer ceux qu'elle a défaits, & dont elle a écrit la « Sentence par la main de tous les Evêques (*a*). Que « ceux qui ont mieux aimé abandonner la vérité, « que d'être les citoyens de l'Eglise, qui ont été dé« posés de leurs Siéges & privés de la Communion, « se plaignent du bonheur de nôtre victoire. Mais « pourquoi ceux qui sont avec nous les membres « d'un même corps, qui participent à la même grace « de Jesus-Christ, blâment-ils les armes qui ont si « bien défendu la foi commune ? Pourquoi recom« mencent-ils une guerre qui est terminée ? Pour« quoi affoiblissent ils les sacrés remparts qui assû« rent depuis long temps une paix tranquille ? »

On voit que saint Prosper en lançant ces traits contre les Sémi-pélagiens, ne laissoit pas de les met-

(*a*) S. Prosper fait allusion aux souscriptions qu'on avoit exigées des Evêques, pour s'assûrer qu'ils condamnoient sincérement Pélage ; *quo mens pura pateat*, comme dit à ce sujet l'Empereur Honorius.

tre encore au nombre des Catholiques. Il ajoûte que pour faire voir la vérité de ce qu'il avance contre ces nouveaux adversaires de la grace, il s'est proposé d'examiner les Ecrits de celui qui est sans contredit le plus versé d'entre eux dans l'étude des Saintes Ecritures. Il parle de Cassien ; & il attaque dans son ouvrage la treiziéme Conférence qui est sur la protection de Dieu, & dans laquelle l'Auteur introduit l'Abbé Chérémon qui explique la doctrine de la grace & de la liberté. S. Prosper réduit la dispute à douze propositions, qu'il rapporte de son adversaire. Il avoüe que la prémiere est fort catholique. Cassien en effet y reconnoît en termes formels que le principe non seulement de nos actions, » mais encore de nos bonnes pensées vient de Dieu, » & qu'il nous inspire le commencement de la bon- » ne volonté. » Mais il oublie bien-tôt un sentiment si orthodoxe, pour enseigner dans les quatre propositions qui suivent, que les bons desirs, les prémiers efforts, les priéres, le soin de chercher & de frapper, peuvent prévenir quelquefois la grace. En quoi saint Prosper remarque que Cassien ne s'accorde ni avec les Pélagiens qui attribuent toûjours à la volonté le commencement des bonnes œuvres, ni avec les Catholiques qui rapportent toûjours à la grace le commencement de la bonne action.

Propositions extraites des Conferences de Cassien.

Contra collat. c. 2.

Le S. Docteur bat son adversaire par l'autorité des Conciles d'Afrique & d'Orient, & par les Constitutions d'Innocent & de Zozime ; & à cette occasion il lui dit ces belles paroles : « Voyez-vous » que les régles que vous aviez établies, ont été bri- » sées par la solidité de ces Constitutions invinci- »

c. 5.

L'AN 433. « bles; & que les bâtimens ruineux que vous aviez « élevés dans l'édifice de la foi, ont été renversés « comme les murs de Jéricho par le concert des « trompettes Sacerdotales. » C'est qu'en effet la voix des Evêques Catholiques unis avec le S. Siége, est cette voix de l'Eglise si terrible à l'erreur, & qui se fait entendre comme le son des trompettes pour renverser les murs de l'infidéle Jéricho. Il faut se boucher opiniâtrément les oreilles, pour ne la pas distinguer.

Dans la sixiéme proposition, Cassien dit « que la « grace & le libre arbitre qui paroissent contraires, « s'accordent ensemble, & que la piété nous obli- « ge de les admettre également. » Cette proposition n'est répréhensible que dans le sens de Cassien, qui pour mettre une entiére égalité entre la grace & le libre arbitre, prétendoit que le libre arbitre prévient quelquefois la grace, ainsi que la grace prévient quelquefois le libre arbitre; & que comme la grace selon lui ôte le libre arbitre, lorsqu'elle le prévient, le libre arbitre à son tour ôte la grace en
c. 19. la prévenant. C'est-là le sens que S. Prosper donne à la proposition, en la réfutant.

Cassien enseigne dans la septiéme proposition, « qu'Adam par le peché n'a point perdu la science « du bien; » dans la huitiéme, « qu'il ne faut pas tel- « lement rapporter à Dieu les mérites des Saints, « qu'on n'attribuë à la nature que ce qui est mau- « vais; » prétendant toûjours que sans la grace on peut faire de bonnes œuvres méritoires. Il soûtient dans la neuviéme, « qu'il y a naturellement dans « l'ame des semences de vertu; & que si ces semen-

ces ne ſont cultivées par la grace de Dieu, elles ne » pourront arriver à la perfection. » Par où il donne à entendre que la grace n'eſt néceſſaire que pour la perfection de la vertu. Dans la dixiéme, il dit que Job a vaincu par ſes propres forces. Dans l'onziéme, il ſoûtient que la foi que Jeſus-Chriſt admira dans le Centénier, n'étoit pas un don de Dieu, parce qu'il n'auroit pas loüé, ce qu'il auroit donné. Enfin dans la douziéme, il avance « que Jeſus-Chriſt » n'eſt pas le Sauveur de tous les hommes; qu'il en a » ſauvé une partie qui étoit périe, & qu'il a reçu » l'autre : entendant que Jeſus-Chriſt eſt Sauveur » de ceux qu'il traîne à lui par la grace, & qu'il ne » fait que recevoir ceux qui viennent à lui d'eux- » mêmes. »

On a cru devoir ici rapporter les propoſitions que S. Proſper réprend dans Caſſien, afin de faire mieux connoître en quoi conſiſtoient les erreurs des Prêtres de Marſeille. Le Lecteur ſera par-là en état de juger avec quelle pudeur on a pu avancer que les Sémi-pélagiens reconnoiſſoient la néceſſité de la grace prévenante pour le commencement de chaque bonne action, & même pour le commencement de la foi (*a*).

S. Proſper en finiſſant cet Ecrit, rapporte tout ce que les Papes avoient fait contre les erreurs Pélagiennes & Sémi-pélagiennes. Il dit entre autres choſes, que Zozime par ſa Conſtitution a armé du glaive de S. Pierre le bras de tous les Evêques, pour couper les

Proſp. contra Collator. c. 42.

(*a*) C'eſt la quatriéme propoſition de Janſénius condamnée comme fauſſe & hérétique *Les Sémi-pélagiens admettoient la néceſſité de la grace intérieure prévenante pour chaque acte en particulier, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils vouloient que cette grace fût telle que la volonté pût lui réſiſter, ou lui obéïr.*

têtes de l'Héréſie : que Boniface a combattu les ennemis de la grace, non ſeulement par les Décrets Apoſtoliques, mais encore par ceux du Prince : que Céleſtin n'a pu ſe réſoudre à permettre qu'on recommençât l'examen d'une cauſe déja jugée ; parce qu'il ſçavoit que pour des perſonnes condamnées, il n'y a d'autre reméde que celui de la pénitence. L'Auteur conclut qu'il ne s'agit plus de chercher à convaincre ces Novateurs par la diſpute : qu'il faut les réprimer par l'autorité, & prendre bien garde que quelque membre de cette héréſie terraſſée ne ſe releve. « Car il eſt évident, dit-il, que c'eſt une Se-
« cte ſi artificieuſe, que ſi en faveur & ſous prétex-
« te d'une prétenduë converſion, on tolere qu'ils
« retiennent la moindre fibre de leur erreur, ce ſe-
Ibid. « ra une racine par laquelle l'héréſie toute entiere
« ſe reproduira bien-tôt. C'eſt ce qu'ils prétendent
« obtenir par tant d'artifices. Mais nous avons une
« vive confiance que ce que le Seigneur a opéré dans
« Innocent, dans Zozime, dans Boniface & dans
« Céleſtin, il l'opérera dans Sixte ; & que ce Pape
« aura la gloire de chaſſer du troupeau les loups ca-
« chés, comme ſes prédéceſſeurs ont eu celle d'en
« écarter les loups qui ſe montroient à découvert. »

Si cet Ecrit de S. Proſper rendit les Catholiques plus circonſpects dans la lecture des ouvrages de Caſſien, il ne paroît pas qu'il ait rien diminué de l'eſtime & de la vénération que l'on portoit à ſa vertu, qu'une grande vieilleſſe rendoit plus reſpectable. Ce célébre Abbé mourut à Marſeille fort âgé, & dans une réputation de ſainteté que ſes ſentimens n'ont pas renduë équivoque, parce qu'il eſt mort avant la

Mort de Caſſien.

condamnation de sa doctrine. Il est honoré comme S. dans plusieurs Eglises de Provence, & nommément dans son Monastere de saint Victor de Marseille, où sa fête se célébre tous les ans le 23. de Juillet avec une Octave solemnelle.

Un Ecrivain inconnu prit part à ces disputes par un ouvrage intitulé *De la vocation de tous les Gentils.* L'Auteur semble s'y être proposé de dissiper les vains ombrages des Sémi-pélagiens, & d'expliquer ce qui les arrêtoit dans les Ecrits de saint Augustin & de saint Prosper. Il s'attache à prouver la nécessité & la gratuité de la grace, la volonté sincere de Dieu de sauver tous les hommes, & la mort de Jesus-Christ pour tous les impies même. Il admet une grace générale donnée à tous les hommes, & il reconnoît que la divine Providence n'a jamais manqué à personne.

Ouvrage intitulé de la vocation des Gentils.

La grace de Jesus-Christ, dit-il, n'a pas manqué au monde dans les siécles précédens; car quoique les Israëlites aient été spécialement choisis de Dieu.., la bonté éternelle du Seigneur ne s'est pas tellement éloignée des hommes, qu'elle ne leur ait donné aucuns moyens de le reconnoître & de le craindre. Il ajoûte: Ceux qui ont cru, sont aidés afin qu'ils persévérent; & ceux qui n'ont pas cru, sont aidés afin qu'ils croient.... Ceux qui viennent, sont dirigés par le secours de Dieu; & ceux qui ne viennent pas, y résistent par leur opiniâtreté. » On ne peut marquer plus clairement que la foi n'est pas la prémiere grace, comme l'enseignent les Novateurs.

De vocatione Gentium. L. 2. c. 4.

L. 2. c. 9.

Il y a eu, dit encore cet Auteur, des dons gé-

« néraux dont les hommes ont pu s'aider, pour chercher le vrai Dieu ; & ceux qui dans tous les siécles se sont servi de ces dons pour connoître leur Créateur, ont reçu avec abondance une grace spéciale. » Les deux livres *de la vocation des Gentils* sont attribués par quelques Critiques à S. Léon, & par d'autres à saint Prosper lui-même : mais les conjectures sur lesquelles on appuye ces opinions sont si foibles, qu'on doit en conclure que le nom de l'Auteur est encore inconnu, quoiqu'un pareil Ecrit eût dû ce semble l'immortaliser.

L'AN 434.

Avertissement de S. Vincent de Lérins.

Commonit. Vincent. Lirin.

Vers le même temps, c'est-à-dire l'an 434, saint Vincent Prêtre & Moine de Lérins publia un excellent ouvrage pour précautionner les Fidéles contre les héréfies. Son humilité lui fit cacher son nom sous celui de pélerin ou d'étranger ; & il intitula cet Ecrit *Mémoire ou Avertissement contre les profanes nouveautés de tous les Hérétiques.* Il établit une régle infaillible pour distinguer la vérité de l'erreur, sçavoir l'autorité des Saintes Ecritures expliquées suivant la Tradition de l'Eglise Catholique. « Ayant souvent demandé, dit-il, à des hommes excellens en sainteté & en doctrine une régle sûre & générale pour discerner la vérité de l'erreur, ils m'ont répondu unanimement, que pour conserver la pureté de sa foi, & éviter les piéges des Hérétiques, il falloit réünir & prendre en main deux régles certaines, l'autorité des divines Ecritures, & la Tradition de l'Eglise Catholique.

Comm. c. 1.

c. 2.

« Mais, dira quelqu'un, puisque l'Ecriture est parfaite, & qu'il n'y manque rien, qu'est-il besoin d'y joindre la Tradition de l'Eglise ? C'est que les Li-

« vres

vres saints ont des profondeurs & des difficultés »
que tous ne pénétrent pas. Au contraire, chacun »
explique l'Ecriture selon ses intérêts & ses pas- »
sions. Novatien l'explique autrement que Sabel- »
lius, Donat autrement qu'Arius & qu'Eunomius, »
Priscillien autrement que Jovinien, que Pélage & »
que Nestorius. Il est donc nécessaire d'être dirigé »
dans l'interprétation des Saintes Ecritures par »
l'autorité de l'Eglise Catholique. Or pour s'atta- »
cher au sentiment de l'Eglise Catholique qui est »
la régle, il faut s'en tenir à ce qui a été cru en tous »
lieux, de tous temps, & par tous... ou presque » c. 3.
par tous les Evêques. »

Vincent montre ensuite que la Nouveauté est toûjours le caractere de l'Erreur; & en parlant de la Nouveauté Arienne, il la peint comme une furie & une Bellonne, qui après s'être renduë maîtresse de l'Empereur & du Palais, a rempli tout l'Empire de troubles, & de toutes sortes d'attentats. C'est à de pareilles violences qu'aboutissent les charmes séduisans de la Nouveauté : ne fût-on pas sensible aux intérêts de Dieu, il ne faut que l'être à ceux de l'Etat pour la détester. c. 6.

A l'occasion de ce qu'on avoit innové en Afrique c. 9.
touchant la rebaptisation des Hérétiques, l'Auteur
dit : « A quoi ont servi tant d'efforts qu'on a faits »
pour établir cette nouvelle opinion ? Après bien »
des mouvemens, on s'en est enfin tenu à l'antiquité, »
& l'on a rejetté sa nouveauté. Mais peut-être que » c. 10.
cette nouveauté n'avoit pas de protecteurs ? Que »
dis-je ? Employa-t-on jamais pour la défense d'u- »
ne cause plus d'esprit & d'éloquence ? Une opinion »

« nouvelle eût-elle jamais pour elle plus de parti-
« sans, plus de raisons spécieuses, plus de témoi-
« gnages de l'Ecriture, mais expliqués d'une manie-
« re nouvelle & par là mauvaise? C'étoit comme une
« puissante conspiration à laquelle il paroissoit que
« rien ne pourroit résister : mais c'étoit une nou-
« veauté ; & c'en étoit assez, pour qu'elle ne pût se
« soûtenir. Tout s'est dissipé, tout s'est évanoüi
« comme un songe ; & par un événement bien étran-
c. 11. « ge, les Auteurs de cette opinion sont Catholi-
« ques, & leurs Sectateurs sont hérétiques : on ab-
« soût les maîtres, & l'on condamne les disciples.
« Car est-il quelqu'un assez insensé, pour croire que
« Cyprien, cette lumiere de l'Episcopat, ce Martyr
« si illustre, ne régnera pas éternellement avec Je-
« sus-Christ ; ou assez impie, pour nier que les Do-
« natistes, qui se vantent de suivre les sentimens de
« ce S. Evêque, ne brûleront pas éternellement avec
« les Démons? »

Vincent conclut avec l'Apôtre, que quand un Ange viendroit du ciel annoncer un autre Evangile, il faudroit lui dire Anathéme. Sur quoi il dit : « Ce
c. 14. « Vase d'élection, ce maître des nations, ce hérault
« de l'univers, nous crie d'anathématiser quiconque
« nous annoncera de nouveaux dogmes ; & de vils
« animaux, tels que les Pélagiens, osent nous dire
« à nous autres Catholiques : Condamnez ce que
« vous croyiez auparavant, croyez ce que vous con-
« damniez ; rejettez la foi de vos Peres, & recevez
« la nôtre. » Tous les Hérétiques en prêchant la nouveauté, n'ont pu dire que la même chose : mais ils l'ont enveloppée d'un langage plus artificieux.

Vincent de Lérins s'applique sur toutes choses à précautionner les Fidéles contre une des plus dangereuses tentations, où leur foi soit exposée : ce qui arrive, lorsque Dieu permet que de grands hommes, des hommes estimés pour leurs talens, & en réputation de sainteté, deviennent les Docteurs de l'Hérésie & de la Nouveauté. Il apporte pour exemple Valentin, Donat, Photin, Apollinaire, Nestorius, Tertullien ; & sur-tout Origene dont il fait le plus magnifique éloge, pour en conclure *que les Catholiques doivent recevoir les Docteurs avec l'Eglise, & non pas abandonner la foi de l'Eglise avec les Docteurs.* Il réfute en passant les erreurs de Photin, d'Apollinaire, & de Nestorius. Il insiste davantage sur celles du dernier qui troubloient alors l'Eglise. Il fait un beau Commentaire sur ces paroles de saint Paul : *O Timothée ! gardez le dépôt, évitant soigneusement les profanes nouveautés de paroles.* Il remarque en divers endroits les artifices des Hérétiques, qui ne manquent pas de s'autoriser des Saintes Ecritures, & de quelques textes tronqués & obscurs des SS. Peres ; & il peint par tout les Novateurs avec des traits si naturels, qu'on y reconnoît encore ceux de ces derniers temps.

c. 23.

1. Timoth. 6. 20.

L'AN 434.

Ce sçavant défenseur de la Catholicité, répéte encore en finissant, que les armes dont il faut se servir pour combattre les Hérétiques, sont l'Ecriture expliquée selon la Tradition, & l'autorité des Peres morts dans la Communion de l'Eglise : « Il » faut croire, dit-il, ce que tous, ou le plus grand » nombre ont enseigné : mais il faut mettre au rang » des opinions particulieres, ce que quelqu'un des » *Ibid. c. 39.*

« Peres, fût-il un S. Evêque, un Confesseur, un Martyr, auroit avancé seul, ou même de contraire au sentiment des autres. » Il avertit que souvent il n'est pas à propos de combattre les anciennes erreurs par l'autorité des Peres, parce que les Hérétiques ont eu le temps de corrompre leurs ouvrages, & d'y altérer les régles de la foi; & il croit qu'il ne faut opposer à ces anciennes Hérésies que l'autorité de l'Ecriture & des Conciles. C'est ce qui a paru plus digne de remarque dans le prémier Avertissement de Vincent de Lérins.

Il en avoit composé un second, où il faisoit l'application des régles établies dans le prémier. Il montroit sur-tout par l'exemple du Concile d'Ephese, tenu, dit-il, près de trois ans auparavant (*a*), l'usage que l'on doit faire de l'autorité des Peres contre les Hérétiques. Mais cet ouvrage lui ayant été dérobé, avant qu'il y eût mis la derniere main, il se contenta d'en faire un abbrégé, que l'on trouve dans les deux derniers chapitres qui sont à la fin du prémier Avertissement. Quoiqu'il y cite la lettre de S. Célestin contre les Prêtres de Marseille, quelques Critiques cependant ont cru que Vincent n'avoit composé cet Ecrit, que pour combattre la Doctrine de L'AN 434. saint Augustin (*b*). On veut même qu'il ait désigné le S. Docteur dans un endroit que nous allons rapporter, pour mettre le lecteur en état d'en mieux juger. Vincent après avoir dit que les Hérétiques imitent le Démon, qui tenta Jesus-Christ en citant

Ad ann. 435 (*a*) Nous apprenons par-là que cet ouvrage fut composé l'an 434.
(*b*) Le P. Pagi dit que Vincent de Lérins n'étoit ni attaché à la doctrine de saint Augustin, ni à celle de Pelage; & que par conséquent il étoit Sémi-pélagien. On sent assez le défaut de ce raisonnement.

l'Ecriture, & en faiſant de magnifiques promeſſes, parle ainſi : « Si vous demandez à quelqu'un de ces » faux Docteurs, comment il prouve ce qu'il avan- » ce en faveur de la Nouveauté, il répond auſſi-tôt : » *Il eſt écrit*, & vous accable de paſſages de l'Ecritu- » re. Il n'en demeure pas-là. Les Hérétiques pour » ſéduire les ſimples, font les plus ſpécieuſes pro- » meſſes. Car ils oſent dire & enſeigner que dans » leur Egliſe, c'eſt-à-dire dans les conventicules de » leur Communion, il ſe trouve une grande grace » de Dieu, une grace ſpéciale & perſonnelle : enſor- » te que tous ceux qui ſont de leur parti, ſans au- » cun travail, ſans ſoin ni vigilance de leur part, » quoiqu'ils ne demandent, ni ne frappent, ni ne » cherchent, ſont tellement protégés du Ciel, qu'é- » tant comme portés ſur les mains des Anges, c'eſt- » à-dire conſervés par leurs ſoins, ils ne peuvent ja- » mais heurter contre la pierre de ſcandale. »

Commonit. c. 37.

Il ſeroit beaucoup plus naturel de reconnoître dans ces traits ſatyriques de Vincent de Lérins, le portrait des Prédeſtinatiens. Il n'y a que ceux qui ont intérêt de faire paſſer cette Secte pour une héréſie imaginaire, qui puiſſent ici la méconnoître. Ainſi l'Auteur pourroit avoir compoſé cet ouvrage, pour précautionner les Fidéles en général contre toutes les Héréſies, & en particulier contre l'abus que quelques uns faiſoient dès lors de la doctrine de S. Auguſtin, pour établir leurs erreurs ſur la prédeſtination. D'anciens Auteurs (*a*) aſſûrent en ef-

(*a*) La Chronique de Proſper de l'édition de M. Pithou, marque à l'année vingt-troiſiéme d'Honorius, c'eſt-à-dire à l'an 417. *Prædeſtinatorum hæreſis quæ ab Auguſtini libris male intellectis accepiſſe dicitur initium, his temporibus ſerpere exorſa eſt.* Sigébert rapporte environ au même temps la naiſſance de cette Secte.

fet, que le Prédestinatianisme avoit pris naissance quelques années auparavant. Mais quand ce seroit la prévention contre la doctrine de saint Augustin, qui auroit enfanté cet Ecrit; on pourroit dire qu'un mal auroit fait naître un très-grand bien. Car c'est un excellent ouvrage, & qui fournira toûjours aux Catholiques des armes invincibles contre toutes les Sectes hérétiques.

S. Vincent de Lérins.

S. Vincent de Lérins qui en est l'Auteur, fut encore plus recommandable par sa piété que par sa science. Issu d'une noble famille, &, à ce qu'on croit frere de S. Loup de Troyes, il méprisa les avantages que le monde lui offroit, & se retira au Monastere de Lérins, pour s'y adonner aux exercices de la vie Monastique. Il y fut promû à la Prêtrise; & après avoir fait servir ses talens à la défense de la foi, dans un temps où elle étoit attaquée par tant d'hérésies, il mourut saintement dans sa solitude. Le Martyrologe Romain en fait mention le 24. de Mai, avec un éloge de sa sainteté & de son érudition.

Commencemens de S. Eucher.

S. Eucher avoit tant d'estime pour S. Vincent, qu'il le donna pour maître à ses fils, avec lesquels il s'étoit retiré à Lérins. Eucher étoit un homme de la prémiere qualité, mais d'un mérite encore plus distingué que sa naissance. Le même rang & les mêmes inclinations l'avoient rendu ami de S. Paulin (a) de Nole: il en voulut être l'imitateur. Ayant renoncé de concert avec sa femme à toutes les grandeurs du monde, il alla étudier la science des SS. au Monastere de Lérins, l'école la plus célébre qui fût alors

(a) Nous avons une lettre de S. Paulin pour féliciter S. Eucher & sa femme sainte Galle, du courage qu'ils avoient eu de renoncer au monde. C'est le P. Chifflet qui l'a donnée le prémier au public.

des vertus religieuſes. Il avoit deux fils & deux filles, à ce qu'on croit communément. Il laiſſa l'éducation des filles (a) à ſa femme Galla, qui y réüſſit ſi bien, qu'elle les ſanctifia en ſe ſanctifiant elle-même. Pour ſes deux fils Salonius & Veranius, il les mit à Lérins ſous la conduite de S. Honorat & de S. Hilaire. Après qu'ils y eurent été formés à la piété, il leur donna pour maîtres dans l'étude des belles Lettres & de la Rhéthorique, Vincent de Lérins & le célébre Salvien Prêtre de Marſeille. Mais on peut dire qu'Eucher pouvoit lui-même mieux que perſonne par ſes exemples & ſes leçons, leur donner le goût de la vertu & de l'éloquence. Car les ouvrages qui nous reſtent de lui, font voir qu'il étoit un grand maître, & dans l'art de bien écrire, & dans celui de bien vivre.

Le deſir d'une plus grande perfection avoit fait naître à Eucher le deſir de viſiter les Moines d'Egypte, pour s'édifier de leurs vertus: mais Caſſien lui dédia ſes Conférences pour l'en inſtruire, & lui épargner les dangers d'une ſi pénible navigation. Il ne perdit cependant pas le goût qu'il avoit pour une ſolitude plus grande encore que la ſienne. Après avoir mené quelques années la vie cénobitique à Lérins, il paſſa dans une iſle voiſine nommée alors *Léro*, aujourd'hui *de ſainte Marguerite*; & là, Dieu devint ſon unique occupation. Ce fut dans cette retraite qu'il compoſa deux excellens Traittés. Le prémier eſt adreſſé à ſon ami ſaint Hilaire, &

Caſſ. Praf. Coll. 11.

Ecrits de S. Eucher.

(a) On croit communément que les filles de S. Eucher ſont ſainte Conſorce & ſainte Tulle. Mais l'hiſtoire qu'on en produit, a des difficultés qui ont porté quelques Critiques à prétendre que ces deux Saintes ſont filles d'un autre S. Eucher, qu'ils font auſſi Evêque de Lyon: c'eſt à quoi nous ne croyons pas qu'il ſoit néceſſaire de recourir.

Eucherius de laude Eremi.

contient un bel éloge de la solitude, & en particulier de celle de Lérins. L'Auteur y loüe saint Hilaire de ce qu'étant allé conduire S. Honorat à Arles, il s'étoit séparé d'un autre lui-même pour retourner dans son désert : ce qui montre que ce Traitté fut écrit l'an 427. ou l'an 428.

L'autre Traitté est sur la vanité du monde. Eucher l'adressa à un de ses parens nommé Valérien (*a*) pour le détacher des biens périssables. Il marque qu'il le composoit l'an 1185. de la fondation de Rome, ce qui convient à l'an 432. de l'Ere Chrêtienne. La beauté du style & la délicatesse des pensées qui saisissent dans ces deux ouvrages l'admiration des lecteurs, font assez voir que la domination des Barbares, qui avoient dépouillé les Gaulois de la plûpart des autres biens, ne leur avoit pas encore enlevé le vrai goût de l'éloquence. Il n'y eut que l'entiere décadence de l'Empire, qui entraîna quelque temps après celle de tous les beaux arts.

Eucher. epist. ad Valerian.

On ne peut peindre la vanité des biens du monde avec des couleurs plus vives & plus naturelles, que le fait S. Eucher. « A peine, dit-il, le monde a-t-il « maintenant de quoi nous tromper. Le faux éclat « qu'il étaloit à nos yeux pour les surprendre, s'est « évanoüi. Il tâchoit auparavant de nous faire illusion « par des dehors spécieux ; mais à présent il ne peut « plus même la faire briller à nos yeux, cette vaine « montre. Il a toûjours manqué de biens solides ; & le « voilà qui manque même de biens faux & périssa-« bles.... A moins que nous ne prenions plaisir à nous

(*a*) On peut croire que ce Valérien est le S. Evêque de ce nom, qui fut dans la suite élevé sur le Siége de Cémele ; & l'on conjecture même que c'est lui qui est honoré à Lérins sous le nom de S. Valére.

tromper

tromper nous-mêmes, le monde n'a plus de quoi » nous imposer. » Il faudroit transcrire la lettre entiere, pour en marquer tous les endroits frappans. C'est peut-être le plus beau morceau que nous ayons en ce genre de l'éloquence Chrêtienne.

Ce fut apparemment dans la même solitude que saint Eucher fit un abbrégé de quelques ouvrages de Cassien, d'où l'on croit qu'il retrancha les erreurs. Il étoit en commerce de lettres avec saint Honorat. Ce saint Evêque lui ayant un jour écrit une lettre sur des tablettes enduites de cire selon la coutume de ce temps-là, Eucher lui répondit par ce mot ingénieux que rapporte saint Hilaire, *vous avez rendu son miel à la cire*, pour marquer quelle étoit la douceur de son style, & quel plaisir il avoit goûté en lisant sa lettre. C'est ainsi que saint Eucher sanctifioit par de pieux Ecrits le loisir de sa solitude. Ses ouvrages augmenterent sa réputation, & firent juger qu'une si grande lumiere ne devoit pas demeurer plus long-temps sous le boisseau. En effet, la Providence ne tarda pas à la placer sur le chandelier.

Hilarius de vita Honorati.

L'Eglise de Lyon étoit comme en possession d'avoir de saints Evêques. Depuis S. Just, elle avoit eu saint Albin, saint Martin, saint Antiochus, saint Elpide, & saint Sicaire. Sénateur successeur de saint Sicaire étant mort vers l'an 433, saint Eucher fut élu pour remplir ce grand Siége. Il soûtint & surpassa même la gloire de tant d'illustres prédécesseurs, en se montrant par sa piété & son érudition un des plus saints & des plus grands Prélats de l'Eglise Gallicane.

Vers l'AN 434.

S. Eucher est élevé sur le Siége de Lyon.

Le Monastere de Lérins qui continuoit d'être

comme un Séminaire, d'où l'on tiroit les Evêques pour les Eglises voisines, donna l'an 433. S. Maxime à l'Eglise de Riez (a), ou plûtôt il le rendit à sa patrie : car il étoit originaire du territoire de cette ville. Il avoit succédé à saint Honorat dans la charge d'Abbé de Lérins; & il gouverna sa Communauté sept ans durant, avec une bonté & une fermeté, qui maintenant l'ordre sans altérer la paix, le firent également craindre & aimer. Il avoit, dit Fauste de Riez son successeur, la douceur de Pierre dans le cœur, & la sévérité de Paul sur le visage: mais il n'étoit à personne aussi sévére qu'à lui-même. Quoiqu'il eût toûjours conservé une grande innocence de mœurs, il châtioit son corps, comme s'il eût eu de grands désordres à expier.

S. Maxime Abbé de Lérins, & ensuite Evêque de Riez.

Faustus homilia de S. Maximo inter Eusebii Emisseni homil.

Plusieurs Eglises souhaitoient ce S. Abbé pour leur Evêque. Mais les vertus qui rendent les Saints dignes des honneurs, les leur font appréhender. Dès que Maxime sçut qu'il avoit été élu Evêque de Riez, il s'embarqua, & s'enfuit hors de la Gaule. On le suivit dans sa fuite; & on le ramena malgré lui à Riez, où il céda moins aux instances du Clergé & du peuple, qu'aux ordres de la Providence qui sembloit le poursuivre. Sa nouvelle dignité en augmentant ses travaux, ne lui fit rien diminuer de ses austerités. On reconnut l'Abbé de Lérins dans l'Evêque de Riez, comme on avoit retrouvé l'humble Religieux dans l'Abbé.

S. Maxime élu Evêque de Frejus.

Peu de temps avant que S. Maxime eût été élevé sur le Siége de Riez, il avoit déja été élu Evêque de

(a) On croit communément que S. Maxime succéda dans le Siége de Riez à S. Fabien : mais on ne connoit aucun de ses prédécesseurs assez certainement, pour en parler ici.

Fréjus (a) par les suffrages unanimes du Clergé & du peuple; mais sur la nouvelle qu'il en eut, il se cacha dans des bois, où pendant trois jours il essuya une pluye continuelle. La Providence qui le destinoit à une autre Eglise, ne permit pas qu'il fût découvert, quelques recherches que fissent les Envoyés : ainsi l'on procéda à une nouvelle Election. On voit par-là que S. Léonce de Fréjus étoit déja mort en 433, ou du moins qu'il avoit abdiqué le gouvernement de son Eglise, pour aller prêcher la foi aux nations Germaniques. Car d'anciens monumens de l'Eglise de Fréjus nous apprennent qu'il fut un des Apôtres de ces peuples. Une lettre de S. Léon de laquelle nous parlerons dans la suite, nous porte à croire que S. Léonce n'étoit pas mort, & qu'il avoit seulement abdiqué. Quoiqu'il en soit, Théodore fut son successeur. Il avoit été Abbé dans les isles d'Hieres, & avoit établi dans ces Monasteres une discipline très-austere & inconnuë dans la Gaule avant lui. C'est le témoignage que lui rend Cassien, en lui dédiant quelques-unes de ses Conférences.

Ibid.

Antelm de Init. Eccl. Forojul.

Cass. Præfat. Coll. 18.

S. Caprais le maître de saint Honorat dans la vie spirituelle, vivoit encore à Lérins dans une grande vieillesse, & dans une plus grande réputation de vertu. Depuis la fondation de ce Monastere, il avoit mené dans ce désert une vie angélique; & content d'obéïr à ses propres disciples, il ne prenoit d'autre part au gouvernement, que celle qui coûte le plus, je veux dire, d'édifier & de donner l'exemple d'une régularité qui soutienne celle des autres. Dieu l'ap-

Vers l'AN 434.

Mort de S. Caprais.

(a) Fauste ne nomme pas la ville de Fréjus; mais il la désigne assez, en disant que celle dont il parle, est située entre Riez & l'isle de Lérins.

pella enfin à la couronne vers l'an 434. Sur le bruit de sa maladie, saint Hilaire d'Arles, saint Maxime de Riez & Théodore de Fréjus, se rendirent à Lé- *Vita Hilarii.* rins, pour assister à sa mort (a); & S. Hilaire avoit tant de vénération pour sa vertu, qu'il se prosterna à ses piéds pour lui demander sa bénédiction. S. Caprais est honoré le prémier de Juin. Les Martyrologes lui donnent la qualité d'Abbé de Lérins, apparemment parce qu'il fut le Directeur de saint Honorat. Car nous ne voyons pas qu'il ait gouverné par lui-même ce Monastere, soit qu'il ait refusé la Supériorité, soit qu'on l'ait cru moins propre pour une charge, où la vertu n'est pas le seul talent nécessaire. Fauste dont nous aurons souvent lieu de parler dans la suite, étoit alors Abbé de Lérins; & ce fut à cette occasion que saint Hilaire *Vit. Hilarii.* pour témoigner l'estime qu'il faisoit de son mérite, le fit asseoir entre lui & les deux Evêques Maxime & Théodore. Ces Prélats voulurent bien lui céder un rang qu'ils méritoient eux-mêmes, autant par la sainteté de leur vie, que par leur dignité. Mais l'humilité ne perd rien à se relâcher de ses droits; & l'on s'honore toûjours soi-même, en honorant la vertu dans les autres.

L'illustre saint Paulin de Nole étoit mort quelques années auparavant. Comme il appartient par *Mort de S. Paulin.* sa naissance à l'Eglise Gallicane, j'ai cru devoir rapporter ici les circonstances de sa mort, d'autant plus qu'elles sont aussi certaines qu'édifiantes, ayant été décrites par le Prêtre Uranius qui y assista. Ce saint

(a) Les sçavans Auteurs des *Acta Sanctorum*, rapportent la mort de S. Caprais à l'an 430 : mais puisque S. Maxime déja Evêque y assista, il falloit que ce fût au plûtôt l'an 433.

Evêque étant tombé malade d'une pleurésie, les Médecins lui appliquerent le feu en plusieurs endroits: mais tout fut inutile, & l'on desespéra bientôt de sa vie. Trois jours avant sa mort deux Evêques du voisinage vinrent le visiter: il fut si consolé de les voir, qu'il parut oublier son mal. Il se fit apporter les vases sacrés proche de son lit, pour offrir le sacrifice avec ces Evêques, & recommander son ame à Dieu. En même temps il réconcilia à l'Eglise tous ceux que son zéle pour la discipline l'avoit obligé d'excommunier, ou de suspendre de leurs fonctions. Ayant ainsi célébré nos saints Mysteres avec une sainte joie qui éclatoit sur son visage, il dit d'une voix claire & distincte, *Où sont mes freres?* Un des assistans croyant qu'il parloit des Evêques présens, répondit: *Les voici vos freres.* Mais Paulin dit: *Je parle de mes freres Janvier & Martin, avec qui je viens de m'entretenir, & qui m'ont promis de revenir bien-tôt.* C'étoit saint Martin de Tours, & saint Janvier Martyr Evêque de Capoüe, dont le culte étoit dès-lors célébre à Naples. Après avoir dit ces paroles, Paulin leva les mains & les yeux au ciel, & chanta le Pseaume cent vingtiéme: *Je tiens les yeux élevés vers les montagnes, d'où il me viendra du secours*; puis il récita l'Oraison. *Uranius.*

Après quoi le Prêtre Posthumien s'approcha de lui, & lui dit qu'il étoit encore dû quarante sols pour des habits donnés aux pauvres. Paulin lui répondit en soûriant: *Soyez tranquille, mon frere: il se trouvera quelqu'un qui payera la dette des pauvres.* Il ne fut pas trompé. Peu d'heures après arriva un Prêtre de Lucanie, qui lui apporta cinquante sols d'au-

mônes de la part de l'Evêque Exupérance & d Urface son frere. Il les reçut avec reconnoissance, & benit le Seigneur de l'avoir secouru si à propos. Il donna de sa main deux sols au Prêtre, & du reste il fit payer ce qui étoit dû aux Marchands pour les pauvres. On ne sçait qu'admirer ici davantage, ou des soins aimables de la Providence envers ceux qui se confient en elle, ou de l'extrême pauvreté à laquelle la charité avoit réduit un des hommes les plus riches de son siécle.

Paulin content d'avoir ainsi payé ses dettes avant sa mort, reposa assez tranquillement jusqu'à minuit : mais son mal de côté joint à la douleur des brulûres qu'on lui avoit faites, le tourmenta fort le reste de la nuit. Il avoit la poitrine si oppressée, qu'à peine pouvoit-il respirer. Cependant dès qu'il vit le jour paroître, il éveilla tout son monde selon sa coutume, & chanta Laudes à son ordinaire. Puis recueillant ses forces, il exhorta les Prêtres & les Diacres qui entourroient son lit, à conserver la charité & la paix comme un précieux héritage qu'il leur laissoit à l'exemple de Jesus-Christ. Il ne fit pas d'autre testament, il n'avoit plus rien à donner. Après cette exhortation, il ne parla plus jusqu'au soir, que s'éveillant comme d'un profond sommeil, il connut qu'il étoit l'heure de Vêpres (a); & il chanta lentement les bras étendus ce Verset du Pseaume 131 : *Paravi lucernam Christo meo, j'ai préparé ma lampe pour recevoir mon Christ.* Il demeura encore dans le silence jusqu'à la quatriéme heure de la nuit. Alors

(a) Il y a dans le texte *Lucernaria devotionis tempus.* L'Office du soir ou de Vêpres s'appelloit *Lucernarium*, parce qu'on y allumoit les lampes.

un violent tremblement de terre se fit sentir dans sa chambre, & effraya tous ceux qui y étoient: il ne fut pas sensible au-dehors. C'étoit le moment où le S. expira. Il mourut le 22. de Juin sous le Consulat de Bassus & d'Antiochus, c'est-à-dire l'an 431. Son corps parut blanc comme la neige après sa mort.

Le Prêtre Uranius après avoir rapporté toutes ces circonstances, ajoûte : « Nous avons vû, mes » freres, comment meurent les Saints; & quoiqu'il » nous en ait coûté bien des larmes & des sanglots, » nous nous réjoüissons de l'avoir vû. » C'est qu'en effet rien n'est plus consolant & plus capable d'inspirer l'amour de la piété, que de voir la paix & la joie avec laquelle l'homme juste meurt; comme rien n'est plus effrayant, que de voir le trouble & le désespoir d'un pecheur mourant. Le deüil fut universel aux funérailles du S. Evêque. Les Juifs même & les Payens y assisterent, & se déchiroient les habits en signe de douleur.

Il nous reste de S. Paulin cinquante lettres, & un assez grand nombre de poësies, dont plusieurs sont à la loüange de S. Félix. Car il composoit tous les ans un Poëme en l'honneur de ce S. pour le jour de sa fête: c'étoit un tribut annuel que sa reconnoissance lui avoit imposé. On s'apperçoit que l'onction de la plus tendre piété dont l'Auteur étoit pénétré, a coulé de sa plume dans ses Ecrits: c'est le cœur qui y fait parler l'esprit, & il le fait parler au cœur. Paulin avoit fait un abbrégé en vers des trois livres de Suetone sur les Rois; & il y avoit réüni, dit Ausone, deux choses qui paroissent incompatibles, la briéveté & la clarté. Cet ouvrage est perdu, aussi-

bien qu'un panégyrique de Théodose le Grand, qu'on regrette encore plus à cause du magnifique éloge qu'en fait S. Jérôme.

S. Victrice de Roüen, l'ami particulier de S. Paulin, étoit mort plusieurs années auparavant. On lui donne pour successeur Innocent, & à celui-ci Evodius, vulgairement S. Ived, dont on ne sçait rien de certain, sinon que ses Reliques ayant été transférées à Braine au Diocése de Soissons, on y a bâti un Monastere en son honneur. Celles de S. Victrice reposent au même lieu.

FIN DU PREMIER TOME.

TABLE

TABLE DES MATIERES DU PREMIER TOME.

La Lettre n. *ajoûtée à la suite du Chiffre, désigne la Note de la page marquée.*

A

Constantin

F

au

L

P

Q

R

Fin de la Table des Matieres du premier tome.

ERRATA.

Page 69 dans la Note *alleiurs* lisez *ailleurs* p. 88 lig. 25 *Dyptyques* lisez *Diptyques* p. 105 dans la Note *de Passus* lisez *de Passu* p. 174 lig, 19 *legumes que j'ai cultivées* lisez *legumes que j'ai cultivés* p. 230 dans la Note, *bien écrit* lisez *bien cru* p. 334 dans la Note, *& c'est l'Auteur*, lisez *mais ce n'est pas l'Auteur* p. 521 lig. 20 *de la perseverence* lisez *de la perseverance*

APPROBATION

De M. l'Abbé Robuste, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, & Censeur Royal des Livres.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Ouvrage intitulé *Histoire de l'Eglise Gallicane, Tomes I. II. III. IV.* Cet Ouvrage si interessant pour l'Eglise de France, est plein de discernement & de sagesse. Il m'a paru également propre à satisfaire la curiosité des Sçavans, & à affermir la foi & la pieté des Fidéles. Fait à Paris le 18. Octobre 1728. Signé, l'Abbé ROBUSTE.

Permission du R. P. Provincial.

JE soussigné Provincial de la Compagnie de Jesus de la Province de France, permets au P. Jacques Longueval de la même Compagnie, de faire imprimer un Livre qu'il a composé, intitulé *Histoire de l'Eglise Gallicane*, & qui a été revû par trois Théologiens de nôtre Compagnie. A Paris le 16. Decembre 1729. Signé, P. FROGERAIS S. J.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre. A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé le Pere Longueval de la Compagnie de Jesus, Nous ayant fait exposer qu'il souhaiteroit faire imprimer un ouvrage intitulé *Histoire de l'Eglise Gallicane*, *dedié au Clergé par ledit Pere Longueval* de sa composition : mais comme elle est d'une très-grande dépense & d'un long débit, & qu'il craint que quelques gens ne voulussent profiter du fruit de ses veilles & de ses talens, ce qui lui feroit un tort considerable : il Nous auroit en conséquence très-humblement fait supplier de lui accorder nos Lettres de privilege sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caracteres suivant la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le Contre-Scel des presentes. A CES CAUSES voulant traiter favorablement ledit exposant, & lui marquer l'estime particuliere que méritent son sçavoir, ses études, & son érudition, & procurer au public l'avantage qu'il doit trouver dans un Ouvrage si interessant pour l'Eglise de France, plein de discernement & de sagesse, propre à satisfaire les Sçavans, & à affermir la foi, & la pieté des Fidéles ; Nous lui avons permis & permettons par ces presentes de faire imprimer ledit Ouvrage cy-dessus specifié en un ou plusieurs volumes conjointement ou separément & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modéle sous notredit Contre-Scel, & de le faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le temps de douze années consecutives, à compter du jour de la date desdites presentes ; faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire

d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Ouvrage cy-deſſus expoſé en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de ſix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion de cet Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril 1725. & qu'avant que de l'expoſer en vente le manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage ſera remis dans le même état où l'Approbation aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur Chauvelin, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur Chauvelin; le tout à peine de nullité des preſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement; Voulons que la copie deſdites preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires foi ſoit ajoûtée comme à l'original; commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre per-

miſſion, & nonobſtant Clameur de Haro Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le vingt ſixiéme jour du mois de Novembre l'an de grace mil ſept cent vingt-ſept, & de notre Regne le treiziéme. Par le Roi en ſon Conſeil. Signé, CARPOT.

Regiſtré ſur le Regiſtre VII. de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris N°. 25 fol. 24. conformément au Reglement de 1723. qui fait défenſes art. IV. à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir les Exemplaires preſcrits par l'article CVIII. du même Reglement. A Paris le neuf Decembre mil ſept cent vingt-ſept.

Signé, BRUNET, Syndic





